

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE



DE

LA PROVINCE D'ORAN

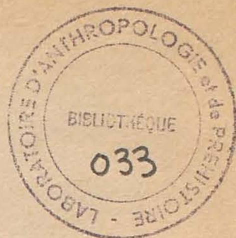
FONDÉE EN 1878

TOME XXXII. — 1912

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1912




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE -
BIBLIOTHÈQUE
033



SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE



DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXII. — 1912

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

1912

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1911-1912

MM. Arambourg Camille.
Bérenger.
Capifali.
Caudrillier.
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Engel.
Fabre.
Flahault.
Gasser.
Jullian Charles.

MM. Lemoisson.
Levain.
de Pachtere.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
Pousseur.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng
Sandras.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Dr Gasser.
Vice-Présidents : Doumergue.
Flahault.
Secrétaire général : Engel.
Trésorier : Pock.
Bibliothécaire-archiviste : Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique : Déchaud.
Secrétaire-adjoint id. Lemoisson.
Secrétaire pour la Section archéologique : Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id. de Pachtere.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Gasser.
Doumergue.
Flahault.

MM. Engel.
Déchaud.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

Capifali.
Dangles.
Sandras.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

de la " Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran "

au 1er Mars 1912

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.
G. HANOTAUX, membre de l'Académie Française, ancien Ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT D'ORAN.
LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION D'ORAN.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. LE SÉNATEUR DU DÉPARTEMENT D'ORAN.
LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT D'ORAN.
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ORAN.
LE MAIRE D'ORAN.
A. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René CAGNAT, membre de l'Institut, 10, rue Stanislas, Paris.
Le Colonel MARCHAND, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MONBRUN Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. BINGER, explorateur.
CARON, id.
FOUREAU, id.
MONTEIL, id.

MM. NANSEN, explorateur.
TRIVIER, id.
VERMINCK, id.

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

MM. René BASSET, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.
Augustin BERNARD, professeur à l'Université de Paris, 61, rue Scheffer, Paris.
Dr CARTON, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).
Le P. DELATTRE, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).
DOUTTÉ Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.
FLAMAND J.-B.-M., professeur à la Faculté des Sciences, 87, rue Michelet, Alger.
GENTIL L., maître de conférences à l'Université de Paris, Sorbonne, 65, boulevard Pasteur, Paris.
MESPLÉ A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE (1)

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs

MM. AZAN P., capitaine d'Infanterie, rue des Cités, Autun.
BERTHON, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens, camp Berteaux, par Taourirt (Maroc).
BONNARD, avocat, Tunis.
CHEYLARD, chef de bataillon en retraite, Bois-la-Reine, Mustapha-Alger.
DELINON, directeur de la Compagnie du Gaz, Barcelone.
GETTEN, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 14, rue Pelouze, Paris.
GOYT, topographe principal en retraite, 31, cours Saint-André, Grenoble.
MASSENET, ingénieur civil, 27 bis, quai d'Orsay, Paris.
PALLARY, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran.**
PASTORINO, notaire, 1, rue Ampère, **Oran.**
THORIN, propriétaire, 8, rue Changarnier, Alger.

---

(1) MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Amillac Albin fils, chirurgien-dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran.**

Amoros Thomas, négociant, Gambetta, **Oran.**

Anduze, agent de la Cie *Transatlantique*, boulevard Malakoff, **Oran.**

Anfré, capitaine à l'État-Major de la Subdivision, Tlemcen.

Anglard Jean, chef de section aux Chemins de fer algériens de l'État, rue Molière, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Aracil (abbé), vicaire à l'église Saint-Louis, **Oran.**

Arambourg Camille, ingénieur I. N. A., domaine Saint-Joseph, **Oran.**

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

Arditti R., rabbin de la circonscription consistoriale à Maxula-Radès (Tunisie).

Ardoin, inspecteur, chef du Service Topographique, **Oran.**

Argoud Paul, vétérinaire de l'Abattoir, **Oran.**

Armitage S., ingénieur, Hammam Selama (Port-aux-Poules) ; à Londres : 1, Braunton Mansions, 28, Rosbery Avenue.

Arnould Alfred, commis des Postes, Bureau Central, **Oran.**

Aubert, lieutenant au 2e Régiment Étranger, Bou Denib.

Auzas, professeur au Lycée, 4, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**

Ballongue, commis des Postes et Télégraphes. **Oran.**

Barber, consul d'Angleterre, place de la République, **Oran.**

Barbin, instituteur, Lalla-Maghnia.

Barthélemy, pharmacien, 54, rue Philippe, **Oran.**

Bartholomé, directeur des Tramways électriques, **Oran.**

Bartibas, pharmacien. conseiller général, adjoint au Maire, boulevard Oudinot, **Oran.**

Bartoli fils, propriétaire, 7, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran.**

Baschung, général gouverneur de la place d'Oran, rue de Wagram, **Oran.**

Baudry, ingénieur des usines Michelin, Clermont-Ferrand.

Bauger, capitaine au 14e Régiment d'Infanterie, Toulouse.

Beaudoin, propriétaire, rue Mirauchaux, **Oran.**

Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 62, rue de Mostaganem, **Oran.**

Behr Fr., négociant en vins, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. BEL Alfred, directeur de la Médersa, Tlemcen.
BEL Edgar, professeur au Lycée, conservateur-adjoint du Musée, rue Say, **Oran.**
Mme BELON, propriétaire, Saint-Denis-du-Sig.
MM. BEN DANOU César, clavelisateur, Méchéria.
BEN DAOUD, colonel en retraite, villa Ben Daoud, portes de Mascara, **Oran.**
BENDJO Prosper, négociant, 32, boulevard National, **Oran.**
BENRAHOU MOHAMED, fondé de pouvoirs de la maison Bel-Hadj, Nemours.
BEN SAAD, étudiant en pharmacie, 54, rue Philippe, **Oran.**
BÉRENGER, chef de bataillon de réserve, 12, rue Beau-prêtre, **Oran.**
BERNARD, capitaine, chef du Service des Renseignements, Fez (Maroc).
BERT A., inspecteur adjoint des services des chemins de fer de l'O. A., **Oran.**
BERTRAND, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte.
BESSIÈRE Adrien. receveur des Contributions diverses, Montagnac.
BETHENOD, propriétaire, faubourg de Miramar, **Oran.**
BEUGNOT, capitaine de cavalerie hors cadre, détaché en Mauritanie, par Dakar (Afrique Occidentale).
BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA MOSQUÉE, Ecole Karguentah, 40, rue d'Arzew, **Oran.**
BIBLIOTHÈQUE DU BUREAU ARABE, Lalla-Maghnia.
BIBLIOTHÈQUE DE LA CLASSE DE 3e MODERNE DU LYCÉE, **Oran.**
BIDAINE Paul, administrateur des Colonies, Dakar.
BIENABE Justin, comptable au Service Topographique, **Oran.**
BISTER P., interprète judiciaire, Relizane.
BLANC, docteur en médecine, 1, rue Général Joubert, **Oran.**
BLANCHET, négociant, rue de l'Hôtel de Ville, **Oran.**
BLET, professeur au Lycée, **Oran.**
BONIFAY Paul, propriétaire, 1, rue de la Paix, **Oran.**
BONS Gabriel, capitaine d'artillerie en retraite, délégué financier, 6, boulevard Seguin, **Oran.**
BORIES Auguste, délégué financier, Mostaganem.
BORNE, officier d'administration de 1re classe du Génie, au Château-Neuf, **Oran.**
BOSC P., négociant, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
BOU KHALLOUA BOU ABDALLAH ben MOHAMMED, cadi à la mahakma, Relizane.
BOUTY Joseph, pharmacien, Tlemcen.
DE BOYER DE CHOISY, élève à l'École Supérieure, 32, boule-de la Bibliothèque, Marseille.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. BRUNEAU, professeur de dessin au Lycée, 10, rue de Gênes, **Oran.**

BRUNEL Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison Carrée.

BRUNIE Pierre, ingénieur E. C.P., 101, rue de Mostaganem, **Oran.**

BRUSTLEIN Henri, ingénieur-constructeur, 72, rue d'Arzew, **Oran.**

BUZENET Jean, propriétaire, Brédéah.

CAMARA OFICIAL DE COMMERCIO, INDUSTRIA Y NAVEGACION DE MELILLA.

CANAL J., ingénieur civil, chef de bureau à la direction générale des Travaux publics, 42, rue Marceschau, Tunis.

CAPIFALI, receveur des Postes et Télégraphes en retraite, Calvi (Corse).

CARDONA, chancelier du Consulat d'Espagne, boulevard Charlemagne, **Oran.**

CARDONNE, secrétaire du Syndicat agricole, Tlemcen.

CARLI, agent général d'assurances, 18, boulevard Charlemagne, **Oran.**

CARRAFANG, propriétaire, délégué financier, Saïda.

CARTEAUX, Octave, officier d'administration en retraite, 24, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

CASTANIÉ Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar supérieur, **Oran.**

CAUDRILLIER, inspecteur d'Académie, **Oran.**

CAULET Jules, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

CAVALIÉRO Barnett, courtier en grains, rue El-Moungar, **Oran.**

CHABAUD Paul, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**

CHALLAMEL A., éditeur, 17, rue Jacob, Paris.

CHANDELIER Georges, propriétaire, 6, boulevard du 2ᵉ Zouaves, **Oran.**

CHANSON (abbé), curé de Saint-Lucien.

CHAPELIN, propriétaire, rue Marie-Thérèse, **Oran.**

CHAREIX Jacques, officier interprète au Bureau des Affaires Indigènes, Beni-Abbès.

CHATELAIN Louis-Armand, propriétaire, 24, rue Kimburn, **Oran.**

CHATROUSSE Abel, administrateur des Affaires Indigènes, détaché à la Préfecture, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Cholet Alfred, ingénieur-directeur des services des Chemins de fer de la ligne Blida-Berrouaghia (Ouest Algérien), Blida.

Clésiot Gaston, négociant en grains, Sidi-bel-Abbès.

Cohen-Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Cohen-Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

Conseil municipal de Perrégaux.

Conseil municipal de Relizane.

Conseil municipal de Saïda.

Conseil municipal de Saint-Denis-du-Sig.

Conseil municipal de Sidi-bel-Abbès.

Constantini, inspectr des Douanes, 27, rue d'Arzew, **Oran.**

Corriéras, directeur d'école, Sidi-bel-Abbès.

Cottenest Gaston, capitaine, chef de bureau du Service des Renseignements du secteur Chaouïa, Casablanca.

Cour A., professeur à la Médersa, Tlemcen.

Courcelle Abel, docteur en médecine, 26, boulevard Malakoff, **Oran.**

Courrech, directeur de l'École du faubourg d'Eckmühl, **Oran.**

Cruck Eugène, rédacteur à l'*Echo d'Oran*, 28, rue d'Arzew, **Oran.**

Dalbéra Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**

Dangles Victor, géomètre du Service Topographique, 4, rue Saint-Louis, **Oran.**

Darmon Moïse de Guenoun, mercier, 3, place d'Armes, **Oran.**

Déchaud Edouard, secrétaire-archiviste de la Chambre de Commerce, place de la République, **Oran.**

Deckers, armateur, agence Laurens-Deckers, Alger.

Decrion Constant, propriétaire, Sidi-bel-Abbès.

Delage, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la circonscription Ouest, rue La Tour d'Auvergne, **Oran.**

Delarue, instituteur à l'école Saint-André, **Oran.**

Delhomme, lieutenant au 2e Régiment de Tirailleurs algériens, **Oran.**

Demas Dominique, architecte-voyer, Tiaret.

Deros Julien, négociant, place Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

Derrien Louis, ingénieur-chimiste, 1, rue Auber, **Oran.**

Deschamps, adjudant, à Moulins-sur-Allier.

Descours, propriétaire, délégué financier, maire, Saint-Denis-du-Sig.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Didière, vérificateur du Service Topographique en retraite, jardin Welsford, **Oran.**

Direction des Affaires Indigènes de la Division, **Oran.**

Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

Doumergue, professeur au Lycée, 2, rue Manégat, **Oran**

Dreveton Julien, propriétaire, Nemours.

Dunis, docteur en médecine, Saint-Denis-du-Sig.

Dupuy Charles, négociant, 10, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Durand, professeur au Lycée, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Duret Ferdinand, avocat, délégué financier, 1er adjoint au maire, 2, rue de la Bastille, **Oran.**

Dutartre, commandant en retraite, directeur de la Villa de Convalescence, Eckmühl, **Oran.**

Duzan, docteur en médecine, maire, Saint-Leu.

Elghozi Moïse, négociant, 40, boulevard National, **Oran.**

Elliker, ingénieur de la voie à la Cie des Chemins de fer de l'O. A., Sidi-bel-Abbès.

Emerat, négociant, conseiller général, place d'Orléans, **Oran.**

Engel, ingénieur civil E. C. P., 32, boulevard National, **Oran.**

Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte, Montagnac.

Etienne Eug., député, ancien Ministre de la Guerre, 11 *bis*, rue Saint-Dominique, Paris.

Evêque (L) du diocèse, **Oran.**

Everaerts, administrateur de commune mixte, détaché à la Sous-Préfecture, Tlemcen.

Eynard, directeur du Service de l'Intendance, 1, rue du Général-Joubert, **Oran.**

Fabre (abbé), curé de Saint-Denis-du-Sig.

Fabre, receveur des Contributions diverses en retraite, Tiaret.

Fabre la Maurelle, commis aux Chemins de fer de l'Etat, 81, rue de Mostaganem, **Oran.**

Fabriès, docteur en médecine, Sidi-bel-Abbès.

Farjon Ernest, propriétaire, rue du Chemin de Fer, **Oran.**

Faure Jean, entrepreneur, quartier des Arcades, maison Marin, **Oran.**

Féraud, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

Flahault, ingénieur E. C. P., 2 *bis*, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. R. de Flotte de Roquevaire, chef du Service des Cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

Fort, lieutenant au 3e Régiment de Zouaves, Constantine.

Fould Alfred-Israël, propriétaire, 32, boulevard National, **Oran.**

Foulquier, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

Fouque Laurent, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran.**

Fournial, médecin-major, Tanger (Maroc).

Fournier P., capitaine aux Affaires Indigènes, Oulad Djellal, par Biskra (Constantine).

Fronty, directeur du Crédit Lyonnais, **Oran.**

Gabriel Charles, courtier en vins, Eckmühl-**Oran.**

Galan (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

Game Louis, juge de paix, Arzew.

Gaquière, lieutenant du Service des Affaires Indigènes, Mérada par Taourirt (Maroc).

Garnier, libraire, boulevard Malakoff, **Oran.**

Garoby Edouard, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**

Garoby Jean, professeur à la Médersa, Alger.

Gasquet Camille, notaire, **Oran.**

Gasser, docteur en médecine, conseiller général, 1, rue Général Joubert, **Oran.**

Gaubert, directeur des Contributions Diverses, place de la République, **Oran.**

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole Coloniale, 9, rue Bara, Paris (VIe).

Gaudibert, docteur en médecine, rue Lahitte, **Oran.**

Gauthier, capitaine du Service des Affaires Indigènes, chef de l'annexe de Laghouat.

Gérard E., propriétaire, Palikao.

Gibou Émile, entrepreneur de travaux publics, Saïda.

Giraud Amédée, villa Fanny, faubourg Del Monte, **Oran.**

Giraud Edmond, avoué, Alger.

Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'Hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Gognalons, officier-interprète, Beni-Ounif.

Gout Louis, receveur de l'Enregistrement, Sidi-bel-Abbès.

Grandjean, directeur de l'École de la rue Mirauchaux, **Oran.**

Greuzard Charles, 10, rue de la Pépinière, Paris, (8e).

Griguer Jules, interprète à la Direction de la Dette Marocaine, Tanger.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh.
Gross Eugène, publiciste, secrétaire de la Rédaction de *l'Echo d'Oran*, **Oran.**
Gsell, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques, 6, rue Perceval, Paris.
Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**
Guigue Paul, directeur des Messageries Nationales, rue des Jardins, **Oran.**
Guilhon, publiciste, rue Dufour prolongée, **Oran.**
Guillaume, préparateur au Lycée, 3, rue Vieille-Mosquée, **Oran.**
Guillet, général de brigade du cadre de réserve de l'État-Major de l'Armée, 108 *bis*, rue d'Arzew, **Oran.**
Guirand, avoué, 18, rue Belleville, **Oran.**
Guyon, agent d'assurances, Mostaganem.

Hadj Hacène Allal, instituteur en retraite, officier de l'Instruction publique, 10, rue Léoben, **Oran.**
Harburger Jules, avocat, 2, rue Seguin, **Oran.**
Hassan Léon, négociant, 3, rue Saint-Félix, **Oran.**
Heintz Désiré et fils, imprimeurs, 20, boulevard Malakoff, **Oran.**
Henrion, receveur à l'Abattoir, **Oran.**
Henrys P., lieutenant-colonel, commandant les troupes du secteur nord, Oudjda (Maroc).
Hérelle Amédée, propriétaire, rue de Mostaganem, villa Sauzède, **Oran.**
Herson, général de division du cadre de réserve, Sceaux (Seine-et-Oise).
Houdou père, propriétaire, 4, rue Beauprêtre, **Oran.**
Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des SS. Trinitaires, 4, rue de Berlin, **Oran.**
Hummel Edouard, propriétaire, 33 ,rue d'Arzew, **Oran.**
Huot, capitaine au 2e régiment de zouaves, rue Alsace-Lorraine prolongée, maison Bastos, **Oran.**

Ibrahim bey Bensalem ben Hamida, conseiller municipal, **Oran.**
Isaac Pierre, caissier-adjoint du Mont-de-Piété, **Oran.**

Jaïs, directeur du Crédit Foncier et Agricole, boulevard du Lycée, **Oran.**
Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 16, rue de la Paix, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. JASSERON Louis, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran.**

JEANMAIRE, professeur, 19, rue Saint-Martin, Montbéliard.

JEANNEY, chef d'escadron d'artillerie, place Sébastopol, maison Léchelle, **Oran.**

JOBERT, manufacturier, maire de la ville de Mostaganem.

JOLIET (abbé), curé de Gambetta, **Oran.**

JONCHAY (Sarton du), lieutenant-colonel au 3e régiment de Chasseurs d'Afrique, Constantine.

JOUHAULT, directeur de l'école Voltaire, **Oran.**

JOUINOT-GAMBETTA, colonel du 6e régiment de chasseurs d'Afrique, Mascara.

JOUTY, docteur en médecine, quartier Audeoud, **Oran.**

JULIEN Louis, propriétaire, quai Lampérie, La Rochelle.

JULLIAN Charles, vice-consul de Russie, place de la République, **Oran.**

KALFON-PIMIENTA, négociant, 38, boulevard National, **Oran.**

KARSENTY Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

KIENER, ancien juge, Eckmühl, **Oran.**

KLEIN, directeur de l'usine à huile de Delmonte, **Oran.**

KOEBEL, directeur de la brasserie l'*Algérienne*, **Oran.**

KRIEGER Édouard, contrôleur principal des Contributions directes, boulevard de Tivoli, **Oran.**

LACAVE-LAPLAGNE Jean, administrateur de la commune mixte d'Ammi-Moussa.

LAFFARGUE, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

LAMOTHE (DE), chef de bataillon au 4e Tirailleurs algériens, Casablanca.

LAMUR Louis, propriétaire, délégué financier, conseiller général, rue de Mostaganem, **Oran.**

LAPOSTOLE, lieutenant détaché au Service de la Police marocaine, Tanger.

LAURENT, conseiller général, Perrégaux.

LAURET François, pharmacien, place du Marché Karguentah, **Oran.**

LEBON Paul, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire, Alger.

LE CAMUS Pierre, architecte, rue Alsace-Lorraine, maison Berr, **Oran.**

LECLÈRE, capitaine au 35e Régiment de ligne, Belfort.

LECOCQ, professeur d'histoire au Collège, Tlemcen.

LEDENT, propriétaire au Télagh.

LEGEAS, capitaine au 3e Régiment de Zouaves, Constantine.

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Legendre, payeur principal à la Trésorerie d'Afrique, **Oran.**

Lemaire Marius, ingénieur E. C. P., 3, rue de la Paix, **Oran.**

Lemoisson, professeur au Lycée, **Oran.**

Lenoir Edouard, juge de paix, Saint-Denis-du-Sig.

Leré, général de brigade commandant la subdivision, Tlemcen.

Levain, ingénieur, directeur des Travaux de la Ville, **Oran.**

Levé, colonel, commandant le territoire militaire d'Aïn-Sefra.

Levet, commis principal des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Lévy, J. S., négociant, 51, boulevard National, **Oran.**

L'Huillier Maurice, architecte, rue El-Moungar, **Oran.**

Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-bel-Abbès.

Llabador Oct., licencié en droit, agent maritime, Nemours.

Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Loumagne, pharmacien, boulevard Seguin, **Oran.**

Loubiès, officier d'administration, Debdou (Maroc).

Lyautey H., général commandant le X[e] Corps d'armée, Rennes.

de Malaussène Alzéari, ingénieur E. C. P., directeur de la C[ie] du Gaz, Dieppe.

Mantoz, directeur des Contributions diverses en retraite, 5, rue de Mostaganem, **Oran.**

Maraval, docteur en médecine, 47, boulevard National, **Oran.**

Marchand Xavier, propriétaire, 105, rue d'Arzew, **Oran.**

Marégiano, notaire honoraire, 7, rue Edgard Weber, **Oran.**

Margot, officier interprète du Service des renseignements, Fez.

Maronneau, pharmacien-major de 1[re] classe, Hôpital militaire, Saint-Mandé (Seine).

Martin Ferdinand, 11, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Massol, topographe du Service Topographique, boulevard Fulton, 12, **Oran.**

Masson, comptable à la Recette Municipale, 25, rue de Tlemcen, **Oran.**

Maury, chef de bataillon au 32[e] d'Infanterie, Tours.

Mayaudon, notaire honoraire, rue de la Vieille Mosquée, **Oran.**

Metz (de), maire de Lamoricière.

Mical, négociant en vins, avenue de la Petite Vitesse, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Micheler, colonel au 29e régiment d'infanterie, Autun.
Milsom, ingénieur civil des Mines, 6, rue de Relizane, **Oran.**
Molle, docteur en médecine, rue Edgard Weber, **Oran.**
Monbrun, avocat, 3, rue El-Moungar, **Oran.**
Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.
Muhl, vérificateur, chef de bureau du Service Topographique, **Oran.**

Nassaud, sous-préfet, Mascara.
Navarre H., négociant, rue de Tlemcen, **Oran.**
Nehlil, officier-interprète, Bou-Denib.
Nessler, consul d'Autriche-Hongrie, boulevard de l'Industrie, **Oran.**
Nicolaï, capitaine de port en retraite, 10, rue d'Orléans, **Oran.**
Nicolas Jacques, docteur en médecine, Lamoricière.

Oliva, avocat, 3, rue des Arènes, **Oran.**
Olivier Henri, propriétaire, boulevard d'Iéna, maison Sanchez, **Oran.**
Otten Jean, directeur de l'Usine cotonnière de Saint-Eugène, **Oran.**
Oudri, général de division, du cadre de réserve, à Durtal (Maine-et-Loire).

Pachtere (de), professeur au Lycée, 45, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**
Paire, docteur en médecine, 6, rue Ampère, **Oran.**
Pallu de Lessert, avocat, 17, rue de Tournon, Paris.
Pallarès, docteur en médecine, Bou-Tlélis.
Pariel, capitaine, chef de bureau des Affaires Indigènes, Beni-Ounif.
Parienté, docteur en médecine, 6, boulevard Seguin, **Oran.**
Pascalet Jules, négociant, Beni-Ounif.
Passeron, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, faubourg Saint-Eugène, **Oran.**
Pastre, architecte, Sidi-bel-Abbès.
Pedoussaud, avenue Raynal, Mostaganem.
Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**
Péquignot, administrateur de la brasserie *l'Algérienne*, **Oran.**
Perez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Perez Henri, banquier, place Garbé, maison Ribeton, **Oran.**

Petit Claude, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, conseiller général, Mascara.

Peyras, employé à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest Algérien, Sidi-bel-Abbès.

Philippi, directeur de l'hôtel Continental, **Oran.**

Picard (Auguste), éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Piérart Alexandre, administrateur-adjoint, Télagh.

Pinchon, médecin-major, Sidi-bel-Abbès.

Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Pock, caissier de la succursale de la *Caisse Nationale d'Épargne*, **Oran.**

Pontet, directeur des Contributions directes, rue de la Bastille prolongée, **Oran.**

Porthé Raymond, propriétaire, Frendah.

Pouradier-Duteil, général commandant la 14e division d'infanterie, Belfort.

Pourtauborde Pierre, avocat, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Pousseur, directeur de la Compagnie du Gaz, 36, boulevard National, **Oran.**

Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

Prestat Georges, président du Conseil d'administration de la Société des Eaux, place de la République, **Oran.**

Prunier Charles, administrateur de commune mixte, Mascara.

Quiévreux Clément, huissier, Le Télagh.

Rahal Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.

Ramier, conseiller général, rue El-Moungar, **Oran.**

Recoing Maurice, topographe, 12, boulevard Fulton, **Oran.**

Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

René-Leclerc, délégué général du Comité du Maroc, Tanger.

Réunion des Officiers, **Oran.**

Réunion des Officiers, Sidi-bel-Abbès.

Réunion des Officiers, Beni-Ounif.

Rey, inspecteur principal de la Cie P.-L.-M., **Oran.**

Rey, lieutenant au 2e Régiment Etranger, Mascara.

Robert Edouard, proviseur du Lycée, **Oran.**

Robin, capitaine du Service des Affaires indigènes, chef du Bureau des renseignements à Settat (Maroc).

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Roland Wilhem, chef de bataillon, La Rochelle.

Roman Noël, directeur des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Roulland, propriétaire, conseiller général, Sidi-bel-Abbès.

Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, 9, rue Thierry, **Oran.**

Roux-Freissineng, avocat, 2, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

Russi, docteur en médecine, vice-consul d'Italie, quai Sainte-Marie, **Oran.**

Sabatier, avocat-défenseur, conseiller général, Tlemcen.

Sabouret, agent général d'assurances, 32, boulevard National, **Oran.**

Saint-Germain, sénateur d'Oran, 1, rue Blanche, Paris.

Saintpierre Charles, négociant, faubourg Saint-Charles, **Oran.**

Sajous, topographe de circonscription du Service Topographique, Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**

Saulgeot, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

Saurel Jules, fils, avoué, Tlemcen.

Say Louis, lieutenant de vaisseau de réserve, Port-Say.

Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Mascara.

Scotti, armateur, 3, rue de Rome, **Oran.**

Secrétant, professeur au Lycée, **Oran.**

Sénac Antonin, fondé de pouvoirs de la maison Bernauer, rue du Chemin de Fer, **Oran.**

Siégel E., marchand tailleur, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Simonin, sous-inspecteur des Chemins de fer algériens de l'État, 22, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Smadja Gaston, négociant, 21, rue Saint-Félix, **Oran.**

Soipteur, propriétaire, Tlemcen.

Souleyre, docteur en médecine, 37, boul. Seguin, **Oran.**

Soulier, pharmacien, 44, boulevard Seguin, **Oran.**

Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, **Oran.**

Storto, négociant, 33, boulevard Seguin, **Oran.**

Sureau Emile, agent-voyer d'arrondissement, Bel-Abbès.

Tardy, architecte, 42, boulevard Seguin, **Oran.**

Thibaudat, receveur princl des Postes et Télégraphes, **Oran.**

Thiébault, conservateur des Hypothèques, 16, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Thomas, directeur de la succursale de la Banque Thibaud et Cie, **Oran.**

Voir renvoi (1), page 5.

MM. Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

Tourné, receveur principal des Douanes, rue du Crève-Cœur, **Oran.**

Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique*, place de la République, **Oran.**

Tresserre, avocat, mainteneur des Jeux Floraux, 65, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

Trotin Albert, propriétaire, domaine d'Hamiza, Arzew.

Trouin César, député d'Oran, 8, rue Miromesnil, Paris.

Valerian Louis, architecte de la Ville, 14, rue Charles-Quint, **Oran.**

Valette, syndic de faillites, 2, rue Schneider, **Oran.**

Vallois, capitaine en retraite, Arzew.

de Valois, officier d'administration en retraite, 3, rue du Marché, **Oran.**

Varnier Maurice, Haut Commissaire du Gouvernement de de la République, Oudjda.

Venisse René, administrateur de commune mixte, contrôleur général adjoint des services de la Sûreté, au Gouvernement général de l'Algérie, 29, rue Hoche, Alger.

Vergnieaud, ingénieur, directeur des travaux du port de Bahia (Brésil).

Vesian (de), docteur en médecine, 7, boulevard National, **Oran.**

Viala Eugène, interprète judiciaire, Aïn-Temouchent.

Voinot, capitaine d'artillerie hors cadre, chef du Bureau du Service des renseignements, Oudjda.

Weil, grand rabbin, 6, rue Irénée, **Oran.**

Wibratte, ingénieur des Ponts et Chaussées, 6, rue du Raber, Paris.

Voir renvoi (1), page 5

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapesth.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Rio de Janeiro.
St-Pétersbourg

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques *(Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes)*. — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc *(Archives Marocaines)*. — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Études algériennes. — Ministère des Colonies *(Revue coloniale)*. — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales. — Le Mois colonial et Maritime.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. —Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Constantine. — Société Archéologique.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Lyon. — Faculté des Sciences. — Société d'Anthropologie.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saint-Hippolyte de Caton (Gard). — Revue épigraphique d'Espe-randieu.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse. — Société Archéologique.
Toulouse — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.
Leipzig. — Revue de la Société orientale allemande de linguis-tique.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico.
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — École française. — Accademia dei Leincei. — Istituto Archeologica Germanico-Romana.
Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.
Toronto. — The Canadian Institute.

Abonnements :

Les Annales de Géographie.
Revue de Géographie de Ch. Velain.
L'Afrique française.
Le Tour du Monde.
L'Anthropologie.

OUDJDA ET L'AMALAT

(Suite)

CHAPITRE VII

L'apogée et la chute des Oulad el Bachir des Beni Snassen

TENTATIVES D'ORGANISATION DE LA PROVINCE D'OUDJDA ; L'AMEL SUBIT L'INFLUENCE DU CHEF DES BENI SNASSEN

A la suite de la campagne française de 1859 contre les Beni Snassen, le Sultan décida de placer à Oudjda une garnison assez forte, de façon à donner à l'amel la possibilité de maintenir les turbulentes tribus de la province. Une partie de cette garnison devait être tirée de l'ouest du Maroc et une partie recrutée sur place. Dans le courant de juin 1860, l'amel reçut de Fez des effets d'habillement et d'équipement, il fit publier dans les tribus que les engagements étaient ouverts.

Le fonctionnaire chérifien ayant écrit au Sultan que les Mezaouir l'avaient attaqué dans Oudjda, le souverain lui envoya 600 fantassins réguliers ; ils n'arrivèrent dans l'amalat qu'au début de juillet. Au moment où ces troupes approchaient, l'amel, fort de leur appui, se porta le 27 juin avec son makhzen et ses nouveaux engagés chez les Mezaouir ; ceux-ci lui payèrent sans difficulté une amende de 400 douros et lui offrirent trois chevaux de gada, ils le laissèrent en outre emmener quelques prisonniers. Encouragé par ce résultat, il interdit dans tout son commandement la réunion des goums sous les peines les plus sévères.

Le 29 juin, les enrôlements avaient déjà donné 130 soldats ; il y avait, il est vrai, parmi eux, de nombreux enfants. Le 30 juin, à l'occasion de l'aïd, l'amel les passa en revue en dehors de la ville ; il était accompagné d'El Hadj Mimoun. Ce chef s'était fixé à Oudjda depuis quelque temps, à la suite d'incidents survenus chez les Beni Ourimeche. Voyant que ces derniers étaient tranquilles, il alla s'installer dans sa maison de l'oued Bou Redim, puis, sur leurs instances et celles de l'amel, il se décida enfin à rentrer parmi ses contribules dans le courant de juillet.

La misère était grande dans toute la province d'Oudjda ; les Zekara, mourant de faim, avaient dû s'enfoncer en masse vers l'Ouest ; toutes les populations étaient paisibles.

En janvier 1861, les Beni bou Yahi, Oulad Settout (1) et Beni bou Zeggou furent placés sous le commandement de l'amel, qui reçut l'ordre d'augmenter la garnison d'Oudjda ; les enrôlements recommencèrent et certains propriétaires de la ville furent mis dans l'obligation de servir. Ces mesures militaires n'empêchèrent pas un parti des Beni bou Zeggou de pousser jusqu'à Oudjda, et de dévaliser les gens de la tribu des Beni Yala le 13 février. En mars, l'amel Ahmed ben Daoudi montra ses soldats chez les Beni Snassen, sous prétexte de presser la rentrée des contributions de guerre dues aux Français (2).

Au commencement de 1862, les Marocains manifestèrent l'intention de construire un fortin vers Tinialine, à environ une demi-lieue de la frontière ; les autorités de Marnia s'émurent, car cela eût été contraire aux stipulations de l'article 1er du traité de 1845 ; il ne fut pas donné suite à ce projet.

Les populations virent encore leur misère s'accroître, car la plus grande partie de la récolte de 1862 fut complètement perdue ; certaines fractions durent provisoirement émigrer et, dans les tentes dressées sous les murs d'Oudjda, de nombreux individus moururent de faim. Les tribus qui étaient restées calmes jusque là commencèrent à s'agiter. A la fin d'avril, le caïd des Mehaïa, El Hadj Boubekeur, et les chefs des Angad écrivirent à l'amel d'avoir à relâcher les Mezaouir détenus pour l'attaque d'Oudjda en 1860. Cette sommation provoqua une panique en ville ; Ahmed ben Daoudi prit immédiatement les mesures de défense nécessaires, il ordonna aux habitants de se tenir prêts à sortir en armes au premier signal. Dans cette occurence, le Makhzen eut l'appui du cheikh Hamidan des Sedjâa ; celui-ci accourut à Oudjda avec 200 cavaliers et força le caïd El Haouari des Mezaouir à se constituer prisonnier. Conduit au Dar el Makhzen

(1) Les Beni bou Yahi et Oulad Settout sont établis à l'ouest de la Moulouya; leur rattachement provisoire à l'amalat d'Oudjda a dû être certainement plus nominal qu'effectif.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 26, 29, 30 juin, 6, 16 juillet, 16 oct. 1860, 8 janv., 2, 15 fév., 15 mars 1861.

dans la matinée du 12 mai, El Haouari dut promettre de payer tout ce qui lui serait demandé et de ramener dans leurs anciens campements du djorf el Akhdar ses contribules qui s'étaient retirés au-delà de l'oued Taïret.

Après le départ des Sedjâa, les Mezaouir prirent leur revanche ; ils se jetèrent sur Oudjda et razzièrent 400 chèvres et cinq tentes. L'autorité de l'amel était de nouveau battue en brèche, des bandes de pillards se mirent à parcourir la plaine. Ali ould Ramdan, cheikh influent d'Oudjda, quitta la ville dans le courant de juin à la suite d'une altercation qu'il avait eue avec Ahmed ben Daoudi ; il s'en alla à Sidi Moussa, sur l'Isly, emmenant avec lui tous les soldats (1). Il distribua ensuite une forte somme d'argent aux Beni bou Zeggou et Sedjâa pour le soutenir dans sa lutte avec les Mezaouir, qui venaient de blesser grièvement son frère Bouzian. Deux soffs finirent par se former ; d'un côté les Mehaïa, Mezaouir, Oulad Ali ben Talha et Beni Guil, de l'autre les Beni Yala, Beni Khaled et la ville d'Oudjda.

Le 10 juillet, Oudjda fut attaqué par les contingents ennemis, qui enlevèrent 130 bœufs et quelques troupeaux de moutons et menacèrent de couper l'eau. L'amel écrivit au Sultan pour l'informer de ce qui se passait ; il invita les citadins à assurer eux-mêmes leur défense, car il ne voulait pas faire marcher son makhzen. Pour ajouter aux difficultés, la discorde se mit entre les différents quartiers. La ville fut alors cernée par des maraudeurs dépouillant et volant les voyageurs. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, les habitants coururent aux armes par crainte d'une nouvelle attaque. Le 26 juillet, les Mezaouir s'en prirent aux soldats qui gardaient les grains de l'amel à Sidi Moussa et en tuèrent deux ; en représailles, ce fonctionnaire fit

(1) Les soldats, qui se trouvaient alors à Oudjda, étaient ceux recrutés dans le pays pour la défense de la ville ; ils étaient peu nombreux. S'il faut en croire les traditions locales, Ali ould Ramdan était chargé d'entretenir une force de 500 hommes ; leur solde journalière était de trois *grouch* (0 fr. 75). Ce cheikh prélevait l'argent nécessaire sur la caisse de l'octroi ; comme il n'avait la plupart du temps que 30 à 50 soldats en service, il s'appropriait la solde des manquants. Les soldats étant payés par les soins d'Ali ould Ramdan, il est parfaitement compréhensible qu'ils lui aient été dévoués ; aussi lorsque son autorité grandit au détriment de celle de l'amel, ils devinrent de véritables séïdes et leurs rangs durent se grossir de tous les frondeurs désireux de faire échec au pouvoir régulier. Ces gens furent alors appelés *les soldats d'Ali ould Ramdan*, on les considéra comme une troupe qui aurait appartenu personnellement à ce cheikh.

saisir à Oudjda, pour les faire vendre, tous les biens appartenant aux Mezaouir et Oulad Ali ben Talha. Cette mesure provoqua une vive effervescence. Ne sachant comment se tirer d'affaire, l'amel appela vainement à son aide le chef des Beni Snassen dont les contingents ne parurent pas. Abandonné de tous, il ne pouvait plus compter que sur l'intervention des personnages religieux.

Mohammed ben Amar, marabout de Kerzaz, arriva à Oudjda le 2 août ; on crut un moment qu'il parviendrait à rétablir la paix entre les Mezaouir et les habitants d'Oudjda. Cet espoir fut déçu ; les Mezaouir attaquèrent, le 29 août, un convoi allant à Sidi Moussa ravitailler le petit détachement qui y tenait garnison. Les démarches du marabout de Kerzaz finirent pourtant par dissocier les soffs et intéresser les Beni Snassen au sort d'Oudjda. Le 4 septembre, El Hadj Mohammed ould El Bachir, frère d'El Hadj Mimoun, et plusieurs notables de la montagne se rencontrèrent dans cette ville avec dix des principaux Mehaïa ; ils s'entendirent pour s'opposer aux déprédations des Mezaouir et Oulad Ali ben Talha. Le cheikh des Sedjâa fit en outre savoir à l'amel qu'à son premier appel, il marcherait contre eux. Le 24 septembre, une petite colonne commandée par l'ancien caïd Hamida vint camper à l'oued Za, elle alla ensuite s'installer sur l'oued Bou Redim. Les Mezaouir s'empressèrent alors d'offrir leur soumission ; l'amel l'accepta dans le courant d'octobre, moyennant le payement d'une amende de 500 douros et de la dia des deux soldats tués à Sidi Moussa. A la fin d'octobre, la colonne d'Hamida ne pouvant pas se ravitailler dans la région retourna à Fez (1).

Le 30 octobre, il y eut des troubles chez les Beni Snassen Tatha, la maison d'El Hadj Mohammed Zaïmi fut brûlée. Ce dernier fit alors alliance avec El Hadj Mimoun ; les Beni Mengouch et les gens de Taredjirt qui l'avaient pillé furent contraints, dans le courant de décembre, de lui verser 10.000 francs de dommages-intérêts. Au mois de janvier 1863, l'amel provoqua une réunion, sous les auspices du marabout de Guefaït, chez Mohammed ben Khedda, des Oulad Ali ben Talha ; son but était de faire cesser les différends qui divisaient les tribus. El Haouari,

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à sub. Tlemcen des 3 janv., 3 avril, 1, 13 mai, 2, 18 juin, 1, 10, 11, 13, 13, 18, 30 juillet, 5, 14, 26 août, 1, 5, 17, 26, 28 sept., 1, 4, 17, 31 octobre 1862.

des Mezaouir, et El Hadj Mimoun, des Beni Snassen, y assistèrent, l'amel et le marabout furent brillamment reçus ; on palabra, mais les inimitiés n'en subsistèrent pas moins comme auparavant. En février, les Beni Khaled incendièrent et pillèrent le village de Taredjirt et les Mehaïa d'El Hadj Boubekeur dévalisèrent une caravane des Sedjâa.

Les Beni Mathar de Ras el Aïn vinrent ensuite camper dans la plaine avec les Angad, il devait en résulter de nouvelles complications. El Hadj Mimoun menaça d'attaquer les Beni Mathar, s'ils ne lui rendaient pas les troupeaux razziés au printemps précédent ; ces Arabes, se sentant soutenus par les Angad et Mehaïa, refusèrent de lui donner satisfaction. D'autre part, les Oulad el Abbes (Angad) réclamaient au cheikh El Aïd ould Boudjemâa, des Heddada (Mehaïa), la remise des animaux enlevés par ses ses contribules dans le courant de l'été, ainsi que 200 douros d'indemnité. Le chef des Beni Snassen demandait de son côté aux Mehaïa la restitution d'animaux volés depuis deux ans. Pour achever de rendre la situation plus confuse et plus difficile, El Aïd avait également des difficultés avec quelques chefs des Mehaïa, notamment avec El Hadj Boubekeur, des Oulad Barka, au sujet d'un emprunt fait par ce dernier, au nom de toute la tribu, à une maison de commerce de Mulhouse. El Aïd refusait de faire participer sa fraction au remboursement de la dette et cela avait provoqué des troubles chez les Mehaïa.

L'amel crut devoir intervenir dans ces différentes affaires, soit pour aider au rétablissement de l'ordre, soit, comme le disent les Heddada, parce qu'il aurait été acheté par El Hadj Mimoun et El Hadj Boubekeur. Quoiqu'il en soit, dans le courant de mars 1863, il fit arrêter El Aïd ould Boudjemâa et un de ses parents, Tahar bel Haddad ; un jour qu'ils s'étaient rendus au marché d'Oudjda, ils furent brusquement jetés en prison. Le cheikh des Beni Mathar fut également arrêté, mais à la suite d'une réunion à Oudjda, au milieu d'avril, des principaux notables de l'Angad et des Beni Snassen, Ahmed ben Daoudi le remit en liberté après l'avoir condamné à payer 300 douros d'amende ; il garda son fils comme caution. Il fut de plus décidé que si la fraction d'El Aïd ould Boudjemâa ne rendait pas les troupeaux volés aux Oulad el Abbes et aux gens d'Oudjda, elle serait razziée. Les notables se séparèrent le 29 avril. El Hadj Mimoun était tout puissant dans

ces sortes de conseils, il dirigeait l'opinion et l'amel n'avait qu'à s'incliner. Plus tard, il y eut une série de marchandages pour l'élargissement d'El Aïd ould Boudjemâa ; ses parents versèrent tout ce qu'ils purent réaliser. Mais les exigences augmentaient à chaque instant ; au mois d'août, après avoir touché 1800 douros, dont 1400 en espèces, l'amel fit pourtant relâcher ses deux prisonniers.

Pendant ce temps, deux cents cavaliers réguliers étaient arrivés à Oudjda, le 15 juillet, pour permettre à Ahmed ben Daoudi de faire rentrer les impôts de l'amalat. Cette opération n'alla pas sans difficultés. Chez les Beni Yala, les soldats essuyèrent quelques coups de fusil au début du mois d'août, il en fut de même, le 22 de ce mois, chez les Sedjâa qui refusèrent de payer (1).

L'ASSASSINAT D'EL HADJ MIMOUN PAR LES MEHAÏA ET LES TROUBLES QUI SUIVIRENT

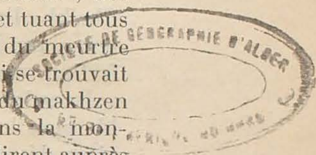
Depuis son emprisonnement, qu'il attribuait surtout aux démarches d'El Hadj Mimoun, El Aïd ould Boudjemâa avait voué une haine féroce à ce personnage ainsi qu'à l'amel. El Hadj Mimoun était campé au début de septembre 1863 à Sidi Soltane. Le vendredi 4 septembre, il se rendit à Oudjda pour faire quelques achats ; El Aïd en ayant eu connaissance réunit un goum d'une soixantaine de cavaliers Mehaïa et fit partir un espion, qui devait le prévenir du moment où El Hadj Mimoun quitterait la ville. Dès le retour de son émissaire, El Aïd se cacha avec ses partisans dans le lit de l'oued Isly, vers Koudiet Abderrahman. El Hadj Mimoun ne resta à Oudjda qu'une partie de la journée du 4 (2), dans l'après-midi il retourna à Sidi Soltane accompagné seulement d'un de ses parents, d'un taleb et de quatre maçons montés sur des mulets ; il prit la piste d'Aïn Sfa et atteignit l'oued Isly au coucher du soleil. Quand il eut traversé l'oued, il aperçut des cavaliers galopant à sa rencontre et les prit pour des cavaliers des Beni Snassen voulant lui faire fête. Lorsqu'il s'aperçut

(1) (*A. C. M.*). — L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 2, 23 nov. 18 déc. 1862, 29 janv., 14 fév., 11 mars, 23, 30 avril, 8 juin, 6 juillet, 1, 5, 30 août 1863.

(2) GRAULLE indique la date du 5 septembre, mais cela peut provenir d'une erreur de copiste ; le registre de correspondance du cercle de Marnia donne celle du vendredi 4 septembre, or ce jour et cette date concordent parfaitement entre eux.

de son erreur, il chercha à revenir en arrière mais il était trop tard ; rejoint au gué il fut renversé d'un coup de fusil. El Aïd ould Boudjemâa mit pied à terre, il se précipita sur son ennemi et lui ouvrit la gorge, la poitrine et le ventre avec son couteau, puis ces atrocités n'ayant pas assouvi sa haine, il mordit la joue gauche du cadavre. Le parent d'El Hadj Mimoun eut simplement le bras cassé par une balle. Après avoir commis cet assassinat, les Mehaïa s'emparèrent des animaux et des effets et allèrent piller les tentes d'El Hadj Mimoun à Sidi Soltane ; ils enlevèrent tout et laissèrent les femmes nues.

El Aïd ould Boudjemâa se retira à Sidi Moussa ; des Mehaïa se mirent à parcourir la plaine volant et tuant tous les gens qu'ils rencontraient. Le lendemain du meurtre d'El Hadj Mimoun, le marabout de Kerzaz, qui se trouvait à Oudjda, alla avec 8 cavaliers et 12 fantassins du makhzen relever le cadavre ; il le fit transporter dans la montagne où on l'enterra. Les Beni Snassen se rendirent auprès du tombeau d'El Hadj Mimoun, ils décidèrent que toute la tribu se mettrait en mesure de vivre sous la tente et poursuivrait à outrance les Mehaïa. La situation était grave ; le vide se fit autour d'Oudjda et l'amel ordonna aux habitants de se pourvoir d'armes, en même temps qu'il interdisait la vente de la poudre aux indigènes de l'extérieur. Les Mehaïa essayèrent d'entrer en conversation avec le fonctionnaire chérifien lequel, craignant de tomber dans un piège, refusa de les écouter. El Hadj Mohammed ould el Bachir prit la succession de son frère, il fit tous ses efforts pour maintenir les Beni Snassen groupés sous son autorité et pour obtenir des adhésions à son soff.



Après bien des négociations, les contingents des Beni Snassen se mirent en marche dans le milieu de septembre; ils furent rejoints à Sidi Moussa sur l'Isly par ceux des Kebdana, Oulad Settout, Sedjâa, Haouara, Ahlaf, Beni bou Zeggou, Beni Yala, Zekara et Angad. Quand tous les coalisés eurent opéré leur jonction, ils se dirigèrent sur Guenfouda ; leurs forces comprenaient environ 10.000 fusils et 600 chevaux. Devant cette formidable levée de boucliers, les Mehaïa s'étaient empressés de prendre la fuite vers le Sud. Les marabouts d'Ouezzan et de Kerzaz cherchèrent par tous les moyens à empêcher la lutte; ils y réussirent et la colonne des assaillants se dispersa le 22 septembre. Les Mehaïa s'engagèrent simplement à rendre ce qu'ils avaient volé le jour de l'assassinat du chef

des Beni Snassen ; la réconciliation ne pouvait pas être de longue durée (1).

Au lieu de se faire oublier, les Mehaïa enlevèrent en décembre une grande quantité de bestiaux aux Haouara, ils refusèrent de les rendre, puis, craignant des représailles, leurs douars s'installèrent à Tiouli, en arrière des montagnes des Beni Yala. Un goum comprenant une majorité de Haouara et Beni Guil alla razzier leurs silos ; au mois de janvier 1864, ils furent également attaqués par les Sedjâa, avec lesquels ils eurent plusieurs petits engagements. Sidi Cheikh ben Tayeb, sollicité par les Haouara, vint menacer les Mehaïa ; sur les instances de cet Ouled Sidi Cheikh, l'amel obtint que les Sedjâa rendraient leurs prises aux Mehaïa, qui se décidèrent alors à donner satisfaction aux Haouara.

Dans le courant de février, Ahmed ben Daoudi rassembla chez lui les notables de l'amalat pour les engager à vivre désormais en bonne intelligence, tous acceptèrent, mais on fit des réserves au sujet d'El Aïd ould Boudjemâa et de ses contribules. A ce moment, le chef des Beni Snassen apprit que les Oulad Settout, se disant poussés par les Guelaya, avaient fait une importante razzia sur ses troupeaux. Cette nouvelle le rendit furieux, il quitta précipitamment Oudjda et ordonna à ses contingents de se préparer à partir en harka ; ceux-ci lui opposèrent une certaine inertie. Sur ces entrefaites, les Mehaïa revinrent demander à l'amel de nouvelles assurances qu'il ne serait plus rien tenté contre eux. Le fonctionnaire chérifien s'y engagea formellement dans une autre réunion, à laquelle il négligea d'inviter El Hadj Mohammed ould el Bachir qui en fut très froissé. Afin de tout concilier, l'amel organisa encore un miad pour le 18 mars, en ayant soin cette fois de convoquer le chef des Beni Snassen, mais ce dernier refusa de s'y rendre ; sur les prières réitérées d'Ahmed ben Daoudi, il consentit enfin à envoyer un de ses fils. En se séparant, on convint que le miad se rencontrerait de nouveau chez El Hadj Mohammed ould el Bachir, dans le but de sceller définitivement la paix.

Ces négociations continuelles devaient fatalement amener des froissements et provoquer des ruptures; un conflit ne tarda pas à éclater. Le 13 avril, les Mehaïa se

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 7, 10, 11, 14, 16, 17, 19, 20, 22, 22 sept. 1863. — *(A. G. G.)* GRAULLE. — TOUHAMI OULD EMBAREK.

rencontrèrent à Aïn-Sfa avec El Hadj Mohammed ould el Bachir, celui-ci posa comme première condition de paix que les Mehaïa s'engageraient à attaquer leurs contribules ayant fait cause commune avec El Aïd ould Boudjemâa ; cette proposition souleva une indignation générale. Les Mehaïa replièrent leurs douars vers Sidi Moussa ; ils firent savoir au chef des Beni Snassen que, si avant cinq jours il n'avait pas osé aller les attaquer, ils prendraient l'offensive. Ce dernier essaya en vain d'entraîner avec lui les Angad, il rassembla les contingents des Beni Snassen à Berdil. L'amel fit auprès des deux partis des démarches qui amenèrent une détente et le conflit fut retardé (1).

Le 6 juillet 1864, les Mehaïa recommencèrent leurs provocations ; un parti de leurs cavaliers tomba sur les Djaouna, alliés des Beni Snassen. C'est alors que, le 11 juillet, sur un ordre venu de Fez, l'amel fit incarcérer les principaux chefs des Achache (Mehaïa). Ceux-ci, invités à se rendre au Dar el Makhzen, hésitaient à pénétrer en ville ; Ahmed ben Daoudi leur ayant promis solennellement qu'il ne leur arriverait rien, ils se laissèrent convaincre. A la fin de la collation qu'il partagea avec eux, le fonctionnaire chérifien leur montra la lettre du Sultan et s'assura de leur personne. Dès qu'ils connurent l'arrestation de leurs chefs, les Mehaïa présents à Oudjda montèrent à cheval et enlevèrent des bœufs appartenant aux habitants, ils emmenèrent aussi un homme des Beni Snassen comme otage.

A partir de ce moment, la ville fut cernée par les Mehaïa, qui coupèrent les communications avec l'extérieur. El Hadj Boubekeur, chef écouté des Mehaïa, se déclara contre les Angad, auxquels il reprochait d'être intervenus pour faire arrêter ses contribules. Les soffs s'organisèrent et recherchèrent des alliances ; une partie des Sedjâa épousa la querelle des Mehaïa ; il en fut de même des Beni bou Zeggou et de quelques fractions des Angad, désireuses sans doute de montrer qu'elles n'étaient pour rien dans l'arrestation des chefs des Achache. Le chef des Beni Snassen ne resta pas inactif, il espérait tenir enfin sa vengeance en soutenant l'amel et la ville d'Oudjda contre les Mehaïa. Il réunit de nombreux fantassins et cavaliers, qu'il avait l'intention d'introduire de nuit dans

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 29, 30 déc. 1863, 9, 18, 20, 27 janvier, 2, 23 février, 3, 18, 19, 24 mars, 14, 25, 30 avril, 6, 8 mai 1864.

Oudjda, pour tomber ensuite à l'improviste sur ses adversaires ; dans la nuit du 19 juillet il y fit entrer 400 fantassins et le 20, au point du jour, quelques cavaliers. Les Mehaïa coupèrent l'eau de Sidi Yahia et, le 22, ils cernèrent la ville vers le Nord-Ouest.

Le 23 juilet 1864, comme tous les contingents d'El Hadj Mohammed ould el Bachir s'avançaient contre eux, les Mehaïa dirigèrent leurs tentes sur le col de Sidi Djabeur. Les Beni Snassen, renforcés par tous les combattants qu'avait pu fournir Oudjda, attaquèrent leurs adversaires. Du côté des Beni Snassen, il y avait 3000 fantassins et 900 cavaliers ; du côté des Mehaïa, 1000 fantassins et 700 cavaliers. La fusillade dura toute la journée, les Mehaïa finirent par battre en retraite sur le haut oued Taïret. Dans l'après-midi, ils exécutèrent un retour offensif et le combat devint acharné, on se battit corps à corps jusqu'à la nuit. Les Achache, en faveur desquels El Hadj Boubekeur avait pris les armes, abandonnèrent la lutte ainsi que les Sedjâa. A la suite de ces défections, le soff des Mehaïa dut plier ; il tenta encore une nouvelle attaque, qui fut brillamment repoussée par les fantassins des Beni Khaled. Dans cette journée, les Mehaïa eurent 70 à 80 tués, les contingents des Beni Snassen perdirent 200 à 250 hommes

Les Mehaïa laissèrent leurs campements sur l'oued Taïret et eurent encore quelques escarmouches avec le parti adverse. Ils sollicitèrent le secours des Rezaïna, Beni Guil et Amour, afin de razzier les silos des Angad qui les avaient abandonnés ; El Hadj Mohammed ould el Bachir rassembla ses contingents pour s'opposer à cette entreprise. Le 7 août, les Mehaïa firent une course chez les Beni Khaled, mais les Beni Snassen étant alors prêts à se porter en masse sur eux, ils n'insistèrent pas et s'empressèrent de filer dans le Sud, poursuivis jusqu'au delà de Tiouli par El Hadj Mohammed ould el Bachir. Ce dernier marcha ensuite contre les Beni Yala, à la demande de l'amel qui voulait les punir de l'accueil fait l'année précédente à ses soldats. Les Beni Yala n'attendirent pas le choc et s'enfuirent pour la plupart à Guefaït ; les Sedjâa essayèrent inutilement d'intercéder en leur faveur.

La fin de l'année 1864 fut relativement calme. Le 12 décembre, les Sedjâa se firent battre par les Haouara, un des fils du cheikh Hamidan fut tué. Les Mehaïa, avides de vengeance, se jetèrent de leur côté sur les troupeaux des

Sedjâa, auxquels ils enlevèrent 150 chameaux le 21 décembre. Le chef des Beni Snassen ayant appris, au commencement de 1865, que l'amel paraissait vouloir traiter seul avec les Mehaïa, il protesta énergiquement et menaça de reprendre les hostilités (1).

LES MEHAÏA ESSAIENT DE REVENIR AUTOUR D'OUDJDA, DEVANT L'HOSTILITÉ GÉNÉRALE ILS FINISSENT PAR SE RETIRER.

Une fraction des Oulad Nehar d'Algérie ayant fait défection demanda, le 30 mars 1865, à El Hadj Mohammed ould el Bachir l'autorisation d'aller camper sur son territoire. L'amel fit savoir aux Beni Snassen qu'ils ne devaient pas recevoir les dissidents, mais ces montagnards, de même que les Angad, s'inquiétaient peu des ordres du fonctionnaire chérifien ; ils s'en tenaient éloignés et réglaient entre eux tous leurs différends. Les notables de ces deux tribus se réunirent à Oudjda, au début d'avril, pour examiner la requête des Oulad Nehar ; ils décidèrent qu'on les laisserait s'installer sur le haut Isly, malgré l'opposition de l'amel et d'Ali ould Ramdan, cheikh d'Oudjda ; la séance fut orageuse et El Hadj Mohammed ould el Bachir se fâcha. A quelque temps de là, à propos d'une querelle qui avait éclaté chez les Zekara, il fit nettement de l'opposition au Makhzen ; la fraction que protégeait ce dernier fut battue et dut se réfugier sous les murs d'Oudjda. L'attitude autoritaire du chef des Beni Snassen n'était pas sans inquiéter les populations ; les Sedjâa cherchèrent donc à se rapprocher des Mehaïa, afin de pouvoir le combattre efficacement.

Vers la fin mai, l'amel se rendit à Hammam bou Ghrara, sur la Tafna ; il fut reçu avec beaucoup d'égards par les autorités françaises. Les Oulad Sidi Cheikh avaient, à cette époque, levé l'étendard de la révolte dans le Sud Oranais; comme Abdelkader, ils ne manquaient pas de faire du Maroc leur base d'opérations; dans la région d'Oudjda ils eurent néanmoins peu de succès. El Hadj Mohammed ould el Bachir, pressenti dans le courant d'avril par Si El Kebir, lui aurait répondu qu'il ne voulait pas se créer des embarras avec les Français.

(1) *(A. G. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 7, 12, 13, 16, 20, 22, 23, 24, 26 juillet, 3, 4, 8, 8, 10, 20, 27 août, 15, 25, 27 déc. 1864, 22 mars 1865. — *(A. G. G.)* GRAULLE. — BEN ABDALLAH OULD ABDERRAHMAN.

Au mois d'août, les Mehaïa, qui auraient bien voulu quitter la région des chotts, chargèrent le marabout de Kerzaz de faire en leur nom des propositions de paix aux Beni Snassen ; les démarches de ce personnage religieux n'aboutirent pas. A la fin du mois, la poudre parla chez les Beni Khaled; les dechras de Taredjirt et des Oulad Ghazi furent incendiées. L'accord se fit entre les fractions des Beni Snassen, dès qu'on parla de tomber sur les Mehaïa ; leurs contingents se réunirent à Aïn-Sfa, le 31 août, et allèrent camper sur l'Isly. Les Beni Snassen arrivèrent à Guenfouda dans les premiers jours de septembre. Ayant appris là que les Mehaïa étaient prévenus et se préparaient au combat, ils préférèrent rebrousser chemin et dévaster au passage les jardins de Sidi Moussa. Dans ces périodes troublées, tout le monde se tenait sur la défensive, aussi la plaine était-elle vide de douars. Poussés par leur amour du pillage, les Mehaïa firent au mois d'octobre une grande razzia sur les Sedjâa. A la suite de ce coup de main, les Beni Snassen se disposèrent à marcher de nouveau contre les Mehaïa (1).

Cette prise d'armes fut arrêtée par des querelles intestines qui éclatèrent dans la montagne. Au mois de janvier 1866, un miad des Beni Attigue et Beni Ourimeche se réunit à Cherâa, les passions s'échauffèrent en discutant et certains se laissèrent aller à des voies de fait ; El Hadj Mohammed ould el Bachir fut blessé d'un coup de pistolet à la cuisse. En avril, les Beni Guil vinrent faire auprès de lui une démarche en faveur des chefs des Mehaïa détenus à Oudjda ; il fut intraitable et refusa de désarmer. A cette époque, une autre expédition fut préparée contre les Mehaïa ; les Sedjâa, Angad et Haouara devaient y prendre part ; la division se mit chez les alliés et le projet n'eut pas de suite.

A l'est de la frontière, on avait entrepris les travaux pour l'établissement du sénatus-consulte des tribus algériennes, cela provoqua une certaine agitation dans les tribus de l'amalat. Le colonel Chanzy invita l'amel à parcourir la frontière avec lui ; ils se rencontrèrent au Birrou, le 1er juin, et n'arrivèrent pas à se mettre d'accord.

Au mois de juillet, l'amel se décida à tenter un rapprochement entre les Mehaïa et Beni Snassen, sans

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 1, 4, 17, 28 avril, 25, 27 mai, 5, 11, 18, 24 août, 1, 2, 8, 23, 28 sept., 26 oct. 1865.

doute sur un ordre venu de Fez ; les Beni Oukil offrirent leurs bons offices, mais l'opposition du chef des Beni Snassen fit tout échouer. Les Mehaïa, chassés des chotts par le manque d'eau et de pâturages, prirent la direction du Nord; le 2 août, ils se trouvaient au pied de la montagne des Beni bou Saïd, en territoire français. Les contingents des Angad s'étaient réunis entre Oudjda et Sidi Yahia, prêts à se jeter sur leurs adversaires ; les Beni Snassen se mettaient en route pour se joindre aux Angad. Inquiet des dispositions hostiles des Mehaïa, qui étaient résolus à s'établir de force dans l'Angad et sollicitaient l'alliance des Sedjâa, l'amel écrivit à El Hadj Mohammed ould el Bachir de se hâter ; celui-ci arriva à Oudjda le 3 août, à 5 heures du soir, avec ses contingents.

Le chef des Beni Snassen prit immédiatement la direction des opérations, l'amel comptait si peu ; il lança pendant la nuit les goums des Angad et Beni Khaled sur Missiouine, afin de tourner les Mehaïa auxquels on posa l'ultimatum suivant : « Livrez El Aïd ould Boudjemâa et retournez de suite au Sahara, sinon vous serez attaqués ». Les Mehaïa avaient près de 500 chevaux et un millier de fantassins ; poussés par la famine, ils eurent d'abord l'intention de résister, puis, à la réflexion, ils se décidèrent à lever leurs campements le 9 août et à battre en retraite. Arrivés à Sidi Djabeur, ils rebroussèrent chemin prétextant que la route était barrée par leurs ennemis. Le goum de Marnia et les escadrons de spahis durent aller prendre position vers Sidi Zaher, pour faire respecter le territoire français. Comprenant que ce territoire leur était fermé, les Mehaïa se retirèrent enfin le 11 août sur Tiouli ; El Hadj Mohammed ould el Bachir prétendit s'opposer à leur départ, mais ils eurent soin de longer la frontière et, devant l'attitude ferme des Français, le chef des Beni Snassen préféra s'abstenir de toute agression. Ahmed ben Daoudi eut la mauvaise foi d'écrire à Marnia, en se plaignant des troubles occasionnés par la présence des Mehaïa sur la frontière algérienne (1).

El Hadj Mohammed ould el Bachir régentait alors tout l'amalat, la plupart des tribus étaient obligées de graviter dans son orbite ; seuls les Mehaïa lui tenaient tête, ne

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 31 janv., 24 mars, 1, 10, 14 avril, 13, 19, 29 juillet, 2, 2, 2, 3, 4, 4, 9, 10, 11, 28 août 1866. — De La Martinière et Lacroix, T. I, p. 44.

pouvant pas s'attaquer directement à lui, ils se jetaient sur les fractions à leur portée. Le 25 janvier 1867, ils razzièrent dans la montagne des Beni Yala quatorze douars des Oulad Moussa. Les Angad, ayant appris qu'une caravane des Mehaïa devait aller acheter des grains en Algérie, leurs goums cherchèrent à s'en emparer. Des partis de Mehaïa n'en continuèrent pas moins à battre le pays ; le 30 mars, en compagnie de Sedjâa, ils attaquèrent deux douars des Djaouna campés à Tiouli. Vers la même époque, les Mehaïa razzièrent des moutons aux Sedjâa ; ceux-ci firent appel aux Mezaouir et se lancèrent sur les ravisseurs, pendant que les Zekara se mettaient en mesure de les prendre à revers. Les Mehaïa repoussèrent les Sedjâa et Mezaouir, mais quand les contingents des Zekara firent leur apparition, les Mezaouir reprirent vigoureusement l'offensive. Les Mehaïa, placés entre deux feux, s'enfuirent en abandonnant leurs fantassins; ils eurent 108 tués dont plusieurs prisonniers égorgés par les Zekara.

Une harka s'organisa immédiatement contre les Mehaïa; les Zekara se dirigèrent sur Ras el Aïn où elle devait se concentrer. Le 3 avril, le fils de l'amel, le cheikh Ali ould Ramdan et El Hadj Mohammed ould el Bachir, avec le makhzen et les contingents de la ville, allèrent camper à Sidi Moussa afin de rejoindre les Zekara ; les contingents des Beni Snassen étaient rassemblés à Aïn Sfa. En arrivant à Djerada la harka fit demi-tour, soit par crainte d'une attaque de Sidi Cheikh ben Tayeb, dont le fils était détenu à Oudjda à la demande de la France, soit à la prière du marabout de Guefaït ; toujours est-il qu'elle se dispersa et chacun rentra chez soi. Quant aux Mehaïa, ils se séparèrent et El Hadj Boubekeur alla demander l'hospitalité aux Français ; on l'installa à Géryville. Il ne devait rentrer au Maroc que six ans plus tard avec le pardon d'El Hadj Mohammed ould el Bachir.

Bou Azza ould el Arbi, des Oulad Sidi Cheikh, vint s'installer dans la plaine de Triffa ; il recruta quelques adhérents, principalement des Sedjâa, avec lesquels il voulait attaquer les tribus algériennes. Le 15 avril, il campa à Sidi Mansour ; les douars des Beni Snassen abandonnèrent la plaine. Les Achache réunis aux Beni Ouacine se mirent en mesure de se défendre et l'amel monta à cheval pour marcher avec son makhzen contre l'agitateur. Le 17 avril, Ahmed ben Daoudi força Bou Azza à passer la frontière ; ce dernier fut attaqué par les Beni Ouacine,

pendant que les Msirda et Beni Snassen arrivaient pour le cerner. Sa bande fut dispersée et tomba entre les mains du Makhzen, ses troupeaux furent partagés entre les contingents ayant pris part à la lutte. Bou Azza voyant la partie perdue s'était enfui à pied par des ravineaux difficiles, il était parvenu à s'échapper. Après sa rentrée à Oudjda, l'amel eut une violente discussion avec le cheikh Ali ould Ramdan, qui, poussé par les habitants, n'avait pas craint de braver son autorité en élargissant des prisonniers détenus par son ordre (1).

Au mois de juin 1867, les contingents de Si Hamza des Oulad Sidi Cheikh, joints à ceux des Mehaïa, vinrent menacer Oudjda ; les Mehaïa firent une razzia sur les Beni Yala et les Zekara, ces derniers leur reprirent le butin. Les Mehaïa allèrent ensuite commettre des agressions au milieu même de la plaine d'Angad ; le cheikh Ali ould Ramdan les poursuivit jusqu'au djebel Metsila et El Hadj Mohammed ould el Bachir, appelé par l'amel, s'avança jusqu'à Sidi Moussa ; les pillards avaient disparu. El Hadj el Arbi, fils de Sidi Cheikh ben Tayeb, fut remis en liberté au mois d'août par ordre du Sultan. Celui-ci, probablement pour lui faire oublier sa longue captivité, le nomma khalifa des ksour du Sud sous les ordres immédiats de l'amel Ahmed ben Daoudi. Le nouveau titulaire quitta Oudjda pour rejoindre son poste le 23 septembre ; c'est de cette époque que date le rattachement de Figuig à l'amalat d'Oudjda. Un calme relatif régna enfin dans la région, il fut troublé au début de novembre par les Beni bou Zeggou, qui enlevèrent quelques milliers de moutons aux Beni Snassen ; ces derniers se réunirent aux Angad et au makhzen de l'amel, ils organisèrent une colonne pour aller châtier les agresseurs (2).

MORT DE L'AMEL AHMED BEN DAOUDI ; SON SUCCESSEUR ÉCHOUE DANS SES TENTATIVES POUR RUINER L'INFLUENCE D'EL HADJ MOHAMMED OULD EL BACHIR

Au commencement de février 1868, deux des Mehaïa détenus à Oudjda, Kaddour ould Salah, de la fraction des

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 8, 27, 31 janv., 10 fév., 31 mars, 2, 2, 4, 9, 9, 14, 16, 16, 16, 17, 17, 18, 29 avril 1867. — *(A. G. G.)* Graulle. — De Lamartinière et Lacroix, T. I. p. 45.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 29 juin, 16 août, 4, 6 novembre 1867, 19 fév. 1869.

Achache, et Bou Derra ould Ahmed, de la fraction des Oussata, moururent en prison ; les Mehaïa prétendirent qu'on leur avait donné du poison. Le 13 février, le fils de l'amel mourut subitement ; le lendemain, Ahmed ben Daoudi mourut à son tour dans les mêmes conditions. Tout porte à croire qu'ils furent empoisonnés ; les Mehaïa auront sans doute voulu se venger de la mort de leurs otages et de celle d'El Aïd ould Boudjemâa, qui venait d'être tué à coups de pistolet dans le cercle de Sebdou par deux hommes de la fraction des Achache (Mehaïa), soudoyés, disait-on, par El Hadj Mohammed ould el Bachir. L'amel et son fils furent inhumés dans une koubba de la zaouïa Derqaoua et le khalifa, Allal ben Bachir, prit le commandement.

Dans le mois d'avril, Bou Azza ould el Arbi chercha à renouveler son coup de main de l'année précédente, il recruta des volontaires chez les Guelaya ; quelques Beni Drar fanatiques essayèrent sans succès d'entraîner les Beni Snassen dans le mouvement. En mai, Bou Azza fut razzié par les Guelaya et obligé de se réfugier chez les Metalsa. Le nouvel amel d'Oudjda, Abdesselam ould el Hadj Larbi, arriva à son poste le 25 avril ; il chercha immédiatement à entretenir de bonnes relations avec les Français. Dans le courant d'août, il se rendit sur le territoire d'El Aricha à un miad tenu par les Hamyane, Beni Guil et Oulad Nehar, auquel assistait le général commandant la subdivision de Tlemcen ; au cours de cette réunion, des mesures furent arrêtées pour établir l'ordre dans les régions où ces tribus étaient en contact (1).

Aussitôt installé, Abdesselam ould el Hadj Larbi avait manifesté l'intention d'exercer réellement le pouvoir, cela déplut souverainement au chef des Beni Snassen, qui ne manqua aucune occasion de lui faire de l'opposition. Au commencement de février 1869, l'amel voulut révoquer le cheikh Ali ould Ramdan ; ce dernier était inféodé au soff d'El Hadj Mohammed ould el Bachir auprès duquel il s'empressa d'aller se plaindre. El Hadj Mohammed ould el Bachir se rendit immédiatement à Oudjda, suivi de 60 à 70 cavaliers, pour inviter Abdesselam ould el Hadj Larbi à quitter le pays. Le malheureux fonctionnaire était hors d'état de résister, il dut promettre d'abandonner son com-

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 2, 15, 26 avril 1868, 19 fév. 1869 ; T. du 15 fév. 1868. — Ben Abdallah ould Abderrahman.

mandement à l'âïd el kebir, dès qu'il aurait mis ordre à ses affaires. Le chef des Beni Snassen, satisfait de ces déclarations, se rendit chez les Beni bou Zeggou arbitrer un conflit survenu entre eux et les Ahlaf. A son arrivée, un combat venait d'avoir lieu et les Beni bou Zeggou avaient perdu vingt des leurs ; les Ahlaf, de crainte de s'aliéner El Hadj Mohammed ould el Bachir, acceptèrent une transaction. Le 22 février, ce dernier rentra chez lui avec les cavaliers qui l'avaient suivi ; il était en fait le véritable chef de l'amalat. Les Beni bou Zeggou, peu confiants dans les promesses des Ahlaf, razzièrent le mois suivant une de leurs caravanes ; El Hadj Mohammed ould el Bachir et El Hadj Mohammed Zaïmi se rendirent à Oudjda pour régler cette nouvelle affaire avec les intéressés, cela n'alla pas sans difficultés et une scission faillit se produire chez les Beni Snassen.

L'amel se sentant menacé dans sa situation avait probablement intrigué à la cour, car il avait reçu du Sultan l'ordre de lui envoyer Ali ould Ramdan avec 300 de *ses soldats*. Grâce aux fusils de ces irréguliers et avec l'appui du chef des Beni Snassen, ce cheikh tenait le fonctionnaire du Makhzen en échec. Sur les conseils d'El Hadj Mohammed ould el Bachir, il refusa de partir de peur d'être arrêté en entrant à Fez.

Le Sultan prit dans le même temps parti contre les Beni bou Zeggou, il leur infligea une forte amende et les menaça d'une razzia s'ils n'obéissaient pas aux ordres de son représentant à Oudjda. A quelques jours de là, il lança sur eux les Haouara et Ahlaf, qui leur tuèrent 48 hommes et passèrent 6 prisonniers par les armes ; les têtes furent envoyées à Fez. Un miad des Beni Snassen se rendit de suite à Oudjda, l'amel n'osa pas résister et écrivit au souverain pour implorer la grâce des Beni bou Zeggou.

Le 28 avril, quatre caïds mia entrèrent en ville, leur visite était relative à une prochaine expédition du Sultan contre les Ghiata, expédition à laquelle il avait décidé de faire participer le makhzen de l'amel et les contingents des principales tribus de l'amalat. Le cheikh Ali ould Ramdan crut qu'ils venaient pour l'arrêter, il se réfugia dans sa propriété de Sedd ; le soir, il se décida pourtant à regagner la ville. L'amel l'envoya chercher ; le cheikh eut soin de se rendre au Dar el Makhzen entouré de vingt de ses partisans les plus dévoués armés de poignards et de pistolets, aussi Abdesselam ould el Hadj Larbi n'osa-t-il

pas se saisir de sa personne. Lorsque les Beni Snassen furent invités à se mobiliser, ils firent répondre qu'à leur grand regret ils ne pouvaient pas exécuter les ordres du Sultan, parce qu'ils étaient occupés à moissonner leurs orges ; les autres tribus suivirent l'exemple des Beni Snassen, elles n'obéirent pas (1).

L'autorité chérifienne était complètement méconnue et bafouée par les principaux chefs de l'opposition ; le Sultan leur fit intimer de nouveau l'ordre d'envoyer leurs contingents, mais sans plus de résultat. Comme pour lui jeter un défi, environ 80 cavaliers des Beni Snassen firent à la fin de mai 1869 une course jusqu'à Ras el Aïn, où ils tuèrent trois hommes des Mehaïa. L'amel se maintint tant bien que mal dans sa situation humiliante, en attendant l'occasion propice pour prendre une revanche.

Le 11 octobre, dans la matinée, El Hadj Mohammed ould el Bachir, Ali ould Ramdan et quelques autres personnages entrèrent chez l'amel et refusèrent le thé qu'il leur offrait. Une discussion assez violente ne tarda pas à s'engager ; Abdesselam ould el Hadj Larbi feignit de se croire menacé, il fit arrêter ses interlocuteurs, on les jeta en prison chargés de chaînes. Après cet acte de vigueur, l'amel fit fermer les portes de la kasba et s'enferma dans le Dar el Makhzen ; il envoya un cavalier à Marnia pour solliciter le secours des troupes françaises. Les habitants d'Oudjda prirent les armes afin de délivrer les prisonniers, car les Beni Snassen prévenus accouraient en foule et il importait de les devancer, si l'on ne voulait pas s'exposer à voir la ville envahie. L'assaut fut donné à la kasba ; les assaillants montèrent sur le haouch de Sidi Châaib et engagèrent le feu avec les mokhazenis garnissant les terrasses. Un Oudjdi fut tué sur le haouch, puis ceux qui étaient avec lui escaladèrent la porte et l'ouvrirent à la foule. On commença par aller enfoncer les portes de la prison et briser les chaînes des détenus, la kasba fut pillée de fond en comble ; les Fasis furent molestés et l'amel blessé arriva à grand peine à se réfugier à la zaouïa Zïania. C'est pendant le pillage qu'un nommé Ben Younes ould el Hebib Tarha, dans le but de montrer son adresse, tira sur les boules de cuivre placées au sommet du minaret de la mosquée, il y fit les trous que l'on distingue encore

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 22 juillet 1868, 16, 25 fév., 14 mars, 7, 16, 19 avril, 2, 12 mai 1869.

actuellement. Aussitôt après avoir été délivré, El Hadj Mohammed ould el Bachir avait écrit au commandant supérieur de Marnia de ne pas donner suite à la demande de secours de l'amel. La harka des Beni Snassen arriva dans la soirée au djorf el Akhdar, d'où elle regagna les montagnes sur l'invitation d'El Hadj Mohammed ould el Bachir ; seuls les cavaliers et les chefs vinrent à Oudjda.

Lorsque le calme fut rétabli, le chef des Beni Snassen prit le commandement ; il délégua ses pouvoirs au cheikh Ali ould Ramdan et au cadi Mohammed bel Hachemi, puis il rentra chez lui. Ces personnages s'occupèrent de faire restituer autant que possible ce qui avait été volé aux négociants de Fez ; ils firent réparer les dégâts causés au Dar el Makhzen et à la prison. Avec l'aide du marabout de Kenadsa, l'amel put quitter la ville en compagnie de sa femme et d'un serviteur ; il passa par Guefaït, l'oued Za et se rendit à Fez (1).

A la fin d'octobre, le goum des Beni Snassen s'était rassemblé pour aller razzier les Sedjâa, dont le cheikh Hamidan, en raison de ses sympathies pour Abdesselam, avait eu une altercation avec El Hadj Mohammed ould el Bachir au moment des événements d'Oudjda. L'apparition d'un bataillon de zouaves à la frontière calma cette effervescence. Sur ces entrefaites, un marabout de Kenadsa présida d'ailleurs une conférence, au cours de laquelle les Beni Snassen, Sedjâa, Beni bou Zeggou et Angad se promirent mutuellement de mettre un terme à tous leurs dissentiments et d'agir désormais d'un commun accord.

Boucheta ould el Baghdadi, nommé amel en remplacement d'Abdesselam ould el Hadj Larbi, fit son entrée à Oudjda le 20 novembre 1869. Il convoqua de suite Ali ould Ramdan ; celui-ci ne se présenta que le 23 avec les principaux notables, l'amel les avisa de la part du Sultan que tout le butin fait le 11 octobre devrait être rendu. L'amel écrivit à El Hadj Mohammed ould el Bachir pour le prier de venir le voir ; le chef des Beni Snassen se rendit à son invitation au commencement de décembre avec El Hadj Mohammed Zaïmi et 40 cavaliers. Le représentant du Sultan se porta à leur rencontre sur l'Isly et leur offrit l'hospitalité à la

(1) *(A. G. G.)* Graulle. — *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24 mai, 4 juin, 11, 12, 16, 18 oct. 1869 ; 4 T. du 11 oct., un du 12 oct. 1869. — Cheikh Mohammed ben Larbi. — Fekir Ali Drif. — Ahmed ould el Hadj Zaïmi. — Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche.

kasba, ils refusèrent et descendirent chez le cheikh Ali ould Ramdan. En résumé, si le nouvel amel n'avait pas rencontré chez ses administrés une opposition ouverte, il avait été accueilli avec beaucoup de froideur et de réserve. Par la suite, Boucheta ould el Baghdadi dut constamment s'effacer devant El Hadj Mohammed ould el Bachir qui feignit de l'ignorer. Ce dernier, voulant entreprendre une grande expédition contre les Metalsa, écrivit le 18 mars 1870 à Ali ould Ramdan de lui envoyer tous les contingents des tribus voisines d'Oudjda ; le cheikh, sans prendre l'avis de l'amel, fit publier cet ordre en ville et menaça les récalcitrants d'une amende de 100 francs. Le fonctionnaire chérifien voyait toutes ces prises d'armes se faire sous ses yeux et il était incapable de les empêcher (1).

LES OULAD SIDI CHEIKH DANS L'AMALAT D'OUDJDA

L'énergique chef des Beni Snassen assurait la police de la région mieux que n'avait jamais pu le faire aucun amel. Quelques Beni bou Zeggou ayant razzié les Beni Mahiou, en septembre 1870, il obligea les notables des Beni bou Zeggou à piller et brûler les tentes des coupables. Dans la montagne des Beni Snassen tout était calme, ces Berbères ne manifestaient aucun sentiment hostile à la France. Au mois de novembre, Kaddour ben Hamza, des Oulad Sidi Cheikh, demanda le concours d'El Hadj Mohammed ould el Bachir contre les Français, celui-ci le lui refusa.

La révolte des Oulad Sidi Cheikh causa d'ailleurs plusieurs alertes dans les tribus du sud d'Oudjda qui, à différentes reprises, se crurent menacées par leurs contingents. Le 17 mars 1871, un goum de 100 cavaliers des Oulad Sidi Cheikh, commandé par Si Menouar, tomba sur les Beni bou Saïd et leur razzia cinq douars, puis il fila sur Sidi Djabeur avec son butin. Il attaqua également quelques douars marocains des Beni bou Hamdoun et Oulad el Abbes. Ces derniers poursuivirent les pillards, ils leur reprirent les chameaux razziés et leur tuèrent 12 fantassins. El Hadj el Arbi et Si Menouar s'installèrent à Tiouli, les Beni Yala eurent peur et se retirèrent dans la montagne. El Hadj Mohammed ould el Bachir vint camper

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 22, 22 oct., 13, 18, 21, 24 nov., 15 déc. 1869, 20 mars 1870.

dans l'Angad avec 200 cavaliers ; il parlait de châtier les Angad, qu'il accusait d'avoir attiré les Oulad Sidi Cheikh sur le territoire français ; l'amel s'y opposant, le chef des Beni Snassen n'insista pas et rentra chez lui. Boucheta ould el Baghdadi était d'ailleurs en relations avec les Oulad Sidi Cheikh ; à la fin d'avril, il envoya son khalifa auprès de Si Kaddour pour lui remettre une lettre du Sultan. N'ayant pas réussi à gagner El Hadj Mohammed ould el Bachir à leur cause, les dissidents essayèrent de former une ligue des tribus contre les Beni Snassen. Ces menées n'eurent pas de résultat ; El Hadj Mohammed ould el Bachir menaça d'attaquer quiconque attaquerait les Français (1).

Le 2 juin 1871, les notables des Mehaïa se rendirent à Oudjda pour essayer de traiter leur retour dans le pays ; un miad fut tenu à Sidi Yahia. L'amel et le chef des Beni Snassen imposèrent comme condition le remboursement de tout ce qui avait été pris à El Hadj Mimoun, soit : 15 chevaux, 1.500 douros et 3.000 moutons. Les Mehaïa paraissaient vouloir accepter, lorsqu'ils apprirent que les Hamyane avaient razzié leurs troupeaux ; ils s'en retournèrent précipitamment. L'impression générale était d'ailleurs qu'El Hadj Mohammed ould el Bachir n'était pas sincère, qu'il avait voulu tendre un piège à ses ennemis pour se venger sur eux de l'assassinat de son frère, quand il les tiendrait en son pouvoir. A quelques jours de là, les Mehaïa cherchèrent à reprendre les pourparlers ; le fils d'El Hadj Boubekeur s'aboucha avec Ali ould Ramdan, délégué de l'amel, qui demanda cette fois 4500 moutons, 20 chameaux et 20.000 francs. El Hadj Boubekeur vint lui-même à Oudjda le 17 juin pour discuter ces conditions; rien n'était encore décidé, quand un goum des Oulad Sidi Cheikh déboucha par le col de Djerada, le 3 juillet, et fit son apparition dans la plaine d'Angad. Sahli ould Boubekeur en avisa de suite les autorités militaires de Marnia.

Le goum des révoltés tomba sur les douars des Beni Ouacine, campés aux environs du bois de betoum, au moment où ils se repliaient sur Marnia. Le goum des Beni Ouacine et les spahis du bureau arabe se lancèrent derrière les assaillants, ils ne purent reprendre que quelques chameaux. Le goum des Beni bou Saïd et quelques spahis se joignirent à eux et la poursuite fut poussée jusqu'à Sidi

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 29 sept., 30 oct., 3 nov. 1870, 26 fév., 6, 17, 18, 23, 29 mars, 25, 30 avril, 7 mai 1871. — *(A. G. G.)*

GRAULLE.

Yahia, près d'Oudjda ; l'amel s'y trouvait à la tête d'une centaine de mokhazenis. Le fonctionnaire marocain avait eu quelques instants auparavant une entrevue avec Si El Ala, il était gagné à la cause des Oulad Sidi Cheikh et tout à fait hostile aux Français; au lieu d'intervenir en faveur des goums algériens il se contenta de leur reprocher durement d'avoir pénétré en territoire marocain, les goums durent s'en retourner. Les principaux chefs des Angad étaient d'accord avec l'amel, ils avaient reçu une partie des prises faites sur les Beni Ouacine. El Hadj Mohammed ould el Bachir prit dans cette affaire le parti des Français, il provoqua la réunion d'un miad à Oudjda, le 20 juillet, et demanda à l'amel d'infliger une amende aux Angad, pour avoir laissé passer le goum de Si El Ala. Au mois d'août, le chef des dissidents algériens, Kaddour ould Hamza, s'en vint camper à Tafrata ; les chefs des Angad se rendirent à sa tente où Kaddour ould Hamza leur distribua de nombreux cadeaux (1).

LA RIVALITÉ D'EL HADJ MOHAMMED OULD EL BACHIR ET D'EL HADJ MOHAMMED ZAÏMI ; LA LUTTE CONTRE LES SEDJAA

La montagne des Beni Snassen venait de traverser une longue période de calme, la paix fut de nouveau troublée, en octobre 1871, par la querelle d'El Hadj Mohammed ould el Bachir avec El Hadj Mohammed Zaïmi, le chef des Beni Khaled ; ces deux personnages se disputaient la prééminence. El Hadj Mohammed Zaïmi ayant eu le dessous fut contraint de payer à son adversaire 3000 douros d'amende. Sur ces entrefaites, l'amel Boucheta ould el Baghdadi quitta Oudjda le 26 octobre ; il fut remplacé en décembre par Djilali ben Gauthebi. A cette époque, les Guelaya venaient de battre l'armée du Sultan ; celui-ci demanda l'appui du chef des Beni Snassen. Après quelques hésitations, le chef de cette grande tribu se décida à agir. Il somma les Guelaya d'avoir à obéir au souverain et, pour les y contraindre, il les razzia le 16 décembre 1871 ; les Guelaya s'empressèrent alors de solliciter leur pardon.

La démarche du Sultan auprès d'El Hadj Mohammed ould el Bachir augmenta considérablement son prestige et son influence, aussi se mit-il à intervenir comme arbitre dans toutes les querelles. Le 15 mars 1872, il réunit à

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 2, 6, 14, 16 juin, 4, 4, 6, 9, 13, 25 juillet 1871 ; R. H. du 29 août 1871.

Oudjda un miad des Beni Snassen, Angad, Zekara et Beni Yala pour entreprendre une expédition contre les Sedjâa, Haouara et Ahlaf, qui étaient en guerre depuis deux ans avec les Oulad el Hadj de la haute Moulouya ; ces derniers étaient parvenus à intéresser le chef des Beni Snassen à leur sort. La harka se mit en marche dans le courant du même mois, elle se grossit des contingents des Beni bou Zeggou, Kebdana, Oulad Mansour, Oulad Settout et Oulad el Hadj. A la suite d'un grand palabre tenu à Taourirt le 28 mars, à l'instigation de marabouts, le conflit se termina pacifiquement et la colonne se disloqua.

En juillet, Si Mâamar, des Oulad Sidi Cheikh, vint camper autour d'Oudjda avec une trentaine de tentes, il eut plusieurs entrevues avec l'amel ; sa présence ne provoqua d'ailleurs aucun incident. El Hadj Mohammed ould el Bachir veillait énergiquement au maintien du bon ordre dans la région. Les Beni Mengouch ayant eu, en novembre, des difficultés avec les Mezaouir, il punit ces derniers pour s'être fait justice eux-mêmes sans lui avoir présenté leur réclamation. Quelques tribus de l'amalat avaient razzié les Oulad el Hadj, il se rendit à Oudjda le 6 janvier 1873 avec 300 cavaliers, infligea des amendes aux Mehaïa, Beni Yala et Zekara et ne quitta la ville qu'après en avoir encaissé le montant. Les amendes pleuvaient sur toutes les fractions qui avaient le malheur de bouger; l'amel, relégué au fond de son Dar el Makhzen, était complètement effacé.

Au mois d'avril, la fuite du marché de Marnia de Si Slimane des Oulad Sidi Cheikh, provoqua de l'agitation à la frontière, les goums algériens furent mobilisés. Si Slimane parvint à rejoindre Si Maâmar à Gaâdet el Grâa, vers Debdou, mais sa caravane fut prise par les Beni Snassen et Angad qui se la partagèrent (1).

Si Slimane était alors en faveur auprès du Sultan, aussi Mouley Mohammed, dès qu'il fut informé de ces incidents, ordonna-t-il à l'amel de lui faire restituer ses biens ; il y eut donc à Oudjda, le 7 juillet, un miad des Angad et Beni Snassen pour régler cette question. La discussion se prolongea, les Angad demandaient que le plaignant fournît des preuves qu'ils lui avaient enlevé ce qu'il réclamait ; le miad se sépara sans avoir rien décidé.

---

(1) *(A. G. G.)* Graulle. — *(A. C. M.)* R. H. des 30 oct., 4 déc. 1871 19, 26 mars, 1er avril, 31 juillet, 21 août, 6 nov. 1872, 8, 22, 29 janv., 12, 19 fév., 4 mars 1873 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 13, 16, 16, 17, 17, 18, 18, 18 avril 1873.

El Hadj Mohammed Zaïmi ne négligeait aucune occasion de faire de l'opposition à El Hadj Mohammed ould el Bachir. Au mois de mai 1873, ce dernier ayant infligé une amende à des Beni Khaled qui avaient maltraité des Beni Mengouch, El Hadj Mohammed Zaïmi leur conseilla de ne pas payer. Il ne put pas s'opposer personnellement à l'exécution de la décision du chef des Beni Snassen, mais il pressentit les Mehaïa. Angad et Sedjâa, auxquels il demanda leur appui pour lutter contre lui.

Sur ces entrefaites, les Beni bou Zeggou et Sedjâa se prirent de querelle au sujet de récoltes ; le 2 juin, ils eurent un léger engagement. Les Sedjâa, alliés aux Aïachera des Beni Ourimeche et aux Haouara de Triffa, parcoururent le pays des Beni bou Zeggou en commettant des dégâts. Les contingents alliés se concentrèrent ensuite sur l'oued Bou Redim ; El Hadj Mohammed ould el Bachir convoqua alors les siens pour aller mettre les Sedjâa à la raison. Pendant que les contingents des Sedjâa se portaient au devant du chef des Beni Snassen, les Beni bou Zeggou tombèrent, le 29 juin, sur leurs campements de Bou Redim et les razzièrent à blanc. Les Sedjâa revinrent sur leurs pas, attaquèrent les Beni bou Zeggou avec vigueur et reprirent une partie du butin. Les Beni bou Zeggou eurent environ 80 tués ; le différend se termina sur l'intervention des marabouts.

Le chef des Beni Snassen avait la rancune tenace ; il se rendit à Oudjda, le 17 juillet, et chercha à former une ligue des tribus de la rive droite de la Moulouya afin de marcher contre les Sedjâa. Ceux-ci firent de leur côté des préparatifs pour recommencer la lutte et allèrent s'établir aux environs de Msoun, à l'ouest du fleuve ; les Haouara, Ahlaf, Beni Ouaraïne, Tsoul et Branes s'étaient ralliés à leur cause. Les efforts d'El Hadj Mohammed ould el Bachir ne furent pas entièrement couronnés de succès, car les tribus refusèrent de se porter au secours des Beni bou Zeggou si les Sedjâa les attaquaient avec leurs seules forces ; elles décidèrent de ne rompre leur neutralité que si les Sedjâa étaient appuyés par les populations de la région de Taza. Les Beni bou Zeggou, ne comptant guère sur l'appui éventuel des tribus de l'amalat, n'étaient pas rassurés sur l'issue du conflit (1).

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 14. 23, 31 mai, 4, 6, 8, 14, 22, 28, 30 juin, 4, 18, 26 juillet, 2 août 1873.

A ce moment, la querelle des Beni Snassen Fouaga et des Beni Khaled s'envenima, l'attention d'El Hadj Mohammed ould el Bachir fut de nouveau détournée des Sedjâa. Il concentra ses forces à Aghbal, les Aarara des Beni Khaled et quelques Mehaïa étaient avec lui ; son ennemi El Hadj Mohammed Zaïmi, soutenu par les Mezaouir et Aïachera des Beni Ourimeche, massa ses combattants à Sefrou. Le 31 août 1873, El Hadj Mohammed ould el Bachir se porta sur Oudjda pour empêcher la jonction des Sedjâa avec les Beni Khaled. El Hadj Mohammed Zaïmi se rapprocha de la frontière afin de couvrir ses douars de Sidi Aïad. Le chef des Beni Snassen somma alors les Mezaouir de lui verser une amende de 1000 douros, faute de quoi il pillerait leurs silos de Tinialine ; les Mezaouir semblaient décidés à s'exécuter. Les Beni Khaled fidèles à El Hadj Mohammed ould el Bachir furent également rançonnés, sous prétexte qu'ils avaient eu l'intention de suivre El Hadj Mohammed Zaïmi.

Ce dernier chef resta en fait à peu près seul en face de son terrible adversaire, dont les goums se tenaient sur l'Isly, à proximité de la propriété de Sedd. Une colonne française de toutes armes fut réunie à Marnia pour surveiller la frontière, près de laquelle les hostilités paraissaient vouloir se dérouler. Le 5 septembre, El Hadj Mohammed ould el Bachir, après de longs pourparlers à Oudjda en vue d'arriver à un arrangement, déclara que toute réconciliation était impossible et qu'il allait faire razzier les silos des Mezaouir. Au jour dit, la plaine fut sillonnée par de nombreux cavaliers du parti du chef des Beni Snassen ; 150 cavaliers environ des Mezaouir et Beni Khaled occupaient les silos de Tinialine, les fantassins de ces derniers gardaient les douars de Sidi Aïad. Les troupes algériennes se rapprochèrent de la frontière ; le goum des Beni Snassen qui commençait à dessiner son attaque s'arrêta à la vue des Français. Pour éviter toute surprise, les caïds des Beni bou Saïd et Mâaziz furent chargés d'aller prévenir El Hadj Mohammed ould el Bachir que toute tentative de violation de frontière serait réprimée par la force. Le chef des Beni Snassen, se rendant compte qu'il lui serait impossible dans ces conditions de razzier les Mezaouir, se décida à reprendre les négociations interrompues ; il leur envoya le marabout de Kerzaz. Vers 10 heures, la paix fut faite moyennant le versement de 5000 francs et de quatre chevaux au chef des Beni Snassen.

Les deux partis firent aussitôt la fantasia en signe d'allégresse et El Hadj Mohammed ould el Bachir alla se présenter au capitaine Boutan, chef du bureau arabe de Marnia. Malgré cette solution pacifique, El Hadj Mohammed Zaïmi préféra passer en territoire algérien, il se retira chez les Beni Ouacine (1).

Les Sedjâa avaient profité du répit qui leur était laissé pour razzier les Beni bou Zeggou. Le 19 septembre 1873, le cheikh Ali ould Ramdan fut avisé qu'ils étaient prêts à passer la Moulouya avec l'appui de l'amel et des tribus de Taza. Les Sedjâa franchirent en effet cette rivière en compagnie de Ahlaf et de Haouara. Les Beni bou Zeggou désiraient vivement voir arriver à la rescousse le chef des Beni Snassen ; celui-ci était occupé dans la plaine de Triffa, où un engagement assez sérieux avait eu lieu, le 22 septembre, entre les Oulad Mansour et les Haouara de Triffa.

C'est à ce moment que l'on apprit dans la région la mort du sultan Mouley Mohammed (2). Les Angad et Beni Snassen versèrent entre les mains du cheikh Ali ould Ramdan le montant de leur impôt achour pour ne le remettre qu'aux représentants du Sultan qui monterait sur le trône. Le 5 octobre, on eut enfin connaissance de l'avènement au trône de Mouley el Hassane ; les habitants d'Oudjda se livrèrent à des réjouissances publiques.

El Hadj Mohammed ould el Bachir s'était décidé à donner aux tribus de son soff l'ordre de s'apprêter à soutenir les Beni bou Zeggou et de rassembler leurs contingents sur l'oued Bou Redim ; les Angad et Beni Snassen s'y portèrent le 11 octobre, les Mehaïa s'avancèrent également, tout ce monde se mit à piller les silos des Sedjâa et il se produisit un conflit. En raison de cet incident, El Hadj Mohammed ould el Bachir se rendit à Bou Redim le 19, il invita les contingents à se disperser et à aller vaquer à leurs labours. Les Sedjâa n'avaient pas bougé, ils attendaient l'occasion de se venger. Ils se dirigèrent vers le Sud au début de novembre et allèrent camper près de Ras el Aïn, afin d'entrer en pourparlers avec les Beni Mathar. Ce mouvement produisit une certaine panique parmi les populations des plaines de Missiouine et de Tiouli.

Le chef des Beni Snassen se rendit à Oudjda pour aviser

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24 août, 1, 4, 5, 6, 6, 7 septembre 1873. — HADJ BOU HAMIDI. — MOKHTAR BEN MAHIEDDINE BOUTCHICHE.

(2) Mouley Mohammed est mort à Merrakech le 11 septembre 1873.

aux mesures à prendre en cas d'une incursion des Sedjâa, il envoya 300 cavaliers garder le col de Djerada. Entre temps, il avait fait vider 19 silos appartenant à El Hadj Mohammed Zaïmi. Il ordonna aux Mehaïa et Angad d'aller dresser leurs tentes à Tiouli, d'où ils pourraient surveiller les Sedjâa et leurs alliés. Les Sedjâa feignirent de se replier vers Tafrata ; dans la région d'Oudjda chacun songea alors à s'occuper de ses labours. Un groupe de 200 cavaliers des Sedjâa revint razzier un douar des Mehaïa à Sidi Djabeur, au commencement de décembre ; les Angad et Mehaïa ne réussirent pas à leur reprendre le butin. El Hadj Mohammed ould el Bachir ordonna donc une prise d'armes ; devant les forces considérables qui se mettaient en mouvement, les Sedjâa et Haouara jugèrent prudent de se retirer à Tafrata, puis vers Msoun. Le chef des Beni Snassen dépassa l'oued Za avec les contingents de la montagne et ceux des Angad ; sur les instances des marabouts des Beni Oukil il renonça à son expédition et licencia tout son monde dans la journée du 12 décembre (1).

MALGRÉ UNE VIVE OPPOSITION LE CHEF DES BENI SNASSEN EST NOMMÉ AMEL D'OUDJDA ; CETTE NOMINATION PROVOQUE DES DÉSORDRES

L'amel étant prisonnier du chef des Beni Snassen et du cheikh Ali ould Ramdan, les Français, lorsqu'ils eurent besoin de régler certaines questions de frontière, durent s'adresser à ces chefs qui, en fait, détenaient l'autorité. Du 27 au 31 décembre 1873, le capitaine Boutan, chef du bureau arabe de Marnia, se rencontra avec eux ; le chef des Beni Snassen avait d'abord hésité à venir, il se présenta enfin le 29 au camp de Sidi Bou Djenane suivi d'une nombreuse escorte. Pour remédier à l'imprécision de la frontière, il fut convenu d'adopter un modus vivendi consistant dans la création de zones neutres à Drâa ed Doum, djorf el Baroud et sur l'oued Taïret (2). Ali ould Ramdan invita le capitaine Boutan à lui rendre sa visite à Oudjda ; celui-ci y alla le 30 janvier 1874 et fut reçu avec beaucoup d'égards;

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 20, 21, 23, 27 sept., 4, 6, 11, 13, 20, 22 oct., 1, 15, 17, 29 nov., 2, 3, 5, 11, 13 déc. 1873.

(2) Cette convention, dénommée modus vivendi de 1874 parce que le rapport du capitaine Boutan, établi à la date du 31 décembre 1873, n'a été transmis par le commandant supérieur de Marnia que le 1er janvier 1874, a depuis toujours servi de base à l'examen des réclamations relatives à la frontière.

le cheikh lui montra sa propriété de Sedd. El Hadj Mohammed ould el Bachir était venu en ville pour la circonstance, il fut très aimable ; quant à l'amel, il ne sortit pas de son effacement (1).

Les Sedjâa, Haouara et Ahlaf recommencèrent leurs attaques contre les Beni bou Zeggou dans le courant de janvier 1874 ; le 11, ils éprouvèrent un échec et se rabattirent sur leurs campements de la rive gauche de la Moulouya. Au mois de février, le chef des Beni Snassen alla mettre la paix chez les Guelaya, qui lui promirent de ne pas soutenir les Sedjâa. Ces derniers intéressèrent à leur cause les Beni bou Yahi, les Haouara et les Ahlaf, ils firent un mouvement offensif dans la direction de la montagne des Beni Snassen et entrèrent en correspondance avec les Beni Khaled ; une partie des Angad paraissaient aussi vouloir faire cause commune avec les Sedjâa.

El Hadj Mohammed ould el Bachir attendit les événements ; il épousa le 20 mars la fille du cheikh Ali ould Ramdan ; le mariage se fit à Oudjda et le capitaine Boutan y assista, un millier de cavaliers et de fantassins étaient rangés aux abords de la ville pour le recevoir; à son arrivée ils firent une brillante fantasia.

Après ces épousailles, le chef des Beni Snassen songea à faire face à ses ennemis concentrés sur la rive gauche de la Moulouya, il rassembla, le 26 mars, à Cherâa, tous les contingents des Beni Snassen et Angad de son soff. Le 28, il traversa la Moulouya avec environ 10.000 hommes et livra à ses adversaires un sanglant combat à El Mouadjer, près de Sebra. Sa cavalerie fut repoussée avec des pertes sérieuses, elle ne se reforma que le lendemain sous la protection de l'infanterie et sur les bords du fleuve. El Hadj Mohammed ould el Bachir remporta néanmoins une victoire indécise ; il marcha sur les Mezoudja. Les Beni bou Yahi, Metalsa et Guelaya effrayés firent immédiatement la paix avec lui. Devant cette défection, les Sedjâa, Haouara et Oulad Settout se replièrent sur Taza ; la coalisation dirigée contre le chef des Beni Snassen se trouvait dissoute.

Un nouvel amel, nommé Abdelkader ben Haoucine (2).

(1) *(A. C. M.)* R. H. des 31 déc. 1873, 1, 9 janvier, 1er février 1874. — De Lamartinière et Lacroix, T. I, p. 57, 63.

(2) D'après les traditions locales, l'amel en fonctions à cette époque se serait appelé Kaddour el Haïtout, il est probable que ce devait être le surnom d'Abdelkader ben Haoucine.

arriva à Oudjda le 19 juin 1874 avec un makhzen de 51 cavaliers. El Hadj Mohammed ould el Bachir et le cheikh Ali ould Ramdan refusèrent d'abord d'aller le saluer, ils défendirent aux habitants de lui vendre quoi que ce soit; à la réflexion ils se décidèrent enfin à se rendre auprès de lui. L'amel montra à ces chefs des lettres du Sultan les maintenant dans leurs fonctions et ajoutant à l'amalat d'Oudjda les Beni Guil et Oulad Sidi Cheikh. Le chef des Beni Snassen et le cheikh d'Oudjda passèrent un compromis avec le fonctionnaire chérifien, qui s'engagea à ne rien changer à ce qui était établi ; c'était une abdication pure et simple. Cela n'empêcha pas Ali ould Ramdan et El Hadj Mohammed ould el Bachir de recommencer aussitôt leurs intrigues (1). Le dernier briguait la place d'amel, dans ce but il cherchait à plaire aux Français. Orgueilleux et fanatique, il employait pour toutes les négociations le cheikh Ali ould Ramdan, qui était « son chargé d'affaires » et pour ainsi dire un autre lui-même, mais plus intelligent, plus conciliant et moins sauvage (2).

Au temps des moissons, les Marocains ayant labouré en Algérie firent des difficultés pour payer l'impôt et enlevèrent leurs récoltes. A la fin de juin 1874, les Français durent envoyer une petite colonne à Marnia ; El Hadj Mohammed ould el Bachir en fut froissé et déclara qu'il s'opposerait par la force des armes à toute perception chez les Beni Drar. Le cheikh Ali ould Ramdan, comprenant les dangers d'une pareille attitude, se porta caution avec l'amel de la somme réclamée et les troupes françaises furent renvoyées à Tlemcen. Lorsque le chef des Beni Snassen eut connaissance de cet engagement, il exigea que son beau-père payât de ses deniers. Cette opposition n'avançait pas le règlement de l'affaire ; les Angad s'installèrent en territoire algérien et on dut de nouveau montrer des soldats pour les faire repasser au Maroc. Le 13 septembre, l'amel envoya enfin à Marnia l'argent de l'impôt des Marocains. Ali ould Ramdan avait été obligé d'avancer personnellement celui des Beni Drar. Pendant ce temps, El Hadj Mohammed ould el Bachir excitait ou calmait tour à tour les fractions ayant des différends entre elles ; en jouant le rôle d'arbitre il percevait des amendes considérables. Le 18 septembre, il fit soutenir les Mehaïa qui avaient été

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 16 janv., 1, 11, 23, 27 fév., 13, 20, 21, 31 mars, 2 avril, 19, 21, 22 26 juin 1874.

(2) *(A. C. M.)* R. A. 1874.

razziés par les Sedjâa et s'étaient lancés à leur poursuite vers le chott Tigri (1).

Le sultan Mouley el Hassane, venant de châtier la tribu des Ghiata, poussa jusqu'à Aïn Zohra, il y arriva le 15 octobre 1874 ; de là, il fit inviter les notables de l'amalat à le rejoindre. Ali ould Ramdan et Mohammed ould el Bachir n'étaient pas rassurés sur la suite de cette entrevue, ils mirent leurs biens en sûreté et envoyèrent un marabout de Kerzaz plaider en leur faveur auprès du souverain. Le Sultan arriva à Selouane le 22 octobre ; l'amel, qui s'était occupé de réunir les cadeaux à lui remettre, se mit en route le 31 accompagné des notables, dont El Hadj Mohammed ould el Bachir très craintif ; Ali ould Ramdan avait jugé plus prudent de s'abstenir. La députation atteignit Selouane le 6 novembre ; l'amel fut reçu par le Sultan qui refusa de voir les notables. El Hadj Mohammed ould el Bachir, augurant mal de cet accueil, renvoya à Oudjda son fils et le chaouch du cheikh Ali, afin de rapporter des sommes considérables destinées au grand vizir Si Moussa.

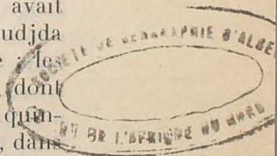
Pendant ce temps, les ennemis du chef des Beni Snassen intriguaient contre lui ; l'amel était trop heureux de faire arriver leurs plaintes jusqu'à Mouley el Hassane. Lorsque l'argent demandé par El Hadj Mohammed ould el Bachir fut parvenu à Selouane, il se produisit un revirement complet en sa faveur. Le Sultan espérait peut-être aussi qu'un homme de la trempe du chef des Beni Snassen parviendrait à rétablir la paix dans le pays ; il se décida donc à le nommer amel d'Oudjda et il lui donna l'investiture le 13 novembre, malgré les protestations des Angad, Mehaïa, Beni Khaled, Beni Mathar, Haouara de Triffa et même des Beni bou Zeggou. Le 15, le Sultan fit appeler les délégués de ces tribus et les avisa qu'il ne reviendrait pas sur sa décision. Il laissa à ceux qui ne seraient pas satisfaits de son choix la faculté de s'expatrier ; il fit pourtant une exception en faveur des Beni Khaled, auxquels il permit de se placer sous l'autorité d'El Hadj Mohammed Zaïmi, qui avait voué une haine mortelle à El Hadj Mohammed ould el Bachir.

A leur retour dans l'amalat les opposants se réunirent à Sidi Yahia, le 20 novembre, sous la présidence d'El Hadj Mohammed Zaïmi. Le 21 novembre, ils apprirent que le

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1874 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 1, 14, 15, 17, 23 juillet, 7, 17, 18, 22 sept. 1874.

nouvel amel se préparait à marcher sur Oudjda ; les Angad saisis de panique se retirèrent vers la frontière. Des troubles devenaient imminents ; les Français placèrent des troupes à Marnia et à Sidi Zaher pour faire respecter leur territoire. Jusqu'au 25, les dissidents se tinrent aux environs de Tinialine. L'amel, qui éprouvait des difficultés pour réunir ses contingents, entra à Oudjda le 25 dans l'après-midi, à la tête de 100 cavaliers ; il y fut rejoint dans la nuit par de nombreux cavaliers et fantassins, ses forces ne firent ensuite que s'accroître. Le 26, ses adversaires franchirent l'oued Taïret et allèrent camper au pied de la montagne des Beni bou Saïd ; par suite du mauvais temps ,les belligérants restèrent dans l'expectative pendant les deux journées suivantes.

Le 29 novembre, l'amel sortit enfin de la ville avec un millier de cavaliers et environ 2000 fantassins, il se dirigea vers ses ennemis en marchant lentement, car il avait envoyé aux Angad les marabouts de Kenadsa dans l'espoir qu'ils obtiendraient leur soumission. Les démarches ayant échoué, El Hadj Mohammed ould el Bachir fit ouvrir le feu à 10 heures sur les Angad et Mehaïa, qui occupaient la rive droite de l'oued Taïret. L'engagement fut d'abord très vif, puis les dissidents battirent en retraite en bon ordre, les Angad, vers Sidi Djabeur, et les Mehaïa, le long de l'oued. Au moment où les Beni Snassen de l'aile gauche commençaient le pillage, les Angad se précipitèrent sur eux et les mirent en déroute. L'attaque sur les Mehaïa, dirigée par El Hadj Mohammed ould el Bachir en personne, avait réussi ; aussi celui-ci put-il rentrer en bon ordre à Oudjda dans la soirée. En résumé, la journée fut indécise ; les Beni Snassen avaient perdu 58 tués, les Mehaïa 30, dont un des fils d'El Hadj Boubekeur, et les Angad une quinzaine, dont le cheikh El Haouari des Mezaouir. Le 30, dans la matinée, l'amel vint remonter l'oued Taïret ; ses gens furent pris d'une panique incompréhensible, il parvint tout de même à les rallier et ils s'occupèrent d'enterrer les morts de la veille. El Hadj Mohammed ould el Bachir retourna en ville à la nuit et licencia ses contingents démoralisés. Les Angad et Mehaïa se reformèrent à Tiouli où ils se partagèrent le butin fait sur les Beni Snassen; le 4, puis le 11 décembre, ils furent rejoints par de nombreux alliés.



La position de l'amel ne s'améliorait pas, les habitants d'Oudjda étaient bloqués et privés de bois et de sel. Profitant de l'absence des Sedjâa, qui s'étaient rendus à Tiouli,

les Beni Snassen réunirent leurs contingents le 14 décembre ; l'amel leur ordonna d'aller razzier les campements des Sedjâa restés en deçà de l'oued Za. Les Beni Snassen trouvèrent leurs adversaires sur leurs gardes et n'osèrent pas les attaquer. Les dissidents disposaient à ce moment de plus de 2000 cavaliers et de plusieurs milliers de fantassins, ils se préparaient à ramener leurs tentes autour d'Oudjda. Le 20 décembre, les Angad firent même une razzia à Sefrou (1).

Le 1er janvier 1875, les Mehaïa et Beni Yala marchèrent sur Oudjda qu'ils attaquèrent sur deux points à la fois, les habitants furent rejetés à l'intérieur des murs et eurent 13 tués et 16 blessés. L'amel se trouvait à Sidi Bou Houria; au lieu d'aller au secours de la ville il s'efforça de négocier une réconciliaton avec les Sedjâa et Beni bou Zeggou ; les Beni Snassen étaient d'ailleurs peu disposés à le suivre. Pendant le mois de janvier, El Hadj Mohammed ould el Bachir eut quelques escarmouches sans importance avec les dissidents. Il entretint une garnison de 200 fantassins à Oudjda et le 30 janvier il s'y porta lui-même avec tous ses goums, mais les Beni Snassen refusant de reprendre les armes, il regagna la montagne le 5 février. Au milieu du même mois, il reçut des lettres du Sultan lui reprochant de semer le désordre dans le pays ; il lui était ordonné de se rendre à Fez pour l'âïd el kebir en compagnie d'Ali ould Ramdan.

Les pourparlers entamés avec les Sedjâa et Beni bou Zeggou n'aboutirent pas ; le 15 février, les coalisés se réunirent pour attaquer Oudjda ; à la demande du marabout El Mekki ils arrêtèrent leur mouvement. L'amel faisait tous ses efforts pour décider les gens de son soff à marcher, il rencontrait beaucoup d'opposition ; son khalifa à Oudjda, le cheikh Ali ould Ramdan, assurait pendant ce temps la défense de la ville par ses propres moyens. Le 28 février, cinquante cavaliers des Angad enlevèrent un troupeau dans les oliviers d'Oudjda , la situation des habitants devenait critique. Le 5 mars, il y eut un petit engagement à proximité de la ville entre un parti d'Angad et des cavaliers des Beni Snassen.

L'audace des dissidents croissait tous les jours, 800 cava-

(1) *(A. G. G.)* Graulle. — *(A. C. M.)* R. A. 1874 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 17, 24, 27, 28 oct., 1, 3, 3, 6, 17, 18 nov., 2, 4, 7, 7, 8, 9, 11, 14, 16, 20, 22, 25, 27, 27 déc. 1874. — Hadj Bou Hamidi. — Fekir Ali Drif. — Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche. — Mohammed bel Arbi ben Kachour.

liers des Angad poussèrent jusqu'à Sefrou ; le 8 mars, un autre groupe se jeta sur les propriétés du cheikh Ali ould Ramdan à Sedd et les ravagea de fond en comble. El Hadj Mohammed ould el Bachir s'était de son côté porté contre les Sedjâa et Beni bou Zeggou, il les avait battus sur l'oued Za le 8 mars. En apprenant le pillage de Sedd, il s'avança jusqu'au col de Djerada ; les dissidents filèrent aussitôt vers le Sud. L'amel rejoignit ses adversaires à Teboutet (Tiouli) le 11 mars ; il se fit battre, son neveu Mostefa ould el Hadj Mimoun fut pris et égorgé vif par un homme des Mezaouir ; les Beni Snassen firent de grosses pertes et se rejetèrent sur Oudjda, serrés de près par les Angad. El Hadj Mohammed ould el Bachir chercha encore à entraîner ses partisans et, comme on annonçait l'arrivée d'un nouvel amel, il leur fit jurer de s'opposer par la force à son entrée à Oudjda. Il parvint à mobiliser ses gens et à les amener dans la plaine d'Angad pour ravager les biens de ses ennemis ; quant à lui, il fit de nombreuses allées et venues entre Oudjda et la montagne afin de réchauffer le zèle de tous.

Le 25 avril, des Mehaïa et Angad firent une razzia sous les murs d'Oudjda, pendant que les Beni Snassen étaient occupés à vider leurs silos. El Hadj Mohammed ould el Bachir n'osait pas s'engager à fond contre eux, il finit même par renvoyer ses partisans dans la montagne, où ceux-ci purent narguer en toute sécurité les entreprises de leurs adversaires. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que le nouvel amel était en route pour Oudjda sous la protection d'une colonne de 3000 hommes. Les Angad tombèrent le 2 mai sur les Beni Khaled et firent dire aux habitants d'Oudjda de ne rien craindre, qu'ils n'avaient aucun grief contre eux. En juin, des tentatives de réconciliation des Beni Snassen et Angad furent faites par Si Slimane des Oulad Sidi Cheikh et par les marabouts des Beni Oukil. Les Beni Snassen exigèrent la restitution des troupeaux qui leur avaient été enlevés au combat de Taïret, les Angad s'y refusèrent ; il ne fut pas possible de s'entendre et les deux partis gardèrent leurs positions respectives (1).

(1) *(A. G. G.)* Graulle. — *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 1, 1, 2, 5, 7, 13, 15, 18, 19, 21, 21, 24, 30 janv., 1, 3, 5, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26 fév., 1, 3, 4, 6, 9, 10, 11, 12, 12, 13, 15, 18, 21 mars, 1, 6, 11, 15, 17, 19, 21, 23, 26, 27, 28, 29, 30 avril, 2, 4, 8, 9, 11, 14, 15, 28 mai, 3, 4, 5, 7, 7, 8 juin, 6 juillet 1875. — Hadj bou Hamidi.

LA RÉVOLTE D'EL HADJ MOHAMMED OULD EL BACHIR ET SA CHUTE

La colonne chérifienne en marche sur Oudjda était commandée par le caïd Abderrahman ben ech Chlih et un frère du Sultan, Mouley Ali; elle venait lever les impôts et mettre fin aux désordres causés par El Hadj Mohammed ould el Bachir. Les adversaires de ce dernier se mirent en relations avec Abderrahman ben ech Chlih, qui devait rester à Oudjda et prendre le commandement de la province. Les alliés tinrent plusieurs conciliabules à Sidi Yahia, pendant que l'amel parcourait les fractions de la montagne pour entraîner les indécis ; des deux côtés on se préparait à combattre tout en cherchant à gagner du temps. El Hadj Mohammed ould el Bachir vint enfin camper à Oudjda, le 5 septembre 1875, suivi d'une colonne nombreuse, dont une grande partie dut bivouaquer dans les jardins ; les Angad se retirèrent en toute hâte vers le Sud. L'amel venait de recevoir d'Abderrahman ben ech Chlih notification de sa révocation, il décida de s'opposer par la force à la venue de ce dernier dans le pays. Tranquille du côté des Angad, il invita ses contingents à rentrer chez eux et à faire leurs préparatifs pour une longue expédition ; au milieu de septembre, toutes ses forces étaient réunies en avant de Berdil.

Quant Abderrahman ben ech Chlih arriva sur l'oued Za, El Hadj Mohammed ould el Bachir alla à sa rencontre et le surprit à Mestigmar le 17 septembre. Les Guelaya firent défection et les troupes régulières de l'envoyé du Sultan furent dispersées ; elles abandonnèrent leur camp, leurs bagages et leurs canons et perdirent environ 70 tués et 400 prisonniers. Les Beni Snassen éprouvèrent également des pertes sérieuses, ils poursuivirent la colonne chérifienne jusqu'à l'oued Za. Le lendemain, ils battirent les Beni bou Zeggou et rallièrent leurs montagnes en emportant le butin. El Hadj Mohammed ould el Bachir était cette fois en révolte ouverte contre le Sultan.

Les Angad, craignant d'être razziés, se rabattirent sur leurs campements situés entre Tiouli et Magoura. El Hadj Mohammed ould el Bachir était d'ailleurs fort embarrassé de son succès et ne quittait plus sa maison ; il n'était pas sans savoir que Mouley el Hassane prenait des mesures pour réprimer l'insurrection. Afin de parer l'orage, il

recueillit de grosses sommes parmi ses partisans et envoya à Fez une députation, à la tête de laquelle il plaça le cheikh Ahmed ben bou Azza d'Oudjda. Cette démarche lui avait été conseillée par le grand vizir Si Moussa et par un chérif d'Ouezzan, sans doute à l'instigation du Sultan désireux d'éviter des difficultés.

Dans le courant de novembre, El Hadj Mohammed ould el Bachir réunit ses contingents et manifesta l'intention de les lancer sur les Angad, puis il les licencia. La fin de l'année 1875 ne fut marquée que par des escarmouches insignifiantes. Le 10 décembre, la députation qui avait été trouver le Sultan rentra à Oudjda, elle ne rapportait aucune promesse, en sorte que l'embarras d'El Hadj Mohammed ould el Bachir était toujours aussi grand qu'auparavant ; de plus, les Beni Snassen refusaient de lui verser de nouveaux subsides pour acheter l'entourage de Mouley el Hassane (1).

En décembre 1875, les Beni Oukil firent des démarches en vue d'amener une réconciliation entre les Angad et les Beni Snassen, ils ne réussirent pas. Les Angad, enhardis par l'accueil du Sultan à leurs délégués, devenaient agressifs. Le 30 décembre 1875 et le 5 janvier 1876, ils se jetèrent sur Oudjda et y enlevèrent des animaux. Le 19 janvier, ils firent une nouvelle razzia à Oudjda et une à Tanout, près de Sefrou ; le 20 janvier, 200 de leurs cavaliers allèrent jusqu'à Sefrou et tuèrent six hommes des Beni Snassen ; le 31, les Angad attaquèrent les Beni Khellouf. Le 16 février, les Beni Snassen partirent en harka vers Sidi Djabeur, afin de se venger de ces coups de main ; ne trouvant pas les Angad, ils enlevèrent aux Beni bou Saïd des troupeaux qui furent restitués sur l'intervention du cheikh Ali ould Ramdan.

Pour compliquer la situation, la discorde se mit chez les Beni Snassen ; on commençait à parler de la venue du Sultan et les populations étaient inquiètes. El Hadj Mohammed ould Mimoun, le neveu du chef des Beni Snassen, tâcha de le supplanter et la montagne se partagea en deux soffs. Le chérif d'Ouezzan, Si Abdesselam, envoyé par le Sultan avec mission de faire la paix entre Angad et Beni Snassen, arriva à Oudjda le 8 avril. El

(1) *(A. G. G.)*. — GRAULLE. — *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 15 et 28 juillet, 1, 20, 21 août, 4, 6, 8, 18, 20, 22, 28 septembre, 4, 10, 16, 28 oct. 13, 20, 26, 27, 30 nov., 11, 18, 26 déc. 1875. — *Istiqsa*, T. X, pp. 299, 300. — FEKIR ALI DRIF.

Hadj Mohammed ould el Bachir accueillit durement ses premières ouvertures et posa des conditions inacceptables. Le jour même de l'arrivée du chérif, il tomba à Sidi Djabeur sur les Angad sans défiance, mais il se fit battre à plate couture et dut se réfugier dans Oudjda ; cette affaire lui coûta environ 170 tués. Dans la montagne, la désunion ne faisait que s'accentuer; El Hadj Mohammed ould Mimoun était soutenu par les Beni Ourimeche. Le cheikh Ali ould Ramdan essaya de rétablir l'accord entre le neveu et l'oncle, il n'y réussit pas et retourna à Oudjda.

Le Sultan, furieux de voir l'anarchie désoler l'amalat par la faute du chef des Beni Snassen, lui écrivit une lettre qui lui parvint le 28 juin; il lui annonçait qu'il allait venir avec son armée et l'invitait à faire réunir les provisions nécessaires. Angad et Beni Snassen se tinrent tranquilles ; El Hadj Mohammed ould el Bachir, devenu craintif, prescrivit à ses gens d'éviter les agressions. Les Angad firent en juillet une petite razzia sur les Beni Oukil. Au milieu de ce mois, on apprit enfin le départ du Sultan, qui manda au chef des Beni Snassen de venir au devant de lui à la limite de son territoire. Le souverain arriva à Selouane au commencement d'août ; il avait fait une terrible exécution chez les Ghiata, aussi les populations de l'amalat étaient-elles anxieuses dans l'attente des événements (1).

Les tribus envoyèrent des députations à Mouley el Hassane ; celle des Beni Snassen, conduite par El Hadj Mohammed ould Mimoun qui venait de se réconcilier avec son oncle, fut mal accueillie. Le Sultan commença par refuser les cadeaux ; les délégués allèrent se placer auprès des canons; il les y laissa assez longtemps avant d'accepter. Le souverain leur fit enfin connaître qu'il accordait son pardon et il les engagea à envoyer à son camp El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan. Les envoyés des Beni Snassen, mécontents, s'esquivèrent furtivement pendant la nuit. En arrivant dans la montagne El Hadj Mohammed ould Mimoun chercha à prêcher la résistance. El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan ne se rendirent pas à l'appel du Sultan, qui, le 20 août, vint s'installer au gué de Guerma, sur la Moulouya. Les populations de l'amalat lui apportèrent des provisions en ce point. Les Beni Snassen eux-mêmes n'osèrent pas

(1) *(A. G. G.)* Graulle. — *(A. C. M.)* R. A. 1876 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 4, 7, 7, 23 janv., 2, 16, 26 fév., 8, 28 mars, 6, 9, 11, 26 avril, 1, 7 mai, 27, 30 juin, 12, 25, 27, 28 juillet 1876. — *Istiqsa*, T. X, p. 310.

se dispenser de cette obligation ; ils avaient eu soin de mettre auparavant tous leurs biens en sûreté dans des cachettes difficiles. De son côté, le Sultan ne désirait pas engager une lutte au cœur de la montagne des Beni Snassen.

Mouley el Hassane fit de nouveau inviter El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan à se présenter devant lui ; pour les décider il leur envoya son chapelet comme sauf-conduit. Devant cette promesse solennelle d'aman ces deux personnages se décidèrent à aller voir le Sultan à Guerma, le 24 août ; ils étaient accompagnés de marabouts, de tolba et de femmes venues en suppliantes ; ces dernières furent renvoyées. Lorsque El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan se trouvèrent entre ses mains, Mouley el Hassane ne se fit aucun scrupule de violer sa parole ; il jugea qu'il était de bonne guerre de les mettre hors d'état de nuire. Ces révoltés avaient été envoyés dans la tente du grand vizir ; le 25, on leur déclara qu'ils étaient prisonniers, on les chargea de chaînes et ils furent immédiatement dirigés sur Taza avec une escorte de 1000 cavaliers, afin d'éviter toute manifestation en leur faveur. Les malheureux déchus durent louer des mulets à des prix très élevés pour ne pas marcher à pied ; des agents chérifiens furent chargés d'aller faire main basse sur leurs biens. Ainsi se termina la carrière de ces hommes qui avaient tenu tout l'amalat sous leur dépendance; ils avaient dicté leurs volontés aux représentants du Sultan à Oudjda et réduit ces fonctionnaires au rôle de véritables fantoches. Mais la tyrannie d'El Hadj Mohammed ould el Bachir avait soulevé contre lui des haines terribles, qui devaient le conduire à sa perte.

Les Beni Snassen effrayés restèrent calmes, le Sultan leur imposa une contribution de guerre et désigna quatre caïds : Tahar ou Amar pour les Beni Khaled, Ahmed ould el Hadj Ali de Sefrou pour les Beni Mengouch, Mohammed ould el Bachir Boudjida pour les Beni Attigue et Mohammed ould el Hadj Deboa pour les Beni Ourimeche, Boucheta ould el Baghdadi fut nommé amel d'Oudjda et le caïd Hamidan des Sedjâa reçut le commandement du poste d'El Aïoun Sidi Mellouk, où on mit une petite garnison. Le 3 septembre, le Sultan traversa la Moulouya, son armée marchait dans le plus grand désordre, sans aucune discipline ; elle comprenait 10 à 12.000 fantassins, 6 à 7000 cavaliers et 40 canons ; le 5, elle arriva devant

Oudjda. Le lendemain, les Beni Snassen versaient une partie de la contribution imposée ; leur députation ne comprenait que des gens sans importance. Le Sultan préféra se contenter de ces faibles gages de soumission plutôt que de risquer une aventure (1).

Afin d'éviter tout incident pendant le séjour du Sultan, une colonne française fut placée à Marnia sous les ordres du général de Flogny. Le général Osmont, commandant la division d'Oran, fut chargé d'aller saluer Mouley el Hassane de la part du président de la République. Il devait exprimer au souverain le désir de continuer les bonnes relations entre les deux pays et entretenir les ministres de diverses questions d'ordre politique.

On chargea le capitaine Boutan des négociations préliminaires, consistant à régler, d'accord avec le Sultan, le cérémonial de la visite ; ces négociations furent laborieuses. Le Sultan voulait absolument recevoir à cheval devant sa tente le général, qui serait également arrivé à cheval escorté par deux escadrons de cavalerie, les chefs indigènes et les goums, le général aurait ensuite mis pied à terre à une certaine distance. Mouley el Hassane demanda qu'il lui fut présenté 200 hommes d'infanterie et une musique militaire, en faisant toutefois remarquer qu'il était inutile d'amener des fantassins s'il n'y avait pas de musique. L'armée marocaine devait aller au devant du général français, pour lequel une tente serait dressée à côté de celle du grand vizir Si Moussa ; cette offre fut déclinée, car le général tenait à camper au milieu de ses troupes. Après bien des pourparlers, le Sultan consentit enfin à donner audience assis devant sa tente sur une sorte de trône, au lieu de se tenir à cheval ; on convint qu'en arrivant devant le souverain, la mission française mettrait pied à terre et le général prononcerait son discours.

Lorsque tout fut arrêté, le général Osmont quitta Marnia, le 11 septembre, suivi d'un escadron de chasseurs, un de spahis, 150 goumiers, deux compagnies de zouaves et la fanfare du bataillon d'Afrique ; tout le monde était en grande tenue. A 3 heures de l'après-midi, le général Osmont vit venir à sa rencontre quelques chefs marocains

(1) *(A. G. G.)* GRAULLE. — *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 7, 8, 11, 11, 12, 16, 18, 18, 23, 24, 25, 25, 26, 29 août, 1, 2, 4, 5, 6 sept. ; R. A. 1876. — *Istiqsa*, T. X, p. 312. — QUEDENFELT, p. 26. — AHMED BEN KERROUM. — FEKIR ALI DRIF. — MOKHTAR BEN MAHIEDDINE BOUTCHICHE. — MOULIÉRAS, *Le Maroc inconnu*, pp. 190, 191.

avec un peloton de cavaliers, tout le reste de l'armée marocaine faisait la haie ; à leur arrivée à Oudjda, les troupes françaises s'installèrent dans un camp préparé à côté de celui du Sultan. L'entrevue eut lieu le 12 septembre, à 8 heures du matin, suivant le cérémonial adopté; le général fit une allocution à Mouley el Hassane (1) et lui présenta ses officiers, puis il prit congé. Des cadeaux furent remis au souverain et à son entourage (2). Mouley el Hassane offrit des chevaux à la mission. Dans la soirée, le Sultan passa en revue les troupes françaises ; l'armée marocaine avait pris les armes et formait la haie sur son passage ; cette armée avait un habillement et un armement des plus disparates. Mouley el Hassane se déclara très satisfait en voyant manœuvrer les soldats français qui défilèrent devant lui. Le soir, il y eut grande fête dans les camps.

---

(1) Le général prononça le discours suivant :

« Sire,

« J'ai l'honneur de venir complimenter Votre Majesté au nom du très « noble et très puissant maréchal de Mac-Mahon, Président de la République « française. Il m'a chargé de vous renouveler les souhaits qu'il fait pour « votre auguste personne et pour la prospérité de votre empire. Certes, l'arri- « vée pacifique de Votre Majesté sur un point si rapproché des frontières et « la démarche que je suis chargé de faire auprès d'elle constituent la plus « évidente et la plus éclatante manifestation des bonnes relations qui unis- « sent la France et l'empire du Maroc.

« Aussi le Président de la République m'a-t-il chargé de vous répéter que « son plus grand désir est de voir se raffermir encore la paix et l'alliance « qui existent entre les deux puissances et de voir se développer les transac- « tions commerciales, qui sont une source de richesse pour tout le monde.

« Le maréchal de Mac-Mahon, Président de la République française, en « demandant à Dieu de vous accorder la victoire sur vos ennemis, tient à « vous féliciter des succès que vous avez remportés depuis votre avènement « au trône. Il espère que votre présence suffira pour calmer l'agitation qui « règne depuis deux ans chez les Beni Iznacen.

« M. le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie et commandant « en chef des forces de terre et de mer, a été obligé d'aller en France et y « est encore pour le service de l'Etat. Il m'a chargé d'exprimer à Votre « Majesté chérifienne les regrets qu'il a de ne pouvoir la saluer en personne « et lui présenter ses hommages.

« Quant à moi, rien ne pouvait être un honneur plus grand que d'avoir « été choisi par le très puissant Président de la République, puisse Dieu « lui accorder toujours la victoire, pour être son interprète auprès de Votre « Majesté et pour vous souhaiter une longue série de jours pleins de prospé- « rité et de gloire. »

(A. G. G.) R. général Osmont du 16 sept. 1876.

(2) Liste des objets envoyés par le Président de la République pour être offerts à l'Empereur du Maroc :

1 fusil modèle 1866 avec sabre baïonnette.

Le 13, le Sultan reçut le général Osmont dans sa tente ; ce dernier regagna Marnia dans la soirée avec son escorte (1).

Le Sultan quitta Oudjda le 16 septembre 1876 et alla camper à Koudiet Abderrahman. Le 18, il remonta l'oued Isly jusqu'à Sidi Moussa ; dans la soirée il reçut les Angad et Beni Snassen et les mit d'accord, il fut convenu qu'ils s'indemniseraient mutuellement des dommages qu'ils s'étaient causés. Mouley el Hassane prit ensuite la direction de l'Ouest en passant au pied des montagnes des Zekara, à El Aïoun Sidi Mellouk et à Mestigmar ; le 1er octobre, il atteignit enfin la Moulouya et l'amel Boucheta ould el Baghdadi revint au siège de son commandement. La réconciliation des Beni Snassen et Angad n'était qu'apparente ; dès que le Sultan se fut éloigné, leurs querelles

---

1 carabine de cavalerie modèle 1866.
1 revolver modèle 1873.
Cent cartouches par arme.
(*A. G. G.*)

Liste des objets achetés par ordre de M. le Gouverneur général pour être offerts aux personnages qui accompagnent l'Empereur du Maroc :

1. Une aiguière	130 00
2. Un pot à tabac	130 00
3. Une coupe	85 00
4. Une cafetière Ruoltz	75 00
5. Boîte cuillers à café en vermeil	45 00
6. Une timbale à anse	35 00
7. Une timbale à tulipe	50 00
8. Une timbale tassa argent	155 00
9. Une timbale tassa argent	145 00
10. Un déjeuner argent	85 00
11. Un déjeuner vermeil	125 00
12. Un plateau plaqué	35 00
13. Une boîte à tabac	50 00
14. Fusil Lefaucheux à percussion centrale	150 00
15. Fusil Lefaucheux à percussion centrale	160 00
16. Carabine à six coups	75 00
17. Revolver Cornet	70 00
18. Revolver nouveau modèle	75 00
19. Revolver de l'armée	85 00
20. Revolver Lefaucheux damasquiné	40 00
21. Revolver Lefaucheux damasquiné	30 00
22. Revolver Lefaucheux damasquiné	25 00
23. Revolver Lefaucheux damasquiné	28 00
24. Revolver Lefaucheux damasquiné	37 00

(*A. G. G.*)

(1) (*A. C. M.*) R. A. 1876. — (*A. G. G.*) Instructions du Gouverneur général Chanzy au général Osmont. — (*A. G. G.*) R. du lieutenant-colonel Aublin du 20 sept. 1876. — (*A. G. G.*) R. du général Osmont du 16 septembre 1876.

recommencèrent et ils ne parvinrent pas à s'entendre sur les restitutions à opérer par chacun des soffs. Le fils d'El Hadj Mimoun se déclara de sa propre autorité chef des Beni Snassen ; il se mit à infliger des amendes comme avaient fait son père et son oncle. L'amel chercha à intervenir entre les Angad et les Beni Snassen, il les réunit à Oudjda le 26 octobre ; le miad se sépara le 27 sans avoir rien décidé. La venue du Sultan à Oudjda avait fait taire un instant les passions, mais l'anarchie subsistait toujours comme par le passé ; rien n'était changé dans l'amalat (1).

(1) *(A. C. M.)* L. G. sup. à Sub. Tlemcen des 16, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 28 sept., 2, 12, 12, 22, 26, 30 oct. 1876.

CHAPITRE VIII

La prépondérance politique des Mehaïa et leur expulsion du pays

---

LES OULAD EL BACHIR SONT CHASSÉS DES BENI SNASSEN ET LEURS PARTISANS MOLESTÉS

Après le départ de Mouley el Hassane, les relations se tendirent avec l'Algérie par suite des agissements de l'amel. Ce fonctionnaire écrivit aux Attia, Beni Mengouch et Hamyane Djembâa d'Algérie de lui verser l'impôt ; il envoya même dans cette dernière tribu des cavaliers de son makhzen porter une lettre du Sultan. Il excita le fanatisme de ses administrés, en leur laissant entendre que le voyage du souverain à Oudjda était le prélude d'une rectification de frontière ; on raconta qu'il reviendrait bientôt attaquer les chrétiens. A la faveur de cette effervescence, les douars des Oulad el Abbes s'installèrent autour de Sidi Zaher. Le 20 octobre 1876, les Français durent faire acte d'autorité pour mettre fin à cet état de choses ; l'opération fut d'ailleurs à recommencer le 22 novembre. Dans le courant de décembre, le Sultan infligea un blâme à Boucheta ould el Baghdadi et l'agitation cessa (1).

Le nouvel amel chercha à mettre l'accord entre les Angad et Beni Snassen, mais, contrairement aux prescriptions du Sultan, il ne fit rendre qu'aux Beni Mengouch les troupeaux razziés pendant les troubles. El Hadj Mohammed ould Mimoun demanda des explications au miad des Angad qui, au milieu de novembre 1876, se rendit chez les Beni Ourimeche à l'instigation de l'amel. La querelle menaçant de s'envenimer, les Angad se placèrent sous la protection du représentant du Sultan ; celui-ci réunit des contingents au Meghris. El Hadj Mohammed ould Mimoun voulut également rassembler les siens, mais la plupart des tribus de la montagne hésitèrent à tenter le sort des armes ; le successeur d'El Hadj Mohammed

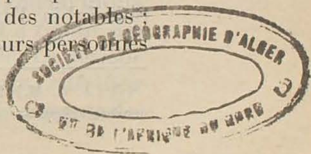
---

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1876 ; R. M., nov., déc. 1876, — DE LAMARTINIÈRE et LACROIX, T. I, p. 33. — *(A. G. G.)* GRAULLE.

ould el Bachir se trouva isolé et ne fut plus accepté comme chef que par les Beni Ourimeche (1).

A la suite de ces incidents , El Hadj Mohammed ould Mimoun et les Beni Ourimeche firent de l'opposition à l'amel et refusèrent de reconnaître son autorité. Ce fonctionnaire convoqua à Oudjda les contingents fidèles et leur fit prêter serment d'obéissance au Sultan. S'étant ainsi assuré leur concours, il somma les Beni Ourimeche de se soumettre ; sur leur refus, Boucheta ould el Baghdadi organisa une expédition contre eux. C'est à ce moment que les Oulad el Hebil des Beni Attigue commencèrent à lutter contre l'influence des Oulad el Bachir ; Ahmed ben Abdallah et son fils Mostefa ne négligèrent aucune occasion de battre en brèche El Hadj Mohammed ould Mimoun. Le 17 janvier 1877, l'amel se mit à la tête des contingents des Angad, Mehaïa, Beni Khaled, Beni Mengouch et Beni Attigue, avec lesquels il se porta contre les Beni Ourimeche. Le 27 janvier, El Hadj Mohammed ould Mimoun fut battu à Mezlaf et fit des pertes assez élevées. Les Sedjâa et Beni bou Zeggou ayant pris position à El Aïoun Sidi Mellouk et les Kebdana, Guelaya, Triffa et Oulad Mansour, dans la plaine de Triffa, le fonctionnaire chérifien se rendit à Aïn-Sfa et mit de nouveau les Beni Ourimeche en demeure de reconnaître son autorité ; cette sommation n'eut pas plus de succès que la précédente.

Le 15 février, les contingents fidèles marchèrent sur la dechra de Berdil, qui fut pillée et incendiée, mais les révoltés allèrent s'embusquer au crépuscule sur le chemin que devaient suivre les Angad victorieux ; ces derniers furent complètement surpris, ils perdirent une centaine de tués et la plus grande partie de leur butin. Malgré ce succès, les Beni Ourimeche ne pouvaient pas soutenir la lutte à l'aide de leurs seules forces, ils entamèrent des pourparlers avec l'amel. Dans le courant de mars, ils firent leur soumission, ils durent verser une contribution de guerre de cent mille francs, donner plusieurs chevaux de gada et expulser les Oulad el Bachir. Ces derniers se réfugièrent chez les Guelaya ; après y avoir séjourné deux ans, ils passèrent en Algérie. Leurs partisans furent traqués, la djemâa les déclara ennemis du repos public et décida qu'ils seraient exclus de l'assemblée des notables ; à chaque instant ils étaient menacés dans leurs personnes



(1) *(A. C. M.)* R. A. 1876. — *(A. G. G.)* GRAULLE.

et dans leurs biens ; les anciens opprimés prenaient violemment leur revanche.

Cet état de choses engendra tout naturellement des désordres. Les Beni Mengouch prirent fait et cause pour Tahar ben Nehar, ancien cheikh des Beni Khaled et un des fidèles d'El Hadj Mohammed ould el Bachir. Tahar ben Nehar s'était fixé au Ras Foughal, où El Hadj Mohammed Zaïmi avait cherché à l'enlever le 9 juin. L'amel intervint dans la querelle ; le 16 juillet, il quitta Oudjda à la tête d'environ 800 cavaliers et, le lendemain, il infligea une défaite complète aux Beni Mengouch. Tahar ben Nehar fut obligé de passer en Algérie ; il se réfugia dans la tribu des Msirda. Au mois d'août, il crut pouvoir regagner le Maroc et alla demander asile au caïd des Oulad Mansour. Dès qu'il en eut connaissance, Boucheta ould el Baghdadi lança une harka de Beni Snassen sur les Oulad Mansour ; le caïd et son hôte n'attendirent pas le choc, ils s'enfuirent chez les Kebdana, sur la rive gauche de la Moulouya (1).

LA DÉCADENCE DES BENI SNASSEN ; ILS SONT DÉCHIRÉS PAR DES LUTTES INTESTINES DANS LESQUELLES INTERVIENNENT LES ANGAD ET LES MEHAÏA.

Après l'expulsion des Oulad el Bachir, les querelles intestines achevèrent d'affaiblir les Beni Snassen ; ils devinrent la proie des Mehaïa et Angad et en furent réduits à implorer la protection de l'amel. Au mois de mai 1878, ce fonctionnaire invita les tribus précitées à licencier une harka qu'elles avaient organisée pour aller razzier les Beni Ourimeche. Le chef des Mehaïa, El Hadj Boubekeur, et celui des Mezaouir, Abdelkader Bouterfas, se fâchèrent et, avec une partie des Beni Snassen, ils formèrent une ligue contre l'amel. Malgré la défense de ce dernier, les Beni Attigue et une fraction des Beni Ourimeche furent pillés et contraints de verser une forte contribution. En juin, les alliés se réunirent en miad à Sidi Yahia ; ils firent le serment de continuer leur opposition à Boucheta ould el Baghdadi, jusqu'à ce que celui-ci ait chassé du territoire marocain le cheikh des Beni Khaled, El Hadj Mohammed Zaïmi, avec lequel il était très lié. Invité à se présenter à Sidi Yahia, l'amel essaya de parlementer, il dut finalement

(1) *(A. C. M.)* R. M. fév., mars, avril, mai, juin, juillet, août, nov. décembre 1877. — *(A. G. G.)* GRAULLE. — EMBAREK OULD EL HEBIL.

promettre de déférer au désir de l'assemblée. En apprenant cette nouvelle, El Hadj Mohammed Zaïmi quitta précipitamment Oudjda sous la protection de ses parents et amis; il alla s'embarquer à Nemours à destination de Tanger afin de se plaindre au Sultan.

L'arrogance des coalisés ne fit que s'accroître ; sous la direction d'El Hadj Boubekeur, ils se portèrent contre les Beni Khaled et les attaquèrent les 3 et 4 juillet. La famille Zaïmi et ses partisans furent rejetés au-delà du Kiss, sur le territoire de Nemours; on les força à s'exiler. Le 7 juillet, des troubles éclatèrent chez les Beni Attigue ; les Beni Moussi, sous le cheikh Boudjida, et les Beni bou Yala, sous le cheikh Boumedien ould Ouliou, se battirent à propos de vieilles querelles ; les Beni Ourimeche se mêlèrent aux combattants, qui pillèrent les récoltes, incendièrent les maisons et se livrèrent à toutes sortes d'excès. Le 9 juillet, les Angad et Mehaïa marchèrent encore contre les Beni Ourimeche ; ayant appris en route que les autorités algériennes avaient obligé la famille Zaïmi à repasser au Maroc, ils abandonnèrent leur projet et se jetèrent sur les Beni Khaled. La poudre parla les 11 et 12 juillet, il y eut un certain nombre de morts et de blessés de part et d'autre; la famille Zaïmi battue encore une fois n'eut d'autre ressource que de fuir en Algérie.

El Hadj Boubekeur, des Mehaïa, dominait à ce moment la scène politique ; la situation de l'amel était devenue très difficile. Pendant que les tribus s'entredéchiraient, le choléra, qui sévissait avec violence à Fez et à Merrakech où la misère était grande par suite de la sécheresse, fit son apparition à El Aïoun et à Oudjda ; on constata quelques cas mortels, mais le fléau ne s'étendit pas. Sous les auspices de l'amel, un accord intervint entre les Angad et les Beni Snassen ; le calme fut de courte durée. Le 25 septembre, les Beni Attigue reprirent les armes ; les Kebdana, Angad et Mehaïa soutinrent le parti de Boumedien ould Ouliou, les Bessara et Beni Khaled, celui de Boudjida. Au début des hostilités, les Kebdana se firent battre et eurent leur caïd blessé ; les deux soffs ne cessèrent ensuite de se harceler.

Rappelé par le Sultan, Boucheta ould el Baghdadi quitta Oudjda le 10 octobre, alors qu'il se préparait à réunir des forces pour se jeter à son tour dans la querelle. La période des labours et le départ du fonctionnaire chérifien amenèrent un peu de détente. Le khalifa prit le commande-

ment ; son intérim fut marqué par un épisode qui faillit tourner au tragique. Le 7 décembre, des jeunes gens des Angad tirèrent sur un soldat qui les avait arrêtés la veille pour tapage nocturne à l'intérieur des murs. Les mokhazenis se mirent à la poursuite des agresseurs, les goums des Djaouna et des Mezaouir accoururent pour les défendre, le bataillon régulier prit à son tour les armes ; une bagarre sanglante fut sur le point d'éclater pour une cause futile. Après de longs pourparlers, qui durèrent jusqu'au lendemain, les Angad finirent par reconnaître leurs torts et l'affaire se termina pacifiquement (1).

L'ordre paraissait rétabli dans la montagne des Beni Snassen ; El Hadj Mohammed Zaïmi, exilé en Algérie, revint dans sa tribu le 26 février 1879. Le 16 mars, le successeur de Boucheta ould el Baghdadi arriva à son poste ; il se nommait El Bachir ould Amar Delimi. Quelques mois à peine après sa prise de commandement, des troubles violents éclatèrent chez les Beni Snassen. Mohammed ould el Hadj Deboa, des Aïachera, auquel l'amel était favorable, demanda à être nommé chef des Beni Ourimeche ; de nombreux mécontents se groupèrent alors derrière El Hadj el Bachir Harroud et la poudre parla. Les 4 et 5 avril, les deux partis se battirent sans grand résultat, celui d'El Hadj el Bachir resta néanmoins maître du terrain. Les belligérants recherchèrent des alliances et la plupart des tribus de la région entrèrent dans le conflit. Les Beni Khaled, Beni Mengouch et la moitié des Beni Attigue se déclarèrent pour Mohammed ould el Hadj ; les Angad, Mehaïa, Kebdana, Oulad Settout, Beni Mathar, Beni Yala, Zekara et l'autre moitié des Beni Attigue appuyèrent le soff d'El Hadj el Bachir Harroud.

L'amel voulut s'interposer pour mettre fin à la querelle; à cet effet, il invita les partisans de son protégé à se présenter à Oudjda ; une députation de 150 cavaliers finit par se rendre à ses instances. Le 11 août, dans la soirée, au moment où ils venaient de sortir de la ville pour regagner leurs montagnes, les cavaliers berbères furent brusquement assaillis par les Mehaïa et les Angad ; ils se réfugièrent à l'intérieur des murs. L'amel monta à cheval et s'en fut faire des reproches aux agresseurs, qu'il menaça des foudres du Sultan ; ceux-ci répondirent au fonctionnaire

(1) *(A. C. M.)* R. M. juin, juillet, août, sept., oct., nov., déc. 1878. — *(A. G. G.)* GRAULLE.

chérifien que, de leur côté, ils se plaindraient de lui au souverain. Devant cette attitude, El Bachir Delimi prescrivit de suite aux contingents fidèles des Beni Snassen de se réunir à Sefrou. Les Angad et Mehaïa, dont la majeure partie des troupeaux se trouvait dans la plaine de Triffa, eurent peur d'être razziés ; ils demandèrent à conclure un arragement. L'amel se déclara prêt à accepter à condition que les dissidents payeraient une amende de 6.000 francs, qu'ils laisseraient sortir d'Oudjda la députation des Beni Snassen et enfin qu'ils abandonneraient le parti des Beni Ourimeche. Les Arabes trouvèrent ces conditions trop dures, quant aux Beni Snassen enfermés dans la ville , ils ne voulurent pas entendre parler d'un accord tant qu'ils n'auraient pas leur liberté ; les pourparlers s'éternisèrent donc sans résultat. Le 14 août, les contingents des Beni Snassen étaient réunis à Aïn-Sfa et un combat devenait imminent. L'amel fit un dernier effort pour obtenir une réconciliation, il réussit et la paix fut conclue dans la nuit du 14 aux conditions suivantes : passage libre pour la députation des Beni Snassen, restitution mutuelle des prises, nomination de Mohammed ould el Hadj comme chef des Beni Ourimeche, versement par les Angad et Mehaïa d'une amende de 6.000 francs ; les Beni Ourimeche et Beni Attigue dissidents furent imposés de 30.000 francs. Cet accord un peu forcé n'ouvrait qu'une trêve, tout faisait présager qu'elle serait de courte durée (1).

Les Angad et Mehaïa exécutèrent sur le champ la convention, les Beni Snassen au contraire parurent peu disposés à verser les contributions dont ils avaient été frappés. Le 14 septembre 1879, ils se présentèrent pourtant à Oudjda, mais, sous prétexte qu'ils n'étaient pas sûrs des sentiments pacifiques de leurs adversaires, ils vinrent au nombre d'environ 1.200, tous armés et montés à cheval ou à mulet. Les Beni Snassen étaient trop nombreux pour garder leur sang-froid ; dans la matinée du 15, certains d'entre eux molestèrent des Angad circulant en ville pour leurs affaires. Les Arabes de la plaine accoururent en foule et reprirent en partie ce qui avait été enlevé à leurs frères. A leur tour, les Beni Snassen sortirent de la kasba afin de soutenir leurs contribules ; la lutte s'engagea immédiatement dans les rues d'Oudjda. Les montagnards ayant

(1) *(A. C. M.)* R. M. mars, août 1879. — *(A. G. G.)* GRAULLE.

tué un des citadins, ceux-ci prirent fait et cause pour les Angad et repoussèrent leurs adversaires dans la kasba.

Le marabout de Kenadsa, Mohammed ben Abdallah, était présent à Oudjda, il offrit sa médiation ; jusqu'au 16 septembre, ce personnage religieux fit de nombreuses allées et venues entre les deux camps. Après de grands efforts, il obtint enfin que les Beni Snassen rendraient tout ce qu'ils avaient pris et que les Angad iraient attendre à Sidi Yahia l'exécution de cette promesse. Les Angad s'étaient à peine éloignés, que des fantassins des Beni Snassen pénétrèrent en ville et rejoignirent les cavaliers enfermés dans la kasba. Confiants dans leur nombre, les Berbères se crurent déliés de leur serment; le 16 septembre, à 5 heures du soir, 600 cavaliers et 500 fantassins allèrent attaquer les Angad à Sidi Yahia. Ces derniers disposaient seulement d'environ 700 cavaliers ; ils simulèrent une retraite et entraînèrent les Beni Snassen à leur suite jusqu'à Sidi Mâafa. Arrivés en ce point, les Angad firent un vigoureux retour offensif ; ils enfoncèrent la cavalerie des Berbères et entourèrent leurs groupes de piétons, dont ils firent un massacre général. Ce fut une fuite éperdue des vaincus ; les habitants d'Oudjda repoussèrent à coups de fusil ceux qui cherchaient à se réfugier dans leurs murs ; les autres, poursuivis jusqu'à l'oued Aâtchane, ne furent sauvés que par l'arrivée des contingents descendus de la montagne afin de les recueillir. Les Beni Snassen abandonnèrent sur le terrain 108 cadavres ; les Angad n'eurent que 4 tués et 7 blessés, ils avaient remporté un succès complet. Le 17 septembre, les vainqueurs firent leur entrée en ville ; l'amel se porta au devant d'eux et le marabout de Kenadsa leur donna sa bénédiction (1).

Malgré l'intervention des Beni Oukil et des marabouts de Kenadsa et de Kerzaz, les hostilités continuèrent entre les Beni Snassen et les Angad. Les Arabes lancèrent à chaque instant des partis dans la montagne pour razzier les fractions du soff ennemi. Le 23 septembre 1879, les Beni Snassen attaquèrent les Arabes Triffa, qui furent battus et rejetés au delà de la Moulouya ; mais les Kebdana étant venus à leur secours, les Triffa reprirent l'offensive et remportèrent la victoire. Dans la nuit du 11 au 12 octobre, environ 50 fantassins et 50 cavaliers des Mehaïa et Zekara razzièrent les habitants de Sefrou. Non contents de

(1) *(A. C. M.)* R. M. sept. 1879. — *(A. G. G.)* Graulle.

se piller mutuellement, les belligérants commirent aussi de véritables assassinats. Le 13 octobre, le caïd Abderrahman ben Boucheta arriva à Oudjda, il était envoyé par le Sultan pour faire cesser les rivalités ensanglantant l'amalat. Les deux soffs refusèrent d'entrer en arrangement, ils décidèrent de soumettre leur différend directement au souverain (1).

La présence de l'envoyé de Mouley el Hassane ne fit pas cesser l'agitation. Le 21 octobre 1879, un parti de Mehaïa, Angad et Zekara chercha à piller les Beni Mahiou, il fut repoussé jusqu'à la colline de Naïma à l'est d'El Aïoun Sidi Mellouk. Le 24 octobre, les Beni Mengouch abandonnèrent les Beni Ourimeche à cause de leur inimitié contre Mohammed ould el Hadj Deboa ; ils allèrent grossir les rangs du soff opposé. Le 26 octobre, El Bachir Delimi fut rappelé à Fez ; le khalifa prit le commandement, il n'avait pas la moindre action sur ses administrés. Le jour même du départ de l'amel, une députation des notables d'Oudjda se rendit à Fez ; vers la même époque, les Beni Snassen envoyèrent également une députation ; celle des Angad se mit en route le 30 octobre.

Pendant ce temps, les Oulad el Bachir, rappelés d'Algérie par leurs contribules, étaient revenus dans la montagne. El Hadj Mohammed ould Mimoun s'occupait activement de rétablir l'union entre les différentes fractions, afin de pouvoir résister aux tribus de la plaine. Les Mehaïa et Angad s'étaient établis au pied de la montagne, dans le but de soutenir les Beni Mengouch chargés d'attaquer les Beni Khaled ; mais les Beni Mengouch, craignant de voir réussir les tentatives de concentration des éléments berbères faites par El Hadj Mohammed ould Mimoun, restèrent inactifs. Au début de novembre, les Arabes, las d'attendre, se retirèrent sur le haut oued Taïret, vers Sidi Djabeur ; une partie des Mehaïa s'enfonça même dans le Sud, au grand dépit d'El Hadj Boubekeur, qui abandonna ses gens pour aller se fixer chez les Mezaouir.

C'est alors qu'un courrier du Sultan apporta à Oudjda des lettres nommant El Hadj Boubekeur caïd de tous les Mehaïa, Abdelkader Bouterfas caïd des Angad, Mohammed ould el Hadj Deboa caïd des Beni Ourimeche, Mohammed ould el Bachir Boudjida caïd des Beni Attigue et Tahar ben Nehar caïd des Beni Khaled. Les députations envoyées à Fez

(1) *(A. C. M.)* R. M. oct. 1879.

par chaque soff avaient fait la paix, suivant le désir de Mouley el Hassane, qui avait en outre ordonné aux Beni Snassen d'exiler les Oulad el Bachir. Lorsque ceux-ci eurent connaissance de cette décision, ils essayèrent d'abord de résister ; cela produisit de l'effervescence dans toute la région. Les tribus envoyèrent néanmoins, au milieu de décembre, des contingents à la colonne chérifienne opérant autour de Selouane, sous le commandement de Mouley el Amine, frère du Sultan. Le 26 décembre, par ordre de ce prince, Mohammed ould el Hadj, caïd des Beni Ourimeche, se porta sur Berdil, à la tête de 200 cavaliers, dont 40 du makhzen, afin d'expulser les Oulad el Bachir ; il fut repoussé et perdit 4 cavaliers dont 2 réguliers, les Oulad el Bachir comptèrent également 4 morts. A la suite de cet acte de rébellion, les Oulad el Bachir ne pouvaient plus rester au Maroc, les chefs de famille allèrent chercher asile en Algérie. Le départ des Oulad el Bachir produisit une détente dans l'amalat (1).

Aussitôt qu'ils ne furent plus inquiétés par les tribus de la plaine, les Beni Snassen se firent la guerre entre eux pour des questions de rivalité. Le 21 janvier 1880, le caïd Mohammed ould el Hadj, chargé par Mouley el Amine de percevoir une contribution de guerre chez les Ahel Rislane et Beni Nouga inféodés à Kaddour Lazâar, fut reçu à coups de fusil ; les rebelles pillèrent et incendièrent plusieurs maisons des proches parents de ce caïd. Après avoir réuni ses partisans, Mohammed ould el Hadj reprit le dessus et ses adversaires se retirèrent chez les Zekara ; mais pendant ce temps, El Hadj el Bachir Harroud intervint dans la lutte, à la tête des Hararda il alla mettre le feu à la maison du caïd des Beni Ourimeche ; les Hararda se gorgèrent de butin et commirent des atrocités. Mohammed ould El Hadj accourut pour défendre les siens, malgré ses efforts il ne put reprendre ce qui leur avait été enlevé.

Le nouvel amel d'Oudjda, Ali ben Mohammed el Guidri, dit Ali Guider, arriva à Oudjda le 30 janvier ; il fut accueilli avec indifférence et même avec hostilité ; plusieurs fractions décidèrent de ne pas entrer en relations avec lui et firent une démarche auprès du Sultan afin d'obtenir leur autonomie. L'attitude énergique prise par

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. nov., déc. 1879, janv. 1880 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 14, 24, 28 nov., 2, 3, 5, 6, 10, 11, 25, 28 déc. 1879. — *(A. G. G.)* GRAULLE.

l'amel détermina pourtant peu à peu les mécontents à faire acte de soumission.

Au mois de mars, la querelle des Beni Snassen entra dans une nouvelle phase. Une forte fraction des Beni Ourimeche, voulant se soustraire à l'autorité de Mohammed ould el Hadj, alla camper dans la plaine de Triffa, où se trouvaient déjà les Beni Attigue dissidents. Ces derniers, entraînés par Boumedien ould Ouliou, avaient quitté leur tribu pour protester contre la nomination comme caïd de Mohammed ould el Bachir Boudjida. Le Sultan envoya à l'amel l'ordre de faire rentrer tous ces rebelles dans le devoir. Ali Guider rassembla des contingents et, le 15 mars, se mit en marche. Avant d'avoir recours aux armes, il engagea des pourparlers qui furent écoutés, il licencia donc sa colonne (1).

Ainsi que la plupart de ses prédécesseurs, Ali Guider dut compter avec les grands personnages de son commandement. El Hadj Boubekeur et Abdelkader Bouterfas, qui s'étaient rendus à Fez, furent invités par le Sultan à faire à leur retour une démarche auprès de l'amel, afin de vivre désormais en bonne intelligence avec lui. Le 7 avril 1880, ils se rendirent à la koubba de Sidi Abd el Ouahab suivis de 150 cavaliers et firent prier Ali Guider de venir causer avec eux ; celui-ci refusa, avec raison, de sortir du Dar el Makhzen. Quelques instants plus tard, à la suite d'un incident futile, les cavaliers pénétrèrent en tumulte à l'intérieur des murs ; ils menacèrent le fonctionnaire chérifien de se plaindre au souverain de son refus de conférer avec eux. Le 8 avril, l'amel leur fit des reproches, il finit néanmoins par accepter une entrevue qui eut lieu le lendemain et au cours de laquelle furent échangées des promesses d'amitié.

Mouley el Hassane semblait d'ailleurs disposé à utiliser les bons offices des chefs indigènes, de préférence à ceux de son représentant, pour faire régner la bonne harmonie entre les populations de l'amalat. Le Sultan avait en particulier chargé El Hadj Boubekeur et Abdelkader Bouterfas de faire rentrer dans l'ordre les dissidents des Beni Snassen. Sur la proposition des premiers, ceux-ci acceptèrent un rendez-vous à Ras el Aïn, le 20 avril ; cette rencontre ne produisit aucun résultat, le désordre ne cessa pas chez les

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. fév., mars 1880 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24, 25 janv., 3, 5 fév., 12, 13, 17 mars 1880.

Beni Snassen. Dans le courant de juin, plusieurs caïds de cette confédération se rendirent à Fez, à l'effet de demander le secours de l'armée chérifienne pour mettre fin à l'anarchie désolant la montagne (1).

La plus grande partie des affaires étaient soumises directement au Sultan ; c'est ainsi qu'au mois d'août il solutionna, par lettre adressée à El Hadj Boubekeur, une contestation survenue entre les Mehaïa et Zekara au sujet de l'utilisation des eaux d'irrigation de l'oued Isly (2).

La politique du Makhzen consistant à multiplier le nombre des caïds chez les Beni Snassen ne faisait qu'engendrer des troubles (3). Le 19 août 1880, les Beni Drar, dont une partie refusait de reconnaître le caïd Ali ou Rabah, se battirent entre eux. Le 22, l'amel marcha contre les récalcitrants appartenant à la fraction des Oulad Tahar; à son makhzen s'étaient joints les cavaliers des Mehaïa, Angad et Beni Khaled. Les Oulad Tahar durent céder devant le nombre, leurs maisons et leurs récoltes furent pillées et Ali Guider les poursuivit jusqu'à Sidi Bou Djenane, en territoire français. Il y eut quatre mokhazenis tués, les Beni Drar perdirent 8 morts et 17 blessés.

Après cette affaire, l'amel rentra précipitamment à Oudjda et, afin de justifier sa violation de frontière, il adressa au général commandant la subdivision de Tlemcen une lettre dans laquelle il se plaignait de l'attitude de la tribu algérienne des Achache. D'après lui, les hommes de cette tribu avaient prêté main-forte aux dissidents et avaient tué certains de ses gens ; il demandait qu'une sanction fut prise contre eux (4).

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. mai 1880 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24, 26 avril, 14, 14 juin 1880.

(2) *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli. — L. Mouley el Hassane à El Hadj Boubekeur du 22 août 1880.

(3) Il est impossible de suivre toutes les nominations de caïds, cela ne présenterait d'ailleurs qu'un médiocre intérêt. Il suffira de savoir qu'en 1880 il y avait déjà plusieurs caïds dans chacune des quatre grandes tribus des Beni Snassen, alors qu'en 1876 le Sultan n'en avait investi qu'un par tribu.

(4) « L'amel d'Oudjda Si Ali Mohammed Aguider à Monsieur le général « Louis, commandant la subdivision de Tlemcen.

Après les compliments d'usage :

« Il y a deux jours j'ai écrit à Votre Seigneurie et au commandant de « Nemours, pour signaler que certaines populations de notre territoire, les « Beni Khaled, commettaient des désordres ; nous les avons menacés et pré- « venus à cause de leur désobéissance aux ordres de notre souverain ; mais « ils n'ont pas tenu compte de nos injonctions, continuant à faire le mal « et à créer le désordre, aucun remède ne leur est possible, il faut qu'ils

Les vaincus repassèrent au Maroc le 23 août ; ils acceptèrent de traiter avec El Hadj Boubekeur et Abdelkader Bouterfas ; la paix fut conclue moyennant le versement de 5.000 francs en argent et la remise de quatre chevaux de gada. Mais parmi les montagnards l'odeur de la poudre était contagieuse ; le 24 août, les Beni Khellouf et Ahel Sefrou se prirent de querelle. L'amel vint sur les lieux

« soient châtiés. Nous vous avons prévenu afin que vous soyiez en garde « contre leurs méfaits et que vous donniez des ordres à vos administrés pour « les repousser, les chasser et se tenir à l'écart de leurs méfaits.

« Nous les avons timorés en nous appuyant sur nos lettres adressées à Votre « Seigneurie et à M. le capitaine commandant à Nemours, pensant que Votre « Seigneurie ne passerait pas outre aux pacte, accord et conventions arrêtés « pour la durée des bonnes relations ; que vous ne tolèreriez pas l'entrée « d'une ou de plusieurs tribus sur votre territoire fortuné ; qu'au contraire « il est de notre devoir et du vôtre, puisque les prédécesseurs l'ont convenu, « de ramener et de chasser ces gens.

« Mais pour tout ce que nous vous avons écrit à ce sujet aucune mesure « ne paraît avoir été prise par vous, au contraire, ces rebelles se sont précipités sur les terres des Achache, se sont entendus avec eux et alors les « Achache combattirent de leur côté ; ils ont tué des nôtres. Nous avons « ramené nos frères après leur avoir fait attester qu'ils s'étaient ligués avec « les Achache et nous sommes revenus.

« Nous insistons auprès de vous pour obtenir qu'ils (les Beni Khaled) soient « reconduits sur la limite de votre territoire, nous demandons des amendes « pour les personnes tuées par le fait des Achache, car nous pensons que « Votre Seigneurie n'admettra pas que nous soyions lésés par les limitrophes, « il en est de même de nous. Et il ne résultera que le bien, s'il plaît à Dieu, « de cet arrangement.

« Sentiments respectueux.
« 16 Ramdan 1297 (23 août 1886).
« Pour traduction conforme :
« *L'Interprète militaire,*
« Signé : ALATA. » *(A. G. G.)*

Il est très possible que les Achache aient cherché à s'opposer à la violation de leur territoire, c'était leur droit et leur devoir. Quant au reproche adressé aux autorités françaises de s'être désintéressé des événements, il est injustifié. Le 24 août, à 8 h. 35 du matin, le général de division télégraphiait au Gouverneur, d'après des renseignements venus de Tlemcen et par conséquent déjà anciens, puisque le général commandant la subdivision ne pouvait lui-même les tenir que de Nemours :

« .... Les Beni Drar réfugiés à Sidi Bou Djenane sont très nombreux, « ils ont au moins 300 hommes armés. Un officier de Nemours a été envoyé « sur les lieux, pour les engager vivement à repasser la frontière et, dans « le cas où ils s'y refuseraient absolument, les désarmer et les conduire immédiatement dans l'intérieur pour éviter un nouveau conflit .... »

(A. G. G.)

C'est sur l'intervention de l'officier de Nemours que les Beni Drar repassèrent au Maroc le 23 août. Les Français ne pouvaient pas prévoir à l'avance les incidents du 22 ; pour être toujours prêts à agir en temps utile, il aurait fallu qu'ils entretinssent constamment une colonne sur la frontière ; cela aurait été évidemment exagéré.

avec les goums des Mehaïa et Angad qui rétablirent l'ordre; le caïd Ahmed ould el Hadj Ali des Beni Marissen dut payer 5.000 francs et faire reconstruire la maison de son rival Ahmed ou Amar des Beni Khellouf. Le 25, les Beni Ourimeche en vinrent aux mains à leur tour ; les Beni bou Abdessied et Ahel Rislane, du soff de Kaddour Lazâar et d'El Hadj el Bachir Harroud, attaquèrent les partisans du caïd Mohammed ould el Hadj Deboa ; les marabouts parvinrent à empêcher l'effusion du sang. Chez les Beni Khaled, El Hadj Mohammed Zaïmi se soumit au caïd Tahar ben Nehar, sans doute pour éviter un conflit préjudiciable à son fils, qui était allé à Fez solliciter un cachet de caïd (1).

Le calme ne dura que quelques mois. Le 15 janvier 1881, les rivaux de Mohammed ould el Hadj Deboa, caïd des Beni Ourimeche, lancèrent contre lui leurs partisans qui incendièrent sa maison et les maisons de plusieurs de ses parents. Mohammed ould el Hadj n'était pas en force pour résister, il s'adressa à l'amel. Ce dernier convoqua tous les goums de son commandement ; les Mehaïa et Angad refusèrent d'obtempérer sans un ordre du Sultan, en sorte qu'Ali Guider ne put réunir qu'environ 150 cavaliers. Chez les Beni Attigue, le caïd Abdelkader ould Mohammed el Hebil fit également incendier, le 15 janvier, une quarantaine de maisons de la dechra du caïd Mohammed ould el Bachir Boudjida, Le 18, Ali Guider rejoignit à El Aïoun son faible contingent et là il discuta avec les chefs des Sedjâa, Beni bou Zeggou, Mehaïa et Mezaouir les mesures à prendre contre les fauteurs de troubles des Beni Snassen. L'amel proposa à l'assemblée d'aller les razzier ; son projet rencontra une vive opposition, aussi retourna-t-il à Oudjda très mécontent. Après son départ, ses contradicteurs se rendirent chez les Beni Ourimeche et les Beni Attigue, ils obtinrent assez facilement un arrangement entre les différents soffs.

Les interventions de l'amel irritaient les caïds jaloux de leur indépendance ; ils demandèrent au Sultan de relever Ali Guider de ses fonctions. A la suite de cette démarche, Mouley el Hassane invita son représentant à ne pas se mêler des querelles d'intérêt purement local, mais il fit en

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 22, 23, 25, 30 août, 13 sept. 1880. — *(A. G. G.)* T. Div. Oran à Gouv. du 24 août 1880. — *(A. G. G.)* L. amel à Sub. Tlemcen du 23 août 1880.

même temps connaître aux chefs indigènes, que toutes les tribus de la région sans exception devraient désormais obéir à ce fonctionnaire. Cette mesure souleva une véritable indignation parmi tous les mécontents (1).

Au mois de mars 1881, les Beni Marissen et Beni Khellouf s'entr'égorgèrent pendant quelques jours à propos d'un incident sans importance ; des Zekara, Beni bou Zeggou et Sedjâa se joignirent aux Beni Marissen, les Beni Khellouf furent soutenus par les Mehaïa, Angad, Beni Yala et Beni Khaled. Le 9 mars, il y eut un combat très sanglant ; le soff des Beni Marissen eut le dessus, puis il se fit battre le lendemain ; les vaincus durent chercher un refuge chez les Bessara, leurs maisons furent réduites en cendres. Les contingents victorieux employèrent toute la journée du 11 mars à vider les silos d'Ahmed ould el Hadj Ali, caïd des Beni Marissen, et de ses partisans ; ces derniers tentèrent sans succès un retour offensif, ils se retirèrent ensuite dans la tribu des Beni Attigue ; leurs adversaires couchèrent à Sefrou. La médiation des marabouts arrêta les hostilités, les vaincus se virent imposer une contribution de 30.000 francs et la remise de six chevaux de gada. L'amel ayant essayé de s'interposer, les vainqueurs avaient répondu à son envoyé : « Va dire à Si Ali Guider qu'il s'abstienne de se mêler des affaires qui ne le regardent pas » (2).

Mouley el Amine, délégué du Sultan en mission à Oudjda depuis quelque temps pour régler certaines questions avec les autorités françaises, réunit à Sidi Yahia, le 23 mars 1881, la plus grande partie des caïds et notables de l'amalat ; il leur prescrivit de la part du souverain d'avoir à reconnaître l'autorité d'Ali Guider. Les mécontents ne désarmèrent pas ; lorsque Mouley el Amine quitta la ville, le 1er avril, il était porteur de lettres des principaux personnages des tribus demandant le rappel immédiat de l'amel.

De nouveaux incidents ne tardèrent pas à détourner du Dar el Makhzen l'attention des opposants. Le cheikh Ramdan des Zekara eut peur d'être châtié par les Mehaïa et Angad, pour avoir pris le parti des Beni Marissen au

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 18, 19, 20 janv., 9, 15, 18 février 1881.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 8, 10, 11, 12, 12, 12, 13, 13 mars 1881.

mois de mars ; il décida de leur verser de lui-même une somme de 5.000 francs dans le but de se les rendre favorables. El Hadj Boubekeur et Abdelkader Bouterfas furent informés de ses intentions ; le 7 avril, ils apostèrent des goums au djorf el Akhdar, avec mission d'arrêter les notables des Zekara quand ils apporteraient l'argent à Oudjda. Ramdan eut peut-être vent de ces dispositions, car il s'abstint de toute démarche et le petit complot échoua.

Les Beni Marissen tardant à se libérer entièrement de leur amende, les chefs des Mehaïa et Angad envoyèrent chez eux un peloton de cavaliers pour presser les rentrées. Sur ces entrefaites, l'amel fut destitué et abandonna Oudjda à l'improviste, dans la matinée du 3 mai ; il avait une telle peur de ses administrés, que son départ fut une véritable fuite. Au cours du même mois il y eut quelques escarmouches entre les montagnards des Beni Snassen et les tribus de la plaine de Triffa, une fraction des Oulad Mansour attaqua même des Beni Mengouch sur le territoire algérien le 23 mai. Cette violation de frontière se régla facilement ; les Oulad Mansour restituèrent tout ce qu'ils avaient pris aux sujets français, ils payèrent séance tenante une indemnité de 250 francs à chacun des blessés. Le 1er juillet, un nouvel amel arriva à Oudjda pour prendre le commandement de la province, il se nommait Abdelmalek ben Ali es Saïdi et venait de Tanger (1).

L'ADMINISTRATION DE L'AMEL ABDELMALEK BEN ALI ES SAÏDI RAMÈNE UN PEU DE TRANQUILLITÉ DANS LA RÉGION D'OUDJDA

Pendant que se déroulaient les événements relatés ci-dessus, El Hadj Mohammed Zaïmi avait rétabli son influence chez les Beni Khaled et Tahar ben Nehar s'était réfugié à Oudjda. Le 21 septembre 1881, El Hadj Mohammed Zaïmi fit razzier vers le Menaceb Kiss quelques tentes ayant refusé de lui payer une amende ; au cours de l'opération, des cavaliers marocains passèrent sur la rive droite du Kiss. Cette affaire n'eut pas de suites, aucun coup de fusil n'ayant été tiré.

Slimane ben Kaddour, chef des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, apparut sur ces entrefaites dans la région de Debdou;

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24 mars, 2, 7, 8, 8, 11, 19 avril, 3, 13, 24, 26, 28, 30 mai, 1er juillet 1881.

l'amel convoqua au nom du Sultan les contingents de l'amalat pour marcher contre lui ; il rencontra une forte opposition. Le 17 novembre, le chef des Oulad Sidi Cheikh fit un coup de main en Algérie ; il était suivi par des cavaliers des Sedjâa. Abdelmalek es Saïdi avait, en prenant possession de son poste, commis la faute de manifester ses préférences pour l'un des soffs de la montagne ; cela provoqua, au début de décembre, une reprise des hostilités chez les Beni Ourimeche, l'agitation s'étendit aux Beni Attigue; par contre, chez les Beni Khaled, El Hadj Mohammed Zaïmi laissa le champ libre à Tahar ben Nehar. A cette époque, les Mehaïa, soupçonnés d'avoir appuyé les Oulad Sidi Cheikh le 17 novembre, furent razziés par les colonnes françaises. Le fils d'El Hadj Boubekeur protesta vivement et la tribu tout entière s'enfonça dans l'Ouest, jusqu'au Metroh. Un chérif d'Ouezzan, chargé de mission par le Sultan, vint à Oudjda au début de janvier 1882 ; il reprocha à El Hadj Boubekeur son attitude équivoque à l'égard des Français. Le 2 février, le chérif quitta la ville afin de se rendre auprès de Slimane ben Kaddour et l'amener à déposer les armes (1).

Les Zekara et Beni Yala ayant cherché à se soustraire à l'autorité de l'amel, celui-ci envoya contre eux les contingents des Beni Snassen, Angad et Sedjâa ; les Oulad bou Aasaker, Oulad Moussa, Oulad Ali ben Yahia et les Mehafid des Zekara avaient abandonné leurs contribules par haine du cheikh Ramdan. Un violent combat fut livré le 8 février 1882 à djorf el Klab, près de Tinzi ; les contingents du Makhzen furent battus et perdirent un certain nombre de tués, dont le cheikh des Atsamna. Chez les rebelles, le caïd des Beni Yala, son fils, son khalifa, ainsi que Mohammed Amezian, le fils préféré du cheikh Ramdan des Zekara, se trouvèrent au nombre des morts. Le 9, Abdelmalek es Saïdi fit partir 80 soldats pour renforcer ses contingents ; les Beni Yala et Zekara se retirèrent dans les montagnes des Oulad Amor et des Oulad Bakhti, leurs adversaires regagnèrent alors Oudjda après avoir consciencieusement pillé le pays des Zekara. Les Oulad Abderrahman et Ihaddïouine des Zekara avaient été au feu avec leur tribu, mais sans enthousiasme, car ils étaient de cœur avec

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 23, 25, 30 sept., 1, 2, 4 oct., 21, 26, 30 nov., 6, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 31, 31 déc. 1881, 16, 16, 26 janv., 2 févr. 1882 ; R. M. févr. 1882.

les fractions dissidentes. Le cheikh Ramdan connaissait cet état d'esprit ; pendant la retraite il fit saisir et ligotter sept de leurs principaux notables, les autres Oulad Abderrahman et Ihaddïouine s'empressèrent de fuir. En arrivant à Guefaït le cheikh Ramdan répartit ses prisonniers entre les différentes fractions qui se trouvaient autour de lui et il leur ordonna de les mettre à mort ; on traîna les malheureux dans toutes les directions pour les exécuter. Le cheikh Ramdan aurait fait participer toutes les fractions fidèles à ce meurtre, dans le but de les compromettre et d'éviter ainsi des défections. Lorsque leurs ennemis eurent évacué la montagne, les Zekara revinrent chez eux ; le marabout de Guefaït s'interposa en vue d'éviter de nouvelles hostilités. On a présenté l'affaire de djorf el Klab comme une croisade religieuse des musulmans contre les Zekara ; cette version est fort sujette à caution. D'après les traditions locales, la cause première du conflit proviendrait de l'animosité des tribus de l'opposition contre les Zekara, auxquels elles reprochaient de ne pas avoir arrêté Ali Guider, quand, dans sa fuite, il traversa leur territoire. En raison de cet état d'esprit, il fut facile à l'amel de lever des contingents pour marcher contre les Zekara (1).

Au moment de l'insurrection de Bou Amama dans le Sud Oranais, la garnison d'Oudjda avait été renforcée à 400 hommes ; les populations de la région ne furent pas mêlées à la lutte. Après l'attaque sur le chott Tigri de la mission topographique du capitaine de Castries, le 26 avril 1882, des Beni Guil ayant pris part à cette affaire dressèrent leurs tentes sur l'oued Charef, près de Ras el Aïn. Dès qu'il en fut informé, le commandant de la colonne française d'El Aricha se porta dans cette direction. Le 12 mai, la colonne atteignit les bords de la vallée, au delà de laquelle un escadron du 2e chasseurs rencontra les contingents des Beni Guil forts de 300 cavaliers et 100 fantassins ; nos cavaliers les chargèrent et les mirent en déroute. Les Français regagnèrent le territoire algérien dans la même journée, ils avaient eu 2 tués et 5 blessés. Au mois de juin, les Beni Guil sollicitèrent l'autorisation d'aller se ravitailler dans l'Angad, l'amel la leur accorda contre le payement d'une forte amende. Cet argent devait être versé au compte de l'indemnité due par le Makhzen au

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 9, 11 fév. 1882 ; R. M. fév. 1882. — Mouliéras, *Les Zkara*, pp. 58 à 60 (1905). — *Trad. loc.*

Gouvernement français, pour les attentats commis en territoire algérien par les Marocains (1).

Abdelmalek es Saïdi réussit à diminuer l'insécurité sur la frontière, en collaborant franchement et loyalement avec les autorités françaises. Cet amel, sage et droit, rétablit la paix dans son commandement ; les conflits armés se firent rares.

En octobre 1882, des questions de rivalité allumèrent la guerre civile chez les Beni bou Zeggou ; le soff de Mohammed bel Fekchiche, aidé par les Sedjâa, tomba sur les partisans du caïd Hommada, il se fit battre et subit des pertes assez considérables ; l'ordre fut rétabli en novembre. Au début de janvier 1883, des querelles de peu d'importance mirent encore aux prises des partisans des Angad et des Beni Snassen. Ces incidents étaient purement locaux. Les troupes d'El Aïoun Sidi Mellouk furent chargées de surveiller les groupes turbulents afin de les maintenir dans le calme.

La garnison d'El Aïoun comprenait théoriquement 600 réguliers sous le commandement de l'agha Hadj Mohammed, lequel recevait 5.000 francs par mois pour leur solde ; les officiers gardaient cet argent pour eux et il n'y avait en réalité dans la kasba que 100 à 150 malheureux n'ayant des soldats que le nom. Le chef supérieur de la place était le cheikh Hamidan des Sedjâa. La population ne comprenait que quelques marchands musulmans ou juifs de Debdou et de Tlemcen.

Chez les Beni Khaled la situation des partis était de nouveau changée ; Ali ou Rabah, caïd des Beni Drar, avait acquis la suprématie dans l'est du pâté montagneux des Beni Snassen. Ali ou Rabah déposséda El Hadj Mohammed Zaïmi de son caïdat de Taredjirt pour le donner à Tahar ben Nehar. L'amel n'ayant pas dans cette circonstance appuyé El Hadj Mohammed Zaïmi, celui-ci recruta des partisans parmi les Oulad Ghazi. Le 11 février 1883, ces derniers attaquèrent leur caïd El Hadj el Bachir, ami et allié d'Ali ou Rabah ; ils éprouvèrent un échec. El Hadj Mohammed Zaïmi, afin de s'assurer le concours des Mehaïa, offrit sa fille au fils d'El Hadj Boubekeur ; les épousailles eurent lieu dans le courant de mars. Le caïd des Mehaïa refusa de prendre parti pour le beau-père de son fils ; El

---

(1) (*A. C. M.*) R. M. mai, juin 1882. — GRAULLE, *L'insurrection de Bou Amama*, pp. 121, 122. — CANAL, *Oudjda*, p. 50.

Hadj Sahli ould Boubekeur s'allia alors avec les Zekara, Beni Ourimeche, Beni Attigue et une partie des Beni Mengouch. Ali ou Rabah se voyant menacé fit appel aux armes; une partie des Oulad Ghazi, les Mezaouir, Beni Khellouf et Mehaïa épousèrent sa cause, de sorte qu'El Hadj Sahli allait avoir à combattre contre son père.

Le caïd Mokhtar el Guerroudj, des Beni Mengouch, ouvrit les hostilités le 31 mars en lançant les Beni Marissen contre les Beni Khellouf ; une action générale devenait imminente ; les deux soffs rassemblèrent tous leurs combattants. L'amel se déclara ouvertement pour Ali ou Rabah ; le 7 avril, il réunit ses forces à celles de ce chef de parti, la concentration se fit à Sidi Moussa sur l'Isly ; El Hadj Mohammed Zaïmi et El Hadj Sahli massèrent leurs contingents à Sefrou. Le 9 avril, les éclaireurs entamèrent le combat, il allait se généraliser quand une intervention des marabouts mit fin à la lutte. El Hadj Mohammed Zaïmi fut réintégré dans son commandement de Taredjirt, mais ses partisans durent verser une amende de 10.000 francs (1).

Le 22 avril 1883, l'amel, escorté de plusieurs caïds et d'une centaine de cavaliers en veste rouge et burnous blanc, alla saluer à Marnia le Gouverneur général de l'Algérie de passage dans cette localité. Après cette entrevue, on autorisa les Marocains à venir se ravitailler sur les marchés algériens, ces marchés leur étaient fermés depuis l'insurrection de Bou Amama en 1881.

C'est en 1883 qu'un caïd des ksour du Sud fut installé à Figuig ; il ne tarda pas à être indépendant de l'amel d'Oudjda.

La fin de l'année ne fut marquée que par la construction de la kasba de Saïdia, en face du petit bordj français d'Adjeroud. Les bruits les plus contradictoires circulèrent dans les tribus au sujet de cette construction ; on raconta même que le Sultan comptait céder la kasba à bail à l'Allemagne. A la mort de l'agitateur Slimane ben Kaddour des Oulad Sidi Cheikh, son fils Sidi Cheikh fut recueilli par les Mehaïa ; il mourut à Oudjda le 14 novembre dans la maison d'El Hadj Boubekeur.

Afin de récompenser Abdelmalek es Saïdi de la correction habituelle de son attitude, le Gouvernement français

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. oct., nov. 1882, janv., fév., avril 1883. — De Foucauld, p. 255. — Canal, *Oudjda*, pp. 3 à 5.

lui fit offrir une épée d'honneur. Cette arme lui fut remise en grande cérémonie à Sidi Zaher, le 25 janvier 1884, par le général commandant la division d'Oran. Au mois de mai de cette même année, l'explorateur de Foucauld traversa la région d'Oudjda à la fin de son grand voyage au Maroc ; il circulait incognito sous le costume juif. Il séjourna dans la ville d'Oudjda pendant la journée du 22 mai ; à ce moment les soldats marocains suivaient avec intérêt les événements du Soudan égyptien (1).

Le Sultan envoya son frère Mouley Arafa à Oudjda, avec mission de procéder à la réorganisation du commandement chez les Beni Snassen ; ce prince entra en ville le 27 mai 1884. Son séjour dans cette localité fut une grosse charge pour les tribus de la région, elles étaient tenues de lui fournir à tour de rôle une copieuse mouna. Le 12 août, le commandant supérieur du cercle de Marnia alla saluer Mouley Arafa sur la frontière ; Abdelmalek es Saïdi assistait à l'entrevue qui fut cordiale et courtoise. Le frère du Sultan s'occupa entre temps d'organiser les caïdats ; il correspondit dans ce but avec certains marabouts, notamment avec Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, qu'il chargea de faire des recensements chez les Oulad el Mongar et Oulad Ghazi ; ces deux fractions furent laissées libres d'opter pour le caïd de leur choix. Ce petit fait montre que Mouley Arafa dut agir avec beaucoup de prudence, pour ne pas heurter les sentiments des populations.

Au mois de juillet, l'amel accompagna le délégué du Sultan jusqu'à Figuig ; ce dernier quitta définitivement Oudjda le 11 décembre pour rentrer à Fez. Abdelmalek es Saïdi et plusieurs caïds se mirent en route avec lui, le frère de l'amel se chargea de l'intérim pendant son absence (2).

Les Beni Snassen, qui venaient de traverser deux années de tranquillité, recommencèrent à se quereller au début de 1885 ; on se battit dans la montagne les 19, 22 et 23 février. Le 21 mars, il y eut encore un combat, puis, sur les instances des marabouts, les belligérants acceptè-

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. mai, juin, juillet, août, octobre, nov. 1883, février, mars 1884. — De Foucauld, pp. 253 à 258. — Canal, *Oudjda*, pp. 15 à 17. — De la Martinière et Lacroix, T. I, p. 217.

(2) *(A. C. M.)* R. M. juin, juillet, août, sept., déc. 1884. — *(A. G. G.)* L. Div. Oran à gouv. du 15 juin 1884. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. de Mouley Arafa du 16 octobre 1884.

rent de déposer les armes, au moins jusqu'au retour de l'amel qu'ils acceptaient en principe comme arbitre.

L'amel avait depuis l'année précédente formé le projet de faire un voyage en France et il s'en était ouvert aux autorités algériennes ; celles-ci l'avaient avisé qu'elles ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'il se rendit à Paris en passant par Alger ; le Sultan lui avait également donné son consentement. Au mois de février 1885, la légation de France à Tanger fit prévenir Abdelmalek es Saïdi que le détour par Alger était contraire à l'habitude. L'amel se plaignit amèrement de ce contre-temps dans une lettre au général commandant la subdivision de Tlemcen ; suivant lui, au point où en étaient les choses, cela lui donnait l'attitude d'un menteur vis à vis de son souverain, auquel il avait affirmé que les Français voyaient son voyage d'un bon œil. Cet incident de pure forme fut facilement solutionné. Au mois de mai, lors de la mission à Fez de M. Féraud, ministre de France à Tanger, Mouley el Hassane décida d'envoyer l'amel d'Oudjda à Paris comme ambassadeur extraordinaire ; il fut entendu qu'il reviendrait par l'Algérie. Ce programme fut exécuté de point en point ; l'envoyé chérifien alla ensuite à Fez rendre compte à son maître, il était très satisfait du bon accueil qu'il avait reçu en France. L'amel rejoignit son poste le 21 janvier 1886 ; les goums des tribus de la plaine se portèrent au devant de lui à El Aïoun Sidi Mellouk (1).

LES MEHAÏA SE RÉVOLTENT CONTRE L'AMEL SOUTENU PAR LES ANGAD

Abdelkader Bouterfas, caïd des Angad, jaloux de la prééminence acquise par El Hadj Boubekeur des Mehaïa au temps de l'amel Ali Guider, s'employa activement à le discréditer auprès de son successeur Abdelmalek es Saïdi. Cela lui fut d'autant plus facile que ce fonctionnaire, dont l'apparence chétive nuisait souvent à son prestige, devait être naturellement porté à ruiner, dans la mesure du possible, l'influence d'un chef énergique et redouté comme El Hadj Boubekeur. Pour atteindre ce but, Abdelmalek es Saïdi prépara un projet de fractionnement de la tribu des Mehaïa dont certains éléments, notamment les Acha-

(1) *(A. C. M.)* R. M. mars, avril, mai, juin 1885 ; R. A. 1885. — *(A. G. G.)* L. Min. Fr. Tanger à gouv. Alger du 18 juin 1885. — *(A. G. G.)* Alger du 23 janv. 1886. — Canal, *Oudjda*, p. 17.

che, supportaient mal l'autorité d'El Hadj Boubekeur ; lors de son voyage à Fez, il présenta ce projet au Sultan qui l'adopta. Les Oulad Barka étaient donnés à Mohammed ould el Haouari, les Oussata à Mohammed ould el Aïd, les Achache à Abderrahman Châaïbi et les Beni Mathar étaient détachés de la confédération des Mehaïa pour passer sous le commandement de Mohammed bel Mahi, El Hadj Boubekeur se trouvait complètement évincé.

Le chef des Mehaïa n'était pas homme à accepter pareil affront ; le frère de l'amel l'avait d'ailleurs froissé à plusieurs reprises par ses maladresses, alors qu'il remplissait l'intérim ; aussi, en rentrant à Oudjda, Abdelmalek es Saïdi trouva-t-il la situation déjà fort tendue. Avant de rien ébruiter de ses projets, il chercha d'abord à intéresser à sa cause les futurs caïds des Mehaïa. Après un mois d'efforts pour dissocier la tribu, il convoqua El Hadj Boubekeur qui, de peur d'être arrêté, ne répondit pas à son invitation. Se rendant compte qu'il n'arriverait pas à s'emparer de lui, l'amel remit à Abderrahman Châaïbi le cachet de caïd de la fraction des Achache le 2 mars 1886.

Le nouveau caïd, craignant la colère du chef des Mehaïa, établit ses tentes à Magoura en territoire algérien et au milieu des campements des Oulad Nehar. Le 4 mars, dans la matinée, El Hadj Boubekeur, suivi de son fils, d'une trentaine de cavaliers et de quelques fantassins, tomba à l'improviste sur les Medafaïa des Achache ; leur douar fut razzié à fond, Abderrahman Châaïbi et son fils restèrent parmi les morts. En se retirant, El Hadj Boubekeur reçut un coup de feu dans le dos, il expira quelques instants après. Les Medafaïa demandèrent à rester en Algérie, ils rendirent leurs armes et furent placés à Sidi Djilali. Pour éviter une nouvelle violation de frontière, les Français mobilisèrent aussitôt des troupes (1).

El Hadj Sahli ould Boubekeur recueillit la succession de son père et rechercha des alliances ; assuré du concours des Zekara et Sedjâa, il laissa la plus grande partie de ses troupeaux vers Ras el Aïn et se dirigea sur Oudjda. L'amel essaya de son côté de faire accepter leurs cachets aux caïds désignés pour commander les Mehaïa ; ceux-ci, peu soucieux de partager le sort de Châaïbi, restèrent sourds à ses prières. Abdelmalek es Saïdi fit alors emprisonner tous

(1) (*A. G. G.*) R. C. sup. Marnia du 30 avril 1886. — CANAL, *Les troubles de la frontière marocaine*, pp. 4 à 7. — BEN ABDALLAH OULD ABDERRAHMAN.

les partisans d'El Hâdj Sahli qui lui tombèrent sous la main; parmi eux se trouvaient Mohammed ben Cheikh, le caïd actuel des Oulad Ali ben Talha, et plusieurs notables du quartier des Oulad Amrane. Les hostilités étaient de ce fait engagées entre les révoltés et le Makhzen. Les premiers disposaient par suite de leurs alliances avec les Zekara, Sedjâa, Haouara et Beni Snassen de plus d'un millier de cavaliers et d'environ 7.000 fantassins ; l'amel, appuyé par les Arabes Triffa et une partie des Beni Snassen, ne pouvait compter que sur environ 500 cavaliers et 6.000 fantassins ; de nombreuses tribus étaient partagées entre les deux soffs (1).

Hamza ould Boubekeur, des Oulad Sidi Cheikh Cheraga, vint à Oudjda sur ces entrefaites et chercha à calmer les Mehaïa. Ceux-ci refusèrent tout arrangement et, le 20 mars, ils plantèrent leurs tentes à Sidi Moussa sur l'Isly. Le 27 mars, vers une heure du soir, un engagement très sérieux eut lieu à Ghaghar, sur la rive gauche

---

(1) Les indications suivantes extraites du rapport du commandant supérieur de Marnia du 30 avril 1886, annoté par le général commandant la subdivision de Tlemcen, donnent le détail approximatif des contingents en présence; elles montrent jusqu'à quel point le désordre régnait dans les tribus.

....

« PARTI DE L'ORDRE. — *Si Abd el Malek es Saïdi, amel d'Oudjda, chef ayant sous ses ordres :*

	Cavaliers	Fantassins
« Mezaouir. Caïd Abdelkader Bou Teurfas	130	400
« Oulad Ali ben Talha. Si Abd el Malek, caïd	70	300
« Oulad Ahmed ben Brahim. Mohamed ould Talha	60	140
« Oulad Azouz. Mohammed ould en Nouali, chef	20	80
« Oulad el Abbès. Bou Saïd ould Bou Teurfas, chef	30	70
« Angad de Triffa { Haouara, Oulad Serir, Oulad Mansour } Ali ben Hadel, cheikh	80	400
« Beni Drar. Ali ould Rabah, chef	80	200
« Oudjda	»	500
« Taghdjirt. Tahar ben Nehar, caïd	»	400
« Arbal	»	»
« Oulad el Ghazi / « Oulad Mongar. } Hadj el Bachir ould el Moumen, caïd	12	400
« Beni Attig. Mimoun ould el Hebil, caïd	24	600
« Beni Attig. Boumedien ould Ouliou	10	40
« Beni Ourimech	25	2.000
« Beni Mahiou	10	600
« Zekkara (deux douars dissidents d'avec leurs frères)	5	150
TOTAUX	556	6.640

de l'oued Nachef (1) ; l'amel y assistait. Le combat ne dura que deux heures, les contingents fidèles furent mis en déroute et perdirent plus de 160 hommes. Les Mehaïa n'eurent que 16 tués ; leur victoire fut décisive, ils brûlèrent plusieurs tentes des Mezaouir. Abdelmalek es Saïdi rentra précipitamment à Oudjda et les Angad allèrent s'établir vers Takbalet, sur la frontière algérienne. L'amel, affolé de la tournure prise par les événements, écrivit au commandant supérieur de Marnia ; il sollicitait l'envoi d'un goum de 200 chevaux afin de l'aider à quitter la ville avec sa famille. Dans la matinée du 28 mars, l'amel prit la fuite avant le jour ; il était monté sur un mulet et parvint à passer inaperçu jusqu'à Zoudj el Beghal où il fut rejoint par le capitaine Lavergne. Abdelkader Bouterfas suivit l'exemple du fonctionnaire chérifien.

Les gens d'Oudjda appartenant au soff des Mehaïa vinrent de bonne heure aux portes de la prison annoncer aux détenus la fuite de l'amel. Avec l'aide de la foule massée à l'extérieur, les prisonniers parvinrent à sortir de leur cachot en enfonçant les portes à coups de pierres; ceux

---

« Parti de l'insurrection. — *El Hadj Saheli ould Bou Bekeur, chef.*

	Cavaliers	Fantassins
« Mehaïa / « Beni Mathar — El Hadj Saheli	700	1.000
« Zekkara. Caïd Ramdan ould Amor	80	1.400
« Sedjah. Cheikh Hamidan	200	500
« Haouara des Halaf	80	»
« Beni Attig. Amar ould el Hadj el Oujill, caïd	40	700
« Beni Mengouch. M'hammed ben Aïssa (Bessara), caïd	30	500
« Beni Mengoucli. Mokhtar ould el Guerroudj, caïd	30	1.800
« Beni Ourimech. Hadj Bou Cheta, caïd	20	700
« Beni Yala. Cheikh Ahmed ould Bou Zian	80	700
Totaux	1.260	7.300

....

« 3e *Note.* — La répartition indiquée dans ces deux tableaux ne peut être « qu'approximative, surtout en ce qui concerne les fractions des Beni Snassen.

« Chacune de ces fractions, en effet, si petite qu'elle soit, avait des dissi- « dents, qui prenaient fait et cause pour le parti que combattaient leurs « frères.

« Cet état de division était poussé si loin que parfois, dans un même « douar composé de 15 ou 20 tentes, les unes se mettaient du côté des Angad « et les autres du côté des Mehaïa.

« On peut juger par là combien l'anarchie est grande chez les Beni Snassen.»

....

(*A. G. G.*)

(1) Le lieu dit Chaghar est à l'emplacement du terrain de manœuvres d'Oudjda.

qui ne purent pas se débarrasser eux-mêmes de leurs chaînes furent portés par des amis chez des forgerons (1). Les Mehaïa commencèrent ensuite à pénétrer dans la ville, ils se mirent à piller les biens des notables partisans des Angad qui étaient en fuite. Sur l'intervention de personnages religieux, les vainqueurs se contentèrent d'une amende de guerre de 800 douros.

Des habitants d'Oudjda s'étant rendus sur le lieu du combat en rapportèrent quelques armes ; d'autres individus alléchés par cette trouvaille s'y transportèrent à leur tour vers 11 heures du matin, ils furent arrêtés par des Mehaïa qui les dépouillèrent de tous leurs vêtements, ils durent regagner leurs demeures en voilant leur nudité avec de l'herbe (2).

Parmi les vaincus, des Angad et Zekara passèrent en Algérie le 29 mars ; ils rendirent leurs armes aux autorités françaises. La majeure partie des Angad se porta sur la plaine de Triffa en longeant la frontière jusqu'au Guerbous ; les Mehaïa poursuivirent les fuyards avec lesquels ils échangèrent quelques coups de feu. L'amel marcha sur le Nord sans quitter le territoire français et, le 1er avril, il alla s'enfermer dans la kasba de Saïdia. Afin de parer à toute éventualité, les Français envoyèrent des renforts à Marnia ; une colonne d'observation fut constituée sous les ordres du général Gand. Les vainqueurs occupèrent leurs loisirs à piller les silos des Angad et à ravager leurs cultures ; l'amin Rekina leur fit des cadeaux afin de les engager à respecter la ville. De nombreuses notabilités, fatiguées de ces désordres, formulèrent le vœu de voir la France étendre son protectorat sur l'amalat d'Oudjda.

---

(1) CANAL. — *Les troubles de la frontière marocaine*, pp. 8 et 9, rapporte que les prisonniers furent délivrés par les Mehaïa, qui allèrent quérir, le couteau sur la gorge, l'armurier Hassane Fasla pour leur ouvrir les portes de la prison et les débarrasser de leurs fers ; les acteurs du drame affirment que les détenus se sont tirés eux-mêmes d'affaire avec l'aide des habitants et avant que les Mehaïa n'aient pénétré en ville. D'après Ben Salem, fils de l'armurier Hassane Fasla, un ou deux prisonniers seulement ont été portés dans l'atelier de son père, qui a enlevé les rivets de leurs chaînes de son plein gré, sans avoir été menacé. Le même auteur accuse les Mehaïa d'avoir saccagé Oudjda ; tous les témoins oculaires que j'ai pu interroger disent au contraire que les Mehaïa ont fait preuve de quelque modération dans la victoire.

(2) *(A. C. M.)* R. C. sup. Marnia du 30 avril 1886. — CANAL, *Les troubles de la frontière marocaine*, pp. 8 et 9. — MOHAMMED BEL ARBI BEN KACHOUR. — CHEIKH MOHAMMED BEN LARBI. — MOHAMMED BEN CHEIKH. — BEN SALEM FASLA.

Les Angad attendirent en vain l'arrivée des contingents des Beni Snassen ayant promis leur concours, ils étaient démoralisés ; les Mehaïa au courant de cet état d'esprit se firent plus entreprenants. Les 5, 6 et 7 avril, la pluie tomba à torrents et immobilisa les belligérants. Le 6, El Hadj Sahli alla protester de ses bons sentiments auprès du général Gand, au bivouac de Sidi Bou Djenane ; l'amel inquiet de cette visite vint à son tour au camp français le 7. Des tentatives de conciliation faites par les marabouts se heurtèrent aux prétentions des Mehaïa ; ceux-ci demandaient, avant toute discussion, que plusieurs personnages, dont Abdelkader Bouterfas et Ali ou Rabah, fussent chassés de leurs tribus. Le voisinage des troupes françaises mettait néanmoins un obstacle aux hostilités. Dans l'après-midi du 10, les révoltés s'avancèrent pourtant jusqu'au col de Rounane, ils brûlèrent sans résistance plusieurs villages des Beni Drar ; le 13 au soir, ils firent subir le même sort à la dechra des Oulad Meryem.

Abdelkader Bouterfas et Ali ou Rabah, n'osant pas coucher dans leurs campements, allaient chaque nuit se mettre sous la protection du camp français. Afin de ne pas être entraînés sur le territoire algérien, à proximité duquel se tenaient toujours leurs ennemis, les Mehaïa consentirent enfin à faire la paix avec les Angad ; ceux-ci leur versèrent quelque argent.

Le 17 avril, les Mehaïa se jetèrent dans l'Ouest pour aller combattre les Beni bou Zeggou qui, effrayés, traitèrent immédiatement dans le but de détourner l'orage. Le 19 avril, la colonne française rallia Marnia ; l'amel était toujours bloqué à Saïdia où il préparait patiemment sa revanche. Le Sultan ne devait pas se rendre compte de la gravité de la situation, car il écrivit le 19 avril aux Beni Khaled d'envoyer une harka à Oudjda pour appuyer Abdelmalek es Saïdi (1).

Le 1er juin 1886, deux envoyés du Sultan entrèrent à Oudjda, ils convoquèrent les chefs des tribus et l'amel, ce dernier n'osa pas quitter son refuge. Les envoyés déclarèrent aux Mehaïa que le souverain exigeait le rétablissement d'Abdelmalek es Saïdi dans son commandement ;

---

(1) *(A. C. M)* R. C. sup. Marnia du 30 avril 1886; R. M. avril 1886. — CANAL, *Les troubles de la frontière marocaine*, pp. 9 à 15, 27. — MOHAMMED BEN CHEIKH. — BEN SALEM FASLA. — *(A.)* MOKHTAR BEN MAHIEDDINE BOUTCHICHE. — L. Mouley el Hassane à El Hadj el Bachir des Beni Khaled du 19 avril 1886.

les révoltés persistèrent dans leur refus de reconnaître son autorité. La tribu des Mehaïa était maîtresse incontestée de la situation; des frères d'El Hadj Sahli allèrent jusque dans la montagne des Beni Snassen percevoir des amendes sur les partisans de l'amel, sans qu'aucun osât protester. Mouley el Hassane était décidé à briser les résistances ; le 1er septembre, Boucheta ould el Baghdadi vint de sa part faire de nouvelles tentatives de conciliation. Cette intervention n'ayant pas eu de résultat, Abdelmalek es Saïdi se rendit à Fez le 23 septembre ; plusieurs autres personnages de l'amalat partirent aussi vers la même époque, El Hadj Sahli jugea prudent de s'abstenir.

En quittant Oudjda, Boucheta ould el Baghdadi y laissa un fonctionnaire chargé de l'expédition des affaires de la province. A la fin de l'année 1886, El Hadj Sahli se décida enfin à faire des offres de soumission, l'amel Abdelmalek es Saïdi lui remit en récompense un cachet de caïd des Mehaïa, lorsque, dans les derniers jours de mars 1887, il fut réinstallé dans son commandement par une petite colonne de 450 fantassins, 170 cavaliers et 2 canons ; les tribus révoltées en 1886 furent frappées d'amendes.

Les Beni Drar refusant de recevoir Ali ou Rabah comme caïd, l'amel convoqua les contingents fidèles; 300 cavaliers de la plaine de Triffa se rendirent à son appel, mais un parti des Beni Drar les attaqua le 15 avril à Rounane et les força à rebrousser chemin. Le 22 avril, l'amel allait se porter de sa personne chez les Beni Khaled ; en raison de l'attitude équivoque prise par les Mehaïa il renonça à cette expédition. Mouley el Hassane mit fin à la résistance des Beni Drar en donnant à l'amel le commandement de toute la tribu des Beni Khaled ; cela équivalait à la destitution d'Ali ou Rabah. Cette solution n'empêcha pas une partie des Beni Snassen de méconnaître l'autorité d'Abdelmalek es Saïdi ; par surcroît, ses rapports avec El Hadj Sahli se tendirent peu à peu. En revanche, l'influence politique des Mehaïa avait subi une diminution marquée, les Angad et les Triffa en profitèrent pour attaquer les Beni Snassen dans le courant d'octobre. A la suite de pourparlers à Aghbal entre les goums des Angad et Mehaïa la paix paraissait devoir se rétablir ; puis, les Mehaïa ayant transporté leurs campements dans le Sud, les Angad se sentirent libres et tombèrent sur les Oulad Ghazi le 8 octobre ; ils leur tuèrent 25 hommes. Quand ils eurent connaissance de cette agression, les Mehaïa décidèrent de se porter au

secours des Beni Snassen ; le marabout de Kerzaz s'interposa entre les deux camps qui acceptèrent de déposer les armes. Il se produisit alors une détente; les exilés furent rappelés, les Oulad el Bachir réintégrèrent la montagne et El Hadj Mohammed Sghir, fils d'El Hadj Mohammed ould el Bachir, fut nommé caïd des Beni Ourimeche. Le 12 novembre, l'amel réunit à Oudjda tous les caïds de la province ; il leur donna connaissance de lettres du Sultan les invitant à la concorde, tous promirent de se conformer aux ordres du souverain (1).

LES MEHAÏA SUSCITENT DE NOUVEAUX TROUBLES, ILS SONT EXPULSÉS DU PAYS PAR EL HADJ MOHAMMED SGHIR DES OULAD EL BACHIR

Abdelmalek es Saïdi quitta sa résidence le 27 février 1888 pour se rendre à Meknès auprès du Sultan ; quelques caïds le suivirent, notamment Ali ou Rabah des Beni Drar. Le lendemain du départ de l'amel, des désordres sans importance éclatèrent chez les Beni Snassen dans les fractions des Beni Moussi, Beni Khaled et Beni Mengouch; ils eurent pour cause les manœuvres d'El Hadj Mohammed Sghir cherchant à reconquérir l'ancienne influence de sa famille. Le 2 juillet, il y eut une escarmouche chez les Beni bou Abdessied, que vinrent attaquer les Oulad Sghir, Haouara et Oulad Mansour. Ces incidents n'influèrent en rien sur l'état politique du pays. La situation ne commença à se gâter qu'au mois de novembre, lorsque Ali ou Rabah et deux autres caïds des Beni Khaled revenant de la cour voulurent reprendre possession de leurs commandements, qui leur avaient été confirmés par le souverain ; ils rencontrèrent une vive opposition de la part de leurs contribules. Une petite colonne commandée par l'agha Mohammed ben Rahou entra dans la kasba d'Oudjda à la fin de novembre, elle devait attendre le résultat des négociations engagées par les trois caïds avec leurs administrés. Ces derniers refusèrent formellement de reconnaître l'autorité des caïds, ils abandonnèrent leurs labours et se retirèrent à Rounane, résolus à s'opposer par la force à leur installation. L'agha quitta Oudjda le 17 décembre avec les goums des Mehaïa,

(1) *(A. C. M.)* R. M. juin, juillet, août, sept., oct. 1886, mars, avril, mai, juin, juillet, août, oct., nov. 1887 ; R. A. 1887. — DE LA MARTINIÈRE et LACROIX, T. I, p. 152. — MOHAMMED BEN CHEIKH. — CHEIKH MOHAMMED BEN LARBI.

Zekara et Beni Yala ; le 19, il s'avança jusqu'à Foum Sefrou pour en imposer aux rebelles. Les deux partis restèrent en présence et la querelle s'envenima tous les jours ; lorsque l'amel rejoignit son poste, le 6 janvier 1899, tout espoir de réconciliation était perdu, les Angad avaient pris parti pour les Beni Snassen et s'étaient transportés dans la plaine de Triffa, prêts à résister aux Mehaïa (1).

Les adversaires firent appel aux autres tribus et les hostilités s'ouvrirent le 28 février 1889 ; ce jour là les Angad, Beni Khaled et Triffa se portèrent avec 700 chevaux et 2.500 fantassins contre les Mehaïa campés vers Tinialine, sur le territoire des Angad qu'ils ravagèrent. Les Mehaïa n'avaient pas prévu cette attaque ; ils rassemblèrent à la hâte 1.200 chevaux et 400 fantassins. El Hadj Sahli forma ses cavaliers en douze groupes et laissa les piétons en réserve. Huit pelotons exécutèrent une attaque de front, pendant que les quatre autres faisaient un mouvement tournant. La panique se mit dans les rangs des cavaliers des Angad et Beni Khaled ; ils prirent la fuite, les fantassins ne tardèrent pas à les suivre et se dispersèrent de tous côtés. Les Mehaïa se lancèrent à la poursuite de leurs adversaires, auxquels ils ne firent aucun quartier, ils leur tuèrent 300 à 400 hommes, ne perdant eux-mêmes que quelques tués.

Les Angad placèrent alors tous leurs douars en arrière du col de Rounane, ils y attendirent l'arrivée des renforts que devait leur conduire El Hadj Mohammed Sghir. Celui-ci se trouvait près de Foum Sefrou avec ses contingents, il laissait les Mehaïa couper les orges des Angad. Pressé par les Angad, El Hadj Mohammed Sghir vint à Aghbal le 4 mars avec 200 cavaliers ; il y eut en ce point une conférence à la suite de laquelle on décida que les alliés réuniraient leurs forces pour marcher à l'ennemi. Le rassemblement se fit à Foum Sefrou ; les Mehaïa, prévenus de ce mouvement, dirigèrent leurs campements au sud d'Oudjda. El Hadj Mohammed Sghir avait le commandement des coalisés ; il arriva le 13 mars en vue d'Oudjda et prit ses dispositions pour attaquer les Mehaïa avec tout son monde. Les marabouts des Beni Oukil, Beni bou Hamdoun et Beni Hamlil s'interposèrent avant que le choc ait eu lieu, ils furent assez heureux pour imposer la paix aux belligérants.

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. mars, juillet, déc. 1888, janv. 1889 ; R. A. 1888. — De la Martinière et Lacroix, T. I, p. 152.

Après cette solution pacifique, les Mehaïa s'en furent dresser leurs tentes à Tiouli ; leurs ennemis, nourrissant toujours l'espoir de prendre leur revanche, rentrèrent dans la plaine de Triffa et rançonnèrent les Beni Snassen partisans des Mehaïa. Au mois d'avril, les Mehaïa rapprochèrent leurs campements d'Oudjda afin de surveiller les agissements du soff adverse, ils s'installèrent entre la ville et Aïn Tinsaïn. En mai, El Hadj Mohammed Sghir viola la paix jurée le 13 mars, il concentra à Sidi Moussa les contingents des Angad, Beni Snassen et Beni bou Zeggou pour tomber sur les Mehaïa. Ceux-ci essayèrent de négocier; au cours de l'entrevue entre les chefs des deux partis, des coups de feu furent tirés sur El Hadj Sahli et son entourage. N'étant pas en mesure de résister à leurs ennemis, les Mehaïa battirent en retraite vers le Sud poursuivis par El Hadj Mohammed Sghir ; il y eut un engagement à Tiouli, les Mehaïa, battus, filèrent sur Ras el Aïn, d'où ils furent chassés le 17 mai ; ils allèrent se réfugier sur les chotts. A la prière des marabouts, El Hadj Mohammed Sghir consentit à déposer les armes et regagna la montagne (1).

A la suite de la retraite des Mehaïa, la région d'Oudjda jouit d'un calme relatif. Le 8 juillet 1889, l'amel se rencontra sur la frontière, à Kerkour Sidi Hamza, avec le commandant supérieur du cercle de Marnia ; il se montra très conciliant dans l'examen des réclamations présentées par les sujets algériens victimes de vols ou de violences de la part de ses administrés. Le 20 du même mois, il fut inopinément relevé de ses fonctions par le Sultan, qui le rendit probablement responsable des désordres provoqués par le conflit des Mehaïa et des Angad. Le souverain convoqua en même temps qu'Abdelmalek es Saïdi les principaux chefs de l'amalat ; à Fez il fit arrêter la plupart de ceux qui étaient hostiles aux Mehaïa, en particulier Abdelkader Bouterfas des Mezaouir. Le nouvel amel, Abderrahman ben Abd es Sadok, entra à Oudjda le 21 décembre avec une colonne destinée à assurer la rentrée des impôts ; elle était commandée par El Hadj el Mâati et comprenait 80 cavaliers et 250 fantassins. L'amel était accompagné d'El Hadj Sahli des Mehaïa et d'El Hadj

(1) *(A. C. M.)* R. M. fév., mars, avril, mai, juin 1889. — De la Martinière et Lacroix, T. I p. 153. — Cheikh Mohammed ben Larbi. — Mohammed ben Cheikh.

Mohammed Sghir des Beni Ourimeche. Dès son arrivée, Abderrahman ben Abd es Sadok fut salué par les caïds de l'amalat ; il leur donna connaissance des ordres du souverain, qui lui avait confié le commandement direct des Mezaouir et Beni Khaled. El Hadj Sahli devenu le soutien du Makhzen triomphait de tous ses ennemis (1).

Au mois d'avril 1890, des troubles éclatèrent chez les Bessara, qui ne voulaient pas accepter le caïd Mhammed ould Aïssa récemment nommé par le Sultan ; El Hadj Mohammed Sghir et quelques autres caïds des Beni Snassen tentèrent vainement de s'interposer. L'amel lança alors sur les Bessara la colonne d'El Hadj el Mâati et les Mehaïa sous le commandement d'El Hadj Sahli, les réfractaires se soumirent immédiatement ; les Angad qui s'étaient retirés dans la plaine de Triffa revinrent aux environs d'Oudjda. Les Mehaïa et Angad ayant fait un pacte de réconciliation, les anciens alliés de ces derniers : Beni bou Zeggou, Sedjâa et Beni Khaled, furent mécontents ; ils s'organisèrent pour résister au Makhzen appuyé par les Mehaïa, Angad et Beni Ourimeche. Ce dernier groupement attaqua en juillet les fractions des Beni Snassen hostiles, elles demandèrent l'aman et durent payer de fortes amendes. Les Beni bou Zeggou et Sedjâa se voyant isolés vinrent également à récipiscence. Le caïd des Sedjâa fut d'ailleurs arrêté au mois d'octobre par ordre du Sultan et interné à El Aïoun ; l'agitation qui se produisit à cette occasion fut de courte durée. La région d'Oudjda pouvait être considérée comme momentanément pacifiée.

En décembre, Abderrahman ben Abd es Sadok se porta avec son makhzen chez les Beni Drar, qui faisaient toujours de l'opposition à Ali ou Rabah ; il les obligea à se soumettre et les punit d'amende sans éprouver de difficultés.

Dans le courant de mars 1891, la soumission des Oulad Amor, tribu de la vallée de l'oued Za, fut également obtenue par le Makhzen sans un coup de fusil à l'aide des contingents des Angad et Beni Snassen (2).

Au retour de la harka contre les Oulad Amor, il se produisit un incident imprévu, qui faillit occasionner de

(1) *(A. C. M.)* R. M. juillet, août, sept. déc. 1889, janv., fév. 1890. — De la Martinière et Lacroix, T. I, p. 154.

(2) *(A. C. M.)* R. M. avril, mai, juin, juillet, oct. déc. 1890, mars, avril 1891. — De la Martinière et Lacroix, T. I, p. 154.

nouveaux troubles. El Hadj Mohammed Sghir se prit de querelle avec le caïd makhzen d'El Aïoun Sidi Mellouk, lequel refusait de mettre en liberté le caïd Hamidan des Sedjâa détenu dans la kasba ; l'amel dut se rendre lui-même à El Aïoun afin de calmer le caïd des Beni Ourimeche. Celui-ci fit d'ailleurs, à la même époque, des démarches en vue d'obtenir l'élargissement d'Abdelkader Bouterfas des Mezaouir ; le Sultan lui répondit, le 1er avril 1891, qu'il acquiescerait à son désir lors de son prochain voyage chez les Beni Snassen. Le calme se maintint jusqu'au mois de juillet ; les Sedjâa se décidèrent alors à faire une démonstration en faveur de leur caïd Hamidan, ils s'allièrent aux Beni bou Zeggou et vinrent camper près de la kasba d'El Aïoun. Le caïd makhzen se voyant menacé demanda du secours à l'amel, qui lui dépêcha les contingents des Mehaïa et Angad. A peine arrivés, ceux-ci furent culbutés et mis en fuite le 25 juillet par les Sedjâa et Beni bou Zeggou.

El Hadj Mohammed Sghir n'avait pas oublié l'incident du mois de mars, il refusa son appui au Makhzen désireux de venger son échec.

Le parti de l'amel, comprenant les Mehaïa, Beni Yala et Angad, se concentra sur l'Isly le 15 août pour marcher contre les rebelles. En atteignant l'oued Metlili, les Mehaïa et Angad, peu confiants dans leur force, battirent en retraite le 17 août ; ils ne s'arrêtèrent que sur la frontière, près de Takbalet. Abderrahman ben Abd es Sadok n'étant plus soutenu fit faire des démarches de conciliation par le marabout de Kenadsa. De leur côté les Mehaïa entreprirent de semer la division chez les Beni Snassen ; les Beni Khaled embrassèrent leur cause. Dans les premiers jours d'octobre, 1.500 chevaux des Mehaïa, Angad et Beni Khaled se portèrent contre les Sedjâa ; cette expédition regagna Oudjda sans les avoir joints (1).

El Hadj Mohammed Sghir parvint à détacher les Beni Khaled du soff des Mehaïa. Le 15 octobre 1891, il réunit à Aïn-Sfa une colonne de 1.200 chevaux et 4.000 fantassins des Beni bou Zeggou, Sedjâa, Beni Snassen et Zekara et se disposa à attaquer les Mehaïa, auteurs de toutes les intrigues dans la région. Ces derniers ne pouvaient compter

---

(1) *(A. C. M.)* R. M., avril, août, octobre 1891. — DE LA MARTINIÈRE et LACROIX, T. I, pp. 154, 155. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed, L. Mouley el Hassane à El Hadj Mohammed Sghir du 1er avril 1891.

que sur l'appui moral du fonctionnaire chérifien et ils disposaient simplement d'un millier de chevaux ; ils se retirèrent prudemment le long de la frontière algérienne vers Sidi Zaher, les Angad firent de même ; la harka d'El Hadj Mohammed Sghir s'avança néanmoins contre eux. Le 19 octobre, le commandant supérieur de Marnia se porta à Sidi Zaher avec deux escadrons de spahis, afin de s'opposer à une violation de territoire qui devenait inévitable.

Les Mehaïa et Angad ne pouvaient pas lutter contre leurs adversaires, ils se décidèrent à rendre leurs armes aux autorités françaises et se réfugièrent en Algérie le 20 octobre. Le lendemain, les Angad repassèrent au Maroc sur les instances de l'amel ; quant aux Mehaïa ils demandèrent et obtinrent l'autorisation d'aller camper dans l'annexe d'El Aricha ; au mois de novembre toute la tribu était réunie aux environs du djebel Sidi Labed. En échange de cette hospitalité, El Hadj Sahli fut mis en demeure d'indemniser les sujets algériens auxquels ses gens avaient fait subir des pertes. Les réclamations furent discutées à El Aricha, cela aboutit à l'établissement d'une liste de revendications, que les Mehaïa s'engagèrent à payer.

Après l'expulsion des Mehaïa, El Hadj Mohammed Sghir licencia momentanément ses contingents ; quelques jours plus tard il les convoqua à Cherâa pour marcher sur les Triffa, Kebdana et Oulad Settout, avec lesquels il eut un engagement de faible importance le 26 octobre. L'amalat se trouvait de nouveau en proie à l'anarchie, les influences s'étaient déplacées ; en abaissant les Mehaïa, les Oulad el Bachir avaient reconquis en partie leur ancienne situation (1).

L'amel, disgracié en raison des troubles graves qui avaient éclaté dans son commandement, fut rappelé à Fez; il quitta Oudjda le 12 novembre 1891, son neveu Mohammed ben Larbi assura l'intérim. Les caïds mêlés aux événements d'octobre furent également mandés à la cour, ceux des Beni bou Zeggou et Zekara répondirent seuls à l'appel de Mouley el Hassane (2).

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. oct., nov. 1891. — De la Martinière et Lacroix, T. I, p. 155. — *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli, L. Sub. Tlemcen à El Hadj Sahli du 14 nov. 1891 ; liste des revendications contre les Mehaïa, copie arabe visée par le général commandant la subdivision de Tlemcen le 21 avril 1892.

(2) *(A. C. M.)* R. M. nov. 1891, janv. 1892.

En 1891, le Français Delbrel (1), vêtu à l'indigène, parcourut le pays ; reconnu par un homme des Beni Oukil qui ameuta contre lui le douar où il s'était arrêté, il se fit passer pour musulman turc. A la fin de mai, le voyageur se rendit chez les Beni bou Zeggou avec une recommandation d'El Hadj Sahli, caïd des Mehaïa ; son but était d'atteindre Fez par la piste de Taza. En raison de la situation troublée de la région, il dut rester chez le caïd Hommada jusqu'en novembre 1891, avant de pouvoir mettre son projet à exécution. A son retour sur Oudjda, au mois d'avril 1892, la maladie l'obligea à faire un nouveau séjour chez les Beni bou Zeggou ; c'est alors qu'il fut arrêté par ordre de Mouley Omar, fils du Sultan, venu dans le Nord-Est marocain avec une mahalla pour y rétablir l'ordre. Le prisonnier fut dirigé sur la capitale, mais il réussit à s'évader en route (2).

---

(1) C'est ce personnage qui fut à la solde du rogui Bou Hemara, à l'époque où ce prétendant avait établi son quartier général à Selouane. Il s'est fait naturaliser espagnol et il est actuellement au service des autorités militaires de Melilla.

(2) Delbrel, pp. 199, 200.

CHAPITRE IX

Troubles continuels entretenus par les rivalités des principaux personnages de l'amalat

---

LES MEHAÏA RENTRENT AU MAROC ET EMBRASSENT LE PARTI DES OULAD EL BACHIR ; UNE LIGUE SE FORME CONTRE CES DERNIERS QUI SONT DE NOUVEAU OBLIGÉS DE FUIR

L'union s'était faite entre la plupart des fractions des Beni Snassen pour combattre le parti du Makhzen, elle persista encore quelque temps après l'abaissement des Mehaïa. Dès le début de 1892, Mimoun ould Mohammed des Oulad el Hebil, dit caïd Mimoun ould el Hebil, parvint néanmoins à grouper autour de lui un soff hostile à El Hadj Mohammed Sghir ; ce soff comprenait les Beni Attigue, Oulad Sghir, Haouara de Triffa et Oulad Mansour. Le caïd Mimoun ould Hebil se porta chez les Beni Ourimeche, dans le but de piller les biens de son adversaire parti à Fez au milieu de janvier ; il fut repoussé.

Le Sultan était toujours préoccupé du rétablissement de l'ordre dans l'amalat ; en vue d'obtenir l'apaisement il remit en liberté Abdelkader Bouterfas des Mezaouir et envoya à Oudjda un de ses parents. Celui-ci était chargé d'inviter les caïds El Hadj Sahli des Mehaïa, Mimoun ould el Hebil des Beni Attigue, Mohammed ould Abdallah des Beni Mengouch et El Hadj el Bachir Harroud des Beni bou Abdessied à se rendre auprès du souverain. Le parent de Mouley el Hassane arriva à Oudjda dans les premiers jours de février ; les chefs demandés par le Sultan ne mirent aucun empressement à obéir à sa convocation. Abdesselam ould Boucheta ech Chergui fut nommé amel en remplacement d'Abderrahman ben Abd es Sadok ; ce nouveau foctionnaire était auparavant caïd reha dans l'armée chérifienne.

Après un court séjour en Algérie, les Mehaïa repassè-

rent au Maroc et se rapprochèrent des Oulad el Bachir, qui avaient été les principaux artisans de leur chute. L'énergique caïd Hommada, des Beni bou Zeggou, commençait à jouir d'une certaine notoriété dans la région, aussi les Mehaïa avaient-ils cru tout d'abord devoir prendre part aux négociations entamées entre les Beni bou Zeggou, Beni Mathar, Zekara et Angad à l'effet de lutter contre les Beni Ourimeche ; mais la rentrée de Fez des caïds des Beni bou Zeggou et Zekara, ainsi que d'Abdelkader Bouterfas, avait suspendu ces pourparlers et modifié les dispositions des Mehaïa. Pendant son séjour dans la capitale, le caïd Hommada avait eu une violente discussion avec El Hadj Mohammed Sghir, à son retour dans sa tribu il chercha à se venger de son ancien allié. Le résultat de ses menées aboutit à la formation de nouveaux groupements ; d'un côté les Beni bou Zeggou, Zekara et Sedjâa, ainsi que les Mezaouir et Oulad Ali ben Talha entraînés par Abdelkader Bouterfas, de l'autre, les Mehaïa, la majorité des Beni Snassen et les Angad à l'exception des deux fractions qui s'étaient rangées dans le clan opposé ; les Sedjâa parvinrent en outre à assurer à leur soff le concours des Beni Mathar, Beni Guil et Ahlaf. Le caïd Hommada tua de sa main deux notables qui lui faisaient de l'opposition dans sa tribu ; ce double meurtre provoqua la fuite de 80 tentes des Beni bou Zeggou ; elles se réfugièrent chez les Beni Ourimeche. Un miad de ces derniers se rendant chez les Bessara fut attaqué par le caïd Mimoun ould el Hebil ; les hostilités étaient ouvertes (1).

El Hadj Mohammed Sghir, qui s'était rendu à la cour, revenait avec une mahalla commandée par Mouley-Omar, fils du Sultan ; en apprenant cette nouvelle révolte il quitta la colonne et regagna la montagne afin de diriger la résistance. Le 23 mai 1892, le caïd Hommada, à la tête des contingents de son soff, se jeta sur les Beni Ourimeche massés à Berdil et appuyés seulement par quelques cavaliers des Beni Khaled et Bessara. Le combat fut d'abord incertain, l'entrée en ligne des tribus de la plaine de Triffa, qui assaillirent par derrière les Beni Ouri-

(1) *(A. C. M.)* R. M. fév. avril, mai, juin 1892 ; liste des amels de 1859 à 1901. — *(A.)* Hadj Bou Hamidi, L. Cheikh Mohammed ben Talha à Hadj ben Ahmed ben Laredj du 21 janvier 1892. — Mansouri ould el Hadj Mohammed. — *(Trad. loc.)*

meche, assura la victoire à leurs adversaires ; de chaque côté il y eut six ou sept tués. Les Beni bou Zeggou incendièrent les maisons des Oulad el Bachir et se firent payer une forte amende par les Beni Khaled et Bessara.

Lorsqu'ils connurent le résultat de cette affaire, les Mehaïa, qui avaient promis leur concours aux Beni Ourimeche, rétrogradèrent afin de mettre leurs campements en sûreté. Le soff des Beni bou Zeggou avait commencé par se mettre à leur recherche ; la crainte de la mahalla de Mouley Omar le fit se disperser le 28 mai. Le lendemain du combat de Berdil, les Beni Ourimeche, avec 80 cavaliers des Oulad Settout, razzièrent le campement de Mimoun ould el Hebil vers Cherâa. Le 9 juin, il y eut un autre engagement dans les mêmes parages, les Beni Attigue étaient renforcés par les Kebdana et les gens de Triffa ; les Beni Ourimeche furent repoussés, mais le caïd Mimoun ould el Hebil trouva la mort en combattant. Sur ces entrefaites, l'amel Abdesselam ould Boucheta était entré à Oudjda le 29 mai, la colonne du fils du Sultan y arriva le 16 juin (1).

Pendant que Mouley Omar cherchait à amener une réconciliation entre les différents partis, sa mahalla, placée sous les ordres de Mohammed ben Khadir, parcourait la région et y levait des amendes. Des troubles se produisirent néanmoins chez les Bessara pour des rivalités de commandement; le 13 octobre 1892 il y eut un léger engagement. El Hadj Mohammed Sghir dut se réconcilier avec le caïd Hommada par ordre du Sultan ; ces deux chefs obtinrent ensuite de Mouley Omar la mise en liberté du caïd Hamidan des Sedjâa. La réconciliation des caïds des Beni bou Zeggou et Beni Ourimeche fut de courte durée ; un nègre du premier ayant failli assassiner le second, il s'ensuivit une rupture. Une coalition des Angad, Triffa, Sedjâa et Beni bou Zeggou se forma alors contre El Hadj Mohammed Sghir et ses alliés les Mehaïa. Le caïd des Beni Ourimeche avait à ce moment l'appui moral du Makhzen, le Sultan lui écrivit qu'il avait donné à tous ses fonctionnaires l'ordre de lui prêter leur concours.

La colonne marocaine fut ensuite rappelée à Fez,

(1) *(A. C. M.)* R. M. juin 1892. — DE LA MARTINIÈRE et LACROIX, T. I, p. 155. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed, L. Mouley el Hassane à El Hadj Mohammed Sghir du 11 mai 1892. — Mansouri ould el Hadj Mohammed.

elle quitta El-Aïoun le 25 février 1903. Après son départ, les soffs purent s'agiter sans contrainte et rechercher des alliances ; il en résulta des désordres chez les Beni Drar, qui se battirent entre eux le 12 mars, cette querelle locale prit fin sur l'intervention des marabouts. Ces saints personnages furent moins heureux dans leurs tentatives pour faire avorter le conflit qui allait mettre aux prises la plus grande partie des tribus de l'amalat ; l'amel et l'amin firent de leur côté d'inutiles démarches.

Les Beni Ourimeche eurent d'abord quelques engagements sans importance avec leurs adversaires, puis, le 17 mars, les Mehaïa razzièrent les troupeaux des Bessara avec lesquels ils échangèrent des coups de feu. Les Mehaïa campés à Sidi Moussa attendaient le signal d'El Hadj Mohammed Sghir afin de se joindre à lui ; les Oulad Settout, Kebdana et Beni bou Yahi étaient déjà campés près de sa maison à la dechra de Berdil. Chez les Beni Snassen l'accord était loin d'être parfait ; le 18, deux fractions des Beni Attigue : les Beni Moussi et les Beni Amier, en vinrent aux mains. Le caïd Hommada rassembla ses contingents à Bou Redim avec ceux des Sedjâa, Angad, Beni Snassen et Triffa ; comme il se préparait à marcher contre El Hadj Mohammed Sghir, celui-ci crut devoir battre en retraite, il alla camper à Aklim, vers la Moulouya. Les alliés n'essayèrent pas de le poursuivre ; ils manifestèrent l'intention d'aller attaquer les Mehaïa, mais El Hadj Sahli se retira prudemment sur Aourir, puis sur Sidi Djabeur et Tiouli, de là, il revint le 26 mars saccager les récoltes des Angad campés entre Sidi Soltane et Naïma.

Le désordre était à son comble, les alliances changeaient à tout instant. Au commencement d'avril, les Beni Ourimeche escarmouchèrent à différentes reprises contre les Bessara et les Oulad el Hebil qu'ils battirent ; dans chaque parti d'assez nombreux morts restèrent sur le terrain. Le 16 avril, un goum des Mehaïa, posté près d'Oudjda, dévalisa des caravanes se rendant dans cette ville ; le même jour, les Beni Khaled et les Ahel Taredjirt attaquèrent les Oulad Ghazi. Il se produisit de nombreux incidents sur la frontière, les Français durent procéder par intimidation pour faire rentrer au Maroc des douars des Beni Drar. Les Angad, Beni bou Zeggou, Zekara, Beni Mengouch et Sedjâa convinrent enfin de frapper un grand coup ; leur contingents se portèrent sur Berdil, ils incendièrent la maison d'El Hadj Mohammed Sghir, ainsi que plusieurs

villages et coupèrent des arbres dans les vergers. A la suite de cette affaire, les Oulad el Bachir s'enfuirent momentanément à Sebra, au delà de la Moulouya. Lorsque les Angad voulurent se jeter sur les Mehaïa, ceux-ci avaient filé vers le Sud. Chacun aspirait à un peu de calme pour faire tranquillement ses moissons, la paix générale fut donc conclue le 12 mai en présence de l'amel et des marabouts.

Au mois de juin, les Beni Guil firent un coup de main sur les troupeaux des Sedjâa à Tafrata ; au cours de la poursuite ces derniers perdirent 7 hommes et en tuèrent cinq à leurs adversaires, sans pouvoir leur reprendre le butin. En juillet, les Sedjâa aidés par les Beni bou Zeggou cherchèrent à prendre leur revanche ; les Beni Guil campés à Tafrata avaient été prévenus, ils mirent les agresseurs en déroute. La fin de l'année 1893 ne fut marquée par aucun incident, les partis semblaient avoir renoncé à troubler l'ordre (1).

Au début de 1894, quand ils furent sur le point de terminer leurs labours, les Beni Snassen recommencèrent leurs querelles ; des miads sillonnèrent la montagne. Dans la première moitié de février, les Beni Mengouch lâchèrent leurs troupeaux au milieu des cultures du douar Senaïna des Angad ; il y eut combat à Reggada de Triffa, les Angad battirent leurs adversaires et leur tuèrent deux hommes. Vers la même époque un conflit éclata chez les Beni Mengouch entre les Oulad Ourrou et le caïd Mohammed el Guerroudj. Au milieu de mars, les Haouara de Triffa et les Beni bou Abdessied se battirent au marché de Cherâa pour une question futile. Boulenouar ould el Hebil, qui avait pris la succession de son neveu le caïd Mimoun, profita du désordre pour piller le marché avec les gens de son soff. Abdelkader Bouterfas, des Mezaouir, excitait pendant ce temps les différentes fractions de la région contre les Oulad el Bachir. Le 18 mars, les Angad allèrent attaquer les serviteurs d'El Hadj Mohammed Sghir; devant

(1) *(A. C. M.)* R. M. juillet, août, sept., oct., nov. 1892, janv., fév., mars, avril 1893 ; R. A. 1893 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 28 fév., 15, 25, 28 mars, 1, 15, 20, 21, 29 avril, 15 mai, 7 juin, 13 juillet 1893. — De la Martinière et Lacroix, T. I, pp. 67, 156. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed. L. Mouley el Hassane à El Hadj Mohammed Sghir du 26 fév. 1893. — Mansouri ould el Hadj Mohammed.

cette hostilité générale, celui-ci se proposa alors de laisser sa famille en Algérie et d'aller à Merrakech demander au Sultan protection contre ses ennemis.

Ces derniers firent un miad le 25 avril, ils décidèrent de marcher contre El Hadj Mohammed Sghir campé à Aklim. Les Beni Attigue, Beni Mengouch et Bessara ainsi que les Oulad Ali Chebab, Beni bou Abdessied et Hararda, des Beni Ourimeche, inféodés à Kaddour Lazâar, se réunirent à Cheràa. Boulenouar ould el Hebil était à la tête du mouvement ; les Oulad el Bachir n'étaient soutenus que par quelques fractions des Beni Ourimeche ; les Beni Khaled, Angad et Triffa gardaient la neutralité. Le choc eut lieu le 3 mai, l'action s'engagea vers 1 heure de l'après-midi et dura jusqu'au coucher du soleil ; les partisans des Oulad el Bachir durent fuir avec leurs troupeaux en abandonnant leurs tentes ; un cousin d'El Hadj Mohammed Sghir fut tué dans cette affaire. Les Oulad el Bachir ne pouvaient plus se maintenir dans le pays, ils se réfugièrent à Hassi Berkane chez les Beni bou Yahi. Les alliés auraient voulu aller les y poursuivre, l'arrivée d'une forte harka de Guelaya envoyée par Mouley Arafa, qui se trouvait à Selouane, calma leur ardeur et les fit se disperser.

Peu après ces incidents, on apprit la mort de Mouley el Hassane survenue dans le Tadla le 7 juin, les lettres de son fils et successeur, Mouley Abd el Aziz, furent lues à Oudjda le 29 ; les populations accueillirent avec calme la nouvelle de son avènement au trône.

Au mois de juillet, les Beni Guil vinrent à leur tour susciter des difficultés, ils voulaient être autorisés à aller acheter des grains dans l'Angad. Les Mehaïa leur étaient favorables, tandis que les Beni bou Zeggou et Sedjâa, qui n'avaient pas oublié leurs récents échecs, auraient été très heureux de trouver une occasion de se venger. Une réunion eut lieu à Guefaït le 8 juillet, les opposants finirent par désarmer et la paix fut conclue sous les auspices des marabouts. Un vizir du Sultan, Driss ben Yaïch, vint s'installer dans la région avec 30 cavaliers, il était chargé de mission par son maître ; il entra à Oudjda le 10 juillet (1).

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 18 janv., 13, 28 fév., 21, 26, mars, 25, 30 avril, 5, 7, 29, 30 mai, 30 juin, 8, 12, 27 juillet 1894 ; R. A. 1894. — Mansouri ould el Hadj Mohammed.

LUTTES INTESTINES CHEZ LES BENI BOU ZEGGOU ET BENI SNASSEN, EL HADJ MOHAMMED SGHIR EST EMPRISONNÉ A FEZ ; LE CONFLIT DES MEHAÏA ET ANGAD ET L'ARRESTATION D'ABDELKADER BOUTERFAS

L'amel ayant voulu percevoir certaines sommes, dont la répartition entre les tribus lui avait été indiquée par le vizir Driss ben Yaïch, une partie des Oulad Ali ben Talha (Angad) et presque tous leurs partisans des Mehaïa refusèrent de payer cet impôt. Le 3 août 1894, le cheikh Mohammed ben Talha et Abdelkader Bouterfas convoquèrent à Oudjda neuf notables Angad de la fraction récalcitrante, soi-disant pour régler cette question ; aussitôt qu'ils eurent pénétré dans la kasba on les arrêta ; deux d'entre eux, Mohammed ben Cheikh et Chetah ould Ahmed ben Khatir, parvinrent à s'échapper et se réfugièrent chez les Mehaïa.

Il n'en fallait pas plus pour faire éclater l'hostilité latente entre Mehaïa et Angad, qui, à la première occasion, devait se manifester. Les partis hésitaient néanmoins à s'engager; les Mehaïa restaient dans leurs campements de Sidi Aïssa à Tiouli, en attendant l'arrivée des Beni Guil pour marcher sur les Angad. Le 21 août, une entrevue eut lieu entre El Hadj Kerroum des Mehaïa et Abdelkader Bouterfas des Mezaouir, ils discutèrent les conditions d'un arrangement amiable ayant pour base la mise en liberté des prisonniers. Les négociations n'aboutissant pas, les Mehaïa manifestèrent l'intention d'aller camper autour d'Oudjda et de faire appel aux armes. El Hadj Sahli écrivit même au général commandant la subdivision de Tlemcen, afin de solliciter l'autorisation de poursuivre ceux de ses ennemis qui passeraient en territoire algérien. Les Angad replièrent leurs campements vers le Nord, ils s'établirent entre le Birrou et Sefrou.

La situation revêtait une certaine gravité ; l'autorité de l'amel étant tout à fait nulle, la plupart des tribus de la région devaient nécessairement être entraînées dans la lutte si la poudre venait à parler. Malgré cette tension, les pourparlers continuèrent activement. A la fin d'août, les Angad consentirent à demander à l'amel l'élargissement des prisonniers dont l'arrestation avait provoqué le conflit;

le 3 septembre deux de ces derniers furent remis en liberté. Un fort groupe de Beni Guil se mit à parcourir les campements des Angad, dans le but d'exercer sur eux une pression efficace ; à la suite de cette manœuvre les autres prisonniers furent relâchés, sauf un dont l'amel n'avait pas touché la rançon. Ce dernier était détenu à El-Aïoun, il fut élargi après avoir versé 30 douros.

Lorsqu'ils eurent obtenu satisfaction, les Mehaïa, au lieu de désarmer, lancèrent, le 9 septembre, un parti de 300 cavaliers sur les Mezaouir campés à Hassi Zaïmi ; ceux-ci eurent le temps de décamper et leurs adversaires ne purent que piller quelques jardins d'Abdelkader Bouterfas, situés à proximité d'Oudjda. Les Angad renoncèrent à la poursuite et allèrent à Aïn-Sfa se rencontrer avec leurs alliés des Beni Khaled, Bessara et Beni Attigue accourus à l'appel du caïd des Mezaouir. Les Mehaïa, renforcés par quelques Sedjâa et Beni bou Zeggou, se portèrent sur Sidi Moussa, ils y rencontrèrent le 15 septembre la harka des Angad ; les marabouts de Kenadsa et des Beni Oukil parvinrent à empêcher le combat. La réconciliation fut complète et se fit sans aucune condition. L'intervention des personnages religieux avait donné une solution pacifique à cette querelle qui menaçait de devenir sanglante (1).

Pendant que les Mehaïa et Angad étaient sur le point d'en venir aux mains, des troubles avaient éclaté chez les Beni bou Zeggou ; au milieu d'août 1894, les partisans d'Hommada avaient été attaqués par les Haddiouine, qui avaient incendié les récoltes de ce caïd. Celui-ci avait même été assiégé dans sa maison, mais les Mehaïa et Zekara avaient envoyé des gens à son secours ; cela lui avait permis de se débarrasser de ses adversaires.

Au mois d'octobre, Ali ou Rabah des Beni Drar eut des difficultés avec le parti lui faisant de l'opposition, il fut même blessé. Boulenouar ould el Hebil et les notables des Beni Ourimeche, Bessara, Beni Khaled, ainsi qu'Abdelkader Bouterfas, embrassèrent sa cause ; malgré cela l'agitation ne s'étendit pas.

---

(1) *(A. C. M.)* C. sup. à Sub. Tlemcen. L. des 5, 10, 18, 22, 28 août, 8, 10, 15 16, 18 sept. 1894 ; C. T. des 31 août, 1, 3, 4, 5 sept. 1894 ; R. A. 1894. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran. L. des 8, 20 août, 12, 17, 17, 20 sept. 1894 ; T. des 27, 30 août 1894 ; C. T. des 31 août, 1, 3 sept. 1894.

D'un caractère brouillon, Abdelkader Bouterfas suscitait à chaque instant des désordres ; il chercha à entraîner les Beni Snassen contre Mohammed ould Bachir Harroud, fils d'El Hadj el Bachir Harroud des Hararda mort quelque temps auparavant. De leur côté, les Zekara entrèrent en collision avec les Beni Yala, qu'ils battirent le 30 octobre. Lorsque l'amel Abdesselam ould Boucheta, relevé de ses fonctions, quitta Oudjda le 28 octobre, son commandement était livré à l'anarchie la plus complète. Le caïd Hommada des Beni bou Zeggou avait eu, le 26, un engagement avec les Haddiouine et il avait été repoussé.

Au commencement de décembre, les Mehaïa firent une razzia sur les Angad, dont quelques douars passèrent en Algérie ; ce coup de main n'eut pas de suites. Au même moment, les Beni Attigue se prirent de querelle. Les marabouts de Kenadsa s'employèrent activement à amener une détente, ils réconcilièrent les Beni bou Zeggou ; une harka des Beni Khaled, Bessara et Angad, qui s'était rassemblée pour soutenir le caïd Hommada, se disloqua. Au milieu de décembre, les marabouts réussirent également à imposer la paix aux Angad et Mehaïa, ces derniers furent obligés de restituer leurs prises. La situation resta néanmoins très indécise ; les partis s'observaient avec défiance et les habitants d'Oudjda tenaient leurs portes fermées, de crainte d'être dévalisés par les Angad ou les Mehaïa (1).

Le vizir Driss ben Mohammed ben Yaïch, dit Driss ben Yaïch, s'était installé à El Aïoun ; le Sultan le nomma amel en remplacement d'Abdesselam ould Boucheta, il prit possession de son poste le 26 janvier 1895. Ce nouveau fonctionnaire s'occupa immédiatement de rétablir l'ordre; il fit preuve d'énergie et se montra très dur à l'égard du caïd Abdelkader Bouterfas, qu'il estimait, avec raison, être le principal auteur de tous les désordres. Une garnison de 400 fantassins et 80 cavaliers fut constituée à Oudjda ; l'amel reçut dans le courant de février des effets et des armes pour les équiper, on lui envoya en outre, de Fez, quatre canons de montagne dont deux pour El Aïoun Sidi Mellouk.

---

(1) *(A. C, M.)* C. sup. à Sub. Tlemcen. L. des 22 août, 3, 13 oct., 3, 30 nov., 3, 4, 9, 19, 20 déc. 1894 ; C. T. des 30 août, 19 déc. 1894 ; R. A. 1894. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran. L. du 30 août ; C. T. du 1er sept. 1894.

Au commencement de l'année 1895, le caïd des Beni Ourimeche, désireux de rentrer chez lui, s'était rendu auprès du Sultan afin de se plaindre du caïd des Beni bou Zeggou, Hommada, et d'Abdelkader Bouterfas des Mezaouir ; cette démarche fut sa perte. Mouley Abd el Aziz avait été circonvenu par le fils d'Hommada, qui avait pris les devants et, après force cadeaux, avait réussi à se faire admettre au palais ; d'après les Oulad el Bachir, il aurait versé 50.000 francs au vizir Ba Ahmed, qui gouvernait alors au nom du jeune souverain. Le fils du caïd des Beni bou Zeggou s'attacha à rendre El Hadj Mohammed Sghir suspect à cause de ses bonnes relations avec les autorités françaises, si bien que ce dernier fut arrêté le 12 février et jeté en prison. Mohammed ben Hommada obtint en outre l'envoi d'une colonne, sous le commandement de Larbi ould Ba Mohammed ech Chergui, pour châtier les fractions rebelles à l'autorité de son père (1).

Les rivalités entretenaient la guerre dans l'amalat. Le 25 mars 1895, le caïd Mohammed el Guerroudj des Beni Mengouch voulut réduire à l'obéissance la fraction insoumise des Ahel Khellad ; il l'attaqua avec son goum, les deux partis perdirent quelques tués. Peu après, le caïd Hommada des Beni bou Zeggou entreprit une opération analogue contre les Haddiouine ; il se fit battre. Le 30 mars, ses adversaires vinrent l'attaquer jusque dans sa maison et le forcèrent à se replier ; ses silos furent incendiés. Le caïd sollicita l'appui de l'amel, des Angad et des Bessara ; le 6 avril, une harka quitta Oudjda afin de se porter à son secours. Sur ces entrefaites, la colonne de Larbi ould Ba Mohammed arriva le 9 avril ; elle était forte de 200 fantassins, 120 cavaliers et trois canons de montagne.

Cet événement produisit une grande surexcitaton chez les Beni Snassen ; les Bessara tenaient pour les Beni bou Zeggou, les Beni Mimoun leur étaient plutôt hostiles ; chacun chercha à faire prévaloir son opinion les armes à la main, il y eut combat dans la montagne le 9 avril. Le 13, les Bessara attaquèrent de nouveau les Beni Mimoun renforcés par les gens de Sefrou ; ces deux dernières fractions furent battues et poursuivies jusqu'à Taredjirt, elles per-

---

(1) (*A. C. M.*) L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 27 janv., 3 fév. 1895 ; R. A. 1895. — MANSOURI OULD EL HADJ MOHAMMED.

dirent leurs troupeaux et leurs maisons furent livrées aux flammes. Le même jour, le caïd Mohammed el Guerroudj des Beni Mengouch, aidé par le caïd Boulenouar ould el Hebil des Beni Attigue et le cheikh Sayah des Bessara, tomba sur les Beni Khellouf et Ahel Khellad ; ceux-ci durent d'abord plier, mais un vigoureux retour offensif leur assura la victoire ; Mohammed el Mostefa el Hebil fut tué.

La harka des Angad et Beni Snassen, qui avait quitté Oudjda le 6 avril, se disloqua sans avoir pu atteindre les Haddiouine réfugiés au sommet du djebel Tanecheurfi. Le 16 avril, l'amel présida à Tinialine une réunion dans laquelle il fut décidé de rassembler une nouvelle colonne pour mettre à la raison les ennemis du caïd des Beni bou Zeggou. Pendant qu'on préparait le rassemblement des contingents, Mouley Arafa, chargé de prendre le commandement de la colonne de Larbi ould Ba Mohammed, la rallia chez les Beni bou Zeggou le 27 avril en passant par Cherâa, Aghbal et Oudjda (1).

La présence des troupes chérifiennes ne mit pas fin aux désordres. Le 19 avril 1895, les dissidents de la tribu des Beni Mengouch se jetèrent sur leur caïd, Mohammed el Guerroudj, qui dut prendre la fuite avec ses enfants et ses tentes ; il alla se réfugier chez son beau-père Boulenouar ould el Hebil, sa maison fut brûlée et l'on vida ses silos. Chez les Mehaïa, la fraction des Achache entra en rébellion contre le caïd El Hadj Sahli ; un miad de cette fraction se rendit auprès des Mezaouir, Oulad Ahmed ben Brahim et Zekara afin de solliciter leur appui. Le 25 avril, les Zekara et Sedjâa se battirent au sujet de l'utilisation des eaux d'une seguia. Le 28, le caïd Boulenouar ould el Hebil attaqua les Oulad Sghir dans leurs campements de la plaine de Triffa, ceux-ci sollicitèrent alors l'alliance des Beni Ourimeche.

L'anarchie n'avait jamais été plus complète ; la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. Les agissements des Achache relatés plus haut déchaînèrent le conflit. Le

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 30 mars, 10, 16, 20, 24 avril 1895 ; R. A. 1895.

9 mai, les Mehaïa soutenus par des Beni Drar et Oulad Ghazi et les Mezaouir appuyés par les Achache, Oulad Ahmed ben Brahim et Zekara se battirent vers 2 heures du soir à Bou Sir, entre Aïn-Sfa et le Meghris. Environ 600 cavaliers furent engagés dans cette affaire dont le résultat resta incertain ; les Mehaïa perdirent onze des leurs, les Mezaouir eurent quatorze tués, parmi lesquels Mohammed ben Dali, Mohammed, Moussa et Ben Tadj bel Haouari, frère et cousins d'Abdelkader Bouterfas ; ce chef en fut très abattu. Dans la même journée, les Bessara et Beni Mimoun en vinrent aux mains près de Sefrou.

L'amel Driss ben Yaïch sortit d'Oudjda le 11 mai avec 250 fantassins, 40 cavaliers et deux canons ; il se rendit chez les Angad dont tous les partisans : Bessara, Beni Attigue, Beni Ourimeche, Zekara et Beni Yala se groupèrent autour de lui. L'amel disposa bientôt de 3.000 fantassins et 250 cavaliers, qui se mirent à dévaster les cultures des Beni Mengouch. Le 12 mai, Boulenouar ould el Hebil, désireux de rétablir les affaires de son gendre Mohammed el Guerroudj, conduisit une harka contre les Beni Mimoun soutenus par les Beni Khaled et Beni Mengouch ; une lutte très chaude s'engagea aux abords de Taredjirt, Boulenouar et ses alliés perdirent 30 hommes et 25 chevaux, ils furent poursuivis jusqu'à Aïn-Sfa. Le lendemain, les Arabes Triffa firent une expédition contre le caïd des Beni Attigue ; le cheik des Oulad Sghir ayant été tué au début de l'action, les agresseurs battirent en retraite.

La mobilisation opérée par l'amel n'avait fait qu'aggraver la situation ; ce fonctionnaire se sentant débordé annonça aux révoltés qu'il leur infligeait une amende de guerre, après quoi il rentra à Oudjda le 15 mai. Le 20, des cavaliers des Oulad Sghir et Ahel Khellad, qui cherchaient à ravager les cultures des Beni Attigue, furent surpris par Boulenouar ould el Hebil et mis en fuite. Le 22, les marabouts des Beni Oukil vinrent solliciter ce dernier de faire la paix avec les Arabes Triffa, ils lui remirent de leur part un cheval de gada. Une grande réunion eut lieu le 23, les principales fractions de la montagne des Beni Snassen

et de la plaine de Triffa y étaient représentées ; les marabouts parvinrent à réconcilier les deux soffs.

Driss ben Yaïch tenta de son côté la réconciliation des Angad et Mehaïa. Le 28 mai, il alla camper avec les Mezaouir et leurs alliés au djorf el Akhdar ; son intention était de marcher contre les Beni Khaled, qui étaient toujours dans l'opposition. L'intervention des cheurfa Oulad bou Azza et Oulad Sidi Ali ben Yahia amena une solution pacifique ; les Beni Khaled se soumirent et payèrent une amende de 700 douros et six chevaux. El Hadj Sahli voulut à son tour se rapprocher de l'amel, rendez-vous fut pris à Aourir le 31 mai, ces deux personnages se séparèrent sans avoir pu s'entendre. Les Mehaïa transportèrent alors leurs douars à Tiouli, au milieu de leurs récoltes, afin de pouvoir les enlever en toute sécurité ; les notables conclurent une trève avec les Angad, leur caïd n'assistait pas à l'entrevue (1).

Dans la tribu des Beni bou Zeggou, les partis s'étaient observés pendant tout le mois de mai 1895. Au commencement de juin, le caïd Hommada, appuyé par la colonne de Mouley Arafa, livra combat aux Haddiouine ; il y eut 8 à 10 hommes tués de chaque côté, dont 3 réguliers. L'amel d'Oudjda conduisit une harka composée d'Angad à El Aïoun Sidi Mellouk pour renforcer la colonne chérifienne. Le 12 juin, les Haddiouine attaquèrent cette harka avec succès ; Driss ben Yaïch ayant fait mettre les canons en batterie les rebelles subirent d'assez grosses pertes ; ils laissèrent 31 cadavres sur le terrain, les Angad n'eurent que 5 tués. A la suite de cette affaire, les Angad ravagèrent les cultures des Haddiouine, puis ils regagnèrent leurs campements. Devant la résistance acharnée des dissidents, le Sultan jugea préférable de ne pas insister ; le caïdat des Beni bou Zeggou fut remanié et amoindri. Mouley Abd el Aziz autorisa les Haddiouine à se placer sous l'autorité directe du caïd makhzen d'El Aïoun Sidi Mellouk (2)

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24 avril, 7, 10, 13, 16, 26, 29 mai, 2, 10 juin 1895 ; R. A. 1895. — MOHAMMED BEN CHEIKH.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 10, 16, 20 juin 1895 ; R. A. 1895.

Mouley Arafa conduisit ensuite sa colonne à Oudjda, il s'occupa de percevoir les impôts chez les Angad. De son côté, l'amel infligea une amende de 3.000 douros aux Beni Khaled qui avaient refusé de prendre part à l'expédition contre les Beni bou Zeggou. Il chargea son khalifa d'aller percevoir cette amende avec 30 cavaliers ; certaines fractions versèrent leur quote-part sans difficulté, quant aux Ahel Tizi ils reçurent les mokhazenis à coups de fusil. Driss ben Yaïch envoya des renforts au khalifa ; celui-ci, aidé par les Beni Khaled soumis, put enfin mener à bien sa mission. Mouley Arafa voulut profiter de son séjour dans la région pour réconcilier les Mehaïa et Angad, ses démarches furent couronnées de succès. Après cela il emmena sa colonne chez les Beni Khaled qui lui payèrent les impôts, il ne passa sur la rive gauche de la Moulouya que vers la fin d'août 1895.

Sur ces entrefaites, il se produisit un coup de théâtre inattendu. Les adversaires du caïd Abdelkader Bouterfas avaient sans doute réussi à faire écouter leurs plaintes à la cour de Fez, car l'amel convoqua ce chef à Oudjda pour lui faire une communication, le 12 août ; dès qu'il eut pénétré dans la kasba, il fut arrêté au nom du souverain et mis aux fers. Driss ben Yaïch s'empara également d'un de ses contribules, Kaddour ould Mâamar, et du cheikh Kaddour Lazâar des Beni Ourimeche. Les Angad, très surexcités, placèrent des postes autour de la ville dans le but de s'opposer au transfert des prisonniers. Les femmes d'Abdelkader Bouterfas se présentèrent en suppliantes le 22 août ; elles offrirent à l'amel 900 douros qui, chose extraordinaire, furent refusés ; ce fonctionnaire resta également sourd aux sollicitations du caïd Ramdan des Zekara. Quel que soit le mobile qui l'ait fait agir, cette fois le Makhzen avait frappé juste ; l'arrestation du caïd des Mezaouir mit fin aux querelles qui éclataient à tout instant dans la région. Au mois de septembre, il y eut quelques petites difficultés chez les Beni Khaled, mais le marabout Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche réconcilia les adversaires. L'amel songea alors à entourer Oudjda d'une enceinte, afin de mettre les citadins à l'abri des coups de main des tribus de l'extérieur ; les travaux furent com-

mencés en octobre et activement poussés jusqu'à complet achèvement (1).

L'AMEL DRISS BEN YAÏCH IMPOSE SON AUTORITÉ AUX TRIBUS DE LA RÉGION D'OUDJDA

Sous l'administration ferme et énergique de Driss ben Yaïch, l'amalat jouit enfin d'un calme inaccoutumé. Au mois de décembre 1895, les Sedjâa firent de l'opposition au caïd makhzen d'El Aïoun Sidi Mellouk, celui-ci alla se plaindre à Oudjda. Lorsqu'il voulut rejoindre son poste, ses adversaires s'opposèrent à son retour dans la kasba ; il ne put y rentrer que sous la protection d'un goum des Haddiouine commandé par le fils du marabout Hommada ould Si Hamza de Guefaït ; l'influence de ce personnage suffit à rétablir l'ordre. Le 18 février 1896, l'arrestation d'un indigène surpris par le makhzen d'El Aïoun en flagrant délit de vol provoqua une rixe, les mokhazenis firent usage de leurs armes et il y eut quelques tués. Cette affaire n'eut pas de suites. Le 29 mars, la paix fut faite sous les auspices du caïd Hamidan des Sedjâa, les coupables des Beni bou Zeggou furent châtiés.

Dans les premiers jours de mars, un cheikh des Oulad Aïssa (Beni Drar), qui recueillait le montant de la hedia destinée à l'amel pour l'âïd es sghir, fut assassiné par un homme des Ahel el Oued (Beni Drar). Le meurtrier ayant pris la fuite, l'amel se fit livrer un de ses complices, ainsi que les principaux auteurs de la tentative d'assassinat commise deux ans auparavant sur le caïd Ali ou Rabah. Les quatre indigènes arrêtés subirent le supplice du sel, qui consiste à faire dans chaque main une incision cruciale, que l'on remplit de sel et de goudron, et à enfermer ensuite les mains dans des peaux mouillées solidement cousues. Ces malheureux furent promenés en cortège au travers des rues de la ville le 18 mars, les soldats chargés

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 1, 4, 13, 29 juillet, 7, 13, 16, 26 août, 27 sept., 28 nov. 1895, 21 mars 1896 ; R. A. 1895. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche. L. de Driss ben Yaïch du 8 déc. 1895.

de les conduire leur frappaient la nuque avec un bâton en criant : « Voilà le châtiment que subissent ceux qui osent porter la main sur leurs chefs. » Cette exhibition barbare dura une heure et demie et fit une profonde impression sur l'esprit des populations.

Driss ben Yaïch était animé d'excellentes intentions à l'égard des Français, avec lesquels il faisait tout son possible pour vivre en bonne intelligence. A la fin de mars, il se rencontra avec le commandant supérieur du cercle de Marnia, dans le but de faire une reconnaissance de la frontière qu'avaient franchie des douars des Mezaouir. L'amel reconnut le bien fondé des réclamations françaises, il invita les Mezaouir à rentrer dans leurs limites et leur infligea une amende. Ceux-ci refusèrent de la payer ; Driss ben Yaïch accompagné de son makhzen marcha contre eux le 5 mai ; certains des dissidents se réfugièrent en territoire algérien, dans la tribu des Beni Ouassine ; ils n'y restèrent qu'un mois, au bout de ce temps ils obtinrent l'aman et rentrèrent dans leur tribu (1).

Les Beni Guil marocains et les Hamyane algériens s'étant razziés mutuellement, l'amel accompagné d'un fort goum se transporta le 27 juin chez les premiers afin de régler le différend. Une entrevue eut lieu à Kasdir, sur le chott el Gharbi, les deux partis se réconcilièrent et décidèrent de se rendre mutuellement les prises. La convention de Kasdir fut signée par le commandant supérieur de Méchéria et par l'amel d'Oudjda, qui se rencontrèrent à Magoura du 28 au 31 juillet 1896 pour régler les conditions de son exécution. Le fonctionnaire marocain fut parfait de correction, il apporta la plus grande conciliation dans l'examen de toutes les revendications algériennes qui lui furent soumises (2).

L'autorité de l'amel semblait alors parfaitement assise ;

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 31 déc. 1895, 26 janv., 23 fév., 2, 2, 29 mars, 12 avril, 21 mai, 17 juin 1896 ; R. A. 1896.

(2) *(A. C. M.)* R. A. 1896. — *(A. G. G.)* C. T. Div. Oran à Gouv. Alger du 4 août 1896. — *(A. G. G.)* L. Driss ben Yaïch à Sub. Tlemcen du 5 août 1896.

il n'hésitait pas à punir les personnages se livrant à des intrigues. Au mois d'août 1896, El Hadj Sahli des Mehaïa, jugea à propos d'aller se présenter à l'amel. En septembre, les Beni bou Zeggou, après s'être agités pendant quelque temps, firent leur entière soumission à Driss ben Yaïch. Sur ces entrefaites, ce fonctionnaire fit arrrêter El Hadj Miloud ould Boubekeur des Mehaïa ; son frère, le caïd El Hadj Sahli, craignant de subir le même sort, prit précipitamment la fuite.

La disparition de leurs chefs eut un effet salutaire sur les Mehaïa, dont les chioukh vinrent à Sidi Yahia le lendemain, 12 novembre, faire leur soumission au représentant du Sultan. Celui-ci leur prescrivit de ne plus obéir désormais aux membres de la famille Boubekeur, il fit prononcer la destitution d'El Hadj Sahli par le Sultan. Deux chioukh allèrent au début de décembre implorer l'amel en faveur d'El Hadj Miloud, les Achache (Mehaïa) unis aux Beni Yala et Zekara insistèrent de leur côté ; pour éviter une prise d'armes possible Driss ben Yaïch se décida à relâcher son prisonnier contre le versement d'une somme de 10.000 francs. A la suite de cet incident, il eut la prudence de se débarrasser d'Abdelkader Bouterfas qui était toujours détenu à Oudjda, il le dirigea sur Melilla d'où on l'embarqua à destination de Tanger (1).

(A suivre.)

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 24 août, 21 sept., 17 nov., 7, 15 déc. 1896 ; R. A. 1896.

LETTRE DE FEZ

. . . .

Vous venez de voir dans les journaux le compte rendu des opérations qui se sont déroulées dans la région sud de Sefrou. Un pas important vient d'y être fait. Il fallait infliger une leçon sévère aux dissidents Aït Youssi et Aït Tserrouchen, parcourir la zône sud, atteindre les ksour des Ait Youssi Gheraba : Ait Fringo, Ain Zaikoum, Ait Saïd ou Lhassen de l'oued Amekla, atteindre, aussi, le petit groupe des Ait Tserrouchen Ait Arfa et leur chef Sidi Raho ould Sidi Mimoun. C'est chose faite. Le calme est revenu vers le Sud. Le groupe des Ait Tserrouchen d'Imouzzer qui se croyait à l'abri de toute atteinte dans la montagne difficile et élevée, a dû s'enfuir dans la forêt voisine des Beni Mguild, après avoir fait un essai de résistance. La colonne du général Dalbiez a campé à Imouzzer et a détruit les kasba à 10 kilomètres vers le Sud. Enfin la liaison entre Sefrou et El Hajeb est un fait accompli fermant le quatrième côté du rectangle Fez-Meknès-Sefrou-El Hajeb.

La neige qui tombe en abondance dans les montagnes mettra les Ait Youssi et Ait Tserrouchen d'Imouzzer dans l'obligation de faire leur soumission.

La route du Sud, longtemps fermée par les coupeurs de route, deviendra plus libre et on peut entrevoir le jour où la liaison avec la Haute Moulouya pourra se faire sans difficulté.

Il faut donc envisager dans un avenir assez rapproché la liaison de la région de Fez avec le territoire du Haut Guir par la Moulouya et *Ksabi* (Kasbet el Maghzen).

Ce dernier point par sa situation à peu près à égale distance de Fez et de Bou Denib (150 kil.) sera tout désigné pour l'établissement d'un poste intermédiaire. Son rayon d'action s'étendra aux Ait Ouafella, aux Oulad Khaoua et Misour, aux Ait Ayach de l'oued Auzegmir, aux Ait Izdeg de l'oued Outat, aux Ait Tserrouchen (Ait Boumeriem, Ait Bel Lhassen du versant nord de l'Atlas (rive droite de la Moulouya), aux Ait Youssi (Ait Messaoud ou Ali et Ait

Halli), au sud d'Oum Jeniba et aux Ait Tserrouchen de l'oued Sergina et d'Almis.

Mais à ce moment il faudra assurer le réapprovisionnement de ce point par la vallée de la Moulouya. *Outat ouled el Hadj* est tout désigné comme le point intermédiaire entre Merada, Guercif et Ksabi.

Ce poste aura la surveillance de la grosse tribu des Ouled el Hadj et des débouchés de l'Atlas vers les Beni Ouarraïn du Sud-Est.

Lorsque la route de Taza sera ouverte, la région ayant pour centre la grande chaîne du bou Ibelan restera encore insoumise. Mais l'occupation des trois côtés du triangle et l'établissement des points principaux de réapprovisionnement amèneront peu à peu les tribus berbères qui l'occupent, et qui n'ont pas de cohésion, à faire leur soumission.

Fez, 30 janvier 1912.

M. BERNARD.

LA LÉGENDE DU PALMIER DANS L'AFRIQUE DU NORD

COUTUMES ET CROYANCES

Les hauts sapins, les palmiers toujours verts
S'en vont balançant leurs souples colonnades.

MILLEVOYE.

I

La légende a été de tout temps et chez tous les peuples, une des formes les plus séduisantes sous laquelle la masse ignorante des populations de l'antiquité et même celle de nos jours, a accepté l'explication de faits que la Science ou l'Histoire n'ont pu éclaircir ; ce sont par des récits populaires reposant sur un fond plus ou moins altéré, ou du moins prétendu historique, que nous sont parvenues à travers les siècles les origines et l'histoire du palmier, cet arbre bienfaisant des pays musulmans.

Il nous faudra donc puiser aujourd'hui à la seule source qui nous soit offerte, celle de la tradition orale, rarement écrite, et plus ou moins fidèlement rapportée par les générations successives ; c'est par là seulement que nous pourrons obtenir souvent l'explication de certaines croyances ou coutumes se rattachant au palmier et c'est à la légende, après l'Histoire, que nous le demanderons. Nous avons dû glaner un peu partout, au cours de nos différentes pérégrinations, sur place, auprès des « tolbas » des ksours du Sud Oranais, comme auprès des simples fellah et pasteurs nomades du Sud algérien, pour essayer de réunir en un faisceau de récits historiques et anecdotiques tout ce qui a trait au palmier-dattier. La culture en est suffisamment connue pour que nous ne nous attardions pas à le faire. La partie théorique et descriptive ne relève pas de cette modeste étude et nous ne saurions le

faire avec fruit. Nous présentons ces récits et légendes tels qu'ils ont été recueillis dans toute leur sincère et naïve exactitude :

Est-il besoin de refaire ici l'éloge de cet arbre qui constitue une des principales productions de la zône saharienne et dont on retire des avantages tellement appréciables : le Sahara n'est-il pas son domaine ; ses dunes, ses eaux et son climat brûlant ne lui donnent-ils pas sa vie ! Il est le splendide ornement de nos régions désertiques ; c'est l'arbre de prédilection et de salut ! Aussi bien lui devons-nous cet hommage que, plus délicat encore, dans un langage poétique, M A. Rambaud, lui rendit en consacrant son éloge dans les lignes suivantes : « C'est aussi de l'or, dit cet « auteur, en son ouvrage intitulé *L'Empereur de Car-* « *thage*, que rapporte à l'Afrique l'exportation des dattes « pareilles à des doigts de lumière, d'une saveur si exquise « que les anciens croyaient retrouver en elles le fruit de « ce fabuleux lotus, délicieux au point de faire oublier la « patrie, filles diaphanes du soleil qui mûrissent là-bas, « bien loin dans le Sud, sous le panache des hauts pal- « miers, dont les racines plongent dans la fraîcheur des « sources et dont les têtes s'épanouissent dans le feu du « désert.... »

Combien, dirons-nous aussi, il est regrettable que les conteurs de l'époque du Prophète et ceux des siècles derniers n'aient pas exercé leur imagination inventive et cherché à entourer l'histoire du palmier si répandu dans les pays de foi islamique de récits, contes ou anecdotes, sur le ton du plaisant ou du surnaturel, en les rendant aussi séduisants et délicats que ceux qu'écrivit l'auteur des Mille et une nuits. Ce sujet, fécond cependant, n'eût-il pas servi à l'éducation des générations passées et futures et l'âme naïve et impressionnable du peuple ne s'en fût-elle pas mieux accommodée que des dialectiques de la science ou des arcanes de l'histoire ?

« Nos pères nous ont appris, répondent invariablement « les Musulmans, nomades ou sédentaires de l'Afrique du « Nord, que le noyau d'où devaient surgir plus tard les « innombrables palmeraies du Sud algérien, fut rapporté « par les premiers pèlerins africains qui se rendirent à la « Mecque, à l'époque de Mahomet. Nos pères s'inspirèrent « des procédés de culture en usage dans cette contrée de « l'Orient ; nous avons suivi leur exemple, sans recher-

« cher à quelles causes il fallait l'attribuer ni expliquer « l'origine probable de l'arbre bienfaisant dont ils nous « gratifièrent. »

C'est là la réponse invariable que le nomade de la tente ou le ksourien fait aux curieux déçus dans leurs investigations. D'autres, plus érudits, supposent que l'apparition du palmier-dattier est contemporaine du célèbre empereur d'Alexandrie, Alexandre Sévère (1) — Iskander Doul-Kourine (le maître aux deux empires d'Orient et d'Occident) de l'histoire musulmane — qui présida pendant longtemps aux destinées de l'Afrique du Nord, et, à l'appui de leur hypothèse, ils émettent l'opinion que ce prince a laissé non seulement des traces durables de son passage dans le nord de l'Afrique, mais que jusqu'aux confins du Soudan, son influence civilisatrice se fit ressentir : ce fut lui, assurent-ils, qui creusa ces puits anciens que les indigènes du Sahara sont aujourd'hui incapables de reconstituer ; ce fut lui l'importateur du palmier et, tout fiers d'un passé qui ne leur appartient pas, les « tolbas » ajoutent que jadis une immense forêt de palmiers recouvrait tout le pays depuis Biskra jusqu'à Ghadamès, sur une étendue que rien ne venait interrompre.

Quoi qu'il en soit des origines présumées et de la date de son implantation en Afrique, le palmier a été partout accueilli comme un bienfait divin : au tronc puissant, à la taille gigantesque, il constitue le plus bel ornement des oasis qui s'en parent ; ses fruits délicieux, véritable manne céleste, aident à supporter les tourments de la faim ; son tronc, ses branches, ses feuilles, la bourre qui le recouvre à la naissance des branches, tout en cet arbre offre les avantages d'une utilité incontestable, et c'est le palmier que Dieu, dans sa munificence, a envoyé à ses créatures, comme il le fit pour Adam, aux premiers temps de la création du monde ; on le verra plus loin dans la légende.

II

La fable a toujours fait mention du palmier et, suivant un mythe ancien que relate Homère dans l'Odyssée, un superbe palmier était tout à coup sorti de terre, à Délos,

---

(1) Alexandre le Grand est envisagé dans la Sourate XVIII du Coran comme un personnage tout à fait mythologique.

pour servir d'appui à Latone, la déesse de l'île, lorsqu'elle donna le jour à Apollon. Cicéron et Pline disent même qu'on montrait encore cet arbre mythologique de leur temps. Arbre divin, grâce à toi, une déesse enfanta la Beauté ! Tu étais désormais consacré et de par le monde tu devins l'arbre de prédilection !

L'auteur d'un ouvrage d'histoire naturelle, le cheikh très érudit « Kamal-Eddine », du Caire, a donné dans un de ses ouvrages intitulé « De la vie des animaux et végé taux », une courte description du palmier et il exprime, selon nous, dans ces quelques lignes qu'il lui consacre, aussi bien le sentiment du fellah égyptien que l'admiration du sédentaire ou nomade algérien. « Le palmier, a-t-il dit, « est un arbre béni ; on ne le trouve qu'en pays musulman. « Le Prophète a dit : « Traitez généreusement votre oncle, « le palmier, parce qu'il a été créé du surplus du limon « de la terre dont Adam fut lui-même façonné (Que le salut « et les bénédictions soient sur lui !) Il ressemble à « l'homme par la rectitude de sa taille et sa hauteur, par « sa distinction entre le mâle et la femelle et la particula- « rité de sa fécondation. Si sa tête venait à être coupée, il « mourrait, si son cœur était exposé à quelque accident, « il périrait. N'en est-il pas de même de la cervelle de « l'homme lorsqu'elle est atteinte ! Lui coupe-t-on des « branches, il n'en repousse plus à leur place, comme il « en advient des membres humains. Il est recouvert d'une « sorte de bourre analogue aux poils de l'homme et c'est « seulement par la proximité du mâle et de la femelle et « l'odeur séminale dont il est pénétré qu'il peut « produire....... »

Cette description et comparaison flatteuses du palmier à l'homme ne sont-elles pas la preuve du respect et des soins jaloux dont l'habitant des oasis entoure cet arbre nourricier ? Bénie soit cette sève puissante sous la poussée de laquelle tronc, branches et fruits exquis s'élèvent et apparaissent, majestueusement dressés vers le ciel ! Voilà ce que semblent chanter au printemps, les sédentaires des Hauts-Plateaux et du Sahara, suspendus aux branches des palmiers, à l'époque de la fécondation artificielle. Voilà ce que répètent leurs accents prolongés dont retentissent les palmeraies un mois durant, lorsque, dans leurs chansons joyeuses, ils demandent à Dieu la récolte féconde, sublime appel de celui dont tout l'espoir réside en la

protection divine pour lutter contre l'insuffisance et la sécheresse d'un sol ingrat !

Quel voyageur, parcourant l'immensité décevante du désert sans limites, ne s'est pas senti pénétré d'un sentiment de sincère admiration pour l'œuvre divine, mêlée à une douce reconnaissance, lorsqu'après de longs parcours et des fatigues incessantes, durant des journées d'une désespérante monotonie, sous un ciel souvent inclément, il découvre, tout à coup, à l'horizon, sous les feux du couchant, la masse serrée et verdoyante d'une oasis, alors qu'il désespérait de parvenir au terme du voyage ! N'est-ce pas là une impression analogue à celle que doit éprouver le ksourien ou le pasteur nomade, lorsqu'au milieu des tribulations de sa vie précaire ou mouvementée, il voit enfin, après une anxieuse attente, sa récolte prendre un développement inespéré et de superbes régimes de dattes orner la touffe de ses palmiers !

III

La tradition relatée plus haut par le cheikh Kamal-Eddine, et attribuant à l'homme et au palmier une origine commune, dit ceci :

« Quand Dieu — qu'il soit exalté ! — eut créé le monde « et chassé Adam du paradis, il le fit descendre sur la « terre, puis il commanda à Djebraïl (l'ange Gabriel), le « fidèle gardien et messager des ordres célestes, de pres- « crire à Adam une toilette complète de sa personne et il « lui remit l'instrument avec lequel celui-ci devait couper « sa chevelure abondante et tailler ses ongles démesuré- « ment longs. Adam se soumit aux ordres du Créateur et « le remercia en des louanges multipliées ; puis, ayant « parfait sa toilette, il enfouit cheveux et ongles dans « l'humus dont il avait été créé et formé lui-même à « l'image de Dieu. L'ange Gabriel lui dit alors : « Mets « ta confiance en Dieu, le Très-Haut, lui seul pourvoira à « ta vie ! (1) A ces mots surgit instantanément de terre un « arbre à la taille élancée, au feuillage verdoyant, couvert « de fruits succulents. Stupéfait, Adam se prosterna devant « cette manifestation de la Toute-Puissance divine et « s'écria : « O mon Dieu ! que ta gloire soit proclamée ! (2)

(1) (2) Formules très usitées dans le langage courant et tirées du Coran.

« Ma prière est exaucée, mais d'où vient cette preuve de « ton immense bonté ? Dieu lui répondit par la voix de « l'ange Gabriel et lui révéla par ces mots : « Tu fus créé « de cette matière d'où est sorti l'arbre qui te nourrit » « la création du palmier sauveur. (En arabe : كنت « tu fus créé » (de cette matière).

Ce fut là l'origine du premier nom donné au palmier qui s'appelait autrefois « Kounta » (rapprochez « Zaouïet Kounta », localité du Gourara) au lieu du terme générique actuel « Nakhla » نخلة, étymologie qui a dû absorber certainement bien des veilles pour permettre au thaleb érudit qui l'a donnée de présenter cette allégorie sous une forme acceptable. On s'explique ainsi la comparaison des spathes du palmier aux ongles de l'homme et du « lif », substance fibreuse qui entoure le sommet du tronc, à ses cheveux.

O âme naïve et crédule d'un peuple primitif !

« Mais, continue la légende, toujours sur le ton seyant « et didactique, Iblis, « Satan le lapidé », en quête de « méfaits, était là qui veillait, Satan, ange déchu que « Dieu chassa du paradis, guettait une proie. Inspirateur « néfaste, il aperçut Adam prosterné, et songeant « aussitôt à mettre en œuvre toutes ses suggestions, il « s'approcha de lui et lui demanda le motif de tant d'hu- « milité devant la Divinité. Adam surpris, se releva et « désigna à son interlocuteur le palmier chargé de fruits « qui venait de se dresser devant lui et par lequel Dieu « comblait tous ses vœux. Iblis (maudit soit-il !), jaloux de « voir ses maléfices détruits, donna libre cours à son déses- « poir impuissant, de chaudes larmes, des larmes brûlantes « comme le feu de la Géhenne, coulèrent de ses yeux et « vinrent arroser le pied du palmier. Bientôt surgirent « sur les branches d'innombrables pointes hérissées. »

Ce sont les piquants dont on voit, depuis, les branches de palmiers recouvertes sur toute leur longueur. Ce fut l'origine de ces pointes venimeuses dont la piqûre douloureuse est si redoutée des sédentaires, la piqûre de « serba », qui, disent-ils, est le poison de Satan qui entre dans leurs veines et leur causent des blessures parfois mortelles, lorsque les imprudents et les maladroits en sont atteints au moment du travail de la fécondation des palmiers.

« Adam comprit que Dieu, par cet avertissement salu- « taire, en protégeant d'un rempart épineux l'arbre béni

« surgi pour son bien de terre, le prémunissait contre les « maléfices de Satan. »

Perrault, dans ses Contes, n'eut pas mieux trouvé et nous gageons que sous la tente, comme dans la masure de pisé des ksours sahariens, mainte grand'mère musulmane a dû conter cette légende à ses petits-enfants, autour d'un grand feu d'alfa ou de tronc de palmier.

IV

Dès lors le palmier apparut dans le monde et se répandit par la production de rejetons, procréant partout des espèces nouvelles : c'est qu'à l'imitation des générations humaines que l'apparition d'Adam sur la terre entraîna, le palmier, de même essence divine, donna, par la suite des temps, naissance à une diversité d'arbres innombrables dont chacun eut un nom particulier ; chaque variété fut classifiée suivant la forme et la couleur des fruits, et depuis l'on ne compte pas moins de 200 espèces dans la grande famille des monocotylédones, à laquelle appartient le palmier-dattier. Chaque peuple musulman a attribué une appellation spéciale à chacune d'elles et il est à remarquer que dans le Sud algérien, ces appellations sont le plus souvent données par esprit d'analogie avec d'autres variétés de fruits : « takermousset » du mot « kermous », datte de couleur violacée qui ressemble à la petite figue du Tell, etc.

Dieu avait consacré l'arbre de salut. Il appartenait aux prophètes de Dieu de ratifier cette consécration. Aussi voyons-nous le grand roi Salomon, le prophète Mohammed, la Vierge Marie, mère de Jésus, enseigner tour à tour au troupeau des humains ce qu'un simple noyau de datte donna à l'humanité.

Combien nous paraît sublime cette prophétie du roi Salomon, dont on voit l'anneau incrusté en forme de sceau, au milieu du noyau de datte, et qui subsistera jusqu'au jour du Jugement dernier pour apprendre aux hommes que Dieu dans son inaltérable bonté, pourvoit toujours à la vie de ses créatures.

La légende qui a cours parmi les populations indigènes, dans le Sud principalement, assure que Salomon, fils de David (que le salut soit sur lui !), marqua jadis de son sceau indélébile le premier noyau de datte, puis le jetant

en terre, il s'écria : « Croîs partout où mon peuple sera « et sois pour lui la nourriture céleste ! » Cette consécration de la bouche d'un prophète, donnée au palmier s'est perpétuée à travers les siècles et les bienfaits qu'en retirent les populations l'ont justifiée suffisamment par la suite.

A propos de cette légende que j'ai contée à quelques sceptiques, certains plaisants, disent très spirituellement aux indiscrets ignorants de la botanique qui s'étonnent de ce signe en forme d'O, incrusté au milieu du noyau, que c'est là une preuve du contrôle et de l'immatriculation des dattes ; c'est le moyen le plus sûr et le plus expéditif pour se convaincre que les caïds s'acquittent consciencieusement de leurs travaux de recensement annuel, c'est un mode de vérification en usage en Algérie ! ! !....... A quoi nos bons croyants, caïds et administrés, répondent, incrédules, avec non moins d'esprit et plus aimablement, que, Salomons modernes, nos officiers ou administrateurs, fonctionnaires, malgré leur grand amour de l'équité et du peuple dont ils désirent la prospérité, auraient certes quelque difficulté à entreprendre ce travail gigantesque, et, ajoutent-ils, en souriant : « Un prophète seul, comme « Salomon ou Mahomet, en vertu de sa mission divine, « peut, quand et comme il lui plaît, accomplir une œuvre « que tout votre zèle mis en commun ne pourrait mener « à bien ! ...... » Singulière leçon donnée à notre évolution moderne vers le progrès matériel qui veut dompter la nature et les éléments et aussi témoignage d'un fond de croyance que l'on ne saurait dénier ni attaquer !

V

L'origine du nom donné à certaines variétés de palmiers provient, comme nous l'avons dit plus haut, de la forme et aussi de la teinte des fruits. Une espèce, la qualité très estimée des *deglet nour* (dattes-fleurs), et très recherchée sur les marchés du Tell et du Sud algérien, tirerait son nom du *hadits* (1) suivant attribué au Prophète Moham-

(1) Les « hadits » sont des récits explicatifs recueillis de la bouche même du prophète Mohammed et transmis par les survivants de ses disciples, les « Ansar », après sa mort.

med : « Mohammed, le Prophète, dit-il, avait, après Aïcha, « son épouse préférée, une seconde femme du nom de « Noura. Un jour, tandis que celle-ci était occupée aux « soins des ablutions dans l'enceinte réservée aux femmes « avant la prière, Noura aperçut sur les bords du bassin « aux ablutions, une jeune pousse de palmier nouvel- « lement sortie de terre ; elle en fit part au Prophète qui, « en souvenir de cet événement, ne fit pas paraître un « nouveau verset au Coran, mais se contenta de donner « au palmier découvert le nom de Noura ; l'arbre qui « portait le nom unique de *Deglet* s'appela désormais « *Deglet-Noura* (le palmier de Noura), nom qui lui a été « conservé jusqu'à nos jours. » Hommage délicat, dirions-nous, de celui qui, contrairement à la croyance généralement admise, n'a pas écarté systématiquement la femme du rôle qu'on est enclin à lui attribuer dans l'islamisme. La condition de la femme musulmane ne pourra ainsi se modifier et tomber dans le travers d'un féminisme outré ; la légende, il est vrai, parle aux âmes simples, et le Prophète n'eût-il pas eu cette pensée galante, que nous retrouverions dans ce récit la trace de cette simplicité naïve qui sied si bien à un peuple resté malgré tout primitif.

Aucun dicton bien spécial n'a cours parmi les populations sédentaires ou nomades. On retrouve employés les procédés de culture employés par les ancêtres qui préconisent la transplantation des jeunes rejetons en octobre, après la cueillette des régimes, et la fécondation en février et mars, à l'époque où apparaît la spathe qui renferme le régime dont l'éclosion est souvent contrariée par de brusques variations atmosphériques.

Nous ne vanterons point ici les vertus médicinales de la datte ou de la sève du palmier qui, macérées dans un jus acide quelconque, possèdent la propriété de guérir certaines maladies secrètes. Nourriture saine et abondante, la datte permet aussi de favoriser l'embonpoint et l'empâtement des chairs, critérium de beauté très apprécié en pays musulman, mais peu attrayante conception de l'esthétique. Elle donne aussi à la mère qui nourrit son enfant un lait consistant et abondant et le Prophète qui avait pu vérifier l'exactitude de cette croyance s'empressa de la consacrer par le « hadits » suivant : « Nourrissez vos « femmes avec le fruit du palmier ; leur corps et leur « sang s'amélioreront. La Vierge Marie, lorsqu'elle enfanta

« Jésus (que le plus pur des saluts soit sur lui !) se nour-
« rissait elle-même de dattes. »

« Et, dit la légende, pendant la fuite en Egypte, ce fut sous un palmier et à l'abri de son ombre protectrice que la Vierge Marie trouva, auprès d'une source fraîche, le repos, la sécurité et l'apaisement de la faim et de la soif qui l'avaient exténuée. »

VI

Si le palmier, à l'instar de l'être humain, est exposé à des accidents qui causent souvent sa perte, il subit comme lui l'influence du mauvais œil. Si l'homme se couvre le corps et la poitrine de colliers, d'amulettes et talismans innombrables, il fallait au palmier un préservatif contre le mauvais sort. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de voir, dans les palmeraies des oasis, les plus beaux arbres ornés de tibias, crânes, omoplates de chameaux et moutons desséchés et blanchâtres ; ces talismans, que l'on serait tenté de considérer, à première vue, comme de simples épouvantails, détournent, suivant la croyance admise, le mauvais œil jeté sur le jardin par un voisin jaloux ou le créancier hypothécaire qui se servira de son gage pour s'emparer régulièrement de la récolte. Et c'est aussi pour éloigner les effets du mauvais œil que l'on entend souvent répéter la formule de serment usitée couramment : « Ou Hakk Redjeil El Hachane ! » (Par la tête des saints qui protègent les palmiers naissants), expression employée fréquemment par les Oulad Naïl voyageuses.

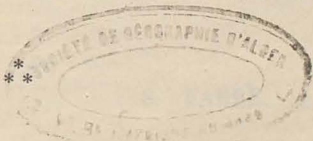
Mais le mal le plus redoutable pour le propriétaire de palmeraies n'est pas tant l'influence néfaste des djinns et des mauvais génies, mais bien plutôt ces insaisissables maraudeurs de tribus qui se répandent dans les oasis pendant la période qui précède la récolte des dattes. Si vigilante que puisse être leur garde, les propriétaires sont impuissants à appréhender les coupables dont les larcins se multiplient.

En France, dit-on, tout finit par des chansons. Nous ne chanterons pas ici les louanges du palmier ; l'éloge en a été suffisamment fait au cours de cette étude ; mais nous voudrions terminer, pour le plaisir du lecteur, par une anecdote humoristique qui prouvera que le musulman

rusé sait user de la farce, tout comme Scapin. Nous avons pensé qu'elle pouvait trouver place indiquée à la fin de ces récits et légendes et y jeter une note gaie. L'authenticité en est absolue. La voici telle qu'elle m'a été contée à Ouargla ; c'est un ksourien qui en a été le héros :

Un des plus riches propriétaires de cette localité, mais aussi un des plus avares, avait négligé, dans un but d'économie évident, de placer, suivant l'usage et la précaution indiquée, un gardien de nuit dans ses jardins. Un beau matin, il constata la disparition des plus beaux régimes de dattes sur lesquels il fondait de sérieuses espérances de gain ; les régimes avaient été coupés et enlevés la nuit précédente. Navré de cette perte inattendue et surpris de ne relever sur le sol environnant aucune trace apparente de pas humains, il crut voir dans la présence des traces de sabots d'âne seules imprimées sur le sol sablonneux, l'annonce d'un châtiment que la superstition accrut en son esprit apeuré. Lorsqu'il se plaignit à son caïd et à ses voisins du vol dont il avait été victime, ceux-ci lui répondirent sur un ton narquois : « C'est ton âne attaché qui braie sans cesse devant les carrés d'orge verte que tu lui refuses, qui se venge en te volant tes dattes ! Par Dieu ! Satan est entré en son âme ! s'écria l'avare honteux du quolibet. Et faisant par la suite bonne garde lui-même auprès de sa récolte, il eut la satisfaction de surprendre le coupable, par une belle nuit de lune. Celui-ci, très habile, usait du stratagème suivant pour s'emparer des régimes : il conduisait l'âne qu'il montait jusqu'au pied du palmier qu'il convoitait ; il l'attachait au tronc, se hissait sans toucher terre en prenant point d'appui sur le dos de sa monture, cueillait les plus beaux régimes et repartait emportant son larcin sans avoir mis pied à terre, déroutant ainsi toutes les recherches, habile manœuvre du maraudeur qui eût pu méditer, s'il l'eût connue, la morale de la fable du bon Lafontaine : « Le renard et le corbeau. »

*
* *



Quelle conclusion tirer de cet aperçu qui nous permet d'entrevoir l'âme du peuple musulman de l'Afrique du Nord, avec lequel nous vivons parallèlement et dont nous pénétrons les sentiments à chaque période de son évolution

lente : naïveté, superstition ou ignorance ? Trois caractères qui se confondent sans s'annihiler cependant. Tous trois nous semblent avoir résorbé en eux-mêmes ce que le travail durable des siècles a été impuissant à affiner. Ce n'en est pas moins une preuve pour nous et un des charmes les plus attrayants de cet esprit inapte à concevoir la réalité des choses que, tout en évitant de tomber dans le prosélytisme et sans verser dans celui du scepticisme, notre mission de nation sage et forte nous commande d'orienter vers le bien-être et l'émancipation sans étouffer la croyance. « Le droit et le devoir, a dit le philosophe Lamennais, sont comme deux palmiers qui ne portent point de fruits, s'ils ne croissent l'un à côté de l'autre. »

L. GOGNALONS.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION A WALDECK-ROUSSEAU

Depuis notre dernière communication, une autre inscription a été découverte à Waldeck-Rousseau. La pierre mesure 0^m40 de hauteur et 0^m48 de largeur ; la hauteur des caractères est de 0^m025 à 0^m03.

Voici l'inscription :

IMP CAES *m. aur.*
ANTON PIVS FEL
AVG PART MAX BRI
MA *x ge* RM MAX
TRIB POT XV COS
IIII PER CELSVM
PROC // RE *stitu* IT

L'empereur César Marc Aurèle Antonin Pieux, Heureux, Auguste, Parthique maxime, Britannique maxime, Germanique maxime, revêtu de la puissance tribunice pour la quinzième fois, consul pour la quatrième, a refait (la route) par l'intermédiaire de son procurateur Celsus.

L'inscription est datée de 212 sous Caracalla. Le procurateur Celsus dont il est question n'est autre que Q. Munatius Celsus qui nous était déjà connu par trois autres milliaires placés, la même année, sur la route stratégique de la frontière entre *Lucu* (Timsiouine) et *Kaputtasacorae* (Tenira ? Chanzy ?) (1).

Tiaret, le 16 janvier 1912.

S. FABRE.

---

(1) *C. I. L.* VIII, 22616-22618.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société) (1)

Général de Lamothe. — **Les anciennes lignes de Rivage du Sahel d'Alger et d'une partie de la côte algérienne** (Mémoire N° 6 des *Mémoires de la Soc. Géologique de France.* 4e série, T. I, in-4, Paris 1911, 288 pages avec figures, trois planches de coupes et une carte en couleurs.

M. le général de Lamothe vient de réunir, de compléter et de « justifier » les diverses notes que, depuis 1889, il a publiées sur les anciennes lignes de Rivage de l'Algérie et de la Tunisie.

On sait que les anciennes lignes de Rivage sont indiquées par les dépôts littoraux laissés dans les régions côtières par les mers en retrait. Ces dépôts sont échelonnés à diverses hauteurs et marquent l'amplitude des abaissements et des exhaussements successifs du niveau de la mer.

Sur les côtes algériennes de la Méditerranée les lambeaux des anciens dépôts ne sont pas rares. C'est l'étude de ces restes accrochés à diverses hauteurs qui a permis au général de Lamothe de reconstituer les anciennes lignes de Rivage et d'établir que le niveau de la mer s'est abaissé de plus de 325 mètres depuis le pliocène supérieur jusqu'à nos jours.

Après un court exposé de l'historique de la question, très peu étudiée avant lui, l'auteur rappelle le véritable sens qu'il faut attribuer aux « mouvements positifs et négatifs de la ligne de Rivage » ; il abandonne ensuite la dénomination de « plages soulevées » de Pomel qui maintient dans l'esprit des « idées erronées ».

La suite du Mémoire est divisée en trois parties :

Ire Partie. — *Généralités.*

IIe — *Etude de détail des anciennes lignes de Rivage du Sahel d'Alger.*

IIIe — *Exposé de l'état actuel de nos connaissances sur les anciens rivages de la côte algérienne (en grande partie de celle de l'Oranie) et accessoirement de la côte tunisienne, en dehors du Sahel d'Alger.*

IVe — *Conclusions.*

---

(1) Voir à ce sujet le procès-verbal de la réunion du Comité du 5 février 1912.

Un *appendice* donne la liste des fossiles (testacés marins) recueillis dans les divers niveaux.

Le texte très développé et bourré de faits ne se prête pas à une courte analyse. Je me bornerai à en signaler les conclusions.

Les anciennes lignes de Rivage *postérieures au pliocène ancien* sont au nombre de huit ; elles occupent les niveaux de **325** mètres, **265** mètres, **204** mètres, **148** mètres, **103** mètres, **60** mètres, **31** mètres, **18** mètres. Tous ces niveaux, ou tout au moins la plupart, se retrouvent, de distance en distance, sur toute la côte barbaresque de Nemours à Bizerte et, très probablement, à l'ouest et à l'est de ces deux points extrêmes. C'est surtout l'étude détaillée du littoral du Sahel d'Alger qui a permis au général d'établir l'échelle altimétrique et stratigraphique des dépôts reconnus. Mais ces données ont été corroborées par les résultats de l'exploration du littoral de l'Oranie. Cette étude a en effet démontré l'analogie de toutes les anciennes lignes de Rivage de notre province avec celles correspondantes de la province d'Alger. Les golfes d'Oran, d'Arzew, la côte de Mostaganem ont offert au général d'importants documents. Presque tous les niveaux ont été relevés sur le littoral de l'Oranie :

Celui de	325m	Plateau à 2 k. 700 à l'O.-S.-O. de Bou-Sfer.
—	265m	Haut du cirque de la Plâtrière, près le col d'Aïn Kredidja.
—	204m	*Non encore rencontré.*
—	103m	Route de Bou-Sfer à Bou-Tlélis, dj. Hadjeret de Saint-Leu.
—	103m	Plaine côtière des Andalouses, pentes nord du dj. Santon dominant la route de Mers-el-Kébir à Saint-Roch, vieux fort de Saint-André de Mers-el-Kébir, etc.
—	60m	Butte de l'église d'Aïn-el-Turk, poudingue coquillier de la route d'Oran à Mers-el-Kébir après le fort Lamoune, plaine côtière de Saint-Leu, etc.
—	30m	Plaine côtière d'Aïn-el-Turk, plate-forme au sud de la gendarmerie de Port-aux-Poules.
—	18 à 0	Poudingues et grès coquilliers marins à *Strombus bubonius* de Falcon, Saint-Jérôme, falaise de Krichtel, Arzew (port), Damesmes, Port-aux-Poules, Sidi Mansour, Salamandre.

L'énumération de la faune de chacun des niveaux complète leur description.

Telle est la substance de cet ouvrage dans lequel sont posées les bases d'une des parties les plus intéressantes de la géologie. Quelles que soient les conclusions de la critique, l'œuvre magis-

trale du général de Lamothe restera parmi les plus beaux travaux qui honorent la science géologique contemporaine.

En apportant ici mon modeste tribut d'admiration au savant éminent auprès duquel j'ai toujours trouvé l'accueil le plus sympathique, je ne puis me rappeler sans une douce satisfaction les bonnes excursions que nous avons faites ensemble sur le littoral oranais. Je le remercie surtout d'avoir bien voulu utiliser les observations personnelles que j'avais pu recueillir à son intention sur toute l'étendue de la côte qui s'étend du cap Falcon aux falaises de Sidi Mansour (Macta).

F. DOUMERGUE.

L. Voinot. — **De Taourirt à la Moulouya et à Debdou**
(Extrait de la *Géographie*, T. XXV, pp. 21-33, 1912)

M. le capitaine Voinot publie ses « Notes de voyageur » sur la région triangulaire comprise entre l'Oued Za, la gada de Debdou et la moyenne Moulouya. Il décrit successivement : 1° la basse vallée de l'oued Za, couverte de jardins, assez peuplée et sur laquelle se trouvent les postes de Dar ech Chaoui et de Taourirt (ancienne kasba Mouley Ismaïl) surveillant la route Tlemcen-Fez.

2° La plaine de Tafrata (1.500 kilomètres carrés), entre l'oued Za au Nord et la gada au Sud, plaine sablonneuse, coupée de ravins sans eau, balayée par les vents, brûlée par le soleil ; c'est le pays de la soif, Bled el Aatache.

3° La moyenne Moulouya, sujette à des crues dangereuses et dont les méandres arrosent les jardins de Guercif, Sidi Mohammed ben Abderrahman, Merada.

4° La vallée de Debdou, taillée dans le flanc nord de la gada. L'explorateur de Foucauld avait déjà décrit ses cascades, ses jardins, ses vergers ; bien que située au sud de la route Tlemcen-Taza-Fez, cette vallée, par sa fertilité, a fixé une population importante où domine l'élément juif, à Debdou, El Kasba, Msella.

5° La gada de Debdou, plateau de 1.600 mètres d'altitude, allant de la Moulouya à l'oued Za, dominant par une falaise abrupte la plaine de Tafrata et descendant en pente douce vers le Sud. Par ses hivers rudes et ses étés frais, par sa richesse en eau et ses forêts de chênes sur le versant nord, la gada offre un grand contraste avec la plaine de Tafrata.

6° Les dechra au nord-ouest de la gada. Ce sont des ravins

propices aux embuscades : Rechida, Beni Riis et Alouana, de sinistre mémoire.

7° Le pays à l'ouest de la Moulouya. C'est une vaste plaine ravinée et limitée au nord par les djebel Metalsa, Beni bou Yahi, à l'ouest par l'échancrure de Taza, au sud par le djebel des Beni Ouaraïne dont les sommets atteindraient 4.000 mètres et seraient recouverts de neiges éternelles.

Trois phototypies et deux grands croquis panoramiques complètent le texte.

Ces notes très intéressantes constituent une contribution importante à l'étude sur *Oudjda et l'Amalat* en cours de publication dans notre Bulletin.

E. LEMOISSON.

Victor PIQUET. — **La colonisation française dans l'Afrique du Nord (Algérie-Tunisie-Maroc)**, un volume in-16 de 538 pages et 4 cartes (Paris, Colin, 1912).

M. Victor Piquet, qui a entrepris, dans de récents ouvrages, la tâche de vulgariser les connaissances de l'histoire de l'Afrique du Nord, vient d'ajouter à l'œuvre déjà si considérable que nous lui devons sous le titre : *La Colonisation française dans l'Afrique du Nord*, des pages pleines d'intérêt sur la géographie, la production, le commerce et l'organisation sociale et économique de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

M. Piquet résume lui-même son œuvre sous une forme aussi modeste que précise : « Nous n'avons eu d'autre objet dans cet ouvrage, forcément très réduit — dit-il — que de mettre les Français à même de suivre et de juger les questions africaines qui se posent chaque jour plus nombreuses ; de leur faire apprécier ce pays au passé magnifique et charmant qui, depuis l'antiquité, retient, à bon droit, l'attention des peuples riverains de la Méditerranée ; de leur faire aimer enfin cette terre qui, selon l'expression du poète arabe, « gouverne ceux qui l'ont conquise ».

Ce programme, M. Piquet l'a complètement rempli et si son livre très documenté et très substantiel n'apporte pas à l'histoire de notre évolution coloniale dans l'Afrique du Nord des éléments d'étude inédits, par contre il résume admirablement ce qui a été dit, écrit et fait depuis près d'un siècle dans ce pays dont l'évolution rapide est merveilleuse et dont la fécondité, la force de

production et la vitalité stupéfient même ses adversaires les plus irréductibles.

Si M. Piquet n'a pas travaillé pour les savants, il n'en a pas moins fait œuvre utile en mettant à la disposition de ceux que les problèmes de colonisation de l'Afrique du Nord intéressent un guide sûr, plein de renseignements précieux et d'une lecture facile et agréable.

Après tant d'ouvrages spéciaux — quelquefois même émaillés d'erreurs — il nous est agréable de trouver dans *La Colonisation Française dans l'Afrique du Nord*, avec moins de prétention, une documentation substantielle et plein d'attrait.

L'ouvrage renferme pour chacune des trois grandes régions qui sont, ou deviendront françaises, d'utiles indications. C'est tout d'abord une rapide mais excellente description du pays ; puis un précis d'histoire ; l'administration du pays occupe — légitimement du reste — une large place dans l'ouvrage de M. Piquet et bien des Algériens auraient peut-être quelque chose à apprendre dans la centaine de pages consacrée à ce sujet.

La grande œuvre de colonisation que la France poursuit depuis 1830 dans l'Afrique du Nord y est décrite sans doute succinctement, mais avec un constant souci de la vérité et une impartialité qui fait honneur à l'auteur ; les conditions des indigènes, dont le nombre et la fortune se développent parallèlement au peuplement européen, font l'objet d'une étude digne de la plus grande attention ; enfin la question si complexe et si passionnante de l'influence du peuplement sur le développement économique du pays occupe la place légitime qui lui revient dans un ouvrage de vulgarisation.

Quatre cartes éclairent le texte et permettent d'établir les comparaisons les plus flatteuses sur l'ensemble des résultats que la France a obtenus dans l'Afrique du Nord.

On ne peut que féliciter M. Victor Piquet d'avoir eu la pensée de cet ouvrage et, après en avoir conçu le plan, d'avoir mené son œuvre à bien en réalisant un travail très documenté, dont le principal mérite est d'être accessible à tous ceux qui cherchent à connaître les conditions de notre établissement dans l'Afrique du Nord, autrement que par des ouvrages trop spéciaux ou par des publications où le parti pris tue l'esprit critique. M. Victor Piquet a donc fait œuvre utile et nous sommes convaincus que les approbations qu'il a déjà reçues, et auxquelles nous sommes heureux d'ajouter la nôtre seront la première récompense du dur mais fécond labeur qu'il s'est imposé.

Ed. DÉCHAUD.

Dr H. Martin. — **Présentation d'un crâne humain et d'un squelette moustérien** (Bulletin *Société préhistorique française*, 26 octobre 1911)

Le docteur H. Martin annonce la découverte à la Quina (Charente) d'un squelette en place dans les couches non remaniées du moustérien moyen. En dehors du grand intérêt qui s'attache à cette trouvaille, la communication de l'éminent président de la Société préhistorique française est particulièrement intéressante par la description des minutieuses précautions prises pour extraire et sauver ces précieux débris : le bloc entier qui les contenait (près d'un mètre cube de terre) fut isolé et emballé dans une caisse construite sur place ; puis le tout, hissé sur un camion, fut transporté dans le laboratoire du docteur Martin. Là, le dégagement fut entrepris et n'est pas encore terminé. Néanmoins, les premières constatations permettent d'établir que ce crâne offre les caractères des crânes de Néanderthal et de la Chapelle aux Saints. Souhaitons que l'auteur de sa découverte parvienne à la reconstitution aussi complète que possible de ce document qui représente, peut-être, le plus ancien sujet connu du type néanderthaloïde.

C. ARAMBOURG.

E. Destaing. — **Etude sur le dialecte berbère des Beni Snoûs**, Tome II. in 8 de 332 pages, Paris. Leroux 1911 (publication de la Faculté des Lettres d'Alger, *Bulletin de correspondance africaine*, Tome XXXV).

J'ai annoncé en son temps dans ce *Bulletin* (n° de juin 1909) le premier volume de ce travail important. Le tome II qui vient de paraître ne renferme que des textes donnés dans le dialecte des Beni Snoûs et traduits en français. Dans le tome I, M. Destaing avait déjà publié quarante et un textes ; il en donne cinquante-huit dans ce second volume. Un troisième et dernier volume sous le même titre est en préparation.

Pour présenter ces textes je les grouperai sous quelques rubriques :

(A) **Les textes relatifs à des groupements religieux ou sociaux** qui sont au nombre de quatre : n° XLIII, *Les confréries religieuses* au village du Kef sont représentées par des *Taïbiya, Ziâniya* et *Qâdriya*. On y lit quelques indications sur les réunions des *faqirs* le vendredi, et sur la perception de la *ziâra*. Le n° XLVI, *Les Tifqîrin* renseigne sur les confréries de femmes

au Kef. Toutes appartiennent aux Qâdriya. Elles se montrent plus exaltées que les hommes, dans leurs réunions qui sont aussi plus rares. Le n° XLVII, *Les chérifs*, commence par une légende selon laquelle les descendants d'Idrîs, chassés et martyrisés par le sultan juif Moûsa bou'Afia, se retirèrent à Figuig, puis revinrent dans le Tell. Suit l'indication de quelques familles de chérifs établis dans les Beni Snoûs. Bien plus important est le n° LXVIII, *Les tolbas du Kef*, qui offre un exposé très nourri de la vie des étudiants en Coran dans ce village berbère. Les mœurs des étudiants ne diffèrent pas d'ailleurs sensiblement de celles des tolbas du reste de l'Afrique septentrionale. Ils vivent de la charité publique. Ils gagnent en outre quelque argent en récitant du Coran à l'occasion des enterrements et en vendant une partie des fruits, surtout des olives, qu'ils se font donner à chaque récolte par les propriétaires du village. Ils jouissent de certains privilèges, comme par exemple celui de pouvoir couper des branches, pour leur usage, dans un certain bois sacré auquel le commun peuple n'ose toucher. Ce sont les tolbas qui font ici des sacrifices de victimes aux marabouts — avec l'argent recueilli chez les gens qui ont perdu un parent dans l'année — pour provoquer la pluie en temps de sécheresse anormale.

(B) **Légendes islamiques.** — M. Destaing rapporte (n° LV) sous le titre *Tejjâl*, la légende de l'Antichrist selon les Beni Snoûs. Une note (p. 49) indique la bibliographie de cette légende. Sous le n° LVI, *Ajoûj et Mâjoûj*, on lit une version assez originale de la légende coranique de Gog et Magog.

(C) **Légendes historiques** (n° LXVII). — *Le sultan noir* est une des variantes — si répandues dans l'Ouest Oranais et au Maroc, jusque chez les Berbères du Soûs — des légendes sur les rois mérinides qui vinrent assiéger Tlemcen. Le sultan noir aurait bâti Mansoura en trois jours ; mais les augures auraient prédit la ruine prochaine de cette ville.

(D) **Légendes sur les saints, démons, anges, ogres, etc...** — Les textes classés sous cette rubrique sont de beaucoup les plus importants par leur nombre et par l'abondance des indications qu'ils apportent pour la connaissance des croyances animistes des Beni Snoûs. Les principaux des marabouts de ce pays ont, dans ces textes, leur légende merveilleuse ; ils emploient leur *baraka* à faire du bien ou du mal aux humains, ils commandent aux *djinns*, ils sont irascibles, vindicatifs, pleins de partialité pour leurs parents et leurs serviteurs, pleins de haine pour ceux qui ne se soumettent pas à leur volonté. Les *djinns* sont comme les marabouts et les simples humains, plus ou moins puissants; ils sont mortels, mais ils revêtent les formes les plus variées. C'est ainsi que les dépeint l'imagination populaire dans toute l'Afrique du Nord ; mais les récits rapportés par M. Destaing,

d'après ses informateurs des Beni Snoûs, ont d'ordinaire une vivacité et des couleurs vigoureuses que l'on ne trouve pas souvent ailleurs.

XLII. — *Sîdi Ali ben Mar'nîn* dont le tombeau se trouve à l'intérieur du village de Tlêta (Azaïl-Sebdou mixte) fait mourir un qaïd qui était un tyran. Les Turcs veulent venger ce meurtre; mais le Bey a, dans un cauchemar, l'impression qu'un serpent lui suce le cou. Il comprend que ce serpent est envoyé par le saint et demande à celui-ci ce qu'il désire. Sidi Ali fait exempter d'impôt tous les Beni Snoûs pendant dix ans.

XLIX. — *Histoire du bûcheron.* — Le génie de la montagne empêche le bûcheron de faire du bois dans son domaine en lui assurant l'existence au moyen d'un plat de couscous merveilleux, puis par un chat qui donne miraculeusement de l'or. Cette première partie est de tous points comparable à la légende suisse du chasseur de chamois rapportée par Alexandre Dumas dans ses *Impressions de voyage en Suisse*, et à divers autres récits populaires sur lesquels M. Destaing donne des indications biliographiques (note 1, p. 19). Le bûcheron se laisse sottement enlever ces précieux cadeaux et le génie pour le punir lui envoie deux bâtons qui le frappent ; mais il comprend, et se fait prendre les bâtons par ceux qui l'avaient volé et qui lui rendent les objets volés.

LII. — La *Légende de Alia bent Mansoûr* renferme des histoires d'ogres, le récit des miracles produit par un anneau enchanté, celui d'animaux prêtant leur aide à un homme pour la réussite de projets extraordinaires.

LVII. — *Le mouton noir de Guelmâm* est l'histoire de l'esprit de l'étang de Guelmâm (vallée de Tameksâlet) qui apparaît sous forme de bélier noir.

LVIII. — *La grotte de Bou Mâza* est une légende sur les grottes d'où sort la Tafna, près de Sebdou. Les habitants du douar voisin ayant négligé de sacrifier à l'esprit de la grotte, celui-ci leur envoie une crue qui détruit tout le douar.

LXII. — *Histoire de H'adidouân et de l'ogresse.* — C'est une version d'un conte d'ogres très répandu et qui figure dans les contes des Mille et une Nuits. H'adidouan, jeune enfant, réussit à tromper une ogresse qui voulait le dévorer. Il fait manger à l'ogresse sa propre fille, tue d'autres enfants de l'ogresse et finit par faire périr dans un incendie, dont il s'échappe, l'ogresse elle-même et ses sœurs.

LXII.— *Légende de Noûndja.*— Noûndja est une fillette enlevée par une ogresse qui l'a élevée. Le frère de Noûndja apprend par hasard que sa sœur est chez l'ogresse et va la délivrer. Mais revenant tous deux à la maison, ils passent par des métamorphoses bizarres.

LXV. — *Mqidech et l'ogresse.* — Entre autres traits contenus dans ce conte, on trouve celui du lait d'ogresse absorbé inconsciemment par des hommes et des juments, ce qui permet à l'ogresse d'arrêter à distance ces hommes et ces juments qui fuient, par la simple imprécation « Puisse mon lait vous faire tomber sur les genoux ». Ce conte renferme encore l'histoire, assez commune d'ailleurs, d'une ogresse mise dans une caisse grâce aux ruses d'un homme et emmenée par cet homme chez le roi du pays, puis enfin tuée par ce même homme, en combat singulier.

LXIX. — *Au sujet des Beni H'abîb.* — Les gens de cette tribu ne mangent plus dans l'obscurité pour que les djinns ne s'attablent pas avec eux.

LXXII. — *Le génie d'Azelboun.* — Une accoucheuse des Beni Mester (14 kilomètres à l'ouest de Tlemcen) est mandée par un djinn (ayant pris la forme humaine) pour accoucher sa femme. L'accouchement se fait sur un pain cuit de jour, non entamé et fait par des gens ne prononçant jamais le *bismillâh*. Comme l'enfant crie, on l'emporte dans une famille d'hommes en échange du leur. L'accoucheuse reçoit des génies une forte somme d'or pour son travail.

LXXIX. — *Légende de Sid el H'adj el-Arbi.* — Elle est relative au passage de ce saint, venant de Fès, au Kèf (Beni Snoûs), chez les Dzoui Yah'ia (près Tlemcen), à Azelboun (16 kilomètres à l'ouest de Tlemcen) et à Tlemcen. Il ne fut bien reçu qu'à Azelboun. A Tlemcen, il échappa miraculeusement à la mort et annonça l'arrivée des chrétiens dans cette ville.

LXXXII. — *Légende de Sidi Ali ben Djâfer.* — Grâce à la lecture de certains passages d'un livre qu'il possédait, Sidi Ali asservissait les génies à ses ordres. L'un des démons refusant un jour de lui obéir, il s'empare de sa personne, crache sur lui et aussitôt le feu du ciel s'abat sur cet esprit et le consume. On voit au cours de cette longue histoire les génies agir comme les hommes, être vulnérables et mortels. L'un d'eux s'étant battu avec un étudiant, reçoit un coup dont il montre la trace ; il est ensuite chassé du pays et arrivé près du village des Beni Achir, il tombe malade. Il délègue alors un autre djinn à Sidi Ali et à un autre saint, Sîdi Moûsa, pour les engager à venir habiter dans sa région. Ceux-ci y consentent et meurent dans ce pays où on les enterre sans mausolée comme ils l'avaient prescrit.

LXXXIII. — *Légende de Sidi Oûriach.* — Lorsque Sidi Moûsa arriva du Sahara dans les Beni Snoûs, ayant été irrévérencieusement traité par les indigènes de ce pays il les maudit, et Dieu leur envoie la gale. Mais Sîdi Oûriach leur protecteur vient trouver Sîdi Moûsa, le prend par les sentiments et lui offre de lui abandonner une partie de ses fidèles serviteurs, ce qui est accepté avec la promesse que la malédiction serait levée. Sîdi

Oûriach peut dès lors faire jaillir une source dont l'eau guérit tous les indigènes de la gale.

LXXXIV.— *Légende de Sidi 'Ali ou Ya'qoub*.— Ce saint venant du djebel 'Amor s'installa dans les Beni Snoûs. Il avait une fille, belle comme le soleil, qui choisit pour époux un génie à forme humaine, le prenant pour un homme. Or, un jour elle surprit son époux, dans la chambre où il avait coutume de dormir seul, sous sa véritable forme d'*afrit*. Elle se lamente. Sur une prière qu'elle adresse à Dieu, un des pigeons de la maison de son père vient la trouver ; elle le renvoie avec une lettre. Personne ne voulait, à la demande du saint qui était roi du pays, aller délivrer la jeune femme et exterminer l' 'afrît. Enfin une vieille femme décide à y aller ses trois fils qui, grâce à certains talismans, réussissent à pénétrer auprès de la femme de cet 'afrit; ils l'enlèvent et tuent ce redoutable génie.

LXXXV. — *Le gardien du verger et le génie*. — Le gardien d'un jardin coupe une jambe à un djinn qui volait la récolte. Quelques jours plus tard, il poursuit ce djinn jusque dans sa retraite souterraine et le tue. Mais ses compagnons, les fils du roi, jaloux de son succès, l'enferment dans le trou du djinn. Il en sort, grâce à une poudre merveilleuse et à un sabre enchanté qui met à son service tous les djinns. Il revient à la ville du roi, tue en combat singulier le roi et ses fils et, entouré de djinns, il règne sur le pays.

LXXXVIII. — *Légende de Sîdi 'Abd Allâh de Ferzézen*. — Ce saint vint s'établir dans les montagnes des Beni Snoûs. Une fée aquatique venait jouer avec la fillette du saint, près de la source. Sîdi 'Abd Allâh ayant grondé sa fille parce qu'elle jouait avec l'eau de la source, la fée enlève le saint homme et le transporte dans sa famille au milieu de la mer. Sîdi 'Abd Allâh récitant un jour le Coran, un ange vient lui tenir compagnie et lui annonce la délivrance. Le saint demande justice, sur les conseils de l'ange, à un chef de génies qui oblige la fée à le ramener à son domicile où il retrouve sa femme. Il vécut là jusqu'à sa mort et les gens du pays lui élevèrent un mausolée.

LXXXIX. — *Légende de Sîdi Daoûd et de sa fille Zîneb*. — Sîdi Daoûd est un ancien roi des Beni Snoûs qui devint marabout. Un djinn de l'air vint pour enlever sa fille qui était gardée par des djinns de l'eau soumis à ce roi. L'armée des djinns de l'air entre, à cause de la princesse, en lutte avec l'armée des djinns de l'eau qui sont vaincus. Devant ce désastre, le roi-marabout demande à Dieu de lui envoyer la mort. L'ange de la mort vient aussitôt, lui prend la vie et l'enterre ; puis il emporte devant Dieu la fille du saint homme. Et Dieu lâche son feu sur les djinns de l'air, conquérants de la ville du roi-marabout et tous périssent.

XCI. — *Légende de Sîdi H'amed et de Sîdi Sa'ad*. — Ces deux

marabouts avaient chacun un fils qui était amoureux de la fille d'une seconde femme de Sîdi Sa'ad. Pour permettre à son fils d'approcher de la belle, Sîdi H'amed lui assure le concours d'un djinn. Mais la jeune fille ne veut se donner que si les armées des djinns servant Sîdi H'amed viennent attaquer le village de Sîdi Sa'ad. Lorsqu'arrivent ces armées, les djinns qui servent Sîdi Sa'ad comprennent qu'ils ne peuvent résister à cette attaque et l'on signe une paix honorable. Sîdi Sa'ad donne sa fille au fils de son voisin Sîdi H'amed et l'on reste bons amis.

XCII. — *Légende de Sîdi Ali ou-Moukhkho.* — Etabli dans la haute vallée du Khemis, ce saint avait pour femme une fée. Un marabout très riche, Sîdi Zbaïer vient s'établir dans le voisinage. Celui-ci était aussi très puissant et commandait à une redoutable armée de djinns. Comment faire pour se débarrasser d'un voisin si gênant ? pensait Sîdi 'Ali. Sa femme alla trouver le djinn, son père qui, mis au courant de la situation, envoie à Sîdi Zbaïer une autre de ses filles — fée aussi, naturellement — si belle que le saint homme en devient fou d'amour. La perfide fée en profite pour lui enlever tous ses trésors sans qu'il s'en aperçoive. Lorsqu'il voit la duperie dont il avait été victime, Sîdi Zbaïer fait rechercher ses richesses. En lisant le Coran un jeune étudiant se met en rapport avec un djinn qui lui indique où se trouve la fortune du saint. Il le répète à Sîdi Zbaïer. Furieux, celui-ci fait couper la tête à sa femme, la fée, déchaîne ses Arabes contre Sîdi 'Ali ou Moukhkho avec mission de tout tuer autour de lui, mais de lui laisser la vie sauve. Dieu toutefois voulut rappeler à lui Sîdi 'Ali. Ce saint homme tomba mort entre les mains de deux anges qui l'enterrèrent en cet endroit. Un amandier poussa aussitôt sur cette tombe pour l'ombrager. Cet amandier existe encore aujourd'hui sur le tombeau.

XCIV. — *Légende de Sidi 'Bou Bker et du génie de la Grotte Noire.* — Venant du Maroc ce saint s'installa dans le pays des Beni Snoûs, en compagnie de son fils et d'un djinn travaillant le fer dans la Grotte Noire. Son voisin, le marabout Sîdi Ah'med ben Sa'îd entre en guerre avec lui et lui enlève son fils ; mais le djinn s'empare du prisonnier et de Sîdi Ah'med lui-même et les dépose tous deux devant Sidi Bou Bker. L'ange Gabriel arrive sur ces entrefaites et conseille à Sidi Bou Bker de se montrer généreux et de laisser la vie à son prisonnier. Il en fut ainsi fait. Mais toutefois Sîdi Ah'med rentrant dans son village trouva tarie la source qui lui donnait l'eau et mourut de chagrin. Les gens de Sîdi Ah'med, effrayés, vinrent solliciter le pardon de Sîdi Bou Bker et lui demandèrent de leur rendre leur source, ce que le saint homme fit aussitôt. Depuis, le djinn de la Grotte Noire est mort, mais l'eau qui sort de cette grotte est toujours noircie par les scories du fer.

XCV. — *Sidi 'Abd el-Wah'ed et son fils.* — Sidi Brahim, fils de ce marabout des Beni Snoûs, partit un jour, montant un

cheval sauvage, du côté du pays des Oulad en-Nehar, pour chasser. Les Oulad en-Nehar voulurent s'emparer du cheval sauvage. Aussitôt, les compagnons de Sidi Brahim, effrayés, l'abandonnèrent, laissant leurs chevaux aux mains des ennemis; quant à lui, il resta seul pour résister aux assaillants qu'il reçut à coups de fusil. Il allait être pris, quand sur une prière qu'il adressa à Dieu, il fut enlevé en l'air avec son cheval, à la stupéfaction des Oulad en-Nehar. Ceux-ci voulurent fuir, mais ils furent pétrifiés, sur une malédiction que lança contre eux, de sa demeure, Sidi 'Abd el-Wah'ed. La *baraka* de Sidi Ibrâhîm étant évidente, sur l'intervention de sa mère, Sîdî 'Abd el-Wah'ed lui transmit sa succession au pouvoir. Ce conte renferme des exemples typiques de la façon dont on doit entendre la *baraka* et confirment ce qu'en a dit Doutté dans *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord.*

XCVI. — *Sîdi 'Ali et sa négresse à Tafrent.* — Sîdi 'Ali venant du Maroc s'établit chez les Beni Snoûs. Un jour qu'il était absent, sept Arabes viennent à sa tente et veulent forcer la négresse, servante du saint, à leur donner à manger. Mais elle part à la recherche de son maître qu'elle ramène. Les Arabes allaient quitter la demeure du saint quand il arrive. Il fait tomber sa malédiction sur leurs chevaux comme ils en avaient exprimé le désir, par ironie, et leurs chevaux meurent dès qu'ils sont sortis du terrain du marabout. Ces Arabes se plaignent à leur chef qui se fait amener par eux auprès de Sîdi 'Ali; il adresse des reproches au saint homme parce qu'il était venu s'installer sur son terrain sans sa permission. Mais Sîdi 'Ali le prend fort mal et menace ce chef de le faire périr. Celui-ci excite ses hommes contre le saint, qui « prit ses livres et en lut des passages ; il écrivit aussi sur deux feuilles de papier ». Ces feuilles lancées à la tête du chef et de ses Arabes attaquant le marabout, se changent en deux meules de moulin, se mettent à tourner, saisissent le chef et le broient. Sîdi' Ali devient le chef vénéré du pays jusqu'à sa mort.

XCVII. — *Sîdi Moh'ammed de Tanezzart.* — Les chaouchs de ce saint ayant recueilli beaucoup de dons dans une tournée de ziâra, un autre marabout voisin, Sîdi Bou 'Abd Allah fut pris de jalousie et voulut faire enlever de force par ses serviteurs les dons que portaient les chaouchs. Il verrait bien ainsi, si Dieu avait donné plus de *baraka* à son voisin qu'à lui. Mais Sîdi Moh'ammed lance un djinn qu'il avait à son service, en lui recommandant de faire dévorer par les mouches Sîdi Bou 'Abd Allâh et ses Arabes. Le saint dût se renfermer dans sa maison pour éviter les mouches qui faisaient périr tout le monde autour de lui. Le djinn, sous l'aspect d'une mule noire, perce de son souffle les murs de la maison du saint. Sîdi Bou' Abd Allah se résoud alors à demander la faveur d'avoir la vie sauve, s'engage à rendre les biens volés et à se mettre au service de Sîdi

Moh'ammed. Celui-ci pardonne. Il garde le marabout à son service et plus tard le renvoie dans son pays, après que Dieu lui eut rendu la *baraka*. Le pays de Sîdi Bou 'Abd Allah qui, à son retour, était encore désert, fut dès le lendemain peuplé d'Arabes qui vécurent heureux en servant leur saint marabout.

XCVIII. — *Légende de Sîd el-Mokhfi.* — Ce marabout des Oulâd en-Nehar, tout couvert de haillons va demander pour son fils la main de la fille d'un marabout voisin, Sîd Et'-T'ahar. Celui-ci s'en étonne et fait remarquer que sa fille Lalla Kheira est dotée de la *baraka* et que les Arabes du pays veulent la garder chez eux. Sîd el-Mokhfi adresse sa demande aux Arabes, qui se moquent de lui et le chassent. Rentré chez lui, il se plaint à Dieu de sa déconvenue. Son fils lui demande sa *baraka*, pour aller combattre Sid Et'T'ahar, part à pied et trouve sur sa route un cheval que Dieu lui envoyait. Ce cheval l'encourage au combat et l'enlève dans les airs vers les demeures de Sîd Et'-T'ahar. Les Arabes de ce saint le voyant approcher vont le combattre sur les conseils de leur maître ; mais le fils de Sîd El-Mokhfi les taille en pièces et Dieu fait tomber sur eux un épais brouillard et une pluie de scorpions. Pendant ce temps, Lalla Kheira est miraculeusement enlevée à ses gardiens et déposée sur le cheval merveilleux du fils de Sîd el Mokhfi. Elle demande et obtient la grâce pour son père, et les deux jeunes gens sont ramenés, à travers les airs, auprès de Sîd el-Mokhfi. Plus tard, Sîd Et'-T'ahar donne toute sa *baraka* à son gendre qui le remplace à la tête des Arabes de son pays.

XCIX. — *Le chacal et l'ogre.* — L'histoire du chacal comprend la première partie de ce récit, celle de l'ogre, la seconde. Un chacal vole des fèves et va se faire inviter par des gens. Ceux-ci, n'ayant pas de légumes, font le kouskous et le garnissent avec les fèves du chacal, qui, au moment du repas, demande qu'on laisse les fèves pour le lendemain ; puis il les mange pendant la nuit et pose la marmite vide à côté de la négresse pendant qu'elle dort. Le lendemain, il réclame ses fèves ; comme on ne peut les lui rendre, il exige qu'on lui donne en échange la négresse qui les a mangées. Il part avec sa négresse et se fait inviter à souper dans une autre maison ; mais ici il n'y a personne pour préparer le kouskous, il offre sa négresse pour cette besogne. Dans la nuit il étrangle la négresse et la jette sous le cheval du maître de la maison. Le lendemain, il se fait donner le cheval en échange de sa négresse. Un ogre lui enlève le cheval et le dévore. Une fillette entre chez l'ogre pour lui demander du feu. Il est en train de dévorer le cheval ; il jette un tison sur le pied de la fillette et lui fait une brûlure. Un lapin qu'elle rencontre la guérit en jetant de la terre sur la brûlure. La fillette raconte cette histoire dans son pays et l'on répète ces propos à l'ogre. Il vient une première fois demander des explications à la fillette, qui le traite avec égards. Elle pré-

vient ses parents de se préparer à tuer l'ogre le lendemain quand il reviendra. Il en est ainsi fait et l'ogre tombe sous les coups de fusil.

(E) **Légendes diverses.** — Les textes contenus dans ce volume, en dehors de ceux qui sont signalés dans les lignes précédentes, offrent encore une série de contes merveilleux.

LI. — *La jument noire.* — C'est l'histoire d'une jument extraordinaire qui emmène son maître à la conquête de la fortune et du bonheur.

LI. — *Le roi et les oiseaux.* — Il marque la sagesse étonnante d'un oiseau *(mouqa)* qui selon Destaing serait le grand duc.

LIII. — *Histoire du teigneux.* — Présente les aveugles et les teigneux comme plus astucieux que les autres hommes.

LIV. — *Yamnia et H'alîma.* — C'est le récit de quelques nouveaux miracles attribués au Prophète Moh'ammed : il récitait des versets du Coran étant encore dans le sein de sa mère Yamina ; après sa naissance il refuse le sein de sa mère pour rester avec H'alîma qu'il transforme en une jolie femme, alors qu'elle était vilaine.

LIX. — *Histoire de M'h'ammed et de la fille du roi.* — Il s'agit d'un anneau qui donne à son possesseur tout ce qu'il désire, d'une calotte qui rend son possesseur invisible quand elle est sur sa tête, d'un bâton qui ouvre toutes les portes sans effort et sans clef, de figues qui font pousser des cornes à ceux qui les mangent.

LXIV. — *La grotte de S'endouq.* — Cette grotte se trouve près du Kef (Beni Snoûs) ; elle aurait reçu les Sept Dormants dont la légnde est si répandue en Afrique, ainsi que l'a montré M. R. Basset dan ses *Notes de lexicographie* (IIe série, *Dial. des Beni Menacer*, Paris, 1885, in-8, pp. 6-7). Les Sept Dormants se servent de l'une de leurs oreilles pour matelas et de l'autre pour oreiller.

LXVI. — *L'enfant et le juif* expose une série de métamorphoses que prennent deux hommes, selon les besoins du moment, grâce à la connaissance d'une certaine science.

LXVIII. — *Les deux femmes du vizir*, dont certains traits se retrouvent dans l'Histoire de Qamar ez-Zamân des *Mille et Une Nuits*.

LXX. — *Histoire du fils de Ferouan et de la fille du roi Cherouan.* — Ferouan régnait à Oudjda et Cherouan à Tafessera (Beni Snoûs). Le fils du premier pénétra chez la fille du second, la rendit mère, tua le roi Cheroûan et règna à Tafessera à sa place.

LXXI. — *Légende des At-'Aouen.* — Les At-'Aouen vivaient

jadis sur les bords de la rivière des Beni Snoûs ; ils commirent des infamies et furent détruits. La rivière, grossie de leur sang, déposa sur ses rives leurs cadavres.

LXXII. — *Hâroûn er-Rachid et Sîdi Ah'med Agezzar.* — C'est un conte dont la première partie se retrouve, tant en berbère qu'en arabe, dans toute l'Afrique du Nord, de l'Egypte au Soûs marocain. Haroûn er-Rechîd ayant reçu l'hospitalité chez un boucher, celui-ci lui donna sa fille. Haroûn er-Rachîd la rendit mère, en cette seule nuit, et la laissa en lui faisant cadeau pour le fils qui naîtrait d'un poignard et d'un livre, d'une bague pour la fille, si c'était une fille. Cette femme eut un fils remarquablement distingué et qui sauva son père Haroûn er-Rachîd, enfermé dans un silo par un gargotier qui l'avait fait prisonnier.

LXXIX. — *Histoire de la sœur du chasseur.* — C'est encore un conte répandu, avec quelques variantes, dans toute l'Afrique du Nord. Un jeune homme n'ayant pas exécuté l'ordre, reçu de son père, de tuer sa sœur dès sa naissance, le père, au bout de quelques années, retrouvant sa fille vivante, la chasse de chez lui ainsi que son fils. Le frère et la sœur se retirent en un lieu désert, près d'une source ; mais la fillette désobéit à son frère, le trahit et le fait mettre au supplice par un juif avec lequel elle part chez le sultan, qui l'épouse. Le frère, guéri de ses blessures, arrive au palais du sultan qui lui donne en mariage une de ses filles et le fait sultan à sa place. Peu après il fait mettre à mort sa sœur et le juif. La vertu est ainsi récompensée et le vice puni.

LXXVI. — *Frîh'a et les deux fillettes.* — C'est l'histoire d'une femme élevant deux fillettes, la sienne et celle d'une autre femme. Elle maltraitait celle-ci et était d'une indulgence coupable pour sa propre fille. Cette femme et sa fille meurent piquée par une vipère que l'autre avait apportée à son insu. C'est la méchanceté qui est châtiée.

LXXVII. — *Le figuier de Ber'aoûs.* — Le chef des Beni Bou Sa'îd, tribu voisine des Beni Snoûs, fait annoncer aux gens du Kef (B. Snoûs) qu'il les razziera le lendemain et enlèvera le grain de leurs silos de Tih'mmamin. On essaie d'éviter cette attaque, mais c'est en vain. A peine les deux armées sont-elles en présence, qu'un sanglier fond sur les lignes des Beni Bou Sa'îd. C'est le signal de la victoire pour les gens du Kef. Un des leurs pourtant un nommé Ber'aoûs fut tué dans le combat. Mais un figuier s'éleva à la place même où il mourut. Ce figuier porte encore son nom.

LXXVIII. — *Le lac du chameau.* — On désigne ainsi un bassin de la haute Tafna, non loin du village du Kef. Un chameau portant une fiancée y aurait été jadis englouti, sans qu'on retrouve la moindre trace de l'un ni de l'autre.

LXXX. — *Les sept princesses.* — C'est un conte très répandu et dont les versions ont été déjà publiées pour divers pays, ainsi que l'indique la note 1 de la page 183. Pendant l'absence du père, six de ses filles se conduisent mal, seule, la cadette reste pure. Le séducteur des six sœurs, furieux contre la cadette, qui lui a refusé ses faveurs, la fait demander en mariage pour pouvoir la tuer. Elle lui est donnée, mais par une ruse, elle échappe à la mort et finit par vivre heureuse avec son mari.

LXXXVI. — *Les Beni Ouat't'âs.* — C'est l'explication, souvent confirmée par les faits, de l'émigration d'une tribu chassée par une longue sécheresse des pays qu'elle habitait.

LXXXVII. — *Le prince et le berger.* — Un roi très brave meurt et son épouse a un fils après sa mort. Ce fils devenu grand se voit tourner en ridicule parce qu'il ignore avoir pour père un roi des plus valeureux. Il oblige sa mère à lui raconter les mérites de son père et part au désert. Il y trouve un berger qui lui apprend l'art de la guerre. Il revient dans son pays accompagné de la fille d'un chef qu'il avait capturé dans un combat et règne sur son peuple, sur le trône de son père.

XC. — *Le fils du commerçant et Mh'ammed el H'achchâchi.* Deux fils d'un commerçant, après avoir vite dépensé l'argent que leur avait donné leur père, sont forcés de mendier. L'aîné entre au service d'un patron qui le maltraite et le martyrise. Peu après, son frère entre au service de ce même patron et lui joue toute sorte de mauvais tours, détruit les arbres de son jardin, égorge son fils, tue sa fille, vend ses troupeaux, met sa maison au pillage et finalement, pour rompre le contrat, lui inflige le même supplice que ce patron avait auparavant fait subir à son frère.

XCII. — *Le prince et la lionne.* — Le fils d'un roi se trouvant à passer près du palais d'un roi voisin, la fille de ce roi l'aperçoit et en devient amoureuse. Par une ruse elle réussit à amener son père à consentir au mariage, mais celui-ci, pour éprouver ce jeune homme qu'il ne connaît pas, lui demande, pour obtenir son consentement, de lui apporter du lait de lionne. Ceci est un thème qui se retrouve dans d'autres légendes (note de la page 278). Le fiancé s'étant acquitté de sa tâche, le roi réunit ses deux fils et leur dit de se montrer aussi braves que ce jeune étranger auquel il venait de donner sa fille, et de lui amener la lionne elle-même, faute de quoi il donnera son trône au mari de sa fille. Ils partent et s'aperçoivent que le jeune étranger les suit. Ils veulent le tuer, mais la lionne vient à son secours et c'est lui qui les tue tous deux. Il ramène la lionne au palais. Le roi part à la recherche de ses fils, mais la lionne le tue et le jeune étranger devient roi.

Dr Provotelle. — **Etude sur la tamazir't ou zénatia de Qalâat Es-Sened (Tunisie)**, 1 vol in-8, 155 pages. Paris, Leroux, 1911 (publication de la Faculté des Lettres d'Alger, *Bulletin de correspondance africaine*, Tome XLVI).

C'est encore une nouvelle étude d'un dialecte berbère, publiée sous la direction de M. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger. Qalaât Es-Sened est un village berbère de cinq à six cents habitants, à 48 kilomètres de Gafsa, dans une région montagneuse. Il est de toute cette région le seul village où la langue berbère se soit conservée, tous les autres groupements indigènes qui l'environnent ayant adopté la langue arabe. Les habitants d'Es-Sened d'ailleurs ne se servent déjà plus du parler berbère que quand ils ne veulent pas être compris des étrangers. C'est en somme un dialecte qui s'en va et qu'il était temps d'étudier avant sa disparition. Ce dialecte ne s'écrit pas et l'auteur de cette étude n'a pu recueillir aucune chanson, aucun conte de la part de ses informateurs. Les sept textes qui figurent dans ce livre et dont je parlerai plus loin sont de bien pauvres témoins de ce parler berbère.

Les maisons de Qalaât es-Sened sont creusées dans la terre. On commence pourtant à en construire quelques-unes à la surface du sol. Bien maigres sont les renseignements que M. P. a pu recueillir sur l'histoire et les origines de la population d'Es-Sened. Parmi les prétentions des indigènes rapportées par M. P. (p. 4-5), il est dit que « le dernier chef du pays, *Abou Sâda*, surnommé *Khalifa Ez-Zenâti*, aurait été tué dans son château par le prince des Hilaliens, *Bou R'anem*. Les gens du pays montrent encore les ruines d'une vieille bâtisse, près de Maknassy, qu'ils appellent *Ksar Khlîfa Ez-Zenâti*. » On ne saurait aucunement faire état de ces assertions des indigènes pour fixer un point d'histoire. Il ne faut voir dans ces paroles autre chose que des noms de personnages revenant dans toutes les légendes des Beni Hilâl, légendes très répandues dans toute l'Afrique du Nord et sur lesquelles j'ai donné des détails et des renseignements bibliographiques dans mon étude intitulée *La Djâzya, chanson arabe* (Paris, Imprimerie Nationale, 1 vol. in-8 de 192 pages, extrait du *Journal asiatique* de 1902-1903). D'après les légendes et les chansons de la geste des Beni Hilâl, le *Khalîfa-t-ez-Zenâti* est présenté comme le sultan berbère du Maghrib au moment de l'invasion hilalienne ; il périt sous les coups du fameux *Dyâb ben R'anem* (comme le dit M. P. à la page 89) et non Bou R'anem (orthographe de M. P. à la page 5), le chef hilalien. Je renvoie à ce sujet à *La Djâzya* (p. 33 et notes). Quant à *Abou*

Sa'da ou Abou *So'da* qui est confondu à Es-Sened avec le khalifat Ez-Zenâti, il serait, d'après les dires des gens des Beni Iznâsen, né dans le massif montagneux marocain qu'ils habitent (Cf. Si Mh'ammed Ben Rahal, *A travers les Beni Snassen*, dans *Bulletin de la Soc. de Géog. d'Oran*, t. IX, fasc. XL, p. 9 et ma *Djâzya*, p. 34). D'après l'historien des Berbères, Ibn Khaldoûn, ce personnage serait *Abou So'da-l-Ifrîni* appelé encore *Abou So'da Khalifa* ; il aurait été général sous les ordres d'un prince de Tlemcen de la famille des Beni Ya'la (Cf. *Histoire des Berbères*, tr. de Slane, IV, 271).

Selon M. P. le dialecte de Es-Sened ferait partie du groupe des dialectes berbères de Bougie, Matmâta et Djebel Nefoûsa, dont il se distingue d'ailleurs par des caractères propres ; ce dialecte serait un trait d'union entre les parlers berbères de l'Algérie orientale, étudiés surtout par M. R. Basset et ceux du djebel Nefoûsa dont s'est occupé Motylinski. M. P. fait de nombreuses comparaisons de ce dialecte avec les autres dialectes berbères pour appuyer son opinion.

L'étude de la phonétique (p. 15-25) et celle de la morphologie (p. 25-85) sont suivies de sept textes et d'un glossaire. Les textes sont dûs à un même individu de Sened, un adel, par conséquent un lettré ; ils sont donnés avec une transcription en arabe et une autre en caractères latins renfermant la traduction française littérale interlignée.

En raison de mon incompétence en linguistique berbère, je laisse de côté toute la partie de linguistique pure. Il me semble cependant que le système de transcription en caractères latins aurait gagné à être simplifié en ce qui concerne les consomnes, puisque l'éditeur possède des caractères spéciaux pour ces sortes d'études.

Les deux premiers textes donnés par M. P. ne présentent aucun intérêt au point de vue de folklore. Le quatrième est l'histoire d'une souris qui sort de son trou pour la première fois et voit un coq qui lui dit : « Je suis le roi des animaux » ; survient un homme qui égorge le coq. La souris se trouve bien supérieure au coq puisqu'elle pense ne rien risquer de qui que ce soit et qu'elle mange le grain de l'homme. Mais vient le chat qui la dévore. Le cinquième récit, très court, est celui d'un vieillard qui, avant de mourir, dit à sa femme de le suivre sous la terre après qu'il sera mort. La femme meurt en effet trois jours après lui. Le sixième texte est l'histoire d'un jeune homme qui demande en mariage une jeune fille au père de celle-ci. Le père la refuse parce que ce prétendant est trop pauvre et qu'il en a un plus riche en vue. Le malheureux jeune homme s'étrangle

de désespoir, tout comme dans la chanson du *Pendu*. Enfin les nos 3 et 7, qui ont des titres différents sont deux courtes légendes identiques au fond et qui ne diffèrent que par d'insignifiants détails. Ce sont des légendes hilaliennes qui peuvent être ajoutées à celles que j'ai indiquées dans *La Djâzya* : Dyâb ben R'ânem tue Khalifa-ez-Zenâti dans le château de ce dernier. R'ida, la fille de ce berbère, pleure et veut venger son père ; mais Dyâb la fait prisonnière et l'oblige à tourner toute sa vie la meule d'un moulin. Elle appelle sur Dyâb la malédiction et lui souhaite de devenir aveugle et de promener sa misère de douar en douar.

Alfred BEL.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 8 Janvier 1912

Le lundi huit janvier mil neuf cent douze, à cinq heures et demie de relevée, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société sous la présidence de M. le Dr GASSER, président.

Etaient présents : MM. le Dr GASSER, DOUMERGME, POCK, TOURNIER, ENGEL, DANGLES, PELLET, POUSSEUR, BÉRENGER, LEMOISSON, DE PACHTÈRE, ARAMBOURG.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé FABRE et RENÉ-LECLERC.

Etaient absents : MM. FLAHAULT, DÉCHAUD, JULLIAN, Dr SANDRAS, ROUX-FREISSINENG, PÉREZ, PONTET, CAUDRILLIER, LEVAIN.

Le procès-verbal de la séance du quatre décembre est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires : MM. le colonel JOUINOT-GAMBETTA, le Dr PAILLARÈS, LOUMAGNE, GROSS Eugène qui avaient été présentés dans la dernière séance.

Le Président présente ses souhaits de bonne année à ses collègues du Comité.

Puis il communique une invitation à assister au IIIe Congrès International d'Archéologie qui aura lieu à Rome du 9 au 16 octobre 1912.

La Société a reçu un faire-part de la mort de M. Arthur de CLAPARÈDE, ancien président de la *Société de Géographie de Genève*. M. de Claparède a assisté au *Congrès National des Sociétés françaises de Géographie* qui s'est tenu à Oran en 1902 ; nous avons pu à cette occasion apprécier ses qualités de savant et d'homme du monde. Le Secrétaire général exprimera les condoléances du Comité à la *Société de Géographie de Genève*.

Le Comité vote l'achat :

1° de l'*Histoire des Arabes* (2 volumes), par Claude Huart ;

2° du fascicule 3 et dernier du Tome II du *Traité de Géologie* de Haug.

Le Secrétaire général adressera au Gouvernement général une demande de subvention pour l'année 1912.

Sur la demande de M. DOUMERGUE, le Comité vote le vœu suivant :

« Le Comité émet le vœu que la Ville d'Oran demande la « concession de la grotte de Sainte-Clotilde à l'autorité compé- « tente. La Municipalité pourra ensuite la rétrocéder, mais « toujours à titre révocable, à qui elle voudra. Il importe avant « tout que la Commune reste responsable de la bonne conser- « vation de cette curiosité naturelle et que les droits du public « soient réservés. »

Ce vœu sera transmis au Maire d'Oran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et quart.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : P. ENGEL. Signé : J. GASSER.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 5 Février 1912

Le lundi cinq février mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président.

Etaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, POCK, TOURNIER, ENGEL, DANGLES, PELLET, Dr SANDRAS, PÉREZ, LEMOISSON, ARAMBOURG, LEVAIN.

S'étaient fait excuser : MM. le Dr GASSER, l'abbé FABRE, RENÉ-LECLERC, BÉRENGER, DE PACHTERE.

Etaient absents : MM. DÉCHAUD, JULLIAN, ROUX-FREISSINENG, POUSSEUR, PONTET, CAUDRILLIER.

Le Secrétaire général prie les membres du Comité de la part du Dr Gasser de bien vouloir excuser son absence.

Le procès-verbal de la séance du huit janvier est lu et adopté.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. TRESSERRE François, avocat, mainteneur des Jeux floraux,

65, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse, présenté par M. le D[r] Gasser et M. Argoud ;

M. Georges PRESTAT, 6, boulevard d'Argenson, à Neuilly-sur-Seine, présenté par M. le D[r] Gasser et M. Engel.

Le Comité accepte la démission de M. Courtinat, avocat-défenseur à Oran, qui prend sa retraite.

Le Comité a le vif regret d'apprendre la mort de quatre des membres de la Société :

MM. CAMUS, JACQUES, VIÉNOT et POINTOT ; il adresse à leurs familles l'expression de sa vive sympathie.

M. LEMOISSON a bien voulu classer les cartes conservées dans notre bibliothèque ; des remercîments lui sont votés.

M. A. Carteaux, qui était occupé il y a peu de temps à la construction d'une section de la route du littoral voisine du village de Pont-du-Chéliff, nous a adressé une note relative à la station romaine de Quiza. On n'a pas trouvé de vestiges intéressants inédits jusqu'à présent ; mais l'auteur nous informe qu'il existe dans les environs de gros tas de pierres que les indigènes ont formés dans le but de nettoyer leurs champs ; ces tas, amoncelés depuis bien longtemps, contiennent peut-être des inscriptions romaines ou autres. Comme dans un délai assez court, l'empierrement de la route en question va être mis en adjudication, ces pierres vont être probablement déplacées pour servir à cet usage. M. Carteaux nous signale ce fait, en nous priant de faire notre possible pour sauver les objets intéressants l'archéologie que ce transport de matériaux pourrait révéler.

En conséquence, le Secrétaire général est chargé d'écrire à l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, M. Viel, qui a cette région dans sa circonscription, pour appeler son attention sur ce point. Il profitera de cette occasion pour prier l'autre Ingénieur en chef du département, M. Delage, ainsi que l'Agent-voyer en chef, M. Mascart, de bien vouloir rappeler aux entrepreneurs de routes les articles des règlements leur prescrivant de signaler les découvertes pouvant toucher l'archéologie ou l'histoire locales.

A la suite de la bienveillante intervention de M. le général Toutée, la *Société de Géographie de Paris* nous a versé une subvention de 500 francs pour aider à la publication que nous faisons du travail du capitaine Voinot sur « Oudjda et l'Amalat ».

M. Fabre, de Tiaret, nous a informés qu'il vient de découvrir à Waldeck-Rousseau une inscription latine inédite ; il nous enverra un article à ce sujet.

Le propriétaire actuel du domaine de Siga, près de Rachgoun, M. Barret, fera sous peu sur ce point des travaux de terrassement; on sait que Siga était, antérieurement à la conquête romaine, la capitale du royaume des Massésyliens, limité à l'Ouest par la Moulouya et à l'Est par le Rummel. Jusqu'à présent on n'y a

retrouvé que peu de reliques intéressantes. Aussi M. Doumergue a-t-il prié M. Barret de bien vouloir nous signaler les objets antiques qu'il pourra mettre à jour.

M. le Maire d'Oran accuse réception de l'expédition du vœu que le Comité a émis dans la séance précédente relativement à la grotte de Sainte-Clotilde ; il veut bien nous informer que conformément à ce vœu, il demandera au Conseil municipal de solliciter de l'Etat pour la Ville la remise de cette grotte au titre de site pittoresque et de curiosité naturelle.

M. Doumergue dépose sur le bureau deux publications offertes à la bibliothèque :

1° Au nom du général de Lamothe, un important ouvrage intitulé : *Les anciennes lignes de Rivage de l'Algérie* que le savant spécialiste vient de publier dans les *Mémoires de la Société Géologique de France.*

2° Au nom du docteur Henri Martin, de Paris, une brochure qui a pour titre : *Présentation d'un crâne humain trouvé avec le squelette à la base du Moustérien de la Quina* (Charente).

Des remerciements sont votés aux deux savants. Des notices bibliographiques relatives aux deux publications paraîtront dans le Bulletin en cours d'impression.

Au sujet des notices bibliographiques, M. Tournier, bibliothécaire, fait remarquer qu'elles ne devraient concerner que des ouvrages offerts à la Société. C'est aussi l'avis de plusieurs membres du Comité. Le seul but à poursuivre doit être de signaler aux sociétaires, par une analyse aussi brève que possible, les ouvrages reçus qui peuvent les intéresser.

Au sujet d'un travail présenté pour le Bulletin, et un peu trop développé, le Comité est d'avis qu'il y a lieu, au moins pendant quelque temps, de décongestionner notre publication. L'auteur sera donc prié de réduire le texte de son manuscrit, ce qui d'ailleurs peut se faire sans nuire à l'intérêt de la question traitée.

Le Trésorier donne lecture comme ci-dessous de sa proposition de budget pour 1912. Le Comité l'approuve.

Budget pour l'exercice 1912

Recettes

Cotisations	4.200 »
Subventions	1.150 »
Arrérages des fonds de réserve	550 »
Total	5.900 »

DÉPENSES

Impression et brochage du Bulletin	2.600 »
Affranchissement du Bulletin	200 »
Frais de recouvrement	200 »
Frais d'expédition et de correspondance du Bureau.	100 »
Imprimés et frais de bureau	100 »
Reliure et brochage	200 »
Prix offerts aux Lycées	100 »
Conférences	100 »
Abonnements et achats d'ouvrages	300 »
Achat de prix pour les concours	50 »
Provision pour recherches archéologiques	50 »
Frais d'élections (imprimés et affranchissement) ..	100 »
Loyer	660 »
Impôts, assurance, éclairage, entretien	200 »
Traitement du gardien	360 »
Dépenses diverses et imprévues	580 »
TOTAL	5.900 »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,
Signé : P. ENGEL.

Le Vice-Président,
Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Mars 1912

Le lundi quatre mars mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président.

Etaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, POCK, TOURNIER, ENGEL, DANGLES, Dr SANDRAS, POUSSEUR, BÉRENGER, PÉREZ, DE PACHTERE, ARAMBOURG, LEVAIN.

S'étaient fait excuser : MM. le Dr GASSER, l'abbé FABRE, RENÉ-LECLERC.

Etaient absents : MM. DÉCHAUD, JULLIAN, PELLET, ROUX-FREISSINENG, PONTET, LEMOISSON, CAUDRILLIER.

Le procès-verbal de la séance du cinq février est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires : MM. Tresserre François, Prestat Georges, qui avaient été présentés dans la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Trotin Albert, domaine d'Hamiza, près Arzew, présenté par MM. Gasser et Engel.

M. Guyon, agent d'assurances à Mostaganem, présenté par MM. Gasser et Bérenger.

M. Masson, comptable à la Recette municipale, présenté par MM. Bérenger et Henrion.

M. Engel informe le Comité que des pêcheurs ont ramené dans leurs filets du fond de la mer, d'un point situé à une distance d'environ un kilomètre du rivage, en face de Saint-Leu, des débris d'amphores romaines.

Au sujet du bulletin en préparation M. Doumergue fait prévoir quelque retard dans la distribution. Cela tient à ce qu'il fait imprimer tout ce qui reste à publier du travail sur *Oudjda et l'Amalat*. La date d'apparition de l'ouvrage tiré à part pourra être ainsi avancée. La fin du travail sera donnée dans le bulletin de juin. Il sera dès lors possible de remettre à la disposition des auteurs toute la place à laquelle ils ont droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
Signé : P. ENGEL.

Le Vice-Président,
Signé : DOUMERGUE.

Réduction aux 4/5 d'une lettre du sultan Abd el Aziz exemptant les habitants d'Oudjda de certaines charges

Réduction aux 4/5 d'une lettre du rogui Bou Hemara exemptant les habitants d'Oudjda de certaines charges

Fac-similé de signatures de cadis de l'amalat d'Oudjda

1. — Larbi ben el Hebib ben Mostefa, cadi d'Oudjda.

2. — Ali ben ech Cheikh ben Azza, cadi des Beni Khaled.

3. — Moumen ben Ahmed, cadi des Zekara.





1. — OUDJDA : Intérieur de la grande Kessaria.

2. — Une Boutique.





1. — Gué dit Mechra Guerma sur la basse Moulouya.

2. — L'oued Berkane au pied nord des Beni Snassen.

(Au fond, le camp à côté duquel a été créé le village de colonisation)

35e ANNÉE

TOME XXXII

FASCICULE CXXXI (2e TRIM.)

JUIN 1912.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



ORAN

Au Siège de la Société :
Rue Schneider, 7



L. FOUQUE, éditeur
Rue Thuillier, 4

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

OUDJDA ET L'AMALAT

(Suite et Fin)

LES TRIBUS DE L'AMALAT S'INSURGENT CONTRE DRISS BEN YAÏCH QUI DOIT RÉSIGNER SON COMMANDEMENT

La sévérité des répressions de l'amel ainsi que ses exigences pécuniaires finirent pourtant par exciter le mécontentement de ses administrés. Une hostilité sourde commença à se manifester au début de 1897, elle ne devait pas tarder à conduire à la pire anarchie. Après la déposition d'El Hadj Sahli, les Mehaïa avaient paru se soumettre ; ils furent les premiers à refuser l'obéissance. Driss ben Yaïch fit incarcérer trois notables des Achache (Mehaïa) venus à Oudjda pour traiter de la restitution de moutons qu'ils avaient razzié. Dans les premiers jours de février, il fit informer El Hadj Sahli que le Sultan avait sanctionné sa révocation. El Hadj Sahli n'était pas disposé à accepter cette décision sans protester, il s'appuya sur les fractions qui ne l'avaient pas abandonné pour fomenter une insurrection. Le caïd des Beni Attigue, Boulenouar ould el Hebil, entra dans le mouvement. Les deux chefs insurgés résolurent de mesurer leurs forces avec celles restées fidèles à l'autorité.

Afin de réunir une somme de 300.000 francs destinée à rembourser aux tribus algériennes les pertes que leur avaient fait subir les tribus marocaines du Sud, l'amel crut devoir frapper d'impositions extraordinaires les tribus de la région d'Oudjda qui n'étaient pas en cause. Ce procédé d'administration, bien que très marocain, fut peu goûté des intéressés ; il mit le feu aux poudres. A la fin de février 1897, cinq cavaliers du makhzen furent reçus à coups de fusil dans la fraction des Bessara (Beni Snassen), on les chassa après les avoir dépouillés de leurs chevaux et de leurs vêtements. Boulenouar ould el Hebil, à la tête des Beni Attigue, Beni Mengouch et des gens de Taredjirt, se mit en mesure de soutenir les Bessara ; pendant ce temps, les Mehaïa et Beni Mathar, sous la conduite d'El Hadj Sahli, quittaient les chotts et se dirigeaient sur le Nord. L'amel était dans l'obligation de venger l'insulte faite à ses mokhazenis ; il réunit les contingents des Angad, Beni Yala, Zekara et ceux des Mehaïa qui suivaient la fortune d'El Hadj Miloud, ce dernier s'était séparé de son frère El Hadj Sahli avec lequel il avait eu une querelle.

Driss ben Yaïch se mit en marche contre les Bessara ; comme il n'était pas assuré du dévouement de ses gens,

il rebroussa chemin et rentra à Oudjda le 28 février. Pendant cette démonstration, El Hadj Sahli et Boulenouar ould el Hebil étaient restés dans l'expectative prêts à appuyer la fraction qui aurait été attaquée. Le cheikh Saïd ould Mimoun des Oulad Ghazi ayant manifesté son dévouement à l'amel, les révoltés avaient incendié sa dechra le 25 février ; ce cheikh avait dû se réfugier en territoire français pour échapper à ses adversaires. Les hostilités étaient à peine commencées et la situation de Driss ben Yaïch était déjà des plus critiques ; ce fonctionnaire s'en rendait si bien compte qu'il sollicita l'admission sur le territoire français des troupeaux de ses partisans (1).

Le 1er mars 1897, Boulenouar ould el Hebil avec les goums des Beni Snassen, Triffa et Mezaouir vint s'installer à El Koussiba, à 4 kilomètres environ au nord d'Oudjda. El Hadj Sahli tenait la campagne au sud avec ses cavaliers. Ce jour là, il y eut un engagement sous les murs de la ville entre les réguliers de l'amel et les forces de Boulenouar ; les révoltés razzièrent 3.000 moutons, 17 chameaux et pillèrent les jardins, ils eurent trois tués ; le makhzen perdit un tué et deux blessés. Oudjda était étroitement bloqué. De nombreuses difficultés surgirent alors sur la frontière, les Français durent y envoyer un escadron. Le 2 mars, Boulenouar ould el Hebil se retira mais il eut soin de laisser les Mezaouir en observation ; ces derniers étaient irrités de la captivité d'Abdelkader Bouterfas et ils réclamaient sa mise en liberté. Driss ben Yaïch ne pouvait pas accéder à leur demande, puisqu'il avait dirigé depuis quelque temps son prisonnier sur Fez. En revanche, il chercha à négocier avec El Hadj Sahli ; il lui promit de demander au Sultan de le réintégrer dans son emploi de caïd, s'il lui prêtait l'appui de son goum. Boulenouar ould el Hebil ayant eu vent de ces pourparlers, manifesta l'intention d'attaquer les partisans de l'amel sans pourtant mettre cette menace à exécution.

Le 9 mars, les dissidents firent présenter un ultimatum à Driss ben Yaïch par le cheikh Sayah des Bessara ; le fonctionnaire chérifien était invité à quitter Oudjda sous quatre jours, faute de quoi la kasba serait incendiée et lui-

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 13, 25 janv., 2, 8, 18, 25 février 1897 ; R. A. 1897. — *(A. D. O.)* L. Sub. Tlemcen à Div. Oran des 27 fév., 1er mars 1897 ; R. chef bureau arabe Marnia du 10 avril 1897. — Rouard de Card, *Les traités entre la France et le Maroc*, p. 93. — Mandeville, pp. 220 à 224. — Pensa, pp. 420 à 422.

même mis à mort. Sa réponse fut ce qu'elle devait être, il fit savoir aux insurgés qu'il n'abandonnerait pas son poste sans un ordre du Sultan. Driss ben Yaïch était néanmoins très découragé, il ne disposait que de 60 cavaliers et 120 fantassins réguliers et le nombre de ses partisans diminuait tous les jours ; les quelques Angad qui lui étaient restés fidèles passèrent dans le camp ennemi ainsi que les Beni Ourimeche ; les Zekara furent à peu près les seuls à continuer leur appui au Makhzen. Le 17 mars, Boulenouar ould el Hebil arriva à Sidi Moussa sur l'Isly avec 400 cavaliers, afin d'y concentrer ses forces avec celles d'El Hadj Sahli ; ce dernier ne rejoignit pas. Dans l'obligation où il était de se ravitailler, le caïd des Beni Attigue regagna la montagne sans avoir rien entrepris ; il projetait de réunir de nombreux fantassins, afin de s'emparer d'Oudjda que ses nouvelles murailles mettaient à l'abri d'un coup de main.

La querelle menaçait de s'éterniser ; il n'y avait pas unité de direction chez les insurgés, chacun opérait pour son compte, ce qui empêchait toute action décisive. Le 22 mars, El Hadj Sahli était à Tiouli sur le point d'en venir aux mains avec son frère El Hadj Miloud retiré vers Magoura ; Boulenouar ould el Hebil se disposait de son côté à se jeter sur les Zekara pour les châtier de l'appui qu'ils donnaient au Makhzen. A Oudjda les vivres manquaient, les convois envoyés par des commerçants de Marnia parvenaient difficilement. Dans la journée du 26 mars, quinze dissidents des Beni Snassen essayèrent de pénétrer à l'intérieur de la ville en passant par une brèche ; ils furent repoussés.

A la fin de mars, Boulenouar ould el Hebil se trouvait à Aïn-Sfa avec une harka d'environ 800 fantassins et 200 cavaliers des Beni Attigue, Beni Ourimeche, Bessara, Beni Khaled, Beni Drar, Triffa et Mezaouir ; il attendait les cavaliers d'El Hadj Sahli pour aller attaquer les Zekara. El Hadj Miloud se tenait entre le pays des Beni Yala et celui des Zekara avec les goums des Achache et des Oussata (Mehaïa) ; les Beni Yala et les Haddiouine des Beni bou Zeggou restés fidèles au pouvoir s'étaient rassemblés autour des Zekara. Sur ces entrefaites, les Oulad Ali ben Talha, qui hésitaient encore sur l'attitude à prendre, fraternisèrent franchement avec les révoltés. Ceux-ci firent alors tous leurs efforts pour réconcilier El Hadj Sahli et El Hadj Miloud, de manière à isoler complètement l'amel.

Le fonctionnaire du Makhzen était bloqué dans la kasba par une bande de 100 cavaliers et 200 fantassins ; il avait dû demander du secours au Sultan (1).

Au commencement d'avril 1897, 300 Mehaïa et Zekara du parti de l'amel se firent battre par 400 rebelles des Bessara, Mezaouir et Beni Drar ; ils furent de nouveau attaqués le lendemain de cette affaire et se replièrent vers la frontière ; un groupe de cinquante d'entre eux s'avança même jusqu'auprès de Marnia. Profitant de ce qu'une notable partie des contingents rebelles s'étaient écartés d'Oudjda, l'amel prépara dans le plus grand secret une expédition contre les Mezaouir ; il fit répandre en ville le bruit que la colonne en formation devait aller camper à Aïn-Sfa.

Le 9 avril, El Hadj Miloud sortit des murs à la tête de 300 cavaliers Mehaïa, Zekara et réguliers ; il se dirigea sur Aïn-Sfa, mais aussitôt qu'il fut hors de vue, il tourna à droite et marcha au trot sur les campements des Mezaouir situés à Amras, du côté du Guerbous. Les assaillants tombèrent à l'improviste au milieu des tentes vers midi ; ils razzièrent les troupeaux et mirent le feu au douar. Attirés par le bruit et la fumée, les fantassins des Beni Khaled et les cavaliers des Bessara et Beni Drar accoururent à la rescousse ; les partisans du Makhzen furent bientôt en état d'infériorité manifeste. Ils durent battre en retraite vivement poursuivis par les rebelles ; un caïd mia fut tué et plusieurs mokhazenis furent grièvement blessés. El Hadj Miloud et ses cavaliers se jetèrent sur le territoire algérien près d'Haouch Sidi Aïad ; il était alors environ 2 heures de l'après-midi. Cela ne ralentit pas l'ardeur des poursuivants, qui poussèrent jusqu'au bois de betoum où le combat recommença ; le caïd reha, Abdallah el Euldj, fut renversé de cheval et abattu d'un coup de pistolet. Un nouvel engagement eut encore lieu à environ 4 kilomètres de la redoute de Marnia.

Le chef du bureau arabe de cette localité fut prévenu, vers 2 h. 1/2, que le goum d'El Hadj Miloud et environ 400 chevaux des insurgés avaient envahi le territoire algérien ; les nouvelles les plus pessimistes se répandirent en

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1897. — *(A. D. O.)* R. Chef bureau arabe Marnia du 10 avril 1897 ; Sub. Tlemcen à Div. Oran, L. des 3, 4, 6, 9, 10, 12, 14, 19, 22, 25, 31 mars, 1er avril 1897 ; T. du 23 mars 1897 ; L. caïd Ramdan des Zekara aux notables des Angad. — MANDEVILLE, pp. 220 à 224. — *Comité de l'Afrique française*, avril 1897.

un instant et produisirent une véritable panique. Les juifs retirèrent leurs enfants des écoles et se barricadèrent dans leurs maisons, quelques familles européennes se réfugièrent à la redoute. Le capitaine Petot rassembla en hâte douze spahis du bureau arabe et une vingtaine de cavaliers indigènes, puis il se porta au galop dans la direction de l'hippodrome, où l'on voyait la poussière soulevée par les Marocains. En atteignant l'hippodrome, cet officier aperçut 80 chevaux des dissidents arrêtés à quelque distance sur une crête, une cinquantaine des cavaliers Mehaïa d'El Hadj Miloud fuyaient devant eux sur les traces de leur chef. A ce moment, une fusillade nourrie se faisait entendre du côté du bois de betoum, où trois douars des Beni Ouacine étaient aux prises avec les Marocains. A la vue des burnous rouges, l'avant-garde des dissidents rétrograda vers l'Ouest ; le capitaine Petot se lança de suite à la charge pour dégager les Beni Ouacine, qui tenaient depuis une demi-heure contre 200 Marocains. Ces derniers firent d'abord mine de résister, puis ils tournèrent bride à toute allure et repassèrent la frontière vers djorf el Baroud. Ils avaient enlevé aux Beni Ouacine 10 fusils, 3 pistolets, 24 bœufs, 2.470 fr. de bijoux, 5.910 fr. de numéraire, quelques chevaux, des ânes, des tapis. Les chefs du goum marocain écrivirent pour s'excuser de cette violation de frontière faite sciemment et qu'ils mettaient sur le compte de leur ignorance (1).

---

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1897. — *(A. D. O.)* R. Chef bureau arabe Marnia du 10 avril 1897 ; T. Sub. Tlemcen à Div. Oran du 11 avril 1897 ; L. C. sup. à Sub. Tlemcen du 3 juin 1897. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1897. — MANDEVILLE, pp. 220 à 224. — ROUARD DE CARD, *Les traités entre la France et le Maroc*, p. 93. — MOHAMMED BEN CHEIKH.

Les conclusions du rapport du chef du bureau arabe de Marnia du 10 avril sont intéressantes à citer, elles sont données ci-après :

« Lorsque dans la matinée du 9 courant, la colonne d'El Hadj Miloud est « sortie d'Oudjda, l'amel a pris des précautions minutieuses pour que le bruit « de cette expédition reste secret. Dès la veille, il avait fait répandre dans « Oudjda le bruit que cette colonne allait camper à Aïn-Sfa et, pour confirmer « les habitants dans cette opinion, El Hadj Miloud se dirigea d'abord sur « Aïn-Sfa (N.O. d'Oudjda) et ce n'est que lorsqu'il fut hors des vues de la « ville qu'il tourna à droite pour se porter au trot sur Amras, où étaient « campés les Mezaouir. Le secret de cette opération fut religieusement gardé « par l'amel et son entourage, Mohammed ben Talha, cheikh des Ahel Angad, « qui est non seulement l'ami, mais le confident de Si Driss ben Aïch, n'en « eut connaissance que le 9 à 11 heures du matin par une indiscrétion du « caïd des Zekara. Les habitants d'Oudjda n'apprirent la razzia opérée contre « les Mezaouir et la défaite qui en avait été la suite qu'à 4 heures du soir, « quand les blessés rentrèrent en ville. D'autre part, aussitôt qu'El Hadj

A son retour à Oudjda, El Hadj Miloud parvint à rassembler 400 cavaliers, y compris le makhzen de l'amel, avec lesquels il aurait voulu prendre une revanche. Au même instant, les Kebdana, Oulad Settout et Beni Ourimeche menaçaient de tomber sur Boulenouar ould el Hebil. Du côté des Français, on prit des mesures pour mettre à l'abri le territoire algérien. El Hadj Miloud, suivi des contingents fidèles, s'en fut camper sur l'Isly, entre Sidi Moussa et Oudjda, sous prétexte d'aller attaquer son frère El Hadj Sahli et de le contraindre soit à passer en territoire français, soit à se déclarer pour Driss ben Yaïch ; entre temps il chercha d'ailleurs à se réconcilier avec son frère à l'insu de l'amel. Boulenouar ould el Hebil s'avança jusqu'à Aïn-Sfa et El Hadj Sahli se hâta de faire sa jonction avec lui.

Le 19 avril 1897, les contingents des Mezaouir, Beni Drar, Beni Attigue, Beni Mengouch et Mehaïa, comprenant un effectif d'environ 600 cavaliers et 2.500 fantassins, marchèrent sur les partisans de l'amel ; ils furent rejoints par les Sedjâa et Beni bou Zeggou. Le caïd Ramdan attendait le choc dans la montagne des Zekara, il avait avec lui les cavaliers d'El Hadj Miloud et de nombreux fantassins des Zekara, Haddiouine et Beni Yala. Les adversaires se mesurèrent le 20 sur l'oued Metlili ; le combat commença vers midi et demie, les dissidents débordèrent les ailes des Zekara qui furent obligés de plier. Une lutte assez vive s'engagea autour de la maison du caïd Ramdan, mais les

---

« Miloud commença à brûler les tentes des Mezaouir (vers midi), les événe-
« ments se précipitèrent et dans l'espace d'une heure et demie les partisans
« de l'amel étaient battus, poursuivis pendant dix kilomètres, distance qui
« sépare Amras du point frontière de Ras el Aouedj, et pénétraient sur ce
« territoire.

« Il résulte de ce qui précède qu'il n'a pas été possible à l'autorié locale
« d'être renseignée sur les projets d'El Hadj Miloud avant leur mise à exécution
« et, qu'une fois l'action engagée, les événements se sont succédés avec trop
« de rapidité pour qu'on pût empêcher la violation de frontière.

« Pour échapper aux mesures de rigueur qu'ils prévoient, les notables des
« Bessara, des Beni Drar et des Mezaouir cherchent à pallier la faute commise,
« en arguant de leur ignorance des limites qui séparent le Maroc de l'Algérie.
« Ces excuses sont inadmissibles. Les Beni Drar et les Mezaouir campent
« habituellement le long de la frontière et entretiennent des rapports jour-
« naliers avec les Beni Ouassine. Les Bessara eux-mêmes, en venant au
« marché de Marnia, ont l'habitude de déposer leurs armes dans les douars
« qu'ils ont razziés.

« La violation de frontière a donc été commise sciemment. Elle est le
« résultat, sinon d'une préméditation, au moins d'un entraînement volontaire
« dû à l'amour du pillage et au mépris des traités. »

vainqueurs à court de munitions durent revenir en arrière, ils n'avaient perdu que 7 hommes ; le parti de l'amel comptait 75 morts. La colonne de Boulenouar ould el Hebil avait éprouvé une sérieuse résistance ; le 23 avril, elle se disloqua et prit rendez-vous pour une nouvelle attaque.

L'amel considéra la dissolution des forces de ses ennemis comme un succès, il fit distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres de la ville. C'est alors que M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, vint sur la frontière se rendre compte de la situation. Il se rencontra avec l'amel à Aïn Takbalet, au pied du ras Asfour ; le fonctionnaire marocain s'était fait suivre d'une forte escorte. A la suite de cette entrevue, le bruit courut à Oudjda que les troupes françaises allaient prochainement occuper la ville ; cela provoqua des commentaires très favorables, les gens paisibles comprenaient qu'il y avait urgence à rétablir l'ordre (1).

Vers la fin d'avril 1897, les contingents d'El Hadj Sahli et de Boulenouar ould el Hebil se rassemblèrent sur l'Isly et vers El Aïoun Sidi Mellouk, afin de marcher contre les Zekara ainsi qu'il avait précédemment été convenu ; l'intervention des marabouts arrêta les hostilités. Le 28, les chefs des rebelles reçurent des lettres du Sultan qui les engageait à déposer les armes ; le souverain leur promettait la prochaine destitution de Driss ben Yaïch, auquel il adressa de sévères reproches. Mouley Abd el Aziz était en cela fidèle à la politique traditionnelle du Makhzen, que son impuissance oblige toujours à se ranger du côté du plus fort. Le 29 avril, les insurgés reprirent leurs opérations contre les Zekara ; le caïd Ramdan demanda la paix et offrit de payer une contribution de 10.000 francs, ses propositions furent rejetées. Le 3 mai, la moitié des Zekara passa du côté des rebelles ; ces derniers se livrèrent à des déprédations sur le territoire de leurs adversaires, les tentes du caïd Ramdan furent incendiées et il dut fuir chez les Beni Yala.

Ramdan et El Hadj Sahli négocièrent par l'entremise des marabouts ; en cas d'échec des négociations, le premier était décidé à résister à outrance dans sa montagne. Le

(1) (*A. C. M.*) R. A. 1897. — (*A. D. O.*) L. Sub. Tlemcen à Div. Oran des 13, 16, 22, 24, 29 avril 1897. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1897. — Rouard de Card, *Les traités entre la France et le Maroc*, p. 94. — Pensa, pp. 420 à 422.

5 mai, le caïd Ramdan désespérant de tenir tête aux insurgés changea d'avis ; il s'achemina rapidement vers l'Algérie, où il avait manifesté le désir de se réfugier avec les douars qui s'étaient attachés à sa fortune. En traversant le territoire des Beni Hamlil, des Zekara se prirent de querelle avec quelques-uns de ceux-ci, il y eut des coups de feu échangés à l'arrière-garde des émigrants. Leur tête de colonne avait déjà franchi la frontière, elle fit demi-tour et l'engagement devint général ; les Beni Hamlil razziés furent rejetés en Algérie et poursuivis par leurs agresseurs. Les goums des Beni bou Saïd et Mâaziz se trouvaient à Teniet Remla, vers le Ras Asfour, ils accoururent et rejetèrent tous les Marocains à l'Ouest ; dans la nuit les Beni Hamlil furent autorisés à passer sur le territoire français. Le 6 mai, à la pointe du jour, une bande d'environ 300 Zekara se mit en devoir de vider les silos des Beni Hamlil ; ceux-ci cherchèrent, sans succès, à s'opposer à ce pillage et repassèrent en Algérie entraînant les pillards à leur suite. Sur une sommation de l'officier commandant le goum algérien ces derniers s'en retournèrent. La violation de frontière commise par les Zekara n'avait pas été préméditée. El Hadj Sahli avait vainement tenté de se réconcilier avec son frère El Hadj Miloud, il marcha contre les Zekara le 7 mai ; le caïd Hommada des Beni bou Zeggou essaya d'intervenir pour un arrangement, ses efforts furent infructueux. Le caïd Ramdan se décida finalement à rendre ses armes aux autorités françaises, il fut cantonné avec sa tribu entre Tlemcen et El Aricha. La harka qui ravageait le pays des Zekara s'était dispersée le 6 mai après avoir brûlé la maison du caïd (1). Vers la même date, un fort groupe de Mehaïa alla s'établir au pied du djebel Sidi Labed, dans l'annexe d'El Aricha, mais il n'y resta pas et se retira de suite au sud de Teniet es Sassi (2).

Lorsque les coalisés abandonnèrent la montagne des

---

(1) Mouliéras, *Les Zkara*, pp. 68 à 81 (1905) attribue à une cause religieuse la formation de la harka contre les Zekara ; les Sedjâa ayant eu des démêlés avec eux auraient lancé un appel à la guerre sainte en les taxant d'irréligion. Les traditions locales contredisent cette version, aussi bien chez les Zekara que parmi leurs anciens adversaires. Il est d'ailleurs tout à fait logique que les insurgés se soient jetés en masse sur les Zekara restés fidèles à l'amel et qui étaient presque seuls à le soutenir ; il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'envisager une autre explication.

(2) *(A. C. M.)* R. A. 1897. — *(A. D. O.)* L. Sub. Tlemcen à Div. Oran des 1, 2, 3, 4, 7, 9, 9, 10, 11, 15 mai, 15 juin 1897. — *Comité de l'Afrique française*, juin 1897.

Zekara, certains d'entre eux rôdèrent une nuit autour d'Oudjda où ils enlevèrent des animaux. Sur ces entrefaites El Hadj Miloud fit enfin la paix avec son frère, de sorte que tous les Mehaïa passèrent à l'opposition. Boulenouar ould el Hebil s'attaqua alors aux fractions des Beni Drar favorables à l'amel ; la journée du 24 mai 1897 se passa en pourparlers entre les deux camps. Les Beni Drar s'étaient retirés vers la frontière algérienne, ils finirent par traiter avec le caïd des Beni Attigue. Autour d'Oudjda, la sécurité restait précaire et les communications étaient toujours difficiles. Des tendances au calme commençaient néanmoins à se manifester ; au début de juin le blocus de la ville ne s'était pas étendu.

L'amel, qui avait demandé au Sultan l'envoi de 1.000 fantassins, essayait encore de négocier avec El Hadj Sahli, pendant que Boulenouar ould el Hebil parcourait les Beni Snassen et imposait des contributions à ses adversaires. Le 11 juin, les Sedjâa et Beni bou Zeggou firent une razzia sur les Haddiouine fidèles. Le 12, le makhzen de l'amel enleva à son tour 3.000 moutons aux Angad campés à Sidi Yahia ; un mokhazeni et un homme des Angad furent tués.

El Hadj Miloud des Mehaïa s'était de nouveau brouillé avec son frère et avait été camper à Tiouli ; il fut question parmi les insurgés de lever une harka contre lui. D'autres préoccupations vinrent détourner leur attention : le bruit commençait à courir qu'une colonne chérifienne en marche sur Oudjda était arrivée aux environs de Msoun. Les partisans d'El Hadj Sahli et les notables des Angad, Beni Snassen et Sedjâa discutèrent l'opportunité de faire immédiatement le siège de la ville, où l'amel ne disposait plus que d'une trentaine de soldats. El Hadj Sahli se rendit même chez les Beni Snassen pour les engager à réunir leurs contingents aux siens, il envoya son frère El Hadj Kerroum chez les Sedjâa dans le même but. Pendant ces pourparlers, un parti de Mezaouir tenta dans la nuit du 18 au 19 juin une razzia dans les oliviers d'Oudjda, il fut repoussé par les habitants qui firent une sortie. L'entente n'arrivait pas à se faire entre les tribus ; le 1er juillet, un miad des Beni Snassen se rendit auprès d'El Hadj Miloud pour lui offrir de conclure définitivement la paix avec ses partisans, à condition qu'il les joignît à ceux d'El Hadj Sahli pour combattre le Makhzen ; ces avances ne furent pas écoutées. Le 3 juillet, 70 cavaliers d'El Hadj

Miloud surprirent les Sedjâa à Sidi Aïad ; le même jour ses partisans furent razziés par les Mehaïa dissidents de son frère. Les Bessara et Beni Mengouch intervinrent encore pour faire cesser ces hostilités ; El Hadj Sahli consentit à rendre les troupeaux enlevés par ses gens, mais le miad ne réussit pas à faire restituer aux Sedjâa ce qui leur avait été pris par les cavaliers d'El Hadj Miloud. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, les Mehaïa essayèrent de nouveau de surprendre ceux d'entre ces derniers qui se trouvaient à Meridja (1).

Les agissements de Boulenouar ould el Hebil provoquèrent un conflit entre lui et les Beni bou Abdessied. Ceux-ci se firent appuyer par les Kebdana, Oulad Settout et quelques fractions de leurs contribules Beni Ourimeche ; ils attaquèrent le caïd des Beni Attigue près de Cherâa. Le 19 juillet 1897, la harka des Beni bou Abdessied fut bousculée et se replia sur la Moulouya. Le lendemain, les partisans de Boulenouar ould el Hebil allèrent ravager les vergers et les cultures des Beni bou Abdessied, qui tentèrent de s'opposer à ces déprédations et furent battus une seconde fois ; les vaincus demandèrent la paix.

Pendant que ces événements se déroulaient dans le Nord, les Mehaïa d'El Hadj Miloud avaient tué le frère du marabout de Guefaït. Ce personnage religieux rechercha l'alliance des Sedjâa et Beni bou Zeggou afin de se venger. El Hadj Sahli oublia en cette occurence ses ressentiments contre son frère, il décida de le soutenir. Leurs goums réunis se postèrent dans l'oued Isly et y attendirent des Sedjâa revenant du marché de Marnia, mais ceux-ci éventèrent l'embuscade. Au même instant, un groupe de Sedjâa tombait à l'improviste sur les Mehaïa campés à Tiouli ; les agresseurs rejoints sur l'oued el Haï perdirent 7 tués, 7 prisonniers et durent abandonner toutes leurs prises (2).

Le chérif Abdesselam el Merani, envoyé à Oudjda par le Sultan, y entra le 31 juillet 1897 en compagnie d'Abdesselam ed Daoudi. Il convoqua aussitôt les notables révoltés pour leur lire les lettres de Mouley Abd el Aziz ;

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1897. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran, C. T. des 25, 28 mai 1897 ; T. des 30 mai, 14 juin 1897 ; L. des 21 mai, 4, 11, 18, 18, 20, 21, 23, 28 juin, 4, 8 juillet 1897.

(2) *(A. C. M.)* R. A. 1897. — *(A. D. O)* Sub. Tlemcen à Div. Oran, L. des 24, 25, 26, 27 juillet 1897 ; T. du 26 juillet 1897.

ceux-ci exigèrent que la réunion eût lieu à Aïn-Sfa. Le caïd des Zekara, désireux de revenir dans son pays, était entré en négociations avec ses adversaires ; son fils Belaïd leur versa 10.000 francs et la paix fut conclue. Le 3 août, Ramdan vint lui-même à Oudjda ; il se rencontra avec le chérif, auquel il déclara que la présence de Driss ben Yaïch était le principal obstacle à la pacification. Les chefs de la rébellion se tenaient à l'écart et continuaient à s'agiter, ils eurent un moment la pensée de marcher contre El Hadj Miloud. Abdesselam el Merani eut enfin une entrevue sur l'Isly avec El Hadj Sahli, un miad des Achache (Mehaïa), les chioukh des Bessara et El Hadj Embarek des Beni Ourimeche ; il y promit, à la satisfaction générale, le maintien d'El Hadj Sahli à la tête des Mehaïa. Celui-ci, plein de zèle, demanda quelques jours plus tard l'autorisation d'attaquer son frère, qu'il accusait de n'avoir fait qu'une soumission apparente. Le chérif s'y opposa ; il mit les partisans d'El Hadj Miloud en demeure de reconnaître El Hadj Sahli comme caïd, sous peine d'être attaqués par une harka des Beni Snassen. Le 28 août, Abdesselam el Merani se transporta à Aïn-Sfa avec 40 cavaliers ; sa sommation aux Mehaïa avait produit son effet, il put donc licencier les contingents de Boulenouar ould el Hebil et rentra à Oudjda le 3 septembre ; El Hadj Miloud s'était abstenu d'assister à la réunion d'Aïn-Sfa.

Les chefs de la révolte persistant à demander le départ de Driss ben Yaïch que le chérif hésitait encore à sacrifier, l'agitation recommença. Le 20 septembre, un parti d'Angad et Beni Khaled alla piller les environs d'Oudjda ; Boulenouar et les notables de son soff écrivirent au délégué du Sultan, que si l'amel était encore à son poste le 30 octobre, ils réuniraient une colonne et iraient attaquer la ville. La menace ne fut pas mise à exécution, mais un miad de toutes les tribus de l'amalat se réunit le 2 novembre au sud des jardins, pour solliciter avec insistance le départ de Driss ben Yaïch. Abdesselam el Merani fut très aimable avec les membres de l'assemblée, auxquels il laissa pressentir qu'ils auraient avant peu satisfaction. Il fit ensuite comprendre à l'amel que son devoir était de se retirer ; celui-ci se rendit à ses raisons et fit partir sa famille, il quitta lui-même Oudjda le 21 novembre et alla s'embarquer à Nemours. La veille de son départ, il avait écrit au commandant supérieur de Marnia une lettre très digne, dans laquelle il lui exprimait tout son regret de n'avoir

pu aller le saluer, en même temps qu'il le remerciait pour tous ses bons offices passés.

Le cadi Tayeb bel Haoussine, craignant d'être molesté en raison de ses bonnes relations avec Driss ben Yaïch, se réfugia à Marnia ; rappelé par les notables, il retourna à Oudjda le 22 novembre, le lendemain de sa fuite. Dans le courant de novembre, El Hadj Sahli reçut de Fez sa nomination de caïd des Mehaïa ; les insurgés avaient obtenu satisfaction sur tous les points. La révolte était terminée, mais le Makhzen avait donné encore une fois des preuves de son impuissance ; il était plus que jamais à la merci des fauteurs de troubles (1).

LES MEHAÏA ET SEDJAA SE PRENNENT DE QUERELLE, LA PLUPART DES TRIBUS DE L'AMALAT ENTRENT DANS LE CONFLIT

Le remplaçant de Driss ben Yaïch fit son entrée à Oudjda le 30 novembre 1897, il se nommait Boubekeur ould Mohammed el Abbassi. Un miad des Beni Snassen vint le saluer le 22 décembre ; le fonctionnaire annonça à ses visiteurs que le Sultan confirmait les pouvoirs de Boulenouar ould el Hebil chez les Beni Attigue et de Mohammed el Guerroudj chez les Beni Mengouch. Les dissidents enhardis ne craignirent pas de demander à l'amel le remplacement de tous les chioukh de la ville, qui avaient été favorables à son prédécesseur. Le 11 mars 1898, ils firent, à l'instigation de Boulenouar ould el Hebil, une nouvelle démarche du même genre ; ils voulaient la révocation de tous les *kebar* (2) s'étant réfugiés en Algérie à l'époque des troubles. En quittant Oudjda, le miad se rendit chez les Bessara dont certains avaient fait de l'opposition à leur caïd, il infligea aux récalcitrants une amende de 500 francs et 200 moutons, que les membres du miad se partagèrent. Le caïd Hommada, des Beni bou Zeggou, qui avait eu son commandement réduit en 1895, fit des cadeaux au Sultan

(1) *(A. G. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 3, 6 nov. 1897 ; R. A. 1897. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran ; L. des 2, 3, 6, 9, 11, 24, 29, 31 août, 3, 6, 16, 30 sept., 8, 23, 25 nov. 1897 ; T. du 21 nov. 1897 ; L. Driss ben Yaïch à C. sup. Marnia du 20 nov. 1897. — *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli ; L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Sahli du 4 nov. 1897.

(2) *Kebir*, pl. *kebar*, vieillard, ancien, notable, chef.

et celui-ci replaça sous son autorité les petites fractions de l'oued Za et les Beni Yala Sfassif.

Boulenouar ould el Hebil ne cessait de pourchasser les partisans de l'ancien amel et il leur faisait payer des amendes assez lourdes ; il entretenait ainsi le désordre dans la montagne des Beni Snassen.

Les habitants d'Oudjda, qui avaient beaucoup souffert de l'anarchie, reçurent, au commencement de septembre, des secours en grains envoyés par Mouley Abd el Aziz. Les tribus de l'extérieur manquaient toujours de docilité ; le 10 septembre, des Angad et Mehaïa chassèrent le caïd venu pour percevoir les impôts, l'amel dut envoyer des goums soutenus par 80 soldats du makhzen pour les faire rentrer dans le devoir. Le 12 octobre, environ 70 cavaliers des Mehaïa enlevèrent 10.000 moutons aux Sedjâa à Ras el Aïn, en représailles ceux-ci razzièrent 400 chameaux appartenant à la tribu des ravisseurs ; ce coup de main, insignifiant en apparence, devait avoir des suites graves (1).

Au mois d'octobre 1898, Boulenouar ould el Hebil intervint en faveur d'Abdelkader Bouterfas, l'ex-caïd des Mezaouir incarcéré depuis 1896. Il se rendit auprès de l'amel afin de solliciter sa mise en liberté et il fit parvenir au Sultan une somme de 4.000 francs, fournie partie par lui, partie par la famille du prisonnier. Le Makhzen, qui voulait relever un peu son prestige dans l'amalat et se mettre en mesure d'y recouvrer les impôts, finit par y envoyer des soldats. Le 30 octobre, 500 hommes débarquèrent à Saïdia, le bateau qui les avait amenés déposa en outre pour la kasba des vivres, des armes et de l'argent. Un nouveau débarquement de soldats eut lieu le 25 novembre. Les troupes rassemblées à Saïdia assurèrent la relève et le remplacement des garnisons d'Oudjda et d'El Aïoun Sidi Melloûk ; les anciens soldats de ces postes furent dirigés sur Merrakech par la voie de mer (2).

Un calme relatif régnait depuis un an dans la région, quand les Mehaïa ouvrirent brusquement les hostilités le 21 décembre 1898, en pleine période de labours. Se basant

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 1, 27, 28 déc. 1897, 22 mars, 18 juillet, 26 août, 7 sept., 16 oct. 1898 ; R. A. 1898.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 16, 31 oct., 9, 16, 17, 28 nov., 11 déc. 1898 ; R. A. 1898.

sur ce qu'ils avaient des difficultés avec les Sedjâa, un de leurs partis essaya de razzier des moutons aux Bessara, sous prétexte que ceux-ci les avaient achetés à leurs adversaires. Cette tentative échoua, elle provoqua un combat au lieu dit Oum el Guenafid, au pied nord de la montagne des Zekara ; de chaque côté il y eut quelques morts. La poudre ayant parlé, des troubles ne tardèrent pas à éclater en divers endroits. Des Mehaïa et Sedjâa se prirent de querelle au marché d'El Aïoun Sidi Mellouk et, au début de février 1899, les Sedjâa cherchèrent à former contre leurs ennemis une coalition des Beni bou Zeggou et Beni Snassen.

Les Beni Snassen s'entremirent néanmoins pour mettre fin au conflit par une restitution mutuelle des prises faites dans la razzia d'octobre 1898 ; le Sultan lui-même s'occupa de cette affaire. El Hadj Sahli parut d'abord disposé à accepter ces conditions et il promit d'indemniser les Bessara molestés par ses gens au mois de décembre. Les tentatives de conciliation finirent par échouer à cause de l'intransigeance des tribus en cause. Les Mehaïa se concentrèrent vers le pied est du djebel Metsila et les Sedjâa sur l'oued Bou Redim. Ces derniers s'étant retirés dans la direction des Haouara leurs alliés, leurs adversaires transportèrent leurs campements aux environs de Sidi Moussa sur l'Isly. La querelle commençait à passionner les populations ; les gens d'Oudjda étaient divisés et les Beni Ourimeche se battirent entre eux les 24 et 25 février 1899.

Une mission française, à la tête de laquelle se trouvait le commandant supérieur de Marnia, se rencontra à Oudjda à la fin de janvier avec un délégué du Sultan pour le règlement des revendications des deux pays ; elle y séjourna jusqu'à la fin de juin et ne fut pas inquiétée malgré l'état d'anarchie de la région (1).

Les Mehaïa et Sedjâa se préparaient à en venir aux mains ; des miads circulaient entre les deux camps afin d'essayer de les réconcilier. L'un d'eux, conduit par le cheikh Sayah des Bessara, fut attaqué à Sidi Soltane le 6 mars 1899 par 150 cavaliers des Sedjâa, alors qu'il reve-

---

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 25 déc. 1898, 4, 22, 25, 28 fév. 1899 ; R. A. 1899. — *(A. D. O.)* L. Sub. Tlemcen à Div. Oran des 27 déc. 1898, 6 fév., 2 mars 1899. — ISMAÏL HAMET, pp. 5 à 10. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1899. — *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli, L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Sahli du 27 fév. 1899.

nait de chez les Mehaïa ; ces derniers accoururent avec 200 cavaliers et repoussèrent les agresseurs. Quelques jours plus tard, les Sedjâa tombèrent à Bou Redim sur 50 cavaliers des Mehaïa qui appuyaient le cheikh des Bessara ; ils les mirent en fuite. Les belligérants recherchaient des alliances, aussi, dans les débuts, les hostilités se réduisirent-elles à une série d'escarmouches. Le 11 mars, les Bessara partagés entre les deux soffs en vinrent aux mains, le cheikh Sayah fut tué. Le 16, un groupe de Sedjâa s'en prit aux Ahel Rislane des Beni Ourimeche, partisans de leurs adversaires ; l'entrée en ligne d'une harka sous Boulenouar ould el Hebil les fit reculer sur leurs campements de Berdil. La division s'était mise également dans la tribu des Beni Mengouch ; le 18 mars, le caïd Mohammed el Guerroudj aidé des Triffa battit les Ahel Khellad ; ceux-ci le bousculèrent ensuite avec l'appui des Beni Khellouf et Beni Mimoun, sa maison fut brûlée. A ce moment, les deux soffs en présence étaient à peu près formés ; après bien des hésitations, Boulenouar ould el Hebil avait embrassé le parti des Sedjâa, qui avaient avec eux les Haouara, Beni bou Zeggou, Beni Attigue, Beni Mahiou et Beni Khellouf ; les alliés des Mehaïa étaient les Angad, Beni Mathar, Zekara et quelques Beni Snassen.

Le 21 mars, les Sedjâa et les contingents de Boulenouar ould el Hebil se jetèrent à Guenfouda sur les Mehaïa secondés par leurs partisans. Le combat commença vers cinq heures du soir ; il fut très vif ; les Mehaïa, qui avaient d'abord eu l'avantage, furent culbutés et poursuivis jusqu'à Koudiet Abderrahman sur l'Isly ; la nuit mit fin à la lutte. Les Mehaïa avaient perdu 40 hommes dont El Aïd ould Boubekeur, le frère de leur caïd ; les Sedjâa n'avaient que 18 tués. Les vainqueurs pillèrent les tentes abandonnées par leurs adversaires, qui se retirèrent précipitamment sur la frontière algérienne ; des enfants moururent pendant cette fuite. Le 25 mars, 2.500 à 3.000 Mehaïa étaient rassemblés auprès de Zebboudj Toumiet, au pied du Ras Asfour ; 400 cavaliers les couvraient vers l'Ouest. Ils firent solliciter l'amel de leur servir de médiateur pour obtenir la paix avec leurs ennemis. A la demande du fonctionnaire chérifien, une réunion des notables de la région fut tenue à Aïn-Sfa le 1er avril, elle aboutit à un arrangement entre tous les assistants, les Beni Mathar qui ne s'étaient pas présentés en furent exclus. Quant aux Mehaïa, se voyant abandonnés par les Angad ils avaient eu peur et

s'étaient réfugiés en territoire français le 30 mars ; leurs douars avaient été dirigés sur El Aricha (1).

Les Sedjâa n'avaient accepté qu'à contre cœur la réconciliation faite à Aïn-Sfa sous les auspices de l'amel ; ils doutaient de la sincérité des partisans de leurs adversaires. En rentrant chez eux, ils razzièrent les jardins de Sidi Moussa appartenant à El Hadj Sahli et, le 4 avril 1899, un de leurs postes en observation au djorf el Akhdar enleva des moutons aux gens d'Oudjda. Le 5, un miad des Sedjâa se rendit à Aghbal, puis le 6 chez les Beni bou Abdessied ; il se mit à brimer les partisans des Mehaïa, auxquels il imposa de fortes amendes. Des maisons furent démolies et des arbres brûlés dans la fraction des Beni Drar. Chez les Beni Mengouch, Mohammed el Guerroudj dut prendre la fuite ; repoussé par son beau-père Boulenouar ould el Hebil, il alla camper avec les Oulad el Bachir auprès de la Moulouya. Lorsque le miad se fut dispersé, le calme se rétablit momentanément.

Les Mehaïa, que les Français voulaient envoyer dans le Sud-Oranais, refusèrent de continuer leur émigration ; le 13 avril dans la matinée, ils repassèrent au Maroc, les Angad leur donnèrent de nouveau leur appui. Sur une démarche des Bessara, les Sedjâa laissèrent tout d'abord leurs ennemis en paix, ce qui permit à ceux-ci de veiller sur leurs récoltes. L'entente n'ayant pu ensuite se faire entre Mehaïa et Sedjâa pour la restitution des prises d'octobre 1898, les Sedjâa se préparèrent à attaquer ; les marabouts des Beni bou Hamdoun et Beni Hamlil firent à leur tour des tentatives en vue d'arriver à une solution pacifique. Les Mehaïa n'étaient qu'à moitié rassurés sur l'issue de la lutte qui allait s'engager ; les Heddada se réfugièrent clandestinement pendant quelques jours sur le territoire d'El-Aricha.

Les adhérents des deux soffs avaient recommencé à se faire la guerre. Le 23 avril, les Beni Moussi Roua et El Aatache se battirent à Bou Houria ; le 24, les Ahel bou Ammala et Oulad Ghazi tombèrent à Aghbal sur les Ahel Tizi ; le 25, les Sedjâa campés à Guenfouda coupèrent l'orge des Mehaïa à Sidi Moussa. Les Mehaïa occupèrent ce point en force le 27 avril, 80 Oulad Sidi Cheikh Gheraba

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1899. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran, L. des 10, 14, 20, 21, 25, 25, 25, 29 mars, 1er, 2, 5, 5 avril 1899 ; T. du 25 mars 1899 ; C. T. du 24 mars 1899. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1899. — Ismaïl Hamet, pp. 32 à 38.

de Si Allal vinrent se joindre à eux ; les Beni Guil devaient également les appuyer. Sur ces entrefaites, l'amel reçut du Sultan une lettre lui ordonnant de réconcilier les partis ; les marabouts de la région prêtèrent leur concours au fonctionnaire chérifien afin de faciliter sa tâche. Les Mehaïa acceptèrent de restituer aux Sedjâa 1.000 francs et 1.000 moutons ; la paix se fit sur ces bases et les belligérants purent se livrer à leurs travaux agricoles (1).

Au mois de juin 1899, un secrétaire du grand vizir du Sultan arriva à Oudjda, il apportait à Boubekeur el Abbassi des instructions que celui-ci devait communiquer à tous les notables de l'amalat. Ces instructions avaient pour but de faire cesser les troubles, mais cela n'empêcha pas les plus exaltés de continuer l'agitation comme auparavant. Une réunion eut lieu néanmoins le 19 juin à Sidi Moussa ; elle ne donna que de médiocres résultats, sauf pourtant que la plupart des tribus décidèrent de s'unir contre Boulenouar ould el Hebil, désigné comme le principal fauteur des désordres. El Hadj Sahli méritait aussi le même reproche, Mouley Abd el Aziz lui écrivit d'ailleurs une lettre de blâme le 4 juillet.

Le 21 juillet, le caïd des Beni Attigue fut attaqué par les Beni Khellouf sous le cheikh Faradji ould Mohammed, allié des Sedjâa ; il fut blessé et perdit deux de ses parents. La rencontre resta indécise. Boulenouar se retourna alors du côté des Mehaïa et Angad, qui lui expédièrent 300 cavaliers de renfort. Sa harka battit les Bessara et Beni Khaled ; pendant trois jours elle mit la région à feu et à sang, elle obligea le cheikh Faradji à s'enfuir et frappa d'amende les gens de Sefrou et de Taredjirt ; les alliés se séparèrent à la fin du mois d'août. Le 2 septembre, les Sedjâa surprirent les Angad à Sidi Soltane, ils les repoussèrent jusqu'à la frontière aux environs de djorf el Baroud. A la même époque, Boulenouar ould el Hebil ayant appris que les Beni Khaled conspiraient contre lui avec les Sedjâa, il rassembla une harka à laquelle s'adjoignirent 200 Mehaïa et Angad et marcha sur Berdil. Les Beni bou Zeggou accoururent auprès des Sedjâa et forcèrent le caïd des Beni Attigue à rétrograder, celui-ci appela de nouveaux contingents et se lança sur El Aïoun Sidi Mellouk ; les

(1) *(A. C. M.)* R. A. 1899. — *(A. D. O.)* Sub. Tlemcen à Div. Oran, L. des 14, 26, 30 avril, 1er, 4, 4, 7 mai 1899 ; T. des 6, 9 avril 1899 ; T. chef annexe El-Aricha à Div. Oran du 13 avril 1899.

Beni bou Zeggou pris de peur abandonnèrent les Sedjàa, qui durent fuir jusqu'à la Moulouya.

Boulenouar ould el Hebil infligea ensuite des amendes aux Bessara et Beni Khaled ; il alla en outre jusqu'à la kasba de Saïdia mettre le pacha en demeure d'élargir deux chioukh des Oulad Mansour détenus. Ces chioukh avaient été arrêtés lors d'une razzia faite par le khalifa de l'amel sur les Oulad Mansour, que l'on avait soupçonnés de vouloir se joindre aux Atsamna en vue de délivrer un homme de cette dernière tribu enfermé à Saïdia. Ce prisonnier était le principal auteur d'une *nefra* (1), qui s'était produite entre Algériens et Marocains sur le marché algérien d'Adjeroud. Les Oulad Mansour s'étaient donc mis sous la protection du caïd des Beni Attigue, lequel avait cru devoir intervenir avec une colonne d'environ 500 cavaliers et 1.500 fantassins. Il y eut quelques coups de fusil tirés, mais, à la suite d'une démarche de l'amel et du caïd El Hadj Sahli, Boulenouar ould el Hebil se réconcilia avec le pacha de la kasba, Ahmed ben Kerroum.

Les Sedjâa ayant obtenu le concours des Ahlaf, Haouara et Beni Guil, ils formèrent une harka de 500 cavaliers et assaillirent à l'improviste les campements des Mehaïa dans la plaine de Tiouli, le 30 octobre ; ils leur enlevèrent 6.000 moutons et tuèrent le caïd El Hadj Sahli ; celui-ci fut remplacé par son frère El Hadj Miloud, qui reçut quelque temps après du Sultan un titre de nomination. Dans le courant de décembre, le chérif Abdesselam el Merani vint à El Aïoun Sidi Mellouk où il concentra une colonne, sa présence calma les tribus et arrêta les luttes intestines (2).

Abdesselam el Merani dispersa ses soldats pour faciliter aux caïds le recouvrement des impôts ; quand cette opération fut terminée, il les conduisit à Oudjda au milieu d'avril 1900, de là il se mit à exploiter les populations. A la fin du mois, un parti de Mehaïa, désireux de venger la mort d'El Hadj Sahli, razzia un douar des Sedjâa ; le chérif fit pour la forme des remontrances aux agresseurs et leur imposa une amende. Le bateau marocain *Hassani*

(1) *Nefra*, collision, rixe.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 12 déc. 1899, 16 janv. 1900 ; R. A. 1899. — *(A. D. O.)* L. Sub. Tlemcen à Div. Oran des 22, 24 juin 1899. — *Comité de l'Afrique française*, août 1899. — *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli, L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Sahli du 14 juillet 1899. — AHMED BEN KERROUM.

débarqua des soldats à Saïdia et, le 11 mai, il prit à son bord l'amel Boubekeur el Abbassi rappelé à Merrakech pour n'avoir pas su empêcher les troubles de l'année précédente.

Les Sedjâa s'organisaient pendant ce temps afin de se venger de leurs adversaires. Le 13 juin, il y eut une escarmouche entre les éclaireurs des deux partis. Le 8 juillet, le Sultan adressa une lettre de reproches aux Mehaïa. L'agitation se répercuta dans les tribus ; le 13 juillet, des Angad et Beni bou Zeggou se rendant à Marnia furent attaqués sur l'Isly par des Mezaouir; le 17, des coureurs des Sedjâa enlevèrent 300 moutons aux Bessara. Pour en finir, Abdesselam el Merani rassembla les garnisons d'Oudjda, Saïdia et El Aïoun Sidi Mellouk ; il se déclara contre les Sedjâa et marcha avec la harka des Mehaïa, dans laquelle se trouvaient des Angad, Beni Mathar, Beni Yala et Zekara. Le 25 juillet, la colonne se trouvait à Metlili chez les Zekara ; elle se porta ensuite sur Bou Redim où devaient rejoindre les contingents des Beni Snassen. Le 28 juillet, l'avant-garde des Mehaïa pénétra dans les jardins des Beni bou Zeggou vers El Aïoun Sidi Mellouk ; les cavaliers des Sedjâa accoururent et le combat s'engagea. Les Sedjâa perdirent une dizaine de tués, le caïd El Hadj Miloud des Mehaïa fut blessé ; les réguliers ne prirent pas part à l'action. Le chérif s'installa alors à la kasba d'El Aïoun et défendit de continuer les hostilités, afin de pouvoir conférer avec les Sedjâa ; ceux-ci commençaient en effet à songer sérieusement à la paix, ils firent au chérif des propositions dans ce sens.

Abdesselam el Merani remania dans le courant d'octobre le caïdat des Sedjâa ; une partie de la tribu fut placée sous le commandement d'Hamdoun ould Hamidan et l'autre sous celui de Slimi ben Mokhtar. Ces modifications attirèrent au chérif l'inimitié du caïd dépossédé Moumeni, qui, le 9 novembre, en mourant, chargea son fils d'aller se plaindre au Sultan. Le nouvel amel, El Abbas ben Ba Mohammed Chergui avait rejoint son poste le 27 août. Ce fonctionnaire était dans un état de santé assez précaire, ses premiers actes le rendirent impopulaire. Mouley Abd el Aziz ayant enfin écrit aux notables des tribus de s'en rapporter aux décisions du chérif pour le rétablissement de l'ordre, celui-ci s'occupa activement d'obtenir une paix solide. Il se transporta à Oudjda le 7 octobre ; le 12, il réunit tous les notables de l'amalat à Sidi Yahia, les assis-

tants jurèrent qu'à l'avenir ils obéiraient ponctuellement aux ordres de la cour de Fez. Cette conférence mit fin au différend des Sedjâa et Mehaïa ; le 13 décembre, Abdesselam el Merani reprit le chemin de la capitale (1).

LE CAÏD BOULENOUAR OULD EL HEBIL DES BENI ATTIGUE ENTRETIENT L'AGITATION CHEZ LES BENI SNASSEN ; IL FAIT DE L'OPPOSITION A L'AMEL EL ABBAS OULD BA MOHAMMED CHERGUI

Les promesses faites à Sidi Yahia au délégué du Sultan ne furent pas longtemps tenues. Dès le début de 1901, les Beni Snassen étaient de nouveau partagés en deux soffs ; l'un aux ordres de Boulenouar ould el Hebil des Beni Attigue et de Mohammed el Guerroudj des Beni Mengouch, l'autre formé par les Beni Ourimeche d'El Hadj Embarek. Ce dernier, soutenu par les Mehaïa et Zekara, avait l'appui du Makhzen, auquel Boulenouar ould el Hebil faisait une opposition ouverte. Au cours d'une réunion tenue le 9 janvier, le caïd des Beni Attigue fit décréter la formation d'une harka, qui devait ôter de force leur commandement à tous les chioukh nommés par l'amel. On n'avait d'ailleurs pas attendu pour passer aux actes ; le 5 janvier, des Beni Khaled, partisans de Boulenouar, avaient razzié des Beni Drar. Quelques jours plus tard, Mohammed el Guerroudj s'attaqua à deux chioukh des Bessara. Vers le milieu de janvier, le caïd des Beni Attigue, à la tête de 150 cavaliers, remplaça un certain nombre de chioukh des Beni Khaled par des gens à sa dévotion.

El Abbas ben Ba Mohammed Chergui n'avait pas les moyens d'arrêter lui-même ces menées ; les soldats d'Oudjda et de Saïdia n'étaient pas payés et désertaient. L'amel demanda l'intervention du chérif Mouley Boubekeur qui se trouvait à l'ouest de la Moulouya avec une colonne, celui-ci vint camper à Aïn Berrahal près de Selouane. Pour détourner l'orage, Boulenouar ould el

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 19 mars, 16, 20 avril, 1, 2, 4, 12, 14, 14, 21, 29 mai, 21 juin, 18, 22 juillet, 11, 17, 21, 24 août, 4, 16 sept., 8, 15 oct., 15 déc. 1900 ; R. A. 1900. — *Comité de l'Afrique française*, juin 1900. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz aux Mehaïa du 8 juillet 1900.

Hebil envoya dans le courant de mars des cadeaux au chérif, sur sa proposition, les Beni Attigue, Beni Khaled et Beni Mengouch offrirent en outre 8.000 douros à ce dernier. Mouley Boubekeur jugea prudent dans ces conditions de ne pas se compromettre, il attendit les événements avant de rien décider. Le caïd des Beni Attigue, se sentant libre, continua ses agissements ; il leva une colonne parmi les gens de son soff et alla expulser de nouveau les chioukh des Beni Mahiou qu'il avait déjà chassés auparavant, ceux-ci avaient été rappelés par El Hadj Embarek ; la tribu dut payer une amende de 1.000 francs (1).

Au commencement de juillet 1901, les Beni Guil vinrent s'approvisionner à Oudjda ; ils profitèrent de ce voyage pour régler tous leurs différends avec les tribus de l'amalat.

Dans la première quinzaine d'août, Boulenouar ould el Hebil porta le désordre chez les Beni Ourimeche. Pour assurer l'entretien d'une harka qu'il avait rassemblée, il obligea les Beni Snassen aisés à payer une contribution de 15 francs par charrue et à acheter un cheval sous peine d'une amende de 100 francs. Sa bande comprenait 250 cavaliers des Beni Snassen et 100 des Sedjâa; elle brûla les maisons de deux chioukh et imposa une amende de 2.000 douros à leurs partisans. Le caïd des Beni Attigue aurait voulu obliger les kebar de l'Angad à expulser l'amel ; ceux-ci consentirent seulement à ne pas avoir de relations avec lui, jusqu'à ce que le Sultan, qu'ils allaient saisir, leur ait fait connaître ses ordres.

Les habitants d'Oudjda ne voyaient pas sans terreur ces pourparlers présidés par Si Allal des Oulad Sidi Cheikh Gheraba ; pendant une réunion qui eut lieu à proximité de la ville ils fermèrent les portes. L'entente entre les Beni Snassen et Angad dura peu ; le 31 août, ces derniers eurent sous les murs d'Oudjda une entrevue avec les Mehaïa, tous les assistants s'engagèrent sous la foi du serment à soutenir l'amel contre ses ennemis. A la suite de cet accord, le calme régna dans la région. El Abbas ben Ba Mohammed Chergui, dont on annonçait à chaque instant le remplacement, expira assez brusquement le 9 décembre des suites d'une laryngite chronique (2).

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 11, 12 janv., 1er février, 15 mars 1901 ; R. 2e trim. 1901 ; R. A. 1901. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1901.

(2) *(A. C. M.)* R. M. nov. 1901 ; R. 3e trim. 1901 ; R. A. 1901.

Le pacha de la kasba de Saïdia, Ahmed ben Mohammed el Djebouri dit Ahmed ben Kerroum, fut nommé amel ; il fit son entrée à Oudjda le 3 février 1902. Cette désignation enchanta les Beni Snassen et Boulenouar ould el Hebil dont Ahmed ben Kerroum était l'ami ; en revanche les Angad, les Mehaïa et leurs partisans manifestèrent un certain mécontentement. Il ne restait plus à ce moment qu'une vingtaine de réguliers à Saïdia, autant à Oudjda, ainsi que 20 mokhazenis dans cette dernière localité ; Ahmed ben Kerroum ne pouvait compter que sur lui-même pour s'imposer. Les notables des Mehaïa et Angad, qui s'étaient d'abord tenus à l'écart, finirent par se présenter à l'amel le 25 février. Celui-ci, fin politique malgré sa carrure massive et son teint foncé décelant du sang noir, leur fit bonne chère et eut des paroles de conciliation ; les visiteurs se retirèrent très satisfaits. Les autres tribus suivirent le mouvement et le nouveau fonctionnaire fut bientôt accepté par tous ses administrés. Lorsque l'amel annonça à Mohammed el Guerroudj que plusieurs fractions de la tribu des Beni Mengouch devaient passer sous son autorité directe, ce caïd demanda conseil à Boulenouar ould el Hebil, qui l'engagea à se conformer aux ordres du Sultan.

La paix fut troublée un instant au mois de mars par des querelles intestines survenues chez les Mezaouir ; les partisans de Kaddour ould Mâamar et ceux du cheikh Mohammed ben Talha échangèrent des coups de feu le 30 à Sidi Derfouf. Ahmed ben Kerroum infligea une amende au soff du cheikh Mohammed ben Talha ; les adversaires se réconcilièrent à Sidi Yahia au mois de mai.

Boulenouar ould el Hebil était tout puissant chez les Beni Snassen. En juillet, il menaça les Angad avec une harka de 400 cavaliers, mais il se ravisa et fit simplement une tournée chez les Beni Drar. Deux partis des Beni Ourimeche s'étant battus le 26 juillet, il alla les mettre d'accord en compagnie des marabouts. Dans le courant d'août, des notables des Sedjâa, Beni Mahiou, Angad et Mehaïa cherchèrent à s'entendre pour se retirer de son soff ; il les ramena en leur distribuant de l'argent.

L'autorité du pacha de la kasba de Saïdia était complètement méconnue chez les Oulad Mansour ; pour se faire obéir ce fonctionnaire fut obligé de faire appel aux bons offices du caïd des Beni Attigue qui, le 28 août, brûla les tentes d'un cheikh récalcitrant et l'obligea à s'enfuir à Oudjda. Boulenouar alla ensuite, à la demande des Oulad

Ghazi, venger un cheikh des Beni Khaled assassiné par un homme des Ziamba. Boulenouar ould el Hebil était alors le personnage le plus en vue de l'amalat, le Makhzen ne pouvait pas se dispenser de compter avec lui (1).

LES ACCORDS FRANCO-MAROCAINS DE 1901 ET 1902

En 1901, des négociations avec le Makhzen furent entreprises par la France, dans le but d'arriver à une entente sur les questions relatives à la frontière. Les négociations aboutirent à la conclusion d'un accord, le protocole fut signé à Paris le 20 juillet 1901 par les ministres des Affaires étrangères des deux puissances. Bien que visant surtout les régions situées au sud du Teniet es Sassi, ce protocole prévoyait néanmoins, à l'article 9, la désignation annuelle de deux commissaires installés à Oudjda et à Marnia et chargés de discuter et de régler toutes les réclamations qui surviendraient entre les tribus. On constitua deux missions, l'une française à la tête de laquelle était le général Cauchemez, l'autre marocaine avec Mohammed el Guebbas ; elles devaient étudier les conditions d'application du protocole, désigner les commissaires et examiner les moyens d'améliorer les rapports entre l'Algérie et le Maroc. A la fin des opérations, l'accord intervenu entre les chefs des deux missions fut signé à Alger le 20 avril 1902. Les points de cet accord intéressant la région nord se résument ainsi :

Article premier. — Le gouvernement marocain consolidera son autorité par tous les moyens possibles depuis le Kiss jusqu'à Figuig.

Art. 2. — Les deux gouvernements établiront dans la zone limitrophe des marchés et des postes pour la perception des droits. Les droits à percevoir feront l'objet d'un accord commercial annexé.

Art. 3. — Dans le Tell, les marchés marocains seront installés à Cherâa, Oudjda, El Aïoun Sidi Mellouk et Debdou ; les marchés algériens à Adjeroud, Marnia et El Aricha; un marché mixte sera placé à Ras el Aïn (Ber-

(1) *(A. C. M.)* R. M. fév., mars, avril, mai, juin, juillet, août, sept. 1902.

guent), chaque gouvernement y sera représenté par un contrôleur.

ART. 4. — Les bureaux de perception marocains seront à Saïdia, Oudjda et chez les Mehaïa en face de Magoura ; les bureaux algériens à Adjeroud, Marnia et El Aricha.

ART. 7. — Des postes de garde pour assurer la sécurité des communications seront placés par le Maroc à Saïdia, Oudjda et en un point sur l'oued Za ; par l'Algérie à Adjeroud, Marnia et El Aricha.

ART. 10. — Le commissaire marocain d'Oudjda sera le khalifa de l'amel, le commissaire français de Marnia le chef du bureau arabe.

Un accord complémentaire du 7 mai 1902 fixa le mode d'exécution de l'article 2 de l'accord précédent, les principales stipulations en sont données ci-après :

ARTICLE PREMIER. — Le Makhzen maintient sa faculté d'établir des droits de sortie et de transit et le gouvernement français de laisser subsister les droits de statistique et de taxe sanitaire.

ART. 2. — Indépendamment des droits précédents, il pourra être perçu sur les marchés mixtes des droits de place ; à la fin de chaque marché le produit en sera partagé par moitié entre les agents des deux gouvernements. Dans les autres marchés chaque gouvernement restera libre.

ART. 3. — Le gouvernement marocain pourra placer un agent sur les marchés algériens afin d'éviter la contrebande, les agents français lui prêteront main forte pour la perception des droits dus au Maroc. De même, le gouvernement français pourra installer un agent indigène sur les marchés marocains.

ART. 4. — Sur les marchés mixtes un seul bureau de perception fonctionnera, mais il devra comprendre un agent de chaque gouvernement.

ART. 5. — Les recouvrements se feront suivant le tarif annexé (1), les agents responsables partageront les sommes encaissées à la fin de chaque mois.

---

(1) On trouvera ce tarif dans : A. BERNARD, *Les confins algéro-marocains*, Paris, 1911, pp. 408 à 410. Les accords de 1901 et 1902 sont également donnés dans cet ouvrage.

Art. 6. — Ces agents seront soumis au contrôle des commissaires ou de leurs délégués.

Art. 7. — Sur les marchés mixtes les perceptions se feront en monnaie française ou marocaine au taux du change.

Art. 9. — Les postes mentionnés à l'article 7 de l'accord du 20 avril pourront être augmentés suivant les circonstances.

Art. 10. — Des modifications pourront, d'un commun accord, être apportées aux conventions.

Le Sultan avisa les populations de la frontière de la conclusion des accords, qu'il ratifia au mois de septembre 1902 (1).

---

(1) *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, pp. 15 à 18, 26 à 30, 33 à 43, 47. — Rouard de Card, *Traités entre la France et les pays de l'Afrique du Nord*, pp. 363 à 375.

CHAPITRE X

L'agitation roguiste

LE ROGUI BOU HEMARA : LÉGENDE, ORIGINE ET DÉBUTS

Au cours de l'été 1902, on entendit tout à coup parler d'un chérif qui parcourait la vallée de l'oued Innaouen entre Taza et Fez ; il était monté sur une ânesse, ce qui lui avait valu le surnom de Bou Hemara (1). Ayant quelque ressemblance avec Mouley Mhammed, que son frère le Sultan tenait enfermé à Merrakech, cet individu en profitait pour se donner comme étant ce prince et se poser en prétendant. Il colportait parmi les populations berbères la légende ci-après :

La fille d'un chef de leur race, donnée en mariage à Mouley Abd el Aziz, avait déclaré que le souverain régnant sous ce nom, qui était devenu son mari, était en réalité un Anglais déguisé et non le vrai Sultan. En apprenant cette nouvelle, le père de la jeune femme, saisi d'une violente colère, s'était immédiatement rendu auprès de Mouley Mhammed afin de l'interroger. Celui-ci avait fait appeler un ministre de passage à Merrakech, duquel il n'avait pu obtenir aucun éclaircissement; mais, à la suite de la conversation, il avait entrevu la possibilité de reconquérir le trône d'où l'avait évincé son frère et il s'était évadé de sa prison. Lalla Rekia, la mère d'Abd el Aziz, avait été mise en demeure de fournir des explications; elle s'était aperçue que le Sultan en fonctions n'était pas son fils et, après cette constatation, elle avait été empoisonnée.

Au dire de Bou Hemara, Mouley Abd el Aziz, enlevé par les Anglais, se trouvait à Londres et le gouvernement du Maroc était entre les mains des chrétiens de l'Angleterre. Il n'en fallait pas davantage pour enflammer les crédules Berbères, parmi lesquels courut bientôt le bruit qu'on avait arrêté un convoi transportant à Fez deux mille Anglais enfermés dans des caisses ; ils suivirent aussitôt l'agitateur.

Les Marocains fidèles au Makhzen appliquèrent à ce révolté l'épithète injurieuse de *Rogui*, qu'il est d'usage de donner à tous les prétendants, depuis qu'en 1862 un cer-

---

(1) Bou Hemara, l'homme à l'ânesse.

tain Djilali er Rogui, de la fraction des Rouaga, tribu des Seffiane, s'était érigé en compétiteur du sultan Sidi Mohammed et avait été immédiatement massacré.

Le Rogui Bou Hemara, dont l'identité ne fut pas établie avant un certain temps, était en réalité un nommé Djilali ben Driss el Youcefi ez Zerhouni, originaire de la tribu des Oulad Youcef du djebel Zerhoun, au nord de Meknès. Il avait servi dans le corps des *tolba mohendisine*, ou élèves ingénieurs, et avait été secrétaire de Mouley Omar, khalifa du sultan Mouley el Hassane. A la mort de ce dernier, il avait été impliqué dans une intrigue et on l'avait emprisonné. Elargi en 1901, il avait voyagé en Algérie et en Tunisie et était revenu au Maroc à la fin de la même année. A son passage à Saïdia, il avait été reçu par le pacha Ahmed ben Kerroum qui le connaissait ; il avait essayé d'affilier les soldats de la kasba à l'ordre des Derqaoua (1).

Bou Hemara était alors âgé d'une quarantaine d'années, de taille moyenne, le teint fortement bronzé, les traits réguliers, sa voix était grêle ; il avait l'œil gauche toujours mi-clos (2) et il était d'un abord plutôt sympathique. Cet homme intelligent, actif, courageux, énergique et ayant l'esprit ouvert au progrès était orgueilleux, vindicatif, jaloux, parfois cruel ; médiocre administrateur il alliait une extrême insouciance à une ambition sans bornes. En résumé, à de brillantes qualités il joignait d'impardonnables défauts ; il pouvait entraîner les masses, mais il lui manquait la suite dans les idées, la ténacité et la décision nécessaires pour faire aboutir son entreprise. Tel était le personnage qui devait soulever tout le Nord-Est marocain et tenir le Makhzen en haleine pendant sept années consécutives (3).

---

(1) Mouliéras. — *Les Zkara*, pp. 90 à 103 (1905). — Aubin, pp. 109, 116, 117. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, p. 55. — Ahmed ben Kerroum. — Abderrahman el Ansali.

(2) Bou Hemara a été bien souvent appelé *le borgne* ; tous les gens qui ont vécu dans son intimité sont unanimes à dire qu'il avait les deux yeux parfaitement sains, mais qu'il laissait tomber la paupière de celui de gauche chaque fois qu'il donnait audience. Peut-être ce tic était-il voulu et avait-il pour but de compléter sa ressemblance avec le borgne Mouley Mhammed.

(3) Abderrahman el Ansali. — *Trad. loc.* — De nombreux Français ayant approché le Rogui en ont fait un portrait peu différend. On peut voir à ce sujet les journaux du temps ; aussi, du Taillis, *Le Maroc pittoresque*, Paris 1905, pp. 67 à 85. Le Rogui a été pris en août 1909 par une mahalla du Makhzen, il a été mis à mort quelque temps après à l'intérieur du palais du Sultan ; on l'avait auparavant exposé dans une cage de fer sur une place de Fez.

On ne songea à faire arrêter le Rogui, que lorsque le mouvement provoqué par lui se fut nettement dessiné. Quelques cavaliers du makhzen furent envoyés pour se saisir de sa personne, mais la prière se faisait déjà en son nom à Taza et les Ghiata menaçants obligèrent les réguliers à tourner bride. Au mois d'octobre 1902, le gouvernement marocain fit, sans plus de succès, une nouvelle tentative, après quoi il se décida à envoyer une mahalla sous les ordres de Mouley el Kebir ; celui-ci se fit repousser et ses troupes subirent des pertes importantes. En prévision d'une extension possible de la révolte vers l'Est, le Sultan remit en liberté El Hadj Mohammed Sghir des Oulad el Bachir ; il informa les Beni Ourimeche qu'il était nommé leur caïd et qu'ils devaient se soumettre à tous ses ordres. Mouley Abd el Aziz espérait sans doute que ce chef parviendrait à grouper les Beni Snassen sous son autorité, afin de les maintenir dans le devoir. Dans l'amalat on commençait à s'intéresser aux faits et gestes du Prétendant ; l'amel envoya un émissaire à Taza pour vérifier si c'était bien Djilali ez Zerhouni, son commensal à Saïdia, qui était à la tête de la rébellion. Le danger était sérieux, car à chaque nouvel échec du Makhzen le prestige de Bou Hemara grandissait; aussi, en décembre, fut-il formé plusieurs colonnes destinées à soutenir celle de Mouley el Kebir; une autre sous Mouley Arafa reçut l'ordre d'aller camper dans l'Angad pour couvrir l'amalat. Le 28 décembre, les Ghiata enlevèrent les camps qui se trouvaient vers Taza, les soldats regagnèrent Fez en déroute. Bou Hemara avait à ce moment autour de lui les Tsoul, Branes, Beni Ouaraïne, Haouara et Ghiata ; il était devenu une puissance devant laquelle le pouvoir allait être désarmé (1).

LES TENTATIVES DU MAKHZEN POUR MAINTENIR DANS LE DEVOIR LES POPULATIONS DE L'AMALAT ÉCHOUENT ; LE ROGUI A OUDJDA

Au cours des derniers mois de 1902, la révolte avait déjà eu sa répercussion dans la région d'Oudjda. Le Prétendant, une fois maître de la région de Taza, avait sommé les Beni bou Zeggou, Sedjâa et Beni Mahiou de lui envoyer

(1) AUBIN, pp. 110 à 112, 115, 119, 120. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed, L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Mohammed Sghir du 10 octobre 1902. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz du 3 déc. 1902. — AHMED BEN KERROUM.

leurs contingents. L'amalat, ayant toujours été en proie à la plus inconcevable anarchie, était un terrain tout préparé pour l'agitateur. Celui-ci avait en outre écrit à Bou Amama installé à cette époque vers Figuig ; le marabout s'était empressé de lui donner son appui moral. Le Makhzen affolé cherchait à recruter des soldats dans toutes les provinces de l'empire pour étouffer l'insurrection ; le 19 décembre, Ahmed ben Kerroum avait reçu des lettres de Mouley Abd el Aziz lui prescrivant d'engager 250 soldats de 15 à 20 ans dans le plus bref délai. Au début de janvier 1903, la situation ne tarda pas à empirer. Les Sedjâa envoyèrent leur adhésion au Rogui en s'excusant de ne pas s'être rendus de suite à son appel ; les Beni Mahiou prirent la même décision ; quant aux Beni bou Zeggou ils restèrent dans l'expectative. Les Sedjâa roguistes se placèrent sous le commandement de Lakhdar ould Slimi et se séparèrent de leurs contribules ; au commencement, la scission ne fut pas très nette.

A cette époque, les communications avec la capitale étaient complètement coupées ; des mahallas, placées sous le commandement d'El Menhebbi, avaient été battues comme les précédentes. Bou Hemara marcha sur Fez, mais il subit un échec le 29 janvier ; il retourna chez les Ghiata où il pouvait s'organiser tout à son aise avant de reprendre l'offensive. Fatigué de tenir la campagne sans résultat et peu désireux de se mesurer avec les forces des rebelles, El Menhebbi ramena sa colonne à Fez dans le courant de mars. Le Rogui, que cette retraite avait rendu libre de ses mouvements, entra triomphalement à Taza, d'où il multiplia ses appels aux populations ; il se porta ensuite sur Msoun et Selouane. Aidé par ses partisans, il rejeta sur Melilla et l'Algérie les colonnes lancées sur ses derrières. Le Makhzen était aux abois, le Sultan écrivit dans les tribus d'arrêter Bou Hemara dont il mit la tête à prix (1).

Pendant que se déroulaient ces événements, El Hadj Mohammed Sghir avait rallié les Beni Ourimeche, bien décidé à enlever aux Oulad el Hebil l'influence qu'ils avaient acquise chez les Beni Snassen. Il recruta des alliés chez les Mehaïa, Angad, Haouara de Triffa, Oulad Man-

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 20, 22, 26 déc. 1902, 2, 16 janv. 1903. — AUBIN, pp. 122, 126, 131, 404 à 411. — MOULIÉRAS, *Les Zkara*, pp. 108, 109 (1905). — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz du 14 mars 1903. — ABDERRAHMAN EL ANSALI. — LAKHDAR OULD EL BACHIR.

sour, Beni Khaled et Beni Drar ; Boulenouar ould el Hebil ne resta pas inactif et parvint à gagner à sa cause les Beni Mengouch, Beni Khaled, Beni Attigue, Atsamna, Oulad Sghir et une partie des Beni Khaled, Oulad Mansour et Sedjâa. L'agitation fut bientôt très vive ; Boulenouar ould el Hebil perdait du terrain et ses contingents étaient inférieurs en nombre à ceux de son adversaire. Le 16 janvier 1903, les deux partis achevèrent de concentrer leurs forces et furent sur le point d'en venir aux mains ; après qu'ils eurent échangé quelques coups de feu dans la soirée, les marabouts obtinrent une suspension des hostilités et les harkas se disloquèrent. Au moment où chacun rentrait chez soi, des parents d'El Hadj Mohammed Sghir, qui ignoraient l'accord intervenu, razzièrent deux troupeaux appartenant à Boulenouar ould el Hebil et tuèrent un des membres de sa famille lancé à leur poursuite. A la suite de cette rupture de la trève par les siens, le caïd des Beni Ourimeche résolut d'attaquer le lendemain avec environ 680 cavaliers et 350 fantassins ; son ennemi était sur la défensive et disposait d'environ 350 piétons et 210 cavaliers. Le combat eut lieu sur le haut oued Cherâa, au pied de la montagne des Beni Snassen, il commença vers 11 heures du matin ; Boulenouar ould el Hebil ayant été tué au début de l'action, la plupart de ses alliés firent défection et les Beni Khaled, Beni Mengouch et Beni Attigue battirent en retraite poursuivis jusqu'à Tazaghine, où ils arrivèrent vers 8 h. 1/2 du soir ; ils avaient abandonné environ vingt cadavres sur le terrain. Le soff victorieux, qui n'avait que six tués, alla coucher aux silos de Boulenouar et incendia quelques meules de paille.

El Hadj Mohammed Sghir fit presque aussitôt la paix avec les Beni Mengouch et Beni Attigue par l'intermédiaire des marabouts, chacune de ces fractions dut lui payer un tribut de 20 chevaux et 3.000 douros espagnols ; ces indemnités furent quelque peu réduites, quand profitant de son succès le caïd des Beni Mengouch se mit à parcourir les tribus pour recueillir leur soumission. Il prononça la destitution du caïd Mohammed el Guerroudj des Beni Mengouch, qui s'enfuit à son approche à la zaouïa des Oulad Sidi Ramdan. Ces agissements avaient l'approbation tacite des fonctionnaires du Makhzen, qui entretenaient les meilleures relations avec El Hadj Mohammed Sghir ; celui-ci leur avait abandonné une partie des amendes perçues. Il était devenu l'homme du jour ; le caïd

des Mehaïa lui envoya ses félicitations et celui des Kebdana sollicita sa protection.

Sur ces entrefaites, les soldats d'El Aïoun Sidi Mellouk, gagnés au Prétendant, s'assurèrent de leur caïd dans la journée du 31 janvier, ils le gardèrent à vue dans la kasba. Les tribus de l'amalat reçurent des lettres du Rogui les engageant à marcher contre El Hadj Mohammed Sghir pour l'obliger à embrasser sa cause ; le caïd des Beni Ourimeche se réconcilia avec les Oulad el Hebil et la famille El Guerroudj, mais il resta fidèle au Makhzen. A la fin de février, l'amel et le caïd des Beni Ourimeche se portèrent au-devant de Mouley Arafa, ils le rencontrèrent chez les Kebdana le 24 et l'amenèrent à Oudjda, où il entra le 27 n'ayant comme escorte personnelle que 53 fantassins et 34 cavaliers réguliers ; c'était un bien maigre noyau pour sa future mahalla (1).

Mouley Arafa fit des cadeaux en argent aux principaux caïds afin de les attacher au Makhzen et il s'employa activement à organiser une colonne ; il promit une solde de 5 francs par jour aux cavaliers et 2 fr. 50 aux fantassins qui consentiraient à en faire partie. Dès le début, il fut visible que ses efforts seraient difficilement couronnés de succès ; les populations avaient été fortement travaillées par le Prétendant, la plus grande partie des Beni bou Zeggou, Sedjâa et Beni Mahiou paraissaient disposés à s'insurger et un khalifa du Rogui, Abdelkader bou Hacira, originaire des Beni Attigue, se tenait sur l'oued Za avec des forces assez importantes.

Au commencement d'avril 1903, l'amel d'Oudjda, Ahmed ben Kerroum, se rendit chez les Beni Snassen avec quelques cavaliers ; il allait rejoindre la harka que formait El Hadj Mohammed Sghir pour aller prendre Bou Hemara à revers par le Rif. Lorsque le caïd des Beni Ourimeche fut prêt, la harka des Beni Snassen se porta sur El Aïoun Sidi Mellouk ; le 5 avril, elle fut culbutée à Bou Redim par les Beni bou Zeggou, Sedjâa et Beni Mahiou ; les Angad et Mehaïa avaient fait défection avant le combat. Les roguistes poursuivirent leurs adversaires l'épée dans les reins jusqu'à la montagne des Beni Snassen, où les Beni Ourimeche se ressaisirent et forcèrent les assaillants à battre en retraite ; des deux côtés les pertes étaient à peu

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 5, 11, 16, 17, 20, 21, 22, 22, 23, 26, 27 janv., 2, 5, 12, 14, 17, 27 fév., 2 mars 1903. — Mansouri Ould el Hadj Mohammed.

près nulles. Cet échec montra à Ahmed ben Kerroum et à El Hadj Mohammed Sghir qu'ils ne pouvaient plus compter sur la fidélité des tribus ; leur position devenait critique, ils gagnèrent Cherâa en se dissimulant dans les chemins de traverse. Le lendemain de la déroute de Bou Redim, ils allèrent s'enfermer dans la kasba de Saïdia ; l'amel en repartit le jour même pour Oudjda, après avoir fait demander aux autorités françaises de le recueillir en Algérie s'il lui devenait impossible de se maintenir.

Plusieurs fractions des Beni Snassen se prononcèrent pour le Prétendant, auquel les Oulad el Hebil allèrent offrir leurs services. Abdelkader bou Hacira marcha sur El Aïoun Sidi Mellouk. El Hadj Mohammed Sghir fut prévenu que sa tête serait mise à prix s'il n'abandonnait pas le Makhzen ; de peur d'être surpris par les troupes de Bou Hemara il se réfugia en Algérie le 10 avril. Les Oulad el Bachir laissaient une fois de plus le champ libre aux Oulad el Hebil, alors représentés par Mohammed, fils d'Abdelkader.

Les autorités d'Oudjda étaient affolées et craignaient de voir la population de la ville se soulever contre elles ; bon nombre d'Angad et de Mehaïa se montraient déjà favorables au Rogui et s'apprêtaient à lui faire une bonne réception. Les fonctionnaires chérifiens s'empressèrent de se séparer de leurs familles et, le 13 avril, Mouley Arafa décida d'évacuer Oudjda ; il sollicita l'autorisation de passer en territoire français, cette faveur lui ayant été accordée, ses gens furent désarmés à la frontière et lui se rendit à Beni Saf pour s'embarquer. L'amel, qui avait accompagné Mouley Arafa, alla saluer le Président de la République à Tlemcen ; en revenant sur Marnia, il rencontra une délégation des notables d'Oudjda venant lui demander de rejoindre son poste. Ceux-ci voulaient sans doute ménager le Makhzen en cas d'un retour de fortune. Malgré ses craintes, Ahmed ben Kerroum accéda à leur demande ; il rentra à Oudjda le 21 avril avec ses serviteurs (1).

Un fort courant d'opinion s'était manifesté dans cette ville en faveur du Rogui ; le cadi Mohammed ben Tayeb était à la tête de ce mouvement et il avait fait relâcher, par

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 2, 4, 4, 6, 8, 8, 8, 10, 11, 11, 12, 12, 15, 19, 20, 23 avril 1903. — *Comité de l'Afrique française*, mai 1903. — *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, pp. 67, 73, 74. — AHMED BEN KERROUM. — MANSOURI OULD EL HADJ MOHAMMED

ordre du Prétendant, le caïd Hammou ben Mahjoub des Guelaya détenu dans la prison. Le 16 avril 1903, les habitants avaient envoyé une députation à l'agitateur pour l'assurer de leur soumission. A son retour, l'amel trouva des partisans du Rogui installés dans tous les services, néanmoins il ne fut pas inquiété, on lui montra même des lettres du Prétendant ordonnant de garder Mouley Arafa à vue jusqu'à son arrivée qui était proche.

Abdelkader bou Hacira s'était installé à la kasba d'El Aïoun, d'où, avec l'aide des Beni Snassen acquis à la révolte, il faisait de la pression sur ceux qui n'avaient pas encore abandonné la cause du Makhzen.

Ahmed ben Kerroum, se rendant compte que sa situation allait devenir intenable, résolut de se retirer pendant qu'il en était encore temps. Il ne fit rien paraître de ses intentions et, le 24 avril au soir, il se réfugia dans la maison du chérif Abd el Ghani. Vers minuit, il se mit en route avec ses domestiques ; le cheikh Mohammed ben Larbi Mezian qui était dans le secret lui avait remis les clefs de Bab Oulad Amrane. L'amel arriva à Marnia le matin du 25 ; quand sa fuite fut connue à Oudjda il était déjà en sûreté. Il télégraphia de suite au ministre chérifien des Affaires étrangères d'envoyer des soldats et des canons pour couvrir la ville, ou, à défaut, d'obtenir qu'elle fût placée sous la garde des troupes françaises. Torrès lui répondit le même jour qu'il ne pouvait lui envoyer aucun renfort et qu'il avait transmis sa requête au Sultan. Le Makhzen désemparé sollicita la collaboration du gouvernement français en invoquant les accords de 1901 et 1902 ; il décida d'envoyer en Algérie une mission composée d'Ahmed Rekina, d'Abderrahman ben Abd es Sadok et du caïd Boubekeur el Abbassi ; cette mission fut autorisée à s'installer à Marnia pour chercher à ramener les tribus dans l'obéissance (1).

Les notables d'Oudjda convoqués par le Rogui alors à Selouane se rendirent auprès de lui, le 27 juillet 1903, conduisant un cheval de gada; ils reçurent un bon accueil. Afin de se maintenir en position, les principaux personnages entrèrent en relations avec le Prétendant ; le caïd Ramdan des Zekara lui envoya un de ses fils.

Bou Hemara distribuait des cachets de caïd tout comme

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 19, 23, 24, 25, 25 avril 1903. — *Comité de l'Afrique française*, mai, juillet 1903. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 70, 71, 76. — AHMED BEN KERROUM. — MOHAMMED BEN TAYEB.

un véritable Sultan ; Mohammed el Guerroudj fut placé à la tête des Beni Mengouch, Kaddour ould Mâamar reçut le commandement des Mezaouir, Mohammed ould el Hebil fut nommé chez les Beni Attigue à la place de son oncle Boulenouar et Moqaddem Mbarek, khalifa des troupes d'El Aïoun, devint caïd d'Oudjda. En prenant possession de son poste, il inventoria tout ce qui se trouvait au Dar el Makhzen et se fit verser les fusils et cartouches délivrés aux habitants par Mouley Arafa.

Le pacha de Saïdia, qui n'avait pas encore quitté la kasba, passa à son tour en Algérie le 7 mai ; l'amalat tout entier échappait au Makhzen. Ahmed ben Kerroum s'était confiné à Marnia dans une retraite absolue et, sur l'ordre de son gouvernement, il y attendait des jours meilleurs. La mission marocaine arriva à Marnia le 23 mai, elle se mit aussitôt à négocier avec les tribus en utilisant l'influence des marabouts ; elle répandit des circulaires déclarant que l'agitateur n'était nullement le frère du Sultan et offrant une très forte prime pour sa capture.

Le Prétendant continua d'étendre son autorité sans se soucier de ces manœuvres ; il demanda même que les canons d'Oudjda lui fussent expédiés. Son ministre, Salah, se rendit dans cette ville au commencement de juin pour s'occuper de différents détails d'organisation. El Hadj Mohammed Taïbi des Oudeïa, beau-père du Rogui, fut nommé amel d'Oudjda ; sa désignation provoqua un certain mécontentement parmi la population. C'est sans doute la raison pour laquelle il se produisit alors un revirement en faveur du Sultan légitime ; le 10 juin, quatre chioukh d'Oudjda se rendirent à Marnia auprès de la mission marocaine, qui leur distribua de l'argent. A leur retour dans leur résidence, le 11 juin, ils organisèrent une manifestation en l'honneur de Mouley Abd el Aziz et l'on tira le canon. En présence de ce nouvel état d'esprit, l'amel investi par le Rogui s'en fut se mettre sous la protection des caïds des Mehaïa et Angad ; il prit ensuite la fuite de nuit et se rendit à El Aïoun Sidi Mellouk. Si Allal des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, qui soutenait le Makhzen, ayant été battu par les Mehaïa avait dû se réfugier en Algérie quelques jours auparavant ; lorsqu'il apprit cette nouvelle, il rallia Oudjda avec son goum et entra aussitôt en pourparlers avec El Hadj Miloud des Mehaïa et avec les Angad. El Hadj Miloud promit de rester fidèle, à condition que l'on maintint en fonctions Kaddour ould Mâamar des

Mezaouir et Ahmed Bouzian des Beni Yala, tous deux nommés caïds par le Prétendant (1).

Bou Hemara se décida enfin à marcher de sa personne sur Oudjda ; il arriva à Cheràa le 15 juin 1903, vers 5 heures du soir. Ce fait causa une grande émotion dans l'amalat, surtout parmi les gens d'Oudjda inquiets en raison de leur récente volte-face ; le Makhzen perdit d'un seul coup le terrain qu'il avait gagné pendant les derniers temps. Le Prétendant envoya aux Mehaïa et Angad l'ordre de piller la ville ; ceux-ci, appuyés par les Beni Moussi, Bessara et Ahel Taredjirt, razzièrent des animaux appartenant aux citadins et leur tuèrent deux hommes. Les habitants fermèrent les portes et firent prisonniers les contribules de leurs adversaires se trouvant à l'intérieur des murs, quelques jours après ils les remirent en liberté à la suite d'un arrangement. Rekina, le chef de la mission marocaine, jugeant la partie perdue, télégraphia au ministre chérifien des Affaires étrangères de solliciter l'intervention des Français. Torrès fit une démarche verbale dans ce sens auprès de la légation de Tanger ; le gouvernement de la République lui fit répondre, que l'occupation d'Oudjda ne pourrait être envisagée que sur une demande expresse du Makhzen formulée par écrit. Le gouvernement marocain fut néanmoins autorisé à faire passer par le territoire algérien des armes, des munitions et des soldats.

Lorsque le Rogui transporta son camp à Aghbal, toutes les tribus de la région se déclarèrent nettement pour lui ; il était suivi de nombreux contingents de la rive gauche de la Moulouya. Les habitants d'Oudjda, ne sachant plus comment se faire pardonner, envoyèrent au Prétendant une députation à la tête de laquelle se trouvait le cadi Mohammed ben Tayeb. Les délégués partirent dans la matinée du 23 juin emportant 719 douros, ils arrivèrent au camp d'Aghbal dans la soirée ; en cours de route, ils avaient acheté deux taureaux qu'ils égorgèrent devant les canons, suivant la coutume des suppliants. Le Prétendant ne les reçut pas, il les fit arrêter et on les laissa exposés au soleil après les avoir chargés de fers. Le cadi fut délivré de ses chaînes par le ministre Salah, qui l'emmena dans sa

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 28, 30, 30 avril, 8, 9, 15, 23, 26, 27, 30 mai, 3, 6, 10, 11, 13, 13, 15 juin 1903. — *Comité de l'Afrique française*, juin, juillet 1903. — *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, p. 71. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. Rekina et consorts de juin 1903. — Ahmed ben Kerroum.

tente ; c'est alors que Mohammed ben Tayeb distribua à l'entourage du Rogui l'argent apporté, ce fut une véritable curée. A la suite de ces largesses, tous les membres de la mission furent remis en liberté et réunis dans une grande tente; le lendemain matin on les présenta au Rogui, lequel leur fit de sévères reproches sur leur conduite à son égard, après quoi il consentit à leur pardonner. Les délégués envoyèrent aussitôt la bonne nouvelle à leurs mandants, qui tirèrent le canon en signe d'allégresse.

Bou Hemara leva son camp le 26 juin et, en compagnie de la délégation d'Oudjda, il fit son entrée en ville dans l'après-midi du même jour. Il s'installa sur la hauteur de Sidi Aïssa au sud des jardins ; sa mahalla était très forte. Le lendemain était un vendredi ; il alla prier à la grande mosquée, les soldats formaient une haie continue sur son passage. Le Rogui enleva les deux canons et les munitions trouvés dans le Dar el Makhzen, ainsi qu'environ 800 fusils prêtés par Mouley Arafa aux habitants ; ces derniers donnèrent en signe de soumission un cheval de gada et fournirent la mouna des troupes.

C'est pendant son séjour à Oudjda que le pseudo Mouley Mhammed ben el Hassane (1) se fit confectionner les attributs de la dignité impériale. Le maître armurier Ben Salem Fasla, qui avait déjà été se présenter à lui à Selouane, fabriqua les deux lances et le parasol d'après les indications que lui donna le Prétendant ; il fit aussi un affût pour un canon de bronze enlevé à Taza et répara l'armement des soldats (2).

Le 2 juillet, un homme de la fraction des Achache (Mehaïa), qui voulait parler à Bou Hemara, fut repoussé

---

(1) Sur son sceau se trouvait l'inscription suivante : « Mhammed ben el « Hassane : Dieu est son protecteur et son maître.

« Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, Mohammed est le prophète d'Allah.

« Quiconque s'en remet à toi, toi la meilleure des créatures par la noblesse « (le Prophète), Dieu le prend sous sa protection et le garde de tout ennemi. »

(2) Au Maroc, dans les cérémonies publiques, des dignitaires spéciaux portent à côté du souverain deux lances et un parasol. Les lances faites pour le Rogui avaient des applications d'argent sur les deux faces du fer et des incrustations d'or sur le talon. Le parasol comprenait un manche en bois blanc, d'environ 4 mètres de hauteur, sur lequel était fixé la monture d'un vieux parapluie, dont les baleines avaient été allongées avec du fil de fer ; il était recouvert de soie et de drap vert, sur les bords se trouvaient des pendeloques en or. Bou Hemara paya lui-même les fournitures et Ben Salem reçut 41 douros pour prix de son travail, ainsi qu'un dahir* le recommandant à la considération de tous et qui le nommait en quelque sorte armurier de *Sa Majesté*.

* *(A.)* Ben Salem Fasla, dahir du Rogui du 7 juillet 1903.

par l'entourage, son pistolet partit dans la bagarre et il fut accusé d'avoir voulu tuer le *Sultan*. Ce malheureux fut aussitôt entouré et frappé par une bande de forcenés, on le traîna à terre avec une corde ; son cadavre transporté sur le souk el Khoubz fut ensuite arrosé de pétrole et brûlé.

Le Rogui ne resta que peu de temps à Oudjda, dont Brahim el Filali prit le commandement ; ayant appris que Taza avait été occupé par El Menhebbi, il quitta la ville le 10 juillet à 5 heures du soir et marcha sur El Aïoun Sidi Mellouk. L'enthousiasme des populations menacées d'un retour du Makhzen se refroidit de suite. Les Oulad Mansour reprirent possession de la kasba de Saïdia pour le compte de Mouley Abd el Aziz ; El Hadj Miloud des Mehaïa (1), que Bou Hemara avait mécontenté en ne lui donnant le commandement que d'une partie de sa tribu, paraissait également disposé à se mettre au service du pouvoir régulier (2).

OUDJDA EST RÉOCCUPÉ PAR LE MAKHZEN QUI CHERCHE A RÉTABLIR SON INFLUENCE DANS LA RÉGION

Dès le début du mois de juillet 1903, le Makhzen s'apercevant qu'il n'arriverait pas à maîtriser la rébellion avec ses seuls moyens, sollicita le concours direct de la France. Des officiers de la mission militaire furent désignés pour conseiller les chefs des troupes chargées de réoccuper l'amalat ; le débarquement de ces dernières fut opéré à Nemours. On céda aussi au Maroc une section de 80 m/m de montagne complètement équipée et on lui prêta le personnel chargé d'enseigner la manœuvre des canons. Les soldats marocains allèrent d'abord occuper la kasba de Saïdia, d'où ils firent, le 18 juillet, une démonstration destinée à soutenir le parti du Makhzen chez les Beni Snassen. Le Rogui n'avait pas quitté El Aïoun, il prescrivit aux

(1) Depuis sa défection, le sultan Abd el Aziz avait nommé caïd des Mehaïa son neveu Mohammed ould el Hadj Sahli, auquel il donna également plus tard les Beni Mathar*, mais ces derniers, pas plus que ses contribules, ne voulurent le reconnaître comme chef.

(2) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 18, 18, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26 juin, 3, 10, 13, 16, 18 juillet 1903. — *Comité de l'Afrique française*, juillet, août 1903. — *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, pp. 85, 86, 88 à 95. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz du 21 juin 1903. — AHMED BEN KERROUM. — MOHAMMED BEN TAYEB. — BEN SALEM FASLA.

* *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli, L. Mouley Abd el Aziz des 21 avril, 20 août 1903, L. du même aux Beni Mathar du 20 août 1903.

montagnards de se jeter sur les Oulad Mansour et sur la colonne de Saïdia. Il abandonna ensuite ses troupes et se porta de sa personne à Taourirt, puis à Msoun, afin de reprendre les opérations contre l'armée chérifienne qui avait reconquis la région pendant son absence ; le sultan Mouley Abd el Aziz se préparait de son côté à rejoindre cette armée.

A partir de ce moment, les défections se firent nombreuses dans l'amalat parmi les partisans du Rogui ; la mission marocaine se trouva en meilleure posture pour forcer les populations à faire leur soumission. Les caïds des Angad et Mehaïa, à l'exception de Kaddour ould Mâamar, rendirent les cachets qu'ils avaient reçu du Prétendant. Sur les instances de Rekina, El Hadj Mohammed Sghir se fixa à Saïdia à la disposition du Makhzen. La colonne campée autour de la kasba se livra à quelques opérations contre les rebelles ; le 30 juillet elle alla vider les silos des Oulad el Hebil, qui s'étaient retirés à Sebra, sur la rive gauche de la Moulouya ; le 1er août, elle fit sur les Ziamba une razzia au cours de laquelle les combattants pénétrèrent en territoire français ; les Msirda algériens lésés reçurent des indemnités.

Quand le terrain fut suffisamment préparé, Rekina et l'amel Ahmed ben Kerroum se mirent à la tête des troupes et levèrent le camp le 10 août, à la pointe du jour ; ils passèrent par Aghbal et arrivèrent à Oudjda le 11 dans la matinée, accompagnés des goums des Angad, Mehaïa et d'une partie des Beni Snassen. Le cadi et les gens de la ville vinrent au-devant de la colonne ; l'amel se réinstalla au Dar el Makhzen abandonné par Brahim el Filali. Les fractions de l'extérieur demandèrent l'aman par l'intermédiaire des marabouts et le Sultan écrivit aux tribus pour les engager à joindre leurs contingents à ses troupes (1).

Les instructeurs d'artillerie mis à la disposition du Maroc constituèrent une section spéciale de la mission militaire française. Cette section frontière fut à l'origine sous le commandement du capitaine Martin, auquel on

(1) *(A. C. M.)* L. C. sup. à Sub. Tlemcen des 18, 18, 20, 20, 22, 25, 27, 30 juillet, 1, 10, 16 août 1903. — *Comité de l'Afrique française*, sept. 1903. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 96, 99 à 101. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz aux Angad des 20 juillet, 28 août 1903. — *(A.)* Mohammed ould el Hadj Sahli, L. Mouley Abd el Aziz du 4 sept. 1903. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. Ahmed ben Kerroum du 17 août 1903, L. Rekina des 31 août, 26 oct. 1903. — Ahmed ben Kerroum. — Abderrahman el Ansali. — Mansouri ould el Hadj Mohammed.

adjoignit le lieutenant Mougin ; à la demande des autorités chérifiennes elle s'installa à Oudjda (1) dans le courant d'août 1903.

Aussitôt après avoir réoccupé cette localité, Rekina songea à rétablir les communications avec Fez ; il envoya le caïd reha Tayeb el Mediouni reprendre la kasba d'El Aïoun Sidi Mellouk avec environ 1.000 réguliers, un canon et les contingents des Angad, Mehaïa et Beni Snassen. Ce fortin était défendu par les Beni bou Zeggou, Sedjâa, Beni Mahiou, Haouara et Ahlaf. Le 2 septembre, en atteignant le teniet Chouala, vers l'oued Bou Redim, la colonne se heurta aux rebelles et se fit battre ; les Beni Snassen ayant fait défection elle dut rentrer précipitamment à Oudjda. Pendant la retraite, les artilleurs algériens firent tous leurs efforts pour sauver le canon que l'on abandonnait, l'un d'eux fut pris et les roguistes parvinrent à s'emparer de la pièce ; elle fut remplacée quelque temps après par une autre achetée à la France. La mahalla perdit une centaine de tués ; cette défaite n'était pas pour rendre confiance aux partisans du Makhzen.

Le Rogui avait été blessé grièvement à l'attaque de Msoun et se trouvait momentanément condamné à l'inaction ; cela n'empêcha pas son lieutenant, Brahim el Filali, de préparer sur la rive droite de la Moulouya une importante harka ayant Oudjda comme objectif. Malgré un petit succès remporté par les Beni Ourimeche fidèles, les tribus concouraient sans enthousiasme à la répression de l'insurrection ; leurs contingents évitaient de se rencontrer avec l'ennemi. Un goum important consentit enfin à marcher contre la harka roguiste, qui était venue camper à Sidi Moussa sur l'Isly. Il se mit en route le 18 septembre, dans la matinée ; à midi ce goum rentra précipitamment en annonçant que les insurgés se rapprochaient de la ville. Rekina eut peur que les tribus voisines ne fissent défection, il pria de suite le capitaine Martin de provoquer l'envoi à la frontière de deux bataillons et 500 cavaliers français, prêts à intervenir à Oudjda dès qu'il en ferait officiellement la demande. Le gouvernement fut saisi ; il fit savoir qu'il ne consentirait à examiner cette demande, que si elle était régulièrement transmise par le ministre des Affaires étrangères du Sultan.

(1) Le capitaine Journée occupa une situation analogue à Oudjda pendant les années voisines de 1880, mais il n'eut jamais à intervenir dans les affaires du pays et ne fut par conséquent pas mêlé à son histoire.

Après le retour du goum à Oudjda, la mahalla fit une sortie infructueuse ; la situation restait toujours aussi critique. Le 19 septembre, les contingents révoltés descendirent la vallée de l'oued Isly. Tayeb el Mediouni quitta la ville vers 11 heures du matin avec environ 1.200 combattants, il marcha contre l'ennemi en se faisant éclairer par les goums des tribus. Après avoir parcouru quelques kilomètres, il divisa son infanterie en deux groupes et la dissimula dans un ravin, sa cavalerie placée au centre restait en vue. Quand la harka se présenta, il la chargea sans lui donner le temps de se reconnaître et feignit ensuite une retraite précipitée. Les roguistes se jetèrent alors sur les cavaliers chérifiens et furent accueillis à bout portant par les fantassins embusqués, qui leur infligèrent de grosses pertes et les mirent en déroute ; on poursuivit les roguistes sans merci pendant une douzaine de kilomètres. Cette affaire fut un succès inespéré pour les troupes du Makhzen ; lorsqu'elles eurent dispersé la harka, elles ramenèrent 75 prisonniers ainsi que 42 têtes que l'on accrocha sur le haut des remparts. Les forces rassemblées par les Français à la frontière avaient certainement contribué par leur présence à maintenir les populations dans le devoir, car, logiquement, celles-ci devaient craindre une intervention si la section frontière de la mission militaire avait été menacée.

Rekina, enhardi par cette victoire, s'empressa de faire partir un goum chargé d'occuper la kasba d'El Aïoun abandonnée par les dissidents, il reprit de nouveau son projet de marche sur Fez (1).

Avant de passer à l'exécution, Rekina chercha d'abord à négocier avec les tribus. A prix d'argent, il parvint à rassembler des contingents qu'elles lui fournirent sans enthousiasme ; ces contingents étaient si peu solides que leur mise en route dut être constamment retardée. Sur ces entrefaites, les mahallas de Taza et de Msoun avaient dû évacuer ces deux points ; elles se rabattirent vers l'Est et parvinrent à El Aïoun Sidi Mellouk à la fin d'octobre dans un état de complet dénuement. Le Sultan essaya de faire croire que cette retraite avait été ordonnée par pitié pour les dissidents qui, traqués par ses soldats, s'étaient

(1) *(A. S. F.)* Chef section à Chef. M. M. M. du 15 déc. 1903 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 19, 23 sept. 1903. — *Comité de l'Afrique française*, sept., nov. 1903. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 104 à 108. — ABDERRAHMAN EL ANSALI. — AHMED BEN KERROUM.

réfugiés dans les montagnes où ils étaient sur le point de périr. Cette explication enfantine ne trompa personne. Rekina, accompagné d'une partie de la colonne d'Oudjda avec laquelle marchait le lieutenant Mougin, avait été jusqu'à El Aïoun à la rencontre des nouveaux venus. La discorde se mit entre leur chef Ahmed el Djaï et Rekina ; ces personnages laissèrent une garnison dans la kasba et ramenèrent toutes les troupes sous les murs d'Oudjda, où se trouvèrent concentrés environ 6.000 hommes. La situation des soldats était lamentable et il n'existait parmi eux aucune discipline. A la demande des habitants, on les envoya camper à Sidi Yahia.

Par suite de la pénurie d'argent, la mission marocaine fut dans l'impossibilité de continuer ses largesses, elle commit aussi quelques maladresses et son influence se mit à décroître. La rentrée en faveur des Oulad el Hebil, qui avaient obtenu l'aman, fit craindre à El Hadj Mohammed Sghir de nouvelles difficultés avec le Makhzen ; il eut peur d'être arrêté et se réfugia en Algérie le 22 janvier 1904. Le cadi d'Oudjda, Mohammed ben Tayeb, fut arrêté le 29 et embarqué pour Tanger parce qu'il avait favorisé le Prétendant ; cette répression tardive fit une mauvaise impression. Le 3 février, Rekina razzia quatre douars des Mehaïa supposés à tort partisans de Bou Hemara, on les indemnisa presque aussitôt, cela fut néanmoins d'un déplorable effet. Le 26, les Mehaïa attaquèrent une caravane de Beni Guil venant de Marnia, ils traversèrent même la frontière et il fallut l'intervention des spahis pour ramener le calme.

Lorsque Boucheta el Baghdadi arriva à Oudjda, le 9 février, pour prendre le commandement de la mahalla, il la trouva complètement désorganisée, elle était réduite de plus de moitié ; les soldats ne recevant pas de solde mouraient de faim, ils vendaient leurs armes et leurs cartouches et désertaient en masse. L'énergie du nouveau chef parvint à rétablir un semblant de discipline dans cette cohue qui n'avait d'armée que le nom.

A cette époque le Rogui se trouvait immobilisé à Taza, où il faisait soigner sa blessure reçue à l'attaque de Msoun (1).

---

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 janv., 15 fév. 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 oct., 6 nov. 1903, 15 fév., 15 avril 1904. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1903, mars 1904. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz du 26 octobre 1903. — Abderrahman el Ansali. — Ahmed ben Kerroum. — Ben Salem Fasla.

BOU AMAMA QUI A EMBRASSÉ LA CAUSE DU ROGUI S'ÉTABLIT DANS LA RÉGION D'OUDJDA ET HARCÈLE LE MAKHZEN

Bou Amama se trouvait à Figuig au moment où éclata la révolte du Rogui ; comme on l'a déjà vu, il n'avait pas hésité à se ranger du côté de l'agitateur. Vers la fin de 1903, il transporta sa zaouïa dans le Nord et le Prétendant écrivit aux membres influents de cette zaouïa de se tenir prêts à lui venir en aide. Au commencement de 1904, Tayeb ould Bou Amama, le fils du vieux marabout, alla se présenter au Rogui à Taza ; celui-ci lui donna le commandement d'une harka de Beni Mahiou, Beni bou Zeggou, Sedjâa, Haouara et Ahlaf, avec laquelle il devait faire la guerre aux partisans du Makhzen.

Sur ces entrefaites, la mahalla chérifienne venue de Taza alla camper à deux kilomètres environ au nord d'Oudjda le 12 mars ; elle quitta définitivement les abords de la ville le 19, sous le commandement de Boucheta el Baghdadi, pour aller s'installer près de Cherâa ; son effectif était d'environ 3.500 hommes dont 500 cavaliers, elle avait 4 canons. Tayeb ould Bou Amama attaqua la garnison d'El Aïoun Sidi Mellouk avec des forces insuffisantes, il fut contraint de se retirer sur l'oued Za ; d'Oudjda on envoya des renforts qui arrivèrent à la kasba sans difficultés.

La situation était néanmoins difficile ; les Beni Snassen étaient de nouveau travaillés par Mohammed ould el Hebil, qui avait encore fait défection ; les soldats n'étant pas payés refusaient le service. L'amin El Hadjoui fut chargé d'opérer un dénombrement des troupes, qui crurent que c'était le signal d'une prochaine distribution de solde ; il n'en fut rien et elles se fâchèrent, Rekina leur fit de vagues promesses pour les calmer. Ce personnage avait fait appel à El Hadj Mohammed Sghir qui, sentant que sa sécurité n'était pas menacée, consentit à rentrer au Maroc le 28 mars; il fut chargé d'essayer de lever des contingents chez les Beni Snassen.

M. Etienne, vice-président de la Chambre des Députés, se rendit à Oudjda à titre privé le 13 avril, malgré leurs embarras les autorités marocaines se montrèrent très prévenantes à son égard.

Au début de mai, l'arrivée de la zaouïa de Bou Amama dans la région amena de nouvelles complications; l'ancien insurgé algérien se rapprocha un moment d'Oudjda, il fit même une razzia sur les Bessara (Beni Snassen) fidèles

au Makhzen. Il alla ensuite se fixer à Guefaït, pendant que son fils continuait ses entreprises sur El Aïoun Sidi Mellouk, qu'il avait complètement investi (1).

La présence de Bou Amama à proximité d'Oudjda causait une réelle inquiétude à Rekina, il aurait vivement désiré qu'une action commune des Français et des Marocains fût tentée pour l'enlever ; les autorités algériennes estimèrent que leur rôle devait se borner à protéger leur territoire et la frontière fut gardée par des troupes. Il fallait d'ailleurs songer à dégager El Aïoun ; le chef de la mission marocaine dégarnit Oudjda de la plus grande partie de ses soldats et forma une colonne d'environ 800 réguliers avec un canon, le commandement en fut confié à l'amel Ahmed ben Kerroum. Les contingents des Angad et Mehaïa marchèrent avec cette colonne, qui suivit les pentes sud de la montagne des Beni Snassen afin d'aller s'appuyer sur les Beni Ourimeche. Boucheta el Baghdadi, ayant dû renoncer à franchir la Moulouya, reçut l'ordre de porter sa mahalla sur El Aïoun et de se joindre à Ahmed ben Kerroum ; il n'exécuta pas ce mouvement, sous prétexte qu'il avait en face de lui des forces considérables campées sur la rive gauche à Aïn Zahio.

Pendant la marche, l'amel fut abandonné par la plus grande partie des Mehaïa et Angad ; incertain du dévouement de son entourage, il n'osa pas s'opposer à leur départ et alla s'installer à Berdil. De là, on entendait très nettement le bruit de la fusillade et quelquefois de la canonnade vers El Aïoun, car Tayeb ould Bou Amama avait reçu du Rogui une pièce de canon. Avant de rien entreprendre, Ahmed ben Kerroum dépêcha un courrier à Boucheta el Baghdadi, en lui faisant remarquer qu'il fallait intervenir d'urgence si l'on voulait sauver la garnison de la kasba ; cette démarche resta sans résultat. Le 15 mai 1904, Tayeb ould Bou Amama se jeta à l'aube sur les contingents de l'amel avec 200 fantassins et 500 cavaliers. Au début, il y eut un léger flottement dans la colonne chérifienne à cause du brouillard ; après une longue fusillade, Ahmed ben Kerroum, aidé des Beni Snassen, put enfin enlever la position de ses adversaires, qu'il mit en fuite et poursuivit

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 18 mars, 15 avril, 15 mai 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 avril, 15 mai 1904. — *Comité de l'Afrique française*, avril, mai 1904. — *(A.)* Zaouïa Bou Amama, L. Rogui à Bou Alem ben Brahim du 6 oct. 1904. — Ahmed ben Kerroum. — Tayeb ould Bou Amama.

jusqu'au teniet Chouala, vers Bou Redim. Les vaincus avaient perdu 84 tués, les contingents de l'amel, 17. La garnison d'El Aïoun resta dans ses murs et ne contribua pas au succès.

Le lendemain, Ahmed ben Kerroum vit arriver à Berdil la mahalla de Boucheta el Baghdadi qui s'était décidé à marcher, sans doute de crainte d'être blâmé ; les deux colonnes se portèrent ensemble sur la kasba, elle était débloquée. Tayeb ould Bou Amama avait filé sur Guenfouda, il y fut rejoint par son père ; ce dernier abandonna Guefaït où il avait été pillé par les Beni Mathar, Oulad Amor et Beni Yala. Les Mehaïa vinrent à El Aïoun se rendre compte de ce qui s'était passé; constatant que la victoire était restée au Makhzen, ils se présentèrent au camp et offrirent leurs félicitations. L'amel avait là une trop belle occasion de se venger de leur défection, il n'y manqua pas et fit arrêter les onze principaux notables; on les dirigea sur la kasba de Saïdia; pendant la route les soldats tranchèrent la tête d'El Hadj Kerroum ould Boubekeur. Les troupes chérifiennes razzièrent sévèrement les tribus qui avaient suivi Tayeb ould Bou Amama et restèrent campées autour d'El Aïoun. A la suite du succès du 15 mai, la plupart des Mehaïa, Angad, Sedjâa et Beni bou Zeggou firent leur soumission ; Rekina groupa les deux premières tribus à l'est d'Oudjda afin de pouvoir facilement les surveiller (1).

Bou Amama transporta son camp à Reggada, au pied nord de la montagne des Beni Yala ; de là, il s'en fut trouver le caïd des Zekara à la tête d'un goum, il lui déclara qu'il viendrait s'installer dans sa montagne afin d'être plus en sûreté. Le malheureux Ramdan, qui devait mourir quelque temps après, se serait volontiers dispensé d'héberger un hôte aussi compromettant ; mais un refus aurait été dangereux, il n'osa pas protester. Un peu auparavant, les Zekara avaient chassé l'un des marabouts de Tinzi, auquel Bou Hemara avait donné le commandement d'une grande partie de la tribu. Redevenu roguiste par force, le caïd Ramdan fut ensuite obligé de garder cette étiquette de crainte d'être molesté par le Makhzen.

---

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 mai, 15 juin 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 mai, 15 juin 1904. — *Comité de l'Afrique française*, mai, juin 1904. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 117, 118, 132. — *(A.)* Mansuri ould el Hadj Mohammed, L. Rekina aux notables Beni Snassen du 27 avril 1904. — AHMED BEN KERROUM. — TAYEB OULD BOU AMAMA. — ABDERRAHMAN EL ANSALI.

Bou Amama plaça sa zaouïa à Tafrent ; furieux contre son fils qui s'était fait battre, il entama des négociations avec Rekina. L'assassinat du chérif Abd el Ghani se rendant à son camp mit fin aux pourparlers ; le vieux marabout se défendit de ce meurtre. Le chef de la mission marocaine voulait de toute façon se débarrasser de lui ; il demanda aux tribus de fournir les piétons nécessaires à une expédition dans la montagne, mais les gens occupés aux travaux de la moisson ne se souciaient guère d'exécuter ses ordres. Le 6 juillet 1904, Bou Amama eut à Bin Ladjeraf une escarmouche avec environ 800 cavaliers du Makhzen, qui cherchaient à razzier ses chameaux ; il les repoussa en leur tuant une vingtaine d'hommes. La mahalla campée à El Aïoun Sidi Mellouk manquant de vivres, elle se rabattit sur Aïn-Sfa, puis elle alla dresser ses tentes à Sidi Moussa, en face du repaire de Bou Amama qui correspondait toujours avec le Prétendant. L'impossibilité de rassembler les contingents des tribus et l'indiscipline croissante des troupes obligèrent le Makhzen à ramener la mahalla à Oudjda ; l'action contre Bou Amama fut abandonnée, on envoya néanmoins un petit détachement à El Aïoun, où il ne restait que quelques soldats. L'amin El Hadjoui, nommé chef de la délégation marocaine en Algérie avec résidence dans l'amalat, prit en mains la direction politique à la place de Rekina, qui ne garda que le commandement des troupes. Pendant que ces chefs essayaient de rétablir un peu d'ordre dans la mahalla, Bou Amama sillonnait la plaine et le Prétendant venait camper sur l'oued Za avec un millier de cavaliers et environ 3.000 fantassins (1).

LE ROGUI PÉNÈTRE DE NOUVEAU DANS L'AMALAT ET OCCUPE EL AÏOUN SIDI MELLOUK

Le 9 août 1904, des Oulad Bakhti inféodés à Bou Amama attaquèrent dans sa maison le marabout de Guefaït, celui-ci fit appel à la colonne française qui occupait depuis peu Berguent afin de couvrir la frontière algérienne. Une

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 juillet, 15 août 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 juillet, 15 août 1904. — *Comité de l'Afrique française*, juin, août 1904. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, p. 153. — MOULIÉRAS, *Les Zkara*, pp. 119 à 127 (1905). — ABDERRAHMAN EL ANSALI. — TAYEB OULD BOU AMAMA. — MOUMEN BEN AHMED.

compagnie montée et une section de montagne étaient en reconnaissance, elles se portèrent au secours du marabout et dispersèrent les assaillants. Le 10 août, 30 partisans de Bou Amama razzièrent des douars des Oulad Nehar algériens, ils voulurent recommencer le 19, mais la présence d'un détachement français les mit en fuite.

Des faits bien plus graves venaient de se passer chez les Beni bou Zeggou, où le Prétendant avait envoyé, le 17, une nombreuse délégation présidée par son ministre Salah (1) dans le but de négocier un mariage avec une petite-fille du caïd des Beni bou Zeggou ; la délégation avait été massacrée. Deux jours avant cette affaire, le Rogui avait demandé une épouse au caïd Hommada, qui lui avait donné sa fille Fatma, mais Bou Hemara ne s'était pas déclaré satisfait. Il avait alors envoyé la députation, en la chargeant d'exiger la main de Fatma, fille de Mohammed, le fils aîné du caïd Hommada, dont il avait entendu vanter la grande beauté ; cette femme était mariée avec un de ses cousins (2).

Le caïd Hommada avait reçu auparavant une lettre de Rekina l'engageant à tuer le Rogui ; il décida donc de secouer le joug et d'aller ensuite demander asile au Makhzen. Salah et les caïds de sa suite, parmi lesquels Mohammed ould Bouterfas des Beni Mahiou, reçurent une large hospitalité qui endormit leur défiance. Vers 10 heures du soir, lorsqu'ils furent retirés dans leurs chambres, les serviteurs du caïd se précipitèrent sur eux et les massacrèrent (3). Après cette terrible exécution, la famille Hommada prit la fuite poursuivie par les soldats de l'escorte accourus au bruit de la fusillade ; elle se réfugia à Oudjda

(1) Ce personnage était un Algérien originaire de Tlemcen, il était beau-père du Rogui.

(2) Fatma bent Hommada était alors âgée de 12 ans. Après la mort du Rogui ses parents l'ont fait rapatrier ; elle se trouvait à Taza avec les autres femmes de l'agitateur. Actuellement elle est remariée à Mohammed ould Mohammed Fetouma Amezian, qui est son cousin germain.

Fatma bent Mohammed, que désirait le Rogui, était plus âgée que sa tante ; elle avait 15 ans. Elle était à cette époque l'épouse de son cousin Ahmed ould Mohammed Chella, avec lequel elle vit encore.

(3) Les victimes auraient été au nombre de quatorze, dont : le ministre Salah, les caïds Mohammed ould Bouterfas des Beni Mahiou, Ben Chellal des Guelâya, Ben Abdallah el Kerkeri, Mohammed ben Merzoug des Haouara, Embarek ould Ali Lahmar, Abdesselam ech Chergui, Bou Zerouata des Tsoul, Denoun des Metalsa et Hammam Chelhi des Ghiata.

où le Makhzen lui fit un chaleureux accueil (1). En apprenant ce crime, le Rogui vint détruire la maison du caïd des Beni bou Zeggou ; rejoint par Bou Amama, il alla dresser son camp devant El Aïoun Sidi Mellouk.

Au début de septembre, Rekina fut remplacé par Abderrahman ben Abd es Sadok, celui-ci s'empressa de diriger la plus grande partie de la mahalla vers la kasba d'El Aïoun pour faire face au Prétendant. Dans la nuit du 15 septembre, Bou Hacira, lieutenant du Rogui, se rendit chez les Zekara avec environ 800 hommes, il y prit un renfort de 300 combattants de l'entourage de Bou Amama et se jeta à la pointe du jour sur les douars situés au nord-est d'Oudjda, vers Tinsaïn; malgré la célérité de la razzia, les Angad et Mehaïa purent reprendre une partie de leurs animaux (2).

Les troupes envoyées vers El Aïoun sous le commandement de Boucheta el Baghdadi n'avaient pas grand hâte d'arriver au contact ; pendant qu'elles s'acheminaient lentement à l'Est, le Rogui attaqua deux fois sans succès la kasba. La colonne chérifienne campa enfin près de l'oued Bou Redim ; les Beni Ourimeche, Beni Attigue, Mehaïa et Angad lui avaient envoyé d'assez nombreux contingents. Pour les éloigner, Bou Hemara fit répandre le bruit qu'il irait razzier leurs campements habituels ; ce stratagème faillit réussir, bon nombre des auxiliaires se croyant menacés rentrèrent chez eux. Le 25 septembre 1904, vers huit heures du matin, le Rogui avec 200 cavaliers fit une démonstration sur le front de ses adversaires ; lorsque les goums de Boucheta el Baghdadi se furent lancés à sa poursuite, Bou Amama exécuta la véritable attaque sur le flanc de la colonne chérifienne. Cette dernière allait être battue ; le retour inespéré des contingents des tribus sauva la situation, mais l'affaire resta indécise et les deux partis firent des pertes assez élevées.

La garnison d'El Aïoun, dépourvue de vivres et de munitions et complètement livrée à elle-même, se replia sur la

(1) Plusieurs versions ont cours sur cet événement, elles ne diffèrent pas dans le fond, mais simplement dans les détails. J'ai reproduit celle de Mohammed ould Hommada, qui ne semble pas avoir intérêt, surtout actuellement, à déguiser la vérité.

(2) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. du 15 sept. 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger du 15 sept. 1904. — *Comité de l'Afrique française*, sept., oct. 1904. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz du 26 juillet 1904. — Ahmed ben Kerroum. — Tayeb ould Bou Amama. — Mohammed ould Hommada.

mahalla dans la nuit du 26 au 27 septembre ; les contingents roguistes occupèrent aussitôt la kasba sans difficultés. La situation des troupes chérifiennes était assez précaire, bien qu'elles se fussent maintenues sur leurs positions. La nouvelle de ces événements alarma vivement la population d'Oudjda, le Makhzen fit vérifier l'état des remparts et distribua des armes. Au commencement d'octobre, de nombreuses tentes des Mehaïa, Angad, Beni Snassen, Beni Yala et Beni Oukil se réfugièrent sur le territoire algérien ; plusieurs préférèrent repasser la frontière plutôt que de se laisser cantonner sur un emplacement déterminé.

Boucheta el Baghdadi tenait encore suffisamment la région, malgré l'abandon précipité d'El Aïoun ; il se retira sur Aïn-Sfa, d'où il couvrait les Beni Snassen et la route d'Oudjda. Le Prétendant, qui n'était pas inquiété, en profita pour étendre son influence dans la zone comprise entre la Moulouya, l'oued Za et l'oued Bou Redim, les tribus durent lui fournir des contingents ; Bou Amama resta cantonné chez les Zekara. Les forces en présence comprenaient tant en réguliers qu'en auxiliaires environ 680 cavaliers et 2.680 fantassins du côté du Rogui et 1.450 cavaliers et 10.500 fantassins dans le parti du Makhzen (1).

---

(1) Ces chiffres sont évidemment très approximatifs ; le tableau suivant donne la décomposition de ces forces, il est extrait d'un rapport du chef de la section frontière d'Oudjda.

	Cavaliers	Fantassins	
1° *Parti du Prétendant* :			Le total correspond à ce que le prétendant pourrait avoir avec lui s'il convoquait tous les contingents dont il dispose, en admettant que ces contingents répondent à son appel. En temps ordinaire il n'a guère que 400 cavaliers et 600 fantassins.
Contingents l'ayant suivi en deçà de la Moulouya :			
Metalsa, Oulad B. Rima, Chiadma	150	500	
Haouara, Beni Koulal, Ahlaf	100	»	
B. B. Zeggou, Sedjâa, B. Mahiou.	200	300	
TOTAL.....	450	800	
2° *Parti de Bou Amama* :			Même observation que précédemment. En temps normal Bou Amama n'a avec lui que 200 cavaliers et 1.000 fantassins environ fournis en grande partie par les Zekkara essentiellement montagnards.
Entourage direct	20	80	
Zekkara, Beni Yala..........	30	1.000	
Châamba, O. Sidi Abdelhakem...	70	»	
Sedjâa....	60	200	
Mehaïa	50	100	
Oulad Amor, Guefaït	»	500	
TOTAL....	230	1.880	
3° *Makhzen* :			En temps normal : 900 cavaliers, 2 500 fantassins. Jusqu'ici les tribus restées fidèles ont opéré pour leur compte.
Beni Snassen.	500	8.000	
Angad	200	»	
Mahalla..	600	2 000	
TOTAL.....	1.300	10.000	
4° *Oudjda*	150	500	

(*A. S. F.*) R. chef section à Min. Fr. Tanger du 2 nov. 1904.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, la colonne chérifienne quitta Aïn-Sfa et rétrograda sur Oudjda ; le nord de l'amalat était calme, le pacha de Saïdia, El Hadj Allal, occupait la kasba de Cherâa avec quelques soldats et les contingents des Triffa et Oulad Mansour ; il était là pour s'opposer à une offensive possible de Mouley Brahim, khalifa de Bou Hemara chez les Guelaya. Après le débarquement à Saïdia de renforts importants commandés par Bachir ben Sennah, toutes les troupes régulières du Makhzen furent concentrées à Oudjda, leur effectif était d'environ 2.500 fantassins et 1.200 cavaliers. Par suite du désaccord existant entre leurs différents chefs et Boucheta el Baghdadi ces troupes se trouvaient dans le plus grand désarroi ; El Hadjoui dut demander au Sultan la relève de ce dernier. Au moment où les troupes chérifiennes avaient abandonné Aïn-Sfa, le Rogui s'était vivement porté sur ce point et il avait poussé son lieutenant, Brahim el Filali, dans la direction d'Aghbal pour couper le chemin à la mahalla de Bachir ben Sennah. Le projet de Bou Hemara avait été déjoué par le passage de cette colonne en territoire français. Son entourage lui démontra alors le danger qu'il y aurait à marcher sur Oudjda avant d'avoir pacifié les Beni Snassen ; il fit donc demi-tour le 30 novembre et alla camper à Berdil chez les Beni Ourimeche avec environ 500 cavaliers (1).

COMBATS AUX ENVIRONS D'OUDJDA ; LA VILLE EST MENACÉE PAR LE ROGUI

Bou Hemara fit à plusieurs reprises des razzias sur les Beni Ourimeche, qui finalement se déclarèrent pour lui ; leur soumission entraîna celle de tous les Beni Snassen. La crainte inspirée par le Prétendant était telle que le marabout Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche eut peur d'être pris à partie à cause de ses bonnes relations avec le Makhzen, il fit solliciter son pardon. Le Rogui commit la faute de frapper les montagnards d'une assez forte contribution

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 oct., 10 nov., 13 déc. 1904 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 oct., 2 nov., 15 déc. 1904. — *Comité de l'Afrique française*, oct., nov., déc. 1904. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 165, 166, 168 à 170, 173, 176, 177. — René Leclerc, pp. 253, 256, 257, 261. — Ahmed ben Kerroum. — Tayeb ould Bou Amama. — Abderrahman el Ansali.

de guerre ; sa perception donna lieu à de nombreuses vexations qui les indisposèrent fortement contre lui. Se croyant tranquille de ce côté, il se porta à la fin de décembre 1904 sur Aïn-Sfa et, de là, il alla dresser son camp à Madjen Bakhta, au nord-ouest du djebel Meghris. Sur ces entrefaites, le sultan Mouley Abd el Aziz rappela Boucheta el Baghdadi à Fez, afin d'arrêter l'effervescence que ses agissements avaient provoquée dans la mahalla; l'amel Ahmed ben Kerroum le remplaça dans son commandement. Le ramadan avait arrêté les hostilités ; le chef de la mission marocaine utilisait cette période de calme en négociant avec Bou Amama, qu'il espérait toujours détacher du Prétendant.

Le 31 décembre, Bou Hemara lança sur Saïdia un fort goum commandé par Mohammed ould el Hebil ; ce goum se fit repousser par les Triffa et la petite garnison de la kasba, il laissa de nombreux cadavres sur le terrain, entre autres celui de Mohammed ould el Hebil. La garnison d'Adjeroud et les goumiers algériens avaient dû entrer en ligne pour faire respecter la frontière ; un goumier entraîné sur le territoire marocain avait été tué.

Le Makhzen s'empressa de riposter. Le 1er janvier 1905, une colonne d'environ 600 cavaliers et 3.000 fantassins réguliers, plus 400 auxiliaires d'Oudjda, se mit en marche au lever du soleil sous le commandement d'Ahmed ben Kerroum, Bachir ben Sennah et Ahmed el Harrab ; vers une heure du soir elle tomba sur le camp de Bou Hemara. La cavalerie chérifienne, soutenue par l'infanterie, entoura les tentes et arriva jusqu'à celle du Rogui. L'agitateur courait le grand danger d'être pris, mais les soldats se mirent à piller et, pour les rassembler, on fit sonner la retraite (1). La demi-victoire remportée par le Makhzen fut sans résultat, son adversaire garda ses positions ; les pertes furent importantes des deux côtés.

Le 3 janvier, la mahalla recommença le même mouvement ; au moment où les soldats parvenus dans le camp

(1) D'après Ahmed ben Kerroum, c'est Ahmed el Harrab qui aurait fait sonner la retraite, parce qu'il ne tenait pas à prendre le Rogui. Le même reproche paraît pouvoir être adressé à tous les personnages qui exerçaient un commandement dans l'amalat ; il est certain qu'ils ont fait *durer* l'agitateur à plaisir. Avec les moyens mis à leur disposition, ils auraient dû s'en débarrasser rapidement; mais le pouvoir central consentait de très gros sacrifices pécuniaires pour la région et les chefs étaient trop heureux de faire leur fortune, pendant qu'ils laissaient les soldats mourir de faim et de misère.

roguiste commençaient le pillage, les goums de Bou Amama surgirent tout à coup entre les montagnes des Beni Snassen et le Meghris et les mirent en déroute. Les cavaliers s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux en abandonnant les piétons qui se firent massacrer ; des gens d'Oudjda, venus sans armes dans l'espoir de faire du butin, subirent le même sort. Les azizistes perdirent dans cette journée 150 tués et 151 prisonniers, les roguistes eurent également de nombreux morts.

Les Beni Snassen, que Bou Hemara n'avait pas su s'attacher, étaient fatigués de ces luttes ; ils offrirent leur coopération à Abd es Sadok. Le 5 janvier, ils aidèrent la garnison de Saïdia à repousser une nouvelle attaque des goums du Prétendant ; le 8, les Beni Ourimeche délivrèrent les prisonniers du combat du 3 qui étaient dirigés sur les Guelaya, ils s'emparèrent également des têtes des tués et les inhumèrent. A la suite de la défection de la majorité des Beni Snassen, le Rogui jugea prudent de s'écarter du pied de leur montagne ; il alla s'installer à Djenane el Hadj Sahli sur le haut oued Isly et à proximité de Bou Amama, malgré l'avis de ses familiers lui demandant d'aller châtier d'abord les Beni Snassen (1). Le Prétendant avait avec lui le Français Delbrel, qui s'intitulait son chef d'état-major ; il envoya ses lieutenants recruter des contingents parmi les tribus fidèles, les Haouara, Sedjâa, Ahlaf, Zekara et Beni Mahiou lui envoyèrent des renforts (2).

Le 29 janvier 1905, Bou Hemara marcha sur Oudjda avec une assez forte colonne ; il avait atteint les hauteurs des Semmara, quand les troupes chérifiennes sortirent à sa rencontre avec un canon de 80 $^{m}/_{m}$ de montagne servi par le personnel de la mission française. Le combat s'engagea sur plusieurs points à la fois, le canon y eut une part

---

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 janv., 15 fév. 1905 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger du 15 janv. 1905. — *Comité de l'Afrique française*, janv., fév. 1905. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, p. 191. — *(A.)* Ahmed ben Kerroum, L. Mouley Abd el Aziz à la mahalla du 22 décembre 1904. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. Mohammed ben Aïssa et Mohammed ben Ali des Beni Khaled du 28 déc. 1904. — ABDERRAHMAN EL ANSALI. — TAYEB OULD BOU AMAMA. — AHMED BEN KERROUM.

(2) A cette époque, les principaux groupements roguistes de l'amalat étaient formés par les tribus suivantes : Beni Mahiou, Sedjâa, Beni Yala et Zekara. Le Prétendant avait néanmoins des partisans isolés dans la plupart des fractions ; Abdelkader Bou Hacira des Beni Attigue suivait sa fortune depuis qu'il avait levé l'étendard de la révolte ; plus tard, des caïds avaient été

prépondérante et l'infanterie ne tira presque pas. Les troupes du Rogui furent obligées de se retirer, elles perdirent 9 tués et 19 blessés ; le Makhzen n'eut que 2 tués et 6 blessés.

Les sentiments de Bou Amama pour le Prétendant parurent se refroidir, après qu'il eut reçu des lettres du Sultan accompagnées de riches cadeaux ; il rappela son fils qui s'était rendu à Melilla. Les autorités chérifiennes, hypnotisées par la soumission du vieux marabout qu'elles voulaient obtenir, même à prix d'or, restaient inactives et laissaient le Rogui renforcer ses troupes tout à son aise. Un oncle du Sultan, Mostefa ould Mouley Abderrahman, passa à Marnia le 5 février se rendant à Oudjda, il était chargé de poursuivre les négociations. Pendant tout le mois de février, de continuels envois de munitions et d'argent à destination de l'amalat passèrent par Marnia ; le médecin militaire de cette localité se rendit à Oudjda

---

nommés par lui, certains d'entre eux furent de simples caïds honoraires, qui ne purent jamais exercer le commandement qu'il leur avait attribué. Les caïds roguistes étaient alors :

Dekhissi ould Ali el Amri (Haouara de Triffa).
Mohammed ould Bachir Harroud des Harardа (Beni Ourimeche).
Mohammed ben Ali ben Si Abdallah des Oulad Ali Chebab (Beni Ourimeche).
Kaddour ould Bouterfas (Beni Mahiou), en remplacement de son frère Mohammed tué par les gens du caïd Hommada des Beni bou Zeggou.
Abdesselam ould el Hebil (Beni Attigue), en remplacement de son frère Mohammed tué.
Mohammed el Guerroudj (Beni Mengouch).
Mostefa el Guenfoud des Bessara (Beni Mengouch).
Mohammed ben Abdelkader Kejaï des Beni Khellouf (Beni Mengouch).
Mimoun ould Si Ali des Aaïdane (Beni Khaled).
Mohammed ould Chennah des Oulad Tahar (Beni Khaled).
Mohammed ould Aïssa de Taredjirt (Beni Khaled).
Chahboun ould Abdelmoumen des Oulad Ghazi (Beni Khaled).
Kaddour ould Mâamar (Mezaouir).
Abdelkader ben Khatir (Oulad Ahmed ben Brahim).
Abdelkerim ould Amara (Oulad Ahmed ben Brahim).
Kouider bou Aarfa (Oulad Ali ben Talha).
Bouzian ould ben Zian (Oulad Ali ben Talha).
Ahmed ould Bouzian (Beni Yala).
Mohammed ould Ramdan (Zekara).
Belaïd ould Ramdan (Zekara).
Lakhdar ould Slimi (Sedjâa).
Mohammed ould el Hadj Mohammed el Haouli (Beni bou Zeggou).
El Mahi ould Ameur ben Moussa (Beni bou Zeggou).
Mohammed Azeroual (Beni bou Zeggou).
Bousouar ould Aïssa des Oussata (Mehaïa).
El Madani ould Kaddour des Achache (Mehaïa).
Cheikh ould bou Hafs des Achache (Mehaïa).

pour soigner les blessés ; les bons offices de la France à l'égard du Makhzen ne cessèrent pas un instant.

Bou Hemara fit enlever quelques animaux par ses cavaliers auprès du djebel Meghris le 28 février ; le 9 mars, il les envoya razzier les Angad. La mahalla chérifienne fit semblant de poursuivre les agresseurs qu'elle se garda bien d'aborder. Abdelmalek, fils de l'émir Abdelkader, arriva à Oudjda au mois de mars pour servir d'intermédiaire entre le Makhzen et Bou Amama ; il eut un rôle des plus équivoques. Toutes ces lenteurs n'étaient pas favorables aux populations, car les gros contingents roguistes affamaient l'amalat ; d'autre part les gens de sac et de corde de l'entourage de Bou Amama, non contents d'entreprendre de multiples razzias sur les Beni Snassen, Triffa et Angad, pénétraient dans leurs courses jusque sur le territoire français. Le 13 mars, cinquante d'entre eux se jetèrent dans la forêt des Beni bou Saïd et furent repoussés par le goum ; le 20, quinze autres enlevèrent des troupeaux dans l'oued Rouban. Les fonctionnaires chérifiens temporisaient toujours ; Tayeb ould Bou Amama, qui penchait pour la soumission au Makhzen, abandonna son père et se réfugia à Melilla.

Les affaires du Makhzen menaçaient d'ailleurs de se gâter; le 24 mars, le caïd Mâamar fut battu par les contingents rebelles de Mohammed el Guerroudj, il périt dans l'affaire ; ses troupes durent battre en retraite et la kasba de Cherâa tomba au pouvoir des roguistes. Les Beni Snassen rassemblés à Oudjda durent marcher au secours des Triffa sous le commandement d'El Hadj Mohammed Sghir. Ils battirent leurs adversaires qu'ils rejetèrent au delà de la Moulouya, leur tuant 22 hommes et ne perdant eux-mêmes qu'un tué ; le pacha El Hadj Allal de Saïdia s'était porté sur Cherâa pour soutenir les Beni Snassen (1).

Ayant reçu de gros renforts amenés par Azouz el Ghiati et Abdelkader Bou Hacira, le Prétendant se décida à tenter une nouvelle attaque d'Oudjda. Le Makhzen averti avait fait distribuer des cartouches et des armes. Le 8 avril 1905,

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 fév., 15 mars 1905 ; R. Chef section à Min. Fr. Tanger des 15 mars, 10 avril 1905. — *Comité de l'Afrique française*, fév., mars, mai 1905. — *Documents diplomatiques* 1901, 1905, pp. 195, 209, 210. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed, L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Mohammed Sghir des 17 janv., 13 fév. 1905, aux Beni Ourimeche du 13 fév. 1905. — ABDERRAHMAN EL ANSALI. — AHMED BEN KERROUM. — TAYEB OULD BOU AMAMA.

il y eut une fausse alerte dans le camp chérifien ; les contingents roguistes ne se mirent en mouvement que dans la nuit et, le 9, à 8 heures du matin, ils occupèrent les hauteurs des Semmara après en avoir délogé les reconnaissances qui s'y trouvaient. Les troupes chérifiennes firent face à leurs adversaires ; les contingents des Angad, Sedjâa, Mehaïa étaient à l'aile droite, la mahalla de Bachir ben Sennah formait l'aile gauche, les trois canons manœuvrés par le personnel de la mission française se tenaient au centre. Bou Hemara divisa ses forces en trois colonnes : à droite celle de Bou Amama, à gauche celle du caïd El Ouadjani ; il se réserva le commandement du centre où était placée l'artillerie.

Le combat fut de suite très chaud ; Bou Amama repoussa l'aile gauche du Makhzen et arriva jusqu'aux tentes placées sur le monticule de Sidi Aïssa, au sud des jardins ; El Ouadjani repoussa de même les contingents des tribus fidèles jusqu'à l'oued Aatchane. Vers 9 heures, la situation des troupes chérifiennes était très critique et leurs chefs étaient complètement affolés ; l'artillerie les sauva du désastre. Le lieutenant Mougin fit diriger deux pièces contre l'artillerie adverse, pendant que la troisième tirait sur les groupes d'assaillants. Le tir, rapidement réglé, fit taire l'artillerie du Rogui ; ce dernier fut couvert de terre par un projectile qui éclata à ses côtés. Le Makhzen prit alors l'offensive et lança ses soldats en avant ; les révoltés battirent en retraite sur tous les points, ils furent poursuivis jusqu'à environ deux kilomètres de leur camp ; à 1 heure de l'après-midi tout était terminé. Les troupes chérifiennes comptaient 11 tués et 34 blessés ; celles du Rogui avaient fait des pertes plus considérables. Vingt-deux têtes rapportées à Oudjda furent accrochées à Bab Sidi Abd el Ouahab.

Cette victoire améliora la position du Makhzen, qui n'eut garde d'en profiter. Le 4 mai, les goums de la mahalla firent une sortie, laquelle fut une véritable comédie ; il était visible que les dirigeants ne voulaient pas la fin de l'insurrection, ils se plaignaient au Sultan du mauvais état des troupes, alors qu'ils étaient seuls coupables (1).

---

(1) « Louanges à Dieu seul.
« Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur « sa famille et sur ses compagnons.
Suit l'empreinte du sceau du Sultan Mouley Abd el Aziz.
« A nos serviteurs très satisfaisants les caïds de nos troupes de Saïdia et

Le 7 mai, le délégué chérifien El Hadjoui alla à Tlemcen saluer M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, qui était venu inaugurer la médersa de Tlemcen et, en même temps, se rendre compte de la situation faite aux populations algériennes par la grave insurrection dont l'amalat était le théâtre.

L'inertie des autorités d'Oudjda entretenait une grande insécurité sur la frontière ; depuis le 18 avril, les contingents de Bou Amama étaient campés vers Aïn Serrak, tout à fait à proximité du territoire algérien. Il fallut pendant un certain temps restreindre les envois d'armes par l'Algérie, cette mesure provoqua une grosse émotion chez les Marocains, qui se virent abandonnés à eux-mêmes.

« d'Oudjda (que Dieu vous favorise, que le salut soit sur vous ainsi que la « miséricorde et les bénédictions divines). Ensuite votre lettre nous est par- « venue par l'intermédiaire de notre serviteur, le caïd Abderrahman ben « Abd es Sadok Rifi. Vous sollicitez de notre haute autorité l'augmentation « des troupes et vous nous exposez leur situation déplorable. Cet état de « choses nous étonne, car nous croyions que l'armée avait bien les hommes « et les chevaux nécessaires et qu'elle était alignée en vivres au delà de ses « besoins.

« A la réception de votre lettre, nous avons prescrit une enquête et nous « avons constaté que si la mahalla est en grand désarroi, c'est que la plupart « des hommes qui la composent n'ont aucune des qualités que réclame la « guerre offensive, ni la force de résistance qu'il faut déployer dans la défen- « sive ; bien que recevant régulièrement la mouna, ils sont incapables de « satisfaire aux exigences du service.

« Notre noble ordre vous enjoint d'épurer la mahalla et d'en éliminer « toutes les non-valeurs, telles que les paresseux et les hommes incapables de « se servir de leurs armes au combat, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des « hommes et des chevaux utilisables. La mouna qui leur était attribuée à tort « ne doit être touchée que par ceux qui la méritent.

« Nous avons ordonné à notre serviteur le chérif caïd Abderrahman ben « Abd es Sadok de prescrire une inspection de tous les éléments de la « mahalla : cavaliers, soldats réguliers et contingents des tribus, d'en éliminer « ceux qui n'auront pas les qualités requises. Tout caïd reha, qui n'aura plus « un nombre suffisant de soldats, versera sa troupe dans d'autres unités et « rejoindra son poste d'attache. Le caïd Abderrahman ben Abd es Sadok « dirigera l'opération ainsi qu'il a été dit et nous adressera tous les réformés.

« Vous nous aviserez de l'effectif des mahallas, de manière que leur mouna « soit distribuée régulièrement (avec l'aide de Dieu). Chaque chef fournira « un état indiquant le nombre des réformés et le soumettra d'urgence à notre « approbation.

« Quant aux renforts, ils vous seront envoyés par fractions, jusqu'à ce que « l'effectif soit complet. (Que Dieu vous aide pour accomplir le présent ordre). « Le 30 mai 1905. »

(A.) Ahmed ben Kerroum.

Cette lettre se passe de commentaires, elle montre avec quelle exactitude était renseigné le souverain. Pauvre Sultan !!!

Tayeb ould Bou Amama arriva à Oudjda le 11 mai et fit enfin sa soumission ; son père resta fidèle au Prétendant. Le 30 mai, les goums de ce dernier ramenèrent vivement la mahalla chérifienne jusque dans son camp et lui tuèrent trois hommes ; en revanche deux cents des cavaliers de Bou Amama se firent repousser le 12 juin par les Beni Khaled. Le vieux marabout transporta ses tentes auprès de celles du Rogui, qui était toujours sur l'Isly ; l'agitateur avait fait placer les campements de ses partisans le long de cette rivière, afin de tenir les routes des Beni Snassen. Dans le courant de juin, le délégué chérifien El Hadjoui fut rappelé et le Sultan nomma à sa place Abderrahman ben Abd es Sadok (1).

Le Prétendant commençait à être à court d'argent et de munitions ; ses contingents obligés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance se dispersèrent, des groupes entiers quittèrent la mahalla. Bou Hemara résolut donc de tenter la chance des armes avant d'être complètement réduit à l'impuissance. Le 1er juillet 1905, il marcha sur Oudjda et atteignit les Semmara vers 3 heures de l'après-midi ; l'amel rassembla les troupes sur le mamelon de Sidi Aïssa et les déploya ensuite pour marcher à l'ennemi. Lorsque les canons eurent semé le désordre dans les rangs des roguistes, les fantassins et cavaliers s'élancèrent sur eux et transformèrent leur retraite en déroute ; les pertes furent faibles de chaque côté. Cette affaire rendit quelque courage aux autorités chérifiennes, qui reçurent le 4 juillet des renforts et des munitions.

Les troupes du Makhzen se portèrent contre le Rogui le 9 juillet, à 5 heures du matin ; la mission militaire française marchait avec les canons. En arrivant au contact, on prit les dispositions de combat et l'artillerie entra en action, ses obus tombèrent dans le camp de Bou Amama qui fut évacué précipitamment. Après bien des hésitations, les troupes régulières se portèrent en avant, mais, arrivées près des tentes, elles firent brusquement demi-tour ; les roguistes se lancèrent à leur poursuite et il fallut toute

---

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 10 avril, 11, 15 mai, 15 juin 1905. — *Comité de l'Afrique française*, mai, juillet 1905. — *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, pp. 210, 217 à 219, 222, 223. — *(A.)* Ahmed ben Kerroum, L. Mouley Abd el Aziz aux chefs de la mahalla des 30 avril, 30 mai 1905. — *(A.)* Zaouïa Bou Amama, L. Rogui à Bou Amama du 16 avril 1905. — Tayeb ould Bou Amama. — Abderrahman el Ansali.

l'énergie des membres de la mission française pour obliger les canonniers à ramener leurs pièces. La conduite des chefs marocains dans cette affaire ne peut s'expliquer que par leur désir de ne pas terminer la campagne. Ahmed el Harrab était resté en arrière avec son tabor qu'il avait empêché de tirer. Le Makhzen perdit 40 tués et une centaine de blessés, le Rogui éprouva des pertes sérieuses. Le lendemain, la colonne chérifienne revint à la charge ; l'artillerie seule fut engagée, elle lança des obus sur le campement de Bou Amama. Dans la nuit, le Rogui leva précipitamment son camp et se retira sur Sidi Moussa, en abandonnant beaucoup d'orge et de blé ainsi que quelques tentes. Le 11, Ahmed el Harrab s'opposa à la poursuite des roguistes fuyant à petite distance, sous prétexte que ses hommes manquaient de cartouches (1). Grâce aux canons de la mission militaire ces opérations, si mal conduites, laissèrent néanmoins un certain succès au Makhzen ; les appels incessants faits aux Beni Snassen ne donnèrent quand même pas grand résultat, la plupart de ces Berbères persistaient à se tenir à l'écart.

Tayeb ould Bou Amama ayant cherché à se rapprocher de son père, le Makhzen cria à la trahison et prétendit avoir saisi une correspondance compromettante ; le fils du marabout fut arrêté, on l'embarqua le 8 août sur le *Turki* à destination de Tanger. Pendant ce temps, des renforts continuaient à être débarqués à Saïdia sans que rien fût tenté de sérieux contre le Rogui. Après être resté deux jours à Sidi Moussa, Bou Hemara se rendit chez les Zekara ; il en repartit le 17 juillet et alla dresser son camp vers El Aïoun. La cavalerie du Makhzen sortit à la hâte d'Oudjda pour se mettre à sa poursuite ; le 22 juillet, elle s'installa à Berdil. Elle fut rejointe en ce point par tout le ban et l'arrière ban des Beni Snassen qui, persuadés cette fois qu'ils allaient à la curée, avaient répondu en masse à l'appel des autorités chérifiennes (2).

---

(1) Le bruit courut à l'époque qu'Ahmed el Harrab avait été gagné par le Rogui et qu'il entretenait une correspondance avec lui. Les gens ayant vécu dans l'entourage du Prétendant disent qu'il n'en fut rien, mais que si le Makhzen avait été vaincu il aurait certainement trahi.

(2) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 2, 10, 15, 17 juillet, 15 août 1905. — *Comité de l'Afrique française*, août, sept. 1905. — *Documents diplomatiques*, 1901, 1905, p. 248. — Abderrahman el Ansali. — Tayeb ould Bou Amama.

LE ROGUI GAGNE SELOUANE ET SES CONTINGENTS RESTENT AUX PRISES AVEC CEUX DU MAKHZEN SUR LA BASSE MOULOUYA ; LES AUTORITÉS CHÉRIFIENNES DEVIENNENT MANIFESTEMENT HOSTILES AUX FRANÇAIS

Malgré son importance, le rassemblement de Berdil n'avait aucune valeur militaire; beaucoup de montagnards en faisant partie n'étaient pas armés. Les chefs s'en rendaient bien compte, ils n'osaient pas attaquer le Rogui avec de pareils contingents et réclamaient à grands cris des renforts de l'arrière ; Ahmed ben Kerroum reprochait à Abd es Sadok d'avoir quitté trop vite Oudjda. Le Prétendant, mettant à profit les querelles qui divisaient ses adversaires, s'occupa de réunir d'assez nombreux combattants ; il envoya Azouz el Ghiati à Selouane pour y réchauffer l'enthousiasme de ses partisans. Pendant tout le mois d'août 1905, les deux partis restèrent en présence sans rien entreprendre. La discorde se mit dans les contingents du Makhzen ; à la suite d'une querelle des Angad et Sedjâa avec El Hadj Mohammed Sghir des Beni Ourimeche, les auxiliaires rentrèrent chez eux. Afin de combler le vide causé par cette défection, on dirigea une partie des troupes d'Oudjda sur Berdil. Le 28 août, Ahmed ben Kerroum et Abd es Sadok quittèrent le camp sous prétexte d'aller opérer contre les Zekara avec les unités restant disponibles. Le 31 août, Bou Hemara alla s'établir à Mestigmar, sans être inquiété par le Makhzen qui restait inactif ; Bou Amama s'installa le 1er septembre chez les Beni bou Zeggou, à proximité du Prétendant.

Les troupes chérifiennes formaient alors deux groupes principaux, l'un à Berdil sous Bachir ben Sennah, l'autre à Djenane el Hadj Sahli sous Mouley Boubekeur ; le tabor commandé par Ahmed el Harrab constituait la garnison d'Oudjda. Les soldats étaient dans la plus grande misère, ne recevant pas de solde ils désertaient ou vendaient leurs armes et leurs munitions aux gens des tribus, afin de subvenir à leurs besoins. Le 14 septembre, le Prétendant se retira sur Hassi Berkane, à l'ouest de la Moulouya, après avoir fait incendier la kasba d'El Aïoun ; Bou Amama refusa de le suivre dans son mouvement vers le Nord et resta sur l'oued Mestigmar.

De peur d'une attaque sur Saïdia, le Makhzen envoya des réguliers de Mouley Boubekeur occuper la kasba. Le départ du Rogui avait découragé les tribus qui lui étaient inféodées ; certaines comme les Beni Yala et Zekara abandonnèrent sa cause, le Makhzen inquiéta les autres, il fit en particulier razzier les Beni Mahiou le 21 octobre et les Mehaïa roguistes le 22 novembre. A la fin d'octobre, le Prétendant avait repris sa marche pour gagner Selouane, où il avait fait son entrée au milieu de nombreux Guelaya heureux de revoir *leur Sultan*. Cet événement entraîna une nouvelle répartition des forces chérifiennes ; la colonne campée à Berdil fut dirigée sur Cheràa et celle de l'Isly s'avança vers El Aïoun Sidi Mellouk, dans le but de contenir Bou Amama. A partir de ce moment, l'amalat retrouva un peu de calme et les indigènes purent se livrer à leurs labours (1).

Pendant que les soldats de ses adversaires montaient la garde sur la basse Moulouya, Bou Hemara se reposait à Selouane et y reconstituait son armée. Il ne prenait aucune décision et se bornait à écouter les controverses de ses familiers ; les uns réclamaient à grands cris la marche sur Fez, où ils se voyaient déjà reçus à bras ouverts par une population xénophobe, écœurée des faiblesses de Mouley Abd el Aziz pour les chrétiens ; d'autres, plus sages, voulaient qu'avant de tenter une pareille folie, leur maître assurât ses derrières en détruisant d'abord les forces établies dans l'amalat d'Oudjda. Le Prétendant entreprit d'organiser la région voisine de Selouane ; c'est à partir de cette époque que de nombreux Européens s'abouchèrent avec lui, certains lui fournirent des canons, des fusils et des munitions ; c'était ce qu'il désirait le plus (2).

Mal renseigné sur les projets du Rogui, le délégué du Sultan à Oudjda restait dans l'expectative ; il utilisait les bons offices des marabouts pour obtenir la soumission des personnages qui avaient suivi l'agitateur, ou bien pour faire cesser les querelles. Le 15 janvier 1906, tous les goums des tribus fidèles furent envoyés à la mahalla de Mouley

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 août, 8 sept., 15 oct., 15 nov., 15 déc. 1905. — *Comité de l'Afrique française*, octobre, nov. 1905. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. Ahmed ben Kerroum du 30 octobre 1905. — *(A.)* Hadj Miloud, L. Mouley Abd el Aziz aux Zekara du 17 déc. 1905. — Ahmed ben Kerroum. — Abderrahman el Ansali.

(2) Abderrahman el Ansali.

Boubekeur, qui se trouvait alors sur l'oued Bou Redim. Le 17, ces goums comprenant environ 500 cavaliers attaquèrent sur la Moulouya une caravane de Bou Amama se rendant à Melilla ; ils tuèrent tous les conducteurs. Comme ils ramenaient au camp leurs 36 têtes et les animaux, un petit groupe de cavaliers du marabout fonça sur eux à l'improviste, les mit en déroute et reprit têtes et butin.

Cet échec n'était pas pour relever le moral des soldats réguliers, que leurs chefs laissaient dans le plus complet dénuement. Le 11 janvier, les caïds avaient refusé de rejoindre leurs corps si l'arriéré de la solde ne leur était pas payé. On avait été obligé de leur faire une fois de plus de belles promesses pour les décider à se rendre à la mahalla. Au point de vue administratif comme au point de vue militaire, le manque d'unité dans le commandement engendrait un désordre inoui. Les personnages désireux d'obtenir une place de caïd allaient à Fez trouver directement le Sultan ; celui-ci n'était pas toujours au courant des compétitions locales, il risquait de se tromper bien souvent en donnant satisfaction aux postulants. C'est ainsi que, vers la fin de janvier, El Hadj Miloud ould Boubekeur des Mehaïa et Abderrahman ben Cheikh des Oulad Sidi Cheikh Gheraba revinrent tous deux de la cour avec des titres d'investiture ; Mouley Abd el Aziz les avait nommés respectivement le premier caïd des Mehaïa, le second caïd des Beni Hamlil et Beni Hamdoun ; les gens de ces deux dernières fractions refusèrent absolument de reconnaître le chef pris en dehors de leurs contribules.

Le 29 janvier, Abd es Sadok reçut de Fez l'ordre formel de se mettre à la tête des troupes et de marcher sur Selouane. Les mouvements nécessaires furent exécutés aussitôt que le temps le permit ; la mahalla de Mouley Boubekeur se rendit à Cherâa, où était déjà celle de Bachir ben Sennah. Les Angad, Zekara et Beni Yala avaient été invités auparavant à placer leurs campements le long de l'Isly, dans le but de couvrir Oudjda contre les entreprises de Bou Amama ; le marabout était installé avec ses contingents à proximité d'El Aïoun Sidi Mellouk. Abd es Sadok se mit personnellement en route le 8 mars, il passa à Saïdia avant de gagner Cherâa.

Le 10 mars, Bou Amama lança 300 fantassins et 50 cavaliers sur les Beni Yala et Zekara pour les razzier, ce parti dut se replier précipitamment en laissant 3 morts sur le terrain. A la fin de mars, le Makhzen fit de son côté

quelques razzias contre les rebelles, dont deux sur les Beni Mathar et Oulad Bakhti ; on prétendit que c'était à l'instigation du marabout de Guefaït, Si Hommada, réfugié à Oudjda depuis ses démêlés avec les roguistes.

Les débats de la conférence d'Algésiras commençaient à intéresser les Marocains (1) ; le danger étant passé, les sympathies allaient à l'Allemagne et les services des Français étaient oubliés. L'amel s'opposa à l'établissement d'un service de voitures entre Marnia et Oudjda, par crainte de se compromettre aux yeux de son gouvernement (2).

Une mahalla, sous le commandement d'Azouz el Ghiati, avait été chargée par le Prétendant de couvrir les Kebdana et les Beni bou Abdessied (Beni Snassen) qui lui étaient restés fidèles ; elle eut de nombreuses escarmouches sans conséquence avec les forces du Makhzen campées à Cherâa; à tout instant des coups de feu étaient échangés d'une rive à l'autre de la Moulouya. Le 29 avril 1906, les troupes chérifiennes passèrent la rivière pour aller attaquer les rebelles; elles furent repoussées et durent battre en retraite sur leur camp perdant 16 tués et un grand nombre de blessés, parmi ces derniers se trouvait Ahmed el Harrab. Le 4 mai, il y eut un léger engagement entre les deux partis, il ne donna aucun résultat. La colonne de Cherâa marcha de nouveau contre Azouz el Ghiati le 7 mai, elle se fit battre à mechra Guerma et perdit 15 hommes. Les soldats étaient tout à fait démoralisés et les vivres devenaient rares.

Au sud du massif des Beni Snassen, le Makhzen et les partisans du Rogui se razziaient tour à tour. Le 4 mai,

---

(1) L'acte d'Algésiras est du 7 avril 1906, il n'intéresse qu'indirectement l'amalat d'Oudjda, puisque l'article 123 et dernier est ainsi conçu : « Tous les traités des puissances signataires avec le Maroc restent en vigueur. Toutefois, il est entendu qu'en cas de conflit entre leurs dispositions et celles du présent acte général, les stipulations de ce dernier prévaudront. » Les accords de 1901 et 1902 règlent donc toujours les relations franco-marocaines sur la frontière algérienne ; ils ont été complétés récemment par l'accord de Paris du 4 mars 1910, qui tient compte de la situation créée par la présence de nos troupes dans l'amalat, ainsi que par le traité de protectorat signé à Fez le 30 mars 1912. L'acte d'Algésiras a été donné in-extenso dans différentes publications, notamment dans Rouard de Card, *Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord*, pp. 376 à 413, et le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, supplément d'avril 1906.

(2) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 janv., 9, 15 fév., 15 mars, 15 avril 1906. — *Comité de l'Afrique française*, janv., fév., mars, mai 1906. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche. — L. Abd es Sadok du 19 avril 1906. — Ahmed ben Kerroum.

avec l'aide des Angad, les Sedjâa et Beni bou Zeggou enlevèrent des chameaux à leurs contribules attachés à la fortune de Bou Amama. Le 26 mai, un goum sorti d'Oudjda alla aux environs de Guefaït faire un coup de main sur les Oulad Bakhti inféodés au Prétendant. Le 2 juin, Bou Amama se jeta sur les Beni Moussi (Beni Attigue) et dépouilla les habitants de plusieurs villages.

Sur la Moulouya, la situation était inchangée ; la mahalla chérifienne, perpétuellement harcelée par les contingents d'Azouz el Ghiati, était obligée de garder la défensive en raison de la diminution de ses effectifs affaiblis par les désertions. Le 29 mai, elle fut attaquée à l'improviste par 200 cavaliers roguistes ; au moment où on donna l'alarme ils avaient déjà pénétré dans les tentes, les réguliers purent néanmoins repousser leurs adversaires.

Mouley Mostefa ben Abderrahman, oncle du Sultan, qui débarqua à Saïdia le 3 juin, apporta à Cherâa quelques cartouches et un peu d'argent ; les soldats touchèrent dix jours de solde.

Le chérif ne s'était occupé qu'accessoirement du ravitaillement des troupes ; il était venu pour traiter la soumission de Bou Amama, car le Makhzen ne voyait pas d'autres moyens de le réduire. Tayeb ould Bou Amama venait d'être mis en liberté sur les instances de la France. Tranquille désormais sur le sort de son fils, le vieux marabout ne voulut pas entendre parler de négociations ; El Aïoun resta donc au pouvoir des rebelles. Abd es Sadok de son côté ne mettait aucune hâte à commencer les opérations contre le Rogui ; tout en feignant d'attendre des renforts éternellement promis, il se tenait tranquillement enfermé dans la kasba de Saïdia (1).

Pendant ce temps, les autorités d'Oudjda étaient devenues nettement hostiles aux Français. Un service de diligence avait été installé entre Marnia et Oudjda malgré l'avis défavorable de l'amel. Le 24 avril 1906, la voiture fut assaillie à coups de pierres à son arrivée, le conducteur fut blessé. Le 3 mai, le fonctionnaire chérifien fit vendre, dans le but d'entraver son commerce, une maison louée en

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 mai, 15 juin, 8 juillet 1906. — *Comité de l'Afrique française*, juin, juillet 1906. — *(A.)* Mansouri ould el Hadj Mohammed, L. Mouley Abd el Aziz à El Hadj Mohammed Sghir des 28 mars, 27 mai 1906. — ABDERRAHMAN EL ANSALI.

ville par l'entrepreneur des messageries. Les Marocains employèrent également des procédés violents pour mettre en interdit le marché français d'El Haïmer, vers l'embouchure du Kiss. Le 13 juin, trois chioukh des Atsamna se postèrent sur les routes conduisant à ce marché, afin d'empêcher les indigènes de l'Ouest de s'y rendre. Dans l'espoir de les en détourner plus facilement, le Makhzen avait fait publier qu'un nouveau marché se tiendrait dorénavant à Aïn Chebak, à l'embouchure de la Moulouya. Ces différentes vexations n'étaient pas le fait d'une excitation locale, mais bien la répercussion de l'agitation générale qui devait avoir un dénouement si tragique dans l'ouest du Maroc (1).

A la mahalla de Cherâa la situation devenait des plus inquiétantes, les effectifs diminuaient de jour en jour et les chefs eux-mêmes donnaient l'exemple de l'indiscpline. Abd es Sadok réussit à amadouer quelques tribus, qui comblèrent les vides faits dans la colonne par les désertions; le 12 juillet 1906, les caïds des Beni Khaled décidèrent qu'ils rallieraient la mahalla avec leurs contingents, les Beni Snassen répondirent en masse à l'appel du représentant du Sultan. Dans la nuit du 19 au 20 juillet, la colonne chérifienne eut un léger engagement avec les contingents roguistes, qui perdirent une dizaine de tués. Azouz el Ghiati écrivit aussitôt au Prétendant que les Kebdana étaient sur le point de trahir, et qu'il ne pourrait tenir qu'à la condition d'être renforcé immédiatement. Les Kebdana firent leur soumission au Makhzen le 24 juillet. Le 25, Abd es Sadok étant parvenu à réunir environ 5.000 hommes passa la Moulouya et vint offrir le combat au lieutenant du Rogui ; celui-ci fut complètement battu, il laissa sur le terrain environ 150 tués, des tentes ; il ne put sauver qu'à grand'peine ses deux canons ; les renforts envoyés de Selouane arrivèrent trop tard.

Le Makhzen ne sut pas profiter de sa victoire. Ses troupes passèrent de nouveau la Moulouya le 3 août et reprirent contact avec l'ennemi sans rien tenter ; Abd es Sadok n'était pas à leur tête, il s'était dit malade et était resté à Saïdia. Bou Hemara demanda aux Riffains, aux Beni bou Yahi et aux Metalsa d'envoyer des contingents, afin de lui permettre de prendre l'offensive. Il assuma le

---

(1) *Comité de l'Afrique française*, juin, juillet 1906. — *Documents diplomatiques* 1906, 1907, pp. 27, 31 à 33.

commandement de ces forces et alla camper à Aïn-Zahio le 6 août, il avait environ 7.000 hommes. Les Kebdana craignant des représailles sollicitèrent l'aman, il le leur accorda.

Profitant de l'inaction du Makhzen, le Rogui se porta sur mechra Guerma et, le 13 août dans la soirée, il franchit la Moulouya et attaqua le camp de Cherâa. Les soldats chérifiens se retranchèrent dans les cactus, où ils opposèrent une résistance énergique, la nuit mit fin au combat ; de part et d'autre les pertes furent légères. Le Prétendant n'ayant pas réussi à enlever les positions de ses ennemis repassa sur la rive gauche de la rivière. Le 17 août, Bou Hemara tenta une razzia sur les Triffa, ses gens furent refoulés et s'enfuirent en désordre. Comme les forces adverses grossissaient de plus en plus, il se retrancha enfin le 4 septembre dans la montagne des Kebdana ; à partir de ce moment roguistes et azizistes se contentèrent de s'observer mutuellement.

En résumé, la campagne avait simplement consisté jusque là pour les deux partis à se disputer la possession des gués de la Moulouya ; aucun d'eux n'avait osé rechercher un résultat décisif en s'engageant à fond. Malgré cela, l'affaire du 17 août marqua l'agonie du parti roguiste dans l'amalat ; les gens qui avaient suivi l'agitateur n'osaient plus le déclarer ouvertement, plusieurs individus, notoirement compromis, se retirèrent à la zaouïa de Bou Amama ou bien allèrent chercher un refuge en Algérie (1). L'amel, Ahmed ben Kerroum, saisit avec empressement ce revirement d'opinion pour travailler les populations ; il donna successivement l'aman aux Beni Yala, Zekara, Beni Khellouf, Ziamba, ainsi qu'à diverses fractions des Beni Snassen qui comptaient encore des dissidents (2).

---

(1) Les principaux personnages qui restèrent attachés à la cause du Rogui furent :

Mohammed ould Bachir Harroud, des Beni Ourimeche.

Kaddour ould Mâamar, des Mezaouir, retiré à la zaouïa de Bou Amama.

Bousouar ould Aïssa, des Mehaïa, retiré à la zaouïa de Bou Amama.

Mohammed ben Abdelkader Kejaï, des Beni Khellouf.

Mohammed el Guerroudj, des Beni Mengouch, réfugié en Algérie.

Il faut y ajouter les caïds roguistes des Sedjâa, Beni bou Zeggou et Beni Mahiou qui échappaient toujours au Makhzen.

(2) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 août, 18 sept., 15 oct. 1906. — *Comité de l'Afrique française*, août, sept. 1906. — Ahmed ben Kerroum. — Abderrahman el Ansali.

Depuis le mois de juin 1906, la situation n'avait fait que se tendre avec l'Algérie. Le 3 août, le commandant supérieur de Marnia se rendit auprès de l'amel pour traiter des affaires urgentes depuis longtemps en suspens ; ce fonctionnaire rejeta toutes les revendications algériennes en se retranchant derrière des instructions de Fez. Deux jours après, les relations furent rompues entre Oudjda et Marnia ; le gouvernement général de l'Algérie interdit par représailles le transit entre ces deux localités. Après que le Rogui eut dégagé les routes, le ravitaillement d'Oudjda devint possible par Melilla et l'interdiction ne fut pas maintenue. Le 17 septembre, le pacha de Saïdia, suivi de gens en armes, pénétra en territoire algérien et alla jusqu'à Port-Say enlever des objets emportés par un déserteur. On adressa des représentations au Makhzen qui fit naturellement la sourde oreille et refusa de donner satisfaction aux demandes françaises. Il fut d'abord question d'entamer une action répressive en prenant pour objectif la kasba de Saïdia, mais le gouvernement renonça à cette idée (1).

La mahalla de Cheràa eut, le 25 octobre 1906, une légère escarmouche avec les contingents roguistes à Mers el Abiod, sur les bords de la Moulouya ; elle ne fit aucun effort sérieux contre le Prétendant dont les effectifs fondaient rapidement. Le Makhzen poussa simplement le tabor de Bachir ben Sennah sur la rive gauche, cette troupe s'installa au cap de l'Eau. Le Rogui, de peur d'être inquiété, se retira à Selouane au mois de novembre. Quant à Bou Amama, il ne quittait pas les environs de la kasba d'El Aïoun ; ses goums battaient le pays et se livraient à d'audacieux coups de main.

Au début de 1907, le vieux marabout, rompant avec son ancienne politique, commença à se montrer aimable avec les Français. Les troupes chérifiennes étaient toujours dans le plus grand dénuement ; l'effort fait de 1903 à 1905, sans grands résultats d'ailleurs, avait complètement épuisé les finances du Makhzen. Le 8 janvier 1907, le vapeur marocain *El Hebib* débarqua à Saïdia la solde et quelques caisses d'armes et de munitions. Les caïds reha vinrent le 11 à la kasba

(1) (*A. S. F.*) R. Chef section à Chef M. M. M. du 15 août 1906. — *Comité de l'Afrique française*, oct., nov. 1906, janv. 1907. — *Documents diplomatiques* 1906-1907, pp. 52, 53, 59, 60, 90, 91, 102, 103, 107.

déclarer qu'on ne leur avait pas versé tout l'argent qui leur revenait ; il s'ensuivit une bagarre, un caïd reha fut frappé.

Le Makhzen était à court d'argent ; pour se procurer des fonds, il fit percevoir depuis le 19 février 10 % *ad valorem* sur toutes les marchandises entrant au Maroc au nord d'Oudjda. Cette mesure souleva de vives protestations de la part du commerce algérien. L'occupation d'Oudjda allait sous peu mettre fin à toutes ces difficultés (1).

---

(1) *(A. S. F.)* R. Chef section à Chef M. M. M. des 15 nov., 15 déc. 1906, 15 janv., 15 fév., 15 mars 1907. — *Comité de l'Afrique française*, janv., fév., mars 1907. — ABDERRAHMAN EL ANSALI.

CHAPITRE XI

L'occupation de l'amalat d'Oudjda par la France

LES FRANÇAIS OCCUPENT LA VILLE D'OUDJDA

La première conséquence grave de l'agitation antifrançaise entretenue dans le peuple marocain fut l'assassinat du docteur Mauchamp à Merrakech, le 19 mars 1907. Ce meurtre, qui n'était pas assimilable à un acte de banditisme isolé, ne pouvait rester impuni. Comme moyen de pression sur le Makhzen, le gouvernement français décida de faire occuper Oudjda dans le plus bref délai par les troupes algériennes ; ses instructions recommandaient d'employer des forces suffisantes pour éviter toute résistance et surtout de n'entreprendre aucune opération au delà de la ville. Le chef de la section frontière de la mission militaire reçut le 27 mars, à 10 heures du matin, l'ordre de faire évacuer Oudjda par les Français et le personnel de la mission ; cet ordre fut immédiatement exécuté et le repli sur Marnia ne donna lieu à aucun incident. Dès que les citadins connurent cet exode, les fanatiques exultèrent ; ils étaient persuadés que les Français avaient été chassés par le Sultan. L'amel, moins simpliste que ses administrés, était perplexe ; il ne savait que penser d'un aussi brusque départ ; ayant constaté que le capitaine Mougin n'avait rien enlevé de son domicile, il y plaça des gardiens afin de dégager sa responsabilité.

Pendant ce temps, une colonne était rassemblée à Marnia sous le commandement du colonel Félineau, elle comprenait deux bataillons du 2e Zouaves, un du 2e Tirailleurs, deux escadrons du 2e Spahis, une batterie d'artillerie de campagne et 200 goumiers. La colonne, avec laquelle marcha le général Lyautey, commandant la division d'Oran, se mit en route le 29 mars à 3 heures du matin ; après une longue étape par mauvais temps elle arriva en vue d'Oudjda vers 10 heures. Au cours de la marche, le caïd Bou Hamidi, des Beni bou Saïd, avait été envoyé à l'amel pour lui expliquer les raisons de l'occupation

d'Oudjda et lui demander de rassurer les habitants. Ce fonctionnaire marocain rassembla les notables et se porta au-devant du général au delà des jardins, il ne souleva pas de protestations et déclara simplement qu'il se résignait à l'inévitable. Une fraction du goum occupa le canal d'adduction des eaux de Sidi Yahia, deux compagnies de zouaves et un peloton de spahis s'installèrent à l'intérieur des murs, le restant des troupes alla camper au sud des jardins.

La partie laborieuse de la population accueillit les Français sans trop de déplaisir. Pour tromper leur déception, les exaltés espéraient qu'avec l'aide de l'Allemagne Mouley Abd el Aziz ne tarderait pas à les délivrer de l'infidèle. L'occupation s'étant faite sans coup férir, on envisagea de suite la possibilité de réduire les effectifs de la colonne en raison du mauvais temps persistant et des difficultés qui en résultaient pour le ravitaillement (1).

Tous les chefs marocains furent maintenus dans leurs emplois, l'administration chérifienne continua à fonctionner sous le contrôle d'officiers français. La réorganisation du service financier fut entreprise immédiatement ; pour les perceptions on mit en vigueur les tarifs de l'accord du 7 mai 1902. M. Destailleur arriva à Oudjda dans les premiers jours d'avril, afin d'y remplir les fonctions de commissaire du gouvernement de la République française et de veiller à l'application des accords. Les fonctionnaires marocains virent d'un mauvais œil tous ces changements dont le but était d'empêcher leurs traditionnelles malversations ; les caïds de la mahalla campée sur la Moulouya se répandirent en récriminations inutiles, tout en se gardant bien de venir protester à Oudjda contre l'occupation.

Les populations de l'amalat n'avaient pas bougé, les caïds des Angad, Zekara, Sedjâa et Beni bou Zeggou (2) se présentèrent le 31 mars au général et l'assurèrent de leur dévouement ; les caïds des Beni Khaled firent des démarches analogues à Marnia. Tous ces personnages

(1) *(A. C. M.)* R. C. sup. du 18 avril 1907. — *(A. S. F.)* T. Chef section à Min. Fr. Tanger du 27 mars 1907. — *Comité de l'Afrique française*, avril, mai 1907. — *Documents diplomatiques* 1906-1907, pp. 194, 203 à 206. — Boullé, p. 34. — Ahmed ben Kerroum. — Ben Salem Fasla.

(2) Pour les Sedjâa et Beni bou Zeggou, il ne s'agit que des caïds makhzen campés à Oudjda ou dans les environs.

croyaient à une prise de possession définitive, l'un d'eux demanda même confidentiellement à être débarrassé de l'amel. Au commencement d'avril, le groupement mobile de Berguent fit sa jonction avec la colonne d'occupation ; le calme était complet dans la région.

L'inaction des troupes françaises, astreintes à ne pas dépasser les environs de la ville, produisit un fâcheux effet sur les tribus ; les caïds des Beni Ourimeche, Beni Attigue et Beni Mengouch, influencés par la proximité de la mahalla chérifienne, prirent une attitude voisine de l'hostilité ; cela rendit les Beni Khaled hésitants et craintifs. Les notables des Beni Snassen allèrent prendre l'avis de Mouley Boubekeur, alors chef de la mahalla ; celui-ci leur conseilla d'attendre les événements avant de prendre une décision sur ce qu'il conviendrait de faire à la suite de l'entrée des Français à Oudjda. Dans la crainte d'une extension de l'occupation, le pacha de Saïdia, El Hadj Allal, fit transporter à la mahalla les armes, munitions et approvisionnements déposés dans la kasba. Mouley Boubekeur, avec lequel l'amel entretenait une correspondance à l'aide d'émissaires, fit passer toutes les troupes chérifiennes sur la rive gauche de la Moulouya le 16 avril, il les installa au souk el Djemâa chez les Kebdana ; le 12 mai, elles décampèrent de nouveau et se dirigèrent vers la Mar Chica, au sud-est de Melilla (1).

Bou Amama, qui était toujours d'accord avec le Rogui, garda la plus stricte neutralité envers les Français. D'après Abderrahman el Ansali, il aurait écrit au Prétendant en le suppliant de déclarer la guerre sainte, ce dernier se serait prononcé très nettement contre cette mesure. Quoiqu'il en soit, le 8 avril, le vieux marabout convoqua à sa zaouïa les Sedjâa et Beni bou Zeggou roguistes et il leur recommanda le calme (2).

Les agissements des agents du Makhzen provoquèrent

(1) *(A. C. M.)* R. C. sup. des 18 avril, 17 mai 1907. — *(A. S. F.)* R. Chef section à Min. Fr. Tanger du 20 avril 1907. — *Comité de l'Afrique française*, avril, mai 1907. — *Documents diplomatiques* 1906-1907, p. 207.

(2) Il est à peu près certain que le Rogui et Bou Amama comprirent de suite qu'ils n'avaient pas intérêt à entrer en conflit avec la France. Pour ménager les susceptibilités des fanatiques sur lesquels ils s'appuyaient, ils durent bien entendu leur faire à différentes reprises des concessions. Cette hypothèse explique suffisamment les contradictions apparentes que l'on relève dans la conduite de ces personnages ; ils ont pu faire entendre parfois un langage xénophobe, mais leurs menaces n'ont jamais été suivies d'exécution.

quelque effervescence chez les Beni Snassen ; les chefs qui s'étaient présentés aux autorités françaises subirent des reproches et même des injures de la part de leurs contribules. Après avoir manifesté sa surprise de l'occupation d'Oudjda, le gouvernement chérifien adressa aux tribus des lettres leur enjoignant de ne pas s'occuper des chrétiens. Ces lettres laissaient entendre qu'ils se retireraient avant peu, elles parvinrent à destination à la fin d'avril et leurs insinuations produisirent un fâcheux effet. Les Beni Snassen avaient déjà exprimé des sentiments hostiles sur les marchés et tué un légionnaire déserteur. Les habitants d'Oudjda devinrent à leur tour arrogants ; dans la nuit du 24 au 25 avril, pendant les fusillades en l'air qu'ils firent à l'occasion du mouloud, quelques balles sifflèrent aux oreilles des soldats français. En présence de cette situation, la garnison du Kiss fut renforcée, un officier des affaires indigènes de Marnia alla s'installer avec un goum dans le petit bordj d'Adjeroud ; le pacha de Saïdia cessa alors de percevoir le 10 % sur les marchandises venant d'Algérie.

Tayeb ould Bou Amama, qui résidait à Laghouat depuis sa sortie des prisons de Fez, fut autorisé à se rendre à Oudjda afin d'y saluer sa mère ; son père était toujours aux environs d'El Aïoun Sidi Mellouk, il ne se départissait pas de sa correction.

Les Channba de la zaouïa, auxquels leurs brigandages attiraient des représailles, se virent enlever des chameaux par les Beni Guil ; dans le courant de juillet, à la demande du marabout, le Rogui ordonna à ses adhérents de la rive gauche de la Moulouya de saisir les animaux d'une caravane appartenant aux razzieurs.

Les tribus de l'amalat souffraient encore de la crise provoquée par l'agitation roguiste, plusieurs étaient complètement désorganisées (1). Les derniers fidèles du Prétendant

(1) En juillet 1907, la situation dans les tribus voisines d'Oudjda était la suivante :

Beni Khaled. — Cinq caïds : Bel Ghomari des Beni Drar, Mohammed ben Dahman des Oulad Bou Azza, Kaddour ould Saïd des Oulad Ghazi et Oulad Mongar, Tayeb ould Ali ou Rabah des Ahel el Oued et Mohammed bel Lahcene de Taredjirt. Les quatre premiers étant favorables aux Français, le Makhzen ne manquait pas de leur susciter des difficultés, il appuyait les intrigues de Mohammed ould Ali des Ziamba, qui cherchait à supplanter Kaddour ould Saïd.

Beni Mengouch. — Deux caïds : Bachir Djedaïni des Beni Mengouch du

se voyant abandonnés tendaient de plus en plus à se séparer de lui ; au début de juillet, Abderrahman ben Abd es Sadok, qui avait suivi la mahalla sur la rive gauche, donna l'aman à quelques fractions et à certains personnages restés

---

Nord, Ahmed bou Khelouf des Bessara et Ahel Sefrou. Bachir Djedaïni était combattu par les Ahel Khellad de Mimoun Lazâar, à cause d'un meurtre commis auparavant par son khalifa et qui n'avait jamais été réglé. L'ancien caïd Mohammed el Guerroudj, réfugié en Algérie, avait toujours des partisans prêts à semer le désordre dans la tribu.

Beni Attigue. — Quatre caïds : Mgâad er Ras de Taghasrout, Mohammed ould Boumedien Ouliou des Beni bou Yala et Beni Attigue Dekhala, Amar ould el Ioudjil des Beni Moussi, Mohammed ould Si Mâamar des Beni Amiier ; Embarek ould el Hebil des Oulad el Hebil intriguait pour exercer un commandement.

Beni Ourimeche. — Cette tribu, en partie roguiste, était très divisée : Cheikh Mohammed ben Abdallah de Tagma, caïd Mohammed ould Bachir Harroud des Beni bou Abdessied roguistes, Cheikh Mohammed ould Chahboun des Beni bou Abdessied makhzen, caïd Mohammed ben Ali ben Si Abdallah des Oulad Ali Chebab roguistes, chioukh Ali ould el Cadi et Mohammed ben Azza des Oulad Ali Chebab makhzen, cheikh Mohammed ould Si Mohammed des Beni Nouga ; chez les Oulad Abbou, Mansouri ould el Hadj Mohammed des Oulad el Bachir et son oncle Ahmed ould el Hadj Mohammed se disputaient le pouvoir.

Beni Mahiou. — Tous roguistes sous le caïd Ali Mhammed.

Triffa. — Les Oulad Sghir et Haouara étaient rattachés aux Oulad Ahmed ben Brahim (Angad) et les Atsamna aux Mezaouir (Angad), mais leurs chioukh étaient à peu près indépendants.

Oulad Mansour. — Ils relevaient du pacha de Saïdia, leur caïd Mohammed ould Aïssa était en conflit avec les chioukh de la tribu.

Mehaïa. — Le caïd investi, El Hadj Miloud, était sans autorité sur la tribu et vivait à Oudjda. Plusieurs compétiteurs se disputaient le pouvoir : Mohammed ould el Hadj Sahli des Oulad Barka, Ben Abdallah ould Abderrahman des Achache, Ali ould Slimane des Oussata, Aïssa ould el Bachir des Doui Khelifa, Aïssa ould Ahmed des Heddada. Cette tribu était dans la plus grande anarchie.

Angad. — Trois caïds : Bouterfas des Mezaouir, Mohammed ben Khedda des Oulad Ahmed ben Brahim, Mohammed ben Cheikh des Oulad Ali ben Talha ; ce dernier commandait en outre aux Beni Hamlil et Beni bou Hamdoun.

Sedjâa. — Les Sedjâa makhzen, chassés de leur pays par Bou Hemara et Bou Amama, étaient campés sur l'oued Isly sous le commandement du caïd Hamdoun ould Hamidan ; les Sedjâa roguistes se tenaient vers Tafrata.

Beni bou Zeggou et Beni Yala Sfassif. — Leur caïd makhzen, Mohammed ould Hommada, était réfugié à Oudjda; la majeure partie de la tribu obéissant aux caïds et chioukh roguistes était sous l'influence de la zaouïa de Bou Amama.

Beni Yala.— Ils dépendaient directement de l'amel d'Oudjda et comprenaient encore quelques roguistes.

Zekara. — Les deux frères Belaïd et Mohammed ould Ramdan se disputaient le commandement de la tribu.

(*A. R. O.*) R. Com[t] colonne Oudjda du 31 juillet 1907 ; N. du service des renseignements de la colonne d'Oudjda de 1907.

jusque là irréductibles (1). Malgré ces soumissions l'autorité du Makhzen sur la région resta précaire ; les Oulad Mansour, Triffa et Beni Snassen, invités à envoyer leurs contingents à la colonne chérifienne, restèrent sourds aux appels d'Abd es Sadok (2).

L'AGITATION ANTIFRANÇAISE CHEZ LES BENI SNASSEN ; LES PREMIÈRES HOSTILITÉS

Au mois d'août 1907, les caïds des Beni Khaled, Kaddour ould Saïd, Tayeb ould Ali ou Rabah et Bel Ghomari, ayant manifesté ouvertement leurs sympathies pour les Français, les partisans du Makhzen les accusèrent de trahison et se disposèrent à les attaquer. La colonne d'Oudjda dut faire une sortie dans la direction d'Aghbal afin de les protéger ; ce mouvement en imposa aux Beni Snassen, que cherchait à soulever le caïd Mgâad er Ras des Beni Attigue. Ce chef indigène faisait de la propagande antifrançaise dans la montagne et chez les Triffa. Embarek ould el Hebil et Mansouri ould el Hadj Mohammed, tous deux représentants des anciennes familles déchues des Oulad el Hebil et Oulad el Bachir, entretenaient au contraire de bonnes relations avec l'officier des affaires indigènes du poste d'Adjeroud.

La diplomatie n'arrivait pas à obtenir du Makhzen les satisfactions que la France était en droit d'attendre ; le Sultan ne mettait aucun empressement à installer à Oudjda le délégué chérifien chargé de collaborer avec le commissaire du gouvernement français, ni à accepter l'organisation d'une police mixte dans la région.

Le massacre des ouvriers du port de Casablanca, le 30 juillet, et les événements qui en furent la suite ne

---

(1) L'aman fut accordé à Lakhdar ould el Bachir des Sedjâa, Mimoun ould Si Ali des Beni Khaled, Ahmed ould Bouzian des Beni Yala, Kaddour ould Mâamar des Mezaouir, ainsi qu'aux Ziamba et à une partie des Sedjâa.

(2) *(A. C. M.)* R. C. sup. des 18 avril, 17 mai, 17 juin 1907 ; R. M. juillet 1907 ; L. C. sup. à Div. Oran du 26 avril 1907. — *Comité de l'Afrique française*, mai, juin, juillet 1907. — *Documents diplomatiques* 1906-1907, pp. 212, 247. — *(A.)* Zaouïa Bou Amama, L. Rogui à Bou Amama du 21 juillet 1907, aux Haouara et Miknassa du 21 juillet 1907. — *(A.)* Ahmed ben Kerroum, L. Abd es Sadok du 8 juillet 1907.

devaient pas tarder à avoir leur répercussion dans l'amalat. Les autorités militaires proposèrent à ce moment d'envoyer des troupes à Cherâa, pour réduire à l'impuissance le foyer d'agitation qui se trouvait chez les Beni Snassen ; mais le gouvernement estimait cette mesure inopportune, la colonne d'occupation ne fut pas autorisée à étendre son rayon d'action (1).

En septembre 1907, un miad se mit à circuler chez les Beni Snassen, il comprenait environ 150 hommes et paraissait obéir surtout à Mohammed ould Sayah des Beni Mengouch (2). Les meneurs disaient bien haut qu'ils voulaient régler des questions locales ; en réalité ils menaient une campagne nettement dirigée contre les Français. Le miad avait déjà, au mois d'août, fait chasser de sa tribu le caïd Ahmed Bou Khelouf des Bessara, sous prétexte qu'il avait fait bon accueil aux chrétiens ; ce chef indigène avait dû se réfugier à Oudjda (3).

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. août 1907. — *Documents diplomatiques* 1906-1907, pp. 326, 346, 367.

(2) La liste des principaux personnages du miad de Mohammed ould Sayah est donnée ci-après :

Beni Ourimeche. — El Hadj Embarek, Mohammed ould Si Mohammed, Amar ben Amar ou Ali, Mohammed ould Belaïd, Kaddour ould Bahli.

Beni Attigue. — Caïd Boumedien ould Ouliou, caïd Amar ould el Ioudjil, caïd Mohammed ould Si Mâamar.

Beni Mengouch. — Mimoun Lazâar, Mohammed ould Sayah, Faradji ould Faradji, Mohammed ould Ben Aïssa.

Beni Drar (Beni Khaled). — Mohammed Lakhal, Ahmed ould Mohammed, Mimoun ould Si Ali, Kaddour ould Bachir ou Bou Azza, Mohammed Dekhissi.

Taredjirt (Beni Khaled). — Caïd Mohammed bel Lahcene, Mohammed ould Mohammed ben Zaza, Mohammed ould Mhammed Bakhti, Moqaddem Ali ould Ahmed, Mohammed ben Kaddour, Si Amouara.

Atsamna. — El Hebib ould El Amouri, Miloud ben Rabah, Ali Nehas, Amouada ould el Arbi.

Oulad Mansour. — Caïd Mohammed ould Aïssa. — *(A. C. M.)* R. M. septembre 1907.

(3) L'expulsion d'Ahmed bou Khelouf eut lieu dans les conditions suivantes: La tribu des Beni Mengouch était agitée par des rivalités intestines : Bachir Djedaïni était combattu dans sa propre fraction par le soff de l'ancien caïd Mohammed el Guerroudj et par celui de Mimoun Lazâar, cheikh influent : il avait comme ennemi chez les Beni Attigue le caïd Mohammed ould Boumedien Ouliou, par contre le caïd Mgâad er Ras de cette dernière tribu était son allié. D'autre part, le caïd Ahmed bou Khelouf des Bessara, allié également au caïd Mgâad er Ras et par conséquent adversaire du caïd Mohammed ould Boumedien Ouliou des Beni Attigue, était en conflit dans sa fraction avec le soff de Mohammed ould Sayah. Excités par les émissaires de l'amel,

Le 14 septembre, ce fut au tour du caïd Kaddour ould Saïd des Oulad Ghazi d'être menacé, il supplia les Français de venir à son secours. Le corps d'occupation ne pouvait pas satisfaire à cette demande sans enfreindre ses instructions, on se borna donc à faire surveiller la frontière vers le Menaceb Kiss. Ayant vainement attendu une intervention, Kaddour ould Saïd finit par négocier avec ses adversaires ; sur l'intervention du marabout Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, la querelle se termina par une réconciliation générale, le caïd des Oulad Ghazi rompit toutes relations avec les Français. Le miad manifesta ensuite l'intention de marcher contre Mgâad er Ras. Une partie des Beni Ourimeche, des Haouara de Triffa et des Oulad Mansour formèrent aussitôt un contre-miad pour soutenir ce dernier ; Mohammed ould Sayah renonça à son projet.

Les fanatiques d'Oudjda ne manquèrent pas de suivre l'exemple des Beni Snassen ; l'amel fut mis en demeure de faire arrêter quatre chioukh de la ville dont les menées étaient particulièrement dangereuses, on les embarqua à Nemours pour Tanger. Dans la nuit du 17 au 18 septembre, le docteur Foubert, médecin du dispensaire, et un brigadier des douanes essuyèrent un coup de feu en passant dans la rue.

Dans la montagne, la situation ne faisait qu'empirer ; le miad de Mohammed ould Sayah molestait tous les chefs indigènes venus à Oudjda au moment de l'occupation. Le 1er octobre, il se rendit chez les Triffa afin de livrer un combat au caïd Mgâad er Ras et à ses partisans. Grâce aux cheurfa la poudre ne parla pas. Le 4 octobre, Mohammed ould Sayah et ses acolytes se portèrent sur Aghbal au nombre d'une centaine de cavaliers, ils voulaient expulser Kaddour ould Saïd, son khalifa et un cheikh des Oulad Ghazi. Le caïd, hors d'état de résister, fit passer ses troupeaux en territoire français et laissa le miad s'installer dans la région. Le 6 octobre, le caïd Bel Ghomari fut con-

---

Mohammed ould Sayah et Mimoun Lazâar prirent prétexte des relations de leurs caïds avec les autorités françaises pour se venger de griefs personnels. Bachir Djedaïni fut attaqué par les partisans de Mimoun Lazâar, qui occupèrent les silos de Sefrou, ils s'y réunirent aux partisans de Mohammed ould Sayah, afin de tomber sur Ahmed bou Khelouf. Ce caïd dut se réfugier à Oudjda, où il se fit rejoindre par sa famille. Les relations de Mgâad er Ras avec les Beni Mengouch expliquent certains événements ultérieurs.

(A. R. O.) L. Ct colonne Oudjda à Div. Oran du 28 août 1907.

traint d'imiter son exemple. Le miad se rapprochant d'Oudjda, il était impossible d'ignorer plus longtemps ses agissements ; le commandant de la colonne décida d'envoyer une reconnaissance chargée de soutenir au besoin les Beni Khaled et Angad s'ils étaient menacés (1).

La reconnaissance, sous les ordres du commandant Barthaud, quitta Oudjda le 7 octobre, elle se porta au pied des Beni Drar. Dans l'après-midi elle entama des pourparlers pacifiques avec les membres du miad, qui se trouvait alors vers le col du Guerbous. Un coup de feu partit tout à coup du groupe marocain et tua un spahi ; les Français ripostèrent, les assaillants dispersés se replièrent sur le Nord. La reconnaissance allait se retirer, lorsque les gens du caïd Tayeb ould Ali ou Rabah tirèrent des coups de feu de leurs campements ; il s'ensuivit une escarmouche assez vive, au cours de laquelle il y eut un spahi tué et deux tirailleurs blessés. Vers 6 heures, les Marocains étaient repoussés avec des pertes sérieuses. Le soir de cette affaire, le petit détachement français campa à Hassi Khalifa ; dans la matinée du 8, il fut renforcé par des troupes amenées d'Oudjda par le lieutenant-colonel Henrys et un fort goum envoyé de Marnia dans la nuit. Après une reconnaissance des positions par le goum la colonne se déploya et se rapprocha de la montagne vers le milieu du jour ; l'artillerie fouilla les pentes avec ses obus et bombarda la dechra des Oulad Meyriem, d'où étaient sortis la veille la plus grande partie des agresseurs (Pl. XXXII, fig. 2). L'opération fut terminée vers 3 h. 1/2 et les troupes se retirèrent sans pousser plus avant.

Le 9 octobre, le miad de Mohammed ould Sayah, qui avait paru vouloir se disloquer à la suite de l'action répressive de la veille, fut rejoint par de nouveaux contingents venus de Taredjirt et de Sefrou. Il mit le caïd Tayeb ould Ali ou Rabah en demeure de quitter sa tribu dans un délai de trois jours ; le caïd Bel Ghomari crut prudent de se réfugier en Algérie. Le 10 octobre, le caïd Mgâad er Ras se rendit à Aghbal avec son miad et, par l'intermédiaire du marabout Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, il se réconcilia publiquement avec Mohammed ould Sayah. Il fut alors question de pro-

(1) *(A. C. M.)* R. M. sept., oct. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, oct. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 5, 6.

clamer la guerre sainte et de marcher contre les chrétiens; des miads parcoururent la plaine de Triffa, des lettres furent envoyées à Bou Amama et aux chefs de la colonne du Makhzen afin d'obtenir leur concours. Ces démarches n'ayant pas été couronnées de succès, les meneurs se calmèrent, certains commencèrent à envisager la possibilité d'un arrangement avec les Français (1).

L'amel, inquiet de la tournure prise par les événements, fit conseiller aux Beni Snassen de cesser l'agitation ; il se rencontra près d'Oudjda avec un miad le 23 octobre, mais les notables en faisant partie refusèrent d'aller se présenter aux autorités françaises. Le 27 octobre, une délégation des Beni Ourimeche et Beni Attigue se présenta pourtant à Oudjda au nom de la confédération des Beni Snassen. L'aman fut accordé contre le payement par les fractions coupables de l'agression du 7 octobre d'une amende de 5.000 francs à verser dans un délai de quinze jours. Les membres de la délégation avaient beaucoup exagéré leurs pouvoirs, ils furent désavoués et l'agitation continua de plus belle. Des discussions s'élevèrent au sujet du payement de l'amende et fournirent des prétextes à la réunion de nombreux miads ; les caïds Mgâad er Ras des Beni Attigue et Mohammed bel Lahcene de Taredjirt prirent la tête du mouvement, les Beni Ourimeche restèrent à l'écart. Les propos les plus violents furent tenus contre la France et les meneurs se mirent sous l'égide du marabout de Taredjirt, Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche. On a reproché à ce personnage d'avoir été l'instigateur du soulèvement des Beni Snassen, il s'en défend avec énergie et dit qu'entraîné par le miad il s'est contenté de le suivre pour faire la paix entre différentes fractions. La sincérité de Boutchiche semble hors de doute, avec son intelligence bornée il n'a pu être qu'un instrument entre les mains d'individus plus habiles et plus énergiques.

Au début de novembre, une réunion eut lieu à Aoullout, une adresse fut envoyée au commandant supérieur de Marnia pour lui demander d'intervenir en faveur des gens punis d'amende ; la réponse fut lue au marché d'Aghbal, et comme elle était loin de donner satisfaction aux agita-

(1) (*A. C. M.*) R. M. oct. 1907. — (*A. R. O.*) N. du service des renseignements de la colonne d'Oudjda ; R. Comt colonne Oudjda du 11 octobre 1907. — *Comité de l'Afrique française*, oct. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 5, 6. — BOULLÉ, pp. 35, 36.

teurs, ils décidèrent de ne pas payer malgré quelques timides protestations d'Oulad Ghazi et Beni Khaled. Le 14 novembre, dans une nouvelle réunion tenue à Aïn-Sfa et qui fut très agitée, on discuta encore sans la résoudre la question du versement de l'amende ; des conseils furent demandés à Bou Amama qui engagea les Beni Snassen à se soumettre. Dans le même temps, le Makhzen réclamait avec insistance l'évacuation d'Oudjda en acceptant le principe de la création d'une force mixte dans l'amalat. Lorsque le Sultan eut connaissance des désordres dont la région des Beni Snassen était le théâtre, il écrivit le 28 novembre à Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche de s'employer à faire régner la paix ; il était trop tard, les événements avaient devancé la volonté du souverain (1).

Le délai pour le payement de l'amende expira le 12 novembre, sans que les récalcitrants eussent fait le moindre geste de soumission. Les autorités françaises ayant prévu ce dénouement avaient proposé des sanctions ; à la date du 12, le gouvernement prescrivit la fermeture immédiate aux Marocains de tous les marchés algériens depuis la mer jusqu'à Berguent ; il autorisa, en outre, l'envoi de reconnaissances chargées d'empêcher les labours et de disperser les rassemblements, mais sans pénétrer dans le massif des Beni Snassen. Le 15 novembre, les mesures nécessaires étaient prises pour rendre effective l'interdiction des marchés ; les denrées d'importation atteignirent rapidement des prix élevés. Le 19 novembre, les montagnards n'avaient encore fait aucune démarche, il était impossible de différer plus longtemps les autres mesures coercitives.

Le 20, le gouvernement approuva un projet de démonstration du côté des Beni Khaled. Une forte reconnaissance devait quitter Oudjda, rayonner deux ou trois jours dans la plaine afin d'empêcher les labours, saisir au besoin les charrues et les bestiaux comme gage de l'amende et repousser par la force tout rassemblement menaçant. La participation à cette opération d'un détachement du Kiss était admise, à condition que son rôle dans la plaine de

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. nov. 1907. — *(A. R. O.)* Renseignements politiques de la colonne d'Oudjda 1907 ; T. G. sup. Marnia à Div. Oran du 15 nov. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 5 à 9. — BOULLÉ, p. 36. — *(A.)* Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, L. Mouley Abd el Aziz du 28 nov. 1907. — MOKHTAR BEN MAHIEDDINE BOUTCHICHE.

Triffa fût simplement démonstratif. Le goum de Marnia dirigé sur Oudjda le 22 novembre y arriva dans la soirée (1).

Une colonne de 500 fantassins, deux pelotons de chasseurs d'Afrique, un demi-escadron de spahis, 120 goumiers, deux sections d'artillerie, dont une de campagne et une de montagne, quitta Oudjda le 23 novembre, à 1 heure du matin, sous le commandement du colonel Félineau. Le caïd Ahmed bou Khelouf, des Bessara, et les trois caïds des Angad, suivis de quelques cavaliers, rejoignirent la colonne de leur plein gré et marchèrent avec le goum. En arrivant au pied des villages des Beni Drar, vers 7 heures du matin, les spahis furent reçus à coups de fusil, l'un d'eux fut tué. De nombreux piétons des Beni Khaled garnirent aussitôt les pentes de la montagne et se mirent à tirer sur le goum entrant en ligne à la gauche des spahis (Pl. XXXII, fig. 2). La colonne entière fut alors déployée face à la koubba de Lalla oum ez Zahra et aux vergers d'amandiers du Drâa el Louz, qui étaient fortement occupés. L'artillerie ouvrit le feu sur la koubba, puis sur la dechra des Beni Segmimame et les douars campés aux alentours ; la ligne ennemie était très étendue, des cavaliers et de nombreux fantassins des Bessara vinrent renforcer sa droite pendant l'engagement. Les obus ayant délogé les Marocains, l'infanterie pût se rapprocher des pentes et compléter l'action de l'artillerie ; cette dernière poursuivit encore de son feu des groupes filant vers le Nord avec leurs tentes. A 11 heures, l'affaire était terminée, les Marocains avaient perdu une huitaine de tués. La colonne alla bivouaquer au pied du Birrou, à la frontière algérienne.

Le 24 novembre, la colonne se porta de nouveau sur les positions de la veille. Pendant la nuit de forts contingents des Beni Drar renforcés par les Bessara s'étaient massés dans le Drâa el Louz et l'oued Trametmat, qui est un ravineau encaissé ayant une direction parallèle à la base de la montagne. L'action s'engagea vers 9 heures du matin, elle fut très chaude. L'artillerie tira sur les objectifs qu'elle avait déjà battus le 23 ; mais les Marocains se montrèrent cette fois beaucoup plus résolus, ils débordèrent les ailes de la

(1) *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 9 à 12, 14, 15. — Boullé, p. 36.

colonne qui fut bientôt assaillie de tous côtés. Il fallut faire donner les spahis pour dégager la gauche ; la charge conduite énergiquement vint se briser sur les fantassins embusqués dans l'oued Trametmat. Les feux de l'artillerie et de l'infanterie obligèrent enfin les Marocains à se retirer dans leurs montagnes, les obus éclatant au-dessus de leurs groupes activèrent leur retraite. Vers 2 heures de l'après-midi, le terrain était complètement dégagé ; la colonne se replia sur Hassi Gourira où elle dressa son camp. Elle avait perdu 3 tués, dont le lieutenant Roze des spahis, 2 disparus et 14 blessés, dont le médecin aide-major Pinchon ; pendant la nuit on évacua sur Marnia les morts et les blessés. Les Marocains comptaient une dizaine de morts, tous des Beni Mengouch. Mgâad er Ras des Beni Attigue avait assisté au combat, les Beni Ourimeche s'étaient abstenus.

Le 25, la colonne quitta son bivouac vers 10 heures, la plaine était déserte ; quelques groupes ennemis se tenaient sur les pentes, on les dispersa avec le canon et ils se réfugièrent sur l'autre versant. A 1 heure, comme tout était calme, les troupes françaises s'acheminèrent sur Oudjda, elles y entrèrent à la tombée de la nuit ; les juifs, qui avaient craint pour la ville au cas où les Beni Snassen auraient été victorieux, les accueillirent avec des démonstrations de joie (1).

Les engagements des 23, 24 et 25 novembre sont dits à tort combats de Foum Sefrou, ils se sont déroulés dans la plaine entre Lalla oum ez Zahra et l'oued Trametmat et assez loin de l'oued Sefrou.

Pendant que la colonne d'Oudjda opérait dans la plaine d'Angad, le détachement du Kiss, fort de 250 fusils, une section d'artillerie de montagne, quelques spahis et goumiers, faisait une démonstration dans la plaine de Triffa sous le commandement du capitaine Pétrement. Le 23 novembre, ce détachement franchit le Kiss à hauteur d'Anabra et s'empara d'un troupeau de bœufs appartenant au frère de Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche. Vers 8 heures du matin, aux environs de la koubba de Sidi Amar, de nombreux contingents marocains attaquèrent la

(1) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907. — *(A. R. O.)* T. Com[t] colonne Oudjda à Div. Oran des 23, 24, 25 nov. 1907 ; Renseignements politiques de colonne Oudjda. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 20 à 22. — BOULLÉ, pp. 36, 37.

petite troupe qui ramenait les animaux razziés; l'infanterie riposta et l'artillerie fut engagée. Le combat prit fin à midi et la reconnaissance alla coucher vers le Menaceb Kiss ; elle avait 4 blessés, l'ennemi avait perdu une dizaine de morts.

Le 24, le détachement français envoya une reconnaissance sur la rive gauche, vers l'ancienne redoute construite à Hafir par la colonne expéditionnaire de 1859 ; cette reconnaissance échangea seulement quelques coups de feu avec de petits groupes venant d'Aghbal, elle rentra le soir au camp.

Le 25, le goum partit en exploration au delà de la rivière, les troupes régulières allèrent s'établir au pied même du Menaceb Kiss ; les goumiers ayant été accueillis à coups de fusil par les Marocains, l'artillerie et une partie de l'infanterie furent envoyées sur la rive gauche pour les soutenir. Vers 11 heures, environ 1.500 Marocains venant d'Aghbal se jetèrent sur ce groupe dont ils débordèrent la droite ; les Français eurent 8 blessés, ils battirent en retraite tout en maintenant leurs adversaires qui se replièrent sur Aghbal. Dans la nuit, le capitaine Pétrement ramena son détachement à Adjeroud, il ne laissa sur place que le goum et quelques spahis.

La situation était à ce moment très grave ; le cercle de Marnia, complètement dégarni de troupes, ne pouvait pas faire face à une attaque des Beni Snassen peu disposés à entrer en arrangement. On prépara donc l'envoi à Marnia de deux compagnies de tirailleurs. Les goums du cercle ayant pris part aux opérations de la colonne d'Oudjda furent renvoyés le 26 novembre dans la matinée (1).

LES BENI SNASSEN SE JETTENT SUR LA FRONTIÈRE ALGÉRIENNE : UNE COLONNE EXPÉDITIONNAIRE LES CHATIE ET OCCUPE LEURS MONTAGNES

Le 26 novembre 1907, quand les Marocains s'aperçurent que la rive droite du Kiss n'était couverte que par un faible rideau, ils franchirent la rivière vers midi et incendièrent

(1) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907. — *(A. R. O.)* T. Com[t]. colonne Oudjda à Div. Oran des 24, 25, 25, 26 nov. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques*, 1907-1908, pp. 21, 22, 25. — BOULLÉ, pp. 37, 38.

les jardins des Attia et des meules de paille appartenant aux Msirda. La fidélité des tribus algériennes de la frontière était déjà très ébranlée ; la veille, les Attia avaient sacrifié un bœuf en gage de réconciliation avec les Beni Snassen. Le lieutenant Maire Sebille resté en observation vers le Menaceb Kiss avait devant lui environ 2.000 hommes des Beni Khaled, Beni Mengouch, Beni Attigue et Triffa, il se replia sur Bab el Assa avec son goum et les spahis. Après avoir commis de grands dégâts, les agresseurs rétrogradèrent vers 5 h. 1/2 dans la direction d'Aghbal. Ces nouvelles furent connues à Marnia dans la nuit ; le commandant supérieur dirigea aussitôt sur Sidi Bou Djenane le petit détachement de la Légion étrangère constituant la garnison de la ville, il invita la compagnie de tirailleurs de Nemours à se rendre d'urgence à Bab el Assa et il donna les ordres nécessaires pour rassembler les goums des tribus.

Les Marocains étaient concentrés à Aghbal. Le 27 novembre, vers 8 h. 1/2 du matin, ils se jetèrent en masse sur l'usine de crin végétal de Bab el Assa ; ne pouvant pas en assurer la défense, le lieutenant Béreaux, qui venait de prendre le commandement (1), fit établir sur les hauteurs de l'Est le goum du lieutenant Maire Sebille et quelques piétons des Msirda rassemblés à la hâte. La situation était alors des plus critiques ; les Attia avaient fait défection et les Beni Mengouch n'obéissant plus à leur caïd resté à Adjeroud avaient abandonné leur territoire. Les Marocains pénétrèrent dans l'usine qu'ils mirent au pillage. Le personnel français s'était déjà replié sur Nemours, où son arrivée produisit une certaine panique. La petite troupe du lieutenant Béreaux était impuissante à contenir l'ennemi, elle allait être submergée. Le sous-lieutenant Chauvelot, accompagné de l'officier interprète Chareix, accourut de Sidi Bou Djenane avec ses tirailleurs en entendant le bruit de la fusillade, il fit une heureuse diversion sur le flanc des Marocains. La compagnie de tirailleurs de Nemours, commandée par le capitaine Michaud, survint à son tour vers midi et prit immédiatement l'offensive. L'ennemi débusqué de l'usine se replia sur l'Ouest en suivant l'oued el Malha ; il fit un retour offensif qui causa

(1) Cet officier, appartenant au bureau des affaires indigènes de Marnia, se trouvait à ce moment dans la tribu des Msirda, où il procédait aux opérations du Sénatus-consulte.

de grosses pertes aux tirailleurs. Après un combat sérieux, les Beni Snassen battirent enfin en retraite vers 3 heures de l'après-midi, ils avaient de nombreux morts ; chez les Français on comptait 10 tués, dont le lieutenant de Saint-Hilaire des tirailleurs, et 6 blessés.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, le gouvernement donna l'ordre de diriger sur la frontière le détachement du lieutenant-colonel Branlière, qui avait été constitué à Oran en vue du renforcement éventuel du corps de débarquement de Casablanca ; il prescrivit en outre d'employer toute l'artillerie nécessaire pour obtenir une répression rapide et énergique. Le 27 novembre, le lieutenant-colonel Reibell, commandant supérieur du cercle de Marnia, se porta de sa personne à Sidi Bou Djenane ; deux compagnies de la Légion étrangère campées à Tinsaïn et un demi-escadron de chasseurs d'Afrique se trouvant à Oudjda furent envoyés d'urgence dans ce poste en passant par le territoire algérien. Le 28, le goum qui s'était rassemblé au barrage de la Mouilah rallia à son tour de bon matin ; en même temps les renforts arrivaient à l'arrière.

Le 29 novembre, environ 3.500 Marocains vinrent attaquer le détachement de Bab el Assa, qui s'était heureusement grossi d'une compagnie de la Légion étrangère, d'un escadron de spahis et d'une section de montagne. Le combat s'engagea dans l'après-midi au pied du Menaceb Kiss ; malgré leur ardeur sauvage les assaillants furent repoussés, l'artillerie les prit d'enfilade dans un ravin et leur fit éprouver des pertes sérieuses. Les Beni Snassen abandonnèrent environ 300 cadavres sur le terrain, les Français n'eurent que deux tués et six blessés.

En même temps que les masses marocaines s'efforçaient d'enlever Bab el Assa, un autre groupe de moindre importance se tenait à l'embouchure du Kiss. Le 27 novembre, il attaqua Port-Say une première fois, il renouvela ensuite sa tentative à plusieurs reprises. Le pacha de Saïdia, El Hadj Allal, intervint avec énergie pour s'opposer à ces incursions. Le capitaine Pétrement n'avait que des effectifs insuffisants pour couvrir le centre européen, il se fortifia dans le petit village des Bocoya si pittoresquement juché au sommet de la falaise ; les torpilleurs de la défense mobile d'Oran vinrent ravitailler la garnison. Le 29 novembre, les Marocains se placèrent entre la plage et le village des Bocoya, ils avaient amorcé leur mouvement dans la nuit et cherchaient à tourner Port-Say ; leur projet

échoua, mais ils tirèrent sur une corvée transportant des munitions débarquées, un artilleur fut tué et 7 tirailleurs furent blessés ; les agresseurs repassèrent ensuite sur la rive gauche du Kiss. Le 30 novembre, une compagnie de zouaves amenée de Nemours par mer renforça la garnison du Kiss ; à ce moment, la frontière était dégagée, les Beni Snassen avaient été repoussés de partout (1).

Les Marocains étaient toujours très exaltés, mais la difficulté de se procurer des munitions et l'arrivée des troupes françaises allaient rendre leur position délicate. Le 30 novembre, l'avant-garde du lieutenant-colonel Branlière se porta sur le Menaceb Kiss où elle arriva vers 9 heures du matin ; à 10 heures elle traversa la rivière sous la protection de l'artillerie et alla occuper l'ancienne redoute du général de Martimprey. De forts groupes marocains se trouvaient vers Aghbal ; la colonne prit l'offensive et les refoula dans la montagne, quelques hameaux des Ziamba furent incendiés. Les 1er et 2 décembre, l'artillerie envoya seulement quelques obus pour protéger les reconnaissances. Dans la nuit du 2 au 3, des bandes de Marocains s'approchèrent de l'usine de Bab el Assa et tirèrent quelques coups de feu sans résultat; un convoi égaré vers Menaceb Kiss essuya des feux de salve qui tuèrent un conducteur du train.

De nombreux pillards parcouraient la région, leur centre de réunion était à Aghbal ; des abords de ce point ils tiraillaient constamment sur les tentes du camp français. Le 5 décembre, le lieutenant-colonel Branlière, à la tête de trois bataillons, des spahis, du goum, d'une batterie d'artillerie de campagne et d'une section de mitrailleuses se porta sur Aghbal ; le marché fut occupé sans combat. La colonne continua son mouvement afin de détruire la maison de Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche ; le tir des piétons des Beni Snassen abrités derrière une crête était mal ajusté, l'infanterie riposta et l'artillerie put accomplir son œuvre. Le 7, une reconnaissance de la colonne du lieutenant-colonel Branlière battit la région d'Aghbal de ses feux, l'ennemi lui répondit faiblement. Le 8, la plus grande partie de la colonne poussa une pointe

(1) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907. — *(A. R. O.)*. T. Div. Oran à Gouv. du 29 nov. 1907 ; T. C. sup. Marnia à Div. Oran du 29 nov. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 26 à 28. — Boullé, pp. 38 à 41.

dans la plaine de Triffa et ne vit personne ; les Beni Snassen pressentant l'heure du châtiment se tenaient terrés dans leurs montagnes.

Le 6 décembre, un miad sous Mohammed ould Si Mohammed des Beni Nouga (Beni Ourimeche) s'était présenté à Oudjda, il lui avait été répondu que l'on n'entamerait des négociations que si toutes les fractions des Beni Snassen se faisaient représenter. Le même jour, le groupe mobile de Berguent avait fait une reconnaissance vers Aïn-Sfa, il était rentré à Oudjda sans être inquiété. Les Oulad Ghazi se voyant les plus menacés firent enfin des offres de soumission, quelques Oulad Mongar et des gens de Taredjirt suivirent leur exemple. Un nouveau miad comprenant six notables des Beni Khaled, deux des Beni Attigue et trois des Triffa arriva à Oudjda le 11 décembre, on lui fit les conditions suivantes : restituer les armes et effets des soldats français tués, payer 100 francs d'amende par feu, ouvrir une route au travers du col du Guerbous, donner le libre accès des marchés et accueillir les reconnaissances françaises. Un premier versement de 20.000 fr. devait être fait le 19 décembre, un deuxième versement égal huit jours après et enfin tout le reliquat de l'amende devait être payé quinze jours plus tard. Les Beni Khaled demandèrent à séparer leur sort de celui des autres tribus des Beni Snassen ; leur soumission ainsi que celle des Triffa paraissait sérieuse, les Beni Mengouch et la majorité des Beni Attigue se tenaient encore à l'écart (1).

Pendant que les unités envoyées d'Algérie rejoignaient la base d'opérations, le général Lyautey parcourait les postes. Il décida d'entourer le massif des Beni Snassen par les plaines d'Angad et de Triffa, afin d'obtenir rapidement et sûrement le résultat cherché ; des points d'appui devaient être organisés sur la frontière. Le 10 décembre, la concentration des troupes était en grande partie terminée ; elles formèrent deux colonnes. La colonne du Nord sous le lieutenant-colonel Branlière comprenait 4 bataillons, 3 escadrons, 1 batterie de campagne, 2 sections de montagne et un goum de 150 cavaliers ; la colonne du Sud sous le colonel Félineau se trouvait à Oudjda et

(1) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907, janv. 1908. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, p. 67. — Boullé, pp. 42 à 45.

avait sensiblement le même effectif. Le colonel Baschung commandait la ligne de défense fixe avec des postes à Menaceb Kiss, Bab el Assa, Sidi Bou Djenane et au Birrou ; une réserve était placée à Marnia. L'effectif total était d'environ 8.000 hommes (1).

Les colonnes du Nord et du Sud commencèrent leur mouvement le 13 décembre. Le lieutenant-colonel Branlière poussa sur Djeraoua et Reggada un détachement chargé d'améliorer la piste ; Mgâad er Ras des Beni Attigue s'occcupa alors de réunir un miad chez les Triffa et Beni Snassen, dans le but de s'opposer à la marche en avant des Français. Un autre miad composé de Beni Mengouch et Beni Attigue, dans lequel se trouvait Moqaddem Ali ould Ahmed de Taredjirt, s'était rendu chez Bou Amama ; le marabout avait invité la délégation à regagner la montagne et à rester en paix. Le 14, le restant de la colonne du Nord alla occuper Berkane en ne laissant qu'une petite garnison dans la redoute de Martimprey. Les Beni Attigue, restés jusque là hostiles pour la plupart, se trouvaient menacés de flanc ; Embarek ould el Hebil se rendit au devant des Français suivi de quelques-uns de ses partisans, il déclara se soumettre à toutes les conditions imposées au miad d'Oudjda. Les Beni Snassen n'ayant pas bougé, une reconnaissance forte de deux compagnies, deux escadrons, une section de montagne et un goum fut lancée sur Cherâa et la Moulouya, elle ne rencontra aucune difficulté. Mgâad er Ras se rendit compte que la résistance n'était plus possible ; il renonça à ses projets et vint dans la journée faire sa soumission au camp de Berkane, en compagnie d'Embarek ould el Hebil et des chefs des fractions des Beni Mengouch du Nord. Le 16, le lieutenant-colonel Branlière poussa une pointe avec sa cavalerie jusqu'à Port-Say, il plaça une garnison au village de Kelâa, afin de montrer aux indigènes qu'il était maître de la plaine de Triffa. Des détachements légers furent dirigés vers les Beni Snassen et la Moulouya ; le 19 décembre, l'un d'eux battit la plaine de Triffa, un autre alla reconnaître la piste conduisant à l'aïn Taforalt sans être inquiété (2).

(1) *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 30, 31. — Boullé, pp. 46 à 50.

(2) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907. — *(A. R. O.)* T. colonne Nord à Div. des 13, 14, 16, 19 déc. 1907 ; T. Div. à Ministre Guerre des 14, 16 déc. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907, janv. 1908. — Boullé, pp. 50 à 52,

Au sud du massif, les Beni Snassen restaient hostiles. Le 14 décembre, le colonel Félineau était campé sur les bords de l'Isly ; le goum chargé d'explorer les abords d'Aïn-Sfa fut reçu à coups de fusil. Le 15, dans la matinée, la colonne éclairée à distance par le groupe franc de Berguent marcha sur Aïn-Sfa ; le goum atteignit les jardins vers 10 heures ½, les Beni Mengouch, abrités derrière les rochers, l'accueillirent par une fusillade nourrie et se déployèrent en demi-cercle face à l'avant-garde. Le gros de la colonne française entra alors en ligne ; sous la protection de la batterie de 75 les tirailleurs enlevèrent les hauteurs situées à droite et en avant des jardins. L'ennemi était sans cesse renforcé ; pendant que l'artillerie le couvrait d'obus, le groupe franc et l'infanterie marchèrent sur les jardins dont ils s'emparèrent après une vive résistance. Il fallut ensuite enlever les crêtes dominant la source, elles furent défendues pied à pied par les Marocains ; l'artillerie bombarda les villages de Sefrou. Les Beni Mengouch finirent par se retirer vers 4 heures du soir n'ayant subi que des pertes légères; les Français comptaient 12 blessés, dont le lieutenant Faure des spahis, ils allèrent camper au point d'eau. Le 16, un miad représentant plusieurs fractions du versant sud des Beni Snassen vint demander les conditions posées à leur soumission ; une délégation des Bessara se présenta le lendemain pour solliciter l'aman. Le 18, une reconnaissance parcourut le territoire des Bessara, elle fut parfaitement accueillie dans tous les villages ; la cavalerie de la colonne s'avança sans incidents jusqu'à l'oued Berdil, au sud des Beni Ourimeche. Tayeb ould Bou Amama parcourait la montagne en compagnie d'Amar ould el Ioudjil et de Mohammed ould Boumedien Ouliou des Beni Attigue, il s'efforçait de prêcher la paix aux derniers récalcitrants. Le mouvement de soumission alla en s'accentuant, les Beni Snassen commençaient à verser le montant de leurs amendes à Martimprey ; les Beni Ourimeche, qui n'avaient pas pris part au mouvement antifrançais étaient exclus de la répression (1).

La première partie des opérations était terminée, il

(1) *(A. C. M.)* R. M. déc. 1907, janv. 1908. — *(A. R. O.)* T. colonne Nord à Div. du 19 déc. 1907 ; T. colonne Sud à Div. des 13, 15, 17, 18, 19, 19 déc. 1907 ; T. Div. à Ministre Guerre des 16, 18 déc. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, déc. 1907, janv. 1908. — Boullé, pp. 52 à 56.

restait à faire la jonction des colonnes au travers du massif. Le 22 décembre, le colonel Félineau laissa deux compagnies à Aïn-Sfa et se porta sur Berdil ; le même jour, le lieutenant-colonel Branlière marcha sur Taforalt, où il arriva vers 1 heure ½ du soir après une marche assez dure et sans avoir tiré un coup de fusil. Les Beni Ourimeche firent le meilleur accueil à la colonne et servirent de guides ; les Beni Attigue, qui avaient manifesté quelques velléités de résistance, s'avouèrent vaincus, les notables des fractions de Tarasghout, des Oulad Ali ben Yacine et des Beni Amiier vinrent se présenter au camp. La cavalerie du lieutenant-colonel Branlière prit contact le soir même avec la colonne du Sud ; le 23, cette dernière gravit à son tour la montagne. Le général Lyautey passa aussitôt en revue toutes les troupes françaises réunies à Taforalt. L'occupation du massif fit un effet considérable sur les Beni Snassen et hâta les soumissions.

Le gouvernement français ayant approuvé les conditions imposées au miad d'Oudjda, le versement de l'amende se poursuivit sur ces bases. Le 24 décembre, les colonnes du Nord et du Sud se séparèrent et regagnèrent respectivement Berkane et Aïn-Sfa, elles arrivèrent en ces points le 26 ; un détachement d'un millier d'hommes était resté à la garde de Taforalt. Certaines fractions des Beni Khaled étaient encore hésitantes, les pluies achevèrent de les décider ; afin de pouvoir commencer leurs labours elles déléguèrent un miad à Aïn-Sfa, il y fut reçu le 26 décembre par le général Lyautey et le commissaire du gouvernement. Des reconnaissances journalières étaient dirigées autour de chacun des postes, mais il fallait encore parcourir tout l'est du pâté montagneux pour terminer définitivement la campagne. Cette opération fut retardée par le mauvais temps. Le 27 décembre, une sentinelle du camp de Berkane ayant essuyé un coup de feu, le goum fit une razzia sur les troupeaux des fractions suspectes (1).

L'enveloppement des Beni Khaled, qui devait être commencé le 27 décembre, ne fut entamé que le 30. La colonne du Sud se mit en route dans la matinée ; après avoir razzié plusieurs milliers de moutons dans la plaine, elle entreprit l'ascension de la montagne en trois groupes. A gauche, le

(1) *(A. C. M.)* R. M. janv. 1908. — *(A. R. O.)* T. Div. à Ministre Guerre du 22 déc. 1907. — *Comité de l'Afrique française*, janv. 1908. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 72, 73, 76. — BOULLÉ, pp. 57 à 63.

groupe franc de Berguent sous les ordres du lieutenant-colonel Henrys se dirigea sur Nedjara ; au centre, le colonel Félineau avec les tirailleurs prit le ravin de l'oued Bou Hafis ; à droite, le bataillon de la Légion étrangère marcha sur les Oulad Hammam. Les trois groupes reliés entre eux traversèrent le territoire des Beni Khaled les plus irréductibles, qui n'offrirent pas de résistance. Dans la nuit, le lieutenant Lapostolle avec son goum occupa la maison de Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche ; celui-ci venait de prendre la fuite et cherchait à s'échapper dans la direction du Ras Foughal ; rejoint par son frère qui accompagnait le goum il abandonna toute idée de résistance et vint se constituer prisonnier le 31 décembre à 4 heures du matin. Dans la matinée, le capitaine Mougin alla arrêter dans sa cachette un des principaux meneurs, le caïd de Taredjirt Mohammed bel Lahcene. La colonne enleva quatre à cinq mille moutons et une cinquantaine de bœufs dans les fractions hostiles ; le cheikh El Habri, dont l'attitude au cours des derniers événements avait été suspecte, fut frappé au passage d'une amende de mille francs qu'il paya séance tenante.

Le commandant Parmentier avait occupé pendant la nuit le col du Guerbous avec des éléments de la ligne de défense fixe, il déboucha sur Martimprey en même temps que la colonne du Sud. La colonne du lieutenant-colonel Branlière ayant tenu dans la journée tous les passages descendant du Ras Foughal vers le Nord, tandis que le colonel Baschung avec les troupes du Birrou gardait les débouchés d'Aghbal, les Beni Snassen s'étaient trouvés enfermés dans un cercle complet et hors d'état de résister à la pression des troupes françaises.

Lorsque la jonction de ces dernières fut opérée, six compagnies, une section de montagne et le goum de la colonne du Nord escaladèrent les pentes de la montagne, ils passèrent la nuit à environ 1.200 mètres d'altitude. Le lendemain, qui était le 1er janvier de l'année 1908, le détachement monta au sommet du Ras Foughal où il planta le drapeau tricolore, on grava sur une pierre une inscription commémorant cet événement. Les troupes regagnèrent Berkane à la nuit. Le 4 janvier, une reconnaissance légère de la colonne du Sud quitta Aïn-Sfa sous le commandement du colonel Félineau, elle s'enfonça dans la montagne qu'elle parcourut dans toutes les directions jusqu'au djebel Bou Zabel ; elle ne rencontra pas d'hostilité,

les vaincus versaient leurs amendes. Les opérations proprement dites étaient terminées, tous les groupements hostiles s'étaient inclinés devant la force. Les effectifs du corps expéditionnaire furent réduits, on organisa des postes à Taforalt, Berkane, Martimprey et Aïn-Sfa; ils étaient destinés à surveiller le territoire et à terminer l'œuvre de pacification (1).

Le 12 janvier 1908, le général Lyautey se rendit à Taforalt avec le lieutenant-colonel Branlière, il déclara aux notables des Beni Ourimeche et d'autres fractions des Beni Snassen, que le gouvernement français leur faisait remise du restant de l'amende, sauf à l'exiger au premier acte d'hostilité. Cette générosité produisit la meilleure impression sur les indigènes, qui avaient déjà versé 210.000 fr. et 1.200 fusils. Dans la même journée, le lieutenant-colonel Branlière avait dû faire exécuter une razzia sur les Beni Mengouch du Nord, qui n'avaient encore rien payé. Le soir, une délégation des Beni Attigue du Nord, des Triffa et des Oulad Mansour se présenta à Berkane au général Lyautey pour protester de la soumission de ces fractions.

Après la dislocation des troupes, le territoire nouvellement occupé fut divisé en quatre secteurs correspondant à chacun des postes. Tout le pays était calme et les Beni Snassen activaient leurs labours ; quelques rivalités de commandement se faisaient encore sentir, mais elles n'avaient plus les mêmes conséquences qu'autrefois. A la fin de janvier, la mise en liberté de Mokhtar ben Mahieddine Boutchiche, qui avait été interné à Marnia, fut bien accueillie ; ce marabout promit d'employer sa faible influence au rétablissement de la paix. Le 28 janvier, une reconnaissance de cavalerie partie d'Oudjda sous le commandement du commandant Féraud passa par Aïn-Sfa, Bou Zabel et Berkane sans incidents, elle rentra le 31 par Taforalt. Les troupes des secteurs parcoururent le pays et prirent contact avec les habitants, ceux qui s'étaient tenus à l'écart entrèrent petit à petit en relations avec les Français ; des délégations des Beni Mahiou vinrent à Taforalt le 29 février et dans les premiers jours de mars ; dans toute la région l'état d'esprit des indigènes était satisfaisant.

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. janv. 1908. — *(A. R. O.)* T. Div. à Ministre Guerre des 31 déc. 1907, 12 janv. 1908. — *Comité de l'Afrique française*, janv. 1908.— *Documents diplomatiques* 1907, 1908, pp. 79 à 82. — BOULLÉ, pp. 63 à 65.

La campagne contre les Beni Snassen ayant entraîné l'occupation de la plus grande partie de l'amalat d'Oudjda, ce fut la fin de l'anarchie qui, depuis des temps immémoriaux, déchirait cette malheureuse province de l'empire marocain. Aujourd'hui, les populations peuvent se livrer en toute quiétude à leurs travaux sous la tutelle bienfaisante de la France (1).

Oudjda, mars 1911.

L. VOINOT.

---

(1) *(A. C. M.)* R. M. janv. 1908. — *(A. R. O.)* R. Secteur Aïn-Sfa des 18, 26 janv. 1908 ; R. Secteur Berkane des 27 janv., 3 fév. 1908 ; R. Secteur Martimprey des 23 janv., 3 fév. 1908 ; R. H. de la région des Beni Snassen des 10, 17, 25 fév., 3, 11, 20 mars 1908. — *Comité de l'Afrique française*, janv., fév. 1908. — *Documents diplomatiques* 1907-1908, pp. 89 à 91.

Sur les progrès accomplis dans l'amalat d'Oudjda depuis l'occupation française, voir : Augustin Bernard, *Les Confins algéro-marocains*, Paris, 1911.

ANNEXE

LISTE DES CAÏDS D'OUDJDA DEPUIS 1842 JUSQU'A LA TRANSFORMATION DE LA PROVINCE EN AMALAT (1)

Ali ben Tayeb el Guennaoui, de 1842 à juillet 1844 (avec une interruption).
Hamida ben Ali es Sedjâaï, de juillet 1844 à mai 1845.
Ali ben Tayeb el Guennaoui, de mai 1845 à mai 1846 (avec une longue absence).
Mohammed ben Ahmed er Roudani, de mai 1846 au début de 1847.
Bouzian Belkaçem Abdouni, du début de 1847 à octobre 1847.
Abdelmalek, d'octobre 1847 à mai 1848.
Ali ben Tayeb el Guennaoui, de mai 1848 à décembre 1848.
Khalifa Mohammed ben Abbou, de décembre 1848 à février 1849 (pour El Guennaoui).
Hamida ben Ali es Sedjâaï, de février 1849 à juillet 1849.
Khalifa Mohammed ben Abbou, de juillet 1849 à janvier 1850 (pour El Guennaoui).
Khalifa Mohammed ben Khedda, de janvier 1850 à mai 1850 (pour El Guennaoui).
Ali ben Tayeb el Guennaoui, de mai 1850 à septembre 1850.
Khalifa Mohammed ben Abbou, de septembre 1850 à mai 1851 (pour El Guennaoui).
Mohammed ben Akbar, de mai 1851 à septembre 1851.
Mohammed ben Tahar, de septembre 1851 à octobre 1851.
Mohammed ben Abbou, d'octobre 1851 à janvier 1852.
Mohammed ben Tahar, de janvier 1852 à octobre 1854.
Abdelkader ben Ghadi dit Kaddour ben Ghadi, d'octobre 1854 à septembre 1859.

LISTE DES AMELS D'OUDJDA (2)

Ahmed ben Daoudi, de septembre 1859 à février 1868 (mort à son poste).
Abdesselam ould el Hadj Larbi, d'avril 1868 à novembre 1869.

(1) D'après les documents utilisés pour l'étude historique.
(2) D'après *(A. C. M.)*. Liste des amels d'Oudjda, l'amel Ahmed ben Kerroum et les documents utilisés pour l'étude historique.

Boucheta ould el Baghdadi, de novembre 1869 à octobre 1871.
Djilali ben Gauthebi, de décembre 1871 à juin 1874.
Abdelkader ben Haoucine, de juin 1874 à novembre 1874.
El Hadj Mohammed ould el Bachir, de novembre 1874 à août 1876.
Boucheta ould el Baghdadi, de septembre 1876 à octobre 1878.
Bachir ould Amar Delimi, de mars 1879 à octobre 1879.
Ali ben Mohammed el Guidri dit Ali Guider, de janvier 1880 à juillet 1881.
Abdelmalek ben Ali es Saïdi, de juillet 1881 à juillet 1889.
Abderrahman ben Abd es Sadok, de décembre 1889 à février 1892.
Abdesselam ould Boucheta ech Chergui, de mai 1892 à janvier 1895.
Driss ben Mohammed ben Yaïch dit Driss ben Yaïch, de janvier 1895 à novembre 1897.
Boubekeur ould Mohammed el Abbassi, de novembre 1897 à mai 1900.
El Abbas ben Ba Mohammed Chergui, d'août 1900 à décembre 1901 (mort à son poste).
Ahmed ben Mohammed el Djebouri dit Ahmed ben Kerroum, de février 1902, encore en fonctions.

LISTE DES PACHAS DE LA KASBA DE SAÏDIA (1)

Allal ben Mansour, de 1883 à 1897.
Ahmed ben Mohammed el Djebouri dit Ahmed ben Kerroum, de 1897 à 1902.
Hadj Allal ben Mohammed Cherardi, depuis 1902. Encore en fonctions.

---

(1) D'après *Trad. loc.* et divers documents.

ERRATA

Bulletin de Juin 1911

Page 123, 19e ligne, au lieu de Sidi Yaya, lire *Sidi Yahia.*
— 156, 6e de la fin, au lieu de Sidi Yaya, lire *Sidi Yahia.*
— 161, 17e et 18e lignes, au lieu de Bou Azza ben Mohammed el Hadj, lire *Bou Azza ben Mohammed* et *El Hadj.*
— 164, 4e et 5e de la fin, au lieu de Oulad Bou Sbâa, lire *Oulad es Sbâa.*
— 165, 4e et 5e lignes, au lieu de Oulad Bou Sbâa, lire *Oulad es Sbâa.*
— 197, renvoi, 3e ligne, au lieu de kaseb es sghir, lire *haseb es sghir.*
— 200, 4e ligne, au lieu de chiouk, lire *chioukh.*

Bulletin de Septembre 1911

— 258, 9e de la fin, au lieu de iman, lire *imam.*
— 266, titre, au lieu de dellahs, lire *dellals.*
— 296, 24e ligne, au lieu de Pl. XX, fig. 1, lire *Pl. XXVI, fig. 1.*
— 299, 14e ligne, au lieu de Ras Foughat, lire *Ras Foughal.*
— 300, dernière ligne, manque le numéro 3 du renvoi.
— 310, 2e de la fin, au lieu de Amor, lire *Amer.*
— 339, 8e ligne, au lieu de une de ses filles, lire *une de ses petites-filles.*
— 361, 4e ligne, au lieu de 445, lire *455.*

Bulletin de Décembre 1911

Page 413, 7e, 16e et 21e lignes, au lieu de Abd el Ouahab, lire *Abd el Ouad.*
— 500, renvoi (1), 2e ligne, au lieu de chef édrissite, lire *chérif édrissite.*

Bulletin de Mars 1912

— 82, renvoi (1), 3e ligne, au lieu de Alger du 23 janv. 1886. — Canal, *Oudjda*, p. 17, lire *L. Amel à Sub. Tlemcen du 21 fév. 1885.* — (A. G. G.) L. *Div. Oran à Gouv. Alger du 23 janv. 1886.* — Canal, Oudjda, *p. 17.*

— 85, renvoi (1), 1re ligne, au lieu de Charghar, lire *Gharghar.*

— 99, 1re ligne, au lieu de 25 février 1903, lire *25 février 1893.*

Bulletin de Juin 1912

— 192, renvoi (1), 1re ligne, au lieu de *(A. S. F.)* Chef section, lire (A. S. F.) *R. Chef section.*

— 196, renvoi (1), 4e ligne, au lieu de *(A.)* Mansuri, lire (A.) *Mansouri.*

— 203, renvoi (2), 2e ligne, au lieu de Beni Mahiou, Sedjâa, lire *Beni Mahiou, Beni bou Zeggou, Sedjâa.*

BORNES MILLIAIRES DE LA RÉGION DE CHARRIER

(Département d'Oran)

Après avoir fait une excursion aux ruines de Bénian (1) dont on débite les pierres, même inscrites ou ornées, pour la construction de la route d'Oued Taria à Tagremaret, nous nous sommes rabattus sur la région de Charrier, où grâce aux précieuses indications de M. Gasset, greffier de justice de paix à Mascara, nous avons pu trouver sur place les bornes milliaires suivantes :

I. Ferme de M. Gasset, à 12 kilomètres environ au sud-ouest de Charrier (2).

Plaque de grès blanc rosé, brisée en deux fragments qui peuvent se raccorder. Hauteur, $1^{m}25$; largeur, $0^{m}50$; lettres de $0^{m}\ 05$ à $0^{m}\ 06$.

IMP CAES M
AVRELIVS SEVE
RVS ALEXAND
ER PIVS FELIX *au*
G PONT MAX P *p*
TRIB POTEs COS
PROCOS A· LV
CV M P
VI

Imp(erator) Caes(ar) M(arcus) | Aurelius Seve|rus Alexand|er, pius, felix, [*au*]|*g, pont(ifex) max(imus),*

---

(1) S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 32 (Mascara), n° 93.

(2) Cette ferme, nouvellement construite, peut être située sur la même feuille de l'Atlas, à 9 kilomètres au nord du n° 46 *(Lucu)*, à quelques centaines de mètres au nord de l'*a* d'Aïn-el-Mathèze.

p(ater) [p](atriae), | *trib(uniciae) pote[s](tatis), co(n)s(ul),* | *proco(n)s(ul) ; a Lu|cu m(illia) p(assuum)* | *vi.*

L'empereur César Marcus Aurelius Severus Alexander (Alexandre Sévère), pieux, heureux, auguste, grand pontife, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice, consul, proconsul ; de Lucu, 6 milles.

Cette borne du règne d'Alexandre Sévère (222-235) a ses pareilles sur la route frontière de la Maurétanie Césarienne, particulièrement à l'ouest de *Lucu* (Timsiouine). Elle présente cette particularité que le nom d'*Alexander* n'y est pas martelé.

II. A côté de la précédente.

Plaque de calcaire gréseux rosé, usée et recouverte de dépôts. Hauteur, 1^m42 ; largeur, 0^m47. Lettres de 0^m035 à 0^m045.

IMPPP M CLODIO *Pupie*
no maximo pio felici
aug. pont. max. trib potes
tatis p. p. cos. it. procos
et Decimo Caelio Calvino
Balbino pio felici aug
pont. max. trib. potes. cos it.
procos. et M. Antonio Gor
diano nobilissimo Caes
PRINC*ipi juventutis*
A Lucu MP VI

Aux empereurs Marcus Clodius Pupienus (Pupien), très grand, pieux, heureux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice, père de la patrie, consul pour la deuxième fois, proconsul, et Decimus Caelius Calvinus Balbinus (Balbin), pieux, heureux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la seconde fois, proconsul, et Marcus Antonius Gordianus (Gordien III), très noble César, prince de la jeunesse ; de Lucu, six milles.

Cette borne milliaire dont on ne distingue plus que le début de la première ligne et quelques lettres des deux dernières se reconstitue pourtant très aisément. Les trois souverains dont le premier s'appelle M. Clodius sont

Pupien, Balbin et Gordien III, qui régnèrent ensemble en 238. Les inscriptions africaines qui datent de cette courte triérarchie sont fort rares. Mais deux précisément ont été trouvées déjà sur la route de la frontière de Maurétanie, l'une près d'Aïn Teukria *(Columnata)* (1), l'autre, très endommagée, tout auprès d'Hadjar Roum *(Altava)* (2). Il n'y a donc pas à douter de notre restitution, certaine à d'autres titres.

Ces deux bornes, qui ont été transportées à l'intérieur de la ferme, gisaient à terre sur le côté droit d'une voie romaine qui venait de *Lucu* (Timsiouine). Elles sont bien situées à dix kilomètres environ de cette localité antique. La route se reconnaît très nettement sur un parcours de 1.500 mètres vers le sud-ouest, depuis la ferme Gasset qu'elle longe au sud jusqu'à proximité de la source d'Aïn Mathèze. Son infrastructure, formée de grosses dalles de grès rosé, oppose sur une largeur de plus de dix mètres une telle résistance aux efforts de défrichement qu'on a dû renoncer à l'attaquer. Aussi la voie se reconnaît-elle à la bande de buissons qu'on a respectée sur son passage (3).

Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver à quinze cents mètres au sud-ouest les premières bornes voisines. Au nord-est, les traces de la route se perdent avant le passage du Chabet Tala-Amrane.

Cette route, qui domine de loin la vallée de l'oued Berbour, appartient peut-être au boulevard de défense de la Maurétanie Césarienne dont le commandant Demaëght découvrit jadis les traces et les bornes si nombreuses, mais à l'ouest seulement de Timsiouine. Pourtant cette route remonte trop au nord de *Lucu*, et si l'on tient compte des récentes découvertes du lieutenant Fort qui suivit, à l'est de Charrier, la ligne des forts de la frontière romaine de Tagremaret à Aïn Balloul, il est plus probable qu'il faut rechercher cette route stratégique à quelques kilomètres de la ferme Gasset, dans le massif montagneux qui s'étend au sud de Charrier (4).

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 22586. C'est de cette inscription que nous nous sommes précisément servis pour notre reconstitution.

(2) *C. I. L.*, VIII, 22620.

(3) *Atlas Archéologique*, feuille 32 (Mascara), n°s 47-61.

(4) Gsell, *Atlas Archéologique*, feuille 32 (Mascara), n° 126 et *Additions et Corrections*, p. 20.

C'est plutôt sur le chemin, dont M. Gsell admet l'existence, de *Lucu* (Timsiouine) à *Ala Miliaria* (Bénian) que ces bornes étaient placées (1).

III. A 5 kilomètres environ au nord-est de Charrier, sur une éminence qui commande immédiatement la piste arabe qui, de Charrier, rejoint la vallée de l'oued Taria et Bénian (2), à côté de ruines sans caractère (poste-vigie ?).

Grosse plaque de calcaire gréseux rosé, brisée à la partie supérieure et très usée. Plus grande hauteur 0m48; largeur, 0m 48 ; lettres de 0m 05.

imp. caes. m.
aurelius
antoninus
PIVs *felix*
AVG
*pa*RT MA*ximus*
BRIT MA*xi*MVs
GERM MA*xi*MVs
P P T*rib* P*ot* XVII
COS *iii*I A
*ti*GIT M P
X

[Imp(erator) Cae(sar) M(arcus) Aurelius Antoninus] | piu[s, felix], | Aug(ustus), | [Pa]rt(hicus) ma[ximus], | Brit(annicus) ma[xi]mu[s], | Germ(anicus) ma[xi]mu[s], | p(ater) p(atriae), [trib](unicia) p[ot](estate) xvii, | co(n)s(ul) [iii]i ; a | [Ti]git m(illia) p(assuum) | x.

L'empereur César Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, Parthique maxime, Britannique maxime, Germanique maxime, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice pour la 17e fois, consul pour la 4e fois ; de Tigit, 10 milles.

Cette inscription, du règne de Caracalla, date de 214 ou de 215. La pierre est en effet malencontreusement endom-

---

(1) GSELL, *Atlas Archéologique*, feuille 32 (Mascara), n° 46, p. 4.

(2) Le point de découverte peut être exactement fixé (feuille de Mascara au 1/200.000e) sur l'*a* de Sidi-bel-Messaleh.

magée à l'endroit même où était indiqué le numéro de la puissance tribunice qu'exerçait alors le souverain. Ce peut être *xvii* ou *xvii*[*i*], car il y a place pour une lettre après celles qu'on lit. Quant à la localité de [*Ti*]*git*, son nom est restitué certainement d'après l'inscription suivante.

IV. Au même endroit, à côté de la borne qui vient d'être étudiée.

Grosse plaque de calcaire gréseux blanc rosé, brisée à sa partie supérieure. Hauteur, o^m 80 ; largeur, o^m 55 ; lettres de o^m o4 à o^m o6.

*imp. caes. m. ant*ON*io gordian*
O PIO FELICI AVG PON
TIF MAXIMO TRIB PO
TEST P P COS PROCONS
NEP DIVORVM GORDI
ANORVM A TIGIT
M P X

[*Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*) *M*(*arco*) *Ant*]*on*[*io Gordian*]|*o*, *pio*, *felici*, *aug*(*usto*), *pon*|*tif*(*ici*) *maximo*, *trib*(*uniciae*) *po*|*test*(*atis*), *p*(*atri*) *p*(*atriae*), *co*(*n*)*s*(*uli*), *procons*(*uli*), | *nep*(*oti*) *divorum Gordi*|*anorum* ; *a Tigit* | *m*(*illia*) *p*(*assuum*) *x*.

A l'empereur César Marcus Antonius Gordianus (Gordien III), pieux, heureux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice, consul, proconsul, descendant des divins Gordiens ; de Tigit, 10 milles.

Cette inscription est du règne de Gordien III (238-244), comme de nombreuses autres qui témoignent de l'activité restauratrice de ce prince et de ses parents dans cette région frontière. Ce qui fait l'intérêt de cette borne et de la précédente, c'est que l'une et l'autre marquent la distance, le dixième mille, d'une localité jusqu'alors inconnue, *Tigit*.

Où se trouvait *Tigit* ? On ne saurait le situer tant que la découverte d'autres bornes milliaires ne viendra fournir au moins une direction de recherches. Peut-être était-ce un poste situé sur la ligne frontière, dans le massif encore

mal exploré qui s'étend au sud de Charrier (1). On peut supposer qu'une route se dirigeait de ce point du sud-est au nord-est sur Hammam-bou-Hanifia *(Aquae Sirenses)* ou plutôt du sud, en longeant le flanc des hauteurs qui dominent la piste de Charrier, sur la vallée de l'oued Taria, puis Bénian.

Il est certain du moins que cette route passait à l'endroit même où les bornes ont été découvertes, car non seulement les deux milliaires ont été retrouvés à quelques mètres l'un de l'autre, mais encore un troisième, fruste, gisait à côté d'eux.

De PACHTERE et BOUYSSOU.

(1) M. Gasset nous signale que le djebel Kersout, montagne située à quelques kilomètres de sa propriété, est appelé par les Arabes *Tigel*. Il y aurait là des souterrains et des traces de ruines romaines. Cette montagne est bien située à quinze kilomètres environ de l'endroit où ont été découvertes les bornes.

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES & ÉCONOMIQUES
concernant la CHAOUÏA

Avec l'autorisation de M. le colonel Redier, commandant la Chaouïa, M. le capitaine Cottenest, chef du Bureau des renseignements, veut bien communiquer à notre Société les mercuriales mensuelles et les états comparatifs des produits des marchés de la Chaouïa ; aussi, les relevés des moyennes mensuelles des observations météorologiques faites dans les divers postes. Ces dernières ayant un grand intérêt scientifique, nous les publierons pendant un an. On trouvera ci-après les chiffres concernant les quatre premiers mois de 1912. Dans la suite, il suffira de publier les moyennes semestrielles.

Les mercuriales et les états comparatifs des produits sont à la disposition des sociétaires à la bibliothèque de la Société. Les sociétaires de l'intérieur pourront, s'ils le désirent, obtenir les renseignements par correspondance.

Pour ce qui concerne les mercuriales, le petit tableau suivant donne un aperçu des variations de prix pendant les mois de janvier à avril 1912 sur le marché de Casablanca-ville.

Chameaux	285 à 350 fr.	par tête.
Bœufs	120 à 142 fr.	—
Chevaux	250 à 500 fr.	—
Mulets	340 à 500 fr.	—
Anes	50 à 80 fr.	—
Moutons	15 à 20 fr.	—
Chèvres	8 à 15 fr.	—
Blé	19 à 26 fr.	le quint.
Orge	12 à 15 fr.	—
Pois chiches	25 à 30 fr.	—
Maïs	11 à 16 fr.	—
Fèves	16 à 18 fr.	—
Lin	25 à 40 fr.	—
Laine	3 fr.	la peau.

Dans les états comparatifs des produits mensuels les chiffres suivants qui concernent l'ensemble des marchés, montrent la persistance des augmentations.

	Produits 1911	Produits 1912	Excédent 1912
	P. H.	P. H.	P. H.
Janvier	33.835,00	43.467,55	9.632,55
Février	33.067,00	37.913,00	4.846,00
Mars	33.232,00	42.465,35	9.233,35
Avril	33.260,00	48.919,75	15.659,75
TOTAUX	133.394,00	172.765,65	39.371,65

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN CHAOUIA

STATIONS	ALTITUDE mètres	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
			MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE			NOMBRE de m/m	NOMBRE de jours	DIRECTION des Nuages	FORCE de 0 à 9		
JANVIER 1912													
Casablanca ...	20	763,2	9,0	16,0	12,5	9,8	82,0	125,7	14	S et SO	3,0	2,1	
Ber-Rechid ...	220	728,7	3,7	15.4	9,5	»	»	39,6	16	»	»	»	Tempête nuit 25 au 26.
Dar Chafaï ...	400	715,5	6.4	16,1	11,2	»	»	87,7	13	»	1,4	»	
Settat	370	734,6	6,0	16.4	11,2	»	72,5	177,5	18	»	2,3	10,0	
Ben Ahmed ..	600	704,4	4,6	13,9	9,2	»	77,0	137,0	14	»	2,0	»	
Boulhaut	300	722,0	5,4	15,0	10,2	»	»	(1) 3172,385	9	»	3,1	6,3	Pluie torrentielle 26 matin.
FÉVRIER													
Casablanca ...	20	762,4	10,2	19,7	14,9	9,6	76,0	107,0	12	dom. S.	2,6	2,0	2 orages (4 et 7).
Ber-Rechid ...	220	732,2	7,6	19,7	13,6	»	»	128,6	11	»	2,3	»	
Sidi-Ali	18	763,0	5,4	29,9	15,5	»	87,8	187,8	10	S et SW	0,3	5,3	Orages et pluies torrentielles, inondations les 4 et 6.
Dar Chafaï ...	400	715,0	9,1	21,1	15,1	»	»	59,9	7	S, SW, NW	1,2	»	
Settat	370	733,6	9,2	21,3	15,2	»	65,0	171,3	10	»	2,5	»	Postes 2, 5, 6, 7 : 3 jours brouillard (27, 28, 29).
Ben Ahmed ..	600	703,8	10,1	17,1	13,6	»	67,0	61,2	8	»	2,1	»	5 pluies torrentielles. 2 orages (5 et 8).
Boulhaut	300	717,8	8,0	20,0	14,0	»	»	180,0	11	»	5,5	5,0	1 tempête violente. 1 ouragan le 6.

(1) Ce nombre, sans autre indication, représente des centimètres cubes.

STATIONS	ALTITUDE mètres	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
			MINIMUM	MAXIMUM	MOYENNE			NOMBRE de m/m	NOMBRE de jours	DIRECTION des Nuages	FORCE de 0 à 9		
							MARS						
Casablanca ...	20	763,1	9,8	19,2	14,5	9,6	74,0	22,2	8	N	2,0	1,6	
Ber-Rechid ...	220	735,9	5,4	20,6	13,0	»	76,0	117,0	9	N, NO, SO	1,7	6,0	Sirocco les 26, 27 et 29.
Sidi-Ali	18	765,3	9 3	21,7	15,5	»	89,0	28,0	5	N, NE, W	,5	5,0	Sirocco 31. Tonnerre, éclairs.
Dar Chafaï ...	400	718,2	8,9	24,6	16,7	10,8	58,0	12,0	2	N, E, W	2,6	3,4	
Settat........	370	734,0	9,5	24,3	16,9	8,5	89,0	13,1	»	N	»	1,3	Passage de cigognes le 27. Floraison oliviers le 29. 4 jours de sirocco.
Ben Ahmed ..	600	707 8	10,7	22,9	16,8	»	61,0	16,6	5	»	2,0	2,2	
Boulhaut.....	300	720,1	9,3	21,7	15,5	9,7	67,0	24,6	6	SW, W, NW	2,5	4,0	Sirocco 26, 27. Petit orage 30.
							AVRIL						
Casablanca ...	20	759,5	11,1	19,6	15,8	9,8	72,0	34,8	6	N, NO	2,0	2,1	
Ber-Rechid ..	220	732,8	6.2	19,9	13,1	»	63,0	298,0	7	N, NO	2,0	3,4	Arcs-en-ciel les 12, 27 et 27. Eclipse le 17. Grêle le 18. 1 jour brouillard.
Sidi-Ali	18	761,8	10,0	20,6	15,3	»	83,0	138,0	6	N, NO, O	3,0	5,6	Eclipse le 17. 1 jour brouillard.
Dar Chafaï ...	400	714,8	9,3	23,7	16,5	8,9	64,0	28,2	7	N, NO	2,5	3,7	Floraison du lin le 10.
Settat...... .	370	732,4	8,4	22,6	15,5	»	72,0	66,5	5	N, NO	2,0	3,8	Floraison vigne le 11. Eclipse le 17 de 10 h. 25 à 12 h.
Ben Ahmed .	600	703,4	6,6	21,1	13,8	7,9	67,0	47,5	7	»	2,0	4,2	Eclipse le 17 de 9 h. 30 à 12 h. 55. 3 jours brouillard.
Boulhaut.....	300	716,8	8,9	20,3	14,6	10,6	67,0	38,9	10	NO, O, SO	2,0	3,8	
Mechra-b.-Abbou ..	330	730,9	12,0	25,0	18,5	»	43,0	53,4	6	N, NO	2,0	3,2	Eclipse le 17. 3 jours brouill.

ESSAI DE CULTURE DE COTON EN CHAOUÏA

Un essai de culture de coton a été effectué en 1911, à la pépinière de la ville de Casablanca par le commandant Dessigny, chef de bataillon, chargé des Services municipaux de cette ville.

La graine de cette plante avait été offerte gracieusement comme provenant de Porto-Rico (Antilles) par M. Favrot, avocat à Casablanca.

Les semis furent faits pendant le mois de février 1911, dans un terrain présentant $0^{m}40$ de profondeur de terre arable et un sous-sol calcaire.

Vingt-deux plants laissés sur place sur l'emplacement des semis furent irrigués deux fois par mois pendant la saison sèche, de juin à septembre inclus, et reçurent deux binages pendant cette même période ; ils atteignirent une hauteur moyenne de $1^{m}30$.

Ces vingt-deux plants, qui occupaient une superficie de $1^{m}50 \times 2^{m}00$, soit 3 mètres carrés, donnèrent 350 grammes de coton absolument net, c'est-à-dire débarrassé des graines et autres matières étrangères.

Cette récolte représente donc un rendement de 1.160 kil. à l'hectare.

Le coton est fin et paraît de bonne qualité.

Les plants précités ont été conservés pour permettre de se rendre compte de la façon dont ils se comporteront et, aussi, de leur rendement pendant leur seconde année d'existence.

Il a été fait à Sidi Ali un essai de coton qui a donné les meilleurs résultats au point de vue de la qualité des fibres. Quant au rendement, il n'a pu être évalué d'une façon exacte, la surface plantée étant trop petite ; il a paru néanmoins satisfaisant étant donné le nombre de capsules par pied (80 environ).

(Communication de M. le Colonel REDIER, commandant la Chaouïa.)

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1911 au 1er Juin 1912

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1911).....	733,4	10,6	21,6	16,1	8,3	70,2	308,9	0	0	S. W.	1,1	3,0	15,5	7
Janvier (1912).......	730,2	8,1	19,1	13,6	7,0	67,4	312,1	28,5	6	S. E.	1,2	2,8	16,4	6
Février —	725,4	8,4	18,4	13,4	8,2	74,5	399,3	2,0	1	S. W.	1,4	2,9	16,5	6
Mars —	731,4	10,9	18,7	14,8	8.8	71,4	226,5	17,0	4	S. W.	1,5	3,1	15,4	9
Avril —	730,9	12,0	18,8	15,4	9,1	70,2	258,9	23,5	5	S. E.	1,7	2,1	15,5	10
Mai —	728.6	14,9	23,9	19,4	15,2	76,0	274,3	0	0	S. E.	1,3	3,0	13,1	7
TOTAUX.....								71,0	16					45

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1911 au 1er juin 1912

ROSE des VENTS	Décembre 7 h. mat.	Décembre 1 h. soir	Décembre 7 h. soir	Janvier 7 h. mat.	Janvier 1 h. soir	Janvier 7 h. soir	Février 7 h. mat.	Février 1 h. soir	Février 7 h. soir	Mars 7 h. mat	Mars 1 h. soir	Mars 7 h. soir	Avril 7 h mat.	Avril 1 h soir	Avril 7 h. soir	Mai 7 h. mat.	Mai 1 h. soir	Mai 7 h. soir	TOTAUX du 1er décembre 1910 au 1er juin 1911	TOTAUX du 1er décembre 1911 au 1er juin 1912
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	2	1	1	1	2	4	1	6	3	4	9	6	5	8	7	0	3	4	96	67
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	1	0	1	14	6
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	6	7	15	7	10	15	7	8	11	6	8	11	9	11	13	13	15	12	134	184
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	5	3
S.	3	8	8	6	6	7	6	5	8	5	2	6	4	4	8	6	5	4	118	101
S. S. W.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2
S. W.	18	8	7	17	8	5	15	6	7	15	9	8	7	4	2	10	5	10	142	161
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	1	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	2	1	0	1	1	0	9	10
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	2	6	0	0	3	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	25	15
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	29	29	29	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	549

Ch. LHUILLIER

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

FLAMAND (G.-B.-M.). — **Recherches géologiques et géographiques sur le Haut Pays de l'Oranie et sur le Sahara (Algérie et Territoires du Sud).** *Missions du Ministère de l'Instruction publique et du Gouvernement général de l'Algérie (Territoires du Sud de l'Algérie. Service géologique).* Lyon, Rey 1911. 1 vol. in-4°, 1001 pages (nombreuses cartes dans le texte et 7 cartes en couleurs hors texte. Thèse présentée à la Faculté de Lyon).

La thèse de M. G. B. M. Flamand était impatiemment attendue. Son apparition est un gros événement ; car c'est une œuvre considérable : considérable par ses proportions et son format (fort in-4° de 1000 pages !) et considérable surtout par le nombre extraordinaire de questions générales qu'elle met au point, qu'elle rajeunit, qu'elle résoud et par les aperçus nouveaux qu'elle ouvre sur une foule de points particuliers.

Ce travail est l'œuvre de toute une vie et le résumé coordonné et synthétisé des missions, explorations et recherches auxquelles M. Flamand s'est voué tout entier. Il embrasse une énorme étendue de territoires qui comprend toute la zone oranaise des Hauts Plateaux et qui s'étend du Nord au Sud depuis Mascara jusqu'au Tidikelt et de l'ouest à l'est du Tafilelt à El Oued et Négrine.

Il comprend cinq parties : 1° Historique des études antérieures (Bibliographie et cartographie) ; 2° Stratigraphie générale ; 3° Tectonique ; 4° Paléontologie ; 5° Géographie physique, hydrographie, géohydrologie. Le présent volume ne contient que les quatre premières parties, la cinquième fournira à elle seule la matière d'un second tome. Six cartes en couleurs hors texte accompagnent le premier tome (1). Des coupes, schémas, croquis et photographies rendent à chaque page la lecture facile et attrayante.

La première partie (Historique et Bibliographie) est un recueil abondant et précis de tous les ouvrages ou cartes qui intéressent les Plateaux et le Sahara algériens depuis 1843 jusqu'en 1909 inclus. Il serait superflu d'en montrer la très grande utilité. Elle est complétée par des notes extrêmement nombreuses au bas de chaque page.

---

(1) 1. *Esquisse géologique de la frontière marocaine* (1/1.000.000°). — 2. *Carte géologique de la région Mascara-Saïda* (1/200.000°). — 3. *Carte géologique du Chott el Gharbi* (1/400.000°). — 4. et 5. *Esquisses tectoniques d'une partie du Sahara septentrional et du Haut Pays oranais* (1/1.600.000°). — 6. *Grande carte géologique générale du Sud-Oranais* au 1/800.000°.

La deuxième partie est consacrée à la stratigraphie. C'est la plus ardue, mais celle aussi où l'on constate le mieux la netteté et la précision d'une méthode qui utilise, sans en négliger un seul et sans en éprouver de gêne, une masse énorme de documents. Quelques questions sont traitées avec de grands développements : telles sont, par exemple, la « Question de la houille dans le Nord africain (pp. 188 à 276 ; avec carte, fig. 25, p. 267). M. Flamand conclut nettement à la présence de la houille tout en reconnaissant que « ces divers gisements ne présentent jusqu'à ce jour qu'un intérêt d'ordre scientifique » ; puis la Question des affleurements ophito-marno-salins (pp. 283 à 371), qui appartiennent tous au système triasique et qui se rencontrent surtout dans les régions de plissements et d'effondrements maxima ; enfin, et surtout la Question des dépôts tertiaires et quaternaires. Ils sont tous d'origine continentale et M. Flamand les groupes en trois niveaux principaux : 1° « Le terrain des gour », ensemble puissant de poudingues et de grès argileux ; 2° par dessus, en discordance, une formation pliocène fluvio-lacustre et calcaire, le « terrain des hammadas supérieures » ; 3° enfin, dans les lits d'oueds, différents niveaux de terrasses passant de la carapace calcaire ou gypseuse au cailloutis grossier et aux dépôts de daya et de sebka.

Ces conclusions jettent un jour tout nouveau sur l'histoire climatique du Sahara. On y distingue en effet un certain nombre de changements : d'abord un climat humide avec de grands lacs et des marais ; puis une époque de sécheresse et d'humidité alternées, avec un grand travail de l'érosion fluviale et éolienne ; au quaternaire récent, un climat encore assez humide avec périodes de sécheresse ; enfin le climat désertique actuel.

La troisième partie traite de la Tectonique. Après quelques définitions de termes géographiques ou géologiques, l'auteur étudie successivement : le Haut Pays tellien cissteppien (Frenda, Saïda, frontière marocaine) « zone remarquable de plateformes à plissements subméridiens »; les dépressions des steppes et les cuvettes des chotts « produits de l'érosion hydro-éolienne et d'un déblaiement éolien et non le fait d'effondrements » ; la chebka du Tadmaït « gigantesque socle synclinal quadrangulaire, immense plateau gauchi aux tables calcaires et marno-calcaires durcies et empilées » ; les chaînes atlasiques (sic) du Sud (Atlas saharien), où s'accentuent les caractères spéciaux des plissements du djebel Amour et des Oulad Nayl ; les régions déprimées et affaissées du Haut Sahara oranais et du Bas Sahara constantinois, grandes zones d'épandage où les plis sont extrêmement atténués; enfin le Sahara central et Pays Targui où dominent les directions N.-S. des plissements calédoniens et hercyniens.

Cette architecture est très diverse, parce qu'elle est le résultat de plissements et de pénéplénations d'âge très différent et parce qu'elle est dominée par l'existence des plateformes sudo afri-

caines « qui imposent leur structure simple à l'ouest jusque très au nord, au cœur de la région considérée à tort comme appartenant aux formes structurales méditerranéennes ». Ces considérations imprimeront aux descriptions physiques des régions naturelles de la Berbérie des lignes directrices nouvelles, qui paraissent peu en rapport avec celles que l'on avait suivies il y a encore quelques années » (1).

Enfin la Paléontologie occupe la quatrième partie. C'est surtout, dans l'esprit de l'auteur, une présentation d'espèces classiques destinées à servir de guide pour l'établissement de niveaux précis (16 planches).

Tel est le très puissant ouvrage de M. G. B. M. Flamand. Il fait le plus grand honneur à son auteur et aux études géographiques algériennes. La lecture, nécessairement un peu longue, est égayée par endroits par un certain ton de polémique qui n'est jamais discourtoise et le plus sérieux éloge qu'on puisse faire de ce livre, c'est qu'après l'avoir terminé, on déplore de ne pouvoir aussitôt en lire la seconde partie.

J. GAROBY.

JOLEAUD (Léonce). — **Étude géologique de la chaîne numidique et des monts de Constantine (Algérie)**. Montpellier. Montane, Sicardi et Valentin, 1912, 1 vol. in-8°, 436 p. (accompagnées : 1° d'une carte géologique des environs de Constantine au 1/20.000° ; 2° d'une carte géologique d'une partie des régions de Philippeville et de Constantine au 1/200.000°).

Les deux dernières années ont été jusqu'ici particulièrement fécondes en études géologiques relatives à l'Algérie : trois ouvrages extrêmement importants sont venus, coup sur coup, augmenter dans des proportions très appréciables et préciser nos connaissances sur la géologie de l'Est algérien : celui de M. Dareste de la Chavanne sur la région de Guelma (2), celui de M. Blayac sur le bassin de la Seybouse (3), enfin la thèse de M. Joleaud. Nous ne nous occuperons pour le moment que de celle-ci.

---

(1) E. F. GAUTIER. — *La Meseta sud-oranaise* (A. de G. 1909, 15 juillet).
— *Les Hauts Plateaux algériens* (La Géographie, 15 février 1910).
— *Eulie Berrouaghia et Aumale* (A. de G. 1910, 15 mai).

(2) DARESTE DE LA CHAVANNE (J.) — *La Région de Guelma*. Etude spéciale des terrains tertiaires. (Bull. Service Carte géolog. Algérie, 2e série, n° 5. Alger, Jourdan 1910, 1 vol. in-8°, 256 pages).

(3) BLAYAC (J.) — *Esquisse géologique du bassin de la Seybouse et de quelques régions voisines* (Bull. Service Carte géolog. Algérie, 2e série, n° 6. Alger, Jourdan 1912, 1 vol. in-8°, 490 pages).

L'ouvrage de M. Joleaud tient beaucoup plus que ne promet le titre : ce n'est pas seulement une étude géologique détaillée des régions de Philippeville et de Constantine (chaîne numidique proprement dite ; dépressions de Constantine ; monts de Constantine et plateaux), mais c'est aussi en grande partie une sorte d'esquisse générale de la géologie de l'Algérie tout entière. En effet, successivement, dans chaque chapitre, l'auteur nous présente des considérations générales sur les terrains paléozoïques, triasiques et jurassiques de l'Afrique Mineure (pp. 58-64), sur les terrains nummulitiques (pp. 196-200), sur les terrains néogènes (pp. 233-240), sur les phénomènes quaternaires de l'Afrique Mineure (pp. 332-354) et chaque chapitre, en outre, se termine par un essai sur la paléogéographie de l'Afrique Mineure aux temps paléozoïques, triasiques et jurassiques (p. 85), aux temps crétacés (p. 188), nummulitiques (p. 219), néogènes (pp. 278-281) et pendant les temps quaternaires (p. 319) (1). Ces chapitres qui occupent un grand nombre de pages, donnent à l'ouvrage une portée générale fort intéressante, mais ils touchent à des questions tellement graves et tellement sujettes encore à discussion, qu'ils risquent parfois d'ébranler, avouons-le, la confiance qu'on doit avoir dans les conclusions de l'auteur. Enfin de bonnes considérations plus particulièrement géographiques sur la végétation, les cultures, les eaux et les irrigations terminent cette copieuse thèse.

Le chapitre peut-être le plus intéressant du sérieux travail de M. Joleaud est celui qui a trait à la tectonique (chapitre VII, pp. 327-390). D'après l'auteur, la chaîne numidique, comme celle des Babors, est d'âge miocène et leur tectonique « paraît témoigner de l'existence de phénomènes de charriage ». Le relief serait constitué par une grande nappe charriée venue du Nord, mais dont la racine ne serait pas cependant très éloignée. « Il semble que la racine de la nappe doive être cherchée dans les massifs kabyles situés immédiatement plus au Nord. » Mais le relief s'est trouvé compliqué encore de ce fait que, à la phase des charriages, a succédé, au cours de la grande période orogénique tertiaire, une seconde phase de déversements au Nord, ce qui a déterminé « une disposition en éventail très asymétrique de la structure générale du pays. »

Quant à la région de Constantine (dépressions et plateaux), elle présente une série de larges anticlinaux et synclinaux orientés du S.-W. au N.-E., qui se prolongent vers le S.-W.

---

(1) Ces paragraphes sont accompagnés d'*esquisses schématiques* de l'Algérie-Tunisie à diverses époques géologiques : au barrémien et à l'aptien, à l'albien, au suessonnien et au lutétien inférieur, à l'aquitanien, au burdigalien et à l'helvétien, au tortonien, au sahélien, au pontien et au pliocène inférieur. Ces cartes, fort intéressantes, seront rapprochées avec fruit des cartes semblables de J. Blayac (*op. cit.*, p. 248, fig. 41 ; p. 286, fig. 43 ; p. 315, fig. 45 ; p. 343, fig. 46 ; p. 375, fig. 49.

dans les hautes plaines et dans les chaînes présahariennes. Au nord, ces plis sont débordés par la nappe de charriage numidienne. Enfin, dans le nord de la région de Constantine existe une autre nappe de charriage qui a été elle-même replissée. Quant aux grands lacs qui occupèrent l'intérieur à l'époque pliocène, ils se sont vidés à l'âge quaternaire, grâce à une série de mouvements épirogéniques « qui assurèrent aux cours d'eau déjà tributaires de la Méditerranée, la capture des cuvettes hydrographiques jusque là fermées du sud du Tell et du nord des Hautes Plaines. »

Deux belles cartes en couleurs accompagnent et illustrent la thèse de M. Joleaud.

En résumé, travail extrêmement intéressant, très riche en observations générales et qui déborde avec quelque hardiesse hors de son propre cadre. La thèse de M. Joleaud ne peut qu'accroître la très grande estime que tout le monde professe pour les très laborieux et très actifs collaborateurs de la carte géologique de l'Algérie.

J. GAROBY.

L. GENTIL. — **La géologie du Maroc et la genèse de ses grandes chaînes** (*Annales de géographie*, 15 mars 1912)

M. L. Gentil vient de publier dans les *Annales de Géographie*, un essai de carte géologique du Maroc dressée d'après les documents parus jusqu'à ce jour et surtout d'après ses propres travaux. Un commentaire de 29 pages accompagne la carte ; M. Gentil y présente les différents problèmes que soulève la géologie du Maroc, en donne des solutions parfois définitives, ou qui parfois n'attendent leur confirmation que d'une exploration plus complète du pays.

L'étude du Maroc est divisée en six parties : Haut-Atlas, Meseta marocaine, Anti-Atlas, Moyen-Atlas, Rif, détroit sud-rifain. En voici les conclusions essentielles.

Le Haut-Atlas apparaît « composé de deux parties tectoniquement distinctes, chacune formée d'un vaste bombement anticlinal à couverture jurassique et à noyau ancien, séparées par une zone synclinale située à l'est du méridien de Demnat ». La partie W. est la mieux connue. Soulevée dès l'époque hercynienne, puis ramenée à l'état de pénéplaine au début du secondaire, morcelée et fracturée, elle fut ensuite recouverte par la mer jurassique, émergea du crétacé, et fut enfin fortement plissée et soulevée à l'époque miocène. Aujourd'hui démantelée par l'érosion, elle laisse apparaître les formations primaires (Dj. Tamjoutt, 4.500) et des roches volcaniques permo-triasiques (Dj. Zikoumt, 4.500) ou tertiaires (massif de Siroua). Dans

la partie est, les sédiments jurassiques ont été portés à une altitude moindre (Ari Aïach, 4.250) et sont conservés.

A l'ouest, les plis du Haut-Atlas, qui plongent sous l'Océan au cap Rhir, se relèvent aux Canaries, et établissent « la liaison entre les plis tertiaires du géosynclinal secondaire méditerranéen et ceux de l'Amérique centrale et septentrionale ». A l'est, le Haut-Atlas se prolonge par l'Atlas saharien, dont la structure en massifs juxtaposés rappelle celle de la grande chaîne marocaine.

La Meseta marocaine, au N. W. du Haut-Atlas, présente, sur l'ancienne pénéplaine primaire, des sédiments crétacés, puis néogènes, demeurés horizontaux. C'est donc un horst, ainsi que le plateau saharien ; les déplacements relatifs de ces deux horsts expliquent les mouvements orogéniques qui ont formé le Haut-Atlas.

L'Anti-Atlas, séparé du précédent par la vallée de l'oued Sous, semble devoir son soulèvement aux mêmes causes que le Haut-Atlas ; il domine au S. E. et à l'E., les plateaux du Draa et du Tafilelt.

Le Moyen-Atlas, soudé dans sa région méridionale au Haut-Atlas, est limité au S. E. par la vallée de la Moulouïa. Il est formé, comme le Haut-Atlas occidental, de rides tertiaires à couverture jurassique, envoyées au N. E. sous les dépôts miocènes de la moyenne Moulouïa et de la région de Taza.

La continuité du Rif et de la cordillère Bétique, déjà soupçonnée par Suess, est confirmée de façon décisive. La Méditerranée occidentale serait « un noyau hercynien, comparable aux massifs amygdaloïdes des Alpes, effondré entre la zone plissée tertiaire qui l'entourait primitivement ». La communication entre l'Océan et la Méditerranée, qui se fit au miocène inférieur par le détroit nord-bétique, se fit au miocène supérieur par le détroit sud-rifain (Taza), et depuis par le détroit de Gibraltar, qui correspond à une aire d'ennoyage des plis de la chaîne du Rif. Les chaînes de l'Atlas tellien sont le prolongement du Moyen-Atlas, dont les plis sont ennoyés sous les dépôts miocènes du détroit sud-rifain.

Au moment où des investigations géologiques détaillées du Maroc vont devenir possibles, il était opportun de présenter un tableau d'ensemble des différents problèmes qui se posent, et de définir ainsi la tâche qui s'impose aux travailleurs.

H. BLET.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 1er Avril 1912

Le lundi premier avril mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société sous la présidence de M. le Dr GASSER, président.

Étaient présents : MM. GASSER, DOUMERGUE, POCK, TOURNIER ENGEL, DÉCHAUD, PELLET, SANDRAS, BÉRENGER, LEMOISSON, ARAMBOURG.

S'étaient fait excuser : MM. FLAHAULT, DANGLES, l'abbé FABRE, RENÉ-LECLERC.

Étaient absents : MM. JULLIAN, ROUX-FREISSINENG, POUSSEUR, PÉREZ, PONTET, CAUDRILLIER, DE PACHTERE, LEVAIN.

Le procès-verbal de la séance du quatre mars est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires : MM. TROTTIN Albert, GUYON, MASSON, qui avaient été présentés dans la dernière séance.

Est acceptée la démission de M. Emile Jourdan, qui a quitté définitivement l'Algérie.

Le Président présente les vives félicitations du Comité ainsi que les siennes propres à notre collègue et ami M. le commandant Bérenger, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

En réponse à une demande adressée au docteur Gasser par M. Marchand, administrateur des Colonies, chargé des affaires musulmanes au Ministère des Colonies, le Comité décide de s'inscrire pour un an comme membre souscripteur de la Société des Conférences coloniales, moyennant un versement de dix (10) francs.

Conformément aux statuts et règlements, le Secrétaire général a adressé le 15 mars écoulé à tous les membres titulaires une circulaire leur faisant connaître les noms des membres à remplacer et les invitant à faire connaître s'ils sont candidats. Les membres du Comité soumis à la réélection sont : MM. BÉRENGER, CAUDRILLIER, GASSER, JULLIAN, LEVAIN, POCK, PÉREZ et TOURNIER ; ils se représentent. De plus, M. CAPIFALI, rentré en France, a demandé à être remplacé. En réponse à la circulaire en ques-

tion, trois candidats nouveaux se sont présentés pour faire partie du Comité. Ce sont :

MM. AMILLAC Albin, chirurgien-dentiste ;
HUOT, capitaine aux Affaires indigènes, en congé ;
KRIÉGER, contrôleur principal des Contributions directes.

Le Comité fixe au dimanche 12 mai l'Assemblée générale, au cours de laquelle auront lieu les élections pour le renouvellement du Comité.

Le Secrétaire général informe ses collègues que toutes les formalités nécessaires pour le dépôt des nouveaux statuts de la Société ont été accomplies. La déclaration en vue d'obtenir pour la Société la capacité juridique prévue par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 a été faite à la date du 7 février 1912 ; le Préfet du département en a donné récépissé le 27 février. D'autre part, l'extrait prescrit par l'article 1er du décret du 16 août 1901 a paru dans le numéro du 27 mars 1912 du *Journal Officiel*, dont quelques exemplaires sont déposés sur le bureau pour être conservés aux archives. Un numéro du *Journal Officiel* en question a été adressé au Préfet, par lettre du 3 avril, en vue de la reproduction de l'extrait de la déclaration au *Recueil des actes administratifs* de la Préfecture d'Oran.

M. Pock communique, de la part du Proviseur, les rapports des deux jeunes gens qui ont profité en 1911 des bourses créées pour permettre à deux élèves du Lycée de passer une partie de leurs vacances à l'étranger. M. Pock demande au Comité de renouveler cette année la subvention qu'il a accordée l'an dernier dans ce but. La réponse à cette demande sera donnée à la prochaine séance.

Le Comité a enfin à s'occuper d'un incident très regrettable qui s'est produit à l'occasion de prêts de livres de notre Bibliothèque à l'un de nos membres.

M. L..., appelé à aller occuper dans un nouveau poste les fonctions qu'il remplissait à Oran, nous remit sa démission de membre par lettre datée du 31 janvier dernier. Pendant son séjour dans notre ville, il avait emprunté, puis rendu à notre Bibliothèque un certain nombre d'ouvrages. Le 14 février, quelques jours après son départ d'Oran, il fit déposer chez la concierge de l'immeuble où se trouve notre siège social deux volumes du *Mois colonial et maritime*, le premier et le deuxième semestres de l'année 1908, qui lui avaient été prêtés. Ces volumes étaient dans un état pitoyable. Dans celui du premier semestre 1908, il manquait 39 feuilles (78 pages) réparties en six paquets ; dans l'autre 9 feuilles avaient été arrachées ; elles se rapportaient toutes à des questions maritimes *(L'Indo-Chine maritime ; La flotte allemande de Hambourg, du Weser et de la Baltique ; La Marine marchande japonaise)*, sauf dix d'entre elles correspondant à un article sur la colonisation française aux Comores. Or, ces livres venant précisément d'être brochés,

étaient indiscutablement intacts lorsque M. L... les avait pris dans la Bibliothèque. En présence de ces faits, le Secrétaire général demanda à ce membre des explications par lettre du 16 février ; cette lettre étant restée sans réponse, il renouvela cette demande sous pli recommandé du 5 mars, en ajoutant que le Comité provisoirement n'acceptait pas la démission donnée.

Le Président reçut alors en réponse de l'intéressé une lettre dont l'auteur paraissait vaguement inconscient ou volontairement ironique ; il traitait longuement sur le mode admiratif un sujet d'esthétique absolument étranger à la question, puis laissait entendre en quelques mots à la fin qu'il serait possible qu'un tiers eût commis les méfaits qu'on lui reprochait à lui, mais que néanmoins il serait disposé à rembourser les dégâts dont il nous demandait de lui indiquer le montant ; il ne protestait pas contre l'accusation portée contre lui.

Le Comité, après avoir longuement délibéré sur ce cas de vandalisme, estimant qu'il est amplement prouvé que M. L... a volontairement détérioré, pour en tirer parti, au moins deux volumes que la Société lui avait prêtés, que le remboursement de leur valeur ne saurait constituer une sanction suffisante pour une indélicatesse aussi caractérisée, que les soi-disant explications fournies sont inacceptables, décide de refuser la démission de ce membre et de lui appliquer l'art. 12 § 3 des statuts ainsi conçu :

« Art. 12. — La qualité de membre de l'association se perd :

« 3° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Comité, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale. »

Le Comité prononce en conséquence la radiation comme membre de M. L... ; le Secrétaire général l'informera par lettre recommandée de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures du soir.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : P. ENGEL.	Signé : J GASSER.

CONFÉRENCE DU CAPITAINE MARCEL

Le capitaine Marcel, du 2e Régiment de Chasseurs d'Afrique, donna avec notre patronage, le 19 avril 1912, au Théâtre Municipal, une conférence sur « La campagne du Maroc en 1911 ».

Le capitaine connaissait parfaitement la route de Casablanca à Fez, pour l'avoir parcourue seul en 1910, en un moment où il y avait un sérieux danger à le faire, et il fut pour cette raison

désigné pour être en quelque sorte le guide de la colonne chargée de débloquer Fez en 1911. Cette campagne lui permit de former une collection de 400 clichés photographiques de toute beauté.

M. Marcel débute en reprenant en quelques mots l'historique des faits qui amenèrent notre intervention. La révolte en mars 1911 des Cherarda, puis des autres tribus voisines de Fez ; l'ordre donné par le Sultan au lieutenant-colonel Mangin et au commandant Brémond de revenir avec leurs mehallas pour défendre la capitale investie ; l'échec du 26 mars entre Fez et Ras-el-Ma. La situation devenant inquiétante, Mouley Hafid demande à ce moment l'appui de nos troupes marocaines de la Chaouïa, et enfin, pressé de plus en plus par les tribus révoltées, il sollicite, le 10 avril, officiellement, par l'intermédiaire de notre consul à Fez, l'aide de la France elle-même. Le 22 avril, sur la proposition de MM. Cruppi et Berteaux, le gouvernement français décide notre intervention armée et la formation de la colonne du général Moinier. Ce général avait sous ses ordres le général Dalbiez et les colonels Brulard et Gouraud, commandant chacun une brigade de marche.

L'orateur, arrivé à ce point, commence à faire défiler devant nous les photographies nettes et vivantes qu'il a prises lui-même ou fait prendre sur ses indications, et nous montre l'arrivée de son bateau à Casablanca, qui est peut-être le moins mauvais port marocain sur l'Atlantique, mais que la barre rend pourtant indisponible un jour sur deux ; nous assistons à la traversée de la brousse, si haute que par endroits elle dépasse un homme à cheval ; au transport de blessés et même de cadavres, qu'il faut enterrer au loin pour éviter des profanations ; à la traversée assez pénible de l'oued Beth le 19 mai ; à l'arrivée le 21 mai devant Fez, dix jours après le départ d'El-Kenitra.

Il était temps : les assauts des Berbères avaient été repoussés, mais péniblement ; les troupes indigènes, qui ne recevaient plus de solde, commençaient à montrer des signes de mutinerie Et si, après coup, pour les besoins d'une mauvaise cause, des étrangers habitant alors la ville, ont prétendu et prétendent que notre intervention n'aurait pas été nécessaire, ceux-là nous doivent sans conteste de pouvoir encore le dire.

Cette partie de la campagne, bien que courte, fut pénible, non par le fait des Marocains eux-mêmes dont les efforts ne dépassent pas en général l'organisation d'une guerre de partisans localisée ; mais surtout à cause des circonstances : l'énorme convoi qui portait, en plus des munitions, quinze jours de vivres pour 8.500 hommes, car une fois arrivée au but, l'armée ne devait pas compter vivre sur le pays affamé déjà ; l'éloignement de la base qui était à 280 kilomètres de Fez.

De cette ville, l'honorable conférencier nous montre notam-

ment le palais, très simple, habité par le Sultan ; le tertre où journellement on traînait dans sa cage le Rogui pour l'abreuver d'avanies ; les éléphants dressés à s'agenouiller devant un escalier d'entrée du palais ; des portraits de Mouley Hafid, que ce dernier, flatté et amusé, permettait au capitaine, très bien en cour, de prendre d'aussi près qu'il le désirait ; le trio protocolaire : l'aboyeur, le porte-parasol, le chasse-mouche, qui toujours accompagne le souverain, etc.

Après un temps de repos près de la capitale, la colonne qui était campée à Dar Debibagh, à trois kilomètres au sud de Fez (car elle ne put, pour des raisons diplomatiques, entrer en corps dans la ville même), prend en partie le chemin de Meknès où nous voyons le palais que Mouley Ismaël se construisit à l'image, très atténuée, de Versailles. Ce Sultan admirait fort Louis XIV et lui fit demander en mariage une de ses filles illégitimes, Mlle de Conti ; on en était déjà à la période d'échange de cadeaux et Mouley Ismaël avait reçu pour sa part un petit carrosse qui existe encore et dont l'image défile devant nous, lorsque Mlle de Conti rompit les pourparlers en apprenant que son prétendant était nègre. Il faut supposer, pour que les négociations aient pu aller si loin, que grande était l'ignorance de cette princesse relativement à l'existence qui lui eût été réservée dans le harem de ce fruste monarque, toute fille du roi très chrétien qu'elle fût.

A 20 kilomètres de Meknès se voient les restes assez bien conservés de *Volubilis*, ancienne cité romaine.

Le corps d'occupation parcourut le pays, mais en y laissant de nombreuses victimes. La mortalité à Fez atteignit 30 %.

Enfin, au mois de décembre ce fut le retour, et le capitaine emporta comme dernier souvenir de la capitale la vision de la garde rendant au coucher du soleil les honneurs au drapeau tricolore flottant sur la casbah du camp.

Tel fut en quelques mots le fond de la conférence ; mais ce que nous ne devons pas passer sous silence, c'est l'éloquence ardente qui l'anima tout entière. Jamais salle ne communia plus parfaitement, dans une attention plus soutenue, avec les sentiments élevés que l'orateur développait devant elle, soit qu'il évoquât le souvenir ému de ses camarades tombés en martyrs, soit qu'il célébrât le dévouement des Femmes de France qu'il avait vues à l'œuvre, soit qu'il exaltât la mission civilisatrice dont la France acceptait la rude charge dans ce pays encore barbare.

Et le docteur Gasser, interprète de l'auditoire tout entier, put alors dire avec raison au capitaine Marcel, en lui serrant la main : « Vous nous avez amusés, vous nous avez intéressés, vous nous avez émus, soyez-en remercié. »

P. ENGEL.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 6 Mai 1912

Le lundi six mai mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président.

Étaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, POCK, TOURNIER, ENGEL, PELLET, SANDRAS, POUSSEUR, BÉRENGER, PÉREZ, PONTET, DE PACHTERE, ARAMBOURG.

S'étaient fait excuser : MM. GASSER, l'abbé FABRE, DANGLES, RENÉ-LECLERC.

Étaient absents : MM. DÉCHAUD, JULLIAN, ROUX-FREISSINENG, LEMOISSON, CAUDRILLIER, LEVAIN.

Le procès-verbal de la séance du premier avril est lu et adopté.

Le Comité approuve la rédaction de la lettre qui sera envoyée à M. L... pour lui notifier la décision prise à son égard au cours de la dernière séance et concluant à sa radiation.

M. DOUMERGUE rappelle que la Société a perdu le 12 avril un de ses membres les plus sympathiques et les plus dévoués, M. l'ingénieur Adolphe KOCH. Notre regretté collègue était entré dans notre Société en 1898 et, de 1898 à 1910, il avait fait partie du Comité au titre de secrétaire-adjoint de section. Il s'était fait remarquer par son assiduité à assister aux réunions et, très ponctuel, il arrivait toujours le premier. Lorsque, atteint de surdité, KOCH ne put suivre utilement les séances, il donna sa démission de membre du Comité ; il estimait qu'il ne devait pas occuper une fonction qu'il ne pouvait remplir. Ce trait de caractère montre combien notre collègue avait conscience du mandat dont les sociétaires l'avaient investi ; il nous suffirait à juger l'homme si nous n'avions pas eu de multiples occasions d'apprécier ses qualités de cœur et d'esprit, son érudition et les diverses marques de dévouement qu'il donna à plusieurs reprises à la Société.

M. le Secrétaire général transmettra à Mme veuve Koch l'expression des douloureux regrets qu'a causé au Comité le décès de cet excellent homme. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans le Bulletin en cours d'impression.

Le Secrétaire général adressera au général Lyautey, un de nos sociétaires les plus dévoués, nos félicitations au sujet de sa nomination en qualité de Résident général de France au Maroc.

M. G.-B.-M. FLAMAND a fait don à la Société de son magnifique ouvrage intitulé : *Recherches géologiques et géogra-*

phiques sur le Haut Pays de l'Oranie et sur le Sahara (Algérie et Territoires du Sud.) Nous lui en sommes très reconnaissants.

M. DOUMERGUE fait remarquer que la Société a l'honneur de compter M. Flamand parmi ses membres correspondants ; le travail de notre savant collègue forme le sujet de la thèse qu'il a soutenue devant la Faculté des Sciences de Lyon et qui lui a valu le grade de docteur. L'œuvre du savant géologue est un véritable monument élevé à la géologie saharienne et en particulier à celle du Sud et de l'Extrême-Sud de la province d'Oran.

Le Comité décide de renouveler cette année la subvention de cent francs (100 fr.) accordée à la *Société des Anciens Élèves du Lycée* dans le but de créer deux bourses destinées à permettre à deux jeunes gens du Lycée d'accompagner gratuitement les caravanes d'élèves de cet établissement universitaire qui passeront une partie des vacances prochaines en Allemagne ou en Angleterre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Signé : P. ENGEL.

Le Vice-Président, Signé : DOUMERGUE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 12 Mai 1912

Le douze mai mil neuf cent douze, à neuf heures et demie du matin, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée générale au siège social, sous la présidence de M. DOUMERGUE, vice-président.

Les membres présents étaient au nombre de vingt-six ; plusieurs autres de nos collègues, et en particulier le docteur GASSER s'étaient excusés.

M. DOUMERGUE donne lecture des articles de nos statuts se rapportant aux élections.

L'Assemblée désigne aussitôt comme scrutateurs : MM. l'abbé ARACIL, BLET et DURAND pour procéder au pointage et au dépouillement des votes reçus par correspondance.

Puis la parole est donnée au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale du 7 mai 1911 ; ce procès-verbal est adopté.

M. Doumergue lit ensuite un rapport relatif au bilan des progrès de la Société depuis 1905, époque à laquelle les anciens du Comité actuel furent élus.

L'Assemblée donne son assentiment aux idées exposées par M. Doumergue et approuve son rapport.

M. Monbrun, notre président honoraire, qui a bien voulu assister à la séance, demande ensuite la parole. Revenant sur une question que M. Doumergue a traitée, il montre tout l'intérêt qu'aurait la Société à être reconnue d'utilité publique, maintenant qu'elle a obtenu la capacité juridique. Il engage vivement le Bureau à prendre le plus tôt possible ses mesures pour atteindre ce but. M. Monbrun termine en adressant ses remerciements à M. le docteur Gasser, à M. Doumergue, à tous les anciens présidents et à tous ceux qui ont fait de la Société ce qu'elle est actuellement.

L'Assemblée applaudit vivement l'honorable orateur et l'approuve absolument.

Puis M. le docteur Sandras, se levant, exprime également la gratitude des membres de la Société, dont il se fait l'interprète, envers M. le docteur Gasser, notre président, qui, en particulier, est parvenu à augmenter dans une forte proportion notre effectif, et envers M. Doumergue qui s'est tant dévoué pour l'accroissement et le classement de notre bibliothèque et qui tous les jours dépense tant d'efforts pour notre Bulletin trimestriel.

L'Assemblée partage entièrement les sentiments si bien exprimés par le docteur Sandras.

Puis le Secrétaire général donne lecture de son rapport annuel.

Enfin, le trésorier, M. Pock, donne également connaissance de son rapport annuel, contenant les comptes de l'exercice 1911.

Ces deux rapports sont approuvés par l'Assemblée.

L'Assemblée générale vote le dépôt à la caisse de réserve d'une somme de 500 (cinq cents) francs, prise sur le reliquat de l'exercice 1911, qui est de 604 fr. 67.

M. Monbrun, reprenant la parole, propose d'envoyer au général Lyautey la motion suivante :

« La *Société de Géographie d'Oran*, réunie dans son Assemblée générale annuelle, adresse à M. le général Lyautey ses respectueux hommages et ses vœux de plein succès pour l'accomplissement de la haute et patriotique mission qui vient de lui être confiée par le Gouvernement de la République pour la grandeur de la France africaine. »

L'Assemblée, approuvant cette proposition, charge le Secrétaire général de transmettre ces vœux à leur destinataire.

La séance est suspendue pour permettre aux membres présents de voter.

Le dépouillement des votes, tant des membres présents que

de ceux ayant voté par correspondance, donne les résultats suivants :

Bulletins déposés : 133. Nuls : 5.

Suffrages exprimés : 128.

Ont obtenu :

MM.	Bérenger	128 voix
	Tournier	128 —
	Pock	124 —
	Gasser	120 —
	Pérez	119 —
	Levain	116 —
	Caudrillier	113 —
	Jullian	105 —
	Huot	84 —

En conséquence, M. le Président proclame les résultats suivants :

MM. Bérenger, Tournier, Pock, Gasser, Pérez, Levain, Caudrillier, Jullian sont élus membres du Comité pour trois ans.

M. Huot pour deux ans.

M. Kriéger a obtenu 79 voix ; M. A. Amillac, 61.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général, *Le Vice-Président,*

Signé : P. ENGEL. Signé : DOUMERGUE.

1° Rapport de M. Doumergue, vice-président

M. le docteur Gasser se trouvant dans l'impossibilité de présider l'Assemblée générale m'a chargé de le remplacer et de l'excuser auprès de vous.

Si vous le permettez, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte pour dresser le bilan des progrès réalisés par la Société depuis 1905, époque à laquelle les anciens du Comité actuel prirent en mains les rênes de l'administration.

Sous l'heureuse impulsion de M. le docteur Gasser, son nouveau président, le Comité répara rapidement les fautes qui avaient été commises, la Société reprit un nouvel essor et, depuis sept ans, le fonctionnement est normal.

Le premier soin du Comité fut d'aviser aux mesures à proposer pour éviter le renouvellement des agissements regrettables qui avaient mis, un moment, la Société en péril. De nouveaux statuts et règlements furent élaborés et votés ; un

chapitre spécial y était consacré aux formalités à remplir pour assurer la liberté et la sincérité du vote.

Cette réglementation des élections est, à mon avis, la réforme la plus utile que nous ayons faite ; c'est parce que, jusqu'ici, nous avons rigoureusement respecté les règles imposées que la Société est redevenue et reste prospère.

Il nous appartient, Messieurs, de veiller à ce que cette réglementation continue à produire ses bons effets. Exigez-en sans cesse l'application loyale et, le cas échéant, elle vous permettra d'écarter du Comité les ambitions injustifiées, ambitions qui portent toujours en elles des germes de discorde.

Grâce à l'active propagande faite par le Président et le Comité, l'effectif des membres titulaires de la Société s'éleva rapidement, il en résulta un accroissement de recettes qui nous permit d'entreprendre d'importantes améliorations.

Nos premiers efforts portèrent sur la réorganisation du Bulletin : un meilleur choix des articles, des illustrations phototypiques, des cartes plus nettes, une exécution matérielle plus soignée le placèrent bientôt au premier rang des publications similaires de province.

La plus grande place y fut réservée aux travaux concernant le Sud-Oranais, les confins algéro-marocains et le Maroc. Actuellement, nous terminons la publication de l'important et très intéressant travail de M. le capitaine Voinot sur Oudjda et l'Amalat. Cet ouvrage qui comprendra 580 pages et 26 planches sera mis en vente le 1er juin. Bien rares sont les Sociétés qui auraient pu ou voulu s'imposer une aussi lourde charge.

En janvier 1907, nous avons installé le siège social et la bibliothèque dans le local actuel où vous pouvez venir, tous les jours, sauf les dimanches, lire et vous documenter. En cinq ans, le nombre des ouvrages inscrits est passé de 1.450 à 1.950, soit une moyenne de cent ouvrages par an, sans compter la centaine de périodiques que nous recevons par échange ou par abonnement. Nous nous efforcerons d'augmenter encore cette bonne moyenne.

Par des mesures d'ordre général, par des moyens appropriés, articles dans le Bulletin, conférences, causeries, encouragements aux travailleurs, etc. ; nous avons servi les intérêts généraux de l'Algérie et en particulier ceux de la province d'Oran.

Enfin, nous avons fait régulariser la situation de la Société en obtenant la capacité juridique. Il y aura lieu d'examiner s'il n'y aurait pas avantage à poursuivre l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique.

Toutes ces réformes, toutes ces améliorations ont nécessité des suppléments de dépenses ; malgré cela nous avons pu verser à la caisse de réserve, depuis 1907, 5.000 francs. Quoique ce résultat soit très appréciable, je souhaite que nous puissions un jour économiser davantage, car c'est de la richesse de la caisse

de réserve que dépend, pour beaucoup, l'avenir de la Société. Le jour où l'encaisse atteindra 20.000 francs, cet avenir sera assuré.

Il ne faut pas oublier que c'est grâce aux économies réalisées par nos devanciers que nous avons pu entrer dans la voie du progrès ; non pas que nous ayons touché à ces économies, mais parce que cette réserve, en nous assurant contre les risques d'un insuccès, nous a permis d'aller de l'avant. Aussi j'estime qu'il est de notre devoir d'être économes et prévoyants comme l'ont été nos prédécesseurs. Non seulement, en agissant ainsi, nous travaillerons pour le bien de la Société, mais encore nous nous acquitterons d'une dette de reconnaissance envers ceux qui, comme Trotabas, Demaëght, Derrien, Bouty, pour ne parler que des disparus, dont en passant je salue la mémoire, consacrèrent tout leur cœur à asseoir sur des bases durables l'œuvre que nous continuons.

A la persistance des efforts n'a pas toujours correspondu une augmentation régulière de l'effectif des sociétaires. Après que le nombre de 400 membres a été dépassé, il s'est produit, depuis deux ans, un léger fléchissement dû surtout à des causes accidentelles. Toutefois, il y a aussi lieu de tenir compte de certaines causes permanentes dont nous ne sommes pas les seuls à subir les effets. Nous vivons dans un milieu où le recrutement est très difficile, où les effectifs des Sociétés sont soumis à des fluctuations inévitables. Les causes ?... Sociétés en trop grand nombre, changements de résidence des sociétaires trop fréquents, difficulté du recrutement en dehors d'un cercle restreint d'amis et de connaissances, etc. Ils ne sont pas rares aussi ceux qui, sollicités d'adhérer à un groupement, s'y refusent en répétant la formule consacrée : « C'est une société d'admiration mutuelle ! »

Pour ce qui concerne la *Société de Géographie d'Oran*, je tiens , Messieurs, à m'élever avec énergie contre cette assertion. Voilà sept ans que je prends une part active à l'administration de la Société, j'ai vu à l'œuvre tous mes collègues et je puis vous affirmer qu'au sein du Comité, nous n'avons aucune admiration de commande pour quiconque ; nous y pratiquons tout simplement le culte de la reconnaissance pour les services rendus. Tous mes collègues n'ont eu jusqu'ici que la noble ambition de se dévouer aux intérêts de la Société. Aussi je me plais à espérer que la bonne harmonie qui règne depuis sept ans dans le Comité ne sera pas de longtemps troublée et qu'elle assurera pendant de longues années la prospérité de la Société.

En résumé, je puis vous donner l'assurance qu'à ce jour la situation morale et matérielle de la Société est aussi satisfaisante que possible.

Messieurs, avant de terminer, je tiens à m'acquitter d'un bien agréable devoir, celui de rendre un juste hommage à M. le docteur Gasser pour les précieux services qu'il a rendus

à la Société pendant les sept années de présidence écoulées. Au nom de tous ses collaborateurs immédiats, au nom de la Société tout entière et en mon nom personnel, je lui adresse l'expression de nos sentiments de vive gratitude.

Je n'aurai garde aussi d'oublier les membres du Bureau qui, depuis 1905, n'ont cessé d'apporter leur concours dévoué à l'administration de l'œuvre commune : à MM. Flahault et Engel, secrétaires généraux, Pock, trésorier, Tournier, bibliothécaire, qui, en assurant la marche régulière des services, ont bien mérité de la Société. Je les en remercie vivement.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement, au nom du Bureau, les membres du Comité qui, assidus aux séances, s'acquittent avec zèle du mandat dont vous les avez investis. Ils sont pour le Bureau de précieux collaborateurs et de judicieux conseillers. Au risque de mettre leur modestie à une trop rude épreuve, je les prie d'agréer l'expression de ma plus cordiale reconnaissance.

2° Rapport du Secrétaire général

sur les travaux de la Société pendant l'année 1911-1912

Messieurs et chers Collègues,

Permettez-moi de vous exposer en quelques mots, suivant l'usage, les résultats de l'activité scientifique de la Société pendant l'exercice 1911-1912.

Effectif numérique de la Société. — Cette année encore la mort a cruellement fauché parmi nous. Nous regrettons amèrement la perte de :

MM. Camus, Dreveton, Jacques, Koch, Pointeau et Viénot et nous adressons à leurs familles nos douloureuses sympathies.

Quelques démissions sont également venues éclaircir nos rangs ; quelques fonctionnaires, en particulier, que nous nous honorions de compter parmi les nôtres, sont retournés en France.

Nous avons aussi fait de nouvelles recrues ; si bien qu'au 1er mai 1912, notre effectif est de 384 membres.

Réunions du Comité administratif. — Le nombre des réunions de notre Comité a été de onze, avec une moyenne de présence de treize membres.

Bulletin trimestriel. — Nous avons publié la plus grande partie d'un très important travail de notre fidèle collaborateur M. le capitaine L. Voinot sur *Oudjda et l'Amalat.* Cette étude,

toute d'actualité, très documentée, contient la monographie d'Oudjda, son histoire et celle des tribus environnantes depuis sa fondation, en 994, jusqu'à nos jours ; elle offre le caractère d'un précis complet, auquel tous ceux qui étudieront le Maroc devront se rapporter. Le style est facile, sans effort apparent, sans longueurs et sans recherche, tout objectif ; l'auteur met une certaine coquetterie à ne jamais paraître derrière les événements qu'il rapporte. Ce travail a été très remarqué et la *Société de Géographie* de Paris, comprenant son utilité, nous a donné une subvention de 500 francs pour nous aider à le faire paraître. M. Voinot s'est révélé comme un historien de grand mérite, et nous souhaitons de tout notre cœur qu'il n'en reste pas là ; nos colonnes continueront à être à sa disposition.

Nous avons publié un extrait d'une lettre du capitaine M. Bernard, datée de Fez du mois de janvier dernier, d'avant les événements qui viennent d'ensanglanter cette ville.

Une borne milliaire romaine a été trouvée l'an dernier à Saint-Denis-du-Sig, dans un état de conservation suffisant. M. l'abbé Fabre nous en a donné une étude ; il a déterminé son âge et le point exact où elle devait se trouver. L'intérêt de l'inscription de cette borne consiste en ce qu'elle permet d'identifier définitivement Saint-Denis-du-Sig avec *Tasacora*, qui est citée en particulier dans l'*Itinéraire d'Antonin*.

M. Fabre, de Tiaret, nous a envoyé deux notices sur deux inscriptions récemment découvertes à Waldeck-Rousseau, nouveau centre créé dans la commune mixte de Tiaret. La première constitue la mention de la victoire remportée par un gouverneur de la Maurétanie césariennne, Aurelius Litua, sur des barbares dont les colons romains de ce pays paraissent avoir eu beaucoup à se plaindre. L'autre se rapporte à la réfection d'une route sous le règne de Caracalla, en 212.

M. l'interprète militaire Gognalons, dont la profession l'oblige à fréquenter nos indigènes, semble prendre plaisir à sonder leur mentalité ; elle ne lui paraît pas dépourvue d'intérêt. Il a rassemblé, à la suite de ses conversations avec les nomades de notre Sud algérien, les éléments d'un article fort intéressant sur *La Légende du Palmier dans l'Afrique du Nord.*

L'Industrie de la Pêche maritime à l'époque préhistorique forme l'objet d'une étude de M. Lacoste. C'est un relevé des outils de pêche en os, en pierre et en métal, ainsi que des débris déterminés de mollusques marins ayant servi de nourriture ou de parure, les uns et les autres trouvés dans le nord de l'Algérie et de la Tunisie ou même du Maroc, quelquefois à une grande distance des côtes.

La région d'*Aïn-Temouchent*, dont le nom était *Albulae*, sous la domination romaine, fournit toujours encore d'intéressantes découvertes ; trois inscriptions romaines, dont deux au moins chrétiennes, viennent d'y être récemment trouvées. M. de Pachtere, notre savant collègue, nous en donne la traduction.

Nous devons à M. le lieutenant REY un travail sur la géographie et la géologie de la *Haute Plaine du Tamlelt*. Les spécialistes le liront avec fruit.

Comme tous les ans, M. TOURNIER, notre bibliothécaire, a dressé pour notre Bulletin des tableaux résumant le *Mouvement de la Navigation dans les ports du département d'Oran (1909)* ; le *Mouvement Commercial (1910)* et la *Production agricole (1909)*.

MM. GUILLAUME et LHUILLIER ont également continué à nous communiquer les *Observations météorologiques* qu'ils ont faites à la station de Santa-Cruz (Oran) pour les deux semestres écoulés.

Enfin MM. A. BEL, ARAMBOURG, DÉCHAUD, DOUMERGUE et LEMOISSON nous ont donné des articles bibliographiques d'un grand intérêt.

Conférences. — Cette année nous avons pu faire bénéficier nos membres et beaucoup de nos concitoyens de deux conférences. La première a été faite par M. L. GENTIL, l'explorateur bien connu, le 23 mai 1911, dans notre bibliothèque. Elle a eu le plus grand succès ; notre salle, les couloirs et les pièces voisines étaient bondées d'auditeurs obligés de rester debout en partie. Cela ne constitue évidemment pas la preuve d'un nombre très important de présences, car nos locaux, comme nos ressources, sont modestes encore. Mais nous pensons que notre Société n'a pas dépassé le bel âge de l'adolescence et que plus tard, peut-être, nos salles pourront contenir un auditoire qui fera honneur aux conférenciers les plus difficiles.

M. le capitaine MARCEL, du 2e Régiment de Chasseurs d'Afrique, nous a parlé le 19 avril de la campagne de 1911 du Maroc, à laquelle il a assisté. M. MARCEL possède toutes les qualités d'un orateur ; il sait émouvoir et charmer, et le public qui n'a cessé de partager ses sentiments patriotiques, noblement exprimés, a accueilli sa péroraison par une ovation enthousiaste. Cette conférence a eu lieu au Théâtre Municipal que le maire, M. Colombani, nous avait gracieusement accordé.

Bibliothèque. — Les périodiques obtenus par voie d'échange avec notre Bulletin et les ouvrages acquis sont venus normalement accroître le nombre des livres de notre collection. Nous remercions chaudement tous les donateurs qui nous ont gracieusement fait parvenir leurs travaux dans le courant de l'année écoulée.

Médaille Blanchet. — Nous croyons devoir rappeler ici que, sur la proposition de M. René CAGNAT, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 16 juin 1911, a accordé à notre Société la médaille Paul Blanchet. Pour fêter cet heureux événement et pour retrouver une occasion, trop rare, de sympathiser entre collègues, nous nous sommes réunis le 3 décembre en un banquet, à la vérité modeste, que quelques-uns des convives ont souhaité timidement de rendre annuel à l'avenir.

Peut-être estimera-t-on que la gravité de nos occupations habituelles ne nous empêcherait pas de célébrer périodiquement entre amis les dons de Flore, de Cérès et de Bacchus ; ce serait encore faire de l'archéologie.

Il vient de se passer un événement qui aura une grande influence sur les destinées de la France et de l'Algérie et aussi sur l'avenir de notre Société. Le traité de Fez, qui nous donne le protectorat du Maroc, a été signé le 30 mars 1912. C'est le résultat heureux des efforts concordants de soixante années de politique française. Malgré nos longues périodes d'inaction, malgré nos fautes, en dépit de la concurrence acharnée, puis de l'opposition violente de la plus grande partie de l'Europe, nous avons fini par faire accepter notre domination sur ce pays. Nous le devons à d'heureuses circonstances, mais surtout à une unité de vue, rare chez nous, qui a animé la plupart de nos gouvernements depuis la bataille d'Isly, mais plus particulièrement dans les dernières années.

Il est certain cependant que notre souveraineté n'est et ne sera encore pendant longtemps que nominale ; les atroces massacres de Fez du mois d'avril ne viennent que trop de le prouver. Nous aurons à faire face à bien des hostilités provenant de nos adversaires évincés et des fanatiques habitants du sol ; à bien des difficultés inhérentes au pays lui-même ; le droit de civiliser cette contrée barbare nous coûtera encore cher.

Mais lorsque nous aurons fait régner au Maroc notre paix, la paix française, nous administrerons un pays, l'Afrique du Nord, qui a 600.000 kilomètres carrés de surface cultivable, 17 millions d'habitants et dont le commerce atteint déjà 1.400 millions ; ce sera une colonie telle que nulle nation en Europe n'en aura de comparable.

Onésime Reclus disait : « L'Algérie, la plus belle fille de la France, n'aura toute sa beauté que lorsqu'elle respirera les grandes brises de l'Atlantique. » L'espoir de Reclus a été réalisé, les brises de l'Océan caressent le Maroc français.

En somme, Messieurs, nous aurions tout lieu de nous féliciter des résultats de l'année écoulée si nous avions réussi à maintenir notre effectif ; or, le nombre de nos membres a diminué au contraire. Notre devoir à tous est de réagir et de faire des efforts pour qu'au moins nous retrouvions le chiffre de 400, que nous avions atteint et dépassé il y a quelques années.

Le Secrétaire général,

Signé : P. ENGEL.

3° Rapport du Trésorier

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de l'année 1911.

Malgré un léger fléchissement dans les cotisations, les recettes ont suivi un cours normal puisque les 300 francs d'excédent au 1er janvier 1911 ressortent encore en excédent à la fin de l'année.

En ce qui concerne les dépenses, la situation est identique, c'est-à-dire que malgré quelques dépassements aux articles impression et brochage du Bulletin, reliure et achat d'ouvrages pour la bibliothèque, nous aurons dépensé 300 francs de moins que ne le prévoyait le budget. Il est vrai que nous avons employé tous nos efforts à ne pas entamer la somme de 305 francs prévue comme dépenses extraordinaires et accidentelles.

Il ressort donc qu'ayant 300 fr. de plus en recette et 300 fr. de moins en dépenses, les comptes se balancent par un excédent de recette de 600 francs ; exactement de 604 fr. 67.

D'après l'article 14 des statuts, c'est l'Assemblée générale qui décide de l'emploi des excédents de recettes.

Je me conformerai donc à la décision que vous allez prendre.

Ci-joint les tableaux détaillés des recettes et des dépenses. Vous voudrez bien les approuver après vérification.

Le Trésorier,

Signé : E. POCK.

RECETTES (1911)

DÉTAIL DES ARTICLES			RECETTES EFFECTUÉES	RECETTES PRÉVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 1er janvier 1911			300 91	»
Cotisations	Membres perpétuels	» »	4.267 05	4.400 »
	Membres ordinaires	4 235 55		
	Droit d'entrée	31 50		
Subventions			1.150 »	1.150 »
Arrérage des fonds de réserve			577 55	500 »
Vente de Géographies du Maroc			»	mémoire
Vente de Bulletins			54 50	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais			19 08	mémoire
TOTAUX			6.369 09	6.050 »

DÉPENSES (1911)

DETAIL DES ARTICLES	DÉPENSES	
	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et brochage du Bulletin	3.109 47	3.000 »
Affranchissement du Bulletin	172 05	250 »
Frais de recouvrement	213 10	200 »
Frais d'expédition et de correspondance du Bureau	67 05	125 »
Imprimés administratifs et frais de bureau	»	75 »
Reliure et brochage	228 »	200 »
Subvention au Lycée pour bourses de voyage	100 »	100 »
Conférences (frais occasionnés par les)	15 »	100 »
Abonnements (94,70) et achat d'ouvrages pour la bibliothèque (186,40)	281 10	200 »
Achat de médailles pour les concours	»	25 »
Provision pour recherches archéologiques	»	50 »
A reporter	4.185 77	4.325 »

DÉPENSES (1911 suite)

DÉTAIL DES ARTICLES	DÉPENSES EFFECTUÉES	DÉPENSES PRÉVUES par le BUDGET
Reports.	4.185 77	4.325 »
Frais d'élections (imprimés et affranchissement)	93 30	100 »
Loyer	660 »	660 »
Impôts, Eclairage, Assurance, Entretien.	172 85	200 »
Indemnité annuelle au gardien de la bibliothèque	360 »	360 »
Dépenses diverses et imprévues	92 50	100 »
Dépenses extraordinaires et accidentelles	»	305 »
Dépense imprévue : Versement à la Caisse de réserve (décis. Ass. générale 7 mai 1911).	200 »	»
Totaux.	5.764 42	6.050 »

RÉSUMÉ

Recettes.	6.369 09
Dépenses	5.764 42
Excédent.	604 67

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 20 Mai 1912

Election du Bureau

Le lundi vingt mai mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société sous la présidence de M. le docteur SANDRAS, doyen d'âge.

L'ordre du jour porte l'élection des membres du Bureau.

Étaient présents : MM. le Dr GASSER, DOUMERGUE, FLAHAULT, POCK, TOURNIER, ENGEL, DÉCHAUD, PELLET, Dr SANDRAS, BÉRENGER, PÉREZ, PONTET, LEMOISSON, CAUDRILLIER, DE PACHTERE, LEVAIN, soit 16 membres.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé FABRE, DANGLES, RENÉ-LECLERC, ARAMBOURG, HUOT.

Étaient absents : MM. JULLIAN, ROUX-FREISSINENG, POUSSEUR.

Le Président, après avoir ouvert la séance, donne lecture des articles des statuts et du règlement relatifs à l'élection du Bureau.

Puis le Secrétaire général indique le résultat de l'élection du Comité, qui a eu lieu en Assemblée générale le 12 mai.

La séance est suspendue un instant.

Élection du Président. — A la reprise de la séance, M. SANDRAS demande s'il y a des candidats. M. GASSER pose sa candidature à la présidence. Il exprime son espoir de pouvoir, cette année, en s'autorisant du titre de président, être encore utile à la Société, en particulier en lui faisant obtenir un local dans un bâtiment municipal.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du Président.

Le résultat est le suivant :

Dr GASSER	11 voix.
DOUMERGUE	1 —
Bulletins blancs	3 —
	15 voix.

M. GASSER est élu président, mais considérant qu'il n'a plus la confiance du Comité tout entier, alors que les années précédentes, il avait été élu à l'unanimité, donne sa démission de président, malgré les efforts de la plupart de ses collègues pour l'en dissuader.

Aucun membre du Comité n'acceptant la candidature à la

présidence, M. GASSER recommande chaleureusement celle de M. DOUMERGUE.

Un nouveau scrutin a lieu.

Ont obtenu :

DOUMERGUE	13 voix.
GASSER	1 —
Bulletins blancs	2 —
	16 voix.

M. DOUMERGUE est déclaré président pour l'exercice 1912-1913.

M. TOURNIER demande qu'il soit proposé à l'unanimité, à la prochaine Assemblée générale de nommer président honoraire le docteur GASSER. Mais ce dernier déclare ne pas accepter cette faveur.

Élection du Bureau. — Sont élus, au scrutin de liste, membres du Bureau :

1er Vice-Président :		M. FLAHAULT	15 voix.
2e Vice-Président :		M. DÉCHAUD	15 —
Secrétaire général :		M. ENGEL	15 —
Trésorier :		M. POCK	15 —
Bibliothécaire :		M. TOURNIER	15 —
Sect. de géographie	Secrétaire :	M. LEMOISSON..	15 —
	Secrétaire-adjoint :	M. ARAMBOURG.	15 —
Sect. d'archéologie	Secrétaire :	M. l'abbé FABRE	15 —
	Secrétaire-adjoint :	M. de PACHTERE	15 —

Ensuite il est procédé, également au scrutin de liste, à l'élection des membres de la Commission des Finances, le Trésorier ne prenant pas part au vote.

Sont élus à l'unanimité :

MM. BÉRENGER, DANGLES, SANDRAS.

M. SANDRAS félicite M. DOUMERGUE, qui exprime ses remerciements et demande, pour l'accomplissement de sa tâche, le concours absolu du Bureau.

Le Comité avant de se séparer, à l'unanimité, nomme provisoirement le docteur GASSER président honoraire ; il faudra soumettre cette nomination à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général, *Le Président d'âge,*

Signé : P. ENGEL. Dr SANDRAS.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 3 Juin 1912

Le lundi trois juin mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Étaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, POCK, TOURNIER, BÉRENGER, LEMOISSON, LEVAIN, DE PACHTERE, PELLET.

S'étaient fait excuser : MM. ARAMBOURG, DANGLES, HUOT, PÉREZ, SANDRAS, Abbé FABRE, RENÉ-LECLERC.

Étaient absents : MM. CAUDRILLIER, JULLIAN, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

M. FLAHAULT, désigné comme secrétaire de la séance, donne lecture des procès-verbaux des réunions des 6 et 12 mai. Ces procès-verbaux sont approuvés.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai le regret de vous annoncer que M. le docteur GASSER m'a remis sa démission de membre du Comité et M. ENGEL, sa double démission de Secrétaire général et de membre du Comité.

« En votre nom et au mien, je me suis fait un devoir d'insister auprès de nos collègues pour les faire revenir sur leur fâcheuse détermination. Je n'y ai pas réussi. Vous le regretterez avec moi.

« Quelles que soient les causes qui ont provoqué des remaniements dans la composition du Bureau, nous n'oublierons pas les services rendus à la Société par M. le docteur GASSER pendant ses sept années de présidence et par M. ENGEL pendant les deux années qu'il a rempli avec zèle les fonctions de secrétaire général ; nos bonnes relations n'en seront pas rompues et les liens d'affectueuse sympathie ou d'amitié qui nous unissent à eux n'en seront pas altérés.

« Vous voudrez bien vous joindre à moi pour exprimer une fois de plus à M. le docteur GASSER et à M. ENGEL les regrets que nous cause leur décision et pour les assurer de nos vifs sentiments de reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus à la Société. »

A l'unanimité, le Comité s'associe de tout cœur aux sentiments exprimés par M. DOUMERGUE.

Conformément à l'article 50 des statuts, il sera procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire général dans la séance de juillet.

Le Président reprenant la parole ajoute :

« Mes chers Collègues,

« Puisque je suis sur la voie des explications franches et loyales, j'en profiterai pour vous exposer mes vues sur le rôle qui incombe au Comité. Je sais que vous connaissez mes sentiments, mais je tiens à les rappeler, et surtout à les exprimer par écrit, afin que tous les membres de la Société ne les ignorent pas, qu'ils sachent bien que ma seule préoccupation sera de continuer à servir l'intérêt général.

« Je considère la Société comme une institution véritablement démocratique qu'administre un Comité composé d'hommes instruits et jaloux de leur indépendance. Si le Bureau dirige les travaux du Comité et assure l'administration générale de la Société, il a pour premier devoir de s'inspirer dans ses actes des vœux formulés par le Comité. Mais, en retour, il faut que les membres du Bureau, en particulier le Président, trouvent auprès de leurs collègues les concours qui leur sont nécessaires. Les services administratifs de la Société sont aujourd'hui trop chargés pour qu'un seul homme puisse en assurer le bon fonctionnement. Il faut donc que le Président soit entouré de bonnes volontés décidées à l'aider dans sa tâche.

« Aussi, Messieurs, mon intention est de faire appel au concours de vous tous, de vous faire participer d'une façon plus active à l'administration de la Société ; chaque fois que l'occasion s'en présentera, je vous demanderai de m'aider de vos connaissances personnelles et de votre expérience.

« Je vous tiendrai au courant de tout ce qui intéresse la Société. Je vous demanderai de faire preuve d'initiative et surtout de m'informer des faits que je pourrais ignorer. Les ordres du jour des séances seront arrêtés à l'avance, les questions importantes feront l'objet d'une étude préalable, les dépenses ne seront engagées qu'avec votre autorisation, les travaux présentés pour le Bulletin vous seront communiqués, etc. En résumé, je m'efforcerai de ne pas vous imposer ma volonté personnelle, et aucun de vous ne sera ici isolé.

« Persuadé que le concours de vous tous qui assistez régulièrement aux séances ne me fera pas défaut, je vous en remercie d'avance. Je demanderai à ceux de nos collègues que nous voyons rarement de faire quelques efforts pour venir grossir le nombre des bonnes volontés et, tous ensemble, nous travaillerons pour le bien de notre chère Société. »

On aborde ensuite l'ordre du jour.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Lafforêt Lucien, ingénieur, entrepreneur à Oudjda, présenté par MM. Flahault et Doumergue.

M. Merlin Emile, directeur de la Banque d'Etat du Maroc à Oudjda, présenté par MM. Flahault et Buzenet.

M. le capitaine Berthon offre d'entreprendre une étude géographique de la région de l'oued Za. Cette proposition ne pouvant qu'être agréée, notre publication est mise à la disposition du capitaine.

Il est donné communication d'une notice que M. Pallary a, de sa propre initiative, consacrée à notre regretté collègue Adolphe Koch. Cette notice étant plutôt une biographie, M. Pallary sera prié de la modifier et d'en faire une nécrologie en insistant plus particulièrement sur les services que M. Koch a rendus à la Société.

Il est donné lecture de circulaires relatives au *Congrès international d'anthropologie de Genève* et à celui de *l'Association française pour l'avancement des sciences* qui se tiendra cette année à Nîmes. Les avis seront publiés dans le Bulletin en cours d'impression.

Au sujet du *Congrès d'anthropologie de Genève*, M. Doumergue fait remarquer que le Comité a souscrit pour le Congrès de Monaco en 1906 et que les comptes-rendus ne sont jamais parvenus à la bibliothèque. Des explications seront demandées au Bureau International avant d'adhérer au prochain Congrès.

MM. les Directeurs de l'Ecole pratique de Commerce et des Cours industriels demandent l'attribution de prix. Satisfaction leur est donnée.

Le Service des renseignements de la Chaouïa veut bien nous faire le service de divers imprimés relatifs aux marchés, trafic, observations météorologiques, notices agricoles et économiques concernant le territoire occupé par nos postes. La plupart de ces utiles renseignements seront reproduits dans le Bulletin.

M. Barbin a envoyé une nouvelle communication sur les fouilles des abris de la Mouillah. Il sera rendu compte de ce travail dans la prochaine séance.

M. Doumergue entretient ensuite le Comité du désir qu'il a de faire revivre les concours de monographies locales ou régionales concernant la province d'Oran et le Maroc. Il propose que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance. Une commission composée de MM. Déchaud, Lemoisson, de Pachtere est chargée de préparer un projet.

M. le Trésorier est autorisé à faire publier une annonce payante concernant la mise en vente de l'ouvrage : *Oudjda et l'Amalat*.

M. le Bibliothécaire est chargé de faire l'acquisition d'une grande boîte à lettres afin que toute la correspondance et surtout les imprimés puissent être remis directement au siège de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire de la séance, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

ADOLPHE KOCH

(1835-1912)

Le 12 avril est décédé à Oran, à l'âge de 77 ans, M. Adolphe Koch, que la maladie tenait cloué au lit depuis cinq mois déjà.

Né à Livourne en 1835, Auguste-Louis-Adolphe Koch y passa ses premières années. Il fit de solides études secondaires au lycée de Lyon et entra à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne d'où il sortit en 1859.

Comme ingénieur des mines, il prospecta en Espagne, en Kabylie, en Bergamasque, à l'île d'Elbe et dans l'Ardèche.

Il fit la campagne de 1870 et une fois libéré dirigea en Sardaigne une importante mine de fer près de Cagliari. A la suite d'un éboulement qui ensevelit plusieurs ouvriers, il fit preuve d'un dévouement remarquable qui lui valut des félicitations du gouvernement italien.

En 1878, notre collègue revint en Algérie ; il s'occupa d'abord de l'exploitation pétrolifère d'Aïn-Zeft, puis il dirigea la mine de Bou Kourdane, près de Beni Saf, où il resta jusqu'en 1894. A cette époque, il vint se fixer à Oran, où il occupa ses loisirs à l'étude de la conchyliologie qu'il affectionnait tout particulièrement.

A Beni Saf, notamment, il avait très soigneusement recueilli la faune marine de cette localité et avait consigné ses observations dans une notice que j'ai publiée dans *Les Coquilles marines du littoral du département d'Oran.*

M. Koch faisait partie de notre compagnie depuis le 21 mai 1898 et avait été élu à plusieurs reprises membre du Comité. On trouvera de lui dans le Bulletin de la Société une note sur le volcan éteint de Tigraou, avec une carte (B. 1901, p. 99) et une étude sur la station balnéaire de Port-aux-Poules à l'époque romaine (B. 1903, pp. 141 et 346). Enfin il a publié une notice sur l'aménagement des eaux en Algérie dans la Bibliothèque internationale de l'Alliance scientifique universelle (1899).

Il est regrettable que sa trop grande modestie l'ait empêché de publier d'autres études, car c'était un excellent observateur doublé d'un dessinateur de mérite et un érudit qui parlait ou comprenait six langues.

M. Koch fut pour moi un ami véritable et un collaborateur précieux. Il m'a légué ses collections et sa bibliothèque et tant que je vivrai, je garderai le souvenir du chercheur patient, de l'observateur minutieux et du savant modeste que fut Adolphe Koch.

Paul PALLARY.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Pour 1913 : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Un prix de 50 francs et un diplôme de médaille de vermeil, une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1913 : *Géographie et histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912.*

3° Pour 1914 : *Histoire politique, militaire et économique des Hauts-Plateaux oranais et histoire particulière des postes du Kreider, Méchéria, Aïn-Sefra.*

Le même travail concernant *les Ksours de l'Extrême-Sud : Duveyrier à Beni-Abbès et bassin du Haut-Guir.*

Un prix de 100 francs ou une médaille d'or sera attribué au meilleur mémoire sur chacun des trois sujets. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

4° Pour 1915 : *Histoire d'Oran avant l'occupation française* établie surtout avec des documents inédits.

Un prix de 300 francs sera attribué au meilleur travail.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars au plus tard de chacune des années fixées pour le concours.

Les monographies devront être inédites. Elles seront dressées d'après les indications générales d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

pour 1911-1912

AVIS DE CONGRÈS

L'Association Française pour l'Avancement des Sciences tiendra son congrès annuel à Nîmes, du 1er au 7 août prochain. Les personnes qui désireraient y participer, soit en adressant des communications, soit en suivant les travaux des sections, peuvent demander les renseignements utiles au Secrétariat de l'A. F. A. S., rue Serpente, 28, Paris (VIe).

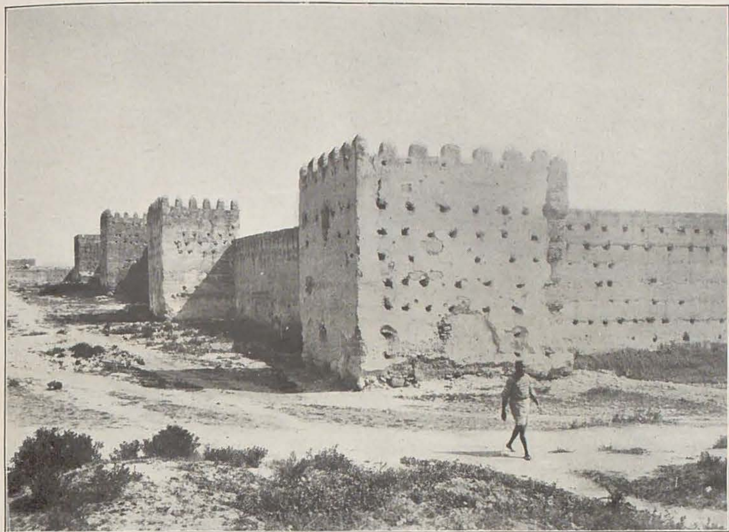
La *XIVe session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* aura lieu à Genève du 9 au 15 septembre 1912. Les personnes qui désireraient y participer et représenter la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* peuvent demander les renseignements utiles à M. le Secrétaire général ou au siège de la Société, 7, rue Schneider, Oran.





1. — Une maison chez les Beni Moussi Roua (Beni Snassen).

2. — La source de Zegzel (Beni Snassen).

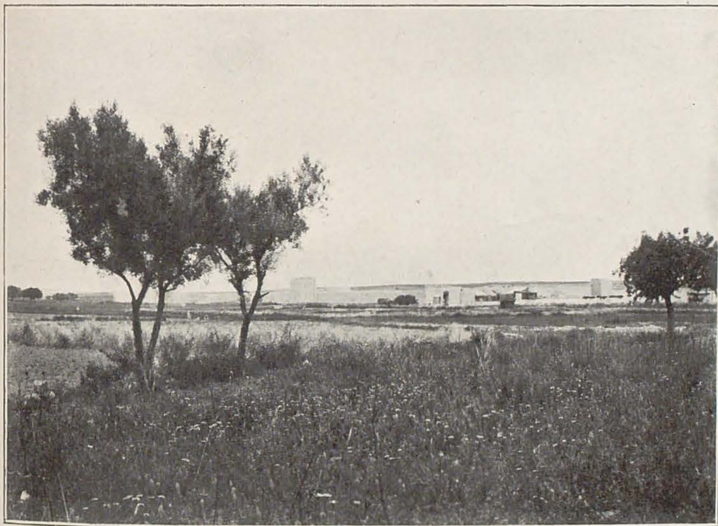




1. — LA KASBA D'EL AÏOUN SIDI MELLOUK.

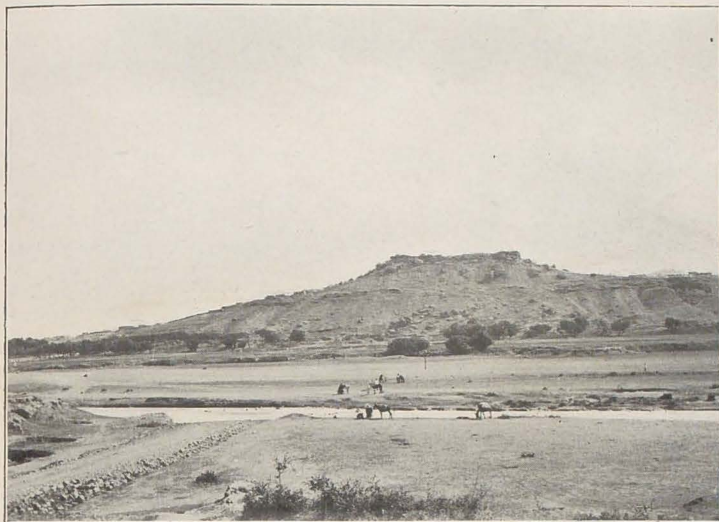
2. — KOUBBA DE SIDI MAKHOUKH A EL AÏOUN.

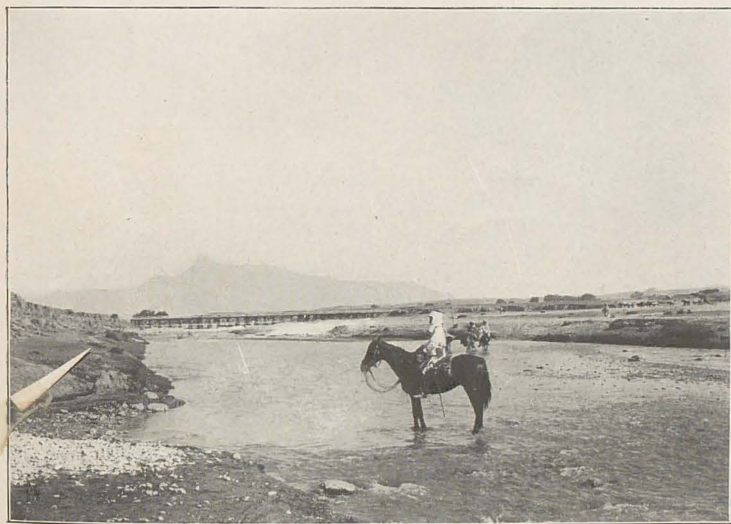




1. — Le tombeau de Bou Amama a El Aïoun Sidi Mellouk.

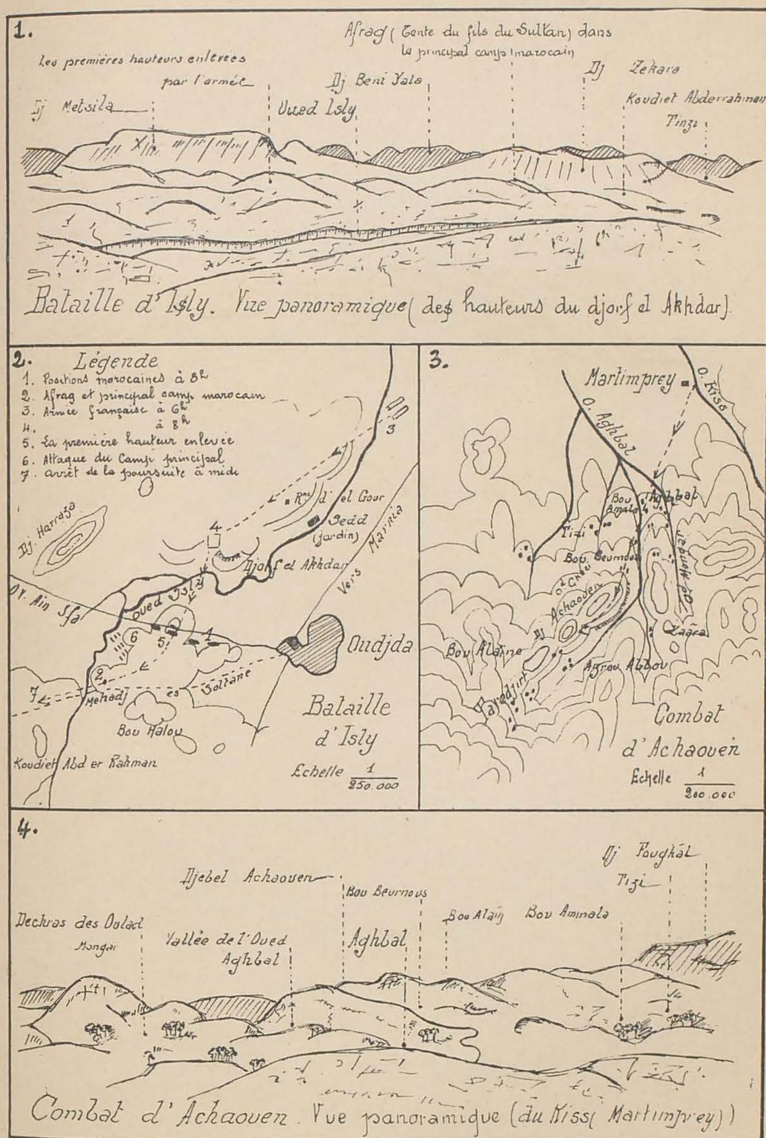
2. — La kasba de Mestigmar dans la plaine au nord des Beni bou Zeggou.





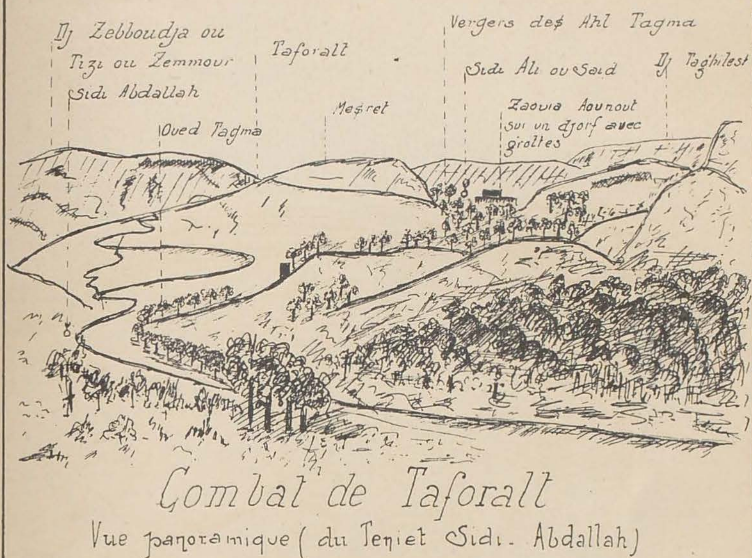
1. — Le poste de Taourirt (Dar ech Chaoui) sur l'oued Za.

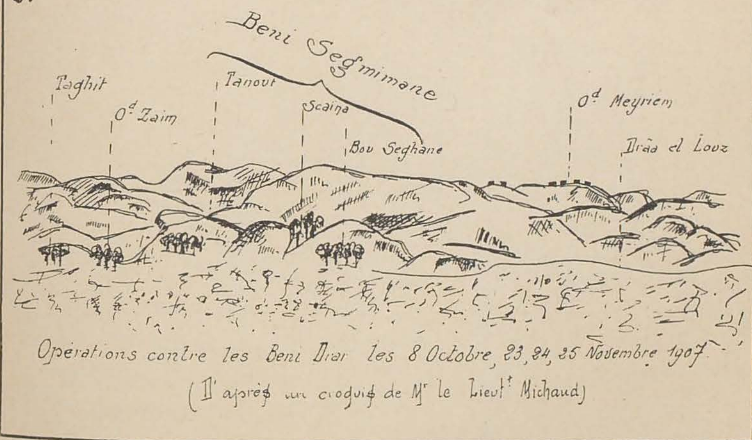
2. — L'oued Za a hauteur du poste de Taourirt (Dar ech Chaoui).



1-2. — Bataille d'Isly, le 14 aout 1844.

3-4. — Combat d'Achaouen, dit de Taredjirt, le 24 juin 1852.





1. — Enlèvement du col de Taforalt, le 27 octobre 1859.

2. — Bombardement des Oulad Meryem, le 8 octobre 1907 et combats devant les Beni Segmimane (dits de Foum Sefrou), les 23, 24 et 25 novembre 1907.

35e ANNÉE

TOME XXXII

FASCICULE CXXXII (3e TRIM.)

SEPTEMBRE 1912.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



ORAN

Au Siège de la Société :

Rue Schneider, 7



L. FOUQUE, éditeur

Rue Thuillier, 4

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

Le Commerce de l'Afrique Romaine

INTRODUCTION

« De tous les coins de la terre et des mers affluent à Rome les produits de toutes les saisons et de tous les pays, ceux des fleuves et ceux des lacs et tout ce que peut enfanter l'industrie des Grecs et des Barbares. A chaque saison de l'année, surtout à l'automne, tant de navires de transport viennent aborder aux quais du Tibre, que Rome est en quelque sorte comme le marché universel du monde. Là est le rendez-vous de tout ce que le commerce, la navigation, l'agriculture, les mines, l'industrie de tous les temps et de tous les peuples peuvent produire. » (1)

C'est dans ces termes, quelque peu emphatiques, que s'exprime un rhéteur latin du IIe siècle de notre ère, Ælius Aristide. Toute cette rhétorique hyperbolique nous montre au moins que Rome était le centre d'un marché très développé où toutes les provinces romaines devaient envoyer leurs produits les plus rares et les plus exquis.

Nous voudrions, dans cette étude, rechercher quelle part prenait l'Afrique dans cet approvisionnement de la capitale de l'empire ?

En échange de tous ces produits, Rome devait exporter dans ces contrées des objets que ses industriels et ses artistes façonnaient. Ainsi s'établissait sur tout le pourtour de la Méditerranée un vaste trafic très actif entre Rome et les provinces romaines et aussi entre ces différentes provinces elles-mêmes.

Étudier le commerce de l'Afrique sous la domination romaine ce sera donc rechercher quelle place tenait l'Afrique dans ces relations commerciales qui existaient entre tous les pays du monde méditerranéen.

Avant d'essayer la solution de ce problème, il faut délimiter la région dont nous aurons à nous occuper ; délimitation qui doit s'entendre dans l'espace et dans le temps, c'est-à-dire fixer les bornes géographiques du pays et aussi établir l'époque à laquelle nous nous placerons pour étudier ce commerce. Nous aurons ensuite à examiner quelles sources nous avons à notre disposition pour faire cette recherche.

(1) Ælius Aristide. — *Panégyrique de Rome*, édit. Jebb, T. I, pp. 200-201.

§ Ier. — L'Afrique Romaine

(Voir Carte Pl. XXXIII) (1)

La région dont nous nous proposons d'étudier le commerce sous la domination romaine a pour limites sud : à l'est, l'oasis de Gabès, en face l'île de Djerba sur la côte tunisienne et à l'ouest, le cap Noun et l'oued Draa, dans le Maroc. De tous les autres côtés, au nord, à l'ouest et à l'est elle est bornée par la mer : Océan Atlantique et Mer Méditerranée. Cette région est connue sous le nom de Berbérie de l'Atlas. C'est une des mieux délimitées qu'il y ait au monde. Elle comprend une des rares protubérances du continent africain, une sorte de presqu'île grossièrement ébauchée dont l'Atlas forme l'ossature et constitue l'unité. Au point de vue politique, cette région comprend de nos jours le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

La mer dont est environnée l'Afrique s'appelle Libyque au Septentrion, Ethiopique au Midi, Atlantique à l'Occident. Dans la partie qui touche à la mer Libyque, on rencontre d'abord dans le voisinage du Nil une province appelée Cyrène; vient ensuite une contrée qui porte en particulier le nom général de la région entière : celui d'Afrique. Le reste de la côte est habité par les Numides et les Maures, ces derniers occupant aussi une partie des rivages de l'Atlantique (2).

C'est en 146 av. J.-C., après la chute définitive de Carthage, que les Romains se rendirent maîtres de ce pays. Par des conquêtes et des annexions successives la domination romaine s'agrandit et la province d'Afrique finit par s'étendre depuis l'Autel des Phillènes, sur la Grande Syrte jusqu'à l'Océan Atlantique. Cette province comprenait quatre divisions : la Proconsulaire ou Africa Vetus, la Numidie ou Africa Nova, la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane.

La délimitation géographique que nous venons de fixer nous oblige à laisser de côté une partie des possessions romaines. Nous limiterons notre étude au sud de Gabès, laissant de côté toute la partie située à l'est appelée aujourd'hui la Tripolitaine et qui, sous la domination romaine, dépendait de la Numidie.

Cette région diffère complètement de la Berbérie de l'Atlas, c'est déjà le désert et au point de vue physique elle se rattache beaucoup plus à la Cyrénaïque qu'à la Tunisie et à l'Algérie. La comparaison de la situation économique amène à constater une différence tout aussi notable. Les établissements romains étaient

---

(1) La carte jointe à ce travail a été dressée par nous d'après celle de l'*Afrique Romaine de l'Atlas Historique Spruner-Sieglin*.

(2) Pomponius Mela. — *Geog.*, L. I, chap. IV.

avant tout des postes militaires dans l'intérieur et des comptoirs sur la côte, mais il y avait peu d'établissements de colons et d'agriculteurs dans l'intérieur du pays. La nature du sol, d'ailleurs sablonneux et mal arrosé, ne se prêtait pas à de semblables exploitations. Les comptoirs de la côte, villes très importantes et très riches comme Leptis Magna ou Œa devaient leur prospérité à leur commerce. Mais ce commerce était alimenté non avec les productions du pays, mais avec celles que les Garamantes apportaient du Soudan ou des abords du Tchad à travers le Sahara. C'était un commerce de transit et différant par suite complètement comme objet et comme conditions de ceux que faisaient les autres ports de l'Afrique du Nord.

Nous étudierons l'ensemble du commerce africain depuis la prise de Carthage en 146 jusqu'à l'invasion des Vandales et la chute de Carthage en 439. A propos de quelques produits, nous pourrons d'ailleurs signaler les modifications qu'aura subies la situation économique de certaines parties du sol africain à différentes époques. L'époque de la plus grande prospérité de l'Afrique paraît avoir été le temps du gouvernement des Antonins et surtout des Sévères, ces empereurs africains qui se souvinrent de leur pays d'origine pour le combler de bienfaits ; à moins d'indications contraires, c'est donc à cette époque, IIe siècle et commencement du IIIe, que le commerce de l'Afrique dut avoir la plus grande extension et le développement le plus considérable.

Nous essaierons dans la quatrième partie de notre étude d'arriver à un peu de précision à cet égard en synthétisant les renseignements analysés dans les trois parties.

La conquête romaine ne s'est pas faite en un jour. Les Romains ne se sont avancés que lentement et progressivement dans ce pays inconnu pour eux et dont ils voyaient les indigènes si jaloux de leur liberté. Commencé en 146 av. J.-C. par la prise de Carthage, la conquête ne fut achevée qu'en 40 ap. J.-C. par la confiscation de la Maurétanie que prononça Caligula qui l'enleva à Ptolémée. Pour étudier le commerce de l'Afrique romaine, il serait bon de délimiter des périodes, car le champ sur lequel s'exerça l'activité des commerçants romains ne fut pas le même à toutes les époques. Mais il nous paraît difficile dans l'état de nos connaissances de fixer utilement quelques-unes de ces étapes de l'évolution du commerce africain.

§ II. — Les Sources

Ce qui frappe d'abord quand on étudie le commerce d'un pays dans l'antiquité, c'est le plus souvent la réelle pénurie des sources malgré leur apparente multiplicité.

On sait en effet l'indifférence des auteurs anciens pour les

questions économiques. Jamais ces auteurs ne se sont préoccupés de traiter à fond la situation économique d'un pays. Mais les questions économiques n'étant pas l'objet d'études à part, tous en parlent et à propos de tout. Aussi trouve-t-on souvent des détails fort intéressants dans un auteur où par la matière de son livre on n'aurait pas songé à aller les chercher. Les sources sont ainsi très nombreuses puisque, peut-on dire, il n'y a guère d'auteur grec ou latin dans lequel il n'y ait quelque chose à prendre, mais en revanche tous ces renseignements sont épars dans ces différents ouvrages qui donnent un détail en passant et sans y attacher d'importance.

Heureusement les sources juridiques et épigraphiques viennent compléter d'une façon très satisfaisante les renseignements épars que renfermaient les sources littéraires. Il n'est pas jusqu'aux découvertes archéologiques dont les résultats ne soient le plus souvent très précieux à utiliser.

Voyons donc avant de commencer notre étude quelle est la nature et la valeur des renseignements que ces différentes sources nous fournissent sur le commerce de l'Afrique au temps de la domination romaine.

Les plus nombreuses et les plus importantes de ces sources sont les sources littéraires.

Parmi celles-ci les textes grecs sont en général antérieurs à la conquête de l'Afrique par les Romains, c'est donc dire qu'ils ne peuvent contenir des détails sur le commerce de cette province au temps de la domination. Cependant ils ne sont pas entièrement à négliger ; plusieurs d'entre eux en effet : Hérodote, Théophraste, Polybe nous fournissent des renseignements intéressants sur l'état économique de l'Afrique avant la conquête romaine, ces détails peuvent nous servir de point de comparaison et en certains cas même suppléer à l'insuffisance des sources latines.

Certaines de ces sources sont cependant postérieures à la conquête et contiennent des détails précieux. Il faut citer avant toutes les autres l'ouvrage de Strabon. La géographie de cet auteur est remplie de renseignements sur le commerce et l'état économique de l'Afrique. Elle est surtout intéressante par les informations qu'elle contient sur la partie occidentale des possessions romaines : la Maurétanie Tingitane. C'est là un fait à signaler car les autres sources, même latines, sont en général assez sobres sur ce qui concerne cette province. Strabon avait composé son ouvrage tout en voyageant et sa Géographie est le résumé de ce qu'il a vu dans ses nombreuses pérégrinations (1). Son ouvrage doit donc nous inspirer toute confiance, il est d'ailleurs souvent confirmé par le témoignage des autres auteurs ou par l'examen du sol.

(1) M. Dubois. — *Essai sur la Géographie de Strabon.*

Les autres auteurs grecs, Appius, Dion Cassius, Diodore de Sicile, nous fournissent aussi quelques renseignements intéressants mais épars dans tout le cours de leurs ouvrages, Strabon au contraire est le seul qui nous donne une description suivie et raisonnée de la province d'Afrique.

Les sources latines sont beaucoup plus importantes, et cela se comprend aisément, que les sources grecques. Certaines sont antérieures à la conquête, mais nous renseignent sur le commerce de Rome avec Carthage et l'Afrique avant la fin de la troisième guerre punique.

La source latine la plus importante est l'*Histoire Naturelle* de Pline. Dans ce volumineux ouvrage, fruit des lectures abondantes de son auteur, une foule de renseignements sont épars çà et là. C'est Pline qui fournit la majeure partie de ce que nous connaissons sur les produits que l'Afrique envoyait à Rome. Il est en général assez bien informé. Toutefois son témoignage vaut surtout pour l'époque où il écrit, c'est-à-dire pour le Ier siècle de l'empire. Il serait souvent faux d'appliquer ce qu'il nous dit à une époque postérieure, car la situation économique a pu changer. Il est surtout bien renseigné sur la Proconsulaire et la Byzacène qu'il a visitées (1). Il contient aussi quelques erreurs. Son imitateur Solin, qui s'inspire directement de l'*Histoire Naturelle* dans sa *Polyhistoire*, permet d'en redresser quelques-unes, car cet auteur contredit quelquefois formellement sa source habituelle.

A côté de Pline, il faut citer les auteurs d'ouvrages d'agriculture Varron et Columelle dont les livres contiennent aussi des renseignements intéressants.

Les historiens latins, surtout Salluste, César et Hirtius, sont très précieux pour nous pour l'abondance des détails qu'il nous donnent. Le premier principalement a consacré dans sa *Guerre de Jugurtha* un chapitre à la description physique du pays où se déroulèrent les événements qu'il avait entrepris de raconter. Sans doute il serait souvent imprudent de généraliser et d'appliquer à toute la province d'Afrique des détails qui conviennent surtout à la partie orientale, mais au moins en ce qui concerne cette région, l'auteur qui l'avait parcourue à la suite de César et administrée après la conquête, est bien informé et ne donne guère que des informations exactes.

César et Hirtius, dans leurs *Commentaires*, nous fournissent aussi des indications qui ne sont pas à dédaigner sur un pays qu'ils avaient également traversé à la tête ou à la suite des armées.

Les biographes impériaux, Suétone, Spartien Capitolin et tous les écrivains de l'*Histoire Auguste* contiennent aussi des

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, L. VII, chap. 3 : « *Ipse in Africa vidi ....* » et PLINE. — *Hist. Nat.*, L. XVII, chap. 3 : « *In Byzacio ......vidimus......* »

renseignements intéressants sur l'état économique de la province, quand ils nous racontent les bienfaits dont tous les empereurs ne cessèrent de combler une province dont la possession était indispensable à leur sécurité et à celle de leur puissance. Ces auteurs nous rapportent des faits précis, contemporains pour la plupart, faciles par conséquent à contrôler ; il n'y a donc aucune raison pour douter de leur exactitude.

Les poètes latins, mais surtout les satiriques, contiennent aussi des détails sur les objets ou les produits que Rome demandait à l'Afrique. Horace, Juvénal et Martial sont précieux pour le commerce de luxe. Ce sont eux qui, critiquant les travers de leurs contemporains et les blâmant de leur si grande prodigalité, nous renseignent sur les objets que l'Afrique fournissait pour satisfaire au besoin de luxe et de parure qu'avaient tous les riches romains du temps.

Les principaux produits africains étaient soumis au monopole de l'État. Celui-ci devait donc en régler les conditions d'exportation au moyen de dispositions législatives. Ce sont toutes ces lois ou constitutions impériales qui sont les sources juridiques. Ces documents sont très précieux pour nous. Leur authenticité ne saurait être mise en doute, les renseignements qu'elles nous fournissent sont donc très sûrs. Mais de plus, comme les empereurs avaient pris entre leurs mains le commerce des produits les plus importants et les plus nécessaires, il s'ensuit que ces sources nous renseignent sur les matières qui étaient l'objet du trafic le plus actif avec Rome. C'est ainsi que le *Code Théodosien* contient une foule de renseignements sur l'administration de l'annone qui avait une organisation spéciale en Afrique. Nous connaissons le mode de recrutement et les obligations auxquelles était soumise l'importante corporation des Naviculaires d'Afrique par de nombreuses dispositions législatives contenues dans le Code. Ces constitutions nous renseignent aussi sur le blé, l'huile, le marbre, le bois que l'Afrique devait envoyer à Rome à titre d'impôt. L'administration des pêcheries de pourpre, la principale industrie africaine, ne nous est connue que par les édits impériaux qui la réglementent.

Sur tous ces points très importants du commerce de l'Afrique, les sources juridiques viennent très heureusement compléter et confirmer les sources littéraires.

Le grand nombre d'inscriptions qu'on a retrouvé en Afrique et dont le classement est maintenant assez avancé, nous fournit aussi d'utiles renseignements sur les relations commerciales et surtout sur les conditions du commerce.

Ce sont les bornes milliaires qu'on a découvertes en grande quantité en Afrique qui nous font connaître les routes que les Romains avaient construites pour faciliter les relations entre les grands centres et les ports et permettre aux produits de l'intérieur d'arriver avec une grande facilité à la côte pour être embarqués pour Rome.

Les inscriptions nous apprennent aussi quels étaient les métiers les plus développés en Afrique, par les épitaphes que les gens d'une même corporation dédient à leurs confrères défunts.

Par l'étude du lieu où on a retrouvé certaines de ces inscriptions, on peut déterminer avec une assez grande probabilité quelle était la situation économique du pays d'alentour, si ce pays s'adonnait plutôt à la culture des céréales qu'à l'exploitation des forêts.

Il n'est pas jusqu'aux découvertes archéologiques dont l'étude ne soit intéressante pour le sujet qui nous occupe. Grâce aux nombreuses campagnes de fouilles entreprises sur tout le sol de l'Afrique du Nord, principalement en Tunisie et en Algérie, de nombreux objets de toutes sortes ont été mis au jour. Tous ces objets peuvent nous fournir des renseignements précieux, surtout sur les produits que l'Afrique était obligée de demander aux autres provinces romaines.

Tous ces objets étrangers portent en effet ordinairement en eux-mêmes un cachet particulier qui indique suffisamment leur pays d'origine pour qu'on ne puisse les attribuer à l'industrie africaine. Pour certains le doute n'est pas possible. Tel est le cas des poteries qu'on a retrouvées en si grande quantité. Les potiers antiques avaient l'habitude d'apposer leur signature sur les objets dus à leur industrie. Grâce à ces marques il est aisé, par la comparaison avec les poteries trouvées dans les autres provinces romaines de voir que ces céramiques ne sont pas africaines.

Les monuments archéologiques de plus grande importance, les statues et les bas-reliefs peuvent également nous être utiles. Ces monuments représentent quelquefois des divinités étrangères à l'Afrique et dont l'importation n'a pu avoir lieu que par des sectateurs de leur pays d'origine avec lequel l'Afrique devait se trouver en relations d'idées et aussi en relations de commerce.

Toutes ces sources nous fournissent des renseignements qui se contrôlent et se complètent entre eux. Aussi pour avoir une idée exacte du commerce de l'Afrique, il est nécessaire pour chaque objet d'interroger l'une après l'autre ces diverses catégories d'informations.

Il nous faut donc suivre dans ce mémoire une méthode analytique notant pour chaque produit les différents renseignements que chaque espèce de source nous fournira. Ce ne sera que dans la conclusion qu'il nous sera possible de dégager quelques idées générales de tous ces matériaux amassés dans le cours de notre étude. Nous pourrons en faire la synthèse et répondre à la question que nous posions au début de cette introduction : quelle part prenait l'Afrique dans les exportations qui arrivaient à Rome et quelle était sa place dans les relations commerciales des provinces romaines entre elles.

Avant d'examiner quels étaient les produits exportés d'Afrique et importés dans cette province, il nous faut étudier quelles étaient les conditions que la nature et le travail des Romains firent aux commerçants africains.

Nous diviserons ainsi notre travail en quatre parties :

I. — Les Conditions du Commerce.

II. — Les Exportations.

III. — Les Importations.

IV. — L'Evolution du Commerce.

BIBLIOGRAPHIE

Avant d'entreprendre le développement de notre sujet nous croyons utile de donner d'abord la liste des ouvrages d'ensemble que nous avons consultés. Nous citerons ensuite dans chaque chapitre les différents travaux particuliers qui nous auront servi.

I. — Géographie de l'Afrique Ancienne

a) Atlas.

Spruner - Sieglin. — Atlas Antiquus zur geschiste der Altertums (1895).

Babelon, Cagnat et Reinach. — Atlas Archéologique de la Tunisie au 1/50.000 (1892).

Gsell. — Atlas Archéologique de l'Algérie au 1/200.000 (1902).

b) Livres.

Vivier de Saint-Martin. — L'Afrique du Nord dans l'Antiquité grecque et romaine (1863).

D'Avezac. — L'Afrique Ancienne (1844).

Boissière. — Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'Administration romaine dans le Nord de l'Afrique (1878).

Boissier. — L'Afrique romaine (1902).

Tissot et Reinach. — Géographie comparée de la province romaine d'Afrique (1884-1888).

Toutain. — Les cités romaines de Tunisie (1896).

Cat. — Essai sur la Maurétanie Césarienne (1890).

Gsell. — L'Algérie dans l'Antiquité (1903).

Tissot. — Etude sur la Maurétanie Tingitane (C. R. de l'Acad. des Inscrip. et Bell.-Lett. Mémoires présentés par divers savants, T. IX).

II. — Archéologie Africaine

Gauckler. — Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie (1897).

GSELL. — Recherches archéologiques en Algérie (1893).
— Les monuments antiques de l'Algérie (1901).
— Enquête administrative sur les travaux hydrauliques antiques en Algérie (1902).

WAILLE. — De Cæsarea monumentis quœ supersunt (1891).

GSELL. — De Tipasa Mauretaniœ Cæsariensis (1893).

CARTON. — Découvertes épigraphiques et archéologiques faites à Dougga (1895).

BŒSVILLARD, BALLU et CAGNAT. — Une cité africaine sous l'Empire Romain : Timgad.

Catalogues des Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie sous la direction de M. de la Blanchère.

Corpus Inscriptionum Latinarum, principalement T. VIII.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONDITIONS DU COMMERCE

Chapitre Ier

Les Conditions physiques

Ce qui frappe avant tout dans la structure géologique de la Berbérie de l'Atlas, c'est la prédominance des roches calcaires. Ces roches, en général d'un âge assez récent, sont très perméables. Elles ont été par suite fort faciles à désagréger. Il s'est produit ainsi dans tout le pays une érosion extraordinairement intense dont on constate les effets dans les alluvions entassées au fond des vallées et qui sont une richesse précieuse pour l'agriculture.

Il a surgi au sujet du climat de l'Afrique ancienne une vive discussion entre les géographes. Un certain nombre, en présence des témoignages précis de la très grande prospérité de la Berbérie au temps de la domination romaine, voyant désertes et incultes aujourd'hui ces contrées qu'on représente comme si peuplées ont conclu à un changement complet de climat depuis l'époque romaine.

Nombreux cependant sont les textes qui nous parlent de la rareté des eaux et de la sécheresse de l'Afrique. « Les pluies et les eaux sont rares en Afrique », nous dit Salluste (1). « Les fleuves d'Afrique sont de peu d'importance car les pluies y sont rares ; il y a peu de sources dans l'intérieur du pays parce que l'atmosphère y est brûlante » écrit de son côté Sénèque (2). Pomponius

(1) Salluste. — *Guerre de Jugurtha*, XVII.

(2) Sénèque. — *Questions naturelles*, III, 6.

Mela dans sa *Chorographie* apporte le même témoignage. « De grandes parties du sol sont incultes ou couvertes de sables arides à cause de la sécheresse de l'atmosphère et du sol. » (1)

Horace est rempli d'allusions au vent impétueux d'Afrique (2) qui déchaîne la tempête (3) et fait craquer les mâts (4) à la grande terreur des navigateurs (5). Son souffle empoisonné dessèche les vignes (6) et corrompt les aliments (7).

Aussi doit-on conclure avec M. Gsell : « On s'est souvent demandé s'il n'y avait pas à l'époque romaine un climat plus favorable à la culture que celui d'aujourd'hui. Nous ne disposons pas d'informations nécessaires pour répondre avec certitude à cette question. Il ne semble point cependant que les pluies aient été plus abondantes dans l'antiquité ni la saison sèche plus courte. Les lacs du centre de la province de Constantine n'étaient pas plus étendus ; les ruines qui bordent les rives actuelles le prouvent. Les ponts romains qui subsistent çà et là sur les rivières ne furent pas construits pour traverser des lits plus larges ni pour résister à des courants plus forts. Il est vrai que depuis l'invasion arabe, les incendies allumés par les hommes et les ravages exercés par la dent des bestiaux ont beaucoup déboisé le pays. Les vastes vergers ont disparu, il n'est plus resté que quelques débris de plantations d'oliviers. Cette diminution des forêts naturelles et artificielles a eu pour conséquence un ruissellement plus rapide des pluies et une plus grande irrégularité dans le débit des sources. Mais dès les temps anciens le régime des eaux laissait fort à désirer. Il est probable que comme aujourd'hui les pluies tombaient abondamment sur le littoral mais seulement pendant six à sept mois de l'année, et que plus au sud elles étaient très rares. » (8)

Les Romains se trouvaient donc en présence d'un sol jouissant de conditions climatériques à peu près semblables à celles que l'on rencontre encore aujourd'hui dans la Berbérie de l'Atlas. Il leur fallut multiplier les travaux

---

(1) Pomponius Mela. — I, 4.
(2) Horace. — *Odes*, L. I, *Od.* 3, v. 12. — Virgile Eneide, Liv. I, v. 85.
(3) Horace. — *Epode*, L. I, *Ep.* 16, v. 20.
(4) Horace. — *Odes*, L. I, *Od.* 14, v. 5. — L. III, *Od.* 29, v. 57.
(5) et (6) Horace. — *Odes*, L. I, *Od.* I, v. 16. — L. III, *Od.* I, v. 5.
(7) Horace. — *Satires*, L. II, v. 2.
(8) Gsell. — *L'Algérie dans l'Antiquité*, édit. 1903, pp. 62 et 63.

d'art pour retenir l'eau que le ciel leur distribuait si parcimonieusement et qui leur était si impérieusement nécessaire pour cultiver un sol d'ailleurs très fertile. De là la présence de tous ces travaux hydrauliques, canaux, barrages, citernes, réservoirs, etc., dont on retrouve encore les vestiges épars sur tout le sol de la Berbérie. L'ingéniosité et le travail des ingénieurs et des architectes romains furent couronnés de succès, car tous les auteurs sont unanimes pour nous vanter la prospérité agricole de l'Afrique romaine.

Depuis la conquête jusqu'à l'invasion vandale, nous pouvons constater presque siècle par siècle que l'Afrique n'a rien perdu de sa fertilité et de sa prospérité agricole.

« L'Afrique, déclare Polybe, est un pays dont on ne saurait trop admirer la fertilité. » (1) Strabon fait assez nettement la distinction des terres fertiles et des terres incultes en Afrique. Après avoir parlé des oasis, il s'exprime ainsi : « Une pareille singularité n'est pas la seule qui caractérise la Lybie. On y distingue de plus comme trois régions différentes. Sur les bords de la Méditerranée le pays presque partout, mais principalement aux environs de Cyrène et de Carthage et de là jusqu'à la Marusie et les Colonnes d'Hercule, est excellent. Sur les bords de l'Océan il est encore assez bon, mais dans l'intérieur la Lybie n'offre que des terres incultes. » (2) Horace parle du bonheur de celui « qui a pu entasser dans son grenier tout ce qui a été recueilli de grain sur les aires de la Lybie » (3). Dans un autre passage, s'adressant à Mécène, il dit « que son sort, avec son petit champ, vaut mieux que celui du possesseur de la fertile Afrique, qui ignore son bonheur » (4). Dans une de ses satires, le même auteur parle « de la grande quantité de blé que fournit l'Afrique » (5).

Au Ier siècle de l'empire, Pline nous donne une description enthousiaste de l'Afrique et vante aussi sa fertilité qu'elle doit à sa température (6). Sénèque y fait également allusion dans ses lettres à Lucilius : « Ce n'est pas pour un seul, dit-il, que l'on sème en Sicile et en Afrique. » (7)

(1) Polybe. — *Hist.*, XII, 3.
(2) Strabon. — L. II, chap. V, § 34.
(3) et (4) Horace. — *Carmina*, I, Ode I, v. 9 et 10. — L. III, Od. XVI, v. 31.
(5) Horace. — *Satir*, L. II, sat. 3, v. 85.
(6) Pline. — *Hist. Nat.*, XVII, 3.
(7) Sénèque. — *Lettres à Lucilius*, CXIV.

Au IIe siècle c'est Juvénal (1) et Stace (2) qui célèbrent à l'envi les ressources agricoles de l'Afrique.

Au IVe siècle l'Afrique n'a encore rien perdu de sa fertilité, c'est toujours pour Lactance une très riche province (3).

Non contents de décerner ainsi un brevet de fertilité à l'Afrique dans sa totalité, les auteurs insistent sur certaines régions dont la fertilité leur semble plus étonnante. C'est ainsi que Pline vante la prospérité agricole de la Byzacène où le blé rend cent pour un (4). Il nous fait également une description enthousiaste de l'oasis de Tacape : « Au milieu des sables, quand on se rend de Syrtes à Leptis, on rencontre une ville du nom de Tacape. Le sol qui y est arrosé est d'une fertilité plus que merveilleuse sur une étendue de trois milles pas en tous sens. Là, sous un palmier très élevé, croît un olivier, sous l'olivier un figuier, sous le figuier un grenadier, sous le grenadier une vigne, sous la vigne on sème du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tous dans la même année, tous s'élevant à l'ombre les uns des autres. » (5)

« D'ailleurs, nous dit un géographe latin, toute la province d'Afrique (la Proconsulaire) était une région très riche en toute espèce de productions. » (6)

« La Numidie, nous dit le même auteur, était également riche en fruits de toute nature et suffisait amplement à ses besoins. » (7) La Maurétanie abondait aussi en froment (8). Il n'était pas jusqu'à la partie occidentale des possessions romaines, la Maurétanie Tingitane, qui n'offrît des terres très fertiles aux agriculteurs africains. « La Marusie, dit Strabon, à l'exception de quelques déserts peu étendus, ne comprend que des terres fertiles et bien pourvues de cours d'eau et de lacs. » (9)

Cette fertilité que nous attestent tous les auteurs, nous permet de pressentir quelle sera la nature des produits que l'Afrique exportera à Rome. Ce seront les céréales, le blé que la capitale demandera de préférence à l'Afrique.

La position avantageuse de l'Afrique par rapport à Rome

(1) JUVÉNAL. — *Sat.*, VIII, v. 116.
(2) STACE. — L. III, Od. 3, v. 96.
(3) LACTANCE. — *De Mortibus Pesecutorum*, chap. VIII.
(4) et (5) PLINE. — *Hist. Nat.*, L. V, III ; L. XVII, 3 ; L. XVIII, 21. — 51.
(6) (7) et (8) *Expositio totus mundi* .... *des Geographi latini minoris*, éd. Riese, p. 122.
(9) STRABON. — L. XII, chap. III, § 4.

assurait en effet entre elle et les ports de l'Italie un trafic important. Il ne fallait que deux jours pour se rendre de Carthage à Ostie, et encore avec un vent très faible (1). Ce trajet si rapide permettait aux agriculteurs et surtout aux maraîchers de Carthage et de la Byzacène d'envoyer leurs légumes et leurs fruits à Rome où, à cause de la brièveté de la traversée, ils arrivaient encore tout frais (2).

L'Afrique se trouvait également sur la route de l'Egypte à l'Espagne, les pays les plus commerçants de l'époque, et les vaisseaux égyptiens ou espagnols devaient toucher, dans leur voyage, aux ports africains et en augmenter encore considérablement le trafic.

Les conditions physiques de l'Afrique, sa grande fertilité et sa position avantageuse, à proximité de l'Italie, disposaient donc l'Afrique à devenir le centre d'un commerce assez important. Mais pour ce commerce, elle ne devait guère compter que sur elle-même. Le transit ne lui apportait que peu de produits, car les pays producteurs en étaient séparés par cette vaste mer de sable, le Sahara, à travers laquelle les communications étaient très difficiles (3).

A ce point de vue, l'Afrique était dans une situation beaucoup moins favorable que les provinces d'Orient et l'Égypte. Aussi, malgré la prospérité très réelle de Carthage, l'importance économique de cette ville et son rôle dans l'ensemble du mouvement d'échange méditerranéen ne peuvent-ils se comparer avec ceux d'Alexandrie dont les relations commerciales s'étendaient jusqu'à l'Inde et la Chine.

Les produits que l'Afrique exportait étaient donc les produits de son sol même, c'est-à-dire avant tout des céréales et autres productions agricoles. Mais tous les bras étant employés à l'agriculture, l'industrie ne pouvait guère se développer et les Africains étaient obligés de demander au dehors, c'est-à-dire aux provinces méditerranéennes et à l'Italie les objets industriels ou artistiques qu'ils ne pouvaient fabriquer, occupés qu'ils étaient à subvenir à l'approvisionnement de Rome.

---

(1) et (2) *Hist. Nat.*, XIX, 1. — XV.

(3) Il y eut cependant, nous le verrons en étudiant les importations, un commerce de transit assez important à travers le Sahara.

CHAPITRE II

Les Conditions historiques

Avant d'étudier le commerce africain sous la domination romaine, il convient de le replacer dans son ordre historique, c'est-à-dire de rechercher si au temps de l'autonomie de l'Afrique il existait déjà des relations commerciales entre les deux pays et à examiner également si la conquête est venue changer quelque chose à la situation économique des deux contrées, pour voir si le commerce pouvait et devait continuer et dans quelles proportions il se trouvait modifié.

Huet affirme « que ce ne fut qu'après la destruction de Carthage que Rome commença à avoir un commerce avec l'Afrique, car il n'y en avait eu aucun auparavant, comme l'affirme Suétone en termes exprès dans sa *Vie de Térence* (1). Ce commerce consistait principalement dans la vente des esclaves dont le nombre s'accrut fort par la chute de Carthage » (2).

Le texte de Suétone est en contradiction formelle avec plusieurs affirmations de Polybe. Cet historien nous a conservé dans ses ouvrages sinon le texte exact au moins un résumé fidèle et détaillé des traités de commerce que les Romains conclurent avec les Carthaginois à différentes reprises. C'est en 509 av. J.-C. que fut conclu le premier traité. D'après le texte de Polybe, il semble bien que les Carthaginois aient voulu se protéger contre les empiètements des commerçants romains et conserver pour eux-mêmes le monopole du commerce avec la Lybie. Les négociants romains ne peuvent naviguer au delà du cap Bon. S'ils sont jetés sur la côte il ne leur est pas permis de faire quelque trafic ni d'acquérir autre chose que ce qui est nécessaire aux besoins du vaisseau et aux sacrifices (3). Le second traité que nous a conservé Polybe est bien postérieur au premier. Ce fut en 348 av. J.-C. qu'il fut conclu. Il apporte quelques modifications sur des

(1) SUÉTONE. — *Vie de Térence*, I.
(2) HUET. — *Histoire du commerce et de la navigation des Anciens*, p. 173.
(3) POLYBE. — *Hist.*, III, 2.

points de détail mais dans l'ensemble c'est toujours l'infériorité commerciale de Rome qui nous apparaît. Au delà du cap Bon, les Romains ne pourront pas exercer la piraterie, ni trafiquer ni fonder une colonie. En Sardaigne et en Lybie aucun Romain ne peut ni trafiquer ni fonder une colonie, ni entrer dans un port, si ce n'est pour faire des provisions ou radouber son vaisseau. S'il y est jeté par la tempête, il est tenu d'en partir au bout de cinq jours. Une exception était faite il est vrai pour la Sicile. Dans les possessions carthaginoises de l'île, les Romains pouvaient acheter et vendre et jouissaient des mêmes droits que le citoyen de cette république ; mais en échange les mêmes privilèges devaient être accordés aux Carthaginois dans la ville même de Rome (1).

Nous avons d'ailleurs d'autres textes non moins formels qui nous permettent de déterminer quelques-uns des produits qui faisaient l'objet d'un commerce avec Rome avant la prise de Carthage.

Il nous faut commencer par le produit le plus important, le blé.

A cette époque en effet l'Afrique nous apparaît déjà comme le grenier de Rome et c'est vers Carthage que se tournent les Romains chaque fois qu'une guerre les oblige à une grande consommation de grain.

Après la deuxième guerre punique, Rome exigea que Carthage lui fournit tous les ans une certaine quantité de blé : cinq cent mille mesures de froment et trois cent mille mesures d'orge (2).

Cette stipulation dut être fidèlement exécutée car dans un autre passage, Tite Live nous apprend que la grande quantité de blé apportée d'Afrique en fit baisser le prix d'une manière considérable. On en distribua aux citoyens à raison de deux as la mesure (3).

Plus tard, pendant leur guerre contre Antiochus, roi de Syrie, les Romains firent appel à Carthage pour leur approvisionnement de grain (4).

Souvent d'ailleurs les rois d'Afrique, soucieux de se concilier les bonnes grâces de ceux qui étaient en train de devenir les maîtres du monde, faisaient spontanément aux Romains des offres de blé et de céréales.

Pendant la guerre contre Antiochus, les Carthaginois

(1) Polybe. — *Hist.*, III, chap. XXIV.

(2) Tite Live. — *Hist. Rom.*, XXX, chap. XVI.

(3) et (4) Tite Live. — *Hist. Rom.*, XXXI, chap. L et XXXVI, chap. III.

et le roi de Numidie Massinissa envoyèrent à Rome des ambassadeurs chargés d'offrir à la république romaine des quantités considérables de blé et d'orge. Les Carthaginois promettaient mille mesures de blé et cinq cent mille mesures d'orge. Massinissa, de son côté, faisait offrir cinq cent mille mesures de blé et trois cent mille mesures d'orge pour l'armée qui combattait en Grèce et il promettait d'envoyer à Rome trois cent mille mesures de blé et cinq cent mille mesures d'orge. Les Romains ne voulurent d'ailleurs accepter ces offres qu'autant qu'ils paieraient le prix des denrées fournies (1).

Pendant la guerre contre Persée, roi de Macédoine, Massinissa ne cessa de faire des envois de céréales à ses alliés de Rome. Quand son fils Magasba vint à Rome pour complimenter les Romains de leur victoire, il eut soin de rappeler les grandes quantités de blé que Massinissa n'a cessé de fournir pendant les quatre années que la guerre a duré (2).

Un texte d'une des comédies de Plaute nous donne aussi quelques renseignements sur les objets africains exportés à Rome. Dans le *Pœnulus*, l'auteur latin met en scène un marchand carthaginois, le fait est à noter car il nous montre que les concitoyens de Plaute avaient coutume de voir dans leurs murs de ces marchands carthaginois et de faire le commerce avec eux. Hannon, le marchand, énumère les différents produits qu'il est venu vendre à Rome. « Il a apporté, dit-il, des petites langues, de la canelle, des noix » (3) et il se propose d'envoyer aux édiles des rats d'Afrique pour les jeux du cirque (4).

Les découvertes archéologiques nous fournissent également quelques renseignements. « En Étrurie et dans le Latium des tombes du VIIe siècle contiennent des coupes d'argent, des bijoux, des flacons en pâte de verre, des objets en ivoire qui sont de fabrication phénicienne. On a supposé, sans en donner, il est vrai, de preuves péremptoires que certains de ces produits ont été faits à Carthage. » (5)

Les fouilles nous donnent aussi quelques détails sur les objets que Rome et les provinces romaines importaient en Afrique.

---

(1) et (2) Tite Live. — *Hist. Rom.*, XXXVI, 4 et XLV, chap. XIII.

(3) et (4) Plaute. — *Pœnulus*, v. 1009.

(5) Gsell. — *Fouilles du Gouraya ; sépultures puniques de la côte algérienne*, 1903, p. 23.

« A Gouraya on a retrouvé dans des nécropoles puniques des poteries à peintures d'une facture sommaire et assez négligée. Ce sont des œuvres de décadence appartenant aux derniers temps de la céramique à figures rouges qui brilla à Athènes d'un si vif éclat pendant le ve siècle. D'ailleurs à en juger par la qualité de la terre qui n'est pas épurée avec un grand soin, par celle du vernis noir qui n'a ni le lustre ni la solidité des produits d'Athènes, par la lourdeur et la gaucherie du dessin, ils ont dû sortir d'ateliers établis dans l'Italie méridionale ou la Campanie. » (1)

Dans la nécropole de Sainte Monique, à Carthage, on a retrouvé un grand nombre de vases d'une fabrication moins ancienne. Ils paraissent aussi venus de l'Italie. Ce sont des flacons d'un galbe élégant à bec trilobé, des tasses, des coupes plus ou moins profondes à deux anses, des plats, des écuelles. L'argile bistre ou rouge d'une grande finesse est recouverte d'un beau vernis noir. Parfois quelques ornements sont gravés au trait ou imprimés à l'aide d'estampilles. C'était surtout dans la Campanie que l'on fabriquait au IIIe et au IIe siècle avant notre ère ces poteries dont les formes légères et les brillants reflets imitent les vases métalliques (2).

« Parmi les autres poteries trouvées à Collo et importées de l'étranger, il faut encore citer les vases à vernis noir brillant. Les coupes appartiennent à la série des céramiques que les archéologues appellent « coupes de Mégare ». On en fabriquait aussi en Grèce et en Italie. Certaines d'entre elles dans cette contrée portent des signatures en latin : la plus fréquente est celle d'un Popilius qui, vers la fin du IIIe siècle, avait ses ateliers à Ménadia et à Ocriculum en Ombrie. Il est probable que les coupes de Collo qui ressemblent beaucoup à celles de Popilius proviennent d'Italie et non de Grèce. » (3)

Ainsi donc l'Afrique au moment de la conquête exportait à Rome du blé en grandes quantités, mais d'une façon intermittente, des fruits, des animaux pour les jeux du cirque et peut-être mais moins vraisemblablement des produits artistiques de fabrication phénicienne. L'Italie en

(1) GSELL. — *Fouilles du Gouraya ; sépultures puniques de la côte algérienne*, 1903, p. 22.

(2) BERGER. — *Musée Lavigerie de Carthage*, II, pl. XXIV.

(3) GSELL. — *Fouilles du Gourara*, pp. 45-46.

échange envoyait en Afrique de nombreuses poteries en tous genres.

Les relations étaient aussi fort actives entre l'Égypte et les provinces d'Orient. Les bijoux et les vases égyptiens ou asiatiques ont été retrouvés en très grand nombre dans les tombeaux puniques de Carthage ou de certains ports, Cæsarea, par exemple. On sait également que cette ville était devenue un centre d'hellénisme développé sous l'impulsion du roi de Maurétanie Juba II.

La conquête ne devait faire que développer encore ces relations commerciales. La domination romaine allait donner à l'Afrique ce qu'elle n'avait guère connu jusque là, une paix à peu près absolue. Grâce à la sécurité dont ils jouissaient les agriculteurs africains allaient pouvoir se livrer à la culture des champs et augmenter encore les ressources de l'Afrique en céréales. A ce moment l'Italie épuisée par les guerres civiles et manquant de bras, doit faire un appel constant aux réserves de blé des autres provinces pour pouvoir nourrir ses habitants. Aussi l'Afrique presqu'aussitôt après la conquête commence-t-elle à jouer véritablement son rôle de nourricière de Rome.

Les nombreux Italiens ou citoyens romains établis en Afrique au commencement du Ier siècle av. J.-C. nous montrent bien le développement qu'avaient pris les relations commerciales. Hirtius nous signale des négociants romains à Thysdrus pour faire le commerce du blé (1). Salluste nous dit que c'est grâce au nombre et à la valeur des citoyens portant la toge, c'est-à-dire des citoyens romains établis à Cirta que cette ville put résister à l'attaque soudaine et impétueuse des Numides (2). Dans un autre passage le même historien nous montre Marius exposant ses griefs contre Métellus aux négociants romains établis à Utique (3). Nous devons aussi citer un autre texte de Salluste nous signalant des Italiens dans la ville numide de Vacca. Ces Italiens s'y trouvaient en grand nombre pour y faire le commerce (4).

Ces témoignages confirment ce que pouvait faire présumer ce que nous disions de la situation économique des deux pays. Au moment de la conquête romaine l'Afrique paraissait être dans d'excellentes conditions pour voir sa prospérité augmenter rapidement grâce à l'extension de

(1) Hirtius. — *Guerre d'Afrique*, XXXVI.

(2) (3) et (4) Salluste. — *Jugurtha*, XXXI, LXIV et XXXV.

son agriculture et, par suite de la situation même de Rome, de ses relations commerciales.

Chapitre III

Les Conditions matérielles

La conquête romaine fut un bienfait pour l'Afrique. Elle assura à cette province la paix et la sécurité dont elle avait besoin pour cultiver son sol avec profit, mais aussi elle permit aux agriculteurs de retirer des bénéfices considérables de leur travail en leur fournissant les moyens d'exporter au dehors leurs produits agricoles.

§ Ier. — Les Ports

La situation de l'Afrique avec son activité commerciale entièrement tournée vers Rome et la mer exigeait la sécurité et l'amélioration dans la mesure du possible des relations maritimes. Salluste avait le rivage africain en médiocre estime « mer redoutable, côte inhospitalière, dit-il » (1). Pourtant il était de toute nécessité de ménager sur ce long développement de côtes des abris sûrs où les vaisseaux romains pourraient venir s'abriter et embarquer les marchandises africaines.

Ici, comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres points, les Romains trouvaient déjà l'œuvre commencée et même poussée à un assez grand degré de perfection par les anciens maîtres du sol, les Carthaginois. « Ils avaient aménagé la côte avec une remarquable habileté. Les moindres refuges, les simples mouillages avaient été transformés par eux en véritables ports bien clos, protégés par des jetées puissantes et parfois même, comme les cothons de Carthage, d'Hadrumète et de Thapsus, entièrement

---

(1) Salluste. — *Jugurtha*, XVII.

creusés de main d'homme. » (1) Le choix des Carthaginois avait été si bien guidé par la configuration physique du pays que c'est lui le plus souvent que suivirent les Romains. C'est encore aujourd'hui l'emplacement des anciens ports carthaginois et romains qui sert aux grands ports de l'Algérie et de la Tunisie.

A la limite de la côte orientale de la Byzacène se trouvait Tacape (Gadès) que Strabon nous représente comme le principal entrepôt de la Petite Syrte (2). C'était par ce port que s'effectuaient le plus facilement les importations destinées au sud de la Numidie, et les exportations des produits agricoles que fournissaient les riches plaines de l'Aurès.

Après on rencontrait les ports de Thenæ, de Leptis Minor (Lemta), qui devait servir surtout de port pour l'exportation de l'huile, grâce à la prospérité des oliviers de l'arrière-pays. La ville d'Hadrumète (Sousse), la plus importante de la région avait trois ports. Le premier était plus spécialement affecté aux bâtiments de commerce, il était formé par deux môles perpendiculaires aux quais.

Plus au nord et directement en face la Sicile se trouvait le grand port de Carthage. Détruite en 146 et remplacée quelque temps par Utique, elle ne tarda pas à distancer sa rivale, et la Carthage romaine devint un entrepôt de commerce de premier ordre qui n'avait rien à envier à la Carthage phénicienne. La position et la topographie des ports de Carthage ont fait l'objet de discussions passionnées (3). Il semble cependant que l'on puisse concilier les deux théories en présence. « Les deux lagunes qu'on trouve aujourd'hui, et qui n'en formaient qu'une autrefois, représentent le cothon ou port militaire. On ne pénétrait dans le port militaire qu'après avoir traversé le port marchand. Celui-ci était un immense bassin extérieur qui se développait le long de la côte sur une longueur de plus de 1.800 mètres. Il était fermé par une jetée dont l'attache subsiste auprès du lazaret actuel et qui se dirigeait d'est en ouest, l'entrée s'ouvrait entre les têtes des deux môles. Elle était commune aux deux ports, mais tandis que les vaisseaux de guerre pénétraient ensuite par la seconde passe

(1) *La Tunisie : Histoire et description*...... T. I, p. 317.

(2) Strabon. — XVII, III, § 5.

(3) Cf. Cécil Torr. — *Classical Review.*, T. V, 1891, p. 291 et T. VII, 1893, p. 374. — Du même : *Revue archéol.*, 1894, pp. 34 et 294.

Otto Mertzer. — *Neue Garbucher, fin Philosophie*, 1894, pp. 49 et 119.

dans le port militaire, les navires de commerce tournaient au nord-ouest et allaient décharger directement leurs marchandises sur les quais au cœur même de la cité. » (1)

« Le port de Carthage présentait un mouillage très sûr et la sécurité y était complète, nous dit un géographe. » (2)

Un peu au nord de Carthage, maintenant à quelques kilomètres dans l'intérieur des terres, mais autrefois située sur le bord de la mer, s'élevait la ville d'Utique. Elle jouit d'une grande prospérité après la chute de Carthage. Strabon nous dit que de son temps c'était peut-être encore la ville la plus importante. « Utique occupe dans le pays la seconde place après Carthage, tant par son étendue que par son importance. On peut même dire que depuis la ruine de Carthage elle est devenue pour les Romains une sorte de métropole et comme le centre de toutes les opérations en Lybie. » (3) Le port marchand était formé par un canal de 300 mètres de long sur 40 mètres de large. L'entrée du canal du côté de l'ouest était défendue par deux forts. Le canal aboutissait lui-même à l'est à un vaste bassin qu'une autre passe mettait en communication avec la haute mer (4).

Sur la côte septentrionale se trouvait le petit port de Tabraca, qui dut surtout prendre de l'importance quand Hadrien eut construit la route qui le relia directement aux importantes carrières de Simitthu et en eut fait ainsi le point de départ de l'exportation du marbre.

A quelque distance, le port d'Hippo Regius (Bône) situé au débouché d'une plaine assez grande et bien fertile devait être un centre d'exportations agricoles fort important.

Le port principal de cette région était la ville importante de Rusicade (Philippeville) qui servait de port à Cirta (Constantine). Ce devait être l'un des ports où les agriculteurs africains apportaient le blé que leur réclamait l'annone romaine (5). On a trouvé dans la ville des greniers destinés à contenir les provisions de blé en attendant leur embarquement pour Putolie (Pouzzoles) dont une inscription nous atteste les rapports commerciaux avec le port africain (6).

---

(1) *La Tunisie : Histoire et description*, T. I, p. 316.

(2) *Exposition totius mundi* .... édit. Riese, dans les *Geographi latini minores*, p. 123.

(3) Strabon. — L. II, chap. V, § 13.

(4) Tissot. — *Géographie comparée de la Province Romaine d'Afrique*, T. II, p. 86.

(5) et (6) *C. I. L.*, VIII, 7960 et 7975.

Non loin était le port de Chullu (Collo) qui possédait des teintureries de pourpre qui pouvaient rivaliser avec celles de Tyr (1). Le port d'Igilgili (Dellys) que l'on trouvait plus à l'ouest était aussi un port important qu'Auguste éleva au rang de colonie (2).

Le port de Saldae (Bougie) jouait pour Sitifis (Sétif) et toute la région environnante le même rôle que Rusicade pour Cirta. Le port s'élevait au pied du Gouraya sur la côte occidentale d'une baie assez large où l'on trouve un assez bon mouillage et un abri sûr en toute saison. C'est le seul point de Maurétanie qui offre encore aujourd'hui aux navires quelque sécurité. Aussi on comprend que la ville soit rapidement arrivée à un développement considérable. Une colonie y fut établie par Auguste (3) et nous voyons la cité qualifiée de « splendidissima » dans une inscription du IIe siècle (4).

Saldae était protégée par la forteresse de Tubusuctu et pouvait ainsi se livrer sans inquiétude au commerce qui l'enrichissait. Par les nombreuses routes qui y aboutissaient ses marchés recevaient les huiles et les figues de la Kabylie, les riches moissons de la Medjana et d'une partie de la plaine de Sitifis et d'Auzia.

Après Saldae on trouvait une série de ports qui ne paraissent pas avoir eu une grande importance : Rusazu, Rusucurru, Rusguniœ, Icosium. Ce dernier sur l'emplacement actuel d'Alger. Puis venait le port de Tipasa qui devait avoir un certain mouvement commercial. Il était en effet assez bien situé, au débouché de la partie occidentale de la Mitidja, il devait attirer à lui une partie du commerce de la vallée orientale du Chéliff. Le port assez exigu était limité par des îlots et la terre ferme. Il avait une profondeur de 4 à 6 mètres. Il n'avait pas de quais de débarquement ; la côte était à pic en cet endroit. Il ne communiquait avec la terre que par un petit escalier creusé dans le roc. Les marchandises devaient être débarquées plus à l'ouest dans une baie voisine du centre de la ville, le long d'une ligne de quais dont les vestiges sont encore visibles (5).

Cette ville était éclipsée par le port voisin de Cæsarea (Cherchell). Cette place importante dut surtout sa pros-

---

(1) SOLIN. — *Polyh.*, XXVII.
(2) PLINE. — *Hist. Nat.*, V. 2.
(3) et (4) *C. I. L.*, VIII, 8931, 8933. — *Loc. cit.*, 2728.
(5) GSELL. — *Les monuments antiques de l'Algérie*, T. II, p. 13.

périté au brillant essor qu'avait su lui donner Juba II pendant son gouvernement. La richesse et la splendeur de la ville nous sont attestées par les nombreuses ruines qu'on y a trouvées ainsi que par les auteurs qui accolent toujours à son nom quelque épithète flatteuse : « illustre » (1), « très célèbre » (2), « opulente » (3).

Les vaisseaux qui venaient chercher les blés, les bestiaux et les huiles de la Mitidja occidentale trouvaient sur ce rivage aujourd'hui d'accès difficile deux ports suffisamment abrités.

Le premier était une sorte d'avant-port formé par la rade qui s'étend à l'est de l'îlot dont parlent les auteurs anciens (4) et qu'on nomme aujourd'hui l'îlot Joinville.

L'avant-port situé entre la grande jetée à l'est et l'îlot Joinville à l'ouest était ainsi défendu contre tous les vents qui règnent sur cette côte. Deux jetées dont on a retrouvé les assises le rendaient assez sûr ; l'une fort courte s'appuyait sur l'îlot même, tandis qu'une autre plus importante et établie sur des récifs fermait la rade aux vents d'est.

De l'avant-port un étroit goulet donnait accès dans le port intérieur. Ce dernier occupait à peu près le même emplacement que le port actuel, mais il était semble-t-il un peu plus petit (5).

Les nombreuses stations, Cartenna, Portus Magnus (Saint-Leu, près d'Arzew), Portus Divinus (Mers-el-Kebir, près d'Oran), Lemnis, Metagonium, etc., que Pline, Ptolémée et l'Itinéraire d'Antonin mentionnent au delà de Cæsarea sont un indice d'une certaine activité commerciale de cette région. S'il y avait des entrepôts et des ports sur le bord de la mer, c'est que les tribus de l'intérieur y apportaient leurs produits, par suite que le pays était assez bien cultivé et peuplé (6). Sur le détroit de Gadès se dressait la ville importante de Tingis (Tanger). Ce port, en relation avec Gadès et Belon, sur la côte opposée d'Espagne, devait avoir une grande importance commerciale, l'arrière-pays était riche et fournissait de nombreux produits à exporter. Sur la côte occidentale de la Maurétanie Tingi-

(1) Pomponius Mela. — *Geog.*, I, 63.
(2) Pline. — *Hist. Nat.*, V. 2.
(3) Ammien Marcellin. — XXIX, 5, 18.
(4) Ptolémée. — *Geog.*, IV, 2, § 35.
(5) et (6) Cat. — *Essai sur la Maurétanie Césarienne*, p. 131. — *Loc. cit.*, p. 147.

tane se trouvait Lixus, à l'extrémité de la province le port de Sala avait aussi une grande importance économique.

Les relations commerciales par mer devaient être très développées. Elles avaient lieu au moyen d'une série de bateaux dont un monument figuré trouvé en Afrique nous a conservé et les noms et les formes. « La mosaïque d'Althibarus qui comprenait sans doute avant les mutilations qu'elle a subies une trentaine d'embarcations diverses en conserve encore aujourd'hui vingt-cinq représentant vingt-deux et peut-être vingt-trois types différents. Ce sont des transports de commerce naviguant à la voile avec un ou deux mâts ; les deux corbita, le ponto et sa chaloupe, un navire anonyme chargé d'amphores; d'autres vaisseaux à voiles ou à rames de formes plus effilées et d'allures plus rapides, éclaireurs et courriers (prosunia, actuaria, paro, etc.) et le type intermédiaire (myoparo, catascopiscus), puis des barques légères se manœuvrant toutes à la rame, des canots de pêche, enfin de simples chalands que l'on remorquait (ratis, hippago). » (1)

Tous ces ports montrent, par leur nombre considérable, combien devait être grand le commerce africain. Les nombreux travaux que nous avons cités pour quelques-uns prouvent que les Romains ne négligeaient rien pour améliorer les conditions matérielles du commerce et assurer aux navigateurs romains et africains des abris sûrs, les construisant de toutes pièces quand la nature n'y avait pas pourvu.

§ II. — Les Routes et les Centres de l'Intérieur

Tous ces ports que nous venons d'énumérer avaient une prospérité commerciale très grande, grâce aux nombreux produits qui leur arrivaient de l'intérieur. Pour faciliter à ces productions l'arrivée à la côte, les Romains construisirent un réseau routier très développé et très bien aménagé.

Une route littorale partant de Tacape allait jusqu'à Sala, dans la Maurétanie Tingitane, enserrant pour ainsi dire l'Afrique comme un vaste chemin de ronde. Elle mettait en communication tous les ports de l'Afrique romaine.

(1) Gauckler. — *Un catalogue figuré de batellerie romaine.* — *Monuments Piot*, T. XII.

Presque partout elle suivait la côte, sauf pourtant en quelques endroits où elle coupait à travers les terres pour éviter un long détour inutile, c'est ainsi qu'arrivée à Hippo Diarrhytus elle tournait brusquement et prenait une direction nord-est-sud-ouest pour arriver en ligne droite à Tabraca. De même au delà de Portus Divini jusqu'à Tingis, elle ne devait plus guère exister qu'à l'état de simple piste et le trafic dans cette région devait surtout se faire par le cabotage.

De Carthage à Tingis s'étendait ainsi une chaussée de 1.554 milles romains (environ 2.300 kilom.). En réalité la route finissait à Melilla, le restant du trajet se faisait par mer.

Des voies transversales partant des principaux ports rattachaient à ces villes les grands centres de l'intérieur.

Deux routes importantes reliaient ainsi Carthage aux centres de la vallée de la Medjerda et à Tebessa (Theveste). La première franchissait la Medjerda en face Thurbubo Minus, puis touchait à cette ville, de là elle suivait le fleuve à une certaine distance pour s'en rapprocher de nouveau et le remonter jusqu'à Simitthu. Elle quittait alors la vallée de la Medjerda et gagnait les montagnes en s'infléchissant vers le nord pour aboutir à Hippo Regius.

La seconde route partant de Carthage passait à Tunis et atteignait la Medjerda à Thisidus ; elle remontait le fleuve en le serrant de très près, puis quittant la vallée principale elle remontait celle de l'oued Khalled, passait à Musti et à Thugga (Dougga), là elle s'infléchissait vers le sud-ouest et aboutissait à Theveste. Cette grande artère longue de 197 milles, soit 275 kilomètres, fut l'objet des préoccupations des empereurs Caracalla, Marius Maximien, Gordien, Philippe, Decius, Gallus, Valérien, Aurélien, Tacite, Probus, Dioclétien, Constant Julien, quatorze empereurs en 250 ans la firent réparer en tout ou en partie. Elle remontait au règne d'Hadrien. C'est en 123 que les troupes de l'armée d'Afrique, dirigées par le légat, achevèrent cette cette route destinée à relier Carthage à Theveste, la capitale civile à la capitale militaire.

Ces deux routes traversaient une des régions les plus riches de l'Afrique. Les villes importantes y abondaient. Sicca Veneria (El Kef), Mactar, Thugga, Zama Regia, Thuburbo Minus, Bulla Regia, se pressaient dans la vallée de la Medjerda et de ses affluents. « Toutes ces villes ont vécu et prospéré les unes près des autres dans les vallons et

dans les plaines qui rayonnent au nord-ouest, au nord et à l'est autour de la région montagneuse qui constitue comme le massif central de la Tunisie. Ce fut là par excellence le théâtre de la vie municipale. » (1)

Les deux ports d'Hadrumète et de Leptis étaient mis en communication avec Thysdrus (El Djem) par deux routes. Cette ville à laquelle la culture de l'olivier dut donner surtout une très grande prospérité, devait être très peuplée, si l'on songe que son amphithéâtre pouvait contenir 60.000 à 70.000 personnes. A Thysdrus les deux routes se confondaient en une seule qui remontait vers le nord-est pour atteindre Aquæ Regiæ. Cette ville, au centre même de la Byzacène était un point de rencontre de plusieurs routes, ce qui nous montre quelle était son importance au point de vue économique. Arrivée à Aquæ Regiæ, la route se bifurquait et une partie continuait tout droit vers Theveste, une autre descendait à peu près en droite ligne pour aller rejoindre la route de Thenae à Theveste, un peu avant Suffetula, enfin une troisième route remontait vers le nord-est, passait à Mactar pour aller aboutir à Sicca Veneria.

Le port de Tacape sur la Petite Syrte était le point de départ de deux routes très importantes. L'une et l'autre étaient communes jusqu'au centre très prospère de Gafsa, la ville la plus méridionale de la Byzacène, là elles se bifurquaient. Une remontait brusquement vers le nord et arrivait à Theveste par Gemellæ et Thelepe, de Theveste elle se dirigeait vers le nord-ouest, traversait la région minière de Marcineni, Sigus et aboutissait à la ville de Cirta. L'autre partait de Gafsa, mais suivait presque parallèlement la limite sud des possessions romaines, passait par différents postes militaires, Ad Majores, Ad Medias, Ad Bœdias, qu'elle reliait entre eux, après ce dernier point elle se dirigeait vers le nord-ouest, traversait les contreforts méridionaux de l'Aurès, passait par la dépression du Hodna à Thubunœ et à Zabi et finissait à Auzia (Aumale).

De Theveste partait un autre embranchement de cette route ; elle suivait longtemps une direction un peu est-ouest, passait par les centres importants de Lambèse, Timgad, qui se trouvaient au pied des derniers contreforts de l'Aurès, puis remontait un peu vers le nord, passait à Zaraï où était établie la douane et aboutissait à Sitifis.

(1) Toutain. — *Les cités romaines de Tunisie*, p. 33.

Les principaux centres se trouvaient dans la région la plus fertile, dans le Tell ; ils étaient donc peu éloignés de la côte et leur véritable débouché était sur la côte septentrionale, aussi chacun des grands ports de cette côte était-il le centre d'une grande quantité de routes qui se dirigeaient ordinairement suivant une ligne nord-sud.

Le port de Tabraca était ainsi mis en relation avec le centre industriel de Simitthu par une route construite par l'empereur Hadrien. Cette route passait au milieu du massif de Khroumirie et aboutissait en droite ligne à la côte (1).

Le port de Rusicade était relié à la capitale de la Numidie, Cirta, à laquelle il servait de débouché. Cette route avait une longueur d'environ 49 milles cad 75 kilomètres(2). Elle fut refaite à plusieurs reprises sous Hadrien(3) et sous Commode (4). Au sud de Cirta, elle se prolongeait jusqu'à Lambèse. La ville de Cirta voyait donc arriver dans ses murs les produits abondants que fournissaient les riches plaines de l'Aurès, aussi était-elle très prospère et avait-elle un commerce fort important. « Cirta, nous dit Strabon, est une ville très forte et merveilleusement pourvue de toutes choses. » (5) De Saldae partaient deux routes pour relier ce port avec la ville très importante de Sitifis. L'une longeait l'oued Sahel sur la rive gauche jusqu'à Tubusuctu, là elle traversait cette rivière et descendait vers Sitifis en suivant la direction du sud-est. L'autre partait par l'est de Saldae, longeait quelque temps la côte puis descendait au sud-est vers Satafis et revenait ensuite par le sud à Sitifis.

Sitifis était un centre agricole très important. La splendeur de la ville nous est prouvée par les nombreuses ruines ; c'était le grand marché où affluaient les céréales de la plaine et du Hodna, une partie des fruits et des huiles de la Kabylie. Une inscription l'appelle « splendidissima colonia Sitifensis » (6). Aussi quand Dioclétien, pour les besoins de l'administration et de la défense, partagea la Maurétanie Césarienne en deux provinces, Sitifis devint

---

(1) *Revue archéolog.* 1881, T. I, p. 225. — P. Delattre, *Les fouilles de Chemtou.*

(2) Pline. — *Hist. Nat.*, V, 22.

(3) et (4) *C. I. L.*, VIII, 10296. — *Loc. cit.*, 10307.

(5) Strabon. — L. II, V, § 13.

(6) *C. I. L.*, VIII, 8480.

la capitale de la partie orientale qui s'appela dès lors la Maurétanie sitifienne.

Cæsarea était aussi le point de départ de plusieurs routes importantes. Une se dirigeait vers le sud-ouest et passait à Rapidi pour aboutir au centre agricole très prospère d'Auzia. Cette ville fondée par les Phéniciens (1) devint sous les Romains un grand marché et encore aujourd'hui Aumale est un centre de commerce important fréquenté surtout par les tribus du Djebel Dira et du Sud. L'autre route partant de Cæsarea se dirigeait vers Zuccabar en se dirigeant à travers les montagnes des Beni-Mnasser.

Tous les centres de commerce que nous venons de citer étaient reliés entre eux par une voie transversale analogue à celle qui faisait communiquer tous les ports. Cette route partait de Carthage. Elle suivait pendant quelque temps la rive droite de la vallée de la Medjerda, en amont de Sicca Veneria la route tournait vers l'ouest et traversait la rivière. A Thubursicum elle remontait vers le nord jusqu'à Calama (Guelma), à partir de cette ville elle formait une ligne à peu près droite se dirigeant vers l'ouest, elle passait par les villes importantes de Cirta, Mileu (Mila), Cuicul (Djemila) Sitifis, Auzia, Rapidi, Zuccubar (Affreville), Oppidum Novum (Duperré), Mina, Pomaria (Tlemcen). Après cette ville elle entrait dans la Maurétanie Tingitane et rejoignait peut-être à Volubilis la route de Lixus.

Mais cette dernière partie de son tracé est très problématique. Aucune des voies de la Maurétanie Tingitane ne paraît avoir existé à l'état de « viæ stratæ ». Nulle part du moins, même aux abords de stations aussi importantes que Lixus ou Volubilis on en a retrouvé la trace. « Le tracé des routes n'est jalonné que par des débris de ponts. Nous n'avons pas d'ailleurs rencontré une seule borne milliaire. Il semble bien qu'on puisse affirmer que les routes de la Tingitane n'avaient été ni mesurées ni tracées. Les deux voies qui figurent sur le tracé romain (Tingis à Sala et Lixus à Tolocosida) n'étaient vraisemblablement, comme les sentiers qui sillonnent encore aujourd'hui le Maroc que de simples pistes tracées au printemps par les caravanes et effacées à l'automne par les pluies torrentielles qui précèdent l'hiver. » (2)

Les routes des autres provinces étaient au contraire très

(1) Fladius Josèphe. — *Antiquités judaïques*, L. VIII, 13, 2.

(2) Tissot. — *Etude sur la Maurétanie Tingitane. C. R. de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres* : Mémoires présentés par divers savants, T. X, p. 265.

bien pavées et soigneusement entretenues. Tout semble avoir été prévu pour faciliter sur ces routes la circulation des hommes et des marchandises. De distance en distance des fontaines publiques alimentaient des abreuvoirs pour les bêtes de trait et pour les troupeaux. Des hôtelleries, que protégeaient dans le Sud des postes fortifiés, offraient la nuit leur abri aux voyageurs. Nous avons retrouvé la trace de ces constructions, dans des abreuvoirs en particulier, dans les inscriptions qui nous mentionnent la réparation des Centenaria par des magistrats municipaux. C'est ainsi que nous connaissons un Centenarium aqua frigida sur la route allant de Saldae à Sitifis (1). Un Centenarium Salis est signalé au sud de Sitifis (2), un autre a été découvert en Kabylie (3). Deux stations en Numidie portent également ce nom : l'une entre Gadianfala et Tigisis, l'autre entre Lamasba et Zaraï (4).

Toutes ces routes étaient l'objet d'une circulation active. Tous les agriculteurs de la contrée venaient en effet vendre leurs produits au marché de la ville voisine.

Tous les centres devaient avoir leur marché à jour fixe. Les inscriptions ou les découvertes archéologiques nous ont révélé l'existence de pareils marchés dans un grand nombre de villes. Le plus intéressant à étudier, parce qu'il est le mieux conservé, est celui de Timgad. Les fouilles pratiquées à cet endroit permettent de nous faire une idée précise de l'agencement de ce marché. Ce marché avait été construit par les soins de M. Plotius Paulus, chevalier romain et de sa femme, dans le premier quart du IIIe siècle. « Il se composait, dit M. R. Cagnat, d'une cour centrale entourée de portiques de deux côtés, au nord et au sud avaient été disposées des boutiques. La cour à ciel ouvert est longue de 25 mètres et large de 15. Un bassin carré en occupait le centre. L'hémicycle était divisé en sept chambres égales et limitées par des murs latéraux à parements non parallèles dont l'axe tendait au centre du demi-cercle comme aussi l'axe des chambres elles-mêmes. L'entrée en est encore barrée, à un mètre environ du sol par une large dalle de granit bleu longue de 1m50 engagée par ses deux extrémités dans la maçonnerie et soutenue par deux mon-

(1) *Ephém. Epigra.*, V. N. 932.
(2) et (3) *C. I. L.*, VIII, 8172. — *Loc. cit.*, 9010.
(4) M. Duchesne. — Bulletin de la *Société Nationale des Antiquaires de France*, 1886, p. 87.

tants, le tout faisant légèrement saillie en dehors de la boutique. » (1)

Une inscription nous fait connaître en 230 à Auzia la construction d'un marché orné de portiques (2). De même à Lambèse un marché est établi et confié à la garde de sous-officiers (3). Une inscription de Djemila mentionne dans cette ville un marché aux étoffes (4).

Outre ces marchés établis dans les villes, les grands propriétaires sollicitaient souvent pareille institution dans leurs domaines. Pline le Jeune nous dit que c'était au Sénat qu'il fallait s'adresser pour avoir l'autorisation (5).

Pour l'Afrique nous connaissons plusieurs de ces marchés ou nundinœ. Le texte le plus important est le *Senattus consulte de Nundinis saltus Begnensis* qu'une inscription nous a conservé (6). Cette inscription nous renseigne sur toutes les formalités à remplir. Il fallait d'abord adresser une requête au Sénat. Cette requête exposait exactement l'objet de la demande, à savoir pour le cas qui nous occupe, la permission d'établir « dans la province d'Afrique, région de Begnensis, territoire des Musulamii, à Casas, un marché les 2 et le 20 de chaque mois. Le Sénat votait la permission demandée à condition toutefois que l'établissement de ce marché ne nuisit en rien aux intérêts des voisins. La délibération était ensuite copiée sur le registre du Sénat où les intéressés pouvaient en prendre connaissance. C'est ainsi que Lucilius Africanus obtint en 138 la permission d'établir un marché le 2 et le 20 de chaque mois dans son saltus Begnensis. Une autre inscription mentionne à Aïn Mechina l'établissement d'un marché également bi-mensuel par une femme appelée Antonia Saturnina. La date de ce marché différait un peu de celle du saltus Begnensis, c'était le 8 et le 28 de chaque mois (7). A Mastar une inscription nous apprend également l'existence d'un marché le 10 et le 30 de chaque mois (8).

D'autres marchés nous sont encore connus. Un marché aux vêtements existait à Timgad (9). Un avait été établi à

(1) Cagnat, Ballu et Bœsvillard. — *Une cité africaine sous l'Empire Romain*, p. 203.

(2) et (3) *C. I. L.*, VIII, 9062-9063. — *Loc. cit.*, 18224.

(4) Poulle. — *Recueil des mémoires de la Société archéologique de Constantine*, XXVI, an. 1890, p. 348.

(5) Pline le Jeune. — *Ep.*, v. 4.

(6) (7) et (8) *C. I. L.*, VIII, 11451. — *Loc. cit.*, 8280. — *Loc. cit.*, 6357.

(9) *Atlas Archéol. d'Algérie*, feuille 27, N° 255, § 6.

Mastarensius (1). A Aïn Kerma l'empereur Probus accorda l'autorisation d'ouvrir un marché (2). Partout peut-on dire les Romains avaient établi des marchés. Le nom est même resté dans les villes africaines. « Dans presque toutes les villes du Maroc on donne le nom de *Qaïsariya* à une rue ou à un quartier spécialement réservé à la vente au détail de tous les objets dont citadins ou bédouins ont à s'approvisionner. Léon l'Africain donne de ce mot une étymologie intéressante. Ce vocable vient du mot César. Lorsqu'en effet les villes commerçantes de la Maurétanie étaient occupées par les Romains, on construisait des murailles autour des marchés et des entrepôts de marchandises afin de les défendre contre les surprises toujours possibles des Berbères pillards. Ces enceintes où marchandises et marchands se trouvaient en sûreté par les soins de l'Empereur portaient le nom qui leur est resté de Césaria ou Qaïsariya (3).

Ainsi rien n'avait été négligé par les Romains pour assurer aux commerçants romains les meilleures conditions matérielles pour leur trafic. Des routes solides et bien aménagées, des centres importants où ils pouvaient venir vendre à bon compte les produits agricoles, enfin des ports abrités pour leur permettre de charger leurs marchandises en toute sécurité. Mais si Rome avait fait le nécessaire pour améliorer les conditions matérielles, en était-il de même des conditions juridiques, les Romains ne cherchaient-ils pas à vouloir recouvrer par les impôts et les douanes plus que l'aménagement des routes et des ports leur avait coûté ? Telle est la dernière question qu'il nous reste à examiner.

Chapitre IV

Les Conditions juridiques et financières

L'organisation économique d'un pays dans l'antiquité romaine reposait sur l'organisation de ses commerçants en corporations. Si donc nous voulons nous faire une idée

(1) *C. I. L.*, VIII, 19336.
(2) Cagnat. — *B. A. C. H.*, 1898, p. 155.
(3) Gaillard. — *Fez*, p. 63.

exacte des conditions du commerce de l'Afrique romaine, il nous faut examiner quelles étaient les corporations qui nous sont signalées et quelle était la situation que l'État faisait aux membres de ces corporations.

Par le fait même, en effet, que ces commerçants étaient réunis en collèges l'État intervenait d'une façon plus ou moins efficace et limitait, quelquefois dans une mesure appréciable, la liberté commerciale de ces négociants. Pour certaines corporations dont l'objet du commerce présentait un intérêt exceptionnel, l'État n'hésitait pas à confisquer complètement cette liberté et établissait son monopole sur certains objets de valeur ou de grande nécessité.

Parmi les moins favorisés des industriels et des commerçants il faut placer en première ligne les ouvriers des manufactures de l'État. Ces manufactures comprenaient les mines, salines et carrières, dont les ouvriers portaient le nom général de *metallarii*. On comptait aussi les ouvriers des monnaies et ceux qui travaillaient dans les ateliers de luxe tels que les orfèvres, les tisserands, les pêcheurs de pourpre, les teinturiers et les ouvriers chargés des transports. Les manufactures de l'État avaient pour ouvriers des esclaves, des affranchis, même des hommes libres. Le travail des mines était cependant généralement réservé aux malfaiteurs condamnés aux travaux forcés.

Mais pour tous ces ouvriers la condition était à peu près la même, tous étaient marqués d'un fer rouge au bras ou à la main afin de ne pouvoir se soustraire de l'atelier. Ces corporations ne jouissaient d'aucune autonomie et devaient obéir absolument au préposé nommé par l'empereur.

Nous trouvons plusieurs de ces corporations en Afrique. L'une des plus importantes devait être celle des pêcheurs de pourpre. Les teinturiers de Carthage et de l'île de Djerba avaient à leur tête un procurateur impérial chargé de la surveillance (1). C'était aussi à un procurateur qu'étaient confiées les importantes fabriques de tissus de Carthage (2). Une inscription trouvée à Tuccabor nous apprend l'existence en Afrique de *bastagarii* ou ouvriers chargés des transports (3).

C'est sur cette catégorie d'ouvriers et de commerçants

(1) *Notitia Dignitatum*, éd. Seck Occident, XL, p. 151, N. 69.
(2) *Loc. cit.*, X, p. 151, N. 53.
(3) *C. I. L.*, VIII, 1322.

que nous sommes le moins renseignés. Cela se comprend aisément étant donné le degré d'infériorité dans lequel ils se trouvaient. Les professions nécessaires à la subsistance différaient surtout des manufactures de l'État en ce que leurs produits n'étaient pas absorbés par lui mais vendus au public. Les membres de ces corporations jouissaient de certains avantages : ils avaient le monopole de leur commerce, l'État leur avait accordé en outre certains privilèges tels qu'exemption de la milice, des corvées de toute espèce, des redevances, des fonctions de la curie, etc. Cependant en raison de leur importance ils étaient soumis à une certaine surveillance de l'État, surveillance qui ne fit que s'accroître et qui finit bientôt par leur supprimer toute liberté. Cette évolution est facile à saisir en étudiant la principale de ces corporations d'État, qui avait pris d'ailleurs en Afrique une importance plus considérable qu'en aucune autre province : les *naviculaires*.

Sous la république, la perception et le transport du blé étaient affermés aux publicains. Les denrées achetées par l'État ou fournies comme impôts devaient être portées par les provinciaux à la mer ou à un cours d'eau navigable (1). De là les vaisseaux des publicains les transportaient à Rome.

La limite inférieure du tonnage des navires admis à soumissionner pour les transports publics était de 10.000 modii ou de moins de 100 tonneaux de jauge, et nous savons qu'un assez grand nombre de ces bâtiments, au lieu de s'arrêter à Pouzzoles ou à Ostie, remontaient jusqu'à Rome le Tibre qui n'était pas navigable pour des navires de plus de 260 tonneaux.

Dès Auguste il y eut changement : dans les provinces impériales la perception fut mise en régie, c'est-à-dire confiée à des fonctionnaires impériaux. Désormais les contribuables apportaient les denrées aux bureaux des collecteurs qui avaient à leur dispositon des greniers pour les conserver. De là les denrées destinées à Rome devaient être transportées à la mer et on mettait à profit les voies navigables (2).

On appela naviculaires les commerçants ainsi chargés d'opérer pour le compte du fisc le transport des marchandises dans un des ports de l'Italie, à Puteoli ou à Ostie.

---

(1) Cicéron. — *Verrines*, II, 3, 36.
(2) Waltzing. — *Etude historique sur les corporations profess.*, T. II, p. 27.

L'institution régulière de ces naviculaires remonte à Claude. En 51, cet empereur à la suite d'une famine voulut aviser aux moyens d'assurer les approvisionnements de Rome. Il offrit aux négociants des bénéfices certains et mit à la charge du trésor public les dommages que subiraient les navires de transport. Il combla de faveurs et d'immunités les citoyens qui construisaient des bâtiments destinés au commerce des grains (1).

Néron confirma ces privilèges et les augmenta ; il décida que les navires affectés au transport des grains ne seraient plus soumis au cens imposé aux navigateurs ni sujets à l'impôt (2).

C'était donc ce que nous pourrions appeler le système des primes accordées aux armateurs pour les encourager et stimuler leur ardeur.

Mais sous Commode, il y eut une innovation grave, ce fut la création par cet empereur d'une flotte spéciale appelée « Commodiana Herculea » (3) et destinée uniquement au transport de l'annone d'Afrique.

Pour former cette flotte on créa le collège des naviculaires d'Afrique. Mais ce collège différa par un caractère essentiel des autres collèges de cette époque, associations volontaires et libres. Il fut dès le début une corporation obligatoire et forcée. Du décret de Commode il ne nous est rien parvenu, mais les constitutions postérieures nous permettent de nous faire une idée des classes de citoyens qui étaient inscrits dans cette corporation. On y fit entrer les armateurs qui de leur plein gré s'étaient chargés jusque là du transport de l'annone, et aussi les négociants et propriétaires du littoral qui payaient le « census curialis » et présentaient ainsi des ressources suffisantes pour assurer le service de ces transports. Gratien leur accorda même plus tard de compléter leur corporation en y enrôlant de force tous les citoyens assez heureux pour avoir échappé aux charges publiques ou municipales (4).

Ces naviculaires étaient soumis tout à la fois à des obligations personnelles et à des charges pécuniaires qui représentaient un véritable impôt dont répondait la totalité de leurs biens.

L'État leur fournissait les matériaux de construction,

(1) Suétone. — *Vie de Claude*, XIX.

(2) Tacite. — *Annales*, XIII, 5.

(3) Lampride. — *Vie de Commode dans l'Histoire Auguste*, XVII, 7.

(4) *Code Théod.*, L. XIII, T. III, loi 9.

mais c'était la corporation qui devait à ses frais construire les navires. Elle devait aussi les équiper, les réparer, recruter et solder les équipages et les capitaines. Enfin chacun de ses membres devait à tour de rôle faire le voyage lui-même et accompagner les denrées dont le transport incombait aux naviculaires africains.

Avant chaque départ les naviculaires devaient en personne et sous le contrôle du gouverneur du lieu d'expédition faire la déclaration en quantité et en qualité de ce qu'ils avaient à bord. Le préfet de l'annone devait s'assurer lors du débarquement, qu'aucun changement n'était survenu en cours de route soit dans la quantité soit dans la qualité des blés ; à part un léger déficit accordé aux naviculaires à titre de déchet (1).

Une fois leurs vaisseaux déchargés, il était enjoint aux naviculaires de retourner au plus vite à leur port de chargement afin d'éviter tout retard pour une cargaison de retour.

Mais cette organisation qui fonctionnait sous l'œil et sous la main du prince avait le défaut de toutes les machines. Peu à peu les ressorts s'usent et se détendent et quand l'autorité impériale, absorbée par d'autres soucis, cessa d'en surveiller la marche, la machine finit par s'arrêter et se disloquer. D'autre part les obligations perpétuelles des naviculaires eussent été illusoires si elles avaient pesé uniquement sur les personnes qui meurent, au lieu de reposer sur la terre qui ne meurt pas, et comme elles supposaient, en même temps que la contribution garantie par la terre, l'intervention active et personnelle du contribuable, l'État dut réclamer les services du détenteur du patrimoine quel qu'il fût et de quelque manière qu'il l'eût acquis. Aussi après Constantin, les naviculaires trouvant leurs charges trop lourdes, vendent leurs biens en détail ou les aliènent par des donations fictives. Les magistrats ne savent plus comment recruter un corps qui s'éclaircit peu à peu. Les empereurs Constance, Julien, Valentinien, Gratien, multiplient en vain les mesures de rigueur ou de faveur. Rien n'y fait et ne peut empêcher la corporation de s'écrouler sous les charges écrasantes qui pèsent sur elle (2).

---

(1) BABLED. — *De la Cura Annonæ chez les Romains*, Th. Droit, Paris 1892.

(2) PIGEONNEAU. — *Bulletin de Correspond. Afric.*, T. IV, ann. 1886. — *L'Annone Romaine et les navicularii en Afrique*, p. 220.

Toute cette organisation des naviculaires africains nous est connue par les constitutions impériales. Les inscriptions nous ont conservé le souvenir des premiers armateurs qui remplirent de leur plein gré cet office de naviculaire qui devait devenir si pénible dans la suite.

A Ostie une inscription nous apprend que les propriétaires des navires de Carthage ont élevé une statue à Antonin le Pieux (1) ; dans une autre les propriétaires de tous les navires africains s'unissent à ceux de Sardaigne pour honorer un duumvir d'Ostie (2). Ces mots « propriétaires de navires de Carthage, propriétaires de tous les navires d'Afrique » veulent assurément dire les propriétaires formant un collège pour l'exportation des denrées, c'est-à-dire des naviculaires.

A cette catégorie des corporations d'État se rattachaient aussi les boulangers et les bouchers. On a retrouvé à Sitifis une inscription nous faisant connaître dans cette ville l'existence d'une corporation de boulangers (3). Des bouchers ont été signalés à Cæsarea (4).

A côté de ces deux catégories de commerçants étaient toutes les autres corporations ou collèges professionnels. On a retrouvé la trace de quelques-unes en Afrique.

On cite à Cæsarea la corporation des cabaretiers (5), on a signalé aussi dans cette ville un marchand de volailles grasses (6). Le grand nombre de troupeaux de moutons devait fournir une laine abondante susceptible d'alimenter une industrie florissante. De fait nous trouvons quelques corporations se rattachant à l'industrie du vêtement. Ce sont tout d'abord des *centonarii* ou drapiers dont une inscription nous fait connaître la présence à Villa Magna (7). On connaît l'importance qu'avait prise à Pompéï l'industrie des foulons. Nous trouvons en Afrique deux corporations de foulons établies l'une à Carthage (8), l'autre à Mactaris, dans la vallée supérieure de l'oued Siliane (9).

Malgré l'affirmation de Salluste qui nous représente

(1) *C. I. L.*, XIV, 99. — *Domini navium Carthagénicusium in Africa.*

(2) et (3) *C. I. L.*, XIV, 4142. — *Domini navium Afrarum universarum.* — *Loc. cit.*, 8480.

(4) *C. I. L.*, VIII, 9332. — *Africanus lanio volum solvit libeus animi.* — *Loc. cit.*, 9429.

(5) et (6) *C. I. L.*, VIII, 9409. — *Loc. cit.*, 9432. — *Ossuasium Villi Fastoris.*

(7) et (8) *C. I. L.*, VIII, 10323. — *Loc. cit.*, 12275.

(9) *Année Epigraphique* 1893, N° 98. — Cf. *Bull. Comité* 1893, p. 124.

l'Afrique comme un pays dépourvu de bois, il devait y avoir dans le pays des forêts assez nombreuses (1), car nous trouvons bon nombre d'inscriptions se rapportant à l'industrie du bois : les collèges de *dendrophores* sont assez nombreux en Afrique, on en a signalé dans plusieurs villes, à Mactaris (2), Carthage (3), Thugga (4), Cirta (5), Timgad (6), Rusicade (7), Sitifis (8) et Cæsarea (9). Nous trouvons aussi des charpentiers établis à Lambèse (10) et à Villa Magna (11).

Il nous faut encore signaler un bijoutier à Cæsarea (12) et un verrier dans la même ville (13).

Les corporations, on le voit, ne sont pas nombreuses en Afrique et elles sont loin d'être aussi importantes que celles que l'on a découvertes dans d'autres provinces romaines, en Gaule par exemple, où elles paraissent avoir atteint un développement exceptionnel. La parole de M. Waltzing semble absolument vraie : « En Afrique, les corporations font presque défaut. » (14)

A côté de ces commerçants ou industriels dont la profession est nettement déterminée, il nous faut mentionner des commerçants en gros faisant surtout le commerce avec le dehors mais dont la spécialité ne nous est pas connue. P. Cœcilius, dont on a retrouvé le tombeau à Cirta, est qualifié dans son épitaphe de « négociator », allusion à la profession qu'il exerça sans doute dans ce centre important (15). Une autre inscription trouvée à Rusicade nous indique aussi dans ce port la présence d'un autre négociator (16).

Tous ces marchands n'étaient pas, tant s'en faut, complètement indépendants du pouvoir. Ils étaient soumis à certaines taxes, dont les unes personnelles frappaient

(1) SALLUSTE. — *Guerre de Jugurtha*, XVII.
(2) *Année épigrap.* 1892, N° 18. — Cf. *Bull. Com.* 1892, pp. 509-514.
(3) *C. I. L.*, VIII, 12570. — Cf. *Eph. Epig.*, T. VII, N° 197.
(4) et (5) *C. I. L.*, VIII, 15527. — *Loc. cit.*, 6940 et 6941.
(6) *C. I. L.*, VIII, 17907. — Cf. *Eph. Epig.*, T. VII, 774.
(7) *C. I. L.*, VIII, 7956.
(8) *C. I. L.*, VIII, 8457. — Cf. HÉRON DE VILLEFOSSE. — *Revue Arch.*, 1876, p. 204.
(9) *C. I. L.*, VIII, 9401. — Cf. *Eph. Epig.*, T. V, N° 1027, T. VII, N° 508.
(10) et (11) *C. I. L.*, VIII, 3545. — *Loc. cit.*, 10523.
(12) *Eph. Epig.*, T. VII, N° 518.
(13) *C. I. L.*, VIII, 9430
(14) WALTZING. — *Étude sur les corporat* ......, T. II, p. 2.
(15) et (16) *C. I. L.*, 7149. — *Loc. cit.*, 7999.

la profession elle-même, les autres étaient les douanes et les octrois que devaient payer les marchandises passant d'une province à une autre (1). Parmi les premières était peut-être le *poricularium*, s'il faut y voir, ce qui ne semble pas admissible, un droit de marché. Ce qui est certain c'est que depuis Alexandre Sévère, qui ressuscita peut-être d'anciens impôts, les négociants étaient tenus de payer une patente nommée Aurum negotiatorum. Après Dioclétien un nouveau système fut établi : tous les artisans inscrits sur un registre matricule spécial sous le nom de negotiators devaient une contribution spéciale la « functio auroria » (2) qu'ils répartissaient entre les différents membres de la corporation (3).

Toutes les marchandises étaient soumises en Afrique, comme dans le reste de l'empire, à certaines taxes financières dont l'ensemble constituait le système douanier des Romains. Aucune idée de protection n'entrait dans la fixation du taux de ces impôts, il s'agissait simplement pour le fisc de remplir les caisses du trésor public.

La douane porta en Afrique le nom spécial de « Quatuor publica ». Est-ce parce qu'il y avait quatre impôts affermés à une seule compagnie ? M. Cagnat, après avoir indiqué cette première interprétation (4), semble pencher vers une seconde. « Il semble établi que ce nom lui ait été donné parce que le pays était divisé en quatre circonscriptions financières (Carthage, Hadrumète, Hippone, Leptis Magna). Ces quatre circonscriptions formaient une seule province douanière dans laquelle toutes les taxes du portorium relevaient d'une même administration. On ne connaît pas de nom de poste de perception sur la frontière d'Afrique, ce qui ne laisse pas d'être surprenant étant donné la quantité d'inscriptions qu'elle a fournie. » (5)

Parmi les impôts douaniers le plus important semble avoir été le portorium. C'était un impôt payé pour le transport des marchandises à travers le territoire romain, au moment où elles passaient à certains endroits déterminés. Cet impôt remplissait donc à la fois le rôle de nos douanes, de nos octrois et des droits de péage dans les ports.

(1) Cagnat. — *Diction. des Antiquités de Daremberg et Saglio*, T. III, 2e partie, *art. Mercator*, p. 1743.

(2) et (3) *Cod. Théod.* — T. I, l. 13. — *Loc. cit.*, L. XIII, T. I, l. 17.

(4) Cagnat. — *Etude historique sur les impôts*, p. 71.

(5) Cagnat. — *Dict. Daremberg et Saglio, art. Portorium*, p. 1590.

On distinguait ainsi le portorium terrestre et le portorium maritime (1).

A l'origine, cet impôt était affermé à des financiers qui prenaient à leur charge le recouvrement des taxes. C'étaient les censeurs qui fixaient le tarif des droits à percevoir, et l'on procédait à une adjudication publique (2). Des inscriptions mentionnent ces « socii portorii » (3). Mais on chargea bientôt un fonctionnaire impérial de surveiller la perception (4). Ce fut le « procurator IIII publicum Africœ » (5). Enfin l'impôt fut affermé à un seul personnage qui était en même temps fonctionnaire impérial. Il rendait compte de sa gestion au prince et celui-ci prélevait un tant pour cent sur les bénéfices pour le compte du Trésor (6). Ce système de recouvrement assez singulier, par un fermier, agent impérial, ne pouvait être qu'un acheminement vers la perception directe de l'impôt. C'est ce qui arriva en Afrique sous Septime Sévère (7). Au début d'ailleurs il exista à Rome un bureau central pour le portorium de Gaule et d'Afrique (8).

C'est du règne du même empereur que date une inscription fort précieuse trouvée en Afrique et qui nous renseigne d'une façon très heureuse sur la taxe perçue et les objets soumis à la payer. Ce texte porte le nom de tarif de Zaraï, du nom de la ville où il était établi. Il remonte à l'année 202. La perception civile ayant remplacé la perception militaire, il fut utile pour éviter les discussions d'afficher le montant des taxes exigées par le fisc ; d'autant que le taux en était extrêmement modéré et qu'il n'était certainement pas établi ad valorem.

Grâce à sa position avantageuse, Zaraï devait être un centre de commerce assez important. Elle était située sur la route des caravanes qui se rendaient en Maurétanie venant de la Byzacène, de la Tripolitaine, du Djerid et des contrées méridionales de l'Aurès.

Ce tarif divisait les produits en quatre catégories dont

---

(1) *Lex Antonia de Termessibus*, *C. I. L.*, T. I, 204.

(2) CAGNAT. — *Dict. Daremberg et Saglio, art. Portorium.*

(3) *C. I. L.*, VIII, 1128, 12920.

(4) *Année épig.* 1900, N° 126.

(5) et (6) *C. I. L.*, VIII, 12655. — *Loc. cit.*, VI, 8588. — *Fronton Ad. Marum*, V. 34.

(7) et (8) *C. I. L.*, VIII, 14454. — *Loc. cit.*, VI, 8589, 8590, 8591, 8592. — *Loc. cit.*, X, 6668.

chacune faisait l'objet d'une disposition législative spéciale. On distingue ainsi : 1° La *Lex capitularis* qui s'appliquait aux esclaves et aux animaux : ânes, bœufs, chèvres, chevaux, porcs ; 2° La *Lex vectis peregrinæ* qui concernait les étoffes : abolla cenatoria, tunica, sagum purparium, vêtements étrangers, vêtements d'Afrique ; 3° La *Lex coriaria* pour les cuirs tannés, cuirs bruts, cuirs souples, peaux de chèvres, peaux de brebis, éponges, colle ; 4° La *Lex portus* : dattes, figues, vins, garum, poix, résines (1). Ainsi ce texte nous apprend le nom des produits soumis au portorium et la taxe perçue pour chacun d'eux. C'étaient les chevaux qui venaient de la Numidie, de la Byzacène et de la Tripolitaine ; les tissus de pourpre que l'on fabriquait à Djerba, le garum que l'on faisait à Leptis et sur la côte de la Petite Syrte ; le vin que l'on récoltait à Tacape, à Cercina, les éponges qui provenaient des Syrtes, des esclaves que l'on amenait du centre de l'Afrique, des dattes recueillies dans les oasis, etc.

Si l'on examine les prix indiqués dans le tarif de Zaraï, on s'aperçoit qu'il ne semble pas y avoir un rapport constant entre la valeur de la marchandise et la somme d'argent exigée par la douane ; pour les esclaves, par exemple, le droit perçu est de 3/1.000 et pour les chevaux 3/800 ; ces taxes sont d'ailleurs bien inférieures à toutes celles que nous connaissons dans d'autres provinces de l'empire.

D'autres dispositions du tarif viennent encore nous prouver que le Trésor s'était relâché de sa sévérité habituelle : ainsi les bestiaux destinés au marché étaient exempts de tout droit ce qui n'existait pas ailleurs. Tout porte donc à croire que ce tarif était spécial à Zaraï et peut-être à quelques autres stations situées comme elle sur le chemin des caravanes venant du désert et qu'il avait pour but de favoriser le commerce avec les nations voisines (2).

A côté de ce portorium terrestre dont une autre station nous est connue (3), il y avait aussi le portorium maritime. Nous ne possédons que de très rares documents concernant la perception de ce droit. Son existence cependant ne saurait être mise en doute. D'assez nombreux plombs

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 4508.

(2) HÉRON DE VILLEFOSSE. — *C. R. de la Société de Numismatique et d'Archéologie* 1875 : *Le Tarif de Zaraï.*

(3) Sur la route de Sigus à Sitifis la table de Peutinger mentionne une station au nom bien caractéristique de Ad Portum.

avec marques et inscriptions révèlent à Carthage (1) et à Rusicade la présence d'un bureau du portorium. Il est d'ailleurs presqu'impossible qu'il en ait été autrement. A Rusicade, en particulier, on a retrouvé sur la plage une assez grande quantité de ces plombs. Leur forme est celle d'un bouton ; à la partie postérieure et au centre, ils sont pourvus d'un culot percé d'un trou de trois millimètres d'ouverture ; ce trou est en quelque sorte continué par une petite rigole tracée au fond. La face antérieure montre au centre un champ rond, ovale ou carré sur lequel apparaît en relief un dessin assez grossier (2).

CONCLUSION

Le commerce paraît avoir joui en Afrique d'excellentes conditions pour arriver à acquérir un assez grand développement. Sans doute il ne pouvait s'agir pour l'Afrique d'être un entrepôt de produits exotiques comme l'Égypte ou les provinces d'Orient et par là son commerce n'égalait pas l'importance de celui de ces contrées. Mais en revanche son sol fertile devait produire des céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins de la consommation indigène, laissant ainsi un excédent appréciable disponible pour l'exportation.

Rome fournissait un marché susceptible d'absorber et au delà cet excédent. Il n'y avait donc aucune crainte pour les agriculteurs africains de voir se fermer le marché par une production trop abondante. Les besoins de Rome croissaient au fur et à mesure des années. Suivant une remarque ingénieuse de Suétone, il est en effet bien vrai de dire que c'est surtout l'abondance des distributions de blé qui a fait la ruine de l'agriculture romaine (3). Plus on exportait du blé, plus il y avait de citoyens réclamant impérieusement leur part aux largesses du prince.

La grande proximité de la capitale et des ports italiens permettait de faire ce trafic sans une trop grande mise de fonds. Un même navire pouvait en effet faire plusieurs

(1) *Bull. Arch. Comit.* 1906, p. 13.
(2) *C. I. L.*, VIII, 2281, 10484.
(3) Suétone. — *Vie d'Auguste*, XLII. — *Quod eorum fiducia* ......

fois le trajet et ne perdait pas un temps précieux à faire la traversée.

Mais il fallait assurer à ces vaisseaux des refuges certains contre les tempêtes d'une mer inhospitalière. Aussi les Romains aménagèrent-ils les abris que la nature avait disposés, sur la côte, les creusant et les façonnant de toutes pièces quand ils faisaient défaut. Ces ports ainsi protégés contre les orages, virent leur trafic s'accroître de jour en jour, grâce à la paix et à la sécurité que Rome fit régner en Afrique. A la faveur de cette tranquillité, les commerçants ne craignaient plus de voyager sur ces magnifiques routes œuvres des Romains, dont le réseau intelligemment construit mettait les principaux centres en communication entre eux et les reliait à la côte. Dans les marchés de ces villes importantes venaient commercer les négociants que nous trouvons établis en Afrique. Ceux-ci sans doute ne jouissaient pas en Afrique d'une plus grande liberté que dans les autres provinces de l'empire ; ici comme là ils étaient soumis aux mille obligations qui découlaient de leur incorporation dans un collège quelconque, mais au moins il semble bien que l'État avait des égards particuliers pour eux et s'efforçait de ne pas trop les accabler d'impôts.

Les douanes étaient légères et devaient être loin d'absorber tout le profit que les commerçants pouvaient retirer de la vente de leurs marchandises.

Sans doute il vint un moment où le fisc impérial devint plus tracassier, où les négociants ne purent plus faire face aux exigences de l'État. Mais ces jours de deuils ne se produisirent qu'aux derniers temps de la domination romaine et avant cette crise économique, compagne et avant-coureur d'une crise politique plus grave, les commerçants africains jouissaient de conditions physiques matérielles et juridiques qui devaient assurer leur prospérité et celle de toute la province.

DEUXIÈME PARTIE

EXPORTATION

Livre I. — LES PRODUITS MINÉRAUX

CHAPITRE Ier

Mines et Carrières

§ Ier. — LES MINES

Dans un passage de son livre, l'auteur de la *Guerre d'Afrique* dit que César fut obligé d'aller chercher en Sicile du fer et du plomb parce que ces produits lui faisaient défaut en Afrique (1). On doit appliquer ce texte simplement à la partie du pays occupée à ce moment par le général romain, la Byzacène.

Sans doute les textes littéraires sont muets ou à peu près sur les exploitations minières de l'Afrique, Pline lui-même ne nous entretient des métaux d'Afrique que par hasard. Mais une exploration approfondie du sol a fait reconnaître en de nombreux points des traces non équivoques d'exploitations antiques.

Ptolémée signale les deux façons dont on exploitait les mines : à ciel ouvert et par puits et galeries (2). Les vestiges bien conservés de certaines entreprises permettent d'apporter quelques détails complémentaires à ceux fournis par le géographe ancien.

Les mines de l'Ouenza présentent des puits de 30 à 80 mètres de profondeur. On a pu en compter 1.800. Aucun ne communique avec une galerie. Ils ont d'ailleurs

(1) HIRTIUS. — *Guerre d'Afrique*, chap. XXI.
(2) PTOLÉMÉE, IV, 2. 17.

une forme particulière. « Il semble qu'après avoir été creusés en profondeur comme les puits ordinaires en conservant jusqu'au fond le même diamètre de circonférence, ils ont été ensuite agrandis en forme d'un entonnoir, c'est-à-dire que les ouvriers premiers arrivés en bas ont ensuite attaqué la paroi en élargissant la circonférence de bas en haut par des ressauts successifs permettant à un homme ou deux d'y travailler à l'aise et pouvant ensuite servir à gagner la fin de l'orifice comme par une sorte d'escalier créé dans la masse même du minerai. » (1)

Tout autour de ces puits on remarque des vestiges de constructions en grand appareil édifiées en forme de corps de garde et on ne voit aucune trace d'autres constructions pouvant servir au logement des mineurs. « On s'est demandé si les mineurs qui devaient être des prisonniers n'étaient pas maintenus dans les puits pendant tout le travail et gardés seulement par quelques soldats surveillant l'orifice. »

Dans certaines exploitations le procédé d'extraction était beaucoup plus primitif. Les mines de plomb du djebel Nador étaient connues des Romains. Ceux-ci creusaient une galerie de mine, l'emplissaient de broussailles et entretenaient un feu ardent sous l'action duquel le plomb et le zinc des filons voisins fondaient et s'écoulaient sur le sol de la galerie où on le recueillait après refroidissement (2).

Parfois aussi d'ailleurs comme à Sidi Reris on rencontre un certain nombre de puits étroits et sinueux communiquant avec des galeries où se faisait l'extraction du minerai (3). Celui-ci était arraché avec des coins ou des pics. On a retrouvé un de ces coins dans les mines de zinc du djebel Serdj. Cet outil dont l'origine romaine semble hors de doute est en serpentine ; il mesure $0^{m}09$ de longueur sur $0^{m}04$ dans sa plus grande largeur et $0^{m}035$ dans sa plus grande épaisseur. Il affecte une forme ovoïde, ronde à l'une de ses extrémités, tranchante à l'autre. Fait d'une matière les plus dures que l'on connaisse il est admirablement travaillé, poli avec soin et parfaitement conservé (4).

Les seules mines antiques dont le nom figure dans un

(1) Barry. — *Insp. des fouilles de Timgad.* — *B. A. C. H.* 1908, p. CLXXX.
(2) Mercier. — *B. A. C. H.* 1888, p. 115.
(3) Joleaud et Joly. — *R. Soc. Constantine* 1909, p. 108.
(4) Gauckler. — *B. A. C. H.* 1902, p. CXVII.

texte littéraire sont celles de Sigus. Nous les connaissons par saint Cyprien. Cet évêque exilé à Curubis en 257 adressa une lettre aux chrétiens condamnés aux mines de Sigus par un édit impérial (1). On avait voulu identifier le metallum siguense avec les carrières d'onyx d'Aïn-Smara voisines de Constantine (2). Mais une phrase de la lettre fait allusion aux lampes qui éclairaient les chrétiens et parle de la fumée âcre et malsaine que ceux-ci respirent. Un autre passage dans lequel saint Cyprien compare les chrétiens aux vases d'or et d'argent qu'on extrait des mines avait pu faire croire qu'il s'agissait de mines d'or. Mais il ne faut voir assurément dans les expressions de l'évêque de Carthage qu'une figure de rhétorique. On a voulu identifier le metallum siguense en le rapprochant de la ville de Siga située à l'embouchure de la Tafna. M. Gsell déclare cette identification inadmissible. La forme siguense qu'il n'y a aucune raison de croire corrompue lui paraissait être à cet égard un argument péremptoire (3). Il faut donc placer l'emplacement de cette mine aux environs de Sigus à 40 kilomètres au S.-S.-E. de Constantine. Quant au métal extrait de cette mine, à en juger par le nom d'une localité voisine Aïn-en-Nhas « source de cuivre », ce devait être du cuivre.

On a découvert des traces de mines de cuivre en d'autres points de l'Afrique du Nord. Les mines de l'Ouenza paraissent avoir été exploitées par les Romains pour extraire le cuivre contenu dans le fer (de 7 à 15 kil. pour 1.000 kil.). Les mines du djebel Sidi Reris, dans la province de Constantine datent de l'époque romaine et paraissent avoir été l'objet d'une exploitation importante (4).

A Mouzaïa on a retrouvé également la trace de mines romaines considérables. Strabon signale sur un point de la Maurétanie Césarienne l'existence de mines de cuivre (5) peut-être faut-il voir dans les mines découvertes à Bou Khandek l'emplacement des exploitations citées par Strabon (6).

Les Romains ont aussi tiré parti des riches gisements de fer que l'on trouve dans toute la Berbérie.

---

(1) Saint Cyprien. — *Ep.*, LXXX, édit. Migne, T. IV, p. 436.
(2) Le Blant. — *C. R. de l'Ac. des I. et B.-L.*, 1894, p. 345.
(3) Gsell. — *B. de la S. Archéol. de Sousse* 1904.
(4) *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille Aïn Beïda, N°s 28 et 29.
(5) Strabon. — XVII, 3, 11.
(6) *Atlas Arch. de l'Algérie*, feuille n° 12, N° 41.

On a découvert à Néchaa (province de Constantine) des ruines romaines remplies de scories de fer attestant une exploitation importante. Ces ruines paraissent remonter au temps de Marc-Aurèle et de Septime Sévère (1). A Beni Akil on a trouvé un gîte considérable de minerai de fer exploité autrefois (2). A El Gasseur, sur la rive droite de l'oued Madene, on a mis au jour les ruines d'un centre industriel fortifié. Des scories s'amoncellent en grandes quantités aux environs des ruines et semblent indiquer que les Romains y traitaient le minerai de fer très abondant dans toute la région ; plusieurs anciennes galeries de mines ont été retrouvées sur divers points qui ne laissent aucun doute à cet égard (3).

Le plomb fut aussi l'objet d'une exploitation importante. Les mines du Nador ont été ainsi mises à profit par les anciens. Les travaux de la Compagnie de la Vieille Montagne ont révélé plusieurs galeries dans lesquelles on a pu reconnaître le mode d'extraction des Romains (4).

L'origine antique des mines de plomb de Nbaïl du Nadour est également prouvée par un fragment d'inscription qu'on y a découvert (5). Au Koudiat Ressas, on a retrouvé également des mines de plomb anciennement exploitées (6).

Les seules mines d'or dont l'existence ait été constatée sont celles du djebel Bou Heudma, entre la sebkha En Nouaïl et les montagnes des Aïaïcha. M. Fuchs y a reconnu les traces d'une exploitation antique considérable (7).

Hérodote nous fait connaître une autre source d'où les Romains tiraient l'or. Quand les habitants de la côte occidentale de la Maurétanie Tingitane voyaient arriver les commerçants carthaginois, ils disposaient sur le bord de la mer de petits tas d'or. Les Carthaginois venaient examiner la quantité de métal précieux ; quand elle leur paraissait équivaloir à la valeur de leurs marchandises, ils faisaient l'échange, sinon les indigènes apportaient de l'or jusqu'à ce que les Carthaginois fussent satisfaits (8).

(1) *Mémoires S. Arch. de Constantine* 1883, p. 96.

(2) *Atlas Arch. de l'Alg.*, feuille n° 12, N° 44.

(3) Toussaint. — *B. A. C. H.* 1901, p. CXL.

(4) *B. A. C. H.* 1888, p. 115.

(5) *Annuaire de la Soc. Arch.*, Constantine, T. XIX.

(6) *Atlas Arch. de l'Alg.*, feuille Sebdou, 42, N° 27.

(7) Cagnat. — *Revue générale des Sciences* 1896 : *Mines et carrières de Tunisie dans l'antiquité*, pp. 1054-1056.

(8) Hérodote. — *Hist.*, IV, 196.

Tous ces métaux étaient-ils l'objet d'un commerce important ? Il nous est impossible de répondre. Cependant le silence des textes littéraires qui ne parlent jamais des minéraux d'Afrique est plutôt un indice que l'exploitation entretenait surtout un commerce local et subvenait exclusivement aux besoins de l'industrie indigène. La proximité des mines importantes d'Espagne, avec lesquelles il leur était impossible de rivaliser, devait nuire au développement des mines africaines. Sur bien des points de la côte d'ailleurs, les minerais espagnols devaient venir concurrencer les minerais africains obligés parfois à un voyage long et coûteux avant de parvenir aux usines. Il est vraisemblable que tous les métaux extraits servaient à alimenter une industrie purement locale. C'est ainsi par exemple que l'on a retrouvé à Timgad une fonderie de bronze. Les fours étaient encore chargés de combustible : bois de cèdre et charbon de bois. Cet atelier était pourvu d'un certain nombre d'instruments de travail encore en usage : une scie circulaire, une scie droite, un morceau de roue de machine, des pilons en pierre, des creusets de terre cuite semblables à ceux qui servent aujourd'hui à la fonderie avec un bassin de refroidissement pour y plonger le métal, des quantités de clous, etc. (1).

§ II. — Les Carrières

Nous allons trouver en ce qui concerne les pierres la même richesse et la même variété que pour les métaux. Mais ici encore nous allons être obligé de nous guider presqu'exclusivement sur les découvertes archéologiques et les explorations du sol. Nous n'avons pas de textes en effet nous révélant l'exploitation de carrières. Toutefois les découvertes archéologiques vont ici être d'un secours plus important. Elles nous permettent quelquefois de suivre les blocs de pierre ou de marbre jusqu'au lieu où ils auront servi à la construction ou à la décoration de quelque monument public.

Parmi ces pierres nous ferons une place à part aux marbres qui, nous le verrons, ont fait l'objet d'un commerce très important pendant tout le temps de la domination romaine.

---

(1) Ballu. — *B. A. C. H.* 1907, p. 270.

Pline nous apprend qu'à Carthage on bâtissait les maisons avec du tuf recouvert d'un enduit protecteur de poix(1). Il existe en effet aux environs de Carthage un tuf calcaire de formation récente qui a été exploité dans le voisinage des villes antiques. Mais il est probable que ce n'est pas de cette pierre que veut parler Pline. C'est plutôt d'un calcaire à grain très fin que l'on trouve dans les environs de Tunis, et que les Carthaginois étaient obligés de recouvrir de poix, à cause de sa très grande sensibilité aux attaques des agents atmosphériques.

Mais on pouvait trouver des pierres de meilleure qualité. On exploitait le grès coquillier au cap Bon et dans les montagnes qui limitent la vallée de la Medjerda.

Près de Thubunœ, à Moktar el Hadjar, on a retrouvé les traces d'une très importante carrière de pierre (2). Elle a été ouverte sur le flanc sud du djebel Mettili, sur un développement de trois cent cinquante mètres de long et une hauteur verticale variable de deux à douze mètres. Les Romains avaient profité des escarpements naturels présentés par la tranche des couches pour abattre plus facilement la pierre. On voit encore partout la trace des coups de pic parallèles et très rapprochés qui ont servi à détacher la roche. Celle-ci a été enlevée par banquettes d'une hauteur de soixante à soixante-dix centimètres. En général, la pierre est dure, blanche dans la cassure récente, jaunâtre à l'extérieur par suite de l'oxydation du carbonate de fer qu'elle contient. Près d'Aïn-Beïda, à Marcineni, on a retrouvé également les traces d'une carrière romaine (3).

A Henchir Behaïa on a découvert des carrières où l'on voit encore les excavations cylindriques laissées par les colonnes extraites (4).

A très peu de distance de Tipasa, un peu à l'est de la ville, il y a des carrières de pierre encore exploitées aujourd'hui. La pierre fournie est calcaire et facile à tailler, mais elle manque de dureté et se laisse assez facilement ronger par l'humidité (5).

D'importantes carrières de granit exploitées par les Romains ont été trouvées au lieu dit Arou Djaoud (6). Les

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVI, 48.
(2) *Mémoires de la Société Archéol. de Constantine*, 1901, p. 24.
(3) Gsell. — *Atlas Archéolog. de l'Algérie*, feuille 5, N° 37.
(4) *Atlas Arch. de la Tunisie*, feuille de Mateur, N° 150.
(5) Gsell. — *Mélang. d'Archéolog. et d'Hist.*, 1894, p. 375.
(6) Gsell. — *Atlas Archéol. de l'Algérie*, feuille 4, N° 10.

traces de l'exploitation romaine sont très visibles. Une vasque de deux mètres de diamètre a été abandonnée sur le chantier où on la sculptait. Plusieurs colonnes sont restées à demi engagées dans les blocs de granit dont on les détachait. De là viennent sans doute les colonnes de granit qui existent en grand nombre à Cæsarea. Celles qui ont été trouvées dans la carrière ont en effet les mêmes dimensions que celles des thermes de Cæsarea (1).

Les carrières de granit du Mehabba, au-dessus de Gouraya, présentent aussi quelques traces d'exploitation antique, mais la pierre est de moins bonne qualité qu'à Arou Djaoud.

M. Cantini a retrouvé à Aïn Smara, près de Sigus, plusieurs carrières dont les Romains tiraient un très bel albâtre jaune blond, translucide, d'une grande variété de veines et qui, par son contact avec le fer, a pris çà et là diverses autres nuances : rose, œillet, rouge vif (2). M. Playfair a signalé l'emploi de cet albâtre dans les ruines du Capitole de Timgad et dans celles du Palatin à Rome (3). M. Leblant s'est demandé si les galeries découvertes ne seraient pas celles où travaillaient les chrétiens détenus au temps de saint Cyprien, *opud Metallum Siguense* (4). Pour nous, nous croyons plutôt que les metalla dont parle saint Cyprien, sont des mines de cuivre et non des carrières.

On a pu identifier aussi l'onyx qui forme le dallage des grands thermes de Cæsarea. On a retrouvé à Aïn Tekbalet des carrières dont l'onyx veinée de jaune et de rouge correspond tout à fait à celui du pavage (5). La statuette de Diane qu'on a découverte dans le frigidarium paraît bien également avoir été faite avec de l'onyx d'Aïn Tekbalet (6).

L'onyx était exploité encore dans la province d'Oran à Bled Rekkam et à Ardja el Beïda.

L'argile à poterie était très commune. La plus estimée était celle de Nabeul. Les potiers de l'endroit en façonnaient des vases avec un vernis brillant que les indigènes

---

(1) GAUCKLER. — *Musée de Cherchell*, p. 18, N° 3.
(2) GSELL. — *Mélang. d'Arch. et d'Hist.*, 1895, p. 339.
(3) PLAYFAIR. — *Report of the year*, 1893-1894, pp. 44-47.
(4) *C. R. de l'Acad. des Inscrip. et B.-Lettres*, 1894, pp. 345-346.
(5) GSELL. — *Atlas Archéol. de l'Algérie*, feuille 31, N° 34.
(6) *Bulletin des Antiq. de France*, 1896. Audollent, p. 285.

fabriquent encore aujourd'hui. C'est ainsi que l'on a retrouvé dans la nécropole de Sousse un œnochoé de terre rouge fine avec le goulot percé comme une passoire, identique comme forme aux gargoulettes actuelles faites à Nabeul (1).

La terre de Houat Kellal dans l'île de Djerba était également très appréciée. Elle servait surtout à faire des amphores que les potiers écoulaient aux marchands d'huile de la côte voisine de la Byzacène et de la Petite Syrte. Calama devait être aussi un centre important de fabrication de poteries communes (2). Tous les vases qui sortaient des ateliers de ses artisans devaient servir exclusivement aux usages journaliers. Tous ceux qu'on a retrouvés n'ont aucun caractère artistique quelconque (3). La capitale de la Maurétanie Césarienne était au contraire le siège d'une industrie dont quelques-uns des produits dénotent une certaine éducation artistique, due sans nul doute aux artistes grecs que le roi Juba avait appelés dans sa capitale. Les nombreux gisements d'argile qui environnent Cæsarea permettaient aux potiers de fabriquer ces lampes que l'on retrouve dans toute l'étendue de l'Afrique du Nord. Les produits fabriqués ainsi dans les manufactures de Cæsarea avaient une marque artistique qui les fait reconnaître facilement au milieu de toutes les nombreuses lampes que l'on a retrouvées en Afrique. Elles portent en effet le plus souvent autour du disque supérieur cette inscription : « Emitte lucernas ab asse colatas. » (4)

D'autres fabriques de poteries ont également été trouvées dans la Berbérie. Certaines paraissent même avoir eu une importance considérable. Dans les environs de Lambèse et de Timgad, une localité portait le nom de Boseth amphorariæ. Le qualificatif donne lieu de supposer que les amphores devaient être un des produits du pays, d'autant que dans la région un village porte aujourd'hui le nom de Foum-Toub, la gorge des briques séchées au soleil (5). A Gemellæ les nombreuses excavations qui se rencontrent aux environs ont dû servir à l'extraction de

(1) Gén. Gœtschy. — *B. A. C. H.*, 1903, p. 176.

(2) Toutain. — *Cités romaines de Tunisie*, p. 128.

(3) Toutain. — *M. E. R.*, 1891 : *Notes sur les poteries communes d'Afrique*, p. 305.

(4) Toutain. — *Dict. Daremberg et Saglio art. Lucerna*, T. III, p. 1322.

(5) *Recueil S. Archéolog. Constantine*, 1909, p. 263.

la terre employée à la fabrication des poteries. Cette industrie a dû être florissante autrefois dans la région et on a trouvé à Constantine des tuyaux de terre cuite portant la marque *Gemellenses* (1). On a retrouvé également à Constantine des conduits de terre cuite portant la marque de Tiddis (2) et d'Uzelis (3).

A Thuburnica les fouilles ont mis au jour des ateliers de poteries et des fabriques de lampes. « Les lampes sont de terre jaune ou rouge, assez tendre, peu cuite. Elles portent souvent des sujets très effacés dont la silhouette quoique vague laisse deviner qu'elles ont été faites soit par un moulage d'après un bon modèle, soit sans modèle au gré de l'invention du potier. Parfois elles n'ont pas de sujet central, mais l'encadrement offre des ornements assez gracieux qui par leur facture, comme par leur style, rappellent tantôt ceux des lampes romaines, tantôt ceux que tracent de nos jours sur leurs poteries les Arabes et les Kabyles.

« D'autres lampes portent un sujet pris par surmoulage sur une lampe romaine et un encadrement formé de motifs indigènes. » (4)

Parmi les fabriques de lampes une des plus intéressantes pour notre sujet est celle trouvée à Henchir es Srira. On a découvert près du djebel Mrilah un groupe d'établissements de potiers renfermant encore dans leurs magasins de nombreux approvisionnements de vases, plats, lampes de terre cuite n'ayant jamais servi (6). Les noms des potiers lus sur les lampes sont tous indigènes. Une étude approfondie des types fabriqués a permis de retrouver ces lampes emportées au loin. On devait les expédier par Suffetula et Carthage. Il y en a au musée de Palerme venant de Cossira, à Syracuse venant de Groticelli, enfin à Rome au musée Kircher. « Ces lampes quelqu'extraordinaire que cette lointaine exportation puisse paraître viennent d'Henchir es Srira ; la présence des moules, des ratés, la multitude des types qui y furent trouvés, alors qu'ils ne sont que des cas isolés dans les autres pays, tout cela semble prouver le commerce de cette petite ville. » (6)

---

(1) *B. A.. C. H.*, 1903, p. CXLIII.
(2) et (3) *C. I. L.*, VIII, 10476.
(4) Carton. — *B. A. C. H.*, 1908, p. 426.
(5) *B. A. C. H.*, 1905. p. CLXVI.
(6) Hautecœur. — *Les ruines d'Henchir es Srira*, *M. E. R.*, 1909, pp. 365-411.

Dans les environs de Zaghouan on a découvert une fabrique de carreaux de terre cuite. Des salles de chauffe, des couloirs étroits et des chambres magasins furent mis à jour. Beaucoup de carreaux étaient intacts. Ils étaient empilés et séparés les uns des autres par une faible couche de chaux qui empêchait les reliefs de s'émousser contre un autre carreau. Les sujets représentés étaient peu variés et peu intéressants : rosace sous deux formes avec trace de peinture rouge, lion passant à gauche, cerf allant à droite, etc. (1).

Une usine de céramique a été également trouvée dans les fouilles de Timgad (2)

On sait que parmi les grands fabricants de poteries africaines il faut citer au premier rang les Pullœni à qui l'industrie des lampes et des vases de toute nature avait permis d'acquérir une richesse considérable. Ils étaient possesseurs de vastes domaines dans la région de la Proconsulaire et passaient parmi les grands propriétaires de l'Afrique romaine (3).

Malgré les exemples que nous avons cités de l'onyx de Tekbalet retrouvé au Palatin et des lampes d'Henchir es Srira exportées en Sicile et à Rome, il est difficile d'admettre pour les produits que nous venons de citer un commerce bien considérable. Les pierres fournies par les carrières n'avaient aucune particularité qui attirât sur elles les regards et les demandes des amateurs. Partout on trouvait du tuf calcaire, du granit et de la pierre à bâtir aussi bien qu'en Afrique. L'extraction devait donc se borner à subvenir aux besoins des constructeurs locaux. Tous ces produits minéraux ne devaient que par exception être expédiés au dehors. Aussi le commerce devait-il être à peu près nul et l'on ne doit pas s'étonner que les textes littéraires soient muets à ce sujet.

---

(1) Hannezo. — *B. A. C. H.*, 1905, p. 416.

(2) Ballu. — *B. A. C. H.*, 1907, p. 272.

(3) *B. A. C. H.*, 1905, p. 559.

CHAPITRE II

Le Marbre et les Pierres précieuses

Nous avons fait une place à part à ces produits : les renseignements que nous possédons sur eux sont beaucoup plus importants que pour les autres produits minéraux étudiés jusqu'à présent.

§ I. — MARBRE

Les découvertes archéologiques et les textes littéraires nous font connaître un commerce de marbre africain très important puisqu'il existe pendant toute la durée de l'occupation romaine et qu'il s'étend à peu près à tous les pays du pourtour de la Méditerranée.

C'est là une richesse que les Romains ont les premiers révélée. Il ne semble pas en effet que les Carthaginois aient jamais soupçonné l'existence de ce fameux marbre numidique qui devait jouir pendant tout l'empire d'une si grande réputation. On n'a pas trouvé de trace d'exploitation des carrières de marbre par les Carthaginois.

« Parmi les quatre ou cinq mille inscriptions puniques trouvées à Carthage, dit le Père Delattre, je n'en connais pas plus de deux qui aient été gravées sur marbre. Le marbre n'apparaît pas davantage dans les débris d'architecture punique que nous avons recueillis. Les Carthaginois ne paraissent pas avoir exploité les carrières de marbre de l'Afrique. On rencontre dans les ruines de Carthage du granit rose qu'ils faisaient venir d'Égypte, mais le marbre de la contrée ne paraît guère avoir été employé avant l'arrivée des Romains. » (1)

Nombreuses sont les exploitations de marbre dont on a retrouvé la trace dans l'Afrique du Nord. Au nord-est d'Hippo Regius plusieurs carrières de marbre blanc veiné de gris datent de l'occupation romaine.

Au djebel Felfela, à l'ouest d'Hippo Regius, le produit

(1) R. P. DELATTRE. — *Revue archéolog.*, 1898, T. II, p. 94.

extrait est un marbre blanc très fin, d'une beauté remarquable et tout à fait propre à la statuaire. A en juger par l'importance des excavations, les carrières ont dû fournir des blocs énormes. Elles offrent tous les indices d'une longue exploitation.

A Aïn Smara, près de Sigus, on a découvert sept carrières antiques. Elles présentent deux variétés différentes : un marbre d'un rouge vif à zones concentriques multicolores ; un autre de même rouge mais bréchiforme (1).

Il faut signaler aussi le marbre à nummulites de Djebba, en Tunisie, au sud de la Medjerda.

La province d'Oran paraît aussi avoir été le centre d'exploitations de marbre importantes. Les carrières du djebel Orousse offrent des traces d'extraction romaine. Le marbre jaune que l'on en retirait a été employé dans les édifices de Cæsarea (2). Dans une mosaïque trouvée à Portus Magnus, il a été facile d'identifier les marbres employés avec ceux que l'on trouvait dans les carrières des environs. La tonalité rougeâtre qui est le caractère général de ce vaste pavement rappelle la couleur dominante des échantillons de brèche et des marbres rouges, nacrés, rosés, sanguins, roses, lie de vin et chair qui proviennent du djebel Orousse (3).

Tous ces marbres devaient faire l'objet d'un commerce actif, l'importance des exploitations le prouve assez. Toutefois, il ne semble pas que ce fût un commerce transméditerranéen. Les monuments où on en a signalé l'emploi ont été tous trouvés dans l'Afrique du Nord, ce qui indiquerait donc un commerce tout local.

Il est un marbre au contraire qui paraît bien avoir joui d'une réputation quasi universelle : c'est le marbre numidique. Pline range ce marbre en première ligne parmi les produits à citer de cette province. « Rien de remarquable en Numidie, dit-il, si ce n'est le marbre et les animaux féroces qu'elle fournit. » (4)

Ce marbre cependant n'avait pas été retrouvé dans les temps modernes. « Le marbre numidique, dit Tissot, est à peine connu aujourd'hui. Les carrières d'où on le retirait

(1) *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1894, p. 345.

(2) PLAYFAIR. — *The rediscovery of lost numidian marbles in Algeria and Tunisia* (*Aberdeen*, 1885).

(3) DE LA BLANCHÈRE. — *Musée d'Oran*, p. 10.

(4) PLINE. — *Hist. Nat.*, V. 2. — *Nec præter marmoris Numidici ferrarum que proventum aliud insigne.*

n'ont pas été retrouvées. » (1) Des explorations ultérieures et poursuivies avec soin ont permis de fixer le centre d'extraction du marbre au village actuel de Chemtou. Les traces d'une exploitation longue et très importante, les blocs de marbre encore sur le chantier, qu'on y a découverts ne permettent aucun doute à cet égard. Des inscriptions trouvées sur les lieux nous font connaître le nom antique de Chemtou : Simitthu. C'est donc à Simitthu que devaient se trouver les carrières de ce fameux marbre dont on a signalé l'emploi jusque dans les ruines de Constantinople.

Grâce aux nombreuses inscriptions trouvées à Simitthu, nous sommes bien renseignés sur ce qui concerne l'administration de la carrière et le commerce des marbres.

Les carrières de Simitthu appartinrent tout d'abord sans doute aux rois de Numidie. Après la conquête elles devinrent la propriété de l'État romain. Pendant l'empire elles furent exploitées pour le compte des empereurs. « A l'époque des Antonins en effet la plus grande partie des carrières et des mines du monde romain avaient été accaparées par les empereurs pour grossir les revenus du fisc ou ceux de leur caisse particulière. » (2) La carrière de Simitthu ne fit pas exception et elle fut comprise dans la « ratio patrimonii » impériale (3).

Le directeur de l'exploitation était un procurateur affranchi de l'empereur (4). Six de ces procurateurs nous sont connus par les documents : Agathas, Alcetas, Athenodorus, Julianus, Maximus et Primus. A la tête de certains chantiers était placé peut-être un procurateur spécial, c'est ce que fait supposer le titre d'un fonctionnaire appelé dans plusieurs inscriptions « affranchi d'Auguste, procurateur des marbres nouveaux » (5). D'autres étaient plus spécialement chargés de la comptabilité. Deux nous sont connus, Calliste et Félix, l'un est affranchi, l'autre esclave de l'empereur (6).

---

(1) TISSOT. — *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, T. I, p. 255.

(2) R. CAGNAT. — *Archives des Missions*, T. XI, p. 120.

(3) BRUZZA. — *Iscrizioni dei marmi grezzi dar Annali dell' Instituto di Corrispondenza archeologica*, 1870, N° 222, p. 149.

(4) *Revue archéolog.*, 1894, T. I. — *Revue épig.*, p. 420, N° 82. — « *Augusti liberto Alceta procuratore marmorum Numidicorum.* ».

(5) *C. I. L.*, VIII, 14551. — « *Augusti libertus procurator marmorum Novorum* ».

(6) *C. I. L.*, VIII, 14560 et 14563.

Il y avait aussi des ingénieurs qui surveillaient la taille du marbre. Trois de ces ingénieurs sont mentionnés : Athenodorus et Maximus, noms déjà rencontrés parmi les procurateurs et Novatus (1).

Sous les ordres de ces fonctionnaires travaillaient les nombreux ouvriers chargés d'extraire le marbre. Ils devaient être partagés en plusieurs chantiers. Les inscriptions nous ont fait connaître le nom de dix de ces chantiers (officina) (2). A ces différentes officina correspondaient sans doute des marbres variés. On a retrouvé en effet dans les mines de Simitthu des blocs de marbre de différentes couleurs. Les marbres jaune boisé, jaune clair, rose et blanc, paraissent avoir existé en plus grande abondance, on a découvert aussi cependant quelques morceaux de marbre vert (3).

Les carrières étaient surtout exploitées à ciel ouvert. On y voit cependant la trace de deux grandes galeries, à l'entrée de l'une desquelles se trouve une inscription. On peut encore se rendre compte de la façon dont cette exploitation était conduite. On commençait par déterminer à l'aide de sondages la partie de la carrière qu'on se proposait d'attaquer, puis on commençait le travail. Les Romains taillaient le bloc sur place et ne le détachaient qu'après lui avoir donné la forme à peu près définitive qu'il était destiné à recevoir. Dans la carrière il y a une immense niche mesurant environ 4 mètres de haut sur autant de large, la trace des trous destinés à recevoir les échafaudages se voit encore, et non loin de là de petits bassins taillés à même le marbre où l'eau s'amassait comme dans une auge. Il semble que cette eau était recueillie afin de permettre aux ouvriers d'affiler leurs instruments (4).

Le marbre extrait des carrières était découpé en blocs

---

(1) *C. I. L.*, 14586, 14588 et suiv.

(2) 1° Officina Regina, située au N.-E. de l'amphithéâtre et mentionnée en 149-151. — *C. I. L.*, 14578-14583 ; 2° L'Officina Agrippœ, exploitée en 150 et voisine de la précédente. — *C. I. L.*, VIII, 14581; Officina Genii Montis en 183.— *C. I. L.*, VIII, 14588; 4° Officina Certi, en 110-140-141, au N.-O., près du théâtre, N°s 14571-14576 ; 5° Officina Nova Augusta, en 167, N° 14587 ; 6° Officina Nova Aurelia ou Novæ Lapicœdinœ Aurelianœ, en 161 et 199, N° 14589 ; 7° Officina Jun........ N° 14584 ; 8° Officina Al........ N° 14 577 ; 9° Officina Agr...... TOUTAIN. — *M. d'A. et d'H.*, 1893, p. 433 ; 10° Officina indenta a Diotimo, N° 14600. Cf. MONCEAUX. — *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, an. 1900, p. 326.

(3) TOUTAIN. — *Mélanges d'Archéolog. et d'Histoire*, an. 1893, p. 433.

(4) CAGNAT. — *Nouvelles Archives des missions*, 1885, p. 103.

plus ou moins gros. Chaque bloc portait une inscription dont les renseignements sont extrêmement précieux pour nous. Ces renseignements sont plus ou moins complets, mais toujours les mêmes. Tout d'abord le nom de l'empereur propriétaire de la carrière, puis le numéro d'extraction de chaque bloc, numéro qui est indiqué par le sigle N suivi d'un nombre en chiffres romains, qui apprend combien de blocs ont été déjà débités depuis le début de l'année dans le même chantier. Le chantier d'où proviennent les blocs est le plus souvent indiqué ; on trouve aussi la date consulaire et enfin souvent le nom de divers employés de la carrière (1).

Ces blocs taillés et marqués ne devaient pas être expédiés tout de suite à Rome ou à Carthage. Les nombreux blocs de toutes les époques qu'on a retrouvés à Simitthu ne permettent pas une semblable hypothèse. Ils devaient être déposés près de la carrière dans un magasin où les agents supérieurs de l'administration, peut-être les architectes ou leurs délégués, venaient choisir, pour être expédiés, les morceaux qui leur convenaient (2). Les mentions probator, probavit, probante, que l'on trouve sur les marbres de Rome fourniraient d'ailleurs la preuve d'une vérification faite sans doute par un expert impérial chargé d'examiner la qualité du marbre (3).

Les blocs de marbre approuvés étaient acheminés par terre jusqu'à Carthage et depuis Hadrien jusqu'à Tabraca où ils étaient expédiés pour l'Italie.

Il existait en effet depuis l'Itinéraire d'Antonin une ligne de communication régulière entre Tabraca, l'île de Galata, la Sardaigne et Rome pour l'exportation du marbre numidique extrait des carrières de Chemtou.

L'exportation du marbre numidique à Rome ne semble pas devoir remonter bien au delà de la fin du Ier siècle av. J.-C. Pline en effet nous fait connaître que c'est en 676-78 av. J.-C. seulement que pour la première fois on vit du marbre numidique non pas en colonnes ni en plaques mais en gros blocs (4). On peut donc supposer que l'introduction du marbre numidique suivit de quelques années la prise de Carthage.

---

(1) *C. I. L., VIII*, 14551-14552 et 14560 à 14600.

(2) H. de Villefosse. — *Note au* R. P. Delattre, *dans Revue Archéologique*, 1881, T. II, p. 35.

(3) Bruzza. — *Loc. cit.*, N° 1, p. 279.

(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVI, 8.

Pline nous apprend que sous Néron on avait imaginé d'incruster dans le marbre des taches qui n'y étaient pas, pour que le marbre de Numidie offrit des ovales, en variant ainsi l'uniformité (1). Quand Horace veut nous donner une idée de la simplicité de sa demeure : « De superbes entablements en marbre du mont Hymette, dit-il, n'y reposent pas sur des colonnes taillées dans les carrières lointaines d'Afrique. » (2) De même Juvénal voulant nous montrer la richesse d'un des personnages de ses satires nous dit : Que celui-ci élèvera une salle à manger ouverte seulement au soleil d'hiver et soutenue par des colonnes de marbre de Numidie (3).

Isidore de Séville de son côté vante l'éclat du marbre numidique semblable au safran (4).

Tous ces auteurs nous montrent bien que le marbre de Numidie était très connu à Rome et que par conséquent il devait être l'objet d'un commerce fort actif. Mais nous possédons des textes et des faits plus précis qui nous apprennent que pendant toute la domination romaine les carrières de Simitthu n'ont cessé d'être mises à contribution par le luxe des Romains.

C'est en marbre de Numidie, au dire de Suétone, qu'était la colonne élevée au milieu du Forum à Jules César. Elle était d'un seul morceau et haute de près de vingt pieds (5). L'empereur Tacite donna à la ville d'Ostie cent colonnes de marbre de Numidie de vingt-trois pieds de haut (6). On a retrouvé également à Ostie un magnifique bloc de marbre africain, long de quatre mètres et qui formait le seuil du temple dédié à Jupiter ou à Vulcain (7).

Gordien III voulant décorer la maison de campagne que son aïeul avait élevée à Preneste fit placer dans le tétrastyle cinquante colonnes de marbre d'Afrique (8).

Plus tard Constantin fit appel aux carrières de Simitthu pour décorer la nouvelle basilique qu'il venait d'élever en l'honneur de saint Pierre. Les deux premières colonnes de la nef centrale étaient en marbre africain. Elles décorent

(1) Pline. — *Loc. cit.*, XXXV, 1.
(2) Horace. — *Od.*, L. II, Ode 18, vers. 4.
(3) Juvénal. — *Sat.*, VII, vers. 182.
(4) Isidore de Séville. — *Etymol.*, XVI, 16.
(5) Suétone. — *Vie de J. César*, LXXXV.
(6) Vopiscus. — *Vie de Tacite*, 10.
(7) G. Perouse. — *Revue latine*, 1903. — *Ostie*, p. 352.
(8) Capitolin. — *Hist. Auguste : Vie de Gordien*, III, 332.

d'ailleurs aujourd'hui l'entrée du portique de la Basilique Vaticane (1).

Le IIe siècle de l'empire paraît avoir été l'époque de l'apogée des marbres de Simitthu. C'est à cette date en effet qu'appartiennent la plupart des blocs qu'on a retrouvés soit dans l'emporium de Rome, soit à Tivoli dans les somptueuses constructions de la villa d'Hadrien (2).

Dans les carrières ou dans les ruines de la ville aucun bloc portant une date postérieure à la fin du IIe siècle n'a été trouvé, au contraire les marques du IIe sont très nombreuses.

Il est impossible d'en conclure que l'exploitation de ces carrières ait été brusquement arrêtée. Les textes que nous avons cités prouvent que pendant le IIIe siècle le marmor numidium était encore très répandu dans le monde romain. Mais en regard de ces textes il en est un autre fort curieux qui remonte à la même époque et qui semble indiquer que les carrières de marbre à cette date en Afrique étaient tombées en décadence. Saint Cyprien veut disculper les chrétiens des maux dont on les accuse, il affirme que le monde vieillit et que la nature se fatigue : « Pendant l'hiver il ne tombe plus assez d'eau pour nourrir les semences déposées au fond des sillons, en été les rayons du soleil ne sont plus assez chauds pour faire mûrir les moissons. Les carrières fatiguées et trop fouillées deviennent pauvres en marbre. » (3) Cette dernière phrase ne commente-t-elle pas pour ainsi dire l'absence dans les carrières et dans les monuments de Simitthu de tout bloc extrait pendant le IIIe siècle ? Les carrières s'étant appauvries, l'administration impériale ne négligeait rien ni ne laissait sur place aucune parcelle de marbre : tout était expédié au delà des mers par les soins des procurateurs.

Une autre preuve de cette décadence des carrières de Simitthu nous est fournie par une inscription de l'époque chrétienne gravée sur la paroi même d'une galerie antique : c'est la mention d'un nouveau chantier ouvert par Diotimus (4). A la fin de l'empire, comme sous Marc-Aurèle, on cherchait et on ouvrait encore de nouvelles galeries. Ne pouvons-nous pas en conclure que les anciennes étaient

(1) R. P. MORTIER. — *Saint-Pierre de Rome : Histoire de la Basilique Vaticane*, 1900, p. 129.

(2) BRUZZA. — *Loc. cit.*, Nos 221, 222, 258.

(3) SAINT CYPRIEN. — *Ad Demetrianum*, 3.

(4) *C. I. L.*, VIII, 14600.

épuisées et qu'elles ne fournissaient plus qu'un marbre de qualité inférieure ? (1).

Ce seul fait nous montre combien l'extraction avait dû être active pendant le IIe siècle. Les ruines nombreuses et importantes des carrières nous sont un témoignage du commerce important des marbres. La construction d'une route par Hadrien à travers les hauteurs très difficiles d'accès du pays des Kroumirs nous confirme l'essor pris par l'exportation puisqu'on ne reculait devant aucun travail ni aucun sacrifice pour faciliter aux marbres l'accès de la mer qui devait les apporter jusqu'aux ports d'Italie à Ostie et à Rome.

§ II. — Pierres précieuses

Les Romains trouvaient encore en Afrique de quoi satisfaire leur amour pour la parure et les bijoux. Pline nous fait connaître le nom de plusieurs pierres précieuses que l'on extrayait de l'Afrique et qui, suivant les renseignements qu'il nous donne devaient être exportées pour Rome. L'héliotrope que l'on faisait venir de plusieurs autres pays existait aussi en Afrique. Il était de couleur porracée et veiné de rouge (2).

Théophraste nous apprend que l'on faisait venir l'escarboucle de Carthage et de Marseille (3). Pline nous dit aussi que les escarboucles qui venaient de Carthage portaient le nom spécial de calcédoines (4) et qu'elles étaient plus petites que celles qui arrivaient des Indes (5). Mais Carthage n'était que le lieu d'exportation, ces pierres étaient apportées à ce port par les caravanes qui venaient du sud de la Byzacène. Strabon nous dit qu'on les trouvait dans le pays des Garamantes et dans la Massisylie méridionale (6). Pline dans un autre passage nous donne une indication un peu différente, mais se rapportant au fond au même pays : « Elles venaient des montagnes des Nasamous. » (7)

Pline nous parle de ce commerce comme existant autre-

(1) Toutain. — *Association française pour l'avancement des sciences*, 25e session, Carthage, 1896, 2e partie, pp. 793-795.

(2) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 60.

(3) Théophraste. — *De Lapidibus Frag*, II, 3.

(4) et (5) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 25.

(6) Strabon. — XVII, III, 19.

(7) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 30.

fois mais n'ayant plus lieu au moment où il écrivait : « Carthage, dit-il, en était jadis l'entrepôt. » (1) Tissot en conclut que ce commerce spécial encore prospère au temps de Strabon avait dû cesser vers la fin du Ier siècle de notre ère (2). C'est là une conclusion qu'il est difficile d'adopter. En effet de ce que Carthage n'ait plus fait ce commerce, il ne s'ensuit pas qu'il ait été brusquement interrompu. Les caravanes ont sans doute trouvé plus avantageux de prendre un chemin plus court et d'amener les calcédoines aux ports de la côte des Syrtes, à Leptis ou à Tacape, au lieu de traverser toute la Byzacène et la Proconsulaire ; c'était ainsi près des deux tiers du chemin supprimés.

Sur la côte des Syrtes, Pline signale une autre pierre précieuse. La syrtitide qui tirait son nom du pays d'où on l'extrayait, était de couleur de miel avec des reflets de safran (3).

Strabon nous fait connaître une autre pierre que l'on trouvait dans la Maurétanie Césarienne au pied des montagnes. C'était la lychnite (4).

L'Afrique produisait ausssi l'électrum ou ambre jaune qui jouissait d'une si grande réputation dans l'antiquité. C'est en Maurétanie Tingitane, sur la côte de l'Océan, que Pline nous signale la présence de l'électrum. C'est d'ailleurs d'après deux autres auteurs que Pline nous parle de l'électrum. Les renseignements donnés par ces auteurs paraissent contradictoires. D'après Asarubas, c'est le lac Céphisias situé près de l'Océan Atlantique et que les Maures appellent Electrum, qui, chauffé par le soleil, laisse surnager l'électrum (5).

Mnaséas appelle Sicyone une certaine ville d'Afrique et Crathis un fleuve qui, sortant d'un lac, va se jeter dans l'Océan. C'est dans ce lac que naît l'électrum de la façon d'ailleurs indiquée par Asarubas (6).

Au fond il semble bien qu'il n'y ait là qu'une simple divergence de noms. Les deux auteurs font allusion à un lac situé près de l'Océan Atlantique sur la côte de la Maurétanie Tingitane. C'est sans nul doute le lac situé un peu au nord de l'embouchure du Subur. Ce fleuve, aujourd'hui

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 30.
(2) TISSOT. — *Géographie comparée*, T. I, p. 420.
(3) PLINE. — *Hist. Nat.*, XXXVI, 67.
(4) STRABON. — XVII, III.
(5) et (6) PLINE. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 11.

l'oued Sebbou, a porté dans l'antiquité un autre nom, le Crabis ; la similitude de nom avec le fleuve Crathis cité par Mnaséas est frappante. Le lac Céphisias ou Electrum ne serait donc que la Merdja de Ras ed Doura.

L'électrum était employé à la fabrication de plusieurs petits objets et surtout, suivant Pline, pour la confection d'amulettes pour les enfants (1).

A côté de ces pierres précieuses nous devons citer certains produits minéraux que l'on employait surtout dans la peinture. Le sol de l'Afrique paraît avoir été tout particulièrement riche en produits de cette nature.

La rubrique d'Afrique était estimée des menuisiers, car elle se laissait le plus facilement absorber par les peintures. Elle figurait à ce titre au même rang que celle d'Égypte qui jouissait également d'une grande réputation (2).

La sinopis était une substance dont on se servait pour peindre les buffets. La plus rouge s'employait de préférence pour le corps des buffets. Celle qui était d'une couleur plus foncée et tout à fait sombre servait pour le bas des buffets. La sinopis qu'on trouvait en Afrique se vendait huit as la livre. Elle portait un nom particulier : cicerculum (3).

Le purpurissimum se faisait avec de la craie à brunir l'argent. Il était d'une couleur rouge vif comme la pourpre d'où il tirait son nom. On le teignait en effet en même temps que les étoffes, mais il prenait la couleur beaucoup plus vite que la laine. C'était en Gétulie, c'est-à-dire dans la Maurétanie Tingitane, qu'on fabriquait surtout celui d'Afrique. Mais on lui préférait celui que l'on faisait à Pouzzoles. Celui-ci en effet s'imbibait mieux d'hysginum. Il coûtait depuis un denier jusqu'à trente deniers la livre (4).

§ III. — Sel

Les nombreux chotts ou sebkhas que l'on rencontre encore aujourd'hui sur toute l'étendue de l'Afrique font de cette contrée une des plus riches en sel qui soit au monde. Déjà les Romains s'étaient aperçus de cette richesse et du parti qu'ils pouvaient en tirer. Ils ont eu à leur disposition les trois modes d'exploitation actuels et les ont employés concurremment.

(1) (2) (3) et (4) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 12. — XXXV, 15. — 13. — XXXVI, 26.

Les mines de sel gemme qui nous sont signalées par les auteurs romains étaient situées dans l'arrière-pays des Syrtes, dans le pays des Garamantes et des Nasamons. Solin nous dit qu'entre ces deux peuples se trouve la nation des Arnautes qui construisent leurs maisons avec des blocs de sel qu'ils tirent des montagnes de leur pays comme ailleurs on extrait des pierres (1). Hérodote nous confirme le fait : « Dans l'intérieur de la Lybie, dit-il, on trouve environ de dix journées en dix journées de gros quartiers de sel sur les collines. » (2)

On extrayait aussi le sel de la mer au moyen de salines dans lesquelles on faisait arriver l'eau de mer pour la laisser ensuite s'évaporer. On trouvait des salines très importantes près d'Utique. La quantité de sel recueillie devait être fort abondante car Pline nous dit qu'elle formait des amas semblables à des collines (3).

L'exploitation du sel des chotts ou des sebkhas devait être également fort importante. Cependant nous ne connaissons qu'un endroit où nous savons qu'elle avait lieu. La Table de Peutinger mentionne les salines Nubonenenses. C'est là sans nul doute une faute de copiste et il faut lire salines Thubunenses. Ces salines devaient se trouver près de Thubunens et par conséquent c'était le Chott el Hodna qui fournissait le sel que l'on extrayait. Sur la rive septentrionale du lac, la mention de la station Ad Salinas ne permet aucune hésitation sur ce point.

Le commerce du sel était-il important ? Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Cependant étant donné le soin que les Romains paraissent avoir pris pour retirer de l'Afrique tout le sel qu'ils pouvaient, il paraît très vraisemblable d'admettre que ce minéral jouait un rôle important dans le trafic de l'Afrique du Nord. Les Romains devaient faire appel aux mines et aux salines des Garamantes ou d'Utique. Souvenons-nous d'ailleurs que ce produit devait trouver un débouché important vers le Sud, où le Soudan était dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, c'est-à-dire manquant de sel. En échange des marchandises exotiques que les Garamantes devaient apporter à Cidamus ou à Garama, ils devaient remporter des barres de sel. Ainsi donc, au nord comme au sud, le sel de l'Afrique trouvait un marché largement ouvert et

(1) Solin. — *Polyh*, XXIX.
(2) Hérodote. — *Hist.*, IV, 181.
(3) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXI, 49.

il est de toute probabilité que les Africains ne devaient pas laisser échapper cette source de richesse.

Nous venons de passer en revue les différentes productions minérales de l'Afrique. Cet examen nous conduit à une double conclusion.

Tout d'abord l'énumération des produits dont on a retrouvé la trace d'exploitation ou que les textes nous ont fait connaître, nous montre que l'Afrique était relativement riche en produits minéraux de toutes sortes. Les métaux usuels y ont été découverts en variété et en quantité assez grandes pour subvenir au moins, semble-t-il, aux besoins de la consommation de l'industrie locale. Les carrières renfermaient des pierres de diverses espèces, depuis le simple tuf calcaire jusqu'au marbre brillant de Numidie. Les pierres précieuses et le sel existaient aussi en abondance en Afrique. Au point de vue minéral l'Afrique paraît donc avoir pu se suffire à elle-même ; seul l'étain lui faisait complètement défaut.

Mais si nous avons trouvé des témoignages de la richesse minérale de l'Afrique romaine, nous sommes en revanche très mal renseignés sur ce qui concerne les exportations de ces produits. Un seul paraît avoir fait l'objet d'un commerce étendu et important : c'est le marbre de Numidie. Pour celui-là nous avons des textes nombreux et précis qui nous montrent que durant toute la durée de l'empire le trafic n'a cessé de s'accroître, au moins jusqu'à la fin du IIIe siècle. Pour le sel, bien que les mêmes renseignements fassent défaut, l'intensité de la production permet d'affirmer que ce minéral devait tenir une place dans les échanges commerciaux. Nous n'avons aucune information sur les autres produits. Cependant à notre avis on doit plutôt conclure qu'il n'y avait guère de commerce d'exportation, sauf peut-être pour les pierres précieuses, mais ce n'était là qu'un produit de luxe dont l'exportation dut toujours être secondaire.

On peut donc dire que si l'Afrique paraît s'être suffi à elle-même au point de vue minéraux, en revanche elle ne dut guère exporter au dehors de ces produits. La prospérité commerciale de l'Afrique devait donc reposer sur une autre base que sur les minéraux ; c'est ce que l'étude des productions végétales va peut-être nous permettre de déterminer.

Livre II. — LES PRODUITS VÉGÉTAUX

L'étude de l'exportation des produits végétaux va nous éclairer sur la cause principale de la prospérité commerciale de l'Afrique. Nous allons voir en effet que certains de ces produits ont dû être l'objet d'un commerce très actif et lutter, parfois avec le plus grand avantage, contre les produits analogues que fournissaient les autres provinces romaines.

L'importance du trafic nous est pleinement prouvée par les textes qui nous renseignent à ce sujet.

Pour les produits végétaux, en effet, les textes littéraires nous donnent des détails assez nombreux : c'est que certains avaient une importance extrême, capitale pour l'alimentation des Romains. Que serait devenue Rome si le blé d'Afrique lui eût manqué ? Comment les empereurs eussent-ils pu contenir la plèbe qui se pressait autour de leur palais en criant « Du pain, du pain ! » Comment faire face aux nombreuses distributions d'huile si les oliviers de la Byzacène et de la vallée du Chéliff avaient cessé brusquement d'envoyer le produit de leur récolte à la capitale de l'empire ?

Aussi, en présence de cette nécessité impérieuse, les auteurs se sont intéressés à ces produits dont l'arrivée était pour eux la vie, ils ont cherché d'où ils venaient, comment et en quelle quantité on les apportait à Rome, et ils nous ont transmis avec soin tous ces détails.

L'importance de ces produits au point de vue des conséquences politiques que leur absence pouvait entraîner amena de bonne heure les empereurs à en surveiller de près l'exportation, peu à peu ils finirent même par en monopoliser complètement le commerce. Nous devons nous en féliciter : leurs dispositions législatives, qui nous ont été conservées, nous éclairent beaucoup sur les moyens d'exportation de deux des produits les plus importants : le bois et le blé.

Chapitre Ier

Les Bois

Il peut paraître singulier de voir commencer l'étude des produits végétaux par le bois. Si on se rappelle en effet les mots de Salluste : « Sol fertile en moissons et en pâturages, mais peu favorable à la végétation arborescente » (1), il semble difficile qu'il ait pu y avoir à l'époque romaine un commerce de bois bien actif.

Mais que penser de l'affirmation de Salluste ? L'historien paraît bien ne parler que du caractère général des provinces qu'il connaissait, quand il vient au détail il est le premier à mentionner les surfaces boisées.

Il est évident que Salluste, dans le rapide aperçu géographique qu'il met en tête de son *Histoire de la guerre de Jugurtha*, n'a en vue que de nous donner une idée du pays où vont se dérouler les événements qu'il raconte dans le cours de son ouvrage. Il n'entend donc parler que de la région orientale, l'Afrique proconsulaire et la Numidie. Pour la partie occidentale elle ne l'intéresse que peu et d'ailleurs il la connaissait mal. Les hasards de son attachement à César et plus tard de sa carrière administrative l'avaient précisément conduit dans cette contrée où s'était déroulée la lutte contre le roi numide. Il est hors de doute que pour peindre l'Afrique il a dû puiser beaucoup plus dans ses souvenirs personnels que dans les documents numides qu'il avait eus à sa disposition. Aussi son assertion ne vaut-elle que pour la Proconsulaire et la Numidie, et encore ne devait-il connaître de la Proconsulaire que la partie la moins boisée, la Byzacène, les incidents de la guerre contre Caton ne l'avaient pas conduit au delà.

L'auteur de la guerre d'Afrique nous confirme sur ce point le témoignage de Salluste. César débarqué à Thapsus est obligé d'envoyer en Sicile chercher du bois pour la construction des béliers (2). C'est toujours de la région orientale dont cet auteur parle.

Aux témoignages de Salluste et d'Hirtius on doit joindre

(1) Salluste. — *Guerre de Jugurtha*, chap. XVII.

(2) Hirtius. — *Guerre d'Afrique*, chap. XXI.

celui de saint Augustin qui doit s'appliquer plus spécialement à la Numidie que l'évêque d'Hippo Regius devait connaître particulièrement, et avant tout probablement aux environs de sa ville épiscopale. « Voyez, nous dit-il, toutes ces campagnes sont nues, elles ne sont pas ombragées de grands bois. » (1)

D'autres auteurs nous apprennent de leur côté que c'était surtout dans la partie occidentale qu'on trouvait les forêts. « Les parties occidentales sont beaucoup plus boisées que la zone orientale qui s'étend jusqu'au lac Triton. Les forêts de cette région de l'ouest sont peuplées de bêtes fauves. » (2) D'ailleurs on trouvait aussi des bois dans la Proconsulaire et la Numidie. L'épigraphie nous révèle tant en Numidie que dans l'Afrique propre l'existence de saltus dont certains dépassaient en étendue le territoire de certaines cités.

Parmi ces saltus il convient de citer particulièrement le saltus Burunitanus (3), à l'est et au sud-est de Tabraca, et le saltus Massipianus (4), au nord-est de Theveste. Or, nous savons ce que les Romains entendaient par ce mot « saltus ». Une définition d'Ælius Gallus conservée par Festus nous apprend qu'un saltus est un domaine où il y a des bois et des pâturages (5). La présence de saltus dans l'Afrique proconsulaire et la Numidie doit donc nous amener à conclure que même la partie orientale n'était pas aussi dépourvue de forêts qu'auraient pu le faire supposer les textes que nous citons plus haut.

Encore aujourd'hui d'ailleurs on trouve sur plusieurs points de l'Afrique des forêts nombreuses qui semblent le plus souvent n'être que les restes des forêts plus étendues de l'époque romaine. D'autres textes littéraires viennent confirmer sur ce point ce que pouvait déjà faire pressentir le texte d'Hérodote et les inscriptions des saltus.

Grâce à ces renseignements de natures diverses on peut essayer une répartition des forêts de l'Afrique du Nord à l'époque romaine. Il est relativement facile de voir, en passant en revue les différentes provinces, où devaient se trouver surtout les forêts, dont on n'aperçoit plus de nos jours que des vestiges.

(1) Saint Augustin. — *De pastoribus*, XXXIX. — *Sermo*, XLVI, édit. Migne, T. XII.
(2) Hérodote. — *Hist.*, IV, 191.
(3) et (4) *C. I. L.*, VIII, 10570. — *Loc. cit.*, 587.
(5) Festus. — *Signif. des mots*, p. 244.

Toute la région de Kroumirie au nord de la vallée de la Medjerda présente encore aujourd'hui des forêts assez développées. Il en était de même dans l'antiquité, car Juvénal nous signale les grands bois qui ombrageaient le rivage autour de Tabraca (1).

Le nom de cette ville nous confirme ce fait. D'après Bochart, Tabraca serait en phénicien l'équivalent du mot latin *frondosa*. Le saltus Burunitanus que nous citions plus haut au sud-est et à l'est de Tabraca nous atteste encore la présence dans les environs de forêts importantes. Une inscription trouvée à Carthage et mentionnant dans cette ville l'existence d'un collège de dendrophores (2), nous montre que la capitale de la province devait être le siège d'un commerce important de bois, qui devait lui arriver de cette région du nord où nous venons de voir l'existence de forêts dûment constatée.

Les forêts de la Byzacène devaient d'ailleurs envoyer leurs produits au port de Carthage et augmenter ainsi le trafic du bois. Deux inscriptions mentionnant des dendrophores ont été trouvées dans cette province : l'une à Mactaris (3) l'autre à Thugga (4). On sait que les collèges des dendrophores, tout en ayant un caractère religieux peut-être plus accentué que les autres, ne cessaient pas cependant de jouer un rôle important au point de vue économique. Les membres de ces collèges en effet appartenaient le plus souvent aux métiers intéressant l'industrie du bois, c'est à ce titre que leur présence dans une ville est importante à relever pour notre sujet.

La présence de forêts aux environs de Mactaris que doit nous faire supposer l'existence dans cette ville d'un collège de dendrophores, nous est confirmée par l'examen du sol actuel. Le massif de Mactar est encore aujourd'hui couvert de bois. Le saltus Massipianus non loin de Thugga est pareillement pour nous une confirmation de l'inscription trouvée dans cette ville.

On voit ainsi que même dans cette région orientale que Salluste et Hirtius nous représentent comme dépourvues de bois, les textes épigraphiques et l'examen du sol nous révèlent cependant l'existence non équivoque de forêts sur plusieurs points du territoire.

(1) JUVÉNAL. — *Sat.*, X, 194.
(2) *C. I. L.*, VIII, 12570. — Cf. *Ep. Epigraphica*, T. VII, N° 197.
(3) *Année Epigrap.*, 1892, N° 18. — Cf. *Bull. du Comité*, 1892, pp. 509-514.
(4) *C. I. L.*, VIII, 15527.

Pareille remarque doit être faite pour le texte de saint Augustin. Le texte, que nous citions plus haut, ne peut s'appliquer évidemment qu'à la plaine qui entoure la ville d'Hippo Regius, connue encore aujourd'hui sous le nom de plaine de Bône. Une inscription nous révèle l'existence d'un saltus Hipponiensis (1), qui devait sans nul doute se trouver dans les environs d'Hippo Regius, probablement dans les plateaux qui limitent à l'est, au sud et à l'ouest la plaine de Bône. Le massif de l'Edough au nord-ouest de Bône, renferme encore aujourd'hui des forêts importantes qui ne doivent être que les restes de celles que l'on devait trouver sur ce massif à l'époque romaine.

D'autres textes épigraphiques nous font également connaître la présence de bois en Numidie. Deux inscriptions trouvées à Cirta nous signalent l'existence dans cette ville d'un collège de dendrophores (2). Les montagnes qui entourent la capitale de la province devaient sans doute fournir aux membres du collège la facilité d'exercer leur industrie. Une autre inscription trouvée à Rusicade (3) nous révèle que les marchands de bois de Constantine devaient envoyer leur marchandise à ce port important pour être exportées à Rome. Les environs de Rusicade devaient d'ailleurs contribuer à augmenter ce commerce. Encore aujourd'hui on trouve entre Philippeville et Collo des forêts importantes.

Dans le sud de la province le massif de l'Aurès devait fournir également aux marchands de bois une réserve importante. C'est à cela que nous devons la présence dans la ville de Timgad d'un collège de dendrophores (4).

Avec la Maurétanie Césarienne nous arrivons à cette partie occidentale dont parlait Hérodote et qu'il nous représente comme beaucoup plus boisée que la zone orientale. Strabon nous donne un renseignement identique. « La Maurusie, dit-il, est très boisée et les arbres y atteignent une hauteur prodigieuse. » (5) Pline mentionne également les grandes forêts de la Maurétanie (6). « Cette province, nous dit Solin, est couverte de grands bois. » (7)

Les textes épigraphiques vont nous permettre de pousser plus loin cette étude. Une inscription trouvée à Sitifis nous

(1) (2) et (3) *C. I. L.*, VIII, 3531. — *Loc. cit.*, 6940-6941. — *Loc. cit.*, 7956

(4) *C. I. L.*, VIII, 17907. — Cf. *Ep. Epig.*, T. VII, N° 774.

(5) STRABON. — L. XVII, chap. III, § 4.

(6) PLINE. — *Hist. Nat.*, V, 1.

(7) SOLIN. — *Polyhist.*, XXV.

signale dans ce centre important l'existence d'un collège de dendrophores (1). Ceux-ci devaient trouver à exercer leur industrie dans les massifs de la Petite Kabylie qui renferment des forêts considérables. La chaîne des Biban et celle des Babors à l'ouest et au sud-ouest de la ville devaient également fournir du bois en grande quantité.

Le massif du Djurdjura dans la Grande Kabylie devait donner du bois d'essence variée et en assez grande abondance.

Cæsarea devait être aussi un lieu d'exportation de bois qui lui arrivait sans doute du massif de l'Ouarsenis situé au sud de la vallée du Chéliff. C'est du moins ce qu'une inscription peut nous faire présumer (2).

Pour la Maurétanie Tingitane les textes épigraphiques ne vont nous être d'aucun secours. Le peu d'inscriptions qu'on ait relevées jusqu'à présent dans cette province ne nous apprend rien ; aucune en effet ne mentionne de collège de dendrophores établis dans les villes.

Les textes littéraires en revanche nous fournissent quelques renseignements précis qui permettent d'affirmer que cette province était au moins aussi riche en forêts que les autres situées à l'est.

Strabon nous dit que les environs du mont Abyla étaient couverts d'épaisses forêts (3). Les environs de la ville de Lixus, sur les bords de l'Océan, renfermaient aussi des forêts dont les mauves composaient la principale essence (4).

Mais c'était surtout l'Atlas et ses contreforts qui présentaient une grande richesse forestière. Suetonius Paulinus déclarait que le pied de la montagne était rempli de forêts épaisses et profondes (5). Silius Italicus nous représente aussi les pentes de l'Atlas comme couvertes de bois magnifiques (6).

Encore aujourd'hui d'ailleurs le Maroc est la région la plus boisée de la Berbérie de l'Atlas. Rien d'étonnant par conséquent qu'elle présentât à l'époque romaine d'abondantes ressources forestières.

Ainsi dans toutes les provinces de l'Afrique romaine nous avons signalé des forêts, dans certaines mêmes ces

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 8457. — Cf. H. de Villefosse, *Revue Arch.*, 1876, p. 204.
(2) *C. I. L.*, VIII, 9401. — Cf. *Ep. Epig.*, T. V, N° 1027 et T. VII, N° 508.
(3) Strabon. — XVII, II.
(4) et (5) Pline. — *Hist. Nat.*, XIX, 22. — V, 1.
(6) Silius Italicus. — *Puniq.*, L. I, v. 205.

forêts devaient avoir une étendue considérable. C'était donc là une ressource précieuse que les Romains et les Africains ne pouvaient pas négliger, et dont ils devaient tirer un profit considérable.

Toutefois avant de voir ce que les textes anciens nous apprennent sur le commerce du bois, il est bon d'examiner quelles étaient les essences que renfermaient les forêts de l'Afrique. Une pareille étude nous permettra de saisir plus facilement quelle était la nature du commerce qu'alimentaient les ressources forestières de l'Afrique.

Au premier rang des essences forestières africaines il faut citer le chêne ou plutôt les différentes espèces de chênes. On rencontre encore aujourd'hui de nombreux chênes dans les forêts. Le chêne-liège se trouve surtout dans le massif de l'Edough et dans les massifs des environs de Sétif. Le chêne vert ou yeuse, au bois d'un beau rouge foncé, est cantonné dans les environs de Batna. Il est employé dans l'ébénisterie et comme bois de chauffage. Le chêne zéen existe entre Philippeville et Bône, dans l'Edough et dans les monts de Constantine.

Tous ces bois devaient faire l'objet d'une exploitation active au temps de la domination romaine. Pline cependant ne nous mentionne que l'yeuse, « que l'on trouvait en Afrique et qui donnait une belle teinture écarlate » (1).

Le cèdre d'Afrique était, au dire de Pline, parmi les variétés les plus renommées (2). Il devait à son incorruptibilité presque absolue d'être employé dans les constructions publiques. C'est ainsi qu'on voyait à Utique un temple d'Apollon très célèbre. Les poutres de cèdre qui avaient servi à sa construction duraient depuis la fondation de la ville ; elles remontaient à onze cent soixante-dix-huit ans. Pline ajoute un détail qui, pour nous, a son prix. « C'était, nous dit-il, des poutres faites en cèdre de Numidie. » (3) Ces cèdres devaient probablement pousser sur les flancs de l'Aurès où nous avons signalé des forêts importantes.

L'Atlas était, au dire de Silius Italicus, couvert de pins de grandes dimensions (4).

Sur cette montagne poussaient des arbres dont la description fournie par Pline suivant Suetonius Paulinus

---

(1) et (2) Pline. — *Hist. Nat.*, XIX, 65. — XVI, 76.
(3) Pline. — *Hist. Nat.*, XVI, 79.
(4) Silius Italicus. — *Puniques*, L. I, 204.

a donné lieu à de nombreuses discussions. Voici le texte de Pline :

« Suetonius a parlé comme les autres de la hauteur de l'Atlas, il a ajouté que le pied en est rempli de forêts épaisses et profondes que forme une espèce d'arbres inconnus. La hauteur de ces arbres est remarquable, le tronc sans nœuds est brillant, le feuillage est semblable à celui du cyprès, il exhale une odeur forte et il est revêtu d'un léger duvet avec lequel par le travail de l'art on pourrait faire des étoffes comme avec de la soie. » (1)

En tenant compte de ce dernier renseignement de Pline on pourrait croire qu'il s'agit ici du cotonnier.

Mais il est impossible d'admettre une pareille identification. Le coton en effet était connu des Romains, Pline lui-même le mentionne dans la Haute Égypte et l'Éthiopie où il servait à faire des vêtements pour les prêtres. S'il se fût agi de cette plante il n'aurait pas manqué de compléter sur ce point les renseignements fournis par Suetonius Paulinus. Les textes arabes nous font d'ailleurs connaître que ce n'est qu'au VIII[e] siècle seulement que les conquérants arabes introduisirent le coton dans l'Afrique du Nord.

Les caractères morphologiques indiqués par Paulinus ne correspondent d'ailleurs nullement à ceux du cotonnier. L'odeur analogue à celle du cyprès est surtout tout à fait distinctive. Une reconnaissance plus approfondie des forêts de l'Atlas n'a laissé aucun doute sur la nature des arbres vus par Suetonius Paulinus : ce sont des arars (2) dont tous les caractères correspondent exactement à ceux indiqués par Pline.

Il nous reste à signaler un arbre dont le bois était fort recherché des ébénistes romains. C'est le citrus ou thuya. Cet arbre se trouvait surtout dans la Maurétanie Tingitane. Pline nous montre les chevaliers romains explorant les forêts de cette province pour y découvrir ce bois tant désiré (3). Strabon nous dit également qu'on le trouvait en grandes quantités dans la Maurusie (4). Les thuyas sont

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, V, 1.

(2) MONGEZ. — *Hist. et Mém. Ac. I. et B.-L.*, T. III, p. 31. Cette attribution est douteuse l'arar étant actuellement le nom indigène du thuya et aussi du genévrier de Phénicie.

(3) PLINE. — *Hist. Nat.*, V, 1.

(4) STRABON. — L. XVII, chap. III, § 4.

encore parmi les essences les plus répandues du département d'Alger et celui d'Oran.

L'Afrique du Nord nous apparaît donc comme ayant des forêts assez importantes et renfermant des essences de bois variées se prêtant à de multiples usages. Rien de surprenant que les Romains aient exploité à leur profit ces richesses forestières. Les nombreuses inscriptions de collèges de dendrophores que nous avons relevées dans les ports les plus importants nous montrent que les bois devaient être acheminés à la côte pour de là être dirigés sur Rome.

C'était l'Afrique en effet qui devait fournir une bonne partie du bois que brûlaient annuellement les thermes de la capitale. Ce commerce devait être aux mains des empereurs ou tout au moins être surveillé de très près par eux. Le Code Théodosien renferme plusieurs dispositions législatives touchant les *navicularii lignarii*. Ces commerçants jouissaient de privilèges importants que les empereurs accroissaient sans cesse (1). Les nombreux thermes de Rome devaient exiger une provision de bois considérable, aussi comprend-on facilement que soixante naviculaires aient été spécialement chargés de veiller à leur entretien (2).

Les chênes que nous avons signalés en grandes quantités, les cèdres dont les textes anciens eux-mêmes nous signalent la présence devaient sans nul doute être envoyés à Rome pour la construction ou la décoration des édifices publics. Le chêne zéen était tout particulièrement désigné pour les constructions navales. C'est ce que veulent dire ces mots : « Des bois propres à toutes les nécessités et à tous les usages » que nous trouvons dans une constitution de 364 (3).

Il est une catégorie de bois qui devait faire l'objet d'un commerce très important, c'est le bois d'ébénisterie. Pour celui-là il devait y avoir un commerce véritable aux mains des particuliers, car ce n'était là qu'un objet de luxe dont le trafic n'intéressait en rien les empereurs.

De ces bois d'ébénisterie que l'on exportait pour Rome, le plus célèbre était le citrus dont on faisait des tables qui atteignaient parfois un prix fabuleux.

Pline nous apprend qu'elles commencèrent à devenir surtout à la mode au temps de Cicéron. On conservait encore de son temps celle que le grand orateur avait payée

(1) (2) et (3) *Cod. Théod.*, L. XIII, T. V, loi 10. — 13. — 10.

un million de sexterces (210.000 fr.) (1). Ces tables étaient souvent montées sur des pieds d'ivoire qui en rehaussaient la magnificence (2). Ces tables devaient êtres rondes et reposer sur un seul pied. C'est du moins ce qu'il semble résulter d'un texte de Martial : « Les tables rondes de Maurétanie sont soutenues au centre par des dents libyennes. » (3)

Leur principal mérite, au dire de Pline, était d'offrir des veines disposées en cheveux crêpés ou en petits tourbillons. Les pièces de la première espèce portaient le nom de « tigrinœ », celles de la seconde s'appelaient « pantherinœ » (4). Elles devaient être fort en honneur parmi les riches romains, car les auteurs nous les signalent constamment. Pétrone cite avec enthousiasme ces magnifiques tables qui servaient à Trimalcion : « On apporte une table de citrus arraché au sol de l'Afrique et dont les veines abondantes imitent l'or. » (5) Lucain vante également ces riches tables de citrus que l'on trouvait en Maurétanie (6). Le citrus devait aussi servir à faire des lits dont on rehaussait l'éclat par des incrustations d'écaille (7).

Tous ces témoignages nous attestent l'existence d'un commerce de citrus avec Rome. Pline nous montre les chevaliers explorant les forêts à la recherche de ce bois (8). Strabon est encore plus affirmatif : « C'est la Maurusie, dit-il, qui fournit à Rome ces larges tables d'un seul morceau dont les veines présentent des accidents si variés. » (9)

---

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 29.
(2) Lucain. — *Pharsale*, X, V, 144. — Juvénal, *Sat.* XI, V, 122.
(3) Martial. — *Epig.*, L. IX, E. 22, V, 5.
(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII 30.
(5) Pétrone. — *Satyr.*, 119.
(6) Lucain. — *Pharsale*, IX, 425-430.
(7) Martial. — *Epig.*, XII, 66.
(8) Pline. — *Hist. Nat.*, V, 1.
(9) Strabon. — L. XVIII, chap. XIV, § 4.

Chapitre II

Plantes industrielles et médicinales

Nous rangerons sous cette dénomination quelques plantes dont les produits étaient employés dans la médecine ou la parfumerie romaine. Leur importance économique était loin d'être aussi grande que celle du bois, mais elles étaient comme lui le plus souvent des productions naturelles du sol et c'est pourquoi nous les étudierons ici avant les autres végétaux dont la culture réclamait les soins de l'homme.

Le coccus était une graine que l'on trouvait en Afrique. Elle fournissait une belle couleur écarlate dont l'emploi, au dire de Pline, était spécialement réservé pour le manteau de guerre des généraux (1).

Ce que Pline appelle une graine était en réalité dû au kermès. Le kermès est la cochenille du chêne kermès. L'insecte du kermès vit et se développe comme la cochenille. Quand la femelle a été fécondée elle dépose ses œufs sur l'arbre, les recouvre de son corps et meurt. On en fait la récolte avant l'éclosion des œufs, depuis le milieu de mai jusqu'en juin. La masse se présente sous la forme de grains arrondis, lisses, luisants, d'un beau brun rougeâtre et de la grosseur d'un petit pois. On se sert encore beaucoup de cette teinture en Afrique et l'on sait que c'est avec le kermès que les mégissiers du Tafilalet obtiennent les belles teintes de leur filali.

L'iris était une plante assez répandue dans l'Afrique. Il servait à plusieurs usages et était employé en médecine et en parfumerie. Pour ce dernier usage on ne se servait que de la racine qui seule était odorante (2). L'iris d'Afrique était le plus grand de toutes les espèces et avait une saveur très amère (3).

Les nombreux serpents et scorpions que l'on rencontre en Afrique avaient conduit les habitants à étudier les remèdes à employer contre la piqûre ou la morsure des

(1) (2) et (3) Pline. — *Hist. Nat.*, XXII, 3. — XXI, 19.

uns ou des autres. Plusieurs plantes nous sont ainsi signalées par Pline comme servant à cet usage.

La graine que les Africains appelaient zara était très efficace contre les piqûres des scorpions. On employait aussi cette graine pour les calculs et la taie (1).

Une autre herbe jouissait également d'un grand renom contre les morsures de serpents, c'était l'euphorbe. On trouvait cette plante surtout dans l'Atlas. Elle devait son nom au médecin du roi Juba, Euphorbius qui l'avait découverte. On pressait la tige de cette plante et il en sortait un suc laiteux auquel Euphorbius accordait les plus grands éloges et qu'il considérait comme très efficace pour combattre la morsure des serpents et en général l'effet de toute espèce de venin (2). L'euphorbe devait faire l'objet d'un commerce avec Rome car Pline nous apprend que cette plante arrivait à Rome du mont Atlas par-dessus les colonnes d'Hercule (3).

Les débauches de Néron donnèrent aussi pendant quelque temps beaucoup de vogue au commerce d'une plante que l'on trouve en grande abondance en Afrique. La thapsie est une plante qu'on doit ranger moins peut-être dans la classe des parfums que dans la classe des onguents utiles employés par la médecine. Pline nous apprend que la thapsie d'Afrique passait pour être très énergique (4). Mêlée avec de la cire et du miel elle effaçait les traces livides et les meurtrissures (5). On comprend par suite le profit que Néron pouvait en faire. Grâce à ce produit, les courtisans et toute la cour ne pouvaient s'apercevoir des dommages qu'avaient pu recevoir le visage auguste du souverain pendant les expéditions nocturnes qu'il affectionnait particulièrement (6).

Le commerce de ces produits ne dut jamais avoir une bien grande importance. Les textes que nous venons de citer nous montrent qu'ils étaient bien connus à Rome, mais les consommateurs durent toujours être très peu nombreux et par suite l'exportation fut toujours minime.

---

(1) (2) (3) et (4) PLINE. — *Hist. Nat.*, XXIV, 71. — V, 1. — XXVII, 1. — XIII, 43.

(5) DE PASTORET. — *Histoire et mémoires de l'Institut de France, Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, T. VII, p. 156.

(6) TACITE. — *Annales*, XIII, 25.

Chapitre III

Les Céréales

Le blé était à l'arrivée des Romains la principale culture de l'Afrique et il devait garder une très grande place dans les exportations de l'Afrique romaine. Cela se comprend aisément quand on songe d'une part à la très grande fertilité de l'Afrique et d'autre part à l'impérieux besoin qui poussait Rome à acheter à ses provinces de quoi subvenir aux besoins de ses nombreux habitants.

Les Romains en effet délaissant peu à peu la culture des terres italiennes, durent avoir recours aux autres contrées agricoles de l'empire. Avant même la conquête, Carthage était venue en aide plusieurs fois à sa rivale. Cet apport du blé africain devint une institution régulière à partir de la conquête et de la réduction de la Numidie en province romaine par César. C'est alors à titre d'impôt que l'Afrique doit envoyer son blé dans les ports de l'Italie pour la consommation du peuple.

Les nouvelles possessions romaines paraissaient tout à fait propres à remplir le rôle de grenier de Rome qu'on voulait leur imposer. Leur très grande fertilité permettait de leur demander une grande quantité de blé sans que leur prospérité eût à en souffrir. Cette demande, qui devint de jour en jour plus importante, obligea sans doute les agriculteurs africains à développer de plus en plus la culture du blé. De fait nous trouvons dans chaque province des preuves certaines d'une culture intensive des céréales.

La vallée du Bagradas (Medjerda) devait être un des centres importants de production du blé. A l'époque romaine nous voyons les villes se presser dans la vallée du fleuve principal et de ses affluents. Toutes ces villes : Thurbubo Minus, Bulla Regia, Masti, Sicca Veneria, devaient leur grande prospérité à la richesse agricole de leur sol. « Les plaines et les vallons que traversent tous ces cours d'eau sont, en effet, d'anciens bas-fonds lacustres ; le sol en est formé d'alluvions et les couches d'humus fertile que les eaux y ont déposées depuis des siècles y atteignent une épaisseur souvent extraordinaire. Ces dépôts limoneux

constituent aujourd'hui le sol de la plaine. Toutes ces terres alluviales sont grasses et fertiles et particulièrement propices à la culture de la vigne et des céréales. » (1) Les Romains avaient su tirer un excellent parti de ce sol merveilleux. Le blé était abondamment récolté dans cette vallée. Les textes épigraphiques ne nous laissent aucun doute sur ce point. A Musti on a retrouvé plusieurs inscriptions mentionnant un sanctuaire de la grande déesse agricole Cérès (2). Ce temple possédait un collège de prêtres que nous fait également connaître une inscription (3). La présence d'horrea dans les deux grands ports de la côte, Utique et Carthage nous est un sûr garant de l'exportation de blé qui devait se faire pour Rome. On sait que ces horrea étaient des greniers, de vastes docks, où le blé amené de l'intérieur attendait d'être embarqué pour sa destination. Une inscription trouvée à Carthage nous fait connaître un gardien des horrea d'Auguste à Utique (4). Une autre inscription trouvée dans la même ville nous mentionne la présence d'un procurator des horrea (5). Ammien Marcellin nous signale également l'existence dans la capitale de la province « de greniers où était renfermé le blé destiné au peuple romain » (6).

La seconde partie de l'Afrique proconsulaire, la Byzacène devait également fournir de grandes réserves de blé.

Les auteurs de l'époque de la république et des premiers temps de l'empire nous prouvent qu'à ce moment la principale richesse de la Byzacène était le blé. Plusieurs passages d'Hirtius ne nous laissent aucune indécision à cet égard. Il nous apparait clairement que César comptait sur les grains qu'il trouverait en Afrique, car il y était arrivé sans vivres et nous le voyons dès le début de la guerre mettre à contribution les silos des indigènes (7). A peine débarqué, il part avec une troupe légère pour aller chercher des vivres aux environs et après avoir amassé d'abondantes provisions de blé il revient à Ruspina (8). Un peu plus tard le même auteur nous apprend que les députés de Thysdrus viennent offrir à César les vingt-six mille

(1) Toutain. — *Les cités romaines de Tunisie*, p. 43.
(2) *C. I. L.*, VIII, 15585 et 15589.
(3) *C. I. L.*, VIII, 15590.
(4) *Ephé. Epig.*, T. VII, N° 704.
(5) *C. I. L.*, VIII, 619.
(6) Ammien Marcellin. — XXVIII, I, 17.
(7) et (8) Hirtius. — *Guerre d'Afrique*, LXV. — IX.

hectolitres qu'ils avaient en réserve dans leur ville (1). Mais quand il avance dans le pays le général romain s'aperçoit qu'il manquera bientôt de blé si on ne va pas le chercher au dehors, mais cela tient à ce que les laboureurs ayant été enrôlés par l'ennemi l'année précédente, ils n'ont pas fait la moisson (2). C'est alors que César se décide d'envoyer le préteur Salluste chez les Cercinnates. Le préteur trouve dans l'île une grande quantité de blé, il en remplit les vaisseaux de charge qui étaient en assez grand nombre dans le port et les envoie au camp de César (3). Enfin on se rappelle que parmi les produits que César est obligé d'envoyer chercher en Sicile parce qu'ils font défaut en Afrique le blé n'est pas signalé (4).

Nous avons encore d'autres preuves nous attestant une grande culture de blé dans la Byzacène. Nous trouvons sur la côte une ville appelée Horrea Cœlia qui devait être (son nom semble bien l'indiquer), le lieu d'exportation de tout ce blé qu'on récoltait dans la Byzacène. La ville importante d'Hadrumète qui devait plus tard devenir la capitale du diocèse de Byzacène, dut payer à César une imposition de guerre considérable à cause de sa grande fertilité. Le général victorieux exigea en effet une indemnité de trois millions de sesterces pour la ville elle-même et de cinq millions pour son territoire (5). Une inscription trouvée à Hadrumète nous apprend le surnom de *frugifera* donné à cette ville sans doute à cause de la fertilité de ses environs (6).

Pline nous apprend même que c'était un des centres les plus importants de la culture du blé en Afrique. Cette région, nous dit cet auteur, est d'une fertilité admirable (7). Le grain y rend environ cent cinquante pour un (8). Dans certaines conditions favorables on a même vu un seul grain fournir quatre cents tiges comme celui que l'intendant d'Auguste envoya à cet empereur. Celui que reçut Néron n'était pas moins remarquable puisqu'il avait produit trois cent soixante tiges (9).

Le témoignage de Pline est d'autant plus précieux en cette matière qu'il connaissait bien le pays dont il parle. Il avait dû faire un voyage et visiter la Byzacène (10). S'il

(1) (2) (3) (4) et (5) Hirtius. — *Guerre d'Afrique*, XXXVI. — XXI. — XXXIII. — XXI. — XCVII.

(6) Gruter. — *Inscript.*, p. 362.

(7) (8) (9) et (10) Pline. — *Hist. Nat.*, V, 3. — XVII, 13. — XVIII, 21. — XVII, 3.

n'a pas été à Thysdrus, il a au moins été en relations avec des habitants de cette ville, et il a dû être à même d'avoir ainsi tous les renseignements qu'il désirait (1).

D'autres auteurs nous confirment d'ailleurs pleinement les renseignements que nous donnait Pline en ce qui concernait spécialement le rendement du blé dans la Byzacène. « En Syrie, à Garada et en Afrique dans la Byzacène, le rendement ordinaire du blé est du centuple, dit Varron. » (2) « Dans la Byzacène le sol est à ce point fertile que pour un grain de semence jeté il en renaît un cent, ajoute Solin. » (3) Silius Italicus, de son côté, dit que « dans la Byzacène les chaumes de Cérès fructifient au centuple » (4).

Tous ces textes ne laissent aucun doute sur ce qui faisait la richesse de la Byzacène, au moins pendant les premiers temps de la domination romaine. Le blé qui produisait avec tant d'abondance devait engendrer partout une grande prospérité.

La culture du blé devait également être très répandue dans la Numidie. Le sol se prêtait d'ailleurs à cela. C'est d'abord sur la côte, à la frontière même de cette province, la plaine d'Hippo Regius. Cette plaine très largement arrosée par la Seybouse et ses affluents, devait fournir des céréales en abondance. C'est à elle en effet que nous ferions l'application de ces mots de saint Augustin parlant des plaines de Numidie : « Toutes ces plaines sont fertiles et produisent du froment en grande abondance. » (5)

Toute la Numidie occidentale dans les environs de Cirta devait également être riche en céréales. Le port de Rusicade qui servait de débouché à cette partie de la province paraît bien avoir été le centre d'une exportation de blé importante. On a trouvé en effet dans cette ville « des greniers immenses construits pour la sécurité du peuple romain » (6).

« Le froment abonde en Maurétanie » (7), nous dit un géographe latin. Plusieurs témoignages viennent pleinement confirmer ce texte.

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, VII, 3.
(2) Varron. — *De Re Rustica*, I, 44.
(3) Solin. — *Polyh.*, XXVII.
(4) Silius Italicus. — *Puniques*, IX, pp. 204-205.
(5) Saint Augustin. — *De parstoribus*, 39. — Semo, XLVI.
(6) *C. I. L.*, VIII, 9675.
(7) *Expositio totius mundi*, éd. Riese, dans *Geographi latini minores*, p. 122.

La ville de Sitifis devait être un centre important de culture de blé. Elle adorait surtout Saturne, le dieu punique de l'agriculture (1). « La région du sud paraît avoir joui d'une plus grande prospérité que celle du nord. Là la plaine était plus étendue et le terrain se prêtait mieux à la culture des céréales. Aussi ne peut-on faire un pas dans ce pays aujourd'hui désert sans rencontrer des ruines romaines qui couvrent un espace considérable. » (2) De plus, l'ouest de Sitifis devait être également très fertile, nous trouvons en effet dans cette région un saltus Horreorum dont le nom seul nous indique la prospérité (3).

Dans la vallée du Sahel, non loin du port important de Saldae, à Tupusuctu, des inscriptions nous font connaître l'existence d'horrea (4).

Par contre une des parties les plus riches de nos jours, la plaine de la Mitidja, ne paraît pas avoir été cultivée à l'époque romaine. « La Mitidja, ancien golfe, puis lac séparé de la Méditerranée par le Sahel d'Alger, n'a dû être comblé que lentement par les alluvions des rivières débouchant de l'Atlas. » (5) Il est probable qu'elle était encore marécageuse à l'époque romaine car on ne trouve de ruines antiques qu'aux extrémités de la plaine (6). Une inscription trouvée au port de Rusguniœ nous montre les habitants souffrant de la famine, être obligés de faire venir leur blé des autres provinces de l'Afrique (7).

Dans le port de Cartenna, une inscription nous fait connaître l'existence d'horrea importants (8).

Les renseignements que nous possédons pour la Maurétanie Tingitane sont loin d'être aussi abondants et aussi précis que pour les autres. Cependant nul doute que le blé ne fût cultivé aussi dans cette province. Encore aujourd'hui le sol du Maroc est très fertile. Strabon nous dit lui-même que la Maurétanie, à l'exception de quelques déserts peu étendus, ne comprenait que des terres fertiles et bien pourvues de cours d'eau et de lacs (9).

---

(1) *C. I. L.*, 8442 à 8452.

(2) Cat. — *Essai sur la Maurétanie Césarienne*, p. 177.

(3) et (4) *C. I. L.*, VIII, 8425 et 8426. — *Loc. cit.*, 8836.

(5) Bernard et Ficheur. — *Les régions naturelles de l'Algérie (Annales de Géographie*, 1902), p. 240.

(6) De Caussade. — *Mémoires archéologiques de l'Orléanais*, 1857, T. I, p. 241.

(7) *C. I. L.*, VIII, 9250. — Cf. Hase, *Journal des Savants*, juillet 1837.

(8) *C. I. L.*, VIII, 9669.

(9) Strabon. — XVII, III, § 4.

Ainsi on le voit l'Afrique offrait aux Romains d'abondantes réserves en céréales. On s'explique d'ailleurs facilement la faveur dont jouissait le blé d'Afrique.

C'était en effet le plus lourd parmi les blés étrangers. Pline nous apprend que les blés les plus légers étaient ceux de la Gaule et de la Chersonèse qui ne pesaient pas plus de vingt livres le modius, après venaient le blé de Sardaigne qui pesait une demi-livre et celui d'Alexandrie qui pesait dix onces de plus ; c'était aussi le poids de celui de Sicile. Le blé africain pesait une livre trois quarts de plus que celui de la Gaule et de la Chersonèse (1). Cela donne environ sept kilogrammes quatre-vingt-dix grammes par modius (8 lit. 8).

Quant au rendement en farine, Pline nous dit que le blé d'Afrique était parmi les premiers. Il donnait en effet 80 % de farine et 20 % de son (2).

On comprend donc sans peine pourquoi l'Afrique est devenue rapidement le grenier bientôt unique d'où Rome fit venir sa subsistance.

Déjà dans les derniers temps de la république, la capitale vivait en grande partie de ce blé. Cicéron nous apprend que l'Afrique était avec la Sicile et la Sardaigne une des provinces nourricières de la république (3). Varron, de son côté, nous apprend que Rome est obligée de faire des sacrifices pécuniaires pour que le blé d'Afrique et de Sardaigne lui arrive en quantité suffisante (4). C'est également à l'Afrique que Columelle veut faire allusion quand il parle de ces provinces situées au delà des mers et dont on est obligé de faire venir le blé nécessaire à la nourriture de Rome (5).

Sous le Haut-Empire nous voyons la part de l'Afrique augmenter et les apports de blé à Rome se régulariser. La Sicile et la Sardaigne dévastées par les guerres civiles et ruinées par les exactions de leurs derniers gouverneurs peuvent maintenant à peine se suffire à elles-mêmes et sont dans l'impossibilité de venir en aide à Rome (6).

C'est l'Afrique et l'Égypte qui vont maintenant concourir à l'alimentation de Rome. Tacite constate mélan-

(1) et (2) Pline. — *Hist. Nat.*, VIII, chap. 12. — XVIII, chap. 20.

(3) Cicéron. — *Pro lege Manilia*, XII.

(4) Varron. — *De Re Rustica*, II.

(5) Columelle. — *De Re Rustica*, I.

(6) Florus. — *Hist. Rom.*, III, 19.

coliquement qu'au lieu d'envoyer au loin ses produits, l'Italie est maintenant réduite, pour ne pas mourir de faim, à implorer le secours de l'Afrique et de l'Égypte (1).

On comprend que l'Afrique qui déjà auparavant envoyait son blé à Rome, ait vu sa part considérablement augmentée. D'ailleurs à ce moment la Numidie est réunie à l'empire et ses riches plaines peuvent fournir un apport considérable pour l'exportation. Aussi voyons-nous l'Égypte ne fournir du blé à Rome que pendant un tiers de l'année, c'est l'Afrique qui est chargée de nourrir la capitale pendant les huit autres mois (2).

Aurélius Victor nous donne un renseignement des plus intéressants qui nous permet de fixer approximativement la quantité de blé que l'Afrique fournissait sous Auguste. Cet historien nous apprend en effet que l'Égypte devait envoyer à Rome vingt millions de modius (3). En évaluant le modius à 8 litres 8 (4) cela donne pour la part de l'Égypte environ deux millions d'hectolitres de blé. Flavius Josèphe nous ayant dit que la part de l'Afrique était deux fois plus forte que celle de l'Égypte, nous avons pour l'Afrique environ quatre millions d'hectolitres, soit un envoi total de près de six millions d'hectolitres. Telle était du moins la quantité sous Auguste exigée pour la nourriture de la ville. Mais nous savons qu'à la suite de famines, Tibère augmenta la quantité de blé qu'Auguste avait coutume de demander aux provinces frumentaires (5). La part de l'Afrique dut alors dépasser quatre millions d'hectolitres.

L'importance de ce commerce amena dès cette époque les empereurs à en surveiller étroitement les conditions et à assurer l'arrivage régulier des blés d'Afrique. C'est à ce moment que Claude créa la première flotte de naviculaires dont nous avons parlé en étudiant les conditions juridiques du commerce africain (6). On établit aussi en Afrique toute une administration annexe de celle de l'annone de la capitale. C'est ainsi que nous trouvons un adjutor du préfet de l'annone chargé de surveiller l'envoi du blé à Rome (7).

(1) Tacite. — *Annales*, XII, 43.
(2) Flavius Josèphe. — *Guerre des Juifs*, II, 16, § 4.
(3) Aurelius Victor. — *In Augusto*, I.
(4) Lacroix. — *Revue Africaine*, 1869 : *Les produits végétaux de l'Afrique ancienne*, p. 256.
(5) Tacite. — *Annales*, L. VI, 13.
(6) Suetone. — *Vie de Claude*, XIX.
(7) *C. I. L.*, II, 1180.

A Calama nous trouvons sous Trajan un curateur chargé de veiller à la bonne perception de l'impôt du blé (1).

L'importance de ce commerce augmenta encore au Bas-Empire. Après la fondation de Constantinople, en effet, les convois d'Alexandrie furent détournés de Rome et envoyés assurer la subsistance de la nouvelle capitale. Ce fut donc presqu'entièrement sur l'Afrique que retomba le soin de nourrir Rome. On conçoit que ce fardeau n'était pas sans peser lourdement sur les cultivateurs africains. De plus la nouvelle combinaison mettait Rome à la merci des vagues ou d'un agitateur qui surgirait en Afrique et arrêterait les convois. C'est de ces craintes que se fait l'écho un poète du temps, Claudien, dans un passage de sa *Guerre contre Gildon*. « En récompense de mes services (c'est Rome qui parle) on me donna la Lybie et l'Égypte pour que ces deux contrées envoyassent pendant l'été sur deux flottes l'abondance au peuple roi et au sénat, arbitre de la guerre, et que tour à tour les vents qui soufflent des deux rivages vinssent emplir mes greniers. Ma vie était assurée, si Memphis ne répondait pas à mon appel, je remplaçais ses produits par les récoltes des Gétules. Je voyais les navires chargés de grain s'empresser vers moi et les voiles de Carthage rivaliser de zèle avec celles du Nil. Tout à coup s'élève une autre Rome et l'Orient revêt une robe semblable à la mienne ; les produits de l'Égypte deviennent son partage. La Lybie me reste seule espérance, à peine et difficilement grâce au Notus elle m'aide à vivre toujours incertaine du lendemain, toujours sollicitant la clémence des vents et des saisons. » (2)

Les empereurs prennent les plus grandes précautions pour assurer à Rome les blés de l'Afrique. Il y a maintenant un préfet de l'annone en Afrique même. C'est ce que nous apprennent la *Notitia Dignitatum* (3) et une inscription trouvée à Calama (4). Sous Valentinien et Valens sont construits à Rusicade des horrea pour la sécurité du peuple romain et pour abriter les récoltes qui serviront au peuple de Rome (5).

Rien, semble-t-il, ne montre mieux l'importance du commerce du blé de l'Afrique que le rôle politique joué

(1) *C. I. L.*, VIII, 5351.

(2) Claudien. — *Guerre contre Gildon.*

(3) *Notitia Dignitatum*, éd. Seeck, Occident II, p. 169, N° 41.

(4) et (5) *C. I. L.*, VIII, 5348. — *Loc. cit.*, 7975.

par cette province dans les troubles civils qui n'ont cessé d'éclater pendant toute la durée de l'empire presqu'à chaque changement de règne.

Parmi les conditions de la paix intervenue entre les triumvirs Antoine, César et Pompée, l'une stipule que ce dernier laissera passer les convois de blé destinés à Rome (1).

Plus tard Clodius Macer qui commandait les troupes en Afrique s'étant révolté contre Galba retint les navires chargés de grain pour affamer le peuple romain (2).

Tacite nous apprend également que pendant qu'il disputait l'empire à Vitellius, Vespasien conçut le projet d'envahir l'Afrique par terre et par mer « afin d'envoyer à son ennemi en lui fermant tous ses greniers la haine et la discorde » (3). A la mort de Vitellius la nouvelle que l'Afrique était soulevée et que les convois de grain allaient être retenus jeta le peuple romain dans les plus cruelles alarmes. Mais Vespasien apprenant la mort de son rival chargea aussitôt de grain tous les vaisseaux qu'il avait à sa disposition et les dirigea sur Rome où ils empêchèrent la famine (4).

Un siècle plus tard, Septime Sévère se hâte de faire passer des légions en Afrique pour empêcher Niger d'affamer le peuple romain (5).

Sous Honorius se produit un fait plus curieux et plus caractéristique encore. Attale, proclamé empereur par Alaric, maître de Rome, songe tout d'abord à s'emparer de l'Afrique pour assurer du pain à ses nouveaux sujets. Héraclien gouverne l'Afrique pour le compte d'Honorius. Pour défendre la couronne de son maître, il ferme les ports de la colonie et retient tous les vaisseaux chargés de blé. Bientôt Rome affamée refuse son appui à l'usurpateur (6).

Tous ces faits nous confirment pleinement ce que nous avaient montré les textes et nous permettent de conclure à un important commerce de blé avec Rome et cela pendant toute la durée de l'empire.

(1) Appien. — *De Bellis civil.*, V, 18.

(2) Plutarque. — *Vie de Gulba*, chap. XV.

(3) et (4) Tacite. — *Histoires*, IV, 48. — 52.

(5) Spartien. — *Vie de Septime Sévère*, VIII, dans l'*Histoire Augusti.*

(6) Zozime. — Liv. VI, chap. 11.

Tous les textes que nous avons cités se rapportent exclusivement au commerce officiel, sous le monopole de l'État. A côté, il devait y avoir assurément un trafic libre dont il est assez facile de saisir la trace dans quelques textes. A Thysdrus nous avons vu que les habitants avaient offert à César vingt-six mille hectolitres de blé, mais l'historien ajoute, et c'est cela surtout qui a son intérêt pour la question qui nous occupe, que ce blé appartenait à des habitants de Thysdrus et aussi à des négociants italiens (1).

Salluste nous apprend qu'il y avait à Cirta de nombreux négociants romains (2). On peut conjecturer que ces romains étaient surtout établis dans cette ville pour faire le commerce de blé dont Rusicade qui servait de port à Cirta était précisément le principal lieu d'exportation.

Une inscription trouvée à Rome nous mentionne dans cette ville l'existence de marchands de blé d'Afrique (3).

A côté du blé nous devons signaler l'orge que l'on récoltait en grande quantité en Afrique. César réclame en effet de l'orge en même temps que le blé comme contribution de guerre et comme impôt exigé de l'Afrique.

L'orge servait à plusieurs usages. La farrago, nous dit Pline, se faisait avec de l'orge d'Afrique (4). « Avec cette céréale on fabriquait aussi la ptisane, aliment très substantiel et très salutaire qui était si estimé. La meilleure ptisane était celle d'Utique. L'espèce d'orge avec laquelle on la préparait en Afrique est appelée glabre par Turanius. » (5) Le commerce de l'orge devait probablement se confondre souvent avec celui du blé.

(A suivre.)

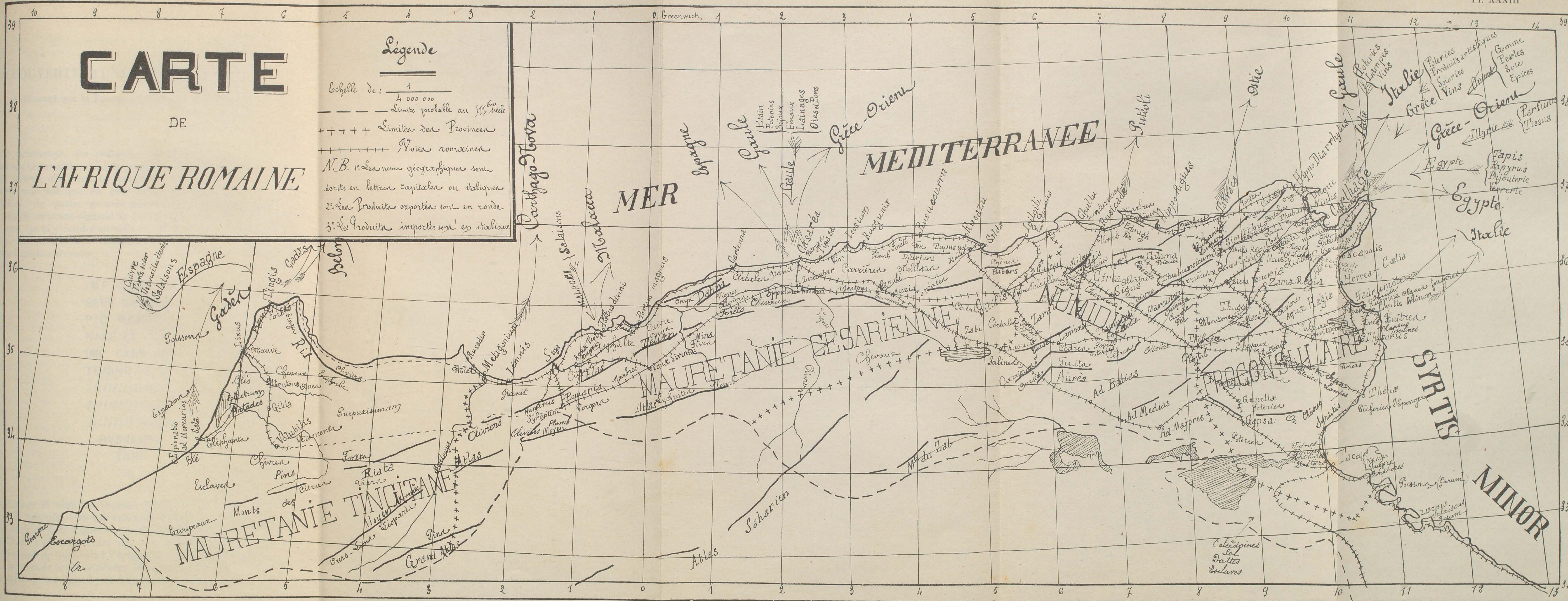
---

(1) HIRTIUS. — *Guerre d'Afrique*, XXXVI.

(2) SALLUSTE. — *Guerre de Jugurtha*, XXI.

(3) *C. I. L.*, VI, 1620.

(4) et (5) PLINE. — *Hist. Nat.*, XVIII, 41. — 15.


CARTE
DE
L'AFRIQUE ROMAINE
Légende
Echelle de : 1/4 000 000
Limite probable au III ème siècle
Limites des Provinces
Voies romaines
N.B. 1° Les noms géographiques sont écrits en lettres capitales ou italiques
2° Les Produits exportés sont en ronde
3° Les Produits importés sont en italique
MER MEDITERRANEE
MAURETANIE TINGITANE
MAURETANIE CESARIENNE
NUMIDIE
PROCONSULAIRE
SYRTIS MINOR
Greenwich
Espagne
Gaule
Grèce-Orient
Italie
Egypte
Ostie
Puteoli
Carthago Nova
Malaca
Gadès
Tingis
Rif
Lixus
Sala
Volubilis
Cirta
Sigus
Thugga
Theveste
Hadrumète
Carthage
Hippo Diarrhytus
Hippo Regius
Rusicade
Saldae
Icosium
Caesarea
Cartenna
Sitifis
Zama Regia
Aurès
Ad Badias
Ad Medias
Ad Majores
Capsa
Atlas
Grand Atlas
Saharien
Atlas du Zab
Poissons
Oliviers
Chevaux
Forêts
Esclaves
Escargots
Salaisons
Blé
Blés
Marbres
Calcédoines
Dattes
Esclaves

DÉCOUVERTE D'UNE BORNE MILLIAIRE

établissant que la Rusuccuru antique était à Dellys

Ce printemps, des indigènes défrichant de hautes et épaisses broussailles dans la propriété Baille, à Takdempt, près Dellys, découvrirent au milieu d'un fourré impénétrable une colonne en grès haute de $1^{m}75$, debout et entourée de quatre grosses pierres. Ils la basculèrent. M. Baille m'ayant signalé le fait dans les derniers jours de mai, je m'y rendis aussitôt et me trouvai en présence d'une borne milliaire romaine sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

IMP CΛES L
SEPT SEVERO
PIO PERTI
NΛCE ET
IMP CΛES ΛN
TONINO //////
///////////////
///////////////
///////// ΛVGG
RVSVCVRI
TΛNI
III

Portant le nom de Septime Sévère et celui de Marc-Aurèle Antonin — de son vrai nom Bassianus, et Caracalla, du surnom sous lequel il est connu dans l'histoire — ce milliaire a été érigé entre 198 et 211, 198 étant l'année de l'élévation de Caracalla à l'Augustat et 211 (février) l'année de la mort de Septime Sévère. On remarquera que la fin de la ligne 6, les lignes 7 et 8 et la moitié de la ligne 9 ont

été martelées. Ces lignes contenaient le nom et les titres de Géta (Publius Septimius), second fils de Septime Sévère, César depuis 198 et proclamé Auguste par son père seulement en 209. Mais sur plusieurs monuments africains, le nom de Géta se trouve à côté de celui de Caracalla dès avant 209. Le martelage du nom et des titres de Géta est postérieur au 27 février 212, date de l'assassinat de Géta par son frère et a dû suivre de très près cet événement. On remarquera en outre que contrairement à l'orthographe de la plupart des auteurs et documents anciens, *Rusucuritani* est ici écrit avec un seul c. Régulièrement aussi le texte eût dû porter A V G G G (les trois Augustes).

Cette borne nous reporte au commencement du IIIe siècle. Septime Sévère, Africain né à *Leptis*, fit faire de grands travaux d'utilité publique en Afrique, notamment une réfection de la voirie.

L'inscription est très importante en ce qu'elle tranche un problème controversé d'identification des localités romaines sur la côte. Nous savons qu'Alger est bâtie sur l'emplacement d'*Icosium*, qu'au cap Matifou était *Rusguniae*, que Port-Gueydon-Azeffoun est vraisemblablement *Rusazus* (1). Mais entre *Rusguniae* et *Rusazus*, les auteurs mentionnent *Rusubbicari Matidiae*, *Cissi municipium*, *Rusuccuru*, *Iomnium*, *Rusibisir*, dont l'identification était tout à fait incertaine. Le principal d'entre ces centres paraît avoir été *Rusuccuru*. Il s'élevait sur l'emplacement de la ville actuelle de Dellys. La borne de Takdempt nous l'apprend, mais jusqu'à présent c'était loin d'être l'opinion dominante et il n'est peut-être pas mauvais de rappeler les anciennes discussions à ce sujet, ne fût-ce que pour venger des critiques de la science d'outre-Rhin des savants tels que Léon Renier et Berbrugger. Cat, dans son *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, les a fort bien résumées : « Il est, dit-il, sans doute fastidieux de discuter longuement sur l'emplacement probable de ces villes (de la côte), mortes depuis longtemps ; nous croyons pourtant devoir le faire, parce que... des erreurs de tout genre se sont accumulées..., parce que enfin les auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum*, se départant de leur sagesse habituelle et de l'esprit critique

(1) Gsell. — *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 6, addition au n° 74, inscription 8991 : « Sur deux estampages il y a *Rusiditani*... » et addition à la page 12, col. 1, n° 87 : « Il y a Rusidani sur l'inscription de Daouark. Il est donc probable que Rusazus était à Azeffoun. »

qui les distingue d'ordinaire ont commis des fautes grossières et marqué sur la carte, comme des faits acquis à la science, de pures hypothèses. M. Kiepert, entre autres, ne connaît pas le pays algérien et on ne peut vraiment s'en étonner, mais on aimerait le voir montrer plus de circonspection, de même qu'on serait heureux de trouver chez M. Mommsen plus de ménagement pour des idées très justes de Léon Renier et de Berbrugger.

« Tout d'abord remarquons que la Kabylie du Djurdjura est limitée, dans le sens de l'est à l'ouest, par deux villes qui ont joué un rôle considérable à toutes les époques de l'histoire : Bougie à l'est, Dellys à l'ouest ; ce sont les bornes même du massif de montagnes du pays kabyle et elles n'ont pu varier avec les siècles. Or, dans tous les auteurs anciens, nous voyons aussi deux cités marquer les points extrêmes de cette région, c'est à l'est *Saldae*, à l'ouest *Rusuccuru*. Sur la carte de Peutinger, elles sont figurées réunies par deux routes : l'une qui longe le littoral, l'autre qui fait un grand circuit par l'intérieur ; entre les deux sont les peuples *Nababes* et une chaîne de montagnes, le *Mons Ferratus*. Si nous consultons l'Itinéraire d'Antonin, nous avons le même résultat ; la route du littoral et une autre plus longue passant par l'intérieur sont aussi indiquées. De plus *Saldae*, débouché oriental de ces voies, identifié sûrement avec Bougie, est à l'issue de la vallée du Sahel, à l'extrémité est du massif du Djurdjura ; il faut chercher *Rusuccuru* à l'extrémité ouest, près de quelque vallée, car on ne saurait admettre que la voie romaine de l'intérieur passât à travers l'épais massif : l'Itinéraire d'Antonin indique une route venant de l'ouest, de la frontière de la *Maurétanie Tingitane* à *Rusuccuru*. Pourquoi cette autre voie aurait-elle aussi traversé le Djurdjura ? Elle devait évidemment passer au pied du massif, suivre le chemin facile d'une vallée pour déboucher à la mer à *Rusuccuru*. Donc *Rusuccuru*, dans l'un et dans l'autre cas, doit être cherché près de l'issue d'une vallée, à l'ouest des montagnes de Kabylie. Il y a deux vallées, celle de l'Isser et celle du Sebaou ; mais comme la route devait évidemment, pour des raisons stratégiques, passer au pied même du Djurdjura, la seconde vallée est nettement indiquée, et c'est près de l'embouchure du Sebaou qu'il faut absolument placer *Rusuccuru*.

« Au lieu de cela, les auteurs du *Corpus* placent cette ville au milieu même de la Kabylie, à Tigzirt, dans un endroit

perdu sur le bord de la mer, qui n'a que des relations très difficiles avec l'intérieur du pays. Non seulement une telle hypothèse est en contradiction formelle avec la figure de la carte de Peutinger, mais elle ne permet plus de trouver une route vers *Saldae*, pas plus qu'une autre vers la frontière occidentale de la Maurétanie. Cette impossibilité est tellement manifeste que M. Kiepert, en dressant la carte annexée au *C. I. L.* et tenant compte, comme il est juste, des nécessités topographiques, fait aboutir les deux routes romaines non à Tigzirt, ce qui devrait être si ce point répondait à *Rusuccuru*, mais à Dellys. Il y a là une inconséquence : si Dellys est le point forcé où aboutissent ces deux routes, Dellys ne peut être autre que *Rusuccuru*, ne peut être *Cissi*.

« Une autre considération prouve que les auteurs du *Corpus* et de la carte qui y est jointe ont commis une erreur fort grave ; c'est que en plaçant *Rusuccuru* à Tigzirt, aucune des distances indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin, soit vers l'est, soit vers l'ouest, ne concorde avec la réalité ; ce ne sont pas des erreurs légères que contiendrait le document quasi officiel, ce seraient des erreurs monstrueuses dans tous les sens. Cette constatation aurait dû avertir M. Mommsen qu'il faisait fausse route en identifiant *Rusuccuru* avec Tigzirt, de même que M. Kiepert en faisant de Dellys l'antique *Cissi*.

« Si l'erreur du géographe allemand est fort difficile à expliquer, celle du savant épigraphiste a au moins une excuse. On a trouvé parmi les ruines de Tigzirt un petit temple avec cette inscription :

GENIO MVNICIPII RVSVCCVRITANI
C IVLIVS RVSTICI FIL QVIR FELIX RVSVCCVRITANVS
. . . .
. . . .
. . . . A D SO
LVM DOMO SVA VETERI TEMPLVM ET STATVAN SVA
PECVNIA FECIT ET DEDICAVIT

« M. Mommsen, en dépit des données de l'Itinéraire d'Antonin, a de suite identifié Tigzirt et l'ancienne ville de *Rusuccuru ;* même il juge ridicule Berbrugger qui pensait que cette inscription ne prouvait rien quant à la

place de la cité antique. L'intrépide chercheur algérien estimait pour sa part que le soin même pris par le donateur d'indiquer *Rusuccuru* comme son lieu de naissance tendrait à prouver qu'il était à quelque distance de sa ville natale. »

Ce n'est d'ailleurs pas seulement à Tigzirt, mais aussi à Taksebt que mention est faite d'un Rusuccuritanus. Une inscription de ce dernier centre en mentionne un autre qui fut œdilis, quœstor flaminicius duumviralisque (1). Cette dernière inscription suggéra à M. Gsell (2) l'hypothèse que Tigzirt et Taksebt, distantes à peine de quatre kilomètres l'une de l'autre, formaient comme les deux quartiers d'une même ville, Tigzirt n'étant qu'un dédoublement de Taksebt, ville primitive (3). La vérité est sans doute que *Rusuccuru* a fourni des magistrats municipaux et à Tigzirt et à Taksebt. A Tigzirt d'ailleurs, un fragment d'une autre inscription avait fourni le mot *Iomnium* précédé de celui de *Rusuccuru* (4), mais ce fragment était par trop incomplet pour qu'on en pût tirer une déduction sérieuse. Pour M. Pallu de Lessert (5), il y aurait eu deux villes du nom de *Rusuccuru*, l'une colonie (6), l'autre municipe.

Depuis la découverte de l'inscription du temple de Tigzirt, et malgré cette découverte, Berbrugger (7), de Vigneral (8), Mercier (9), Cat (10), et après la découverte de l'inscription de Taksebt qui semblait corroborer celle du temple de Tigzirt, Viré (11) et Dessau (12) continuèrent à soutenir que c'était à Dellys qu'il fallait placer *Rusuccuru*, contre Mommsen (13), Kiepert (14), Gavault (15),

---

(1) *Corpus*, n° 20706.

(2) Gsell. — *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XX, 1900, p. 138.

(3) *Ibid.* Conf. Gavault. — *Études sur les ruines romaines de Tigzirt*, pp. 1 et 2.

(4) *Corpus*, n° 20716. — « .... *(Ru)succu(ru)-Iomnio* .... »

(5) *Bulletin des Antiquaires de France*, 1889, p. 175.

(6) Pline. — V. 20 *(Rusuccurium civitate honoratum a Claudio)*.

(7) *Revue Africaine*, I. 1856-57, pp. 497-499.

(8) *Ruines romaines de la Kabylie du Djurdjura*, p. 176.

(9) *Bulletin archéologique du Comité*, 1885, p. 546.

(10) *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne.*

(11) *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1898, pp. 31 à 70.

(12) *Corpus inscriptionum latinarum*, VII, p. 957.

(13) et (14) *Ibid.*, VIII, p. 974.

(15) *Bulletin archéologique du Comité*, 1895, p. 134.

Müller (1), Gsell (2), Cagnat (3) qui affirmaient la question tranchée soit en faveur de Tigzirt, soit en faveur de Tigzirt-Taksebt.

La borne milliaire III jalonnait à l'ouest la voie littorale partant de *Rusuccuru*, peut-être au point de rencontre de cette voie avec celle venant de *Calama*. Elle se trouve à cent mètres au nord et au-dessous de la borne française $5^{km}400$ de la route qui, de Dellys, va actuellement joindre la vallée du Sebaou, la remonte jusqu'après Rebeval où elle se scinde en deux tronçons. Cette route ayant son point de départ à la jetée du port se trouve majorée de mille mètres par rapport au centre de Dellys. La borne $5^{km}400$ n'est en réalité qu'à $4^{km}400$ du milieu de la ville française. La borne milliaire III était à $1481^{m}50 \times 3$ soit $4^{km}444$ de l'origine de la voie romaine, probablement le forum de *Rusuccuru*. La route française est donc sensiblement parallèle au tracé que suivait la voie romaine.

On sait que les distances données par les Routiers anciens sont souvent inexactes, variant pour un même auteur selon les manuscrits, qu'il y a des localités omises, d'autres transportées d'une route sur une autre.

Voyons donc brièvement ce qu'il en est des énonciations de ces Routiers relativement à *Rusuccuru*. Trois grandes artères sont mentionnées comme y aboutissant ou la traversant.

1° Route du littoral desservant la côte ouest jusqu'à *Saldae*, la côte est jusque vers la Maurétanie Tingitane ; 2° route intérieure par la montagne jusqu'à *Saldae* ; 3° route intérieure se terminant à *Calama*, dans l'ouest oranais.

Route littorale (direction ouest). — D'après l'Itinéraire et la Table, il y avait 12 milles (environ 18 kilom.) entre *Rusuccuru* et *Cissi municipium ;* c'est la distance entre Dellys et les ruines du cap Djinet ; 12 milles également entre *Cissi* et *Rusubbicari Matidiae* correspondant à la distance entre les ruines du cap Djinet et celles de Port-aux-Poules. L'identification de *Cissi* et de *Rusubbicari* est donc dès à présent certaine.

---

(1) *Édition Ptolémée*, p. 597.

(2) Notamment dans l'article *Thanaramusa (Berrouaghia)*, *Revue Africaine*, n°s 272-73.

(3) *Journal des Savants*, 1902, pp. 75, 76.

ROUTE LITTORALE (direction est). — Entre Dellys et Tigzirt, par la route actuelle, 24 kilomètres, 28 jusqu'à Taksebt. Entre *Rusuccuru* et *Iomnium*, XVIII milles d'après l'Itinéraire, XXVIII d'après la Table, mais le chiffre donné par la Table paraît, par suite d'une distraction de copiste, majoré de X milles. *Iomnium* était par suite à environ 26 kilomètres et demi de *Rusuccuru*. Ce peut être soit Tigzirt, soit Taksebt.

ROUTE DE RUSUCCURU A SALDAE PAR LA MONTAGNE. — Cette voie passait par *Tigisi*, *Bida* et *Tubusuptus*. On identifie généralement *Tigisi* à *Taourga* (1), *Bida* à *Djemaa Saharidj* (2). *Tubusuptus* est *Tiklat* sur le versant de l'oued Sahel. Entre *Rusuccuru* et *Tigisi*, l'Itinéraire et la Table donnent XII milles qui correspondent aux dix-sept kilomètres qui séparent Dellys de Taourga par la route militaire dite des crètes, entre *Tigisi* et *Bida* (*Bidil* dans l'Itinéraire, *Syda* dans la Table) XXVII milles indiqués par l'Itinéraire, XXXII par la Table, mais le troisième X de ce dernier document n'est qu'un V mal copié. Les XXVII milles qu'il convient de lire sur les deux documents romains correspondraient à la quarantaine de kilomètres existant entre Taourga et Djemaa-Saharidj en adoptant le parcours le plus direct.

ROUTE DE RUSUCCURU A CALAMA. — L'Itinéraire seul fait mention de cette voie, jalonnée par *Rapida Castra*, à XVI milles (23^{km} 700) de *Rusuccuru*, *Tamariceto praesidio* à XVI milles de *Rapida*, *Tanaramusa Castra* à XVI milles de *Tamariceto*, *Velisci* à XVI milles de *Tanaramusa*, *Sufasar* à XV milles de *Velisci*. Il y a certainement ici erreur dans le texte, soit confusion de deux routes, soit omission d'un certain nombre de points intermédiaires et inexactitude dans les distances annoncées.

Les dernières localités, à partir de *Tanaramusa Castra*, sont connues. *Tanaramusa* était certainement sur l'emplacement du pénitencier actuel de Berrouaghia (3). *Tamariceto praesidio* est inconnu. Mais *Rapida Castra* de l'Itinéraire est-il identique au *Rapidum* ou *Rapidi* qui nous a été révélé par une borne milliaire et qui correspond à

---

(1) GSELL. — *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 6, n° 27.

(2) GSELL. — *Ibid.*, n° 104.

(3) GSELL. — *Atlas arch. de l'Algérie*, feuille 14 (Médéa), n° 58 et *Revue Africaine*, n°s 272-273 (article Thanaramusa-Berrouaghia).

Siour Djouab, à l'est d'Aumale ? (1) Dans l'affirmative, il y a omission d'un certain nombre de points intermédiaires entre cette localité et *Rusuccuru*, confusion de routes dans la négative. Dans le premier cas, *Rapida Castra* était à une distance de *Rusuccuru* bien supérieure à XVI milles et l'on ne sait trop où placer *Tamariceto praesidio*. Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse.

La voie qui partait de *Calama* (Remchi ou Nedroma) traversait d'ouest en est le département d'Oran et atteignait le Chéliff en face *Sufasar* (Dolfusville). Il est possible qu'à *Sufasar* elle se soit divisée en deux branches, l'une courant vers la Numidie par *Tanaramusa* (Berrouaghia), *Rapidi* (Sour Djouab), *Auzia* (Aumale), l'autre gagnant *Rusuccuru* par la bordure sud de la Mitidja, le pied nord de Bouzegza, le col de Ménerville, Bordj Menaïel et les plateaux entre Isser et Sebaou. Rien d'impossible dès lors à ce que *Rapida Castra*, localité différente de celle qui portait le nom de *Rapidum* ou *Rapidi* ne fût aux ruines d'une certaine importance, visibles le long d'une ancienne voie romaine entre Bordj Menaïel et Bois-Sacré-Abbo. La distance de XVI milles de *Rusuccuru* concorderait alors. *Tamariceto praesidio*, pour la distance, se retrouverait soit aux ruines du Dra-Zeg-et-Ter entre Bordj Menaïel et Isserville, soit à celles de Takitount-El-Habs, près de Félix-Faure, selon que la route aurait emprunté la rive droite ou la rive gauche de l'Isser.

C'est en tout état de cause, le nom l'indique, dans une région marécageuse qu'il faut chercher *Tamariceto praesidio*.

Si nos hypothèses se réalisent, ce serait un nouvel exemple de la prudence qu'il faut apporter dans l'interprétation des données géographiques anciennes, lorsque les réalités topographiques ne concordent pas d'une manière acceptable avec un texte souvent interpolé ou mal copié.

CAMILLE VIRÉ,
Avocat à Bordj-Menaïel.

(1) GSELL. — *Ibid.*, n° 90.

Fouilles des Abris Préhistoriques de la Mouillah

près Marnia (*Deuxième Campagne*)

I. — Reprise des fouilles

Les travaux de fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah, que nous avions entrepris en 1908, durent être interrompus avant leur complet achèvement à cause de l'épuisement des crédits mis à notre disposition par le Gouvernement général.

Conseillé et encouragé par notre ami M. Paul Pallary, nous reprîmes les travaux interrompus dès le 1er août 1910. Nous allons essayer, dans cette nouvelle monographie, d'exposer les résultats obtenus et les remarques faites au cours de cette seconde campagne.

Mais, avant tout, nous devons rendre hommage à la bienveillance de M. Orsini, adjoint civil de Marnia, propriétaire du terrain où se trouvent les abris et qui, comme en 1908, nous autorisa sans difficulté à continuer nos recherches.

II. — Terrain a fouiller

Il restait encore à fouiller une étendue de terrain assez considérable et à vider le troisième abri.

La situation des abris existant dans la falaise les garantissait des vents du Nord-Ouest, qui sont les vents dominants de la région pendant la plus grande partie de l'année ; la proximité des sources thermales d'Hammam-Sidi-Chigher, celle de la rivière l'oued Mouillah, enfin une région boisée qui devait être un admirable terrain de chasse, tout contribuait à attirer dans ce lieu les primitifs qui, nulle autre part dans le voisinage, n'auraient pu trouver un lieu plus avantageusement placé leur permettant de pourvoir avec plus de facilité aux nécessités matérielles de la vie.

Ces avantages naturels avaient attiré et groupé dans cet

endroit, en ces temps lointains, un peuplement important si on en juge par l'étendue et l'épaisseur du dépôt archéologique que nous avons fouillé. Nous avons été amené à constater que, dès cette époque si reculée, la vie sociale s'imposait et constituait déjà le facteur le plus important dans la lutte pour l'existence.

En outre cette agglomération d'individus, formant une société comparable à celle des douars de nos indigènes actuels, entraîna la fabrication sur une grande échelle des objets, armes ou outils, nécessaires aux besoins de la vie. De là cette grande abondance d'éclats de silex de toute sorte, d'ébauches et d'objets achevés que nous avons trouvés, comme au cours de notre première campagne, enfouis dans la couche formant le terrain situé en avant de la grotte.

III. — Étude des couches

Nous n'insisterons pas sur les travaux préparatoires que nous dûmes faire exécuter avant de commencer les fouilles proprement dites. Les plantes avaient crû, abondantes et fortes dans le riche humus mis à découvert par nos précédents travaux. Nous les fîmes enlever de façon à n'avoir que le sol absolument nu.

Après ces préliminaires, nous fîmes rafraîchir la coupe de la tranchée que nous avions eu soin de faire recouvrir. Comme précédemment, nous observons très nettement trois couches qui se dessinent et se distinguent facilement l'une de l'autre, car chacune a sa coloration particulière.

La couche supérieure, d'un noir foncé, est presque entièrement formée d'humus provenant de la décomposition des plantes qui ont crû à la surface et aussi des débris du fumier qui y fut déposé il y a quelques années. Au point de vue purement archéologique, cette couche est absolument stérile ; son épaisseur varie de $0^{m}25$ à $0^{m}60$.

La couche moyenne est grisâtre. Elle est formée de terre mélangée à une forte proportion de cendres et de particules charbonneuses. Elle est riche en silex et en ossements ; c'est la plus importante, son épaisseur varie de $1^{m}40$ à $1^{m}80$.

La troisième couche ou couche inférieure est formée par une terre jaune, très compacte, se détachant en grosses mottes sous la pioche des ouvriers. Alors que dans les pré-

cédentes fouilles, elle avait été constamment stérile, nous y avons remarqué, cette fois, d'abondants débris de charbon qui indiquent que les primitifs habitants de la falaise ont vécu sur la terre qui la forme. Des débris d'industrie attestent qu'ils y ont travaillé et les ossements des animaux rapportés des chasses s'y montrent assez abondants.

Sous cette couche, dont l'épaisseur varie de 0^m45 à 0^m50, se trouve la roche calcaire formant le pied même de la falaise et qui s'épanouit sous tout le dépôt archéologique. Ajoutons que la parfaite horizontalité des couches que nous venons de citer montre bien qu'elles n'ont subi aucun remaniement depuis leur formation et qu'elles se trouvent bien en place.

IV. — Résultats des fouilles. — Industrie de la couche inférieure

Tandis que dans nos précédentes recherches, cette couche avait été absolument stérile, elle apparaît dans cette zone avec des restes assez nombreux montrant bien le début de l'industrie ibéro-maurusienne. A la base, des pointes, lames, racloirs et disques de facture moustérienne indiquent suffisamment le contact des deux industries (1).

Les pièces dont nous parlons se distinguent des autres : 1° par leurs dimensions bien plus grandes que celles des instruments ibéro-maurusiens ; 2° par leur facture particulière : la face d'éclatement n'offre en effet aucune trace de retouches, on n'y voit que le bulbe de percussion ; l'autre face, au contraire, est retaillée à grands éclats d'abord, puis, sur les bords, les retouches deviennent beaucoup plus petites et beaucoup plus nombreuses. Quelques-unes de ces pièces sont en silex, les autres sont en quartzite. Ces dernières sont beaucoup plus frustes que celles qui sont en silex, les retouches en sont moins fines : le quartzite se prêtant moins bien à la taille que le silex.

A côté de ces pièces de facture nettement moustérienne, la partie supérieure de la couche d'argile jaune nous a livré de jolies petites lames de l'industrie ibéro-mauru-

(1) P. Pallary. — *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique*, 1909, pp. 45, 96 et 97.

sienne. Ce sont toujours, comme antérieurement, des pièces microlithiques ou silex pygmées. Les uns sont à dos abattu avec de fines retouches si régulières qu'elles sont presque ornementales, les autres sont sans retouches.

Ajoutons à ces pièces quelques petits grattoirs circulaires et enfin quelques-unes de ces pierres de jet à arête tranchante qui ont été désignées par M. Pallary sous le nom de galets à éclats alternatifs (1).

Les silex ouvrés provenant de la couche inférieure ne sont pas patinés. Ayant été constamment à l'abri du contact de l'air, la décoloration que l'on remarque à la surface du silex exposé à l'air libre, n'a donc pu se produire. Par contre, la plupart étaient recouverts d'une mince couche calcaire qui doit provenir des incrustations dues aux eaux des sources thermales qui se déversaient pardessus la falaise dans la vallée de l'oued Mouillah.

Le fond rocheux sur lequel reposait la couche inférieure se relève assez brusquement, la couche de terre jaune diminua d'épaisseur à mesure que les travaux avancèrent vers l'extrémité ouest du gisement. Elle n'eut plus que quelques centimètres, puis elle cessa d'exister à peu de distance au delà de l'entrée du troisième abri. A partir de ce point, la couche moyenne reposa directement sur le rocher.

V. — Industrie de la couche moyenne ou couche grise

Cette couche, la seule qui dans les fouilles antérieures ait été productive, continue à être très riche en silex taillés, en éclats de toutes sortes et en ossements. C'est là que se trouve localisée l'industrie ibéro-maurusienne à l'exclusion de toute autre. Comme dans notre première campagne, nous avons trouvé à profusion les petites lames à dos retaillé qui caractérisent cette époque. Quelques-unes minuscules n'atteignent pas un centimètre de longueur. Beaucoup forment des segments parfaits aux retouches régulièrement espacées sur la partie convexe alors que la corde forme le tranchant. Peu de trapèzes, mais par contre un nombre considérable de lamelles sans retouches, parfois très aiguës et tranchantes sur les deux bords.

La plupart des lames à dos abattu ont été légèrement

---

(1) *L'Homme préhistorique*, 1909, n° 6, pp. 179-180.

pédonculées à leur base, comme si elles avaient été destinées à être emmanchées.

Parmi les nombreuses pointes recueillies, plusieurs ont attiré notre attention par une disposition spéciale que nous n'avions pas encore remarquée. Le dos, au lieu d'avoir été abattu sur toute sa longueur, ne l'est que sur les deux tiers environ de cette longueur. La pointe, en forme de glaive, est très aiguë, ses bords n'ont subi aucune retouche, ils sont en conséquence affilés et tranchants. J'ai cru voir dans ces silex un perfectionnement de la pointe à dos abattu, admis chaque fois que l'éclatement de la lame détachée du nucléus le permettait.

Ces pointes, à notre avis, devenaient ainsi des armes très pénétrantes. Trop courtes pour pouvoir être maniées, elles ne pouvaient donc être utilisées qu'emmanchées à l'extrémité d'une tige quelconque en os ou en bois.

Les silex offrant la disposition que nous venons de décrire sont très peu nombreux. Nous en avons trouvé quelques-uns dans la couche inférieure et un nombre un peu plus grand dans la couche moyenne ou couche grise.

Les autres types d'instruments en pierre que nous avons exhumés sont identiques à ceux que nous ont livrés nos premières fouilles, à l'exception cependant d'un petit grattoir simple sur bout de lame retrouvé dans les déblais et qui est la seule pièce de ce genre que nous aient livrée ces travaux.

Quelques galets de silex avaient été réunis, c'étaient sans doute des provisions de réserve pour les besoins industriels et qui n'ont pu être utilisés. Ces cachettes étaient moins abondamment pourvues que celles découvertes antérieurement.

Vers l'extrémité du dépôt, la couche archéologique moyenne n'avait plus que quelques centimètres d'épaisseur et reposait directement sur la roche. Les silex y étaient devenus très rares et les ossements y manquaient presque totalement. C'est cependant dans cette partie que nous avons trouvé les trois plus grandes pièces taillées de cette campagne. Les deux premières sont en silex, ce sont des pointes à dos abattu mesurant respectivement cinquante et cinquante-cinq millimètres de longueur. La troisième, qui est en quartzite et qui ne mesure pas moins de soixante-treize millimètres, mérite une description spéciale. C'est un éclat à section triangulaire dont l'extrémité, qui se termine en pointe, a été soigneusement retouchée sur le

côté gauche. La base porte sur sa face supérieure une dépression qui en a fait disparaître l'arête médiane.

VI. — L'ABRI

Le troisième abri est beaucoup plus vaste que ne le sont les deux premiers fouillés dans notre première campagne de 1908, cependant, il est moins élevé. Ses dimensions sont actuellement les suivantes : largeur, 4 mètres ; profondeur, 3 mètres ; plus grande hauteur, environ deux mètres.

L'ouverture qui y donne accès n'a qu'un mètre de largeur sur $1^{m}50$ de hauteur.

De chaque côté de cette ouverture tournée vers le Sud, se trouve une espèce de maçonnerie en pierres liées entre elles par un mortier à chaux et à sable. Nous ne saurions dire au juste à quelle époque cette construction rudimentaire fut élevée. Il est probable que ce sont les locataires du moulin qui, désireux d'utiliser la grotte pour abriter leurs troupeaux, firent construire ce mur pour en restreindre l'ouverture naturelle et en faciliter la fermeture. En 1899, lors de notre arrivée à Marnia, cette grotte avait été en effet transformée en porcherie. Depuis, nous l'avons vue maintes fois occupée soit par des ouvriers employés aux travaux de réfection de la route soit par des indigènes travaillant dans la région.

Le reste de l'ouverture naturelle de la grotte a été fermé par des dalles fichées verticalement en terre. Peut-être y a-t-il lieu de voir dans cette fermeture un reste de celle construite par les premiers occupants de l'abri ?

Le dépôt de la grotte ne formait qu'une seule couche reposant directement sur le rocher. Cette couche archéologique était recouverte de débris pulvérulents provenant des poussières apportées par le vent, des cendres des foyers que les occupants modernes y ont établis et aussi des détritus de toute sorte qu'ils y ont laissés.

La couche archéologique proprement dite est formée d'une terre noire mélangée de charbons et de cendre et d'une quantité considérable de coquilles d'escargots, entières pour la plupart. Quelques-unes de ces coquilles sont remarquables par leur grosseur sortant de l'ordinaire et plus considérable que celle des plus volumineuses espèces existant aujourd'hui dans la région.

Les silex ouvrés sont assez rares dans la caverne. Cela semble justifier l'hypothèse que nous avons émise dans le compte rendu de notre première campagne, à savoir que la grotte était surtout un abri pour l'homme paléolithique, peut-être un magasin où il entassait les provisions, les produits de ses chasses, mais nullement comme on est tenté de le croire, l'atelier où il se livrait au travail. Cependant, nous retrouvons dans les déblais quelques grands éclats de silex sans retouches ayant pu servir de couteaux et quelques pointes à dos abattu. Aucune de ces pièces n'offre quoi que ce soit méritant une mention spéciale.

VII. — Os travaillés

Si la grotte ne nous a livré aucun silex taillé remarquable, en revanche, nous y avons trouvé une assez jolie industrie de l'os. Les pièces que nous y avons recueillies ne sont pas très nombreuses, mais elles offrent un grand avantage sur celles que nous avons signalées dans notre première campagne : c'est d'être entières pour la plupart.

Ce sont des pointes de sagaies finement polies et ayant acquis par l'usage une patine toute particulière. Deux de ces pièces forment des lames aiguisées, l'une est une esquille assez forte de 8 centimètres de longueur dont l'un des bords est soigneusement affûté comme pour en faire un couteau. L'une des petites pointes est entièrement noircie et n'a peut-être été polie qu'après que la matière première qui la compose eut subi l'action du feu. Sur la base de ces outils, on remarque quelques légères traces vermiculaires dues à l'action des terres humides. Enfin des débris de coquilles d'escargots y adhèrent assez fortement. (Pl. XXXIV).

Nous avons recueilli également un fragment de dent de zèbre qui a subi l'action du feu et qui nous paraît porter des traces évidentes d'entailles. Mais ce morceau a dû être abandonné avant l'achèvement de l'objet que l'ouvrier voulait exécuter.

VIII. — Objets de parure

La parure a toujours été une des principales préoccupations de l'espèce humaine. On retrouve partout ce désir

d'augmenter ou de rehausser le charme de la personne par des objets brillants ou de forme bizarre. Aujourd'hui même, chez les races les plus primitives, alors que les individus ne sont que peu ou point vêtus, ne les voit-on pas le cou orné de colliers, les bras et les jambes, de bracelets ? L'usage des parures est partout répandu et il a existé dans les temps les plus reculés.

Aussi, comme nous l'avons dit dans notre premier travail, les hommes de la Mouillah n'ont point dérogé à cet usage.

Dans les objets de parure de l'homme quaternaire, il y a lieu de distinguer ceux empruntés à la nature et employés tels qu'ils avaient été trouvés et ceux qui ont été façonnés par l'homme.

Ceux que nous avons retrouvés avaient été employés à peu près tels que la nature les avait produits. L'homme de la Mouillah n'était point un artiste comme l'était celui de la Magdeleine et des stations contemporaines de cette dernière.

Les coquilles marines ont surtout fourni les bijoux de ces primitifs. Des dentales d'espèces fossiles et actuelles ont été les plus employés. Ces mollusques offrent en effet un avantage très appréciable dans la circonstance : ce sont des tubes tout préparés et convenant très bien à former des perles de collier. Quelques-unes de ces perles ont dû servir longtemps car les bords en sont polis et amincis par l'usage et les stries qui les recouvrent naturellement en sont presque totalement effacées.

Mais la pièce la plus curieuse que nous ayions trouvée est une porcelaine dont l'espèce vit encore dans la Méditerranée : la porcelaine souris (*Cypraea lurida*). Ce coquillage est pourvu de deux trous de suspension permettant de l'enfiler l'orifice tourné en dehors. Le test en est fortement altéré par l'action du feu. Nous indiquons plus loin la cause probable de cette altération. Il fut trouvé auprès d'un squelette, à la hauteur du cou, ce qui semble indiquer qu'il servait de pendeloque isolée, car malgré des recherches méticuleuses, nous n'avons rien trouvé qui ait pu l'accompagner.

Les cyprées ou porcelaines, par leur forme bizarre, de tout temps ont été recherchées et recueillies et ont servi de parure aux plus anciens représentants connus des races humaines. L'« homme écrasé » de Laugerie-Basse, découvert en 1872 par Massénat, portait une parure de cyprées

de la Méditerranée formée de vingt coquilles disséminées par paires sur tout le corps.

Dans l'antiquité, à l'aurore des temps historiques, ces mêmes coquilles étaient également recherchées et nous ne saurions mieux faire que de citer à ce sujet le passage suivant publié par M. E. Vassel (1).

La cyprée ou porcelaine est un bijou préhistorique des plus fréquents. Les hypogées de Carthage l'ont aussi fournie en assez grand nombre et le Père Delattre a trouvé à Douimès une amulette en faïence dont la partie inférieure représente une cyprée vue du côté de l'orifice. Au reste, elle figure dans les hiéroglyphes hétéens dont d'autres signes sont indubitablement symboliques... Cette coquille, en raison de la forme de son ouverture, était censée représenter la vulve, c'est-à-dire la Tanit carthaginoise, l'Astarté phénicienne, probablement aussi l'Ischtar chaldéenne ; l'interprétation paraît sûre. Pline nomme la cyprée *concha Venerea ;* nos plus anciens conchyologistes l'appellent *conque de Vénus* ou *pucelage* et c'est encore ce dernier nom qu'elle porte dans le peuple. La désignation tout aussi significative de Cypraea, consacrée par Linné, est elle-même fort antérieure à ce savant. D'après Mucianus, la cyprée était vénérée à Gnide, dans le temple de Vénus, et comme cet écrivain du Ier siècle ne trouve déjà pour expliquer le fait, qu'une légende merveilleuse, il est permis de présumer que le culte du coquillage avait été importé en même temps que celui d'Aphrodite.

IX. — Poterie

Nous n'avons pas trouvé de traces de poterie dans toute l'épaisseur de la couche archéologique, aussi bien dans la grotte que dans le terrain qui s'étend en avant. Il faut donc en conclure que l'homme de la Mouillah ne savait point malaxer l'argile, comme le fit plus tard son descendant de l'époque néolithique. Cependant, il est probable que l'usage des récipients ne devait point lui être inconnu. Nous ne pouvons en cela qu'émettre des hypothèses, mais des hypothèses vraisemblables. Pour contenir les liquides à son usage, il devait se servir d'outres de peau comme le font encore quelques races hyperboréennes et dans certaines circonstances nos indigènes algériens. Il devait aussi employer les cornes des bœufs et surtout leur peau

(1) E. Vassel. — *La littérature populaire des Israélites tunisiens*, fascicule III, pp. 198-199.

façonnée en ustensiles, comme on en voit tant chez les peuplades de la boucle du Niger, de l'Afrique équatoriale et du Zambèze. Il a pu aussi employer des vases en bois comme ceux qui sont d'un usage si courant parmi les indigènes actuels ou bien tresser des fibres végétales, surtout le palmier, l'alfa ou le sparte, pour obtenir des vases à peu près imperméables. On en voit beaucoup dans nos tribus algériennes des Hauts-Plateaux et du Sahara où ils constituent à peu près toute la vaisselle des habitants de ces régions. Pour faire chauffer l'eau, peut-être que les coquilles d'œufs d'autruche dont les débris étaient si abondants dans le gisement, lui ont-elles été d'un précieux secours et lui ont-elles servi de bouilloires comme elles servent encore à certaines peuplades primitives de l'Afrique australe ? Ce qui nous porte à émettre cette supposition, c'est que, parmi les nombreux débris de coquilles d'œufs d'autruche que nous avons recueillis, un grand nombre étaient carbonisés dans toute leur épaisseur par l'action prolongée du feu.

X. — Les sépultures

Les ossements humains ne se trouvaient que dans l'abri seulement. Comme nous l'avons déjà dit : « l'abri qui servit de refuge aux vivants, servit également de caveau funéraire aux morts ».

Dans le troisième abri, ainsi que dans les deux premiers fouillés en 1908, le mode de sépulture était l'enfouissement. Les squelettes reposaient sur une épaisse couche de cendre et de coquilles d'escargots. Tous reposaient horizontalement. Les os se trouvaient dans leur connexion naturelle. Malheureusement, leur état de conservation était encore plus mauvais que celui des squelettes provenant des premières fouilles. Pour certains, la place des os se devinait à la poussière jaune que leur décomposition avait laissée dans le sol. Seules, les dents étaient à peu près intactes. Elles offrent presque toutes cette particularité : la couronne en est absolument plane, les tubercules en ont complètement disparu et la surface qu'ils occupaient semble avoir été usée et aplanie par le frottement.

Deux de ces squelettes avaient, l'un sous la région dorsale, l'autre sous la région lombaire, une pierre plate

ayant fortement subi l'action du feu. Nous avons pu renouveler l'observation que nous avions faite antérieurement relativement à l'orientation des cadavres. Pour tous les squelettes en place, cette orientation était la même : la tête à l'ouest, les pieds à l'est.

Ainsi, l'homme de la Mouillah respectait ses morts puisqu'il les enterrait dans l'abri même où se réfugiaient les vivants, l'orientation constante des cadavres nous permet de supposer un rite funéraire particulier. Aucun mobilier n'accompagnait ces squelettes. La porcelaine dont nous avons parlé plus haut se trouvait auprès du squelette que nous avons exhumé dans le coin gauche de l'abri, en entrant. Ce mollusque était profondément altéré par l'action du feu et cette observation nous fait supposer que le cadavre était étendu sur son lit de cendres, alors que celles-ci étaient encore très chaudes et que celles qui le recouvraient étaient également à une température élevée lorsqu'on les rejetait sur le corps.

L'épaisseur de la couche de cendre, d'escargots, de charbons et de terre recouvrant les squelettes était d'environ 30 centimètres. L'épaisseur primitive de cette couche devait certainement être supérieure. Il faut penser qu'elle a dû être sensiblement diminuée par suite des nettoiements successifs que l'on dut faire alors que l'abri servait de bergerie et de porcherie.

XI. — Faune

Vertébrés. — Nous avons retrouvé tous les vertébrés que nous avons déjà signalés : grand bœuf (*Bos opisthonomus Pomel.*), zèbres, antilopes, alcélaphes, cerfs, gazelles. A ces vertébrés, il faut ajouter : le lynx (*Felis lynx*), dont une mâchoire portant des traces de cuisson a été exhumée, le hérisson représenté par une mâchoire inférieure.

Invertébrés. — Aux invertébrés cités dans notre première monographie, il convient d'ajouter la *Cypraea lurida* dont l'espèce est commune dans toute la Méditerranée.

XII. — Matières colorantes et minéraux

Les matières colorantes employées par les primitifs et encore de nos jours par certaines tribus sauvages pour se tatouer ou tout au moins pour se barioler et se couvrir

le corps d'ornements bizarres ou étranges se sont rencontrées sous la pioche des ouvriers.

Ce sont des morceaux d'hématite rouge et compacte qui, par le broyage au moyen d'un galet très dur, fournissait une fine poussière pouvant faire pâte avec l'eau. Des boules d'argile jaune et rouge devaient fournir, délayées dans l'eau, une matière colorante facile à se procurer et encore plus facile à utiliser.

Des minéraux divers étaient également récoltés évidemment dans le même but : fer oligiste micacé dont la fine poussière brillante, répandue sur les peintures fraîches, pouvaient leur donner un éclat métallique du meilleur effet ; hématite brune, manganésifère pouvant fournir par le broyage la matière première d'une belle couleur brun-rouge.

A côté de ces minéraux récoltés en vue de l'ornement personnel, nous en avons trouvé d'autres qui avaient été collectionnés par les primitifs,nous ne saurions dire pour quel usage, mais sans doute avec le secret espoir de les faire servir à quelque ornement ou bien peut-être dans un but magique ?

Ce sont des fragments de galène ou minerai de plomb, de petits échantillons de smithsonite à texture cristalline, des cristaux de quartz, des morceaux de carbonate de fer, de basalte et enfin des galets de jaspe qui proviennent sûrement de l'oued Mouillah, car on en trouve encore parmi les cailloux roulés de son lit. Enfin, ajoutons aussi quelques petits échantillons de cornaline.

Les minéraux que nous venons de citer, à l'exception du jaspe, sont étrangers à la région immédiate des abris. Les collectionneurs primitifs ont dû se les procurer, soit pendant leurs courses vagabondes, au cours de leurs chasses, soit par voie d'échanges.

Les faits que nous citons ne sont point des faits isolés. Dans le Nord de l'Afrique, tous ceux qui se sont livrés à des travaux de fouilles d'abris préhistoriques ont fait à ce sujet les mêmes constatations : ainsi, MM. Pallary et Tommasini à Oran, MM. Doumergue et Poirier à Saïda, M. Debruge à Bougie, ont trouvé des collections de minéraux formés par les antiques habitants des abris qu'ils fouillaient.

En France, en Belgique, les mêmes constatations ont été faites et dans beaucoup de cavernes préhistoriques se trouvaient de véritables petits musées de paléontologie

et de minéralogie. Nous ne pouvons mieux dire qu'en citant le passage suivant emprunté à l'excellent ouvrage de J. Déchelette (1).

Les sauvages convertissent en pendeloques tous les minéraux dont l'éclat, la rareté ou l'étrangeté a éveillé leur attention. Le chasseur quaternaire rapportait de même dans sa caverne ou sa hutte des cristaux translucides ou colorés, des fossiles tels que le trilobite d'Arcy-sur-Cure (Yonne) ou des échantillons de roches diverses.

XIII. — Conclusions

Les nouvelles fouilles que nous avons faites aux abris de la Mouillah sont venues confirmer les déductions que nous avions tirées de celles exécutées en 1908.

Le dépôt archéologique que nous avons étudié appartient bien à la fin du paléolithique sans qu'on puisse l'assimiler à une époque correspondante du quaternaire français. En France et en Belgique, certains gisements ont bien fourni des silex pygmées à dos abattu semblables à ceux que nous avons exhumés. On a donné à cette époque ou plutôt à ce facies spécial de certaines stations préhistoriques le nom de *Tardenoisien*, du nom de la station initiale : La Fere-en-Tardenois (département de l'Aisne). Mais cette époque tardenoisienne ne saurait être en quoi que ce soit assimilée à l'époque étudiée à la Mouillah. L'industrie tardenoisienne du reste ne paraît pas être bien homogène. Dans les gisements rapportés à cette époque, il y en a de nettement paléolithiques, mais il y en a de non moins sûrement néolithiques. Ce qui caractérise cette industrie, c'est la fréquence du tranchet qui manque chez nous.

Le nom d'époque ibéro-maurusienne donné à l'industrie de la Mouillah par M. Pallary ne saurait être mieux choisi. Grâce aux travaux de M. L. Siret, nous savons que cette époque qui marque la fin du paléolithique nord-africain et qui se relie au néolithique, se développait également dans les mêmes conditions au sud-est de l'Espagne. Le nom choisi exprime donc la simultanéité de ce double développement.

Cette seconde campagne de fouilles nous a permis

(1) J. Déchelette. — *Manuel d'archéologie préhistorique*, vol. 1, page 210.

d'établir avec certitude, grâce aux pièces moustériennes recueillies à la base du dépôt, la liaison qui existe d'autre part entre la période moustérienne et la période ibéro-maurusienne.

Cette dernière, tout en procédant de l'âge moustérien, marque un nouveau progrès pour l'humanité. Nous ne voulons point parler seulement du perfectionnement apporté dans l'outillage lithique, mais de l'emploi d'une nouvelle matière première. Pendant toute la période moustérienne, la pierre seule avait été employée à l'exclusion de toute autre matière; à l'époque ibéro-maurusienne, l'os commence à être façonné, poli et transformé en armes et outils. Cet emploi de l'os se développera avec le maurétanien qui succède à l'ibéro-maurusien.

C'est ainsi que nous voyons l'homme, dans cette longue suite de siècles, s'élever graduellement de sa misérable origine à des conditions meilleures, qui lui permettent de mieux affronter les nécessités de plus en plus pressantes de l'existence. Mais ce progrès n'a pu s'accomplir que grâce à un perfectionnement constant de son outillage, perfectionnement amené par l'observation, le raisonnement et une pratique séculaire du travail de la matière brute ...... ce qui, en définitive, est le triomphe de l'esprit sur la matière.

A. BARBIN.

Instituteur à Lalla-Maghnia.

LA CAVERNE DE L'AÏDOUR

(ORAN)

Il a été fait grand bruit autour de la caverne découverte par les carriers de Sainte-Clotilde en décembre 1911. Cependant l'ouverture en ayant été obstruée pour mettre un terme aux actes de vandalisme qui s'y étaient produits, aucune exploration méthodique n'en avait été faite jusqu'ici. Dans le courant d'août dernier j'appris qu'un coup de mine venait de percer une nouvelle entrée dans la voûte de la caverne. Je me rendis aussitôt sur les lieux — le 18 du même mois — et je pus, accompagné de Joseph Ruiz, mécanicien, parcourir l'ensemble de la cavité et dresser un premier croquis orienté. Deux nouvelles visites, le 25 août avec MM. Maraval, Pallary, Cazes, Laporte, Luck, Ph. de Bailleul, Oliva, Doumens, Bouchard, J. et D. Ruiz, et le 1er septembre avec MM. Pallary, le docteur et M. J. Saint-Jean, Luck, J. Ruiz, me permirent de compléter mes premières observations.

Cependant malgré ces visites répétées, les notes qui vont suivre n'ont pas la prétention d'être définitives : la température et l'atmosphère de la caverne y rendent impossibles les séjours un peu prolongés, en sorte que bien des points de détail n'ont pu être examinés que sommairement. En ce qui concerne le plan, ce n'est pas un levé de précision que je présente : il a été exécuté suivant la méthode de Martel, à l'aide du carnet décliné de Martel et du colonel Prudent, les directions principales ont été vérifiées à la boussole Peigné ; les longueurs mesurées au pas.

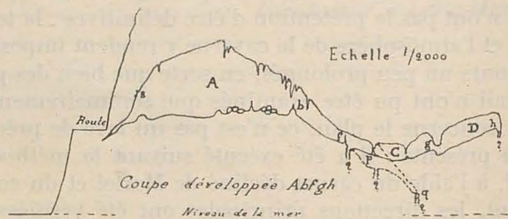
La caverne s'ouvre à 3^{km} 550^{m} d'Oran, tout auprès de la route de Mers-el-Kébir, à 200 mètres environ de la source thermale des Bains de la Reine. Elle comprend, ainsi que l'indique le plan (Pl. XXXV), trois grandes chambres disposées à peu près en as de trèfle dont deux, B et C du plan, sont tapissées et ornées de concrétions calcaires d'une blancheur resplendissante.

L'entrée récemment ouverte et située à dix mètres au-dessus du niveau de la route donne accès, par 6^{m}50 de

descente verticale, dans une vaste salle orientée sensiblement N.-S. et mesurant 40 mètres sur 37, avec une hauteur s'élevant progressivement vers le S.-E. jusqu'à un maximum de 25 mètres environ. A l'est, la paroi est formée d'une énorme masse stalagmitique recouverte en partie d'éboulis terreux bruns. Le centre de la salle est également occupé par un éboulis argilo-ocreux, humide, recouvrant de même des calcaires concrétionnés. Un boyau étroit, dirigé E.-O. et descendant rapidement passe en partie sous la route.

A l'extrémité sud de la grande salle A, un couloir, encombré de colonnes brisées et de blocs, s'ouvre entre des stalagmites géantes (Pl. XXXVI) et conduit aux deux autres salles B et C dirigées sensiblement, la première au S. E., la deuxième au N. O., et dont le sol présente une pente générale d'environ 30° à plongement sud. La voûte s'abaisse rapidement, depuis l'entrée du couloir et diminue ensuite progressivement dans le sens de la pente du sol pour s'abaisser finalement à quelques centimètres. Une quatrième chambre fait suite à la salle C et se termine en cul de sac.

Le développement total de la caverne est de 200 mètres environ ; quant aux profondeurs atteintes, la coupe ci-après montre que l'ouverture se trouve à la cote 35 au-



dessus du niveau de la mer. Les points les plus bas atteints dans les salles B et C se trouvent à la cote 8^{m} environ. Enfin, dans une des crevasses du sol, située au point le plus bas de C, la sonde est descendue à six mètres, atteignant ainsi le niveau de deux mètres environ au-dessus de celui de la mer.

La caverne de l'Aïdour présente une particularité fort remarquable et assez rarement signalée jusqu'ici : la

température de l'air y est très supérieure à la moyenne de celle de l'air extérieur. C'est ainsi qu'à ma première visite, le thermomètre fronde indiquait 33° centigrades à l'entrée, et passait successivement à 36 dans les salles B et C, 37 au point le plus bas de B, pour atteindre le maximum de 42 degrés dans les crevasses de C dont il a été question plus haut. Ces crevasses, dont deux au moins sont pénétrables, mais qui n'ont pu être encore explorées en raison de la température, jouent le rôle de « bouches de chaleur » et c'est par ces conduits que montent du sous-sol les vapeurs d'eau chaude qui entretiennent la chaleur constatée dans la caverne. Cette chaleur, comme il est d'ailleurs naturel de le concevoir, diminue actuellement, depuis que la voûte s'est trouvée ouverte et un équilibre tend à s'établir entre les températures internes et externes. J'ai en effet constaté lors de ma dernière visite un abaissement général de près de un degré, sauf à l'entrée des évents.

Observations géologiques. — La proximité de la source thermale des Bains de la Reine, rapprochée des anomalies de température dont il vient d'être question suggère immédiatement l'idée d'une relation entre les deux ordres de phénomènes. Et en effet l'étude de la situation géologique de la cavité confirme absolument cette manière de voir.

La caverne de l'Aïdour est creusée à travers les dolomies liasiques qui forment avec les schistes le « noyau » de la chaîne du Murdjadjo. On sait que dans la région qui nous occupe les dolomies attribuées au lias se trouvent reposer sur les schistes (1). Au contact de ces deux terrains apparaissent par places des pointements marneux triasiques avec filons d'ophite injectés de la profondeur. Aux Bains de la Reine, ces ophites traversent les schistes, mais

---

(1) Pomel et Pouyanne. — *Description stratigraphique générale de l'Algérie*, 1882 et Pomel *(loc. cit.*, 1889, p. 27). Dans cet ouvrage les dolomies sont attribuées au lias et les schistes sont considérés comme primaires. M. Gentil (Thèse, 1902, p. 60 et p. 117) s'appuyant sur les découvertes d'ammonites faites par M. Doumergue dans les schistes rubigineux des Planteurs, a classé une partie des schistes dans l'oxfordien et le callovien laissant l'autre dans le primaire. Depuis, MM. Doumergue et Ficheur *(C. R. Ac. des Sc.*, 1906 et *Carte géologique d'Oran*, 1908), ont rangé dans le crétacé inférieur les schistes considérés jusque là comme primaires. Dans la région comprise entre les Bains de la Reine et l'entrée du chemin de Sainte-Clotilde les schistes sont entièrement cachés sous les dolomies ou les éboulis, il est difficile de dire s'ils sont jurassiques ou crétacés.

ne pénètrent pas dans les dolomies sous lesquelles elles paraissent s'arrêter. La source chaude est la dernière manifestation de l'activité éruptive qui a produit les filons d'ophite et les eaux thermales remontent de la profondeur en suivant les fractures par lesquelles est d'abord passée la roche ignée. C'est là le phénomène général et bien connu de la formation des sources thermo-minérales.

Mais si actuellement le niveau hydrostatique de l'eau thermale, à l'émergence des Bains de la Reine, est un peu inférieur à celui du niveau de la mer, on peut admettre qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Les eaux ont pu atteindre un niveau plus élevé et pénétrer plus avant dans les dolomies, ou encore, par suite des mouvements eustatiques qui ont affecté le littoral, la masse dolomitique s'est abaissée avec la ligne de rivage.

Dans tous les cas les dolomies, au contact des schistes, ou intérieurement, ont été attaquées par les eaux chaudes et les fissures préexistantes, élargies par corrosion et dissolution. Le cavernement direct produit par les eaux ascendantes n'a cessé que le jour où elles se sont ouvert un écoulement vers l'extérieur au contact des deux terrains. Plus tard, quand pour une cause ou pour une autre le niveau hydrostatique de l'eau chaude s'est trouvé au-dessous du niveau du sol de la caverne, celle-ci est restée en communication avec le réseau thermal actuel par les anciens conduits aquiducteurs qui aboutissent aux évents par lesquels s'élève la vapeur d'eau.

La dissolution, l'érosion ont donc formé d'abord, à la base des dolomies, ou dans la masse, un premier cavernement qui a été agrandi, petit à petit, par les effondrements partiels et successifs de la voûte. La caverne actuelle n'est que le résultat de ces effondrements. Il est bon d'ajouter que la vapeur d'eau joue un rôle assez actif; elle attaque et effrite la roche sur les parties non encore recouvertes par les concrétions calcaires. L'attaque et la désagrégation de la roche ont été facilitées par l'état d'altération intime qu'elle présente. Depuis longtemps, M. Gentil (1) a signalé les actions de métamorphisme de contact qu'il a observées dans les dolomies des Bains de la Reine au voisinage des ophites. J'ai moi-même retrouvé dans la roche de l'Aïdour les mêmes cristaux de feldspath

(1) L. Gentil. — *Loc. cit.*, p. 220.

albite signalés par M. Gentil, mais ici avec des formes très nettes (1).

A l'appui de l'hypothèse d'une formation par le bas et d'effondrements successifs, je signalerai :

1° La forme générale et la section de l'ensemble de la cavité qui apparaît comme une vaste salle d'effondrement en A et laisse voir en B et C le « décollement » des joints diaclastiques ;

2° L'absence de la forme en cône dressé sur sa base, qui est la forme ordinaire des cavités produites par l'enfouissement d'« eaux sauvages » provenant de l'extérieur, comme dans les avens par exemple ;

3° L'absence d'apports extérieurs visibles : la terre brune qui recouvre la masse stalagmitique de la chambre A et forme le gros éboulis central provient entièrement de la désagrégation de la dolomie, qui s'y montre en fragments à demi décomposés *et anguleux ;* sa composition chimique montre d'ailleurs bien son origine :

Carbonate de calcium	50,2
Carbonate de magnésium	18,0
Oxyde de fer, alumine	20,4
Silice	0,6
Humidité, chlorures	non dosés

4° L'existence des évents indique évidemment que les eaux chaudes d'où proviennent les vapeurs sont à un niveau inférieur de plusieurs mètres à celui du sol actuel de la caverne. Ce niveau doit être aujourd'hui celui du griffon de l'établissement thermal. De ceci il ne faudrait pas conclure que les vapeurs proviennent de cette émergence distante de 200 mètres, mais plutôt d'une branche inconnue du réseau hydro-thermal, qui s'étend sous la côte, d'Oran à Saint-Roch. L'exploration des évents serait très intéressante, car elle permettrait de reconnaître le point de départ des vapeurs.

Quant à l'eau extérieure, elle n'aurait joué qu'un rôle : celui de recouvrir les parois de concrétions dont le développement n'est qu'un témoignage de l'ancienneté de la caverne.

Observations minéralogiques. — Au point de vue minéralogique, on rencontre dans la salle A quelques stalac-

(1) Aplatissement suivant g^1 ; macles de Roc Tourné.

tites entièrement formées de limonite, et ce même oxyde se retrouve en croûtes tout en haut de la salle, vers le point E. Le carbonate de chaux a cristallisé sous ses deux formes calcite et aragonite, mais cette dernière est de beaucoup prédominante, et c'est elle qui forme l'ensemble de la splendide décoration du couloir A B. L'aragonite s'y présente non seulement en colonnes à structure radiée, mais elle forme sur certains points de véritables revêtements cristallins avec des prismes hyalins « terminés » et atteignant de 5 à 8 centimètres de long. Malheureusement les parties les plus belles ont été déjà sérieusement endommagées par des visiteurs peu scrupuleux.

Enfin les salles B et C ont leur sol entièrement revêtu d'une couche pulvérulente d'un blanc de neige atteignant par places plusieurs décimètres d'épaisseur. Cette même substance se présente également sur les cristallisations qu'elle saupoudre par places de fins grumeaux facilement séparables. Au microscope elle se montre complètement amorphe et forme des petits grains irréguliers se dissolvant dans les acides en laissant un abondant résidu de silice gélatineuse.

Elle m'a donné à l'analyse la composition suivante :

Carbonate de calcium	29,0
Carbonate de magnésium	59,3
Chlorure de magnésium	0,6
Chlorure de sodium	2,3
Chlorure de calcium	traces (non dosé).
Silice	5,4
Alumine, oxyde de fer	0,5
Humidité	2,8

Il s'agit donc d'une dolomie surchargée de magnésie. Quant à sa formation, sa disposition en petits tas au-dessous des concrétions, nettement visible dans la salle C, montre qu'elle est tombée de la voûte sur le sol dans un état suffisamment sec pour ne plus s'agglomérer. Elle apparaît comme le résidu des solutions de carbonate de chaux et de magnésie arrivant goutte à goutte sur les stalactites et provenant de la dissolution de la roche encaissante par les eaux d'infiltration : l'évaporation lente concentrant peu à peu ces solutions, l'aragonite cristallise la première, et la présence de silice colloïdale favorise la formation de gros cristaux isolés. Le résidu contenant l'excès de magnésie et de silice se concrète sous forme

de grumeaux qui, à la longue, se détachent des cristaux à mesure que ceux-ci augmentent de volume. Ces grumeaux tombent sur le sol et viennent y former par leur accumulation cette neige si curieuse au premier abord.

Cette action de la silice colloïdale semble se manifester également dans la formation sur quelques points de ces curieuses stalactites excentriques absolument analogues à celle que figure M. Martel (1) et dont l'explication est encore assez obscure.

En résumé, si les parties accessibles et actuellement connues de la caverne de l'Aïdour sont de dimensions relativement restreintes, les particularités géologiques qu'elle présente et la beauté de ses cristallisations en font une curiosité naturelle très digne d'intérêt et il est à souhaiter que des mesures soient prises pour en assurer au moins la conservation.

Oran, le 10 septembre 1912.

CAMILLE ARAMBOURG.

(1) MARTEL. — *Évolution souterraine*, p. 129.

LE TREMBLEMENT DE TERRE D'ARZEW

24 Juillet — 4 Août 1912

Le 24 juillet, vers 6 heures du soir, par un temps clair, calme, sec et une température de saison, il se produisit brusquement un fort bruit donnant l'impression d'une violente explosion de chaudière ou de mine, suivie de grondements souterrains et de vibrations en tous sens du sol et des immeubles. A ces divers bruits s'ajoutaient ceux de vaisselle et de bibelots cassés, de chute de plâtre, de trépidations des meubles ; sur les terrasses, des chaises étaient renversées. Dans la rue, des personnes arrêtées ou en marche ont dû s'asseoir pour ne pas perdre l'équilibre. Dans la salle de la mairie, une lampe suspendue au plafond, du poids de 500 à 600 grammes, a été projetée hors de son support et la secousse séismique lui a fait effectuer un mouvement parabolique dont la hauteur n'a pas été inférieure à 8 centimètres.

Cette secousse qui n'a duré que quelques secondes a ébranlé et disloqué toutes les maisons, produit du tassement et, par endroits, de l'écartement des gros murs, fissuré ces gros murs horizontalement à la hauteur des plafonds, verticalement au-dessus des ouvertures et surtout au-dessus des dernières fenêtres des grandes façades. Elle a, principalement lézardé tous les ouvrages de faible épaisseur et supportant peu de poids, comme les cloisons et les plafonds.

Cette forte secousse a été suivie, dans la nuit et le lendemain, de six autres dont trois fortes, quoique moitié moins violentes que la première. Et jusqu'au 4 août, date à laquelle a cessé, en apparence, le phénomène séismique, nous avons ressenti en tout 25 secousses. Toutes ont présenté le même caractère : explosion ou détonation, grondement souterrain, vibrations en tous sens. C'est la première qui a produit à peu près toutes les fissures, toutes les lézardes, toutes les dislocations ; les autres n'ont fait qu'élargir les lésions déjà faites sans en produire de nouvelles.

Les secousses se sont produites à toute heure du jour et

de la nuit, indistinctement, sans qu'on puisse affirmer nettement une prédominance nocturne ou diurne, matinale ou vespérale.

Il est à remarquer que les oscillations du sol sous-marin n'ont pas eu de répercussion apparente sur les mouvements de la surface liquide. Il n'a été constaté, au moment de la forte secousse, ni avancement, ni retrait de la mer et sa surface, qui avait été calme toute la journée, est restée belle, sans le moindre changement apparent, pendant et après la secousse. Néanmoins, la secousse a été ressentie sur mer, tout le long de la côte, du phare d'Arzew jusqu'à l'embouchure de la Macta, sur les fonds inférieurs à trois ou quatre mètres par les pêcheurs ou promeneurs en barque. Tous ont ressenti comme une projection de bas en haut ; quelques-uns ont eu la sensation que leur barque venait de toucher brusquement le fond. Ceux qui étaient en face d'Arzew croient avoir vu les maisons osciller et relatent tous qu'ils ont, simultanément, ressenti la secousse imprimée à leur embarcation, entendu un grand bruit sourd venant de la ville et vu cette dernière subitement envahie par un nuage de poussière.

Lorsqu'on a pu mesurer toute l'étendue des dégâts, on s'est rendu compte qu'aucun immeuble, en réalité, n'avait cessé d'être habitable. La solidité des maisons se trouvait compromise plutôt pour l'avenir que pour le présent. On évalue de 30 à 40 % la diminution de leur solidité et, par suite, de leur durée probable et de leur valeur.

A côté de ces dégâts matériels, on n'a pas observé d'accidents de personnes directement imputables au tremblement de terre, mais quelques lésions ou maladies engendrées plutôt par la peur : les uns ont eu des syncopes, d'autres des crises de nerfs désespérément prolongées, des troubles mentaux passagers ; on a vu des attaques d'apoplexie survenir chez des congestifs.

Les six secousses qui ont suivi la première, survenant environ de deux heures en deux heures, n'ont pas laissé à la population le temps de se remettre de sa première émotion. Il en est résulté une panique, un affolement sur lesquels aucun conseil n'avait prise et qui empiraient à chaque secousse nouvelle.

Dès le premier soir, la plupart des habitants ont passé la nuit dehors, sans dormir.

A partir du 26 juillet, les secousses diminuent d'inten-

sité et s'espacent. Néanmoins, mille à quinze cents personnes quittent Arzew.

La panique s'est accrue par ces départs et par les faux bruits répandus sur la solidité des édifices et des maisons particulières. Ce n'est qu'à grand'peine que les inquiétudes de la population sont calmées. Enfin lorsque la terre parut être retombée au repos les Arzewiens reprirent confiance, ils se firent à l'idée que les dégâts avaient été considérablement grossis, que tout danger avait disparu.

Aujourd'hui les émigrés rentrent, la vie reprend, les dégâts sont en voie de réparation et la population ne songe même plus à la possibilité de nouvelles secousses.

Les secousses séismiques d'Arzew ont-elles présenté des caractères particuliers ?

Tout le monde a été frappé de la sensation d'explosion ou de détonation qui a marqué le début de chacune d'elles. Tout le monde a été étonné de voir que des secousses aussi violentes avaient eu un si faible rayonnement. La première, de beaucoup la plus forte, a été ressentie à peine à Oran et à Perrégaux ; son rayonnement n'a pas dépassé 50 à 60 kilomètres. Le rayonnement des vingt-quatre autres n'a pas été supérieur à 20 kilomètres.

Dans ce rayon d'action les villages les plus rapprochés d'Arzew : Damesme, Saint-Leu, Kléber, Renan, qui, tous, en sont distants de moins de 10 kilomètres, ont été bien moins éprouvés. Les secousses y ont été sans doute moins fortes ; probablement parce que ces localités sont plus éloignées du massif montagneux que la ville d'Arzew.

Ce qui semble justifier cette hypothèse c'est que Kléber, assis au pied des pentes de l'Orousse, a été plus éprouvé que les autres villages.

Quoiqu'il en soit, le bruit des secousses ressenties à Arzew, leur intensité et leur faible rayonnement nous ont donné l'impression que nous nous trouvions sur l'épicentre des ondes séismiques. Que s'est-il passé à l'intérieur ? Est-ce tassement de la marqueterie terrestre comme semble l'affirmer L. Lapparent ? Est-ce explosion produite par la pénétration subite d'eau de mer dans une poche de gaz hydrocarburés ou déplacement des gaz sous l'action d'une poussée d'origine profonde ? Nous ne pouvons — et pour cause — que poser la question.

En ces tristes journées passées dans l'anxiété la plus profonde, il nous a été donné de constater que l'homme

aux prises avec de pareils phénomènes se révèle, en général, bien frêle, bien humble. La sensation que la terre n'est plus ferme lui enlève toute confiance. Il sent qu'il est bien peu de chose et que le retour au morne chaos peut être l'affaire d'un instant.

Les animaux eux-mêmes ont semblé manifester une certaine conscience du danger. Chaque secousse, surtout chaque secousse nocturne, était suivie du chant plaintivement cadencé de tous les coqs, des aboiements plaintifs et prolongés de tous les chiens. Pendant le jour, les chiens en particulier se faisaient plus dociles, plus caressants, semblaient rechercher davantage la protection de leur maître dont ils refusaient de s'éloigner.

Quand on songe que le tremblement de terre d'Arzew n'a été que jeu d'enfant en comparaison de celui qui, il y aura bientôt quatre ans, détruisit Messine et Reggio, on se demande quelle doit avoir été l'intensité des émotions ressenties par ceux qui survécurent aux premières secousses de cette épouvantable et terrible catastrophe.

Puisque nous avons évité le retour au morne chaos, souhaitons que la « marqueterie » sous-arzewienne soit définitivement tassée, affermie, pour que notre chère cité puisse achever en toute confiance la réparation de ses dégâts, et ensuite vivre et prospérer en toute sécurité.

Arzew, 20 août 1912.

D[r] BORIES.

Le 18 septembre, à 8 h. 45, une nouvelle secousse dont l'intensité égalait celle des plus fortes, la première exceptée, est venue jeter de nouveau l'alarme parmi la population. Elle s'est manifestée sous la forme de deux explosions se succédant avec une telle rapidité que plusieurs personnes ont cru à une seule. Comme toutes les précédentes, cette double explosion a été suivie de grondement souterrain et de vibrations en tous sens du sol et des immeubles. Comme les précédentes, elle a été ressentie par les pêcheurs qui se trouvaient sur leurs embarcations amarrées dans le port, sans qu'aucun d'eux ait constaté un mouvement anormal de la surface liquide. La secousse ne paraît pas avoir duré plus de deux secondes. Les immeubles n'ont, en apparence, subi aucun nouveau dégât.

D[r] B.

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES & ÉCONOMIQUES

concernant la CHAOUÏA (1)

Mois de Mai et Juin 1912

1° *Mercuriales.* — Pendant les mois de mai et juin 1912, les tableaux de mercuriales présentent les variations suivantes pour le marché de Casablanca-ville :

	MAI P. H.	JUIN P. H.	
Chameaux	325 »	325 »	par tête.
Bœufs	160 »	150 »	—
Chevaux	375 »	300 »	—
Mulets	450 »	425 »	—
Anes	50 »	60 »	—
Moutons	22 50	18 »	—
Chèvres	10 »	10 »	—
Blé	18 »	16 »	le quint.
Orge	13 »	11 »	—
Pois chiches	» »	» »	—
Maïs	10 »	» »	—
Fèves	12 »	12 50	—
Lin	28 50	27 50	—
Coriandre	» »	7 »	—
Laine	3 »	» »	la peau.

2° *État comparatif des produits des marchés de la Chaouïa.* — Les états comparatifs donnent pour les neuf marchés de la Chaouïa les chiffres suivants :

	Produits 1911 P. H.	Produits 1912 P. H.	Excédent 1912 P. H.
Mai	40.217 50	49.758 25	9.540 75
Juin	37.677 70	52.427 95	14.750 25
TOTAUX	77.895 20	102.186 20	24.291 00

Pour les quatre premiers mois l'excédent a été de 39.371 65

Pour les six premiers mois il s'élève donc à.... 63.662 65

Les augmentations sont surtout fournies par les marchés Zaër (Boucheron et Boulhaut) et par le marché de Settat.

(1) Voir Bull. juin 1912, p. 253.

STATIONS	ALTITUDE mètres	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE MINIMUM	TEMPÉRATURE MAXIMUM	TEMPÉRATURE MOYENNE	TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE NOMBRE de m/m	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS DIRECTION des Nuages	VENTS FORCE de 0 à 9	NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
MAI													
Casablanca ...	20	760,7	16,2	22,9	19,5	13,0	74,0	4,5	1	N, NO	3,0	2,2	
Ber-Rechid ...	220	734,7	8,5	26,1	17,3	»	83,0	7,0	3	NE, E, NO	2,5	3,0	Les 8 premiers, forte chaleur. Le 9, sirocco sans sable.
Sidi-Ali	18	763,1	16,3	25,1	20,6	»	80,0	»	»	N, NO	3,0	4,0	Le 24, coup de vent dans l'après-midi.
Mechra-b.-Abbou..	330	734,1	15,5	32,3	23,9	»	32,0	1,9	2	SO, NS	1,4	1,0	6 jours de sirocco.
Dar Chafaï ...	400	717,1	14,1	31,1	22,6	10,0	52,0	»	»	N, NO	2,0	2,7	Le 14, coup de vent.
Settat	370	731,8	13,1	28,5	20,8	»	60,0	»	»	N, NO	2,0	1,0	Le 5, moisson de l'orge.
Ben Ahmed ..	600	705,8	10,8	28,4	19,6	9,0	56,0	1,0	1	»	2,4	2,3	10, 11 et 12, sirocco. 13, orage.
Boulhaut	300	719,5	12,6	25,5	19,1	10,0	66,0	2,9	1	N, NO, O	1,8	2,4	Le 8, sirocco. Éclairs, 12 et 13.
JUIN													
Casablanca ...	20	760,9	16,0	23,5	19,8	15,1	79,0	g.	4	N, O	2,1	1,7	1 jour brouillard, le 15.
Ber-Rechid ..	220	736,6	11,1	26,7	18,9	»	66,0	g.	2	N, NO	2,6	3,8	4 j. brou., 8, 17, 21, 22. 2 coups de vent, 7, 18. Écl. loint. 17, 18, 21.
Sidi-Ali	18	763,6	15,3	25,1	20,1	»	60,0	»	»	N	3,5	3,9	13 jours brouillard, 15 au 27, 4 coups de vent, 23 au 26.
Mechra-b.-Abbou ..	330	735,7	17,6	36,0	26,8	»	30,0	g.	1	NE, NS	2,5	2,5	11 jours sirocco, 14 au 23 et 26. 1 coup de vent le 17, ouragan.
Dar Chafaï ...	400	719,0	15,6	34,0	24,8	9,8	44,0	»	»	N, NO	2,4	2,4	2 jours sirocco, 17 et 18.
Settat	370	730,9	14,7	29,3	22,0	»	63,0	g.	1	N, NO	2,4	1,4	2 jours brouillard, 21 et 27.
Ben Ahmed ..	600	706,5	12,1	29,7	20,9	8,7	48,0	1,0	3	»	3,3	2,7	4 jours brouillard. 2 coups de vent 7 et 21. 1 jour sirocco, 18.
Boulhaut	300	721,0	13,3	26,7	20,0	11,9	66,0	6,0	2	N, NO	1,9	2,0	1 jour sirocco le 18. 1 coup de vent le 26.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL

PRODUITS AGRICOLES



Mouvement de la Navigation par pavillon, du port d'ORAN, pendant l'année 1910

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunis	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français..	2.404	1.638.466	2 409	1.635.894	4.813	3.274.360
Anglais	434	749.171	426	736.683	860	1 485.854
Autrichien........	99	178.299	102	184.612	201	362.911
Italien...........	132	139.875	135	141.359	267	281.234
Allemand	80	117.011	83	120.416	163	237.427
Espagnol	259	103.841	251	100.160	510	204.001
Norwégien	46	51.042	45	51.421	91	102.463
Danois	39	45.917	39	45.493	78	91.410
Grec	39	62.821	39	63.721	78	126.542
Hollandais........	35	47.456	35	47.456	70	94.912
Belge	24	25.374	25	26.510	49	51.884
Russe.	6	6.712	6	6.712	12	13.424
Suédois	9	10.490	10	11.736	19	22.226
Portugais.........	3	339	3	335	6	674
TOTAUX en 1910.	3.609	3.176.814	3.608	3.172.508	7.217	6.349.322
— en 1909.	3.359	2.754.295	3.358	2.758.883	6 717	5.513.178
DIFFÉRENCE 1910.	»	»	»	»	+ 500	+ 836.144

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1910

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIS	
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE
Oran	3.609	3.176.814	3.608	3.172.508	7.217	6.349.322
Mers-el-Kébir	364	32.352	362	32.069	726	64.421
Mostaganem	636	231.051	636	231.051	1.272	462.102
Arzew	409	229.640	409	229.640	818	459.280
Beni-Saf	223	235.916	271	225.410	494	461.326
Nemours	289	139.762	288	139.584	577	279.346
Honaïne	33	19.016	33	19.016	66	38.032
Kiss-Adjeroud	73	15.194	72	15.270	145	30.464
Totaux en 1910	5.636	4.078.745	5.679	4.055.548	11.315	8.144.293
Totaux en 1909	5.332	3.586.975	5.338	3.609.506	10.670	7.196.481
Différence en plus	304	481.770	341	446.042	645	947.812
Différence en moins	»	»	»	»	»	»

Mouvement des Passagers civils, par la voie de mer, dans les ports du département d'Oran en 1910

PORTS	ENTRÉES — PASSAGERS VENANT de France	d'Espagne	d'Angleterre	d'Italie	du Maroc	de Tunisie	d'autres pays	TOTAL	SORTIES — PASSAGERS ALLANT en France	en Espagne	en Angleterre	en Italie	au Maroc	en Tunisie	dans d'autres pays	TOTAL
Oran	22 926	20.516	»	»	20.788	1	1351	65.582	20.424	17.411	2	1	31.318	»	398	69.554
Mers-el-Kébir	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mostaganem	3	»	»	»	»	»	»	3	2	»	»	»	»	»	»	2
Arzew	»	51	»	»	»	»	»	51	4	»	»	»	»	»	»	4
Beni-Saf	»	12	»	»	»	»	»	12	»	31	20	»	30	»	»	81
Nemours	»	»	»	»	439	»	3	442	»	4	»	»	484	»	»	488
Honaïne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Kiss-Adjeroud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1910	22.929	20.579	»	»	21.227	1	1354	66.090	20.430	17.446	22	1	31.802	»	398	70.129
Totaux en 1909	22.208	16.769	»	214	16.655	»	597	56.443	21.837	15.682	6	294	17.880	»	422	56.121
Différence en plus	721	3.810	»	»	4.572	1	757	9.647	»	1.764	16	»	13.922	»	»	14.008
Différence en moins	»	»	»	214	»	»	»	»	1.407	»	»	293	»	»	24	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1911

compare au mouvement de l'année 1910, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1911	Totaux en 1910
Animaux vivants — bêtes de somme..	Tète	1.479	421	1.900	2.006
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine..	»	11.136	2.666	13.802	11.641
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	538.445	944	539.389	656.076
Peaux brutes fraîches ou sèches...	Kilog.	514.800	283.200	798.000	1.035.339
Laine en masse..........	»	3.072.700	121.300	3.214.000	3.527.410
Poissons de mer — frais	»	112.000	1.500	113.500	200.716
Poissons de mer — salés ou conservés..	»	450.500	509.900	960.400	559.500
Os, sabots, cornes de bétail	»	654.900	12.900	667.800	558.929
Céréales en grains — froment	Quintal	1.022.792	16.885	1.039.677	928 611
Céréales en grains — avoine.........	»	493.084	15.609	508.693	445.074
Céréales en grains — orge..........	»	532.965	85.354	618.319	518.805
Céréales en grains — maïs	»	2.804	615	3.419	4.819
Farine de froment........	»	44.807	35 393	80.200	40.931
Semoules en gruau.......	Kilog.	498.000	528.600	1.026.600	362 815
Légumes secs et leurs farines.....	»	3.392 800	2.077.700	5.470.500	3.167.453
Pommes de terre.........	»	1.421.400	962.600	2.394.000	2.441.544
Fruits frais de table......	»	6.658.200	467.900	7.126.100	2.755.050
Marcs de raisin et moûts.	»	3.791.700	256.000	4.047.700	9.910.419
Fruits secs ou tapés.....	»	335.300	187.900	523.200	165.538
Graines et fruits oléagineux	»	626.000	6.700	632.700	737.090
Tabac en feuilles.........	»	»	5.500	5.500	5.048
— fabriqué........	»	4.800	339.700	344.500	244.143
Huile fixe d'olives.........	»	64.200	25.800	90.000	209.919
— de graines grasses...	»	28.300	208.200	236.500	195.715

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1911	Totaux en 1910
Résines et produits résineux	Kilog.	627.800	83.900	711.700	572.376
Racines, herbes et fleurs médicinales.	»	26.900	10.800	37 700	36.251
Liège	»	13.700	12.400	26.100	385.377
Coton	»	4.000	3.600	7.600	5.818
Crin végétal	»	1.631.400	26.080.900	28.712.300	32.044.164
Alfa	»	87 200	87.483.700	88.355 900	75.736.062
Écorces à tan	»	2.855.200	1.587.600	4.442 800	4.475.657
Légumes frais	»	11.655.800	409 500	12.165.300	9.891.381
Fourrages	»	30.800	10.131.500	10.162.300	7.184.705
Son	»	12.248.800	110.300	12.459.100	9.985 353
Drilles	»	234.300	440.400	674.700	633.761
Mistelles	Litre	3.907.700	»	3.907.700	5.332.192
Vin ordinaire	»	248.362.000	3.258.400	251.620.400	199.372.274
— de liqueurs	»	295.500	35.000	330 500	923.776
Eaux-de-Vie et spiritueux (alcool pur)	»	870.200	218.900	1.089.100	525.571
Esprits de toutes sortes	»	283.600	24.100	307.700	465.232
Marbres bruts	Kilog.	293.300	198 200	491.500	537.060
Kaolin, terre à infusoires	»	157.800	968.400	1.126.200	956.551
Briques, plâtre, chaux, ciments	»	»	6.457.000	6.457.000	1.942.732
Goudron minéral	»	»	467 000	467.000	383.465
Minerai de fer	»	36.750.000	474.178.300	510.928.300	507.858.030
Minerai de cuivre	»	»	»	»	6.500
Minerai de plomb	»	102.800	30.500	133 300	198.020
Minerai de zinc	»	»	5.574 300	5.574.300	5.988.189
Sel brut et raffiné	Quintal	32.350	6.307	38.657	26.761
Lie de vin	Kilog.	1.274.200	770.800	2.045 000	1,396.903
Tartre brut	»	325.200	68.800	394.000	348.338
Ouvrage en sparterie	»	237.100	55.600	78.700	178.546
Colis postaux	Nombre	57.067	6.324	63.391	70.843

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1911	Totaux en 1910
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	55	2.046	2.101	1.056
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	135	12.980	13.115	17.801
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	»	186.509	186.509	231.853
Viandes salées et conservées	Kilog.	408.000	121.700	529.700	514.098
Graisses animales autres que de poissons	»	1.034.800	5.300	1.040.100	444.419
Beurre et fromages	»	894.500	292.100	1.186 600	1.319.807
Poissons de mer salés ou conservés	»	1.029.600	316 700	1.346.300	1.313.024
Céréales en grains	Quintal	241	115.926	116.167	88.517
Farines	»	5.522	»	5.522	8.024
Semoules et pâtes d'Italie	Kilog.	258.200	»	258 200	332.241
Riz	»	2.463.600	169 900	2 633.500	2.538.118
Légumes secs et leurs farines	»	203.700	933.900	1.137.600	4.433.272
Marrons et châtaignes	»	544 200	500	544.700	499.492
Pommes de terre	»	2.994.200	4.431 000	3.425.200	11.673.914
Fruits de table — frais	»	115.400	1.948.300	1.063.700	1.267.686
Fruits de table — secs ou tapés	»	203.500	648.200	851.700	1.640.215
Sucres	»	15.636.600	2.700	15.639 300	14 663.827
Cafés	»	700	2.546.800	2 547.500	3.622.332
Chocolat	»	354.800	900	355.700	293.844
Poivre, cannelle, muscade, clous de girofle, macis et vanille	»	7.100	106.700	113.800	118.970
Thés	»	5.000	193.600	198.600	176.865
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	»	593.100	593.100	570.185
Tabac fabriqué	»	5.700	1.900	7.600	18.081
Huile fixe d'olives	»	117.500	97 900	215.400	136.619
Huiles de graines grasses	»	5.935.800	94.200	6.030.000	5.249.261
Bois à construire	1.000 K.	11.035	22.488	33.523	28.982
Merrains de chêne et autres	Kilog.	1.384.000	1.004.000	2.388.000	3.302.286

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1911	Totaux en 1910
Légumes frais ou conservés	Kilog.	291.100	471.100	762.200	778.528
Vins ordinaires..........	Litre	218.900	6.100	225.000	236.921
Vins de liqueur	»	413.300	20.900	434.200	407.001
Alcool, eaux de vie et esprits de toutes sortes..	»	3.348.700	1.300	3.350.000	2.498.274
Eaux minérales..........	Kilog.	1.682.600	21.400	1.704.000	1.485.105
Matériaux de construction	»	64.309.900	73.000	64.382.900	52.091.457
Soufre	»	3.566.000	505.000	4.071.000	4.225.123
Houille crue et agglomérée	Quintal	24.500	4.261.180	4.309.180	1.254.802
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	25.493	10.660	36.153	24.819
Huiles lourdes......... ..	Kilog.	1.168.400	36.300	1.204.700	1.096.584
Fers, fontes et aciers.. ..	»	18.659 600	43.000	18.702.600	13.127.791
Carbure de calcium	»	1.416.900	»	1.416.900	1 422.825
Sulfate de cuivre	»	523.100	5.000	528.100	491.739
Superphosphates et engrais	Quintal	148.511	102.040	250.551	»
Savons de parfumerie et autres ...	Kilog.	5.676.600	4.000	5.680.600	5.819 613
Chicorée brulée ou moulue......	»	402.600	»	402.600	428.495
Bougies de toutes sortes .	»	2.424.600	7.500	2.432.100	1.234.534
Poteries, faïences et porcelaines...	»	5.366.300	514.000	5.880.300	4.810.609
Verres et cristaux........	»	3.029.700	89.100	3.118.800	3.142.302
Fils, ficelles et cordages..	»	1.186.900	85.100	1.272.000	1.060.022
Sacs vides en jute..... ..	»	3.635.900	112.100	3.748.000	3.685.236
Tissus de lin et de chanvre	»	133.300	»	133.300	115.643
— de coton	»	3.712.300	10.400	3.722 700	3.473.036
— de laine..........	»	151.300	23.100	174.400	172.549
— de soie...........	»	2.751	203	2.954	4.769
Vêtements et lingerie.....	»	221.578	42.103	263.681	288.242
Papier et ses applications	»	4.583.000	27.800	4.610.800	4.581.276
Peaux et pelleteries ouvrées	»	550.200	78.700	628.900	837.104

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1911	Totaux en 1910
Bijouterie et horlogerie...	Kilog.	54.058	927	54.985	42.785
Machines et mécaniques ..	»	3.927.700	2.367.900	6.895.600	5.344.658
Autres ouvrages en métaux	»	13.522.000	484.800	13.806.800	10.773.089
Meubles et ouvrages en bois	»	3.697.400	234.800	3.932.200	2.587.666
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie..	»	105.100	298.900	404.000	409.694
Carrosserie..............	»	592.800	166.300	769.100	491.460
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie . .	»	386.257	12.800	398.057	402.961
Colis postaux....	Nombre	301.620	8.442	310.062	284.093

PRODUITS AGRICOLES 1910

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX				VIGNES		OLIVIERS	
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	ORGE	AVOINE	Surfaces PLANTÉES hectares	Récoltes VINS hectolitres	Olives quintaux	Huiles hectolitres
TERRITOIRE CIVIL (Européens)								
Oran	379.747	173.730	388 040	238 262	32.758	1.449.710	56.702	3.389
Mascara	224.036	102.242	76.598	232.044	5.510	112.464	5.428	171
Mostaganem	215.461	172.901	112.625	101.763	17.454	655.164	3.904	355
Sidi-Bel-Abbès	336.799	129.599	151.281	260.538	17.303	518.779	13.242	8.127
Tlemcen	91.986	61.284	74.696	89.506	3.778	115.295	4.500	665
TOTAUX	1.248.029	639.756	803.230	922.113	76.803	2.851.412	83.776	12.707
TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)								
Oran	63.303	119.605	239.947	7.441	263	7.454	195	»
Mascara	40.595	194.087	369.205	12.694	347	20	569	»
Mostaganem	82.637	322.570	843.123	4.621	1.219	32.332	2.137	502
Sidi-Bel-Abbès	25.781	48.585	128.573	28.620	16	958	287	7
Tlemcen	27.305	70.104	255.241	2.154	60	622	1.920	248
TOTAUX	239.621	754.951	1.836.089	55.530	1.905	40.595	5.099	757

TERRITOIRES	CÉRÉALES EN QUINTAUX				VIGNES		OLIVIERS	
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	ORGE	AVOINE	Surfaces PLANTÉES hectares	Récoltes VINS hectolitres	Olives quintaux	Huiles hectolitres
TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)								
DE COMMANDEMENT								
Mascara	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	1.344	1.848	3.215	741	35	225	»	»
DU SUD								
Aïn-Sefra	5	398	890	»	5	»	»	»
Totaux	1.349	2.246	4.105	741	40	225	»	»
TERRITOIRE MILITAIRE (Indigènes)								
DE COMMANDEMENT								
Mascara	»	12 180	42.970	»	»	»	»	»
Tlemcen	22.536	52.977	123.034	65	»	»	»	»
DU SUD								
Aïn-Sefra	»	2.850	29.210	»	»	»	»	»
Totaux	22.536	68.007	195.214	65	»	»	»	»

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT D'ORAN DU 5 MARS 1911

POPULATION AGGLOMÉRÉE, ÉPARSE ET COMPTÉE A PART (POPULATION TOTALE)

ARRONDISSEMENTS	AGGLOMÉRÉE AUX CHEFS-LIEUX		ÉPARSE		TOTALE			POPULATION COMPTÉE A PART (art. 2 du décret du 23 décembre 1910)			POPULATION TOTALE
	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	Européens	Indigènes	TOTAL	Européens	Indigènes	TOTAL	
ORAN	99.481	17.364	805	373	100.286	17.737	118 023	4.327	736	5.063	123.086
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement d'Oran	57.603	18.205	20.087	58 481	77.690	76.686	154.376	1.202	723	1.925	156.301
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement d'Oran	737	428	4.101	42.369	4.838	42.797	47.635	»	»	»	47.635
MASCARA	9.387	10.902	783	2.356	10.170	13.258	23.428	639	187	826	24.254
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Mascara	8.692	4.747	1.300	3.077	9.992	7.824	17.816	1.411	46	1.457	19.273
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Mascara	810	1 567	8.399	148.463	9.209	150.030	159.239	497	18	515	159.754
MOSTAGANEM	10.602	9.577	123	628	10.725	10.205	20.930	659	1.577	2.236	23.166
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Mostaganem	11.170	8.096	2.173	33.753	13 343	41.849	55.192	71	49	120	55.312
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Mostaganem	2.156	2 322	7.737	275.315	9.893	277.637	287.530	200	919	1.119	288.649
SIDI-BEL-ABBÈS	20.237	6.491	1.407	853	21.644	7.344	28.988	1.877	77	1.954	30.942
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès	9.541	3.298	3.596	13.767	13.137	17.065	30.202	79	72	151	30.353
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès	»	»	7.723	39.577	7.723	39.577	47.300	165	107	272	67.572
TLEMCEN	10.032	14.934	2.293	11.077	12.325	26.011	38.336	1.175	363	1.538	39.874
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Tlemcen	6 939	3.308	1.960	11.759	8.899	15.067	23.966	310	57	367	24.333
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Tlemcen	1.519	5.827	3.608	83.164	5.127	88.991	94.118	114	20	134	94.252
TERRITOIRE de COMMANDEMENT (communes d'Aflou, El-Aricha, Marnia)	2.916	2.148	1.172	57.986	4.088	60.134	64 222	760	457	1.217	65.439
TERRITOIRES DU SUD (Aïn-Sefra, Méchéria, Géryville, Colomb, Timimoun	2.703	6.903	859	130.953	3.562	137.856	141.418	2.749	2.832	5.851	146.999
TOTAL											1.377.194

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT D'ORAN DU 5 MARS 1911

Répartition par Nationalités (Population Totale)

ARRONDISSEMENTS	EUROPÉENS								INDIGÈNES				POPULATION
	FRANÇAIS				ÉTRANGERS				Sujets Français	ÉTRANGERS			
	Français d'origine	Etrangers naturalisés Français	Israélites naturalisés Français	TOTAL des Français	Espagnols	Italiens	Autres	TOTAL des Etrangers	Arabes et Arabophones	Marocains	Autres	TOTAL des Indigènes	TOTALE
ORAN	23.770	33.783	11.492	69.045	27.835	1.309	2.097	31.241	15.216	2.327	194	17.737	123.086
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement d'Oran	19.818	25.042	3.710	48.570	27 506	793	821	29.120	71.259	5.077	350	76.686	156.301
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement d'Oran	1.480	1.331	32	2.843	1.958	14	23	1.995	42 087	710	»	42.797	47.635
MASCARA	4.134	2.362	1.390	7.886	1.850	91	343	2.284	12.762	452	44	13.258	24.254
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Mascara	3.328	3.285	623	7.236	2.488	55	213	2.756	7.432	380	12	7.824	19.273
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Mascara	4.438	1.643	417	6.498	2.539	43	129	2.711	149.274	749	7	150.030	159.754
MOSTAGANEM	3.725	2.689	1.159	7.573	2.971	107	74	3.152	10.148	56	1	10.205	23.166
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrond. de Mostaganem	6 958	2.647	803	10.408	2.685	116	134	2.935	41.457	377	15	41.849	55.312
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Mostaganem	6.815	477	426	7.718	1.939	104	132	2.175	277.237	395	5	277.637	288.649
SIDI-BEL-ABBÈS	5.064	8.300	1.579	14.943	6.106	155	440	6 701	5.776	639	929	7.344	30.942
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrond. de Sidi-Bel-Abbès	4.490	3.197	318	8.005	4.964	65	103	5.132	16.066	949	60	17.065	30.353
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès	2.587	1.532	223	4.342	3.327	36	18	3.381	38.760	804	13	39.577	47.572
TLEMCEN	3.624	2.488	5.442	11.554	706	47	18	771	25.579	394	38	26.011	39.874
Ensemble des autres communes de plein exercice de l'arrondissement de Tlemcen	1.932	3.023	742	5.697	2.868	56	278	3.202	11.900	3.147	20	15 067	24.333
Ensemble des communes mixtes de l'arrondissement de Tlemcen	1.816	587	702	3.105	1.970	25	27	2 022	88.068	914	9	88.991	94.252
TERRITOIRE DE COMMANDEMENT (communes d'Aflou, El-Aricha, Marnia)	1.490	391	776	2.657	1.274	69	88	1.431	58.575	1.547	12	60.134	65.439
TERRITOIRES DU SUD (Aïn-Sefra, Méchéria, Géryville, Colomb, Timimoun	1.610	635	261	2.506	374	73	609	1.056	136.695	525	636	137.856	146.999
TOTAL													1.377.194

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

Le Maroc physique, par Louis Gentil, professeur-adjoint à la Sorbonne (1 vol. in-16, 320 p. et 4 cartes dans le texte. F. Alcan ; *Nouvelle collection scientifique ;* Paris, 1912).

Ce livre est à la fois une magistrale synthèse des connaissances de géographie scientifique sur notre nouvelle conquête africaine et une œuvre du plus haut intérêt d'actualité : il arrive singulièrement à son heure.

Après de longues années d'incessantes difficultés diplomatiques, le Maroc s'ouvre enfin à notre activité. L'initiative de nos compatriotes, comme les décisions de la haute administration chérifienne, doivent tenir compte des principaux résultats des nombreuses missions techniques qui se sont efforcées de pénétrer le Maghreb. Il fallait un exposé d'ensemble suggestif et clair de toutes les observations scientifiques accumulées jusqu'à ce jour ; et nul n'était plus qualifié pour nous le présenter que le savant professeur à la Sorbonne dont les remarquables travaux géologiques sur l'Oranie et les constants efforts, plus spécialement depuis 1904, ont accru grandement nos acquisitions géographiques sur le pays musulman qui s'était le plus obstinément fermé à la civilisation européenne.

M. Louis Gentil a tout d'abord attaqué en géologue l'étude du Haut-Atlas marocain, puis il a élargi le champ de ses investigations partout où, parmi les plus audacieux, il a pu pénétrer. C'est seulement alors que fondant ses observations personnelles avec celles de ses devanciers, et après une critique rigoureuse, il a pu se former une idée d'ensemble aussi juste qu'on peut l'espérer en l'état actuel de nos connaissances de la morphologie marocaine ; et, donnant raison d'une façon éclatante à ses maîtres et à ses amis clairvoyants, il s'est révélé enfin comme un géographe de premier ordre.

M. Louis Gentil nous offre, avec son *Maroc physique*, une mise au point facile à lire, élégante même, de tous les travaux sur le sous-sol, le sol, le climat et la végétation du Maroc. Il convient de remarquer dès maintenant avec quel scrupule l'auteur a rendu justice à tous ceux qui ont contribué à faire connaître le nord-ouest africain dans sa constitution physique, abstraction faite de ses rapports avec l'homme qui l'habite, la sociologie ou les autres sciences qui n'ont qu'un rapport assez éloigné avec la géographie.

Dans un premier chapitre (pp. 9-34), l'auteur nous fait suivre les différentes étapes franchies depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos jours dans l'étude scientifique du nord-ouest africain.

Dans un second chapitre, M. Gentil esquisse l'histoire du Maghreb dans le passé des temps géologiques. Cette partie de son livre constitue une œuvre très personnelle dans laquelle, sans négliger les notions acquises par ses devanciers, il tire de ses propres observations de larges conclusions d'ensemble. Il envisage la série des grandes modifications subies par le pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours : l'existence d'une chaîne hercynienne à la fin de l'époque carbonifère, puis un calme relatif dans les mouvements du sol jusqu'à la période tertiaire où, par une concomittance des mouvements orogéniques qui ont édifié la chaîne des Alpes, l'Atlas et le Rif marocain ont pris leur allure définitive. L'auteur s'attache, en outre, à préciser (Chapitre III) le rôle de l'Atlas et du Rif dans l'orographie du nord de l'Afrique. Il nous montre la grande chaîne marocaine se prolongeant vers l'ouest, dans une région actuellement effondrée dans l'océan, ayant laissé des vestiges émergés aux îles Canaries. Il reprend, en partant de là, le problème de l'*Atlantide* de Platon, discute toutes les données susceptibles de l'éclairer et montre avec quelles réserves il convient d'accueillir la légende antique. Si l'Atlantide *géologique* a forcément existé, il est très difficile de pouvoir affirmer que la l'affaissement sous les eaux océaniques de ce vaste territoire anciennement situé à l'ouest de l'Afrique a pu transmettre des souvenirs à l'Histoire ainsi que le prétend le récit contenu dans *Critias et Timeus*.

Sur le continent, le Haut-Atlas se poursuit par l'Atlas saharien, tandis que le Moyen-Atlas semble une continuité de la région plissée du Tell algérien. Par contre, le Rif semble former une chaîne indépendante qui entourait autrefois, comme d'un bourrelet périphérique, un noyau ancien formé de roches granitiques ou cristallines, puis, par effondrement, a fait place à la zone profonde de la Méditerranée occidentale comprise entre le nord du Maroc et le sud de l'Espagne. A ce propos, M. L. Gentil met en lumière l'histoire des communications successives de l'Océan et de la Méditerranée dans la deuxième période des temps tertiaires. Il savait que l'échange entre les deux mers s'est effectué tout d'abord par la vallée du Guadalquivir, par ce qu'on a appelé le détroit andalou, ou détroit nord-bétique. L'auteur montre comment ce détroit était à peine fermé par les dépôts sédimentaires qui l'avaient en partie comblé suivi d'un mouvement d'exhaussement du fond de la mer, qu'un autre passage s'ouvrit entre l'Algérie et l'Océan formant un chenal relativement étroit au niveau de Taza, étalé du côté des confins et du R'arb : c'est ce qu'il a appelé le *détroit Sud-Rifain*. Ce n'est qu'après la fermeture de ce détroit marocain que le détroit

de Gibraltar s'est ouvert, effondré entre les deux colonnes d'Hercule.

Une autre conséquence théorique importante se dégage des observations de M. Louis Gentil, c'est celle relative à la genèse des chaînes du Maroc et du Nord africain. Il est très intéressant de suivre ce savant dans sa description des deux masses résistantes, ou horsts, ces sortes de piliers de l'écorce terrestre — les Hauts-Plateaux algéro-marocains d'une part, la Meseta marocaine de l'autre — qui, dans un mouvement de déplacements relatifs, ont comprimé entre eux ou écrasé contre le plateau saharien jouant le rôle de bouclier, les sédiments plissés du Haut-Atlas de la chaîne saharienne et du Moyen-Atlas.

Le relief du sol est étudié avec quelques détails dans le *Maroc physique* : On peut en suivre la genèse depuis les temps les plus reculés. L'auteur fait ressortir avec clarté l'influence des plissements, primaires ou tertiaires, des grandes fractures des mouvements d'exhaussement ou d'affaissement d'ensemble. Nous voyons le Maroc continental d'abord réduit par l'empiètement de l'Océan sur une partie de la Meseta marocaine, des eaux du détroit Sud-Rifain qui isolaient tout le Rif alors attaché à la presqu'île hispanique et séparé de l'Afrique. Les diverses natures de reliefs, granitiques, calcaires, volcaniques, etc., sont passées en revue très rapidement, puis l'auteur aborde l'évolution du réseau hydrographique. L'auteur décrit les caractères du modelé des différentes parties du Maroc. Le Haut-Atlas avec son massif central cristallin et schisteux qui comprend les sommets dépassant 4.000 mètres au sud de Marrakech, puis sa partie orientale qui offre, avec ses combes, ses vals et ses cluses, des paysages jurassiens. L'Anti-Atlas est peu connu, mais le volcan du Siroua, étudié par M. Gentil en 1905, lui donne un caractère tout à fait singulier. On ne peut dire que peu de choses sur le Moyen-Atlas, encore très imparfaitement exploré, de même que sur la chaîne du Rif ; mais il en est autrement des régions tabulaires des Confins et de la Meseta marocaine parcourues en tous sens par l'auteur. La présence des buttes-témoins et des gours, donne à ces régions des aspects géophysiques caractéristiques. Enfin, la région du détroit sud-rifain, qui s'étend depuis le massif des Beni-Snassen et la plaine d'Angad jusqu'à la côte atlantique, se distingue des autres parties du Maroc.

Le chapitre VI est consacré au climat du Mahgreb. L'auteur insiste sur le rôle, indépendant des chutes atmosphériques, de l'état hygrométrique de l'air ; enfin il ne croit pas aux véritables neiges éternelles et par suite à l'existence de glaciers dans la chaîne de l'Atlas.

Les deux derniers chapitres du *Maroc physique* traitent de la végétation et des sols. L'auteur croit devoir, en raison de la rareté des documents botaniques, se consacrer à la végétation forestière. Il passe en revue les différentes essences qui existent

dans le pays, parmi lesquelles le cèdre, diverses espèces de chênes dominées par le chêne-liège d'un grand avenir, l'olivier, le palmier, le thuya, etc., enfin l'arganier, cette essence singulière du Sud marocain, qui rappelle le bois de fer et fournit, par son fruit, une huile très estimée des indigènes : l'huile d'argan. M. Gentil a fait une étude assez détaillée de cet arbre curieux. Enfin la question des sols est très importante dans ce pays musulman. Les sols sont forcément très variés à cause de la grande diversité du sous-sol et du climat ; mais ils offrent un intérêt tout particulier dans le Maroc occidental, où les tirs (terres noires) et les hamri (terres rouges) donnent au pays, dans la zone littorale, une richesse qui lui permet de rivaliser avec les terres les plus riches de la Russie méridionale. Aussi leur étude agrologique aura-t-elle une grande importance. M. Gentil se borne, par une série d'analyses chimiques et d'observations géologiques, à faire ressortir, au point de vue de leur origine, la relation intime qui existe entre ces terres fertiles et le sous-sol.

En terminant la lecture du *Maroc physique*, on se demande ce qu'il faut le plus admirer, ou l'énergie et la constance déployée par M. Louis Gentil dans ses voyages nombreux et souvent pénibles à travers le Maghreb, ou ses rares qualités de géophysicien synthétique, rigoureux et clair, ou bien encore son don très remarquable de vulgarisateur scientifique qui sait nous faire lire avec plaisir les conceptions les plus ardues de la géologie et des sciences qui s'y rapportent.

Pour moi, je me garderai de décider et je louerai hautement l'ensemble précieux des qualités qui ont permis à l'auteur de nous offrir un livre exceptionnel. Bien des notions renfermées dans ses pages se sont révélées sous la protection de nos colonnes militaires, et elles sauront, en retour, guider nos officiers, comme nos capitalistes et nos colons dans le choix des emplacements où doit se porter leur initiative hardie ; et j'y vois un emblème réconfortant de l'union féconde de la science et de l'armée ouvrant et éclairant la route à la civilisation française dans sa marche triomphale à travers le monde musulman.

Cap. Paul BERTHON.

Annali dell' Islam, compilati da Leone Caetani, principe di Teano. — Tome I : Introduction ; année 1 à 6 de l'Hégire. — Milan, librairie Ulrico Hœpli, 1905. — Edit. spéciale in-4° cloche, 1909.

Ces *Annales de l'Islam* dont M. Caetani, prince de Teano, donnait, il y a déjà quelques années, les intéressants débuts, comprendront douze volumes, dont trois de tables alphabétiques. Le tome Ier renferme une introduction consacrée à la vie

de Mahomet jusqu'à sa fuite à Médine ; puis les annales des six premières années de l'hégire. Ceux qui suivront conduiront l'histoire de l'Islam jusqu'à l'an 922 (1516 de l'ère vulgaire).

Le but de l'auteur, nous dit-il page 9, a été « d'offrir aux hommes studieux de toute catégorie, de même qu'aux professionnels de l'orientalisme, un recueil sûr et facilement abordable de toutes les sources historiques qui intéressent les peuples musulmans, pour la période qui s'étend des origines de leur religion jusqu'au jour où la civilisation islamique fut écrasée sous le fardeau écrasant et le barbare obscurantisme de l'empire turc-ottoman. »

Il a renoncé à faire une véritable histoire, c'est-à-dire à élaborer et à transformer les documents selon ses concepts personnels. Il a préféré « compiler » des extraits fidèles et exacts des plus importants monuments historiques relatifs à l'Islam qui aient échappé aux ravages du temps, et les reproduire dans un ordre strictement chronologique, se bornant à compléter et éclaircir ces documents par des notes historiques et critiques.

Du reste cet apparat de la critique moderne est toujours parfaitement distinct des matériaux d'origine orientale. Le texte contient, dans ses paragraphes numérotés, une traduction exacte — mais non servile, parce que débarrassée des orientalismes et des répétitions inutiles — des témoignages historiques. Des notes, placées à la suite de chaque paragraphe, forment comme un commentaire perpétuel des sources. L'auteur ne s'y interdit pas d'y exposer sa propre opinion, et quand c'est nécessaire, il donne à ces notes d'assez amples développements.

Une table bibliographique précède l'introduction. Les ouvrages composés par des Français depuis la conquête de l'Algérie n'y figurent pas en grand nombre, mais l'auteur promet des suppléments à cette table.

Après une première édition, il a fait tirer par un procédé photo-mécanique 250 exemplaires du premier volume, tous destinés à être offerts gratuitement aux Sociétés savantes et distribués depuis peu. Le caractère de ces reproductions extrêmement compactes est très petit, et la lecture de certains tableaux dont le tirage a été défectueux ne laisse pas d'être pénible. En outre l'ouvrage écrit en italien ne pourra être lu par tous ceux qu'il peut intéresser.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 1er Juillet 1912

Le lundi premier juillet mil neuf cent douze, à cinq heures et demie, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société sous la présidence de M. Doumergue, président.

Étaient présents : MM. Doumergue, Déchaud, Bérenger, Pock, Tournier, Lemoisson, Dangles, Pérez, Pontet.

S'étaient fait excuser : MM. Flahault, Arambourg, abbé Fabre, Levain, de Pachtere, René-Leclerc, Sandras.

Étaient absents : MM. Huot, Caudrillier, Jullian, Pellet, Pousseur, Roux-Freissineng.

Le procès-verbal de la séance du trois juin est lu et adopté.

Le Président fait connaître qu'il y a lieu de nommer le Secrétaire général. On procède à cette élection. Les neuf membres présents prennent part au vote. M. P. Bérenger est élu à l'unanimité moins une voix. Le Président le félicite au nom du Comité et en son nom personnel, il l'invite à exercer immédiatement ses fonctions.

Le Président fait part de la maladie de M. Flahault. Le Comité prie M. Doumergue de transmettre à son estimé vice-président ses vœux de prompt rétablissement.

Sont admis comme membres titulaires MM. Lafforet et Merlin qui avaient été présentés dans la dernière séance.

M. le docteur Gasser a envoyé les portraits agrandis des anciens présidents décédés : Trotabas, Demaeght, Derrien. Le Comité très heureux d'apprendre que le projet caressé depuis longtemps a été mis à exécution décide que les trois tableaux seront placés dans la grande salle de la bibliothèque où se réunit le Comité. Il remercie M. le docteur Gasser d'avoir mené à bien un projet dont il fut l'auteur.

Conformément à l'ordre du jour, le Président donne lecture d'une lettre du général Lyautey qui nous adresse tous ses remerciements pour les félicitations que la Société lui a adressées à l'occasion de sa nomination de Résident général au Maroc.

Il donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Cours Industriels d'Oran, qui adresse ses remerciements pour les prix accordés par la Société ; d'une lettre de M. Pallary relative à la notice consacrée à notre regretté A. Koch.

Le Président propose de constituer une Commission composée des quatre secrétaires de section qui serait chargée de faciliter les acquisitions de livres pour la bibliothèque. Il en est ainsi décidé.

En ce qui concerne l'adhésion au Congrès d'Anthropologie de Genève, le Président fait connaître qu'il a réclamé les comptes rendus du Congrès de Monaco et qu'il n'a pas encore reçu de réponse. Le Comité l'autorise à souscrire si satisfaction est accordée à la Société.

Le Président et M. Déchaud, vice-président, présentent le vœu suivant au sujet du Transafricain :

« La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* émet le vœu suivant :

« Considérant que la construction du Transafricain est une œuvre d'intérêt général et que les intérêts particuliers pour si respectables qu'ils soient, doivent s'effacer devant les besoins supérieurs de la Nation ;

« Considérant que le Transafricain ne peut être que le prolongement du Transsaharien dont l'amorce de 749 kilomètres (Oran-Colomb-Béchar) est depuis plusieurs années en exploitation ;

« Considérant que le port d'Alger n'est nullement le débouché naturel des marchandises qui arriveront en Algérie par la vallée de la Sahoura, de la Zousfana ou des confins orano-marocains, mais que le port qui a été depuis les temps les plus reculés le débouché des régions sahariennes jusqu'à Tombouctou a toujours été celui d'Oran et que ce n'est pas au moment où celui-ci reçoit un outillage merveilleux qu'il serait juste de lui enlever un trafic qui lui appartient,

« Émet le vœu :

« Qu'Oran demeure tête de ligne du Transafricain comme elle l'est déjà du Transsaharien.

« La Société invite tous les corps élus à se joindre à la Chambre de Commerce pour protester par avance contre une décision qui serait contraire au bon sens et à s'élever aussi contre cette assertion injustifiée que le port d'Oran — qui est aussi grand et plus sûr que le port d'Alger — sera incapable, quand le Transafricain sera construit, de rendre les services du port d'Alger. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité. Il sera adressé à M. le Préfet, à M. le Maire, à la Chambre de Commerce, au Syndicat Commercial et au directeur de la Commission d'études du Transafricain.

Le Président fait remarquer que notre Société ne serait pas encore intervenue dans cette question, si la presse algérienne

n'avait porté à la connaissance du public la délibération du Conseil général d'Alger.

M. DÉCHAUD, au nom de la Commission des Concours, donne lecture de son rapport et s'exprime en ces termes :

« Dès 1899, notre Société a fait appel à l'érudition, à l'esprit de recherches et à la bonne volonté de tous pour fixer, d'une façon aussi précise que possible, la description et l'histoire des principaux centres de l'Oranie. Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze venaient récompenser les meilleurs travaux.

« Cet appel fut entendu et de nombreux auteurs apportèrent, à notre œuvre la contribution de leurs connaissances et les fruits de leurs recherches. Malheureusement, à de très rares exceptions près, ces travaux ne furent ni publiés ni conservés et ils sont aujourd'hui sans doute perdus pour notre œuvre.

« On ne saurait songer à tirer grand parti de ces travaux, car il est certain que ceux qui ont été écrits en 1899, 1900 ou 1901 ont besoin d'être retouchés et être mis à jour.

« Dans ces conditions nous avons pensé qu'il y a lieu de rétablir des concours annuels en vue de l'établissement de monographies régionales ou locales.

« En outre, comme notre Société a à s'occuper de questions d'un intérêt plus général, nous vous proposons de mettre aussi au concours des questions plus importantes et relatives au Sud-Oranais, aux confins algéro-marocains et au Maroc. Nous devons surtout nous occuper du Maroc dont la prospérité sera en grande partie l'œuvre des Oranais.

« Le programme des sujets mis au concours serait le suivant : *(Voir page 441.)*

Le Comité adopte les conclusions de ce rapport et les déclare immédiatement exécutoires.

M. le Président fait connaître que M. Déchaud lui a demandé s'il n'y avait pas lieu de remettre, à M. le capitaine Voinot, un souvenir en témoignage de la précieuse collaboration qu'il a apportée et apporte au Bulletin de la Société.

M. DOUMERGUE appuie chaleureusement cette proposition : « Je connais trop, dit-il, la somme de travail qu'a fournie notre fidèle et savant collaborateur pour ne pas souscrire de tout cœur à la proposition de M. Déchaud. Je suis tout heureux que vous reconnaissiez les éminents services qu'a rendus à notre Société M. le capitaine Voinot en contribuant à classer notre Bulletin parmi les publications les plus sérieuses. »

En conséquence, le Comité décide qu'une plaquette d'argent sera offerte à M. le capitaine L. Voinot. La valeur intrinsèque de l'objet offert sera modeste, mais la valeur du souvenir qui s'y attachera sera autrement précieuse.

Une somme de 15 francs est votée pour l'achat d'anciens Bulletins de notre Société.

Le Président donne lecture d'une lettre-circulaire que M. le Président de la *Société de l'Enseignement par l'Aspect* lui a

adressée et par laquelle il demande à notre Société d'accorder une subvention à celle qu'il préside ou, tout au moins, de déléguer un membre au Conseil des directeurs de l'Enseignement par l'Aspect.

M. Doumergue fait observer que les termes de la circulaire ne peuvent guère s'appliquer à la *Société de Géographie d'Oran* qui a toujours rétribué les services qui lui ont été rendus par la Société de l'Aspect. Toutefois, il ne s'oppose pas en principe à accorder la collaboration demandée ; mais il déclare qu'il y a lieu de régler une question pendante depuis huit ans. Une lanterne à projection (marque Talisman) et un écran prêtés à l'Aspect ne nous ont pas encore été rendus malgré nos multiples démarches. Dans ces conditions le Comité décide de surseoir à la décision à prendre.

M. Doumergue chargé d'apprécier le travail de M. Barbin sur la grotte de la Mouillah propose son insertion dans l'un des prochains Bulletins. Cette proposition est acceptée.

Il fait passer sous les yeux de ses collègues des photographies envoyées par M. le commandant Cheylard qui les tenait de M. Castanet, administrateur de la commune mixte de Renault. Une représente une inscription romaine très frustre, l'autre paraît indéchiffrable. Ces documents seront soumis à M. de Pachtere.

Suivant l'usage établi le Comité décide que les séances seront suspendues pendant la saison estivale et que le Bureau sera chargé de l'expédition des affaires urgentes. Il fixe la séance de rentrée au premier lundi d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : P. BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

COLONEL BEN DAOUD

Le 1er juillet 1912 s'est éteint à Oran, à l'âge de 75 ans, le colonel Ben Daoud. Originaire de la région de Lourmel, Ben Daoud appartenait à cette grande tribu des Douairs qui depuis 1832 n'a pas failli à la parole donnée et dont les principaux chefs, après avoir servi glorieusement sous l'égide du drapeau tricolore, ont apporté leur concours absolu à l'œuvre de civilisation entreprise par la France.

De bonne heure Ben Daoud avait rêvé de la carrière des armes et s'y était préparé. Le 1er octobre 1856 il entrait à Saint-Cyr et en sortait le 7 décembre 1858. Il conquit rapidement tous les grades jusqu'à celui de colonel.

Le 11 septembre 1891 il fut atteint par la limite d'âge. Admis à la retraite, il revint dans sa famille et se consacra à des œuvres de mutualité et d'assistance. Représentant musulman au au Conseil municipal et au Conseil général d'Oran, délégué au Conseil supérieur d'Alger, il resta l'intermédiaire écouté entre les pouvoirs publics et ses coreligionnaires. Jamais il ne se départit de son attachement à la France ; il en donna une preuve éclatante lorsque, en 1908, âgé de 70 ans, il reprit du service dans l'armée et, avec ses deux fils, participa à la pacification du Haut-Guir. Cet acte de dévouement digne des temps héroïques lui coûta la perte de l'un de ses fils le maréchal-des-logis Abdelkader. Cruellement frappé par la perte de celui qu'il considérait comme le futur chef de la famille, le vieux colonel se confina dans sa retraite, mais il ne cessa de se dévouer à ses coreligionnaires et à la France.

Le nom du colonel Ben Daoud restera inscrit en lettres d'or au Panthéon de l'histoire de l'Algérie française.

Ben Daoud appartenait depuis trente ans à notre compagnie ; il comptait au nombre des rares sociétaires survivants qui lui sont restés fidèles depuis les premières années de sa fondation ; à ce titre sa mémoire nous restera doublement précieuse. C'est le cœur serré que nous avons appris la disparition de cet homme de bien. A sa famille éplorée, à ses enfants, héritiers de tout un passé d'honneur, la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* adresse l'expression de ses condoléances attristées.

STEPHEN ARMITAGE

A la fin du mois de juillet s'est éteint, à Londres, à l'âge de 57 ans, Stephen Armitage. Une affection interne dont l'issue fatale n'était pas douteuse a abattu le colosse.

De nationalité anglaise, Armitage était plutôt cosmopolite. Esprit entreprenant et rationnel, il avait parcouru le monde à la recherche de mines et d'affaires industrielles.

Depuis longtemps l'Algérie, après l'Océanie, l'avait attirée par ses richesses minières. Très accueillant, d'une urbanité [illegible], le geste large, il s'était vite imposé. Il fut l'un des promoteurs de la recherche des gisements pétrolifères.

Associé à des hommes de sa trempe, Armitage sonda le Dahra et, en 1895, fit forer le fameux puits d'Aïn-Zeft, lequel, s'il ne donna pas des résultats immédiats, permit d'accentuer la conviction que l'on ne devait pas désespérer du succès.

Après avoir exploré le sous-sol du Dahra, Armitage entreprit des recherches dans les environs de Port-aux-Poules. Vers 1900 il fit forer un puits sur la rive gauche de l'embouchure de la Macta. Ce forage n'ayant donné aucun résultat, il transporta la sonde auprès du lac de Mouilah, à 5 kilomètres au sud de Port-aux-Poules. Il ne rencontra pas l'huile minérale, mais la sonde ouvrit passage à une belle venue d'eau légèrement sulfureuse, tiède, qu'il utilisa en créant, en 1902, la station thermo-minérale d'Hammam-Selama. Il revint ensuite dans la région de Relizane où il provoqua la reprise de nouvelles recherches à Sidi-Brahim et dans les Beni-Zenthis. Armitage est mort au moment où des résultats remarquables permettent d'entrevoir la réalisation prochaine de son rêve.

Stephen Armitage appartenait depuis plusieurs années à notre Compagnie. Notre bulletin l'intéressait tout particulièrement. En souvenir des services qu'il a rendus à la Colonie, de la considération qu'il accordait à notre Société de Géographie, nous nous faisons un devoir de recommander aux générations futures, la mémoire de ce bienfaiteur de l'Algérie. A sa famille, à ses amis, à son ami personnel M. Barber, consul d'Angleterre, notre collègue, nous adressons l'expression de nos regrets les plus sincères.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Pour 1913 : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Un prix de 50 francs et un diplôme de médaille de vermeil, une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribués aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1913 : *Géographie et histoire de la Chaouïa jusqu'en 1912.*

3° Pour 1914 : *Histoire politique, militaire et économique des Hauts-Plateaux oranais et histoire particulière des postes du Kreider, Méchéria, Aïn-Sefra.*

Le même travail concernant *les Ksours de l'Extrême-Sud : Duveyrier à Beni-Abbès et bassin du Haut-Guir.*

Un prix de 100 francs ou une médaille d'or sera attribué au meilleur mémoire sur chacun des trois sujets. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

4° Pour 1915 : *Histoire d'Oran avant l'occupation française* établie surtout avec des documents inédits.

Un prix de 300 francs sera attribué au meilleur travail.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars au plus tard de chacune des années fixées pour le concours.

Les monographies devront être inédites. Elles seront dressées d'après les indications générales du plan donné à la page suivante.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

PLAN D'UNE MONOGRAPHIE DE COMMUNE

Pour faciliter la tâche des personnes disposées à prendre part aux Concours ouverts par la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, nous avons cru bon de mettre à leur disposition le plan ci-après dont les grandes lignes avaient été établies par notre regretté collègue Girod.

Nom.

Noms donnés par les indigènes à la région. Lieux dits de la commune.

1° Le Sol. — Le Relief

Description topographique générale du territoire étudié.

Montagnes ? Leur forme.

Plateaux ? Horizontaux ? Inclinés ? Dans quel sens ?

Plaines ? Sont-elles recouvertes de végétation ?

Nature des roches : *a)* Dans la montagne, *b)* Dans la plaine, *c)* Sur les plateaux.

(Prendre garde qu'en Algérie les roches du sous-sol sont souvent recouvertes d'une croûte calcaire uniforme, parfois épaisse de plus d'un mètre, provenant de l'évaporation des eaux remontées des profondeurs du sol par capillarité. On ne peut reconnaître l'ossature du pays que dans les tranchées profondes des routes et des chemins de fer et les ravins.)

Les mines ? Les carrières ? Les argillières ?

Le sol ? Sableux ? Argileux ? Rocailleux ? Y a-t-il des cailloux roulés ? Ces nappes de cailloux roulés paraissent-elles en relation avec d'anciennes vallées aujourd'hui sèches ? Sont-elles simplement dans les vallées actuelles ?

Où sont les meilleures terres ? Les moins bonnes ? etc. Si le sol est accidenté, indiquer les meilleures expositions.

Curiosités naturelles, Grottes.

2° Le Climat

Vents dominants ? Quel vent apporte la pluie ? Le sirocco ? Fréquence ? Durée ? Observer, si possible, le baromètre et le thermomètre avant, pendant et après la pluie. S'occuper moins des indications brutes de l'appareil que des mouvements qu'il a

subis. (Par exemple : le baromètre et le thermomètre étaient relativement haut avant, ont baissé pendant, remonté après.)

Pleut-il souvent après un coup de sirocco ?

Nombre de jours de pluie par an ? Par mois ?

Quels sont les mois les plus pluvieux ?

Les orages, la grêle sont-ils fréquents ?

Gèle-t-il sur le territoire ? Nombre de jours ? Quand ?

Neige-t-il ? Combien de temps la neige reste-t-elle sur le sol ? Hauteur moyenne ?

L'été ? Quand fait-il le plus chaud ? A quel moment les feuilles tombent-elles ? Repoussent-elles ?

Quand la moisson ? La vendange ? Les ensemencements ? Dans quelles conditions ? Date de la maturité des fruits, etc.

3° L'Eau

Comment s'alimente-t-on en eau ? Les puits ? Leur profondeur ? Quelles couches de roches rencontre-t-on en les creusant ? (Sables, grès, calcaires, argiles ?) Sur quel fond repose l'eau (argile ou rocher) ?

Les sources ? Où ? Débit ? Conditions de gisement ? L'eau est-elle saumâtre ? D'où semble-t-elle venir ? Les sources tarissent-elles ? Quand sont-elles les plus fortes ? L'eau est-elle utilisée pour l'irrigation ? Y a-t-il une rivière ? Son régime ? Quand les crues ? Les eaux sont-elles salées, saumâtres, etc. ? Y a-t-il des marais, dayas, sebkhas, etc., des bas-fonds secs, sans écoulement ?

4° Les Ressources

Végétation. — Des forêts ? Etendue ? Quelles espèces d'arbres ? La forêt est-elle haute ? etc. Forêts naturelles ou reboisements ? A partir de quelle altitude trouve-t-on les grands arbres ? Quelles essences ? Le pays se déboise-t-il ? Quelles preuves ? A qui sont les bois ?

La brousse... où ? Quelles plantes ? Brousse à épines, brousse à palmiers-nains ?

Les défrichements ? Comment ?

Cultures. — Proportions relatives ? Etendue de chacune, rendements. Essayer une carte des différentes cultures du village, si elles sont bien localisées. Quelle est l'importance de chacune d'elles dans les grandes, moyennes et petites exploitations ?

La vigne ? Superficie et production. Années moyennes, bonnes, mauvaises ?

Arbres fruitiers ? Figuiers, oliviers, orangers: ? Les plantations d'arbres augmentent-elles, diminuent-elles ? Pourquoi ?

Comment se décompose le territoire d'après la nature des cultures ?

Où et comment vend-on les récoltes ? Où achète-t-on les semences ? Les engrais ? Brûle-t-on les chaumes ? Quand met-on les moutons aux champs ?

Des machines ? Lesquelles ? Combien ?

Comment cultive-t-on ?

Modes de transport ? Bêtes de trait ? Décrire le véhicule.

Bétail. — Quels animaux élève-t-on ? Combien ? Comment les nourrit-on ? (Blés verts, etc.)

Des moutons ? Nourriture ? D'où viennent-ils ? Pâturent-ils ? Quand ? Où ? Pourquoi le colon achète-t-il des moutons ? Quel bénéfice donne l'élevage ? Vente du lait ? Des laines ? etc. Où naissent les jeunes ? Poids moyen d'un bœuf, d'une vache du pays ? Valeur ?

Invasion de sauterelles ?

Arrivée et départ des oiseaux de passage ?

Activité humaine. — Commerce, industrie.

Y a-t-il un marché local ? Son histoire ?

Où vont les produits du pays ? Vers quel marché ou port algérien ? Dans quelles conditions ? Pour la France ? Pour l'étranger ? D'où proviennent les principales importations ? (Mobilier, denrées alimentaires, sucre, café, etc.) Quel est le marché le plus fréquenté des colons ? Des indigènes ?

Quel commerce ? Importance ? Quelles industries ? Y a-t-il des petits métiers indigènes ?

Propriétés et exploitation. — Étendue du domaine de l'État ? Communaux ? Biens indigènes ?

Propriétés des colons, étendue totale, étendue moyenne ? Quelle est la situation juridique d'une grande, moyenne ou petite ? Tenter une classification des exploitations, par exemple d'après leur étendue. Nombre de propriétés de chaque catégorie. Étendue moyenne des cultures de chaque espèce dans ces exploitations ?

Mode d'exploitation ? Propriétaires, fermiers ? Prix des terres ? Du fermage ? Des ouvriers agricoles, nombre, salaires ? La raison ?

Importance du cheptel d'une exploitation moyenne ? Valeur de l'exploitation avec son matériel ?

Le colon est-il aisé ? Causes de prospérité ou de misère ?

Mêmes questions pour l'indigène ?

5° Le Village

Histoire du pays avant la création du village. Préhistoire, stations préhistoriques, silex taillés, haches polies.

Occupation romaine, arabe, turque, espagnole, française. Ruines, inscriptions, monuments.

Histoire du village ? Fondé quand ? Pourquoi l'a-t-on placé où il est ? Le village est-il abrité du vent ou près d'une source ? Dans quelles conditions le centre s'est-il fondé ? Qu'y avait-il là auparavant ? Progrès ? Pour quelle cause ? Épidémies, fièvres ? Sécheresse.

La colonisation, son histoire ? Évolution de la propriété. Les aménagements économiques ?

Les irrigations ? Les routes ? Le chemin de fer ? (La gare n'a-t-elle pas provoqué la formation d'une petite agglomération ?)

La population est-elle très disséminée ?

Les tribus ? Les douars ? Les gourbis isolés ?

Le type de l'habitation du colon. Décrire la maison, son exposition, son mobilier, en faire le plan.

Habitation indigène.

Comment remise-t-on les récoltes ?

Matériaux de construction ? D'où viennent-ils ? La toiture ? D'où ?

Quelle orientation est la meilleure ou la plus recherchée ?

Démographie.— Recensements ? Variations de la population ? Causes ? Natalité ? Y a-t-il excédent de naissances ? Dans quelles familles : françaises, indigènes, étrangères ?

Les indigènes émigrent-ils ? Y en a-t-il beaucoup employés chez les colons ? (Distinguer soigneusement les Marocains de l'indigène.)

Proportions d'étrangers ? Profession ? Leurs progrès ? Y a-t-il des familles établies depuis longtemps dans le pays ? Situation de fortune ? Quels sentiments pour la France ? Pour l'Espagne ? Les néos-français ? Comment se nourrit chaque catégorie de la population ?

Relations des colons et des indigènes ?

Les indigènes modifient-ils leur genre de vie au contact des Européens ? Leur importance numérique ? Leur rôle dans la vie économique ?

Nota. — Il va sans dire que ce questionnaire n'est pas un plan de travail imposé. Il a simplement pour but d'attirer l'attention sur les principales questions intéressant la géographie et l'histoire. D'autres questions ont pu être passées sous silence ; elles seront suggérées aux auteurs par ce qui précède, surtout quand il s'agira de monographies plus importantes.

Bref, ceci n'est pas un cadre fixe dans lequel on doive se limiter.

Il est absolument nécessaire d'indiquer les sources où l'on a puisé les renseignements : livres, archives, tradition orale, etc.

AVIS DE CONGRÈS

Le IXe Congrès international de Zoologie aura lieu à Monaco, du 25 au 30 mars 1913, sous la présidence de S. A. S. le Prince Albert de Monaco.

Les programmes détaillés de l'organisation du Congrès, contenant l'ordre des travaux, des excursions et des réceptions, ainsi que des indications relatives aux voyages et aux hôtels, seront envoyés ultérieurement à toutes les personnes qui les demanderont à M. le professeur JOUBIN, secrétaire général du Congrès, Institut Océanographique, 195, rue Saint-Jacques, Paris.

Le *Congrès National des Sociétés françaises de Géographie* (XXXIe Session) sera tenu à Paris du mardi 15 au samedi 19 juillet 1913, au siège de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain.

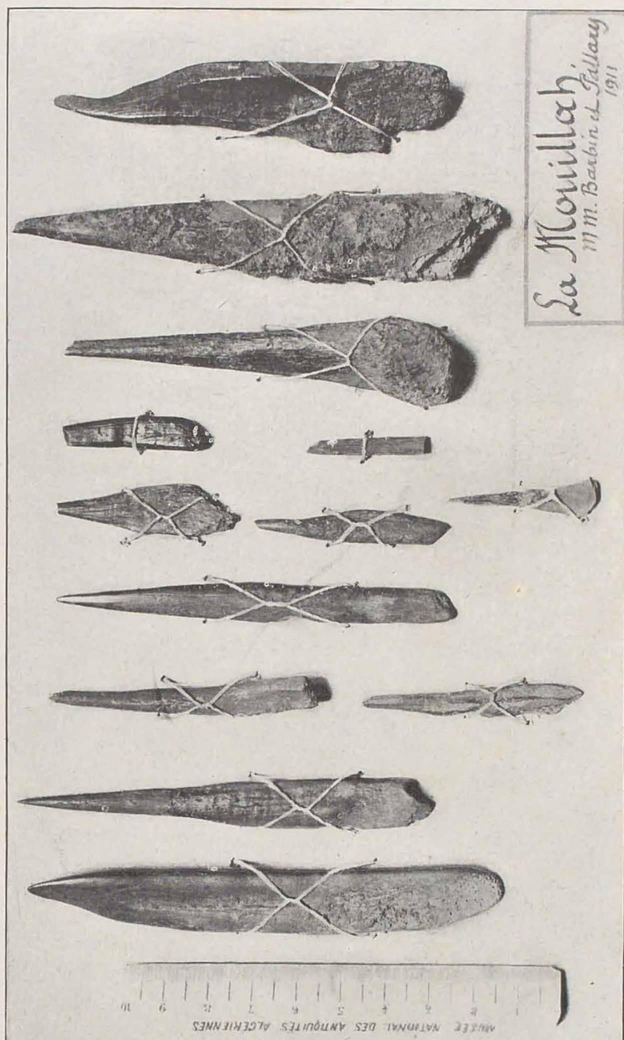
Deux questions y seront spécialement étudiées :

1° L'enseignement colonial en France et aux Colonies ;

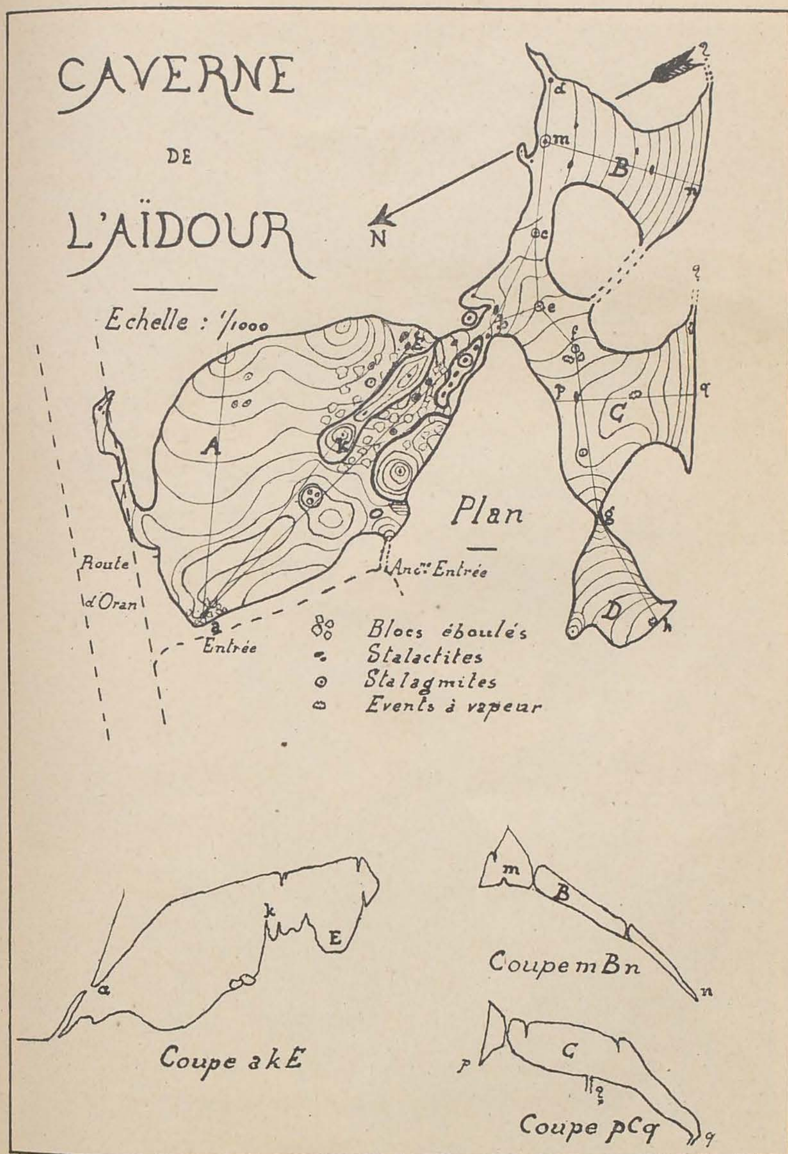
2° Les conditions de relèvement de la marine marchande.

Des réductions de tarifs sur les voies ferrées seront accordées aux congressistes.

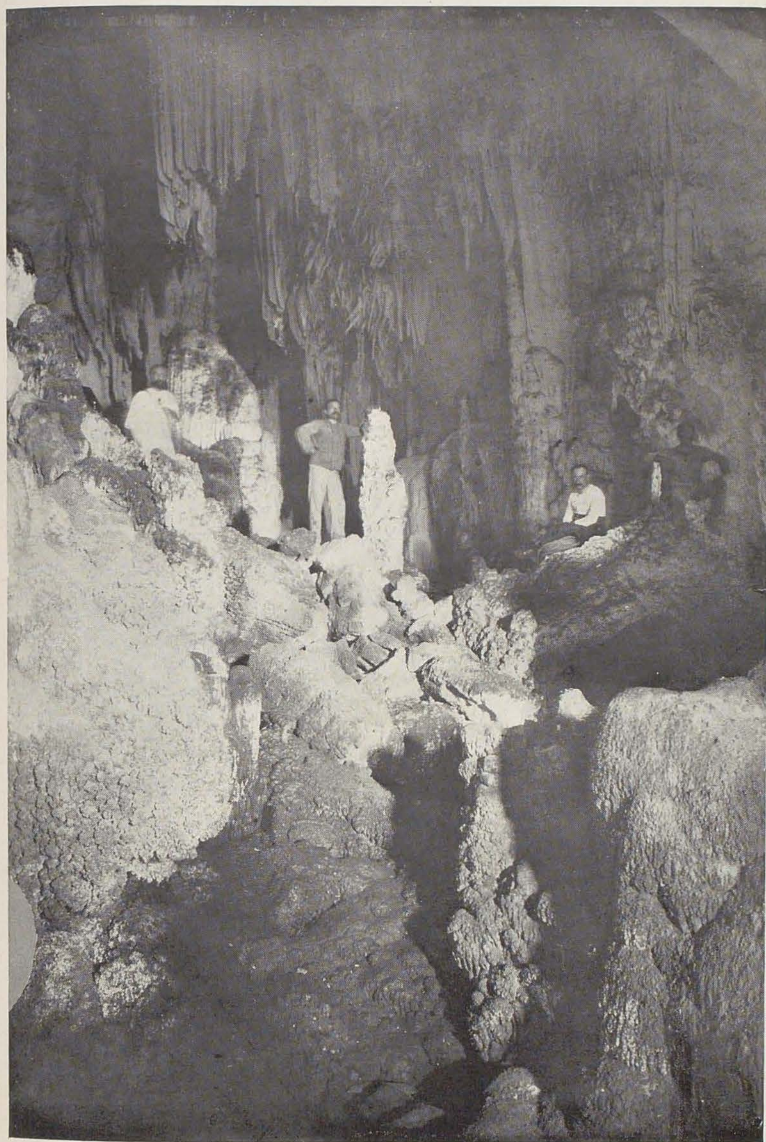
Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Guillaume GRANDIDIER, secrétaire du Comité d'organisation, *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain, Paris (VIe).



Os travaillés de l'abri de la Mouillah



Plan de la Grotte de l'Aïdour



Cliché Luck, Oran.

Une partie de la Grotte de l'Aïdour

35e ANNÉE
TOME XXXII
FASCICULE CXXXIII (4e TRIM.)

DÉCEMBRE 1912.

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran



ORAN

Au Siège de la Société :
Rue Schneider, 7



L. FOUQUE, éditeur
Rue Thuillier, 4

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

Le Commerce de l'Afrique Romaine

(Suite et Fin)

Chapitre IV

L'Huile

Il ne semble pas que l'huile africaine dont l'importance économique devait être sous l'empire si considérable, ait fait l'objet d'un commerce avec Rome avant la réduction de l'Afrique en province romaine. On a même prétendu en s'appuyant sur certains textes d'auteurs latins que l'introduction de l'olivier en Afrique était de date tout à fait récente.

Pline, rapportant le témoignage de Fenestella, dit qu'en 173 de Rome (581 av. J.-C.), l'Italie, l'Espagne et l'Afrique ne connaissaient pas l'olivier (1).

Il est difficile d'admettre sans restriction ce texte de Pline. Il est bien probable en effet que l'olivier fut apporté en Afrique par les Phéniciens. Les premiers colons de Carthage devaient connaître ces arbres dont les produits avaient fait la richesse de Tyr et de Sidon.

Introduit de bonne heure en Afrique, l'olivier ne dut pas prendre un grand développement tout d'abord, mais rester confiné sur la côte aux abords des villes. C'est ce qui nous explique le texte de Diodore nous affirmant qu'au moment de la guerre de Carthage contre Agathocle (312 av. J.-C.), les habitants d'Agrigente furent obligés d'apporter à Carthage de grandes quantités d'huile (2). Les oliviers que l'on rencontrait déjà en Afrique (3) étaient sans doute loin de suffire à la consommation indigène. Plus tard cette culture prit de l'extension. Si nous en croyons Aurelius Victor, Hannibal pour occuper ses soldats les aurait fait planter de nombreux oliviers sur tout le territoire de Carthage (4).

---

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, XV, 1.

(2) et (3) Diodore de Sicile. — *Hist.*, XIII, 81. — XX, 18.

(4) Aurelius Victor. — *Vie de Probus*, XXXVII.

Cependant la culture de l'olivier dut rester peu développée jusqu'à la domination romaine. Pendant le Ier siècle de l'empire même, l'Afrique devait à peine se suffire à elle-même, et en tous cas être dans l'impossibilité d'exporter de l'huile au dehors. « La nature, dit Pline, a livré l'Afrique exclusivement à Cérès, et pour l'huile n'a fait que lui en donner à goûter lui assurant assez de gloire par ses moissons. » (1)

Mais sous l'empire le développement de la culture de l'olivier eut une grande extension et l'huile africaine prit bientôt une place tout à fait importante dans les exportations de l'Afrique.

Ce développement doit tenir aux mêmes causes que celui du blé. Les agriculteurs italiens se faisant de plus en plus rares, abandonnèrent aussi la culture de l'olivier qui avait fait leur fortune pendant longtemps. Précisément à ce moment la consommation de l'huile augmenta dans des proportions considérables. Le développement de l'usage des bains et du luxe dans les thermes prend sous l'empire un essor inconnu jusqu'alors. Le besoin d'huile se faisant plus pressant, la pénurie en étant presque complète en Italie, il y avait là un produit dont le commerce devait être une source de profits abondants. C'est ce que comprirent les agriculteurs africains et ils développèrent la culture de l'olivier sur une très grande échelle.

L'étude de la répartition des cultures d'olivier va nous expliquer peut-être comment a eu lieu ce changement dans l'état économique de l'Afrique.

Les découvertes archéologiques et l'étude du sol vont nous être pour cela d'un grand secours. Les ruines de pressoirs à huile qu'on retrouve en si grand nombre en Afrique et les restes souvent fort importants de cultures d'oliviers permettent de voir quels ont dû être sous la domination romaine les principaux centres de cette culture.

Dans l'Afrique propre nombreux sont les vestiges de moulins à huile qu'on a retrouvés. Les environs de Mateur, au nord de la vallée de la Medjerda, devaient cultiver l'olivier avec assez de succès (2). La prospérité actuelle de Tebourba est principalement due à l'exploitation des oliviers, laquelle s'étend sur plus de 100.000 pieds.

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, XV, 3.

(2) Babelon, Cagnat et Reinach. — *Atlas archéolog. de la Tunisie*, feuille de Mateur, Nos 21 et 126.

Elle était bien plus grande encore à l'époque romaine. D'immenses étendues de terrain comme la plaine de Bordj-Toum présentent à chaque pas des vestiges de colonisation romaine (1). Plus à l'ouest on a retrouvé dans les environs d'Oued Zargua des traces innombrables de pressoirs à olives (2). Les campagnes autour de Bulla Regia offrent encore de nos jours de vastes plantations d'oliviers (3). L'olivier semble également avoir été la principale ressource de la population assez dense de la vallée inférieure de l'oued Siliane ; les restes de pressoirs sont abondants et aujourd'hui encore on rencontre dans le pays des oliviers sauvages (4). La vallée de l'oued Boujour est également couverte de ruines ; sur tous les mamelons on trouve des pierres taillées et principalement des meules et des plateaux de moulins à huile. Les oliviers sauvages qui abondent indiquent assez quelle était la principale industrie des habitants de cette riche vallée (5).

On voit que la Zeugitane offrait aux Romains d'abondantes réserves en huile. Mais ce n'était pourtant pas cette province qui était le centre de la production de l'huile africaine. C'était la Byzacène.

C'est pour cette province qu'il est facile d'étudier le changement qu'a produit le développement de la culture de l'olivier dans la situation économique de la contrée.

Les nombreux textes que nous avons cités en parlant du blé ne permettent aucun doute : la Byzacène fournissait du blé en abondance et elle était même la province qui obtenait les plus grands rendements.

D'autre part, l'inspection des lieux conduit à une tout autre conclusion. « D'El-Djem à l'oued Rann, sur une profondeur de plus de 100 kilomètres, les débris d'une ancienne forêt d'oliviers sont partout visibles. Des arbres tantôt réunis par petits groupes, tantôt dispersés un à un ont survécu à l'abandon et aux destructions systématiques. » (6)

Ainsi donc les textes disent que la culture principale de

---

(1) Gauckler. — *Enquête sur les installations hydrauliques de la Tunisie*, p. 132.

(2) *Atlas archéolog. de la Tunisie*, feuille d'Oued Zargua, N°s 1, 24, 57, 89, 99, 117.

(3) *Bulletin archéolog. du Comité*, an. 1891, p. 215.

(4) Gsell. — *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, an. 1899, p. 67.

(5) *Bulletin archéolog. du Comité*, an. 1887, p. 469.

(6) Bourde. — *Rapport sur les cultures fruitières et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie*. Tunis, 1893.

la Byzacène était le blé, l'examen du sol : l'olivier. Comment concilier ces deux renseignements contradictoires, mais pourtant aussi certains l'un que l'autre ?

M. Bourde, dans un rapport intéressant, a émis une hypothèse dont nous ferons le résumé d'après M. Gsell. « La partie centrale de la Tunisie, au sud d'une ligne tirée de Kairouan à la frontière algérienne vers Tébessa en suivant le pied des plateaux et au nord de Gafsa, était très peuplée à l'époque romaine, aujourd'hui elle est aride et presque déserte. D'ordinaire on attribue ce changement à l'ablation de la terre végétale par les pluies torrentielles. M. Bourde prouve qu'il n'en est rien. Cette région ne s'est jamais prêtée à la culture des céréales. Dans l'antiquité il n'y tombait pas plus d'eau qu'aujourd'hui. Les travaux de canalisation qu'on y trouve n'ont pas servi à l'irrigation (les sources étant trop peu abondantes pour cela), mais seulement à l'alimentation et quelquefois aussi à l'arrosage des jardins. Les cultures qui couvraient les campagnes étaient des cultures non irriguées. Le sol sablonneux est très perméable et emmagasine l'eau ; si donc la surface est aride, le sous-sol reste frais. Le pays est donc propre à des cultures dont les racines sont assez développées pour aller chercher cette humidité souterraine ; c'est-à-dire à des cultures fruitières et en particulier à celle de l'olivier. Ce fut en effet la culture de l'olivier qui fut sa richesse à l'époque romaine, les pressoirs qu'on y rencontre partout, les vestiges des forêts d'oliviers de l'espèce cultivée, les témoignages des anciens auteurs arabes le montrent assez. » (1)

Ainsi M. Bourde ne croit pas à un changement de climat, chose d'ailleurs assez difficile à admettre. Pour lui on s'est trompé quand on a cru « que l'économie rurale de cette contrée reposait jadis sur la production des céréales » (2). Seule la culture de l'olivier a apporté de la vie dans cette région déserte et l'abandon de cette culture a rendu à cette province son caractère désertique.

C'est là une hypothèse qu'on ne peut admettre sans explication. M. Bourde en effet semble ignorer tous les témoignages des auteurs latins qui nous représentent la Byzacène comme couverte de riches moissons.

A une certaine époque, une partie tout au moins de la Byzacène a vu sa richesse économique résider avant tout

(1) Gsell. — *Revue Africaine*, 1894 : *Chronique archéolog.*, p. 147.

(2) Bourde. — *Rapport*, p. 14.

dans la culture du blé ; voilà ce qu'on peut dire pour essayer de concilier les textes anciens et l'examen du sol.

Les témoignages que M. Bourde invoque et ceux que nous avons cités peuvent en effet ne porter ni sur la même région ni sur la même époque.

Pline nous délimite d'une façon assez précise ce qu'il entend par la Byzacène : « Après la ville libre de Curubis vient une autre division de l'Afrique propre ; on appelle Libyphéniciens ceux qui habitent le Byzacium, tel est le nom d'une contrée de deux mille cinq cents pas de tour, d'une fertilité admirable, puisque le blé y rend cent pour un. Là sont les villes libres de Leptis, d'Hadrumète, Ruspina, Thapsus, puis Thènes, Macomades, Tacape, Sabrata qui touche à la Petite Syrte. » (1)

D'après cette sommaire description, peut-être faut-il admettre que Pline connaissait surtout le littoral de la Byzacène qui est encore aujourd'hui très fertile. Dans ce cas, M. Bourde peut se concilier aisément avec l'auteur latin, car dans le centre tunisien il fait exception pour le contrôle de Sousse et le Sahel dans lesquels, dit-il, la culture des céréales peut ne pas être trop aléatoire.

Il ne semble pas cependant très facile d'admettre cette hypothèse, car Pline ne fait pas de distinction entre la côte et l'intérieur du pays, il cite même des villes de l'intérieur ; d'autre part, il est certain d'après Hirtius qu'à Thysdrus on cultivait le blé, or Thysdrus est aujourd'hui en dehors du Sahel tunisien.

Aussi serions-nous plutôt disposé à croire qu'il ne s'agit pas dans les deux séries de preuves d'une même époque. Tous les témoignages mentionnant du blé dans la Byzacène ne sont pas postérieurs au commencement du IIe siècle de notre ère. Le blé était sans doute cultivé aussi dans l'intérieur de la Byzacène, mais probablement pas avec autant de succès que sur la côte mieux arrosée. Les cultures de céréales étant devenues par trop aléatoires, les colons africains et romains ont cherché une autre culture qui conviendrait mieux à leur sol. Remarquons d'ailleurs qu'à cette époque d'autres centres entrent en concurrence avec la Byzacène pour la production du blé. C'est à partir du IIe siècle que les riches plaines de Sétif et de Constantine semblent devenir le grenier de Rome. Le port de Rusicade au débouché de ces plaines fertiles est encore

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, V, 3.

appelé Oppidum par Pline (1). Or, sur une inscription mentionnant l'administration de l'annone la ville est qualifiée de colonie (2). Nous ne savons pas à quelle date exactement Rusicade reçut le titre de colonie, mais ce que nous pouvons dire c'est que la plus ancienne inscription datée où nous trouvions ce titre porte la date de 187 (3). On peut donc admettre que c'est dans le courant du second siècle, sous les Antonins, que la ville a reçu le titre de colonie, peut-être précisément au moment où elle a commencé à concourir efficacement à l'alimentation de Rome.

Les habitants du centre tunisien voyant que l'administration de l'annone demandait maintenant le blé à d'autres contrées avec lesquelles ils ne pouvaient entrer en concurrence, ont sans doute préféré chercher une culture mieux appropriée au climat et au sol. La pénurie d'huile devait se faire sentir, certains de trouver un débouché toujours largement ouvert, les agriculteurs africains ont planté des oliviers qui ont permis au pays d'atteindre une prospérité que la culture des céréales n'avait pu lui donner.

Les découvertes archéologiques semblent confirmer cette hypothèse. Dans la région de Sbeïtla, par exemple, M. Dubiez a découvert un grand nombre d'huileries. « Le principal intérêt de ses observations a été de démontrer l'extension et la prospérité de la culture de l'olivier dans toute la région de Sbeïtla à l'époque chrétienne. M. Dubiez a relevé les traces de plus d'un millier de pressoirs. Pour alimenter tous ces moulins à huile il fallait que le sol fût presqu'entièrement complanté d'oliviers qui composaient la principale sinon l'unique richesse de la Byzacène centrale. Il est à remarquer d'autre part que le nombre des travaux hydrauliques signalés est extrêmement restreint et que la plupart d'entre eux sont des citernes circulaires servant uniquement à l'alimentation des hommes et des bestiaux. On peut affirmer que dans toute la région de Sbeïtla il n'y a jamais eu d'irrigation sérieuse des terres de culture. » (4)

La Byzacène comme la Zeugitane devait donc être un centre important de culture d'olivier. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de cette parole d'un géographe

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, V, 1.
(2) et (3) *C. I. L.*, VIII, 7960 et 7969.
(4) *B. A. C. H.*, 1897, p. 386.

latin : « Quant à l'huile, l'Afrique en produit presque assez pour subvenir aux besoins de tout l'univers. » (1)

On n'a pas relevé dans la Numidie de traces, importantes au moins, de culture d'oliviers. Les terres, de qualité excellente, que l'on rencontrait dans cette province, devaient être réservées pour la culture des céréales.

Il devait en être de même dans la Maurétanie Césarienne. Dans cette province cependant nous devons mentionner les huileries de Tipasa. « L'olivier qui trouve des terrains très favorables autour de Tipasa fut peut-être la principale richesse de la région ; en différents lieux on a trouvé des traces de pressoirs à huile. » (2)

Dans la vallée du Sahel on a découvert également des vestiges de moulins à olives. Des amphores trouvées à Rome nous apprennent d'ailleurs que la ville de Tupusuctu qui sert de débouché à cette vallée était un centre actif de fabrication d'huile (3).

Enfin dans toute la vallée du Chéliff on rencontre presque à chaque pas des traces d'anciennes forêts d'oliviers qui devaient faire à l'époque romaine la richesse du pays.

L'exploration archéologique du Maroc actuel ne nous permet pas de dire qu'il y ait eu autrefois dans la Maurétanie Tingitane une culture d'oliviers très développée.

On trouve cependant, cité par Ptolémée, un cap des Oliviers Sauvages (cap Adelaou) (4). Pline parle aussi d'oliviers existant dans l'île de l'estuaire du Lixus (5).

Quoiqu'il en soit, il semble bien que les deux centres les plus importants étaient la Zeugitane et la Byzacène surtout, auxquels il faudrait joindre la vallée de l'oued Sahel et la vallée du Chéliff.

Nous voyons déjà César condamner Leptis Minor à livrer chaque année trois millions de livres d'huile (6). Après la victoire de Thapsus ce même général supputant les ressources que pourra offrir à Rome la nouvelle province qu'il vient de conquérir dit qu'elle pourra fournir deux millions de livres (7). On comprend en effet qu'il fallait une grande quantité d'huile pour faire face aux nombreuses distributions que les empereurs avaient cou-

(1) *Expositio totius mundi*, p. 122.
(2) Gsell. — *Mélanges d'Archéolog. et d'Hist.*, 1894, p. 30.
(3) *C. I. L.*, XV, 2634.
(4) Ptolémée. — IV, 11.
(5) Pline. — V, 13.
(6) Plutarque. — *Vie de César*, LV, § 1.
(7) Hirtius. — *Guerre d'Afrique*, XCVII.

tume de faire au peuple de Rome. C'est ainsi que Dion Cassius nous mentionne les distributions d'huile que firent César (1) et Néron (2). Julius Capitolinus, dans sa *Vie d'Antonin*, mentionne également une distribution d'huile de cet empereur (3).

Septime Sévère laissa en mourant un approvisionnement d'huile qui pouvait suffire pendant cinq ans non seulement à Rome, mais même à toute l'Italie (4). Diminués par Héliogabale, les dons gratuits furent reportés par Alexandre Sévère au chiffre adopté par Septime Sévère (5). Constantin abolit la taxe qui portait sur la Tripolitaine (6). Mais les distributions d'huile furent maintenues cependant, car nous trouvons une loi d'Honorius datée de 397 relative aux approvisionnements d'huile destinés à la ville de Rome (7). Zozime nous apprend également que lors de la révolte d'Héraclius en Afrique, celui-ci empêcha de partir les convois d'huile aussi bien que ceux de blé (8).

Ainsi donc pendant tout l'empire l'Afrique dut livrer une certaine quantité d'huile pour l'entretien de Rome. A la tête de ce service se trouvait comme à celui du blé un procurateur de l'annone. Nous voyons d'ailleurs sur une inscription que le même procurateur était chargé de veiller à la fois aux envois de blé et d'huile (9).

A côté de cette exportation officielle, il y avait un commerce d'huile assez actif accompli par les particuliers. Nous trouvons mentionnés à Rome des marchands d'huile africaine (10). Il convient de dire d'ailleurs que cette huile n'était guère estimée, s'il faut en croire Juvénal qui nous dit que l'on n'aimait pas se baigner avec un africain (11).

Malgré tout on devait faire à Rome un grand usage de l'huile africaine et l'on a trouvé sur les bords du Tibre des restes d'amphores avec leurs inscriptions montrant bien que le commerce de l'huile africaine devait être très actif.

Ces amphores nous font connaître qu'il y avait deux centres principaux d'où on exportait l'huile à destination

---

(1) et (2) Dion Cassius. — XXXLVII, 51. — LXI, 21.
(3) Julius Capitolinus. — *Antonin le Pieux*, VIII.
(4) Spartien. — *Septime Sévère*, XXIII.
(5) Lamprède. — *Vie d'Alexandre Sévère*, XXI.
(6) Aurelius Victor. — XLI.
(7) *Code Théodosien*, L. XIV, T. XV.
(8) Zozime. — L. VI, 11.
(9) et (10) *C. I. L.*, 1180, trouvée à Hispalis en Betique. — V, 1680.
(11) Juvénal. — *Sat.*, V, v. 86.

de Rome. L'un était la ville de Leptis comme le prouve une des inscriptions de ces amphores (1).

L'autre ville dont les inscriptions nous ont conservé la mention est Tupusuctu, dans la vallée de l'oued Sahel, aux environs du port important de Saldae. Plusieurs amphores portent en effet la marque de Tupusuctu (2). L'une d'elles porte même le nom du fabricant un certain Julius Honoratus (3). C'est peut-être celui dont nous trouvons la mention dans cette ville avec le titre de chevalier romain (4).

On sait que ce commerce de l'huile demeura longtemps après la domination romaine une des sources de richesse du pays. On connaît l'anecdote que nous rapporte l'historien arabe Ibn Abd el Hakem.

En 647, l'armée arabe ayant battu le patrice Grégoire à Suffetula, les habitants de la ville apportèrent des monceaux d'or aux pieds du général vainqueur. Celui-ci eut la curiosité de s'enquérir d'où provenaient tant de richesses. Voyant les pièces de monnaie qu'on avait mis devant lui, Abd Allah demanda d'où cet argent était venu, et l'un d'eux se mit à aller de côté et d'autre comme s'il cherchait quelque chose, ayant trouvé une olive il l'apporta à Abd Allah et lui dit : « C'est avec cela que nous nous procurons de l'argent. — Comment cela, les Byzantins n'ont pas d'olives chez eux et ils viennent chez nous acheter de l'huile avec cette pièce de monnaie. » (5)

Chapitre V

La Vigne. — Les Raisins, le Vin

La vigne, comme l'olivier, semble avoir été cultivée très anciennement en Afrique. Les monnaies de Lixus, une des plus anciennes colonies phéniciennes de la côte occi-

(1) *C. I. L.*, XV, p. 2633. — VIII, p. 913.

(2) (3) et (4) *C. I. L.*, XV, 2635. — *Loc. cit.*, XV, 2634. — *Loc. cit.*, VIII, 8838.

(5) Bourde. — *Rapport*, p. 23.

dentale d'Afrique portent pour emblèmes une grappe de raisin (1).

Mais il semble bien que ce fut aux Romains que l'Afrique dut le grand développement de la vigne comme elle lui dut celui de l'olivier.

Au Ier siècle de notre ère, Pline nous parle de la vigne comme étant assez répandue en Afrique (2). Mais dans tout le cours de la domination romaine, les auteurs latins nous indiquent des cultures de vignes à peu près dans toutes les provinces de l'Afrique du Nord.

En même temps que les agriculteurs greffaient des pieds d'oliviers, ils devaient aussi planter des vignes dans la Byzacène. Des amphores trouvées à Rome et portant la marque du port important d'Hadrumète ne laissent aucun doute à cet égard (3). Dans le sud de la province, à Tacape, Pline nous signale la fertilité de la vigne. Abrité par les figuiers et les palmiers, le raisin pouvait mûrir deux fois dans l'année (4).

La province de Numidie produisait des raisins d'une variété particulière. La vigne qui les portait était renommée par l'abondance du vin qu'ils rendaient et par la grosseur des grappes (5).

La vallée du Chéliff devait avoir été plantée de vignes ainsi que d'oliviers. Le sol se prêtait en effet tout à fait à ce genre de culture. On a retrouvé de nombreuses ruines qui nous le prouvent. C'est ainsi que sur la côte non loin de Tipasa les fouilles ont amené la découverte d'une importante fabrique de vin (6).

Nous avons cité plus haut les monnaies de Lixus portant une grappe de raisin. Cette ville devait être le siège d'une exportation active de vins et de raisins. Non loin de ce port, sur la côte, le cap Ampelusia nous indique assez par son nom l'abondance des vignes dans le voisinage. « Les vignes de la Maurétanie Tingitane, nous dit Strabon, produisaient des grappes tellement grosses que deux hommes avaient peine à les porter. » (7) Solin nous apprend éga-

---

(1) Muller. — *Numismatique de l'ancienne Afrique*, IV, p. 155.
(2) Pline. — *Hist. Nat.*, XV, 3.
(3) *C. I. L.*, VIII, 10477.
(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XVIII, 51.
(5) Columelle. — *De l'Agricult.*, L. III, 2.
(6) Gsell. — *Mélang. d'Archéolog. et d'Hist.*, an. 1894, p. 300.
(7) Strabon. — L. XVII, chap. III, § 5.

lement que l'on trouvait dans l'Atlas des traces de culture de la vigne qui remontaient à une époque reculée (1).

Il semble que l'on doive distinguer, dans le commerce auquel donnait lieu la vigne, deux phases qui correspondent chacune à une exportation différente.

Pendant les deux premiers siècles de la domination romaine jusqu'à la fin du Ier siècle de l'empire le commerce de la vigne devait être surtout une exportation de raisins secs.

« En Afrique, nous dit Pline, les vignes rampent sur le sol comme des herbes et pompent par leurs grappes le suc de la terre. Ces grappes dans l'intérieur de l'Afrique dépassent en grosseur le corps d'un enfant. Aucun raisin n'est plus agréable par sa fermeté. C'est peut-être de là que lui vient son nom de duracina. » (2) Ce texte nous laisse entendre déjà que l'on exportait le raisin d'Afrique pour le manger comme fruit. Mais Caton nous fournit une explication qui n'est pas sans intérêt pour nous. « Les duracina, nous dit-il, sont bons à suspendre au plancher ou à être exposés dans une forge. Ils se conservent ainsi très bien comme raisins secs. » (3) C'est probablement cette préparation que l'on faisait subir aux raisins d'Afrique. Ce fut Tibère qui mit à la mode les raisins fumés ainsi dans les forges d'Afrique (4).

« Quand on veut vendre le raisin, nous dit Columelle, il faut de préférence avoir du raisin pourpre et à gros grains qui vient de la Lybie. Il faut surtout planter des vignes de Numidie qu'on a reconnues depuis peu de temps être propres pour cet objet. » (5) Ce texte de Columelle nous confirme les détails que Pline nous donnait. L'agronome latin écrivant à la fin du Ier siècle, il y avait peu de temps en effet que l'on demandait à l'Afrique ses raisins secs.

Cependant il ne faudrait pas croire que l'on ne fabriquait pas du vin avec ce raisin d'Afrique que les auteurs nous représentent comme si productif.

Pline lui-même nous parle du vin africain que l'on exportait à Rome et dans les autres provinces voisines. Il est vrai que c'était un vin d'une espèce particulière. C'était

(1) Solin. — *Polyh.*, XXVII.
(2) Pline. — *Hist. Nat.*, XIV, 3.
(3) Caton. — *De Re Rust.*, VI.
(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XIV, 3.
(5) Columelle. — *De Re Rustica*, L. I, chap. I.

le passum, sorte de vin de liqueur. Palladius nous en a conservé la recette. Les raisins desséchés au soleil étaient placés dans une corbeille de jonc à larges mailles. On les battait vigoureusement avec des baguettes et lorsque les grains étaient rompus on soumettait la corbeille à l'action du pressoir. La liqueur recueillie était conservée dans un vase comme du miel (1). Le passum d'Afrique venait au second rang après celui de Crète, on l'estimait beaucoup tant en Italie que dans les provinces avoisinantes (2).

Mais en général, au temps de Pline, le vin d'Afrique ne devait guère être recherché. Son âpreté était telle que les viticulteurs africains étaient obligés de l'adoucir avec du plâtre et même dans certaines contrées avec de la chaux(3). La qualité du vin devait être ainsi tout à fait diminuée. Pendant le IIe siècle la culture de la vigne ne dut pas faire grands progrès en Afrique. A la fin du Ier siècle en effet parut l'édit de Domitien (4). Cet empereur effrayé de la mévente des vins qui sévissait dans tout l'empire par suite de la trop grande production prit des mesures pour enrayer le mal. Suétone nous apprend en effet qu'en présence de l'extrême abondance du vin et du manque de blé, Domitien pensa qu'on négligeait la culture des céréales, et il ordonna que personne en Italie ne planterait plus de nouvelles vignes et que l'on arracherait la moitié de celles qui se trouvaient dans les provinces (5).

On ne sait si l'édit de Domitien fut appliqué à l'Afrique. Comme cette province ne paraît pas avoir été le siège d'un grand commerce de vin à cette époque, peut-être fit-on une exception en sa faveur, en tout cas le désastre ne dut pas être très grand pour les agriculteurs africains qui allaient trouver dans l'olivier une source de richesse autrement importante.

Pendant quelques années la culture de la vigne dut subir un arrêt. Mais bientôt à la fin du IIIe siècle l'empereur Probus révoqua l'édit de Domitien et rendit la liberté aux viticulteurs. L'Afrique profita de cette liberté et on dut se remettre à planter des vignes. Une découverte archéologique des plus intéressantes nous confirme ce fait. On a trouvé au sud-est de la ville de Tipasa une importante

(1) Palladius. — *De Re Rustica*, L. XI, 19.

(2) et (3) Pline. — *Hist. Nat.*, XIV, 11. — XIV, 24.

(4) S. Reinach. — *La mévente des vins sous le Haut Empire (Revue archéolog.*, 1902).

(5) Suétone. — *Domit.*, VII.

fabrique de vin datant de la fin du IIIe siècle (1). La date exacte à laquelle paraît remonter cette fabrique est celle de 278 (2). C'était précisément l'année du règne de Probus. Les Africains ne furent donc pas longtemps à profiter de la liberté accordée.

Le commerce du vin dut alors prendre un essor assez grand. Les amphores trouvées à Rome nous attestent ce trafic important (3). « Bien que les provinces italiennes fussent chargées de fournir la majeure partie du vin qui se consommait à Rome, l'Afrique avait aussi sa part de cette charge. Ce vin était distribué à la maison impériale, aux officiers du palais, aux ministres. On le donnait avec d'autres denrées à titre de traitement. On en gratifiait aussi les troupes et plus rarement le peuple. » (4)

CHAPITRE VI

Cultures fruitières et maraîchères

On trouvait en Afrique des fruits en grande abondance. Certains d'entre eux jouissaient d'un grand renom et étaient l'objet d'un commerce actif avec Rome.

La Byzacène devait être surtout le centre des cultures fruitières. En même temps que des oliviers les agriculteurs de cette contrée durent planter des figuiers et des grenadiers auxquels la nature du sol devait plaire particulièrement.

Diodore de Sicile (5) et Appien (6) nous disent que le territoire de Carthage était couvert de fruits. La province d'Afrique, dit l'auteur de la *Description du Monde Universel*, est très riche en fruits de toute espèce (7).

(1) GSELL. — *Mélang. d'Archéolog. et d'Hist.*, 1894, p. 300.
(2) GSELL. — *Loc. cit.*, *In his prædis...... provinciæ*, CCXXXVIII.
(3) *C. I. L.*, VIII, 10477.
(4) BURMANN.— *De vectiga, l. Libus populi romani*, chap. III, pp. 35, 38, 39.
(5) DIODORE DE SICILE. — L. XX, chap. VIII.
(6) APPIEN. — *De rebus punic.*, ch. 117.
(7) *Expositio totius mundi et gentium*, édit. Riese (*Geographi minores*, p. 122).

Le même auteur dit également en parlant de la Numidie que les fruits y abondaient (1). Nous savons par Procope que l'Aurès en produisait une très grande quantité (2).

Parmi les fruits d'Afrique nous devons citer en première ligne la figue. On connaît l'anecdote de la figue de Caton. Ce sénateur parvint à faire déclarer la troisième guerre punique qui se termina par la chute définitive de Carthage, grâce à la fraîcheur d'une figue exportée d'Afrique et qui montra aux Romains combien en réalité Carthage était toujours près de Rome (3). Ce trait nous montre que dès avant la prise de Carthage les fruits de l'Afrique étaient déjà estimés à Rome et faisaient l'objet d'un commerce entre les deux pays. Dans la suite nous voyons que les figues d'Afrique n'avaient rien perdu de leur réputation.

Pline nous dit que certaines personnes les préféraient à toutes les autres espèces (4). Il cite en particulier les figuiers de Tacape qui rapportaient deux fois par an (5). Columelle de son côté recommande, si l'on veut planter des figuiers, de choisir des espèces africaines (6).

Toutefois, si nous en croyons Martial, ces figues n'auraient pas valu la réputation dont elles jouissaient (7). Il est vrai que dans ces passages il parle des figues sèches qui, en effet, ne sont pas très bonnes à cause de l'épaisseur de la peau. Il semble cependant que ces figues sèches aient fait l'objet d'un commerce assez important. On les pressait de manière à leur faire prendre la forme d'une étoile ou d'une petite fleur ou encore la figure d'un pain (8). Le port de Ruspina, dans la côte de la Byzacène, paraît avoir été le centre principal de l'exportation des figues sèches. Pline nous dit que dans les années d'abondance on en emplissait des tonneaux à Ruspina (9).

Le grenadier ne paraît pas être un arbre indigène dans l'Afrique du Nord. Mais il s'y était si bien acclimaté que son fruit était considéré comme le fruit punique par excellence. L'arbre lui-même était plus souvent désigné par son surnom « arbor punica » que par son vrai nom « gra-

---

(1) *Expositio* ...., p. 122.
(2) PROCOPE. — *Guerre des Vandales*, II, 13.
(3) et (4) PLINE. — *Hist. Nat.*, XV, 20. — XV, 19.
(5) PLINE. — *Hist. Nat.*, XVI, 50.
(6) COLUMELLE. — *De Re Rust.*, L. V, chap. X.
(7) MARTIAL. — *Epig.*, L. IV, E. 46, V. 5 et 7. — Liv. VI. *Ep.* 53, v. 7.
(8) COLUMELLE. — *Ag.*, L. XII, chap. 13.
(9) PLINE. — *Hist. Nat.*, XV, 21.

natum » (1). Les environs de Carthage étaient le centre principal de la culture du grenadier (2). Les grenades figuraient à Rome sur la table des plus délicats et Martial racontant un dîner de soixante personnes se plaint de n'y avoir pas vu servir ces belles grenades africaines vermeilles comme des roses (3).

Le palmier-dattier est un arbre caractéristique des climats désertiques. Il devait donc trouver dans l'intérieur de l'Afrique du Nord un sol tout à fait de son goût. Aussi nous ne sommes nullement surpris de voir Pline nous dire que l'Afrique intérieure jusqu'aux Garamantes et aux déserts est pleine de palmiers remarquables par la grosseur et l'excellence de leurs fruits (4).

L'oasis de Tacape offrait de nombreux palmiers. C'est à leur ombre que croissaient les figuiers et les vignes dont nous avons parlé (5).

On trouvait des palmiers, nous dit Pline, sur les plages d'Espagne et d'Afrique, ceux d'Espagne donnaient des produits d'un goût âpre, le fruit du dattier d'Afrique au contraire était doux mais la saveur s'en perdait aussitôt (6). Les feuilles du palmier servaient comme aujourd'hui à tresser des cordes, des nattes et des parasols légers (7). L'auteur de la *Vie de Saint Fulgence* nous montre le saint occupé dans sa retraite à tresser des flabella avec des feuilles de palmier (8). Le fruit servait encore à fabriquer une sorte de vin très capiteux auquel on donnait le nom de caryotis parce qu'on le fabriquait avec des dattes ressemblant par leur forme et leur grosseur à des noix (καρυά) (9).

Le lotus, dit Pline, se trouvait dans la partie de l'Afrique qui regarde l'Italie (10). Strabon complète ce renseignement. C'est dans la Maurétanie Césarienne qu'il place cet arbuste auquel il donne le nom de melilotus (11). « Les fruits du lotus encore tendres ressemblent aux baies du myrte, mais ils prennent une couleur rousse, ils égalent alors en grosseur les olives rondes et renferment un noyau

---

(1) Columelle. — *De Re Rust.*, L. XII, chap. XLII.

(2) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 34.

(3) Martial. — *Ep.* I, 49.

(4) (5) (6) et (7) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 33. — XVIII, 57. — XIII, 6. — XIII, 7.

(8) Ferrand. — *Vie de Saint Fulg.*, Migne Patrol. Lat., T. LXV, p. 132.

(9) et (10) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 8. — XIII, 32.

(11) Strabon. — L. XVII, III, § 2.

osseux. » « Quand les fruits sont mûrs, les Lotophages les cueillent, les écrasent et les enferment dans des vases. » (1)

De cet arbre, que l'on trouvait aussi sur la côte occidentale de la Maurétanie Tingitane (2), on extrayait une sorte de vin miellé qui, au dire de Cornélius Népos, ne pouvait se conserver au delà de dix jours (3). On gardait aussi pour la table les baies du lotus hachées avec de l'alica (4).

L'Algérie encore de nos jours envoie ses primeurs au dehors. Il devait en être de même dans l'antiquité et les maraîchers africains devaient trouver un débouché toujours ouvert à leurs productions sur les marchés de Rome.

Pline nous signale les artichauts qui étaient d'un excellent rapport. C'était surtout aux environs de Carthage qu'on les cultivait (5).

Aux abords de la capitale on récoltait aussi des pois chiches. On tirera des greniers, nous dit Columelle, des pois chiches comme ceux de Carthage (6).

Les fèves devaient être cultivées en Afrique, car elles jouaient un rôle important dans l'alimentation des agriculteurs. Sur certains points de l'Afrique, en Maurétanie Césarienne par exemple, on les rencontrait à l'état sauvage. Mais cette espèce était loin de valoir celle que l'on cultivait. Elle était très dure et cuisait difficilement (7).

Les truffes devaient trouver en Afrique un terrain tout à fait propre à leur développement. « Les truffes, nous dit Pline, viennent généralement dans les lieux sablonneux, secs et couverts de broussailles. Elles dépassent souvent en grosseur un coing et elles pèsent jusqu'à une livre. On en distingue deux espèces, l'une pleine de sable énerve les dents, l'autre est parfaitement nette. Les plus estimées sont celles d'Afrique. » (8) Les truffes de ce pays devaient même jouir d'un grand renom et leur commerce devait être très important car nous voyons Juvénal s'écrier : Libye dételle tes bœufs et garde tes moissons, mais envoie-nous tes truffes (9).

Il nous faut encore signaler parmi les cultures maraîchères le concombre d'Afrique qui était très estimé et était

(1) Polybe. — *Hist.*, XII, 2.
(2) Strabon. — III, chap. IV, § 4.
(3) (4) et (5) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 32. — XIII, 32. — XIX, 43.
(6) Columelle. — *De Re Rust.*, L. X, 1.
(7) et (8) Pline. — *Hist. Nat.*, XVII, 30. — XIX, 2.
(9) Juvénal. — *Sat.*, p. 141.

l'espèce la plus productrice (1) ; les oignons qui venaient après ceux que l'on récoltait en Chersonèse (2). Les grandes asperges d'Afrique étaient aussi très recherchées (3).

CONCLUSION

Nous avons trouvé en Afrique des produits végétaux de toute sorte qui faisaient l'objet d'un commerce important avec Rome.

Les forêts que l'on rencontrait en assez grande abondance surtout dans la partie occidentale de l'Afrique romaine, étaient le centre d'une industrie assez active. Il fallait en effet une exploitation méthodique et suivie pour pouvoir suffire aux besoins de l'État qui tirait de l'Afrique de quoi construire ses navires et alimenter le chauffage de ses thermes. Les exigences du luxe qui trouvait là ses bois d'ébénisterie les plus recherchés n'étaient pas moins grandes. La qualité de certaines essences, la rareté des autres assuraient au bois de l'Afrique un commerce important.

La douceur du climat permettait, comme aujourd'hui, aux maraîchers africains de cultiver des primeurs et des fruits qu'ils expédiaient à bon compte aux ports de l'Italie où, grâce à la brièveté du trajet, ils arrivaient encore pleins de fraîcheur et faisaient les délices des gourmets du temps. Mais parmi les productions végétales deux surtout avaient un commerce très important : c'était le blé et l'huile.

La culture du blé qui avait fait déjà avant la conquête romaine la richesse et la prospérité du pays, reçut un nouveau développement après l'occupation des Romains. Il fallut en effet nourrir tous les citoyens de l'Italie et de Rome qui délaissant la culture des terres italiennes étaient venus s'entasser dans la capitale où ils vivaient de la générosité des grands et des empereurs. Pour rassasier toute cette foule affamée, Auguste le premier organisa un apport régulier de blé d'Afrique ; peu à peu l'institution prit un grand développement et il arriva un moment, après la fondation de Constantinople, où l'Afrique dut chaque année envoyer plus de sept millions d'hectolitres pour

(1) (2) et (3) PLINE. — *Hist. Nat.*, XIX, 23. — 30. — 33.

empêcher Rome de mourir de faim. On conçoit par ce seul chiffre l'importance du commerce du blé africain et le soin que durent prendre les empereurs pour en assurer l'arrivage régulier. Les naviculaires reçurent une nouvelle extension et une flotte très importante vint chaque printemps apporter à Rome les produits des récoltes d'Afrique.

La culture de l'olivier se développa beaucoup pendant le cours de la domination romaine. Ce fut surtout vers le IIe siècle que les colons africains et romains plantèrent des oliviers et que l'huile commença à tenir une place importante dans les exportations africaines. A vrai dire cette huile n'était pas très appréciée des délicats qui lui reprochaient son odeur trop forte, mais elle n'en faisait pas moins l'objet d'un trafic actif pour les empereurs qui la distribuaient au peuple.

Livre III. — LES PRODUITS ANIMAUX

CHAPITRE Ier

Les Animaux sauvages

C'est en Afrique que venaient s'approvisionner de préférence les bestiaires de l'Italie. La province en effet offrait aux chasseurs des ressources abondantes et variées. Les textes littéraires nous font connaître un certain nombre d'animaux féroces que les empereurs faisaient venir d'Afrique pour servir à l'amusement du peuple de Rome.

Strabon parle des éléphants, des gazelles que l'on trouvait en grande quantité en Afrique et il ajoute « les lions et les léopards y abondent naturellement » (1). Solin dit également que l'intérieur de l'Afrique est peuplé d'un grand nombre d'animaux sauvages, mais surtout de lions (2). « Aride royaume de Juba, terre nourricière des lions » (3) s'écrie Horace en parlant de la Maurétanie Césarienne. On trouve aussi ces redoutables fauves en Gétulie sur les hauteurs de l'Atlas (4). Il y avait aussi des panthères (5). Une mosaïque trouvée à Henchir Bou Guerba en représente une, reconnaissable aux longues moustaches mises à ses lèvres (6). Les hyènes étaient également très nombreuses en Afrique (7).

Pline dit que l'Afrique ne produisait pas d'ours (8). Parlant des jeux donnés par Domitius Ahenobarbus dans lesquels cent ours furent mis à mort, il dit qu'il est bien étonnant que l'on ait indiqué l'origine de ces bêtes féroces comme étant la Numidie, car il est certain que l'Afrique ne renfermait pas d'ours (9). Un annotateur de Pline dit

(1) STRABON. — XVII, III, § 54.
(2) SOLIN. — *Polyh.*, XXVIII.
(3) et (4) HORACE. — *Od.*, L. I, 22, vers. 15. — L. I, 23, vers. 10
(5) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 24.
(6) *B. A. C. H.*, 1902, p. 407.
(7) (8) et (9) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 46. — 83. — 54.

qu'en effet en Lybie les ours ne pouvaient pas vivre à cause de la neige et du froid qui y sont perpétuels (1).

Cependant on a trouvé dans les cavernes préhistoriques du djebel Thaya, aux environs de Constantine, des ossements que M. Lartet a reconnu avoir appartenu à des ours (2). En Algérie il semble bien n'avoir disparu qu'à une date assez récente. Charlemagne, selon Eginhard, aurait reçu un jour un ours de Numidie (3). Schaw déclare qu'on en trouvait encore au XVIIIe siècle (4).

Tissot explique la contradiction qui existe entre les textes de Pline en disant que la zoologie de l'époque romaine diffère de celle des âges antérieurs et de la faune actuelle (5). Cela ferait donc deux transformations qu'il est bien difficile d'admettre. Nous avons d'ailleurs des textes datant de l'époque romaine qui nous attestent d'une façon formelle l'existence d'ours en Lybie.

Strabon nous dit que dans la Maurétanie Tingitane ceux qui combattent à pied se revêtent de peaux d'éléphants en guise de boucliers et de peaux de lions, de léopards ou d'*ours* en guise de manteaux et de couvertures (6). Les forêts de l'Atlas devaient sans doute être les retraites préférées de ces animaux. Martial, dans ses épigrammes, nous parle des ours de Lybie (7). Juvénal confirme ce témoignage. Dans l'une de ses satires il nous montre un chasseur albain aux prises dans l'arène avec des ours de Lybie très redoutables (8).

Solin renchérit encore sur ces deux auteurs; il dit que les ours de Numidie passaient pour l'emporter sur tous les autres par leur force et leur violence (9). Le témoignage de cet auteur est d'autant plus précieux à enregistrer qu'il n'est le plus souvent qu'un abréviateur de Pline. Si donc il se sépare ici si formellement de son guide habituel, c'est qu'évidemment il avait reconnu l'erreur de son auteur ordinaire. Virgile parle aussi des ours de Lybie (10).

Les monuments figurés contiennent beaucoup de repré-

(1) Harduin. — *Pline*, édit. Gransagne, T. III, p. 466, en note.
(2) Lartet. — Cité par Tissot, *Géog. comp.*, T. I, p. 381.
(3) Eginhard. — *Pertz.*, *Monuments*, I, 1150.
(4) Shaw. — *Voy.*, T. I, p. 323.
(5) Tissot. — *Géog. comp.*, T. I, p. 381.
(6) Strabon. — XVII, III, § 4.
(7) Martial. — *Ep.*, L. I, 105, vers. 5.
(8) Juvénal. — *Sat.*, IV, vers. 99.
(9) Solin. — *Polyh.*, XXVII.
(10) Virgile. — *Eneide*, L. V, vers. 37.

sentations d'ours, preuve évidente de la présence de ces animaux dans le pays. On sait en effet que les mosaïques africaines sont remarquables par le réalisme dans le choix des sujets et des motifs de décoration, toujours empruntés à la flore et à la faune africaines. Sur une mosaïque trouvée dans la maison de Laberii il est facile de reconnaître deux ours essayant de cueillir une orange (?) (1). Une lampe découverte à Bulla Regia porte un ours sur le plateau supérieur (2). Une autre lampe à bec brisé représente également un ours (3). Tous ces renseignements sont formels et permettent de rejeter l'hypothèse de Tissot. Il faut dire que Pline s'est trompé quand il a prétendu qu'on ne trouvait pas d'ours en Afrique.

Parmi les animaux féroces, mais peu dangereux semble-t-il, Pline cite encore les loups qui étaient petits et n'avaient pas une grande vigueur (4).

Tous ces animaux étaient l'objet d'une exportation active avec Rome. Les Africains employaient pour les prendre divers moyens, qui variaient suivant les espèces et suivant les pays. En Maurétanie on prenait les panthères avec des pièges dans lesquels on mettait de la viande gâtée comme appât (5). On guettait les lions près de grandes fosses creusées en terre (6). Il y avait (nous le savons par une inscription) des chasseurs de profession (7). L'empereur Macrin (si nous en croyons les bruits qui couraient à Rome) aurait exercé ce métier avant de revêtir la pourpre impériale (8).

Ces chasses fournissaient en abondance des animaux féroces et permettaient de satisfaire les demandes incessantes de Rome.

Strabon nous signale l'adresse et l'habileté des indigènes pour la chasse, et le commerce d'animaux qui se faisait avec Rome. « De Carthage aux colonnes d'Hercule, dit ce géographe, le pays est généralement riche et fertile, mais déjà infesté de bêtes féroces, comme tout l'intérieur de la Lybie. On peut même croire que le nom de Nomades que porte une partie de ces peuples leur est due de ce qu'anciennement la multitude des bêtes féroces les avait

(1) (2) et (3) Gauckler. — *Musée Alaoui, Mosaïques*, pp. 20 et 25. — *Lampes*, p. 178.

(4) Pline. — *Hist. Nat.*, VIII, 34. (Il s'agit sans doute des chacals).

(5) Elien. — *Hist. des animaux*, XIII, 10.

(6) Claudien. — *Eloge de Stilicon*, III, 3, 41.

(7) *C. I. L.*, VIII, 11549.

(8) *Vie de Macrin*, ch. IV.

mis dans l'impossibilité absolue de cultiver leurs terres. Aujourd'hui, sans cesser d'ailleurs d'être habiles chasseurs (d'autant que les Romains contribuent beaucoup à entretenir leur adresse par leur fureur pour les thériomachies) ces peuples ont acquis en agriculture la même supériorité qu'ils avaient dans l'art de la chasse. » (1)

Un document officiel nous atteste ce commerce d'animaux féroces qui se faisait pour les cirques de Rome. Auguste, dans son Testament, se vante d'avoir donné au peuple des jeux pendant lesquels plus de trois mille bêtes venues d'Afrique furent mises à mort (2).

Les textes littéraires confirment l'existence de cette exportation. Déjà Plaute fait dire à un de ses personnages qu'il enverra aux édiles des rats d'Afrique pour figurer dans les jeux (3). Pline nous dit qu'un ancien sénatus consulte défendait d'importer en Italie des panthères d'Afrique. Cn. Aufidius, tribun de la plèbe en 670 de Rome (84 av. J.-C.) le fit casser par l'Assemblée et il permit d'en importer pour les jeux du cirque (4). Dans les jeux de Domitius Ahenobarbus figurèrent un grand nombre d'animaux d'Afrique.

Tous ces fauves étaient transportés à Rome dans des cages qui, si nous en croyons Pline, n'étaient pas toujours suffisantes pour protéger les audacieux qui risquaient une promenade au milieu d'elles. Pline nous raconte qu'un peintre fameux, Pasitèles, se promenait sur les quais de Rome où étaient des bêtes fauves d'Afrique. Il regardait un lion qui lui servait de modèle. Tout à coup une panthère s'échappa d'une cage voisine au grand danger de cet artiste si scrupuleux.

Les animaux sauvages que l'on trouvait en Afrique étaient aussi recherchés pour les produits qu'on en retirait. Le plus important de ces produits était l'ivoire que les nombreux éléphants qui peuplaient les forêts de la Lybie offraient en grande abondance.

Certains auteurs ont contesté l'existence d'un commerce de l'ivoire avec Rome au moins pour ce qui concerne l'Afrique du Nord. « Il n'y avait pas d'éléphants sauvages en Maurétanie au temps des Romains. Les textes sur

(1) Strabon. — IV, V, § 33.

(2) *Monument d'Ancyre*, frag. IV, lig. 40, p. LXII et 94, édit. *Res Gestæ Divi Augusti*, par Th. Mommsen.

(3) Plaute. — *Pœnulus*, Acte V, Sc. 2, vers. 1005.

(4) Pline. — *Hist. Nat.*, VIII, 24.

lesquels on s'appuie pour prétendre le contraire sont, on l'oublie trop, purement légendaires. On prend pour des faits des histoires simplement plaisantes. C'est ainsi que Pline place en Maurétanie, au bord du fleuve Amilus, des éléphants religieux qui saluèrent de leur trompe la lune nouvelle, et qu'Elien fixe au pied de l'Atlas parmi des pâturages merveilleux, leur lieu de retraite paradisiaque et inviolé. Si le littoral était pour les Romains une véritable Côte d'Ivoire, c'est que l'ivoire et l'animal porteur de cette matière première qui le fait si ardemment rechercher y étaient importés du lac Tchad et du centre de l'Afrique par les Garamantes. » (1) « Quand Pline parle des éléphants c'est d'après des auteurs anciens ; on dirait plutôt un souvenir que la constatation d'un fait présent. »

On ne voit pas que les écrivains romains du temps de l'empire mentionnent les éléphants de Maurétanie parmi les bêtes fauves qui combattaient dans le cirque alors qu'ils nous parlent à chaque instant de jeux publics où paraissaient par centaines des lions, des panthères, des ours de Numidie (2).

Il semble bien pourtant que les textes des auteurs latins soient très précis et parlent d'éléphants existant encore. Que les éléphants aient vécu dans le pays, c'est là un fait qui ne sera contesté par personne, tant les preuves sont abondantes (3). Mais il faut admettre que les éléphants ont disparu brusquement un peu avant Pline, c'est-à-dire avant la seconde moitié du premier siècle de notre ère.

Strabon est très explicite et nous affirme la présence en Numidie de troupeaux d'éléphants (4).

Les textes de Pline qu'on voudrait rejeter nous paraissent ainsi devoir être retenus. Si on veut railler certains détails que nous fournit Pline et être sceptique sur la religiosité des éléphants, il est difficile de révoquer en bloc toute l'affirmation, alors que la première partie est confirmée par de nombreux autres passages. Les environs du port de Sala en Maurétanie Tingitane sont couverts d'épaisses forêts où se tiennent les éléphants (5). Dans un autre passage, il nous montre les chevaliers explorant les forêts de Maurétanie à la recherche de l'ivoire (6).

---

(1) Waille. — *Revue archéolog.*, 1891, T. II, p. 383.
(2) Cat. — *Essai sur la Maurétanie Césarienne*, p. 41.
(3) Appien. — *De Rebus Punicis.* — Polybe, XII, 3, v. 84. III, 45, 46. I, 31, 32.
(4) Strabon. — XVII, III, § 4.
(5) et (6) Pline. — *Hist. Nat.*, V. 1. — V. 12.

L'Afrique produit des éléphants au delà des Syrtes et dans la Maurétanie (1). Voilà une affirmation très nette et très précise du même auteur. Il ne semble pas qu'il y ait quelque chose de légendaire dans les trois textes que nous venons de citer qui puisse les faire récuser.

C'est d'après des auteurs anciens que Pline parla des éléphants, dit M. Cat. Sans doute, dans deux passages, il rapporte l'opinion de Mucianus et celle de Fenestella, mais ce sont des anecdotes particulières et qui ne touchent en rien au fond même du débat. « Mucianus dit qu'à Pouzzoles des éléphants qu'on avait amenés par mer et qu'on forçait à débarquer, effrayés de la longueur du pont qui les séparait du rivage, allèrent à terre à reculons. » (2) « Fenestella rapporte que le premier combat d'éléphants qu'on vit à Rome dans le cirque eut lieu pendant l'édilité de Claudius Pulcher, sous le consulat de M. Antonius et de A. Postumius en l'an 655 de Rome (99 av. J.-C.) (3). On voit que ces textes ne sont d'aucun secours pour la question qui nous occupe. Il y a bien un troisième passage dans lequel Pline se réfère à l'opinion d'autrui, mais c'est précisément le passage incriminé par M. Waille (4).

Quant à l'argument que M. Cat tire du silence des textes latins par rapport à la présence d'éléphants africains dans les jeux du cirque, Pline nous fournit lui-même la réponse. « Aujourd'hui, dit-il, en Afrique on prend les éléphants dans des fosses. Autrefois qu'on les chassait pour les dompter, on les poussait à l'aide de la cavalerie dans un long défilé sans issue fait de main d'homme et là on les domptait par la faim. » (5) Maintenant on voit surtout dans l'éléphant une bête productive d'ivoire. L'important est donc de se procurer cette matière, peu importe qu'après l'animal succombe des blessures qu'il se sera faites dans sa chute. Autrefois, au contraire, on le considérait avant tout comme un animal destiné aux jeux du cirque et aux combats, aussi il s'agissait de le prendre vivant et dans les meilleures conditions possibles. Rien d'étonnant que les auteurs romains de l'empire ne mentionnent plus la présence d'éléphants parmi les jeux du cirque. C'est que maintenant il n'entrait pas du tout dans la pensée des Romains de les faire combattre, mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient disparu.

(1) (2) (3) (4) et (5) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 11. — VIII, 3. — VIII, 7. — VIII, 1. — VIII, 8.

Solin nous confirme ces textes de Pline. On trouve dans les bois de l'Atlas des quadrupèdes, même des éléphants (1) et, plus loin, les montagnes de la Maurétanie abondent en éléphants (2).

Les poètes vont nous fournir également un témoignage de l'existence de l'éléphant en Afrique et nous attester aussi un commerce actif de l'ivoire africain avec Rome.

L'épithète que les poètes accolent toujours au mot ivoire c'est le mot numide ou lybien.

Ovide s'adressant à Grœcinus dit que, s'il lui devait de rentrer à Rome il s'attacherait aux moindres détails des choses intéressant Grœcinus : « Je traduirais les emblèmes gravés sur ta chaise curule et les sculptures de l'ivoire de Numidie. » (3) Juvénal signale ces tables massives à grands pieds d'ivoire faits avec les dents d'éléphants qu'envoie la Maurétanie (4). On pouvait admirer à Rome la porte du portique d'Apollon : elle était faite, nous dit Procope, de la noble dépouille des éléphants de Lybie (5).

Les autruches étaient recherchées pour leurs plumes. Celles que l'on trouvait en Afrique étaient les plus grandes (6). Elien nous montre les habitants de la Maurétanie chassant l'autruche montés sur leurs rapides coursiers et rétrécissant de plus en plus le cercle autour de l'oiseau (7). On estimait les œufs de l'autruche à cause de leur grosseur et l'on s'en servait comme vases. Les plumes servaient à orner les cimiers et les casques (8).

On trouvait aussi en Afrique la tortue de terre. « Les tortues de terre dont l'écaille est connue pour cette raison sous le nom de chersines dans l'industrie se trouvent aussi dans les déserts de l'Afrique, là où les sables sont le plus dépourvus d'eau. » (9) Les tortues, grâce à leur carapace qui fournissait l'écaille étaient très recherchées. Cavilius Pollion, homme prodigue et ingénieux à inventer des raffinements de luxe, fut le premier qui imagina de tailler l'écaille de tortue en lames et d'en revêtir les lits et les buffets (10). Les tortues étaient aussi employées en Afrique comme remède. « Les tortues de terre abondent

---

(1) et (2) SOLIN. — *Polyh.*, XXV. — XXVI.
(3) OVIDE. — *Pontiques*, IV, 9, vers. 27.
(4) JUVÉNAL. — *Satire*, XI.
(5) PROPERCE. — *Elegie*, L. II, El. XXXI, vers. 112.
(6) PLINE. — *Hist. Nat.*, X, 1.
(7) ELIEN. — *Hist. des Anim.*, XIV, 7.
(8) (9) et (10) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 1. — IX, 12. — IX, 13.

en Afrique, là on leur coupe la tête et les pattes et on les donne comme antidote. » (1)

Dans les bois de l'Afrique on trouvait aussi en grande abondance les singes. « Il se trouve en Maurétanie Tingitane une quantité innombrable de singes comme l'atteste Posidonius, qui raconte que jeté sur la côte de Lybie pendant la traversée de Gadès en Italie, il vit dans un bois qui bordait le rivage une multitude de ces animaux, les uns montés dans les arbres, les autres assis par terre. » (2) Juvénal signale aussi des troupeaux de singes dans les forêts qui entourent Tabraca (3).

Parmi les animaux sauvages dont la chasse était un passe-temps pour les Africains, il faut encore citer la gazelle. Les fouilles archéologiques surtout nous ont renseigné sur l'existence de ces quadrupèdes et sur la façon dont on les prenait. Dans un mausolée d'Henchir Bou Guerba (Tunisie) M. de Pontbriand a mis au jour une pierre sur laquelle se trouve représentée l'image d'un cavalier vêtu d'une longue robe et passant au galop. Presqu'entre les jambes de devant du cheval se détache un petit animal dont la tête se présente de face, le corps étant de profil. M. de Pontbriand y reconnait la gazelle de la petite espèce des plaines (4). On trouve aussi des gazelles sur une mosaïque découverte à Oglet Atha. « Deux gazelles sont saisies sur le vif dans des poses d'un remarquable réalisme. L'une d'elles, le cou tendu et penché en avant broute une touffe de diss ; l'autre, qui a pris l'éveil à l'approche des chasseurs, dresse la tête et inspecte l'horizon. Ce gracieux gibier était très abondant dans les plaines du sud. Il en était de même sur les hauts plateaux de Numidie où s'élevait la villa de Pompeianus. Elles en sont à la fois l'ornement et le fléau, car elles dévorent toutes les jeunes pousses des plantations nouvelles. La chasse à la gazelle ne constituait donc pas seulement un sport des plus attrayants, leur destruction s'imposait aux planteurs comme une mesure de protection indispensable pour leurs cultures et sans laquelle il n'y aurait pas eu de colonisation possible dans le pays de l'olivier. » (5)

(1) Pline. — *His. Nat.*, XXXII, 14.
(2) Strabon. — L. XVII, ch. III, § 4.
(3) Juvénal. — *Sat.*, X, vers. 194.
(4) De Pontbriand. — *B. A. C. H.*, 1902, p. 407.
(5) Gauckler. — *B. A. C. H.*, 1899, p. 167.

Cette même mosaïque nous renseigne sur la façon dont on pratiquait la chasse à la gazelle. Aucun des chasseurs n'est armé. Chacun d'eux tient simplement à la main une petite houssine et un fouet dont le manche se termine par un anneau ou par une lanière. Ils forcent la gazelle à la course comme aujourd'hui les Mehedba dont les chevaux sont renommés pour leur rapidité (1).

Du goût pour la représentation du sanglier qu'attestent et les moules de terres cuites et les mosaïques on ne peut pas inférer que cet animal abondait déjà dans la région (2).

Pline cependant, rejetant Hérodote, déclare qu'il n'y a pas de sangliers en Afrique (3). Cette affirmation un peu osée est reproduite sans contrôle par Elien et Strabon.

Cependant Virgile nous montre Vénus qui interpelle les guerriers troyens débarqués à Carthage et qui leur demande s'ils n'ont pas aperçu dans le bois une de ses compagnes occupée à poursuivre de ses flèches un sanglier à la bouche écumante (4). Ovide parlant des fils d'Atlas les fait s'attaquer aux lions et aux sangliers (5).

Il fallait aussi redouter le venin des serpents dont la morsure était très redoutable (6). Ces reptiles passaient pour être de l'espèce la plus dangereuse (7).

Les agriculteurs craignaient aussi beaucoup les sauterelles qui, dès cette époque, causaient souvent des préjudices très considérables aux moissons africaines (8). Souvent aussi les indigènes essayaient de faire tourner la venue de ces insectes à leur profit. Les Nasamons, d'après Hérodote, faisaient la chasse aux sauterelles, les faisaient sécher au soleil, les réduisaient en poudre et buvaient cette poudre avec du lait (9). Hérodote ne nous renseigne pas sur la valeur nutritive ou médicale de ce mets, mais nous savons que les limaçons d'Afrique reposaient le buveur fatigué.

---

(1) GAUCKLER. — *B. A. C. H.*, 1899, p. 168.
(2) WAILLE. — *B. A. C. H.*, 1892, p. 465.
(3) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 84.
(4) VIRGILE. — *Eneide*, Liv. I, v. 324.
(5) OVIDE. — *Fastes*, v. 75.
(6) et (7) HORACE. — *Sat.*, L. II, VIII, vers. 96. — *Od.*, L. III, vers. 8.
(8) PLINE. — *Hist. Nat.*, VIII, 43. — XI, 35.
(9) HÉRODOTE. — *Hist.*, IV, 172.

Chapitre II

Les Animaux domestiques

L'Afrique du Nord était une contrée avant tout agricole, on comprend par là le développement que devait avoir pris l'élevage du bétail de toute nature. Ces animaux domestiques élevés dans les fermes africaines fournissaient à Rome une réserve importante pour l'approvisionnement de sa boucherie, aussi devait-il exister un commerce actif de ces animaux.

Nous devons citer en première ligne les chevaux africains qui, à vrai dire, servaient avant tout à satisfaire la passion des Romains pour les courses de chevaux et de chars.

A ce point de vue l'Afrique offrait des ressources innombrables, chaque province renfermait beaucoup de chevaux. L'Afrique proconsulaire, dit un géographe, est riche en chevaux (1). Les nombreuses mosaïques qu'on a trouvées et qui nous représentent des chevaux nous confirment aussi ce fait.

Les Numides passaient aussi pour être les premiers cavaliers du monde. Tite Live dit qu'au premier abord quand on les voyait s'avancer à peine recouverts d'un morceau de toile, sur des chevaux à la mine chétive, au long cou, à l'encolure raide, on était tenté de les mépriser, mais on s'apercevait vite qu'on avait tort. Le cavalier était d'une rare intrépidité, le cheval sobre, infatigable, merveilleusement docile : on le dirigeait avec une petite corde de jonc ou même sans bride au moyen d'une baguette (2). Les propriétaires africains prenaient grand soin de leurs chevaux. Une mosaïque trouvée près du village d'Oued Atménia nous révèle l'intérieur de l'écurie d'un riche propriétaire africain, Pompeianus (3).

Les chevaux de la Maurétanie Césarienne jouissaient d'une grande réputation auprès des entraîneurs romains. Un poète de Carthage, Némésien, fait une description

(1) *Expositio totius mundi* ...... p. 122.
(2) Tite Live. — *Hist. Rom.*, XXXV, 11.
(3) Boissier. — *L'Afrique romaine*, p. 160.

enthousiaste du cheval de Maurétanie. « Choisissez un cheval venant de la terre de Maurétanie ; que ce soit un pur sang élevé dans les plaines désertes et habitué à la fatigue. Sa tête est laide, son ventre est difforme, il ne connaît pas le frein ; de sa crinière il fouette ses épaules. Que cela ne vous inquiète pas, car il se laisse facilement conduire ; dès que la verge flexible touche son cou nerveux il obéit. Un coup le met au galop, un autre coup l'arrête. Il se précipite à travers la vaste étendue de plaine qui s'ouvre devant lui ; dans son élan rapide ses forces s'accroissent et son sang bouillonne. Bientôt il laisse en arrière tous ses rivaux jaloux. » (1)

Strabon nous parle aussi des chevaux que l'on trouvait dans la Maurétanie Tingitane. Les habitants de cette province, dit-il, se servent tous des mêmes petits chevaux si vifs, si ardents et en même temps si dociles puisqu'ils se laissent conduire avec une simple baguette (2).

Ainsi donc tous les témoignages qui nous parlent des chevaux africains sont unanimes pour nous les représenter comme payant peu de mine et malgré cela d'une docilité et d'une endurance sans égales.

On conçoit qu'avec de pareilles qualités les chevaux africains aient été fort prisés à Rome.

Nombre d'inscriptions trouvées à Rome nous attestent l'existence d'une exportation active par la capitale de l'empire de chevaux africains.

Une inscription trouvée sur la voie Flaminœa nous apprend que sur huit chevaux qui ont donné la victoire à Gutta Calpurnianus, fils de Marius Rogatus, cinq étaient africains. Le texte nous donne d'ailleurs les noms de ces cinq coursiers : ils s'appelaient Germinator, Silvanus, Nitidus, Saxo et Danaus (3). Une autre inscription nous fait connaître le nom de soixante-treize chevaux africains qui ont remporté le prix dans les courses de chars (4). Un autre texte épigraphique retrouvé est d'un genre tout différent. C'est une inscription funéraire dédiée par un maître sensible à sa jument préférée. L'inscription en vers nous fait un éloge enthousiaste de la jument ravie aux triomphes du cirque (5). Les chevaux africains étaient surtout renommés comme limoniers, c'est la qualité en effet que nous voyons toutes les inscriptions vanter de

---

(1) NÉMÉSIEN. — *Cynégétiques*, vers. 259 à 272.

(2) STRABON. — XVII, III, § 4.

(3) (4) et (5) *C. I. L.*, VI, 10047. — *Loc. cit.*, 10056. — *Loc. cit.*, 10082.

préférence (1). L'une d'elles nous dit même expressément que, parmi bien des cochers émérites et célèbres, beaucoup durent leurs succès à leurs limoniers africains (2).

On a découvert également à Rome un fragment d'inscription en l'honneur d'un cocher célèbre du temps de Domitien, Avilius Térès. Il contient le nom des chevaux avec lesquels Térès a remporté ses victoires et l'indication du pays d'origine de chacun d'eux : vingt sont africains et un est maure (3).

Toutes ces inscriptions trouvées à Rome prouvent qu'il devait exister un commerce actif de chevaux entre la métropole et la province d'Afrique. La présence à Rome d'un grand nombre de cochers africains nous confirme l'existence d'une exportation active. Ces inscriptions funéraires nous font connaître la carrière du mort. On a eu grand soin de faire graver sur la pierre toutes les victoires remportées. C'est ainsi qu'une inscription nous apprend la glorieuse carrière de Crescens, célèbre cocher du temps de Nerva. Il était Maure d'origine. Il remporta quarante-sept fois le premier prix, cent trente fois le second et cent onze fois le troisième. Toutes ces victoires lui rapportèrent plus d'un million et demi de sesterces (4).

Il est à remarquer que l'habitude de la castration ne devait pas exister chez les anciens Africains. « La série hippique donne les noms de vingt-trois chevaux de courses. Il n'y a aucun nom de jument. Les tablettes d'exécration ne portent aussi que des noms masculins. Les chevaux seuls courraient dans les cirques. L'exclusion des juments proviendrait de la non castration des chevaux empêchant le mélange des sexes. C'est la raison qui oblige les dix régiments de cavalerie africaine à n'employer que des mâles. Si on reconstituait les quadriges il faudrait faire la même exception. L'indigène est encore rebelle à la castration qu'il ne comprend pas. Les Romains qui la connaissaient ne paraissent pas plus que nous avoir réussi à les convaincre. » (5)

Les exportations de chevaux à destination de Rome se faisaient au moyen de bateaux spéciaux. Ce bâtiment de transport s'appelait *hippago*. C'était un grand vaisseau de

---

(1) et (2) *C. I. L.*, VI, 10053, 10054, 10058. — *Loc. cit.*, 10048.

(3) *Bulletin archéolog. du Comité*, 1902, p. 178.

(4) *C. I. L.*, VI, 10050.

(5) Lt Bernard. — *B. A. C. H.*, 1906, p. 24. *Le cheval africain*, d'après les mosaïques.

commerce spécialement aménagé pour le transport des chevaux. Il avait le fond plat et carré, la coque massive et renforcée au bordage. Il n'y avait pas de pont. L'avant et l'arrière étaient très relevés, la proue était recourbée en volute, la poupe en gouttière doublant la coque qui se terminait en pointe. Il n'y avait ni mât ni gouvernail ; la manœuvre s'effectuait au moyen de trois paires d'avirons traversant le bordage (1).

Les chevaux de la Numidie et de la Byzacène servaient aussi pour la remonte de la cavalerie romaine (2).

« Sol favorable aux troupeaux » (3) dit Salluste en parlant de l'Afrique. Les nombreux pâturages dont les inscriptions nous ont conservé la mention nous aident à comprendre la justesse de ce texte de l'historien latin. Les saltus renfermaient, nous l'avons vu, d'abondants pâturages parmi les bois. La Numidie était surtout la province qui fournissait le plus de bestiaux : Marius avait à craindre la disette, nous dit encore Salluste, car les Numides aimaient mieux mettre leurs terres en pâturages qu'en céréales (4). Une mosaïque trouvée à Oudna nous représente des chèvres et un berger en train de traire l'une d'elles (5). Une inscription trouvée à Henchir Snobbeur nous atteste aussi l'existence de troupeaux de moutons abondants (6). Il s'agit d'un procès qui a lieu parce que des brebis étaient sorties du terrain qui leur avait été désigné. On accorde aux intéressés un certain territoire pour y mener paître leurs moutons et on stipule les peines qui seront infligées aux bergers qui les auront laissé sortir en dehors des limites prescrites (7). A Oued Atménia, dans une mosaïque trouvée dans la maison de Pompeianus, un bâtiment porte le nom de *pecuarius locus* (8). C'était la résidence du chef du troupeau.

Au sud d'Aumale, en Algérie, se dresse la chaîne des Bibans ; cette chaîne portait dans l'antiquité un nom caractéristique et intéressant pour le point qui nous occupe : c'était le Mons Pastorianensis. En Maurétanie Tingitane et

---

(1) GAUCKLER. — *Un monument figuré de la batellerie gréco-romaine*, dans *Monuments Piot*, T. XII, p. 130.

(2) *Cod. Théod.*, L. XI, II, loi 29.

(3) et (4) SALLUSTE. — *Guerre de Jug.*, 13. — 90.

(5) *Revue archéolog.*, 1894, p. 115.

(6) *Bulletin du Comité*, 1893, p. 231, N° 84.

(7) A. SCHULTEN. — *Prozess wegen Weide frevel* dans le *Festschrift zu Otto Hirschfelds sechzigstem geburtstage*, p. 171.

(8) *C. I. L.*, VIII, 10890.

le long des Syrtes, on trouvait également des troupeaux de brebis et de chèvres.

Ces bestiaux étaient-ils expédiés à Rome pour servir à la boucherie ? Cela est probable. On a retrouvé en Afrique, à Cæsarea, deux inscriptions nous mentionnant la présence dans cette ville de bouchers (1). Toutefois les textes littéraires ne nous disent rien de cette exportation.

Ils nous parlent au contraire de l'usage que l'on faisait de la peau de ces bestiaux.

La peau des animaux de grande taille, bœufs, chevaux, etc., servait à fabriquer le cuir. Le tarif de Zaraï mentionne le cuir tanné parmi les objets de commerce soumis à la douane (2). Pline confirme indirectement ce témoignage quand il nous apprend que l'écorce encore verte de la grenade, que l'on trouvait surtout en Afrique, était d'un grand usage dans le tannage des cuirs (3). Le tarif de Zaraï indique aussi des pièces de cuir souple qui devaient servir de housses pour les chevaux (4). On sait en effet par les monuments figurés que la place de la selle était occupée par une large pièce de cuir qui couvrait en retombant les flancs du cheval (5).

Les peaux du petit bétail, des moutons et des chèvres, étaient utilisées comme vêtements. Dans la région des Syrtes on fabriquait surtout des tissus grossiers avec le poil de chèvre. Virgile fait déjà allusion à la coutume des habitants de ces contrées de tondre leurs chèvres pour faire des étoffes (6). Martial cite à plusieurs reprises le drap en poil de chèvre de Leptis (7). Dans une épigramme il nous parle de bottines feutrées faites en étoffe de cette provenance (8). Les pâturages des environs de Mactar devaient renfermer également d'abondants troupeaux de moutons dont la laine était transformée en étoffes. La présence dans cette ville d'une corporation de foulons semble l'indiquer suffisamment (9).

Une inscription trouvée non loin de Mactar, à Villa Magna, nous révèle dans cette ville l'existence d'une corpo-

---

(1) et (2) *C. I. L.*, VIII, 9332, 9429. — *Loc. cit.*, 4508, lig. 17.

(3) Pline. — *Hist. Nat.*, XIII, 34.

(4) *C. I. L.*, VIII, 4508, lig. 18 et 19.

(5) *Bas-relief de Cherchell* reproduit dans la *Revue archéolog.*, 1re série, T. XIV, p. 305.

(6) Virgile. — *Georgiques*, L. III, vers. 310.

(7) et (8) Martial. — *Épigram.*, VIII, 51, vers. 11. — L. XIV, 140.

(9) *Année épigrap.*, 1893. N° 98.

ration de drapiers (1). La Numidie et la Maurétanie devaient aussi avoir de grands troupeaux de moutons, car l'industrie du vêtement était très prospère dans ces provinces (2). Varron nous dit également que chez les Gétules les peaux de chèvres étaient utilisées comme vêtements (3). On a retrouvé à Volubilis une inscription nous faisant connaître dans cette ville un collège de tisserands (4). Parmi ces vêtements, nous devons citer surtout l'abolla que mentionne le tarif de Zaraï (5). Les grands personnages s'en servaient comme manteau de table (6). C'est pour avoir mis le costume de son pays que Ptolémée, fils de Juba II, roi de Maurétanie, attira les regards des Romains, et excita l'envie et la crainte de Caligula pour avoir osé porter dans Rome un vêtement de pourpre (7).

Pour les autres animaux domestiques, il faut encore citer les ânes qui étaient déjà nombreux dans l'antiquité. Pline nous trace le tableau si souvent cité et peut-être encore vrai dans bien des parties de l'Afrique du Nord d'un âne chétif et d'une vieille femme tirant la même charrue (8). Elien parle également des ânes de Maurétanie de petite taille mais très rapides (9).

Il est un autre animal domestique presqu'inséparable pourrait-on dire de l'idée que l'on se fait de l'Algérie et dont l'existence à l'époque romaine est un objet de controverses vives. On a reconnu qu'il s'agit du chameau. Y avait-il des chameaux en Afrique au temps de la domination de Rome ?

M. Basset s'appuyant sur des considérations philologiques prétend que le terme général dans les dialectes berbères pour désigner le chameau paraît être d'origine arabe et signifier « celui qui écume de la bouche ». Le chameau aurait donc été introduit par les Arabes au Maghreb (10).

M. Flamand affirme au contraire la présence du chameau en Afrique dès le commencement de l'ère chré-

(1) *C. I. L.*, VIII, 10523.
(2) *Expositio totius mundi*, p. 122.
(3) Varron. — *De l'Agriculture*, II, 11.
(4) et (5) *C. I. L.*, VIII, 21848. — *Loc. cit.*, 4508.
(6) Martial. — *Épig.*, VIII, 8, vers. 1.
(7) Suétone. — *Vie de Caligula*, 35.
(8) Pline. — *Hist. Nat.*, XVII, 3.
(9) Elien. — XIV, 10.
(10) R. Basset. — *Le nom du chameau... Congr. des Oriental.*, 1905, p. 72.

tienne (1). Il cite à l'appui de son opinion un certain nombre de textes littéraires (2). Lors de la guerre contre Scipion, César se serait emparé de vingt-deux chameaux appartenant à Juba II. Que l'épithète « regis » n'indique que la rareté de ces animaux; il n'en reste pas moins qu'il y avait des chameaux à la suite de l'armée. Plus tard Ammien Marcellin nous dit que le cadavre de Firmus, après la défaite de ce révolté, fut remis aux Romains apporté sur un chameau (3).

Il nous semble cependant malgré les critiques faites à ces textes qu'il faudrait admettre l'existence du chameau sinon dans la région du Tell au moins dans la région saharienne et en particulier dans le Sud tunisien. On a trouvé dans cette région un certain nombre de monuments figurés qui, pour nous, attestent la présence du chameau en Afrique dès la domination romaine.

Il faut citer tout d'abord une tablette de terre cuite reproduisant une course de dromadaires dans un cirque (4).

On trouve au musée de Sousse une statuette de terre cuite reproduisant un Africain monté sur un chameau (5). Une autre statuette trouvée à Sousse par le général Gœtschy représente un personnage monté à chameau. L'homme est en burnous. Il est assis à droite, la jambe pendante, l'autre repliée sur la bosse. Sous lui sont des besaces du genre du tellis actuellement en usage chez les Arabes tunisiens. Le cavalier est légèrement colorié en blanc, les figures et les jambes sont roses, les sacoches rouge brun, le chameau jaunâtre, la bouche et les naseaux rouges. Les cuirs du harnachement sont également rouges (6). Une autre statuette trouvée dans la même région nous montre un Africain monté sur son chameau. Le chameau porte sur son flanc droit deux vases (7). Sur une pierre du mausolée de Henchir bou Guerba on voit un chameau la tête tournée à droite (8). Cette représentation est d'autant plus intéressante qu'il s'agit ici d'une gravure au trait, œuvre certaine d'un artisan indigène qui a reproduit d'une façon quelque peu grossière et inhabile des

(1) FLAMAND. — *De l'introduction du chameau... Cong. des Oriental.*, 1905.

(2) HIRTIUS. — *Guerre d'Afrique*, CXVIII.

(3) AMMIEN Marcellin. — *Hist.*, XXIX, ch. V.

(4) *Catal. Musée Alaoui, Céramique*, pl. XXII.

(5) (6) (7) et (8) *B. A. C. H.*, 1897, p. 462, N° 311. — 1903, p. 169. — 1893, p. 197. — 1902, p. 407.

animaux qu'il devait avoir eu sous les yeux. Enfin en 1909, M. l'adjudant Icard a enrichi la série des lampes chrétiennes déjà trouvées en Afrique d'un type curieux qui lui manquait. C'est une lampe ornée d'un chameau marchant à droite et ayant sur le dos une sorte de palanquin. Elle a été recueillie dans les environs de Gabès (1).

Toutes ces découvertes permettent d'admettre l'existence du chameau en Afrique au moins dans la région située au sud de la Byzacène et il devait être l'animal de transport avec lequel les Garamantes venaient apporter à Gafsa ou à Hadrumète les produits du Soudan.

Les produits de la basse-cour africaine étaient très recherchés à Rome. Les poules d'Afrique que l'on trouvait surtout dans la Numidie ressemblaient aux pintades mais elles avaient la barbe et la crête rouges au lieu de les avoir bleues comme ces oiseaux (2). Horace nous en vante la saveur (3). Pétrone dans son *Satyricon* nous apprend aussi quels délices sont pour le palais d'un connaisseur les chapons de Numidie (4). « Les poules d'Afrique, les méléagrides comme les appellent les Grecs, sont les dernières, au dire de Varron, que l'art culinaire ait imaginé d'offrir aux palais blasés de l'époque. Leur rareté les faisait payer très cher. » (5) On devait trouver aussi des volailles dans la Maurétanie Tingitane. Pline nous dit en effet que d'après Mnaséas le lac d'où sort le fleuve Crathis est fréquenté par des oiseaux que cet auteur appelle méléagrides et pénélopes (6). C'est le même nom que Varron donnait aux volailles d'Afrique.

Les abeilles devaient se trouver en grand nombre en Afrique. Hécatée de Millet (7) et Hérodote (8) nous apprennent en effet que le miel africain était déjà fort renommé de leur temps.

L'inscription d'Henchir Mettich nous montre dans ce domaine l'existence de nombreuses ruches de miel. L'épitaphe en vers qui couvre le mausolée des Flavii à Cillium nous apprend que T. Flavius Secundus s'empressa

(1) *B. A. C. H.*, 1909, p. CLXXV.
(2) Columelle. — *De l'Agricult.*, L. VIII, ch. 2.
(3) Horace. — *Epodes*, II, 53.
(4) Pétrone. — *Satyricon*, XCII.
(5) Varron. — *De l'Agriculture*, L. III, ch. 9.
(6) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVII, 11.
(7) Hécatée. — *Fragmenta Hist. Græco*, T. I, p. 23, frag. 306.
(8) Hérodote. — *Hist.*, L. IV, 194.

d'installer des ruches dans son domaine et qu'il ne tarda pas à recueillir de grandes quantités de miel (1).

Columelle nous indique comme plantes mellifères les roses de Carthage et conseille d'ombrager les ruches avec des branchages enduits d'un mortier à la Carthaginoise (2). Caton avait publié la recette du potage à la Carthaginoise qui se faisait avec du miel (3). Pline parle du miel que donnait la Gétulie. Là il se produit des rayons vénéneux et même quelques-uns ne le sont qu'en partie, circonstance extrêmement insidieuse si la couleur livide ne mettait en garde (4). La ville de Rusadir qui a été assimilée avec la Melilla actuelle (la ville du miel) avait une abeille sur ses monnaies (5). En outre il existait une Melitta ou Melissa plus lointaine (6) que Tissot place dans le Sous (7). C'était probablement encore une ville du miel (8).

La cire d'Afrique était aussi très renommée. La meilleure cire, dit Pline, est celle qui vient d'Afrique (9).

Chapitre III

Les Animaux marins

Si le sol de l'Afrique produisait des animaux recherchés, la mer qui entourait de trois côtés les possessions romaines offrait aussi aux commerçants des ressources précieuses et abondantes.

La Méditerranée est en effet très poissonneuse. Les œuvres d'art, les mosaïques surtout nous apprennent quelles étaient les différentes sortes de poissons et d'ani-

(1) *C. I. L.*, VIII, 212.
(2) Columelle. — IX, 4 et 7.
(3) Caton. — *De Re Rustica*, 85.
(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XXI, 45.
(5) Muller. — *Numismatique*, suppl. pp. 78, 79.
(6) Periple d'Hannon. — T. I, p. 4.
(7) Tissot. — *Maurétanie Ting.*, p. 127.
(8) Lefébure. — *Bull. Philog. et Hist. du C. des T. Hist.*, 1905, pp. 272 à 311.
(9) Pline. — *Hist. Nat.*, XXI, 49.

maux marins que l'on pêchait sur la côte. On y trouve facilement reconnaissables toutes les espèces actuelles : crevettes, seiches, langoustes, murènes, maquereaux, calmars, thons, etc. (1).

A Tacape, les habitants avaient une manière originale de prendre le poisson. « Ils profitaient du moment où la mer se retirait pour la suivre en courant et ramassaient le poisson qu'elle laissait. » (2)

Strabon nous dit également qu'on avait construit des tours sur le bord de la mer pour observer la marche des thons (3). Cette pêche donnait naissance à l'industrie de la salaison des poissons. La ville de Zuchis sur les Syrtes possédait au dire de Strabon des établissements importants de salaison (4). On fabriquait aussi le garum, sauce de poisson très estimée des gourmets. On se servait des scombres auxquels les pêcheurs d'Espagne et de Maurétanie faisaient une guerre sans merci au moment de leur passage de l'Océan dans la Méditerranée (5).

C'était avec les intestins de ces poissons qu'on fabriquait cette sauce. On la préparait aussi en Maurétanie comme l'induit avec raison Bruzza du cachet d'une amphore portant la marque de Tupusuctu (6). Ce cachet a été depuis trouvé en plusieurs exemplaires et d'après Dressel ne peut en effet se rapporter qu'au garum.

La côte de la Maurétanie Tingitane devait être en effet non moins poissonneuse que celle des provinces baignées par la Méditerranée. Les habitants de Gadès venaient y pêcher. « Chez les Gaditans, dit Strabon, indépendamment des grands navires que frêtent les riches négociants de la ville, il y a des embarcations plus petites que les pauvres gens seuls équipent. On les nomme « chevaux » à cause de l'effigie qui orne leur proue. Ils vont faire la pêche sur la côte de Marusie jusqu'en face Lixus. » (7) Ces petites barques devaient souvent courir de grands dangers. Pline nous représente en effet la côte occidentale de la Maurétanie Tingitane comme infestée d'espadons. « Le xiphias ou espadon, dit-il, a le museau très aigu. Avec cette arme il perce les vaisseaux et les coule bas dans l'Océan près d'un

(1) Gauckler. — *Musée de Sousse, Mosaïques*, p. 29.
(2) (3) et (4) Strabon. — L. XVII, ch. III, § 17. — § 16. — § 18.
(5) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXI, 43.
(6) Bruzza. — *Bull. de Inst. de Roma*, 1873, p. 108.
(7) Strabon. — XVII, III, § 4.

endroit de la Maurétanie appelé Cotta, non loin du fleuve Lixus. » (1)

Les mosaïques nous sont d'un très précieux secours pour déterminer les espèces de poissons que l'on pêchait à cette époque. Elles sont sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. Une mosaïque de Sousse nous montre des crevettes, des seiches, des langoustes, des murènes, des méduses, des calmars, des congres, des merlans. Une patère d'argent découverte entre Tipasa et Cæsarea représente différentes sortes de poissons. « Voici des dorades aux écailles d'or, au ventre bombé ; leur chair était réputée excellente et Martial a célébré celles du lac Lucrin. Sous ce rocher se cache un poulpe, plus loin une seiche. Là quatre vers de mer (qui sont destinés à servir d'appât) flottent dans le voisinage de la nasse et des hameçons. Parmi les coquillages disséminés on reconnaît des conques en spirales (tritons) d'autres ressemblent aux coquilles Saint-Jacques, près d'eux passe un homard aux fortes pinces et aux longues antennes. » (2)

Les rochers des côtes africaines renfermaient un coquillage marin qui était la source d'un commerce très important. C'est le murex ou coquillage à pourpre.

On peut distinguer deux centres de production de la pourpre africaine. L'un était sur la côte de la Petite Syrte avec l'île de Djerba ou Girba comme principal entrepôt. « Le principal lieu de production de la pourpre en Asie est Tyr, en Afrique Meninx. » (3) Strabon nous signale aussi l'île de Meninx et celle voisine de Cercinna comme productrices de murex (4).

L'autre centre devait se trouver sur la côte de Gétulie qui regarde l'Océan. Tous les rochers gétules, dit Pline, fournissent de la pourpre (5). Pomponius Mela nous confirme ce témoignage. « Les rivages des Nigritiens et des Gétules, peuples qui errent çà et là, ne sont certainement pas stériles puisqu'ils nourrissent les pourpres et les murex les plus riches en couleurs et les plus recherchés partout où l'on teint les étoffes. » (6) Dans un autre passage Pline nous donne un renseignement plus précis. « C'est dans

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, XXXIII, 6.
(2) WAILLE. — *B. A. C. H.*, 1893, p. 86.
(3) PLINE. — *Hist. Nat.*, IX, LX.
(4) STRABON. — XVII, ch. III, § 18.
(5) PLINE. — *Hist. Nat.*, V. 12.
(6) POMPONIUS MELA. — *Géog.*, III, 10.

les îles situées en face des Autololes que le roi Juba établit ses fabriques de pourpre. » (1)

On s'est demandé quelle pouvait bien être au juste la position de ces îles. Humboldt et Kiépert les ont identifiées avec l'archipel Madère, mais il semble bien que l'on doive plutôt se ranger à l'opinion qu'a émise M. Vidal de la Blache. « Il s'agissait, dit-il, de créer un établissement où les opérations seraient en sûreté ; il suffisait qu'il fût assez isolé pour n'avoir rien à craindre des populations de la côte. Il n'y a qu'un endroit sur la côte occidentale de Maurétanie qui réunisse l'ensemble de conditions semblables, ce sont les îlots qui par 31°30' de latitude abritent la rade où s'est élevée la ville actuelle de Mogador. Le principal a huit cent trente-six mètres de longueur du nord au sud et un peu plus d'un kilomètre de circonférence. » (2)

Solin nous apprend également le nom d'une troisième fabrique de pourpre : c'est le petit port de Chullu dont les tissus de pourpre rivalisaient avec ceux de Tyr (3).

On a trouvé également dans les environs de Djidjelli une ancienne fabrique de pourpre. Le sol est jonché de coquilles marines qui semblent appartenir exclusivement à des espèces employées par les Phéniciens à la fabrication de la pourpre (4).

Les vêtements de pourpre de l'Afrique jouissaient d'une réputation universelle et maint texte littéraire nous est une preuve qu'ils faisaient l'objet d'un commerce actif. Horace nous parle des étoffes teintes de la pourpre de Gétulie comme d'un luxe qui n'est pas à la portée des ressources de chacun (5). Dans un autre passage le même auteur voulant peindre la magnificence de Pompeius Grosphus dit que ses vêtements sont faits d'une laine qu'a teinte deux fois la pourpre de Gétulie (6).

La meilleure preuve de l'importance que prit le commerce de la pourpre et des tissus fut la mainmise sur cette industrie par les empereurs.

Alexandre Sévère paraît s'en être occupé plus que ses prédécesseurs (7). Aussi nous trouvons au Bas-Empire toute une administration spéciale chargée de surveiller les manufactures impériales. C'est ainsi que nous savons par

(1) PLINE. — *Hist. Nat.*, VI, 36.

(2) VIDAL DE LA BLACHE. — *Les Purpuriæ du roi Juba* dans *Mélanges Perrot*, pp. 325-330.

(3) SOLIN. — *Polyh*, XXVII.

(4) *Recueil Constant.*, 1907, p. 157.

(5) et (6) HORACE. — *Epit.*, II, 11, vers. 181. — *Odes*, L. II, XVI, vers. 35.

(7) LAMPRIDE. — *Vie d'Alexandre Sévère*, ch. 39.

la Notitia Dignitatum qu'il y avait à Carthage un gynécée ou atelier pour la fabrication des étoffes (1). Il y avait aussi à côté une administration chargée de surveiller les teintureries de pourpre. Il y avait un procurateur chargé du contrôle de toutes les teintureries d'Afrique (2), toutefois celle de l'île de Djerba, sans doute à cause de son importance spéciale devait avoir une organisation particulière (3). Dans ces ateliers, sous l'œil des procurateurs travaillaient les *muriligali* ou pêcheurs de pourpre. Ils formaient une corporation distincte qui seule avait le droit de pêcher le coquillage. Ils devaient fournir une quantité fixe de murex et en étaient responsables sur leur patrimoine (4).

La mer produisait encore des animaux fort appréciés dans la thérapeutique romaine. C'étaient les éponges que l'on trouvait surtout le long de la côte des Syrtes (5). Grâce à l'iode qu'elles contenaient à l'état d'iodure de sodium, les éponges présentaient en effet certains avantages qui pouvaient les faire employer avec succès dans quelques maladies. De fait Pline, qui en parle à plusieurs reprises, énumère les divers usages auxquels on les employait et c'est toujours comme remède qu'il en fait mention. « Imbibées d'oxygénat, dit-il, elles résolvent les tumeurs. » (6) « La cendre d'éponge mélangée avec du suc de poivron et du sel est souveraine contre l'hémoptysie. » (7) On regarde les éponges comme les plus puissantes pour les fomentations (8).

Tous ces usages auxquels servait l'éponge d'Afrique devaient amener les médecins du temps à demander ce produit en assez grande quantité.

Nous devons en outre citer les huîtres que l'on trouvait à Leptis et qui au dire de Pline étaient moins piquantes que celles de Cyzique (9).

CHAPITRE IV

Les Esclaves

Il est un autre produit dont nous devons faire un paragraphe spécial : ce sont les esclaves. Les esclaves devaient

(1) (2) et (3) *Notitia Dignitatum*, éd. Seek, Occident, XI, p. 151, N. 53. — XI, p. 151, N. 69. — XI, p. 151, N. 70.

(4) *Cod. Théod.*, L. X, T. XX, Lois 12 et 18.

(5) (6) (7) (8) et (9) PLINE. — *Hist. Nat.*, IX, 69. — XXXI, 47. — XXXII, 21.

faire l'objet d'un commerce très important sur lequel nous n'avons malheureusement que très peu de renseignements.

« Carthage, qui avait des esclaves, comme Tyr, pour les besoins divers de son industrie et de sa marine, en faisait aussi le commerce. Elle en tirait pour l'approvisionnement de son marché des tribus intérieures de l'Afrique. Quand elle fut vaincue on ne cessa pas de venir demander le Gétule et le Maure à l'Afrique. » (1) Térence, dans l'*Eunuque*, vante les esclaves d'Afrique. Déjà de son temps, la mode exigeait que les riches eussent parmi leurs esclaves quelques-uns de ces nègres que l'on faisait venir de l'Ethique (2). La Maurétanie Tingitane devait également fournir des esclaves en assez grande quantité : « On fait dans cette province le commerce des esclaves, dit un géographe latin. » (3)

Voilà ce que nous apprennent les textes, mais il est certain que le trafic des esclaves devait atteindre une importance autrement grande que le peu de renseignements que nous possédons pourrait le faire supposer.

CONCLUSION

Les produits végétaux africains étaient l'objet d'un commerce important avec Rome parce qu'ils étaient absolument nécessaires pour empêcher la capitale de mourir de faim. L'exportation des produits animaux n'était pas moins abondante, car ces productions étaient destinées à satisfaire les passions des Romains, leur amour du luxe et de la parure ou de la bonne chère.

Les forêts nombreuses que nous avons signalées renfermaient des animaux féroces en grande quantité. C'est là que les bestiaires africains venaient s'approvisionner pour pouvoir faire face aux demandes sans cesse répétées des empereurs. Ceux-ci, pour l'amusement du peuple, faisaient donner des jeux et des combats de bêtes fauves dans lesquels il n'était pas rare de voir plusieurs centaines d'animaux égorgés. Pour subvenir à de pareilles hécatombes il fallait des pourvoyeurs actifs et diligents.

---

(1) Wallon. — *Histoire de l'esclavage*, T. II, p. 47.

(2) Térence. — *Eunuque*, Acte I, Sc. 2 et Acte III, Sc. 2.

(3) *Expositio totius mundi*, p. 122.

L'Afrique avec ses lions, ses léopards, ses hyènes et ses ours était une province tout indiquée pour servir de réserves pour les jeux du cirque comme elle servait de grenier pour l'alimentation.

Repus de sang et de carnage, voulaient-ils jouir d'un spectacle moins barbare ? Les riches Romains se rendaient à l'hippodrome. Là c'était encore des chevaux africains qu'ils voyaient courir et auxquels ils accordaient la préférence entre tous, certains que malgré des apparences peu encourageantes le coursier numide ou maurétanien ne tarderait pas à devancer ses rivaux et à ajouter une victoire à celles, nombreuses, qu'il avait déjà remportées.

Après les jeux un dîner fin réunissait les amis. Sur la table c'était encore des mets africains qui étaient en honneur. Les huîtres de Leptis, les poissons des Syrtes, les chapons de Numidie si prisés des gourmets, le miel que fournissaient les abeilles de la Maurétanie, tous ces produits figuraient sur la table des délicats du temps.

Les lits sur lesquels étaient couchés les convives étaient faits en citrus de Maurétanie, mais ils étaient rehaussés de magnifiques incrustations d'ivoire et d'écaille. Cet ivoire et cette écaille c'étaient les éléphants et les tortues que l'on trouvait en grande abondance dans les forêts ou les déserts de l'Afrique, qui les produisaient. Mollement étendus, recouverts de magnifiques étoffes de laine pourpre que les manufactures de Djerba, de Chullu ou de la Maurétanie Tingitane avaient coutume de fabriquer, les petits maîtres du temps reposaient sans être incommodés par les mouches et les moustiques grâce à un moustiquaire de plumes d'autruche d'Afrique qu'agitait doucement autour des convives un bel esclave noir que l'on avait fait venir à grands frais de Carthage ou de Tingis.

Ainsi blé, huile, bois, animaux féroces et sauvages, pourpre et marbre de Simitthu tels paraissent avoir été les produits les plus importants de l'exportation africaine. Si à cette liste on ajoute encore les chevaux, les fruits et les productions maraîchères de toutes sortes, le vin qui bien qu'avec une importance moindre devait cependant être l'objet d'un trafic appréciable, on comprendra que le commerce de l'Afrique dut être prospère et que les exportations variées et abondantes devaient alimenter un trafic d'échange important avec Rome et les autres provinces du monde romain.

TROISIÈME PARTIE

LES IMPORTATIONS

Pour les importations les résultats vont être beaucoup plus difficiles à obtenir. Les auteurs romains en effet nous parlent encore assez souvent des exportations africaines qui arrivaient à Rome : ces produits, nous l'avons vu, étaient d'une trop grande importance dans la vie économique de Rome pour passer inaperçus. Mais aucun écrivain n'y ayant intérêt peu lui importait de savoir quels étaient les produits qui manquaient à l'Afrique et que cette province était obligée de demander aux pays voisins.

L'étude que nous avons faite des exportations peut au moins nous fournir une première conclusion : les exportations sont avant tout agricoles, les produits de l'industrie n'y entrent que pour une part minime. Ce sont donc surtout les objets manufacturés que l'Afrique demandera aux autres provinces romaines.

Si nous ne possédons pas de textes nous renseignant d'une façon précise sur les importations, nous pouvons cependant essayer cette étude grâce aux témoignages de toute nature, textes littéraires et surtout textes épigraphiques et découvertes archéologiques nous affirmant l'existence de relations commerciales entre l'Afrique et les autres provinces méditerranéennes.

Pour arriver à nous faire une idée aussi exacte que possible de ce que pourraient être les importations en Afrique, nous passerons donc en revue successivement toutes les provinces romaines en nous demandant pour chacune d'elles s'il y avait des relations commerciales avec l'Afrique, et quelles importations, matières premières ou objets manufacturés l'Afrique pouvait retirer de cette province.

Chapitre Ier

Les Importations Italiques

La plus grande partie des produits africains se dirigeait sur Rome qui attirait à elle toutes les productions de ses provinces.

Une inscription trouvée à Rusicade nous atteste les relations qui existaient entre ce grand port africain et le port italien très important de Puteoli. Nous voyons en effet le génie protecteur de cette ville invoqué dans le texte auquel nous faisons allusion (1). La célèbre déesse de Carthage, Virgo Cœlestis, était très honorée dans cette même ville et nous connaissons le nom d'un des prêtres chargés d'assurer le culte de cette divinité (2). D'autres inscriptions mentionnent et énumèrent des offrandes faites par les dévots : objets d'or, d'argent, souvent ornés de pierres précieuses (3). Les marchands de la province d'Afrique élevèrent à un procurateur une dédicace sans doute pour le remercier des services qu'il avait pu leur rendre dans leur commerce (4).

L'autre grand port italien Ostie renferme aussi des témoignages de la présence d'Africains dans ses murs. Les armateurs africains de Carthage ont élevé dans cette ville deux statues, l'une en l'honneur de l'empereur Hadrien (5), l'autre dédiée à un duumvir d'Ostie (6). Le développement dans ce port du culte de la déesse Virgo Cœlestis nous révèle la présence d'une colonie africaine probablement établie à demeure dans le grand entrepôt de l'Italie (7). Une autre inscription mentionne un décurion d'Hippo Regius, patron des marchands de blé d'Ostie (8). Une épitaphe nous fait connaître un certain Valerius, citoyen d'Afrique (9). Enfin on a trouvé dans un corps de garde d'Ostie un graffite d'un genre un peu spécial. C'est une dédicace en l'honneur de Monna :

---

(1) (2) (3) (4) (5) et (6) *C. I. L.*, VIII, 7975. — *Loc. cit.*, X, 1597. — *Loc. cit.*, X, 1598. — *Loc. cit.*, X, 1684. — *Loc. cit.*, XIV, 99. — *Loc. cit.*, XIV, 4142.

(7) Dubois. — *Les cultes et les dieux à Pouzzoles*, *M. E. R.*, 1902, p. 63.

(8) et (9) *C. I. L.*, XIV, 303. — *Loc. cit.*, XIV, 481.

« *Omnibus succurris feliciter.* » Faut-il identifier Monna avec certaine divinité africaine à laquelle un habitant de Thignica aurait conservé la seule dédicace qui nous ait transmis son souvenir (1). « Je me défie d'une explication qui suppose la grande diffusion d'un culte dont l'existence même peut être mise en doute. Je chercherais plutôt une simple mortelle dont un soldat comblé de ses faveurs se serait plu pendant sa faction à évoquer sur les murs du corps de garde la complaisance universelle. » (2)

A Rome nous avons cité les inscriptions concernant les marchands d'huile et de blé africains (3). On a également signalé dans cette ville la présence d'un « sigillarius » originaire d'Afrique (4). Plusieurs inscriptions trouvées à Tibur attestent également l'existence d'Africains dans cette ville (5). Peut-être y avaient-ils été attirés par la présence d'Hadrien dont le gouvernement fut particulièrement favorable à l'Afrique. A Pinna nous connaissons une dédicace élevée à la mémoire de Data Julia originaire d'Hadrumète (6). A Carthage deux inscriptions nous font connaître deux femmes de naissance italienne : Terentia italica (7) et Publiciæ Rhodope natione italica (8).

Les nombreux textes littéraires que nous avons cités concernant les envois de blé et d'huile à Rome ainsi que les exportations de chevaux, marbres, produits de toute espèce, attestent bien l'existence de ces relations commerciales. Horace nous est un témoin du commerce d'importation quand, s'adressant à son livre, il lui dit non sans quelque mélancolie : « Et toi aussi peut-être tu te réfugieras un jour à Utique » (9), le menaçant de servir, un jour, d'enveloppe à des marchandises destinées à Utique. On va d'Ostie en Afrique en deux jours même par un vent très faible (10).

Les fouilles archéologiques ont amené de très précieuses découvertes en ce qui concerne les produits importés de Rome.

Les poteries retrouvées en Afrique sont intéressantes à étudier à cet égard.

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 14911.

(2) CARCOPINO. — *Ostiennia*, *M. E. R.*, 1909, p. 355.

(3) (4) (5) et (6) *C. I. L.*, VI, 1620. — *Loc. cit.*, VI, 9895. — *Loc. cit.*, XIV, 3615, 3665, 3593. — *Loc. cit.*, IX, 3365.

(7) *Nouvelles Archives des Missions Scient.*, 1905, p. 107.

(8) *An. Epig.*, 1907, N. 92.

(9) HORACE. — *Epit.*, L. I, XX, v. 13.

(10) PLINE. — *Hist. Nat.*, XIX, 1.

Nous devons citer tout d'abord, parmi ces poteries italiennes dont l'origine ne semble pas devoir être contestée, quelques débris de poteries dites d'Arezzo. On a retrouvé sur le sol de Carthage un peu de tous côtés vingt-huit marques de potier imprimées sur des poteries de cette espèce (1).

On a découvert aussi en différents endroits des briques que leur parfaite fabrication semble bien devoir faire attribuer à une importation italienne (2).

Quelquefois d'ailleurs, ces briques portent elles-mêmes la marque de leur origine. C'est ainsi qu'à Saldae on a retrouvé des briques certainement italiennes, d'après les marques de potier qu'elles portent (3).

Parfois, quelques détails d'exécution proprement italienne doivent nous faire conclure à l'importation de ces poteries. Parmi les céramiques trouvées à Hadrumète il en est plusieurs d'importation italienne. Elles sont d'un grain très fin et recouvertes le plus souvent d'un magnifique vernis rouge lustré. Quelques-unes plus rares ont une couverte noire. « Elles sont décorées extérieurement de motifs obtenus par le moulage. Parmi eux on rencontre les bordures formées par une rangée d'oves, séparées l'une de l'autre par une baguette verticale, motif d'ornementation très caractéristique puisqu'on le retrouve dans quelque partie que ce soit du monde romain. Il nous paraît positif qu'un bon nombre de poteries sont arrivées dans la ville par importation. » (4)

Les poteries les plus intéressantes à étudier à cause de leur grande quantité et aussi à cause des signatures qu'elles portent généralement, sont les lampes d'argile. Ces lampes ont été trouvées en Afrique en nombre prodigieux : nulle part ailleurs on n'en a découvert un si grand nombre.

Les potiers antiques avaient l'habitude de signer leurs produits. Aussi, par l'étude des noms et la comparaison qu'on peut faire avec ceux trouvés dans d'autres régions, on peut être renseigné à peu près sur le lieu de fabrication de ces lampes.

« Or, si l'on examine, dit M. Toutain, le nom des potiers inscrits soit au dos des lampes, soit sur les vases dont le

---

(1) CAGNAT. — *Musée Lavigerie de Carthage*, T. II, pl. XXIV et XXV, p. 97.
(2) P. DELATTRE. — *Musée Lavigerie*, T. III, p. 15.
(3) *C. I. L.*, VIII, N. 10475, 22 et 23.
(4) Dr VECOUTRE. — *Revue Archéol.*, 1884. *La Céramique romaine de Sousse.*

grain est un peu fin et qui sont décorés avec un peu d'art, on constatera en règle générale que ces noms ne diffèrent pas des noms lus sur les lampes et les vases trouvés dans les autres provinces occidentales de l'empire romain. » (1)

Prenons par exemple la signature Auf. Fron ou Auf. Phr. qu'on trouve surtout à Carthage, nous voyons que nous la trouvons également en Espagne, en Italie et en Gaule (2).

Si nous considérons une marque de potier Cu. Ateius Zoïlus, par exemple, que nous trouvons en Afrique, à Carthage et à Hadrumète, on la rencontre aussi en Espagne, en Italie et en Gaule (3). Nous pouvons multiplier les exemples : c'est ainsi que la signature C. Jun. Drac. se trouve à la fois en Afrique, à Rome, en Italie, en Sicile, en Sardaigne et en Narbonnaise (4). De ces comparaisons il semble que l'on doive conclure à l'existence de centres de fabrication de lampes d'où le commerce les répandait ensuite jusqu'aux extrémités les plus reculées du monde romain.

M. Dressel a voulu déterminer d'une façon précise ces centres de fabrication. « Il semble bien, dit-il, que la plupart des lampes signées qui ont été jusqu'ici trouvées dans les provinces proprement romaines de l'empire, aient été fabriquées en Italie. Il n'est pas invraisemblable de croire qu'il y eut en Italie trois centres principaux de fabrication : Rome et les environs, la Cisalpine, plus expressément peut-être la région de Modène où se seraient trouvées les fabriques dont les marques sont communes, Portis, Strobili, enfin la Campanie. » (5)

Sans vouloir discuter ce qu'il y a peut-être de hasardeux dans cette hypothèse, le fait à retenir tout au moins, c'est que pour M. Dressel comme pour M. Toutain, le centre de fabrication des lampes a été l'Italie. C'est donc d'Italie qu'ont été importées celles qu'on a retrouvées en Afrique.

L'agriculture romaine était tombée au premier siècle de

---

(1) Toutain. — *Les cités romaines de Tunisie*, pp. 128-132.

(2) *C. I. L.*, *Espagne*, T. II, 4969, N° 10. — *Italie*, T. V, 8114, N° 12, T. X, 8053, N° 27. — *Gaule*, T. XII, 3682, N° 11.

(3) *C. I. L.*, *Espagne*, T. II, 4970, N° 61. — *Italie*, T. X, 8055, N°s 4-7 et T. X, 8056, N°s 46-52. — *Gaule*, T. XII, 5686, N°s 81-87.

(4) Toutain. — *Diction. des Antiq. de Daremberg et Saglio*, T. III, 2 part., *art. Lucerna*, p. 1331.

(5) Dressel. — *C. I. L.*, T. XV, 2 part., vol. I, p. 783.

l'empire dans une décadence presque complète. L'Afrique n'avait donc rien à demander pour sa subsistance à une province dont au contraire elle nourrissait en grande partie les habitants. Cependant il était encore un produit que fournissait l'Italie, c'était le vin et particulièrement le vin de choix et de luxe. Or nous avons dit que pendant les premiers siècles de la domination romaine le vin africain n'était fabriqué qu'en quantité minime et devait être en tout cas de qualité inférieure. Les crus célèbres d'Italie trouvaient donc en Afrique un marché largement ouvert. C'est sans doute un vin de cette nature que devait contenir une amphore trouvée à Carthage et qui porte sur le col le nom de l'expéditeur, un certain Nicéphore, esclave de Sertorius. Cette amphore venait d'Italie comme le prouve le nom de Puteoli qu'on y trouve marqué (1).

Les fouilles archéologiques entreprises à Carthage ont amené une découverte du plus haut intérêt, c'est toute une série d'amphores dont les marques nous font connaître le plus souvent le produit importé, le lieu de provenance et la date.

A l'époque d'Auguste fut créée sur la partie méridionale de la colline de Saint-Louis une vaste terrasse qui était destinée à supporter quelque édifice public et qui s'appuyait sur un puissant système de soutènement. C'est ce soutènement que le R. P. Delattre a retrouvé dans ses fouilles. « Il comprend, dit-il, une longue suite d'absides en pierres de taille, puis un mur de $4^{m}40$ de large sur 6 mètres de haut. Ce mur était formé de plusieurs couches superposées d'amphores, placées horizontalement, alternant avec des couches de terre. Les amphores portaient des inscriptions peintes à l'encre rouge ou noire, tracées à la pointe ou en estampilles : marques de provenance des matières qu'avaient autrefois contenues ces récipients maintenant hors d'usage. Sur quelques-unes on lit même des dates consulaires dont la plus ancienne est de l'an 43 et la plus récente de l'an 15 av. J.-C. » (2)

On comprend l'intérêt que présentent ces marques pour l'étude des produits importés en Afrique à la fin de la république. Sur l'une des amphores nous trouvons mentionné un Vinum Mesopotaminum (3). On s'est demandé quel pouvait bien être ce cru. M. Héron de Villefosse remarque

(1) et (2) Delattre. — *Bulletin archéol. du Comité*, 1894, p. 100. — 1893, p. 131.

(3) *C. I. L.*, VIII, 22640, N° 8.

que l'Itinéraire d'Antonin mentionne sur la côte de Sicile entre Agrigente et Syracuse, c'est-à-dire presqu'en face de Carthage, une station maritime appelée Mesopotamio (1). Il est probable que le vin devait provenir d'un vignoble situé aux environs de cette ville. Il était adressé suivant la marque de l'amphore à un certain Afranius Silvius. Il peut être intéressant de remarquer que l'on trouve à Lambèse plusieurs membres de la famille des Afranii, qui serait donc ainsi une des anciennes familles de l'Afrique

Sur une autre amphore datée des consuls C. Pansa et A. Hirtius, c'est-à-dire de l'année 43, nous trouvons la mention d'un vin de Gerilaninum (2).

Une troisième amphore datée du consulat de Marcellus (22 av. J.-C.) venait probablement de la ville de Lucca en Étrurie et était adressée à Cn. Sentus (3).

Enfin le Père Delattre dans ses fouilles des cimetières romains de Carthage a trouvé encore une inscription intéressante ; elle fait mention des prœdia Stratoniensia (4). Ces prœdia devaient tirer leur nom de la petite ville d'Étrurie Stratonia. Elle était célèbre par son lac mais aussi par son vin qui jouissait, s'il faut en croire Pline, d'une certaine réputation (5).

Chapitre II

Les Importations Espagnoles

La grande proximité de l'Afrique et de l'Espagne dut favoriser les échanges commerciaux entre ces deux provinces. Les relations durent être actives entre les ports situés de chaque côté des Colonnes d'Hercule.

Bien avant l'occupation de l'Afrique par les Romains, les

(1) Héron de Villefosse. — *C. R. de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, 1893, p. 229.
(2) *C. I. L.*, VIII, 22640, N° 1.
(3) *Bulletin archéolog. du Comité*, 1894, N° 6.
(4) Delattre. — *Les Cimetières Romains superposés de Carthage*, p. 30.
(5) Pline. — *Hist. Nat.*, XIV, 8.

deux pays avaient déjà entretenu des rapports commerciaux. Longtemps en effet Carthage fut la métropole du grand entrepôt espagnol : la célèbre ville de Gadès. Salluste nous affirme que dès la plus haute antiquité un commerce important exista entre les habitants des deux pays. « Les Libyens eurent de bonne heure des villes, car n'étant séparés de l'Espagne que par un détroit ils avaient établi avec cette contrée un commerce d'échange. » (1)

Ce commerce ainsi commencé entre les premiers habitants se continua pendant longtemps et se continue encore de nos jours, étant commandé, pour ainsi dire, par la nature même des lieux et la position géographique de ces deux provinces. Les textes littéraires et épigraphiques nous attestent qu'à l'époque romaine le commerce était fort important.

A Pax Julia, ville de la Tarraconaise, on a trouvé une inscription faisant connaître la présence dans cette ville d'un Africain, citoyen de Néapolis. C'est une épitaphe que G. Blossius Saturninus, probablement quelque marchand établi dans la ville, a dédiée à sa fille (2). Nombreuses sont au Corpus les inscriptions mentionnant des Africains (3), des Africaines (4) et des Maures (5).

Une liste de soldats trouvée à Damous el Karita mentionne quatre soldats originaires d'Espagne, un autre Cornelius Maximus, né à Emerita, appartenait à la cohorte urbaine de Carthage (6).

Une étude comparée des inscriptions funéraires trouvées à Tipasa a permis à M. Gsell d'affirmer la persistance des relations commerciales entre l'Afrique et l'Espagne. M. Gsell a remarqué que les formules funéraires des inscriptions chrétiennes de Tipasa rappelaient tout à fait celles de la Bétique, rapprochement qui ne peut s'expliquer que par un échange d'idées que devait compléter un échange de produits (7). C'est en Espagne que vont se réfugier à la fin du ve siècle les Tipasiens persécutés par les Vandales (8). L'inscription funéraire d'un touriste espagnol mort à Cæsarea atteste la fréquence et l'étendue des relations entre la Maurétanie Césarienne et la Bétique. M. Furius Heren-

(1) Salluste. — *Guerre de Jugurtha*, ch. 18.

(2) (3) (4) et (5) *C. I. L.*, II, 105. — *Loc. cit.* 658, 1674, 2159, 4970, etc. — *Loc. cit.*, 201, 2077, 5098, etc. — *Loc. cit.*, 865, 1328, 2576, etc.

(6) Merlin. — *Bull. de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, an. 1906, p. 377.

(7) Gsell. — *Recherches archéologiques en Algérie*, pp. 58 à 61.

(8) Victor de Vite. — *Historia persecutionum africanæ prov.*, T. III, pp. 29-30.

nus, originaire de Bétique, désireux de connaître Cæsarea dont il avait tant entendu parler, s'était résolu à passer la mer pour aller visiter cette contrée. Mais la mort le saisit en chemin et il ne put dépasser cette ville où son tombeau révèle à la fois son pays d'origine et son projet de voyage (1).

Les relations commerciales durent être surtout actives avec la Maurétanie Tingitane. Strabon nous affirme d'une façon précise ces rapports économiques. « Malacca, écrit ce géographe, est l'emporium que fréquentent de préférence les peuples numides de la côte opposée. » (2) Carthagène était aussi en relations avec la Maurétanie. « La traversée entre cette ville et Metagonium qui lui correspondait exactement était, nous dit le même auteur, de trois mille stades en ligne droite. » (3)

Un peu au sud de Gadès, la ville de Belon était également un port en relation constante avec Tingis. C'était là que l'on s'embarquait généralement pour gagner la capitale de la Maurétanie Tingitane (4).

Le grand port espagnol de Gadès était lui aussi en communication avec l'Afrique. Ses pêcheurs venaient sur la côte occidentale de la Maurétanie jusqu'en face Lixus pour prendre le poisson abondant dans ces parages (5). Ses marchands devaient même descendre plus bas sur la côte car c'était d'après leur témoignage que l'on plaçait au sud de la Maurétanie Tingitane les peuples auxquels on avait donné le nom de Lotophages, de la plante qui leur servait de principal aliment (6).

Columelle nous raconte une anecdote qui confirme ces témoignages de Strabon. « On avait amené d'Afrique à des saltimbanques qui montraient des bêtes féroces dans la ville de Gadès plusieurs animaux africains et entre autres plusieurs béliers sauvages, d'une couleur si admirable que son oncle maternel, M. Columelle, en acheta quelques-uns. » (7)

La présence de colonies juives et leurs affinités espagnoles nous sont encore une preuve des relations commerciales entre l'Afrique et l'Espagne. M. de la Martinière dans son exploration de Lixus a trouvé une inscription juive qui

(1) SCHMITTER. — *Bull. Epig. de la Gaule*, T. III, p. 89. — *Eph. Epig.*, T. V, N° 999.

(2) (3) (4) (5) et (6) STRABON. — L. II, ch. III, § 7. — L. XVII, ch. III, § 6. — L. III, ch. I, § 8. — L. XVII, ch. III, § 4. — L. XVII, ch. IV, § 9.

(7) COLUMELLE. — *De Re Rustica*, L. VII, ch. II.

paraît à M. Berger attester d'une façon certaine une origine espagnole. « Cette inscription présente une particularité qui mérite d'être signalée. La forme des lettres ne se rattache pas au type punique élégant et élancé que nous font connaître les inscriptions de Carthage, mais au type sidonien. Il semble donc que la civilisation phénicienne ne se soit pas propagée par les terres jusqu'à Lixus mais qu'elle y soit arrivée directement par mer. L'inscription phénicienne de Lixus porte à croire que le point d'attache, dans cette transmission d'influence phénicienne, n'a pas été à Carthage mais au sud de l'Espagne qui était matériellement plus près du Maroc et qui a toujours conservé des relations directes avec la côte de la Phénicie. » (1)

On sait que l'on a trouvé d'autres inscriptions juives à Volubilis où elles nous signalent la présence d'un rabbin (2) : nouvelle preuve de l'importance des colonies juives. M. Maspéro voit aussi dans le séjour de nombreux juifs dans la Maurétanie Tingitane la confirmation de relations économiques avec l'Espagne et en particulier avec la province de Bétique où l'élément juif était particulièrement développé (3).

Les textes israélites nous renseignent quelquefois d'une façon plus précise sur ces rapports. « Nous ne connaissons rien de particulier sur l'activité commerciale des juifs de Lixus. En revanche les auteurs juifs du Moyen-Age ont toujours considéré la ville de Ceuta comme l'une des plus anciennes du monde sémitique. » (4) A la fin de l'empire d'Occident les juifs du Maroc et les juifs d'Espagne entretenaient des relations très suivies. « Pour les juifs d'Espagne leurs rapports commerciaux et religieux avec le Maroc peuvent être constatés à partir du IVe siècle. Une loi édictée par les rois visigoths d'Espagne, favorable aux juifs, confirme leurs droits à la navigation entre les ports espagnols et ceux de l'Afrique. Rappelons encore les décisions du Concile d'Elvire en 323-324, dans lesquelles les évêques réunis d'Afrique et d'Espagne prenaient des mesures contre l'influence du judaïsme et contre sa propagande dans ces pays. » (5)

Le gouvernement sanctionna en quelque sorte d'une façon officielle ces relations entre les deux pays. Des fonc-

---

(1) (2) et (3) BERGER. — *Bull. Arch. Com. Hist.*, 1892, p. 63. — P. 65.

(4) et (5) SLOUSCH. — *Notes sur l'histoire des juifs au Maroc*, *Arch. Maroc.*, vol. IV, p. 398. — P. 395.

tionnaires réunirent sous leur pouvoir la Maurétanie Tingitane et la Bétique. Une inscription nous apprend qu'un certain Ulpius Saturninus fut chargé en qualité de préfet de l'annone, de surveiller les expéditions d'huile africaine et espagnole (1). Au partage de Dioclétien, en 293, la Maurétanie Tingitane fut définitivement rattachée à l'Espagne (2).

Quels pouvaient être les objets ou les produits qui devaient alimenter ce commerce entre l'Afrique et l'Espagne ?

Le poisson devait être un élément assez important. La côte d'Afrique était, on le sait, très poissonneuse et les établissements de salaisons étaient très considérables à Tacape (3). Sur la côte occidentale, Strabon ne nous cite pas d'établissements de ce genre. Probablement les habitants de la Maurétanie Tingitane allaient-ils s'approvisionner dans les villes de la Bétique. A Malacca se trouvaient d'importantes usines de salaisons (4). « Belon était également renommée pour ses docks et ses établissements de salaisons. » (5)

Il ne semble pas que les populations côtières aient été grandes pêcheuses car elles laissaient les marins de Gadès venir jusqu'en face de Lixus (6). Parmi les poissons qu'ils devaient pêcher figurait le xiphias ou espadon au museau prolongé par un os en lame d'épée. Avec cette arme, nous dit Pline, il perce les vaisseaux et les coule dans l'Océan. On les trouvait surtout sur la côte de Maurétanie près de Cotta non loin du fleuve Lixus (7). Peut-être aussi les pêcheurs venaient-ils chercher le scombre avec lequel ils fabriquaient le garum (8).

Quand on parle des productions de l'Espagne ancienne, on évoque aussitôt à l'esprit l'idée de ses riches mines dont Pline nous a laissé une si minutieuse description. Si l'Afrique est la terre à blé par excellence, le grenier qui sert à alimenter le monde romain, l'Espagne est la mine inépuisable où viennent s'approvisionner tous les industriels romains. Tous les métaux étaient, peut-on dire, représentés en Afrique. Mais certains ne se trouvaient qu'en filons

(1) *C. I. L.*, II, N° 1180.

(2) André Lecocq. — *La Maurétanie Tingitane et le partage de l'Empire Romain*, *Bull. Arch. d'Oran*, T. XXIX, fasc. CXXI, décembre 1909.

(3) (4) (5) et (6) Strabon. — L. XVII, ch. III, § 16. — L. XI, ch. III, § 7. — L. III, ch. I, § 8. — L. XVII, ch. IV, § 4.

(7) et (8) Pline. — L. XXXII, ch. 6. — L. XXXI, ch. 94.

d'une assez maigre richesse. L'Espagne était là à proximité pour subvenir aux besoins d'ailleurs probablement assez restreints de la consommation indigène. Le plomb par exemple n'est représenté à Cæsarea que par quelques tuyaux de conduite trouvés aux thermes (1). Cependant Carthagène, qui, nous l'avons vu, était en relation avec la Maurétanie Césarienne, devait importer en Afrique une partie du plomb argentifère que les mines du plateau de Murcie produisaient en abondance. Dans les fouilles du port de Cæsarea, on a précisément trouvé un lingot de plomb d'assez grandes dimensions. Ce morceau de métal trouvé dans la vase porte la marque Q. VARI HIBERI (2) qui ne peut laisser de doute sur sa provenance. Il s'agit évidemment là d'un produit importé en Afrique et provenant sans nul doute des mines d'Espagne. Gadès et Belon, en relation avec les ports de l'Afrique, devaient leur apporter les minerais de cuivre de Rio-Tinto qui se trouvaient à proximité et qui étaient déjà fort célèbres dans l'antiquité.

L'or devait faire aussi l'objet d'importations assez importantes. Déjà, au milieu du siècle dernier, Dureau de la Malle avait signalé le fait. « Le métal précieux que les Carthaginois allaient chercher dans les mines d'Espagne se trouve mêlé au sable que les flots de la mer amoncellent sur le rivage. » (3)

Des recherches attentives faites par le Père Delattre ont confirmé l'assertion de Dureau de la Malle. « Chaque hiver quand par gros temps les vagues déferlent avec violence, remuant et levant le sable, sur tel point du rivage il se fait un triage qui amène à la surface de minuscules morceaux d'or. J'ai réussi à en recueillir ainsi de 19 à 20 grammes, quantité suffisante pour confirmer la réalité du fait qui avait été signalé. L'or est d'un très beau jaune, mais fait curieux à signaler, on ne le rencontre pas sous forme de paillettes : ce sont de minuscules débris de bijoux. Les morceaux qui conservent une forme caractéristique sont des globules, des filigranes, des torsades, de petites rosaces, des alvéoles de pierres taillées. » (4)

Ainsi nous est révélée une nouvelle importation espagnole. Les bijoux d'or de cette province devaient en

(1) Gauckler. — *Musée de Cherchell*, p. 67.

(2) *C. I. L.*, VIII, 10484.

(3) Dureau de la Malle. — *Rech. sur la top. de Carthage*, p. 249.

(4) Delattre. — *B. A. C. H.*, 1898, pp. 161-162.

Afrique faire concurrence à ceux que les provinces d'Orient y envoyaient. Il est probable par analogie que les industriels espagnols ne se bornaient pas à importer du minerai de fer ou de plomb, mais qu'ils envoyaient aussi dans les provinces africaines ces ustensiles en fer, en particulier tous ces vases étamés dans la fabrication desquels les ouvriers lusitaniens étaient passés maîtres.

Les vins espagnols devaient aussi faire l'objet d'une certaine exportation et concurrencer les produits africains ou italiens. On a découvert, il y a quelques années, à Philippeville, une amphore portant la marque

P. MOCV
FIGEDO

Cette marque est déjà connue. On l'a trouvée en nombreux exemplaires au Monte Testaccio. Elle porte au Corpus, T. XV, le numéro 2605. Ce qu'il y a d'intéressant pour notre étude c'est que l'on s'accorde généralement à considérer les poteries ainsi marquées comme de provenance espagnole (1). Il faut donc admettre que l'Espagne devait envoyer quelquefois des produits alimentaires.

Ainsi on l'a vu l'étude des textes littéraires, épigraphiques et les découvertes archéologiques nous attestent l'existence d'un commerce assez actif entre l'Afrique et l'Espagne. Toutes les provinces paraissent être entrées en relations avec la péninsule ibérique. L'Afrique proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie Césarienne ont été en rapport avec ce pays, mais il paraît bien que c'est l'extrémité occidentale, la Maurétanie Tingitane, qui a entretenu les relations les plus étroites. De tous les textes cités il ressort que la province de Bétique était de toutes les provinces espagnoles celle qui faisait le plus grand commerce avec l'Afrique. Quant aux produits importés nous avons des preuves certaines pour du vin et des métaux, et il paraît bien de ce que nous connaissons des conditions économiques des deux pays que les minerais devaient faire surtout l'objet d'un trafic important.

---

(1) *Bull. Arch. Comit. Hist.*, 1904, p. CXCV.

Chapitre III

Les Importations Gauloises

Les relations commerciales de l'Afrique et de la France ne durent pas être dans l'antiquité aussi développées qu'elles le sont devenues de nos jours. L'activité de l'Afrique romaine était tournée surtout vers le nord-est sauf la Maurétanie Tingitane qui, par sa situation géographique, était une dépendance économique de l'Espagne. Cependant la proximité de la Gaule et des ports importants de Massilia et de Narbo devait amener l'existence d'un trafic assez étendu.

Les inscriptions nous ont conservé la mention de plusieurs Africains établis en Gaule. A Lugdunum, la capitale des Gaules, un certain Julius Alexander, né à Carthage, s'était établi verrier (1). Remarquons d'ailleurs que ce nom d'Alexander annonce plutôt un Grec qu'un véritable indigène du pays. Peut-être était-ce le fils d'un artisan grec venu à Carthage et qui poussé par le désir de voir du pays avait, comme son père l'avait fait probablement, été s'établir à l'étranger.

Un autre texte nous confirme les relations de la Gaule et de l'Afrique (2). C'est une inscription élevée par deux artisans qui ont voulu rappeler non seulement qu'on devait à leur initiative l'introduction d'une industrie particulière dans l'exploitation des carrières de Saint-Béat, près de Toulouse, mais encore que grâce à eux les produits de cette industrie avaient pu être transportés. Il s'agissait de colonnes de marbre. Ces deux individus étaient probablement Africains. « Ayant appris leur métier à Chemtou ou dans d'autres carrières de Numidie, dit M. Héron de Villefosse, ils étaient venus en Gaule et avaient appliqué à l'exploitation des carrières pyrénéennes les procédés en usage dans leur pays. Ils ont voulu associer au dieu Silvain, dieu agreste et d'ailleurs fort honoré en Afrique le souvenir des

(1) *C. I. L.*, XII, 2000.

(2) Rosbach. — *Catalogue du Musée de Toulouse*, 1865, p. 20.

génies qui dans leur patrie présidaient aux travaux des carrières. » (1)

Une inscription trouvée à Arles fait connaître un Africain natif de Thysdrus (2). Une mosaïque de Lillebonne mentionne aussi un Africain de Carthage. Amor aurait lié son sort à Titus Sennius Félix de Pouzzoles et tous deux auraient parcouru la Gaule offrant aux propriétaires gaulois les ressources de leur art. Hirschfeld propose de lire Civis Kaletus. L'inscription en effet ne porte que les deux premières lettres *Ka*. Quelle est la meilleure interprétation ? Il est difficile de le dire. Rappelons seulement que l'Afrique romaine était célèbre pour ses mosaïstes. On a trouvé un grand nombre de leurs œuvres, certaines d'une véritable beauté. Plusieurs de ces ouvriers ont désiré passer à la postérité et ont signé leurs œuvres. C'est ainsi que nous connaissons un Industrius auquel est due une mosaïque d'Oudna (3) et un Masurius dans les thermes privés de Laberii (4). En outre on a noté des analogies de factures très intéressantes entre le pavage de Lillebonne et celui des Ouled Agla (5). Cette comparaison permet peut-être de maintenir la lecture citoyen de Carthage.

M. Cagnat a dressé la liste des inscriptions qui témoignent des relations entre l'Afrique et la Gaule à l'époque romaine (6). Tous les textes épigraphiques relevés en Afrique et qui mentionnent des Gaulois sont des tombes de militaires. Parmi ces militaires on remarque trois officiers que le hasard de la carrière avait amenés à Lambèse.

Les autres sont de simples soldats qui ont vécu pour la plupart au début du Ier siècle de notre ère. On sait qu'à ce moment on demandait les recrues aux pays les plus avancés vers l'assimilation romaine. La Gaule était du nombre et devait à ce titre être particulièrement mise à contribution. Les rapports entre la Gaule et l'Afrique que mentionnent les inscriptions sont donc des rapports exclusivement militaires (7).

Les inscriptions trouvées en Gaule et mentionnant des Africains sont d'un tout autre caractère. On a vu par celles que nous avons citées que les rapports entre les deux pays

(1) Héron de Villefosse. — *R. Archéologique*, 1882, T. I, p. 296.
(2) et (3) *C. I. L.*, XII, 6-86. — XIII, 3225.
(4) et (5) *B. A. C. H.*, 1897, N° 11, p. 365. — N° 15, p. 366.
(6) Cagnat. — *B. A. C. H.*, 1891, p. 584.
(7) Analyse du mémoire de M. Cagnat : *Les Gaulois en Afrique et les Africains en Gaule*, présenté au Congrès des Sociétés Savantes dans *B. A. C. H.*, 1906, p. LXXXV.

ne sont pas ici des rapports militaires. Les officiers ne sont venus en Gaule que par hasard. Tous les légats, tous les tribuns qui ont servi dans quelque légion du Rhin sont dans ce cas. Mais on a retrouvé, on l'a vu plus haut, d'autres textes mentionnant des civils, des ouvriers ou des industriels.

Les textes littéraires nous apportent aussi quelques éclaircissements sur la question et nous attestent d'une façon formelle l'existence de relations commerciales entre l'Afrique romaine et la Gaule. L'historien de la passion de sainte Salsa nous fait connaître que Tipasa était en rapports de commerce avec la Gaule. Il nous dit qu'un vaisseau marchand venant de Gaule et qui avait pour capitaine un certain Saturninus arrivait dans le port au moment du martyre de la sainte (1).

Le poète Ausone, dans ses poésies sur les villes célèbres de la Gaule nous montre le port de Narbo visité par les flottes d'Afrique. « Vous vous enrichissez, dit-il, en s'adressant aux habitants de cette place de commerce, des marchandises du Levant et de celles qui vous arrivent des mers d'Espagne. Les flottes de Libye et de Sicile, tout ce qui vient par le moyen des mers et des détroits apportent dans votre port tout ce qu'il y a dans l'univers entier. » (2)

Les productions agricoles de la Gaule étaient sensiblement les mêmes que celles d'Afrique. On ne devait guère en importer en Afrique. Peut-être doit-on faire exception pour les porcs et les oies.

Les Gaulois en effet s'étaient fait une spécialité de l'élevage des porcs que l'abondance des forêts de chênes sur leur territoire permettait de nourrir avec profit. Strabon cite les porcs salés et les jambons qui faisaient les délices des gourmets de l'époque (3).

Les oies dont Pline nous vante la saveur (4) devaient être importées en Afrique pour figurer sur la table des riches propriétaires.

Le sous-sol de la Gaule était très riche. Les industries minières, déjà florissantes avant les Romains, étaient pendant l'empire en pleine prospérité. Il est un métal dont la Gaule était le principal marché et qui faisait complètement défaut à l'Afrique : c'était l'étain. On trouvait ce métal

(1) Gsell. — *Tipasa, M. E. R.*, 1894, p. 291.
(2) Ausone. — *Ordo nobilium urbium. Narbo.*
(3) Strabon. — L. IV, ch. III, § 3.
(4) Pline. — *Hist. Nat.*, XVII, 6.

dans le Limousin, mais la Gaule en était plutôt l'entrepôt que la productrice. Ses marchands allaient le chercher au loin dans la Cornouailles. L'étain traversait ainsi toute la province et arrivait aux ports de la Méditerranée où il était embarqué pour les différents points du monde romain.

On sait d'ailleurs que les Gaulois étaient renommés pour la fabrication des objets en métal. Les Bituriges faisaient une concurrence sérieuse aux étameurs lusitaniens. Dans les arts industriels les Gaulois excellaient. Les émaux de Bibracte et des Eduéens étaient recherchés par tous les connaisseurs. Les bijoux gaulois jouissaient aussi d'un certain renom.

Si la métallurgie était restée l'industrie nationale des Gaulois, il ne faut pas oublier que ceux-ci se distinguaient encore dans la fabrication des objets en lin ou en laine. Les manteaux à capuchon ou cuculles, les tuniques appelées caracullès devaient faire l'objet d'importations en Afrique comme ailleurs. L'empereur Aurélius Antoninus Bassianus, qui les mit à la mode, y gagna son surnom de Caracalla. Cet empereur était précisément de la dynastie africaine des Sévères.

On voit en somme que si des relations commerciales ont certainement existé entre la Gaule et l'Afrique, nous n'avons que des renseignements excessivement vagues sur les produits et l'on peut même se demander si les échanges furent très actifs.

L'archéologie montre également que les relations directes étaient relativement rares entre la Gaule et l'Afrique. Parmi les poteries trouvées en France et qui portent la trace d'une origine africaine, on ne pourrait guère citer que l'estampille d'un vase importé d'Hadrumète (1).

On a retrouvé cependant en Afrique quelques produits de l'industrie gauloise. Ce sont les poteries. A partir d'Auguste, les ateliers italiens d'Arezzo et de Pouzzoles furent en pleine décadence, aussi on essaya une contrefaçon des vases sigillés qui avaient fait la fortune de ces deux centres. Les contrefacteurs gaulois durent atteindre une assez grande perfection, car si on en retrouve très peu dans l'Italie centrale et méridionale, ils sont au contraire assez répandus en Gaule et en Bretagne. On en a aussi découvert quelques spécimens en Afrique.

« En 1898, le Père Delattre a publié (2) le dessin d'un

(1) *R. Epig.*, 1907-1908, p. 209, trouvé à Reims.
(2) *R. Arch.*, 1898, T. II, p. 100.

beau vase sigillé à vernis brillant qui porte la marque extérieure OF VITA. Son décor se compose de rinceaux de feuillage tout à fait analogues à ceux des bols de Mourmo. A la Gaufesenque toutes les variantes des estampilles de ce potier sont connues : VITALIS-OEVITA-OFVIAL-VITALI-VITA. » (1) L'origine gauloise de ce vase est donc hors de doute et nous avons bien là une importation gauloise.

« J'ai vu encore au musée des Pères Blancs, à Carthage, dit M. Déchelette, deux ou trois autres fragments de même origine, et au musée de Tunis un second bol trouvé à Carthage et portant la marque du potier Celadius. Un autre bol portant la même signature a été trouvé dans les fouilles de 1901. » (2)

Ainsi les musées africains possèdent fort peu d'échantillons de ces poteries gauloises qui pourtant au début de l'ère chrétienne se répandirent dans la plus grande partie du monde romain. Les endroits où ils ont été trouvés, des ports, montrent que ce doit être une importation presque fortuite et qui n'atteignit jamais l'intérieur du pays.

On devrait peut-être conclure que dans l'antiquité la Gaule paraît avoir été sous la dépendance économique de l'Afrique et que les relations commerciales entre ces deux pays furent surtout un commerce d'exportation de la part de l'Afrique.

Chapitre IV

Les Importations des Provinces Danubiennes

Sous ce nom de provinces danubiennes nous comprendrons les importations des cinq provinces de Dalmatie, du Norique, de Dacie, de Pannonie supérieure et de Pannonie inférieure. Toutes ces provinces présentaient en effet à peu près les mêmes ressources et se trouvaient dans des conditions économiques et historiques sensiblement identiques.

C'est dans ces provinces que nous avons à signaler

(1) et (2) Déchelette. — *R. des Études Anciennes*, 1903.

le plus grand nombre d'inscriptions mentionnant des Africains. Dans certains textes épigraphiques la profession est même très nettement indiquée et ne laisse aucun doute quant à la fréquence et l'étendue des relations commerciales entre ces provinces et celles de l'Afrique.

A quoi tient ce fait qui surprend et paraît anormal au premier abord.

On peut, croyons-nous, en donner une double explication. Ces provinces avaient été rattachées à l'empire à une date récente. Les victoires de Trajan en 103 et 106 venaient de pacifier une contrée jusque là à peu près insoumise et ouvrir ainsi un vaste champ à l'activité des commerçants romains. Les négociants d'Afrique durent ne pas négliger des débouchés aussi rémunérateurs et plusieurs n'hésitèrent pas à aller s'établir dans le pays même.

D'ailleurs ils y retrouvèrent un assez grand nombre de leurs concitoyens. Parmi les troupes établies dans les provinces danubiennes, il y en avait beaucoup dont le contingent était en majeure partie composé d'Africains. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de trouver bon nombre d'inscriptions mentionnant des vétérans africains restés dans le pays, leur service fini.

A Salonœ on a trouvé une inscription faisant connaître le commandant de la cohorte des Maures (1). M. Palsch, dans un article de synthèse fort intéressant sur les relations de la Dalmatie et de l'Afrique romaine, dit qu'il n'a pas trouvé de traces de soldats africains en Dalmatie. A propos de l'inscription que nous signalons, il fait cette réflexion que le commandant peut très bien avoir été mentionné à Salonœ d'où il était originaire sans qu'on puisse rien en tirer sur la garnison de cette cohorte. Cette remarque semble appeler, croyons-nous, quelques rectifications. A Lussonium on a trouvé une inscription mentionnant un vétéran de la 15[e] légion maure. C'est un nommé Tullius Fortunatus. Celui-ci, son service militaire fini, s'était fixé en Pannonie en qualité de vétéran (2). C'est donc que la 15[e] cohorte maure, à laquelle il appartenait, devait occuper une de ces nombreuses garnisons du Danube que l'on avait placées pour s'opposer à l'entrée des Barbares. Est-il impossible de voir dans ce commandant cité dans l'inscription rapportée plus haut, le propre commandant de cette 15[e] légion dont nous trouvons un des soldats établis sur la

---

(1) et (2) *C. I. L.*, III, 8761. — 3324.

frontière comme vétéran. Ce commandant alors soit qu'il ait été du pays, soit tout aussi bien qu'aimant le pays il ait voulu y demeurer, est resté à Salonœ. Son soldat avait accepté de continuer à défendre l'empire et avait reçu une concession sur la frontière. Lui, le commandant, a peut-être préféré aller jouir tranquillement de sa retraite dans une ville importante et est allé finir ses jours dans cette Salonœ dont le climat d'ailleurs, s'il était Africain, devait lui rappeler un peu celui de sa patrie. Ainsi en rapprochant ces deux inscriptions on voit qu'elles s'éclairent l'une l'autre et nous permettent d'admettre avec probabilité l'hypothèse que nous proposons.

Gratius Datus, citoyen de Suffetula en Afrique, après avoir appartenu à la 2e légion s'établit également en Pannonie inférieure (1). C'est aussi ce que fit Ulpius Vasidorus qui alla se retirer dans la Pannonie supérieure à Arrabona où il mourut à l'âge de quarante-cinq ans (2).

A Salonœ on a découvert une inscription funéraire mentionnant un gladiateur africain célèbre par ses victoires (3). A Aquincum on a retrouvé l'épitaphe de Scorpiarcus, un cocher africain qui gagna un grand nombre de courses (4).

Les textes épigraphiques nous font connaître un très grand nombre d'Africains dans les provinces danubiennes. A Aquincum est mentionnée la présence d'un habitant de Tébessa (5) ; en Dalmatie est signalé un citoyen d'Afrique (6). Nous rencontrons un habitant de Maurétanie (7); beaucoup de Maures, c'est-à-dire d'habitants de la Maurétanie Tingitane surtout, sont établis dans les provinces (8).

A Salonœ nous constatons la présence d'un certain nombre d'Africains. Un porte le nom tout à fait caractéristique quant à l'origine de Saturninus (9). Dans une autre inscription dont le lieu de trouvaille est d'ailleurs inconnu, un certain Servenius Punique, c'est-à-dire de Carthage, élève un monument funéraire (10).

Une inscription trouvée à Apulum (Dacie) et dédiée à la Virgo Cœlestis, à Esculape et au génie de Carthage montre bien l'importance que devait avoir acquise la colonie africaine (11). Dans un nouveau pays nos Africains gardaient leurs dieux nationaux et continuaient à les adorer.

On a retrouvé d'ailleurs en maints endroits des monnaies

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) et (11) *C. I. L.*, III, 3680. — *Loc. cit.*, 4379. — *Loc. cit.*, 8825. — *Loc. cit.*, 12013. — *Loc. cit.*, 10515. — *Loc. cit.*, 13137. — *Loc. cit.*, 6195. — *Loc. cit.*, 445, 3583, 2127, 12057, etc. — *Loc. cit.*, 14253. — *Loc. cit.*, 3190. — *Loc. cit.*, 993.

africaines qui confirment le fait. Les monnaies numides et maurétaniennes sont assez nombreuses dans les médailliers des musées de la région. On en a découvert beaucoup dans la Dalmatie et l'Herzégovine. Les relations même paraissent remonter à une période assez ancienne car il n'est pas rare d'y rencontrer des monnaies des rois Juba et Ptolémée de Cæsarea (1). Dans une inscription de Marona, Claudien parle que revenant à Rome pour rentrer en Afrique, il est passé par la Dalmatie, attestant ainsi par son exemple l'existence d'un mouvement d'échange (2).

Nombreux d'ailleurs sont les Dalmates établis en Afrique. Deux cohortes dalmates étaient en garnison en Afrique (3). Au Ier siècle, elles étaient cantonnées à Cæsarea et recevaient des recrues de leur patrie (4). Le territoire de la conscription embrassait l'est de la Dalmatie et le domaine des Mazeï sur l'Urbar. L'Afrique était ainsi populaire dans ces pays où maintenant son nom est presque inconnu.

En dehors de ces soldats nous trouvons un certain nombre de Dalmates ayant exercé des charges en Afrique. Ces fonctionnaires ont conservé des relations avec leur pays car beaucoup ont tenu à être enterrés dans leur patrie. Le proconsul d'Afrique, connu aussi comme juriste, C. Octavius Tidius Torsianus Javolenus Priscus a un monument élevé sous Trajan à Nedinum (5). Comme il n'avait exercé aucune charge en Dalmatie, il est bien probable qu'un ami lui a fait élever ce tombeau et a voulu rappeler aux habitants de Nedinum l'honneur de celui qui était leur compatriote.

Un même sarcophage réunit Constantin, ancien proconsul d'Afrique et sa femme Honoria (6). Ceux-ci originaires de cette même ville avaient voulu y dormir leur dernier sommeil.

Il y a en Afrique d'autres témoignages de la présence de Dalmates. A Carthage, une inscription chrétienne mentionne un Dalmate mort dans cette ville (7). A Lambèse un certain Valeri Prixianus est indiqué comme originaire de Dalmatie (8). A Sitifis une épitaphe nous signale la présence d'un Dace (9). Une inscription d'Igilgili fait con-

(1) Palsch. — *Dalmatien und Nordwestafrika* dans *Wissenschaftlche Mitteilungen aus Bosnien und der Herzegovina*, 1904, T. IX, pp. 296-301.

(2) et (3) *C. I. L.*, III, 1773. — *Loc. cit.*, VIII, 9377 et 21040.

(4) Mittraus. — T. VII, p. 757.

(5) (6) (7) (8) et (9) *C. I. L.*, III, 2864. — *Loc. cit.*, 9506. — *Loc. cit.*, VIII, 14252. — *Loc. cit.*, 2998. — *Loc. cit.*, 8562.

naître dans cette ville Q. Bœbius Bato (1). Ce personnage est certainement un Illyrien, d'après le cognomen. Ce n'est pas cependant nécessairement un Dalmate, le nom de Bato se retrouve en effet dans d'autres provinces de langue illyrienne.

Une inscription nous fait connaître un prêtre du nom de Cœcilius, fils de Saturninus Panto (2). Ceci nous indique un habitant de Dalmatie. Le deuxième cognomen *Panto* du père ne se rencontre que dans cette province où il est d'ailleurs très fréquent dans les noms d'hommes et de femmes. Le père, originaire de Dalmatie, a voulu s'accommoder aux usages de son nouveau pays en adoptant le nom de Saturninus qui y est très répandu. Mais la tournure africaine de ce nouveau prénom ne peut pas nous cacher l'origine dalmate révélée par le premier.

On trouve encore en Afrique un membre de la tribu des Costoboci (3). Ces Costoboci habitaient aux frontières de Dacie. Leur territoire dont la conquête fut postérieure au règne de Trajan, comprenait la Bessarabie actuelle et arrivait comme elle sur les bords de la mer Noire.

Les textes épigraphiques enfin nous font connaître aussi l'établissement des cultes dalmates en Afrique.

Sur quelques inscriptions sont mentionnées les professions des défunts. Nous y voyons ainsi d'une façon certaine la nature des rapports qui existaient entre les deux pays. A Salonis une épitaphe conserve le nom de Publicius Æmiliarcus, rhéteur africain. Cette inscription est rédigée avec toute la science qu'exigeait la qualité du défunt : An, mois, jour, heure de la mort sont scrupuleusement indiqués sur la pierre tombale (4). A Aquincum on a retrouvé la mention d'un médecin africain, Julius Filitionis, qui avait traversé les mers pour offrir à ses concitoyens les secours de son art et de sa science (5).

A Celeja, dans la Norique, on a découvert une inscription funéraire élevée par Flavia Valeria à son époux Aurelius, qui avait été durant sa vie « adjutor » d'un négociant africain (6). Que faut-il entendre par ce mot « adjutor » ? On peut y voir un simple commis ou un collaborateur. Peut-êre aussi ce terme signifie-t-il un fondé de pouvoirs chargé par un négociant resté en Afrique de gérer une maison de commerce et de veiller aux intérêts de son

(1) (2) (3) (4) (5) et (6) *C. I. L.*, VIII, 8367. — *Loc. cit.*, 14922 et 15026. — *Loc. cit.*, T. III, 2127. — *Loc. cit.*, 3583. — *Loc. cit.*, 5230.

maître. Cela serait moins surprenant qu'il pourrait sembler tout d'abord. Les provinces danubiennes étaient, nous l'avons dit, un pays neuf. L'époque tardive à laquelle elles furent réunies à l'empire permit aux commerçants africains, alors en pleine prospérité, de faire dans ce pays ce que les Romains, au dernier siècle de la république, avaient fait en Gaule ou en Afrique. Ils accaparèrent le commerce. On comprend alors le motif de ce riche marchand africain qui voulait étendre ses relations. Il s'établit dans une région où les bénéfices promettaient d'être abondants et ne pouvant quitter l'Afrique, il fonde un comptoir et en confie la direction à un africain, peut-être à un associé.

Cette dernière inscription prouve bien le mouvement d'échange entre l'Afrique et la Dalmatie.

Le culte du dieu illyrien Silvanus était particulièrement en honneur en Dalmatie. On le trouve à Lambèse, apporté sans doute par des officiers illyriens tenant garnison dans cette forteresse. On rencontre aussi le vieux dieu Medaurus. Ce dieu proprement dalmate était adoré comme dieu de la guerre. Il n'est donc pas surprenant que les soldats dalmates en résidence à Lambèse l'aient invoqué (1). Il est également cité dans une inscription dédiée en son honneur par un légat de Numidie en charge en 167 (2).

Tous les textes que nous venons de citer montrent que les relations commerciales entre l'Afrique et les provinces danubiennes devaient être importantes. Quels étaient les produits, objets de ce commerce ? Cela reste assez difficile à déterminer.

Il n'y a pas ici, du moins nous n'en avons pas encore rencontré de trace, de preuves nous renseignant sur les matières importées. Cependant il nous semble que le commerce entre ces deux pays devait être avant tout un commerce d'exportation de la part de l'Afrique. Les provinces danubiennes venaient d'être soumises, l'agriculture et l'industrie devaient y être peu développées. L'Afrique devait donc y envoyer ses produits agricoles. On a pu constater que la grande majorité des inscriptions trouvées se rapportaient à la ville de Salonœ. Ce port important, capitale de la Dalmatie, devait en effet être le point vers lequel convergeaient les expéditions des commerçants d'Afrique. Arrivés dans cette ville la plus importante de

(1) et (2) *C. I. L.*, VIII, 2642. — *Loc. cit.*, 2581.

toute la région les produits africains étaient répartis entre les différentes provinces du Danube.

Quant aux produits importés en Afrique, ce que nous venons de dire de l'état économique de ces provinces, fait présumer qu'il ne pouvait guère y avoir que des matières premières. La contrée est riche en minerai et peut-être les industriels africains venaient-ils demander à ce marché le supplément de matière première dont ils avaient besoin. Ces importations devaient être d'ailleurs toujours assez restreintes. Les textes que nous avons signalés, les monnaies trouvées en abondance dans ces pays ne nous permettent pas de douter cependant que les échanges commerciaux n'étaient considérables. Mais ces provinces pauvres, nouvelles venues dans l'empire, intéressent peu les écrivains latins qui ne nous ont laissé sur elles que fort peu de renseignements. Les découvertes archéologiques qui ont sur tant d'autres points, suppléé à leur silence, nous faisant défaut ici, on en est réduit à des conjectures. Mais si la détermination des produits reste obscure et impossible à préciser, l'existence des relations n'en demeure pas moins certaine, et cela au moins confirme la place très importante que tenait l'Afrique dans la vie économique du monde ancien et en particulier dans le monde méditerranéen.

Chapitre V

Les Importations des Provinces d'Orient

Ces provinces, parmi lesquelles nous comprendrons la Grèce et l'Égypte, étaient le centre d'un commerce très actif aux temps de l'empire romain. Elles le devaient surtout aux produits exotiques que leurs caravanes ou leurs navires allaient chercher jusque dans l'Inde et dans la Chine. Ces produits, par leur provenance lointaine, étaient une source considérable de profits et il n'y avait que les pays d'Extrême-Orient qui les fournissaient au reste du monde romain.

Les commerçants africains étaient donc dans l'obligation d'entretenir des relations assez étendues avec ces provinces d'Orient, car les propriétaires de l'Afrique, tout comme ceux de Rome, voulaient avoir ces riches soieries qui venaient de la Chine, ces pierres précieuses de l'Inde, ces produits exotiques de toutes sortes qui arrivaient par la mer Rouge à la capitale économique de cette époque, la célèbre ville d'Alexandrie. Ces relations commerciales qui devaient certainement exister entre l'Afrique et l'Orient, nous sont cependant peu connues. Elles échappaient en effet à l'action directe des ports de l'Italie et par suite les auteurs latins ne nous ont donné aucune indication à leur sujet.

Les textes épigraphiques et les découvertes archéologiques sont heureusement plus explicites et nous permettent d'affirmer avec certitude ce mouvement d'échange.

Parmi les inscriptions les plus intéressantes il faut placer au premier rang celles qui mentionnent en Afrique des sectateurs des dieux orientaux. L'Orient en effet était un pays où les religions avaient conservé un caractère très original. Les adeptes de ces cultes sont très facilement reconnaissables partout où on les rencontre dans les provinces romaines. De ces religions, trois surtout prirent une assez grande extension aux premiers siècles de l'empire romain et elles sont en quelque sorte la caractéristique d'une province bien déterminée. L'Egypte avait ses adorateurs d'Isis et de Sérapis, l'Asie ses sectateurs des mystères de Mithra ; la Syrie et la Palestine étaient le berceau des juifs. Ceux-ci, il est vrai, se dispersèrent dès le Iᵉʳ siècle de l'empire, mais s'ils s'éloignèrent de Judée ils formèrent en revanche un groupe très important dans la ville d'Alexandrie.

Nous trouvons en Afrique des traces non équivoques de la présence d'adeptes de ces trois religions ; mais, chose remarquable ces témoignages sont en somme assez peu nombreux. Ce fait même nous permet d'affirmer l'existence de relations commerciales entre cette province et les provinces d'Orient. Les Africains, en effet, bien que soumis à Rome et assimilés par la civilisation romaine, n'avaient jamais abandonné leur religion primitive et les dieux tout en prenant un nom romain n'en avaient pas moins gardé leur caractère indigène. Aussi ayant un culte et des dieux auxquels ils étaient restés fidèlement attachés les habitants de l'Afrique ne furent nullement portés à

embrasser une religion orientale. Si donc ils n'étaient pas des Africains ils ne pouvaient être que des habitants de ces provinces d'Orient. Que seraient-ils venus faire en Afrique, si ce n'est le commerce ? Remarquons d'ailleurs que les villes où on a retrouvé la présence d'adeptes d'un culte oriental quelconque sont en général ou des grands ports ou des centres importants, en tous cas des places où le commerce devait être considérable.

Les juifs paraissent avoir été les plus nombreux parmi ces sectateurs des religions orientales. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit des juifs de la Maurétanie Tingitane, dont l'activité économique fut plus spécialement tournée vers l'Espagne. Mais dans l'ensemble des autres provinces la présence de juifs nous est attestée par des inscriptions nombreuses. Des inscriptions nous signalent des juifs établis à Hadrumète, à Auzia (1), à Cirta (2). Des synagogues, preuves certaines d'une communauté juive importante, ont été trouvées à Cæsarea et à Tipasa (3) ainsi qu'à Naro (4) et Sitifis (5). Mais de toutes les colonies juives établies en Afrique la plus importante paraît avoir été celle de Carthage. Elle nous est connue par les documents les plus divers : textes d'auteurs, tombeaux, épitaphes en latin ou hébreu, tablettes magiques en grec, lampes de terre cuite, témoignage du Talmud, etc. Parmi les auteurs chrétiens d'Afrique qui presque tous parlent des juifs, Tertullien mérite une mention spéciale en raison de la précision de ses renseignements. Non seulement il a fréquemment attaqué les israélites de Carthage et il a même écrit contre eux un traité spécial, mais encore il nous les montre à l'œuvre. Les récentes découvertes archéologiques confirment le témoignage de Tertullien. On possède une série de lampes juives ornées du chandelier à sept branches et trouvées à Carthage (6). Une colonne en calcaire décorée de ce même emblème a été découverte à Hendir Fnara non loin de Tébessa. Elle portait cette inscription qui ne laisse aucun doute sur son origine israélite : « Deus Abraham, Deus Isaac. » (7) A plusieurs reprises le Talmud mentionne des rabbins de Carthage qui paraissent avoir vécu entre le

(1) (2) (3) (4) et (5) *C. I. L.*, VIII, 20760. — *Loc. cit.*, 7150 à 7155, 7530, 7710. — *Loc. cit.*, 21188. — *Loc. cit.*, 1205. — *Loc. cit.*, 8423, 8499, 8640.

(6) Cagnat. — *Musée de Carthage*, T. III, p. 37.

(7) Slousch. — *Notes sur l'histoire des juifs au Maroc*, *Archives Marocaines*, vol. IV, p. 370.

IIe et le IVe siècle de notre ère (1). Un sermon africain atteste aussi la présence d'israélites à Simitthu. Non loin de cette localité existe encore aujourd'hui un endroit appelé Aïn-el-Ioudi (2).

Un passage de saint Augustin nous est particulièrement précieux, car il affirme d'une façon positive les occupations commerciales auxquelles s'employaient les juifs de l'Afrique. « Je ne suis, dit la synagogue, ni esclave ni servante des chrétiens puisqu'on laisse à mes fils la liberté de naviguer et d'exercér leur commerce. » (3)

Les inscriptions et les monuments figurés nous ont révélé la présence en Afrique de sectateurs des grandes divinités égyptiennes Sérapis et Isis.

Carthage possédait un sanctuaire de Sérapis (4). Elle dut être le centre d'une importante colonie d'Orientaux, car un auteur chrétien mentionne une rue d'Isis (5). On a aussi trouvé des fragments de statues ayant appartenu à une représentation du dieu égyptien et qui confirment pleinement ce que les inscriptions nous faisaient connaître (6). Une grande statue d'Isis a été également mise au jour (7). Enfin les tablettes de plomb de Carthage et d'Hadrumète nous font connaître certaines opérations magiques en partie originaires d'Egypte. L'une d'elles invoque et menace même Osiris si ce dieu ne lui donne pas satisfaction (8).

D'autres villes de la Proconsulaire avaient aussi dans leurs murs des adorateurs des dieux égyptiens. A Gightis on a découvert une tête colossale de Sérapis (9) ; à Thysdrus deux tablettes de terre cuite représentant le même dieu (10).

Dans la Numidie ces divinités paraissent avoir été l'objet d'un culte important, surtout dans les localités commer-

(1) Monceaux. — *Les Colonies juives dans l'Afrique Romaine* dans *Revue des Études juives*, T. XLIV, 1902, pp. 3 à 5.

(2) Slousch. — *Archives Maroc.*, *loc. cit.*, p. 371.

(3) Saint Augustin. — *Altercationes.*

(4) *C. I. L.*, 1002 à 1007 et 12462, 12493.

(5) Tertullien. — *De Idolatria*, 20.

(6) Doublet. — *Musée d'Alger*, p. 39 : Deux têtes de Sérapis, l'une en marbre, l'autre en simple pierre, envoyées par M. de Sainte-Marie ; les deux provenaient de Carthage.

(7) *Catalogue du Musée Alaoui*, Supp., p. 53, N° 982.

(8) Audollent. — *Defixionum tabel....* p. 53, N° 270.

(9) Gauckler. — *Rev. Archéol.*, 1902, II, p. 401.

(10) Cagnat. — *Arch. des Miss. Scient.*, Série III, T. IX, p. 155.

ciales de Rusicade et de Cirta. Dans la capitale on a mis à jour un temple de Sérapis et une inscription nous fait connaître l'épitaphe d'une jeune prêtresse d'Isis morte à 19 ans (1).

A Timgad (2), à Cuicul (3), à Tébessa (4) on a retrouvé des dédicaces en l'honneur de Sérapis. A Rusicade on a découvert un vestige de statue. C'est une médiocre tête barbue, surmontée d'un débri de boisseau et encadrée de longs cheveux. Il faut assurément reconnaître dans cette sculpture une image du dieu Sérapis (5). Les cultes orientaux assez peu répandus en Afrique paraissent être en faveur à Rusicade. Cette ville commerciale très importante était en relations suivies avec Puteoli que fréquentaient des Levantins. Elle a subi les mêmes influences que Carthage et Cæsarea où ces cultes se sont fortement implantés.

La capitale de la Maurétanie Césarienne paraît en effet avoir été de toutes les villes celle où les cultes égyptiens ont été le plus en honneur. On a retrouvé plusieurs représentations de Sérapis. L'une est une tête d'une facture supérieure à celle de la sépulture découverte à Rusicade (6). Près des thermes de Cæsarea les fouilles archéologiques ont amené au jour une statue colossale du dieu. Il est représenté assis ; la statue est d'une exécution assez soignée (7). Dans la même ville on a retrouvé un fragment d'une statue d'Isis. La tête est d'un travail assez médiocre qui permet de la dater de Septime Sévère (8). Un sistre de bronze découvert au même endroit se rapporte également au culte des dieux égyptiens (9). Une amulette de verre présentait deux têtes de dieux égyptiens accouplés et coiffés du klaft : c'étaient très probablement Isis et Osiris (10). Pline nous parle d'un temple élevé en l'honneur d'Isis par Juba II et où l'on aurait gardé un crocodile apporté du sud de la Maurétanie (11). Toujours à Cæsarea on a mis au jour récemment une statue d'un grand prêtre

---

(1) Grenier. — *M. E. R.*, 1905, p. 63.

(2) *B. A. C. H.*, 1893, N° 26, p. 157.

(3) et (4) *C. I. L.*, VIII, 20147. — 1844.

(5) Gsell. — *Musée de Philippeville*, p. 53.

(6) (7) (8) et (9) Gauckler. — *Musée de Cherchell*, p. 61. — P. 63. — P. 137. — P. 155.

(10) Waille. — *B. A. C. H.*, 1893, p. 61.

(11) Pline. — V. 10, 51.

de Ptah de Memphis. Ptah était le dieu frondeur (1). Cette découverte est assez intéressante en ce qu'elle nous montre l'importance de la colonie égyptienne de Cæsarea parmi laquelle non seulement les grands dieux du panthéon égyptien étaient honorés mais même des dieux d'une importance plus secondaire.

Le culte d'Isis était fort répandu alors dans cette région de Cæsarea de Maurétanie qui était en relations fréquentes avec Alexandrie (2).

Enfin il n'est pas jusqu'au fond de la Maurétanie Tingitane où il n'y ait eu des adorateurs des divinités égyptiennes ; à Volubilis on a découvert une dédicace en l'honneur d'Isis (3).

Les différents endroits où nous avons signalé la présence de sectateurs de ces divinités égyptiennes confirment ce que nous disions au début de ce chapitre sur les indications que l'on pourrait en déduire pour les relations commerciales de l'Afrique romaine. « Les noms donnés à Sérapis, ses images et celles des autres dieux égyptiens montrent que leur adoration ne prit aucune forme spéciale en Afrique. Ces divinités n'y ont pas été très populaires. Nous les rencontrons surtout dans des capitales, dans des ports : Carthage, Rusicade, Cirta, Cæsarea, dans le centre militaire de Lambèse, c'est-à-dire dans les lieux où les étrangers devaient être nombreux. C'étaient eux sans doute qui formaient la majorité des fidèles. A Carthage les inscriptions du temple de Sérapis sont en partie rédigées en grec ; l'une d'elles mentionne expressément le dieu de Canope. La prêtresse de Cirta porte le nom de Sidonia qui pourrait faire supposer que sa famille était d'origine orientale. » (4)

Dans quelques villes de l'Afrique romaine on a trouvé également des adorateurs de Mithra. A Sitifis un bas-relief représentait l'immolation du taureau, acte principal des mystères sacrés (5). Les relations commerciales de Rusicade avec l'Orient nous sont prouvées par une inscription mentionnant des mystères mithriaques (6) ; on a découvert

---

(1) *B. A. C. H.*, 1908, p. CCLIV.

(2) Waille. — *B. A. C. H.*, 1893, p. 60.

(3) *C. I. L.*, VIII, 21822.

(4) Gsell. — *Les cultes égyptiens dans le Nord de l'Afrique*, *Revue d'Histoire des Religions*, 1909, T. I, pp. 149-199.

(5) Cumont. — *Textes et monuments figurés se rapportant au culte de Mithra*, p. 405.

(6) *C. I. L.*, VIII, 7956.

dans la même ville un petit groupe en marbre représentant le dieu (1).

Enfin à ces trois cultes orientaux principalement développés il faudrait ajouter le culte de Bellone dont plusieurs inscriptions, trouvées à Rusicade (2), nous font connaître la présence en Afrique. Cette Bellone n'était pas la vieille déesse italique mais la divinité apportée de Cappadoce en Occident. A Carthage les fouilles ont mis au jour une tombe renfermant un cylindre assyrien en jade figurant le dieu Marduk(3). Ce dieu célèbre dans le panthéon chaldéo-assyrien étouffe dans ses bras un monstre ailé. C'est le premier gemme de ce genre que l'on découvre en Afrique et tout fait présumer qu'il devait appartenir à quelque habitant de la Chaldée que les hasards d'une vie errante avaient poussé jusqu'à la capitale de la Proconsulaire. Une inscription trouvée à Sullecthum nous fait connaître la présence dans cette ville d'un nommé Johannès, originaire de Syrie (4).

Malgré tous les témoignages que nous avons cités on doit dire que les cultes orientaux ont toujours été peu développés dans les provinces africaines. « Cela tient à la grande popularité qu'avaient conservée les cultes puniques d'un caractère analogue surtout de Baal-Hammom devenu Saturne et de la déesse Celestis. Dans les provinces africaines, Mithra (5) a dû surtout avoir pour dévots des étrangers, soldats ou commerçants. » (6)

Les relations commerciales entre l'Afrique et les provinces d'Orient sont donc certaines. Les provinces d'Asie, Syrie et Egypte devaient avoir avec l'Afrique romaine un trafic d'échange assez étendu. Nombreux en effet étaient les produits que ces pays exportaient et qu'on ne trouvait nulle part ailleurs.

Des flottes considérables mettaient chaque année à la voile des ports égyptiens de la mer Rouge, non seulement pour l'Arabie et pour l'Inde, mais encore pour l'Éthiopie et l'Afrique sud-orientale (7). Les caravanes traversaient l'Asie et par le royaume d'Arménie amenaient aussi les

(1) GSELL. — *Musée de Philippeville*, p. 45.
(2) *C. I. L.*, VIII, 7957, 7958, 19848.
(3) GAUCKLER. — *B. A. C. H.*, 1899, p. CLXIII.
(4) *C. I. L.*, VIII, 11106.
(5) Non seulement Mithra, mais tous les cultes orientaux.
(6) GSELL. — *Musée de Philippeville*, p. 51
(7) STRABON. — L. XVII, 1, 13.

marchandises orientales, doublant ainsi le trafic qui se faisait par mer. « Les objets que ces marchands allaient chercher étaient à peu près les mêmes que ceux que nous demandons encore aujourd'hui à ces mêmes pays. La soie qui était alors un produit spécial à la Chine et dont l'usage avait à cette époque à peine franchi les limites du Céleste-Empire, était principalement recherchée des dames romaines. Celles-ci l'employaient dans leur parure et dans la décoration des temples et la faisaient venir à grands frais du lieu d'origine par la voie de l'Indus. L'Arabie fournissait de l'encens, de la myrrhe, de la gomme et de l'aloès ; les perles venaient de la vallée du Tigre et de l'Euphrate où avait lieu le grand marché des perles du Bahreim ; la vallée de l'Indus leur vendait les toiles et les cotonnades à la confection desquelles les habitants de ces pays excellaient. Les principaux centres commerciaux de la côte occidentale de l'Inde leur expédiaient le girofle et les productions diverses de la Malaisie : le poivre, l'indigo, l'anis, etc. » (1)

Tous ces produits inconnus à l'Afrique mais que l'amour du luxe et du bien-être faisait rechercher par tous les riches Romains de l'empire ne devaient pas être plus dédaignés en Afrique qu'ils ne l'étaient dans les autres provinces romaines. C'est ainsi que saint Cyprien nous atteste les importations à Carthage des vêtements précieux et des soieries de la Chine (2).

En outre d'ailleurs de ces produits exotiques dont ils assuraient le transit, les provinces d'Orient fournissaient elles-mêmes quelques produits dont l'importation eût suffi à assurer l'existence d'un commerce considérable. L'Égypte dont la ville principale, Alexandrie, était à cette époque dans un état de splendeur et de prospérité sans pareilles importait en Afrique le papyrus, les tapis que fabriquaient les ouvriers égyptiens passés maîtres dans cet art. Tous ces nombreux objets d'art que livraient chaque année les ateliers d'Alexandrie, ces bijoux, ces vases, ces plats en métal, tous ces produits connus sous le nom de produits alexandrins devaient trouver dans l'Afrique un marché largement ouvert et qui avait l'avantage d'être situé à une grande proximité du centre de production. La Syrie envoyait ses nombreux parfums ; les fines étoffes de lin

(1) Noel. — *Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés*, T. I, p. 62, d'après le *Periple de la mer Erythrée*.

(2) Saint Cyprien. — *De lapsis*, 30.

venaient d'Égypte, le coton était travaillé à Damas et à Tralles. Divers indices ont fait connaître à M. Héron de Villefosse que la plupart des types de poteries de la collection Marchant provenaient d'Alexandrie, quelques autres de la côte de Syrie ; peut-être avaient-ils servi de flacons de parfumerie dont la fabrication était la spécialité de cette région (1).

La Grèce était aussi en relations commerciales avec l'Afrique. Ces relations remontaient à une haute antiquité, car dans les fouilles de la Carthage punique nombreux sont les objets d'une origine hellénique incontestable que l'on a retrouvés. M. Gsell signale un petit sphinx de bronze à la tête diadémée trouvé au Kheneg, au nord de Constantine, près des ruines de la ville numide de Tiddis. « Elle a dû faire partie de quelque meuble. C'est le plus ancien objet d'art grec qui ait été recueilli jusqu'à présent en Algérie. Les fouilles du Père Delattre dans la nécropole de Carthage punique nous ont appris l'importance des relations commerciales des Grecs et des Siciliens avec cette ville dès le VIIe et le VIe siècle. La trouvaille faite au Kheneg paraît indiquer que les importations pénétraient jusque dans l'intérieur du pays numide. » (2)

Cæsarea était aussi en relations très suivies avec la Grèce. Les rois de Maurétanie, Juba II et Ptolémée, étaient fort épris d'hellénisme et c'était à proprement parler une cour grecque que celle qui se pressait autour de Juba. « Les inscriptions grecques si rares en Afrique, sauf à Carthage, se montrent au contraire assez fréquemment à Cæsarea, dans cette petite Grèce profondément empreinte d'éléments helléniques. Le roi qui en avait fait sa capitale était citoyen d'Athènes. Il avait épousé une Grecque d'Égypte, Cléopâtre Séléné, puis une Grecque d'Asie-Mineure, Glaphyra ; il écrivait en grec ses ouvrages. Les grammairiens, les poètes dont il aimait à s'entourer étaient Grecs ; Grecs aussi les médecins qui le soignaient, les sculpteurs qui peuplaient de statues ses palais, les acteurs qui paraissaient sur la scène du théâtre, les athlètes qui figuraient dans les jeux du cirque, les affranchis et les esclaves de sa familia. Les inscriptions grecques remontent à l'époque de Juba II et de Ptolémée. » (3) Mais on en a trouvé aussi de bien postérieures attestant la persis-

(1) Héron de Villefosse. — *Bulletin des Musées*, 1890, p. 290.
(2) Gsell. — *B. A. C. H.*, 1898, p. 340.
(3) Gauckler. — *Musée de Cherchell*, pp. 13 et 14.

tance des relations entre les deux pays (1). Pausanias mentionne un gymnase élevé à Athènes aux frais de Ptolémée, dernier roi de Maurétanie (2). A Cæsarea, la proportion des noms grecs trouvés dans les inscriptions est de un sixième (3).

Des inscriptions ont révélé la présence de Grecs sur d'autres points du territoire africain. A Uchi Majus la présence d'un certain Lucilius, Athénien, nous est ainsi connue (4). A Henchir el Abid nous trouvons un autre Grec qu'il est facile de reconnaître malgré la mauvaise orthographe du nom Elius Eutices : il faut lire évidemment Eutychès (5). A Bulla Regia les noms grecs sont assez fréquents dans la nécropole : Narcithius, Alfius, Dafnis, Amphio, Euthycius, etc. (6).

A Ksar el Kebir (Oppidum Novum), en Maurétanie Tingitane, a été trouvée une inscription grecque. C'est une épitaphe d'un jeune homme de vingt-deux ans nommé Alexandre et dont le père s'appelait Euripide (7).

Les découvertes archéologiques ont apporté d'autres preuves et ont permis de se faire une idée des objets importés de la Grèce en Afrique. Ce dut être d'abord ces œuvres d'art magnifiques dont les ateliers d'Athènes avaient conservé le monopole et dont les propriétaires des opulentes villas africaines devaient se montrer fort amateurs. Les statues de marbre ou de bronze trouvées en Afrique se distinguent parfois par leur exécution et la beauté du travail des autres productions indigènes et il faut dans ce cas sans aucun doute en attribuer la paternité aux artistes grecs. Tel ce magnifique Apollon découvert à Cæsarea en 1911. Les objets de décoration, les meubles artistement sculptés devaient aussi être l'objet d'un commerce actif. Près de Mahedia, en 1907, des scaphandriers ont découvert la présence d'un navire antique sombré par trente-neuf mètres de fond. On y a retrouvé des statuettes, des appliques, fragments de meubles en bronze, têtes, bustes, chapiteaux, candélabres, etc. Le bateau coulé avait pris son chargement en Attique et c'est

(1) Schmitter. — *B. Epigraphique de la Gaule*, VII, p. 142.
(2) Pausanias. — I. XVII.
(3) Gauckler. — *Loc. cit.*, p. 30.
(4) *Année Epig.*, 1908, N° 263.
(5) *B. A. C. H.*, 1896, p. 227.
(6) Carton. — *B. A. C. H.*, p. 177, N°s 6, 18, 27, 36, 38.
(7) Tissot. — *Recherches sur la Maurét. Tingit.*, pp. 298-299.

en arrivant en vue des côtes africaines qu'il avait sombré (1).

Les poteries grecques ont été découvertes nombreuses dans les fouilles de Carthage. Sous le Haut-Empire en effet la Grèce envoyait ses poteries dans cette ville (2). Les amphores à marque grecque sont nombreuses (3). Certaines appartiennent aux ateliers de Rhodes comme le témoigne la rose imprimée sur le corps de l'amphore et dont la présence est la marque de fabrique tout à fait caractéristique des manufactures de cette ville (4). Sur l'une d'elles on a trouvé la marque des magistrats éponymes : Pausinias et Pythodorus, tels étaient les noms des magistrats rhodiens de l'année où elle a été fabriquée. Selon toute vraisemblance, ces amphores étaient destinées à contenir du vin expédié à Carthage (5). D'autres amphores en argile rougeâtre ne paraissent pas être d'origine rhodienne mais plutôt cnidienne (6). Une poterie de la collection Viré, à Dellys, est de fabrication samienne (7). Un certain nombre d'origine crétoise ont également été mises au jour à Leptis Minor, à Hadrumète, à Carthage et à Cæsarea (8).

Des lampes de forme rhodienne ont été également découvertes dans la nécropole de Sousse (9).

Ainsi non seulement la Grèce continentale, mais encore toutes les îles de l'archipel entretenaient un commerce avec l'Afrique romaine et lui envoyaient du vin et des poteries.

CONCLUSION

L'étude analytique que nous venons de faire des importations nous a montré que l'Afrique était en relations commerciales avec la plupart des provinces méditerranéennes.

(1) *Acad. des Inscrip. et B.-L.*, 1909, 1er octobre.
(2) Toutain. — *Cités romaines de Tunisie*, p. 131.
(3) *C. I. L.*, VIII, 10477, Nos 9, 10. — 22639, Nos 1, 196.
(4) Delattre. — *Marques de céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage*, *B. A. C. H.*, 1904, Nos 14, 15, 19, 22, 24, 30, 31, 36, 45.
(5) Delattre. — *Musée Lavigerie*, T. III, pl. XXIV, p. 92.
(6) Delattre. — *Marques de céramiques*, *B. A. C. H.*, 1904, N° 34.
(7) *Recueil de la Soc. Archéol. Constantine*, 1911, p. 147.
(8) *C. I. L.*, VIII, 22645.
(9) Delattre. — *B. A. C. H.*, 1894, p. 54.

Pour se faire une idée juste des différents produits et de la valeur de l'importation, il convient de synthétiser les résultats de notre enquête pour chacune des provinces.

Nous voyons que les produits minéraux constituaient le plus fort de ces importations.

L'Espagne envoyait le fer et le cuivre de ses mines et surtout les ustensiles étamés qui faisaient la gloire de ses ouvriers. La Gaule était le pays producteur ou importateur de l'étain. Les artistes gaulois excellaient aussi dans la fabrication des objets en métal et les bijoux gaulois rivalisaient avec ceux d'Alexandrie sur les marchés africains. Les poteries de toutes provenances, d'Italie, de Grèce et de Gaule étaient aussi très recherchées par les habitants de l'Afrique où on les expédiait en grand nombre.

Les produits végétaux que l'Afrique demandait aux autres contrées consistaient surtout en produits de luxe. L'Italie et la Grèce envoyaient leurs vins fameux, l'Égypte livrait son papyrus, la Syrie expédiait en Afrique ses parfums les plus délicats.

Les produits animaux étaient ceux qui semblent avoir fait défaut à l'Afrique. C'est ainsi que la Gaule expédiait ses porcs et ses oies. Les nombreux troupeaux que l'on rencontrait dans ce pays avaient donné naissance à une industrie fort développée : celle des vêtements en laine. Les cuculles et les caracalles gauloises étaient en honneur en Afrique aussi bien que dans les autres provinces méditerranéennes. Les importants établissements de salaison qui se trouvaient sur la côte espagnole, du côté du détroit de Gadès envoyaient également dans les ports africains des cargaisons considérables de poisson salé. Toutes ces importations, par la nature même des produits, ne devaient pas atteindre à beaucoup près l'importance des exportations.

C'est ce qui nous explique dans une certaine mesure la prospérité de l'Afrique, cette province vendant beaucoup plus qu'elle n'achetait, les riches négociants disposaient de sommes considérables qu'ils employaient à embellir leur ville natale de somptueux monuments, ou à se construire de riches villas pourvues de tout le confort désirable.

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE DE L'AFRIQUE DU NORD

CHAPITRE Ier

Le Commerce de l'Afrique du Nord sous la République et au Ier Siècle de l'Empire

Le commerce déjà actif que nous avons constaté entre l'Afrique et l'Italie dut prendre une bien plus grande extension après la chute de Carthage et l'établissement définitif des Romains en Afrique. La ruine de l'antique rivale de Rome faisait disparaître une concurrente commerciale redoutable, d'autant que cette puissance était appuyée sur une forte puissance politique qu'il ne fallut pas moins de trois longues guerres pour renverser. Au moment même à peu près où l'Afrique devenait romaine, une grande révolution économique, qui devait avoir sur les destinées de l'Afrique les plus heureuses conséquences, venait de transformer la société romaine.

Les nombreuses conquêtes que les Romains avaient faites et les tributs qu'ils ne manquaient pas de lever sur les peuples vaincus augmentèrent dans des proportions considérables le numéraire chez les riches Romains.

Avec les richesses et la quasi certitude de pouvoir refaire rapidement fortune dans le gouvernement des provinces, l'amour du luxe et de la jouissance se développèrent à Rome. On fut bientôt loin de cette simplicité et de cette austérité qui avaient si fort étonné les Carthaginois.

Cet amour du luxe et les exigences de la mode augmentèrent dans de grandes proportions le commerce que Rome faisait avec le reste du monde. A partir de ce moment les

produits exotiques de toutes espèces sont amenés sur le marché de Rome où les riches citoyens les achètent à des prix fabuleux. Sûrs ainsi de trouver dans le commerce une source abondante de gains et de profits, les chevaliers et les sénateurs romains, voulant augmenter par tous les moyens possibles leur bien-être et leur jouissance, n'hésitent pas à faire eux-mêmes le commerce. Jusqu'ici le commerce n'avait été que fort timidement pratiqué par les citoyens romains ou méprisé par eux. Ils l'abandonnaient aux esclaves et aux affranchis. A cette époque les chevaliers deviennent eux-mêmes des négociants et des commerçants. Ils n'hésitent plus à se déplacer et aller dans les provinces nouvellement conquises exercer sur place leur commerce, sûrs d'en retirer rapidement de beaux bénéfices.

Il y avait d'ailleurs des raisons particulières qui attiraient les commerçants romains en Afrique. Dans cette province en effet ils étaient assurés de trouver un produit dont l'exportation nécessaire à Rome devait être pour eux la source de bénéfices certains. La crise que venait de traverser l'agriculture romaine à la fin de la république, exigeait maintenant plus impérieusement encore que par le passé l'apport du blé africain à Rome. A la suite des guerres civiles et des proscriptions qui ensanglantèrent les dernières années de la république et amenèrent sa chute, les campagnes avaient été dépeuplées et on ne trouvait plus guère de bras susceptibles de cultiver le sol italien. Les expropriations forcées résultant de l'établissement dans les campagnes des soldats victorieux vinrent encore augmenter le mal et le rendre sans remède. Les malheureux agriculteurs chassés de leurs terres par la soldatesque impudente se répandirent sur les chemins et affluèrent à Rome où l'on vit hommes, femmes, vieillards et enfants mendier leur pain et implorer la pitié des grands et des riches (1). Pour les nourrir on fit des distributions de blé et de pain, mais suivant la remarque très juste de Suétone (2), ces distributions ne firent qu'augmenter le mal. Les nouveaux colons n'étaient guère disposés à profiter des terrains que leur général leur avait distribués, pour eux il n'y avait de noble que le métier des armes, et leur existence passée de luttes et de combats ne les avait guère préparés à une existence calme et champêtre. Mais rien ne put plus les

(1) Appien. — *De Bell. civi.*, V. 12.
(2) Suétone. — *Vie d'Auguste*, XLII.

retenir quand ils surent que les anciens propriétaires étaient nourris sans rien faire par la générosité du prince ou des grands. Dès lors ils voulurent avoir, eux aussi, part aux largesses et ils quittèrent les champs où rien d'ailleurs ne les attachait fortement. Ainsi donc par la force même des choses, le pouvoir fut amené à augmenter progressivement la quantité de blé distribuée gratuitement.

L'Afrique précisément avait déjà contribué à l'alimentation de Rome, ce fut donc vers elle qu'on se retourna quand les exigences devinrent plus grandes, aussi les commerçants romains durent-ils passer nombreux en Afrique dès la conquête romaine pour faire le commerce de ce blé dont l'arrivée était attendue à Rome avec une si grande impatience. Nous trouvons en effet dès la fin de la république des commerçants romains établis en Afrique. Nous avons signalé ceux que l'on trouvait à Utique, à Thysdrus et à Vacca. Mais il s'en trouvait même déjà dans des pays qui n'étaient pas encore complètement sous la domination de Rome, mais simplement protégés et surveillés par elle. C'est ainsi que avons vu que les Romains que l'on trouvait à Cirta devaient être très nombreux.

L'Afrique romaine à cette époque ne comprend encore qu'un territoire très restreint. Il n'y a que la province d'Afrique, c'est-à-dire une partie de la Tunisie actuelle. Le centre principal de commerce ce n'est pas Carthage qui ne s'est pas encore relevée de ses ruines, c'est la ville voisine d'Utique qui a hérité de toute l'activité commerciale de son ancienne rivale. Carthage d'ailleurs commence à se relever sous Auguste qui y envoie une colonie de citoyens romains, la ville reconstruite par eux reprendra bientôt sa splendeur passée et nous la verrons au siècle suivant, à l'époque du plein épanouissement de la prospérité de l'Afrique romaine, devenir la véritable capitale politique et commerciale de tout le pays.

L'Afrique est avant tout, pendant cette période de début, la terre productrice du blé. Nous l'avons vu en étudiant le commerce du blé, sous Auguste l'Afrique doit fournir chaque année à Rome plus de 4 millions d'hectolitres et nous savons que Claude et Néron augmentent encore cette quantité. La culture de l'olivier doit être encore peu développée, car Pline ne fait pas allusion au commerce de l'huile. Cependant on le trouve déjà, puisque César lève un impôt de 300.000 livres d'huile sur la ville de Leptis Minor.

La vigne également semble avoir peu d'extension, car nous voyons le vin importé de l'Italie pendant l'époque républicaine et encore sous Auguste. Pline semble bien nous dire que les quelques raisins que l'on récoltait en Afrique étaient surtout expédiés à Rome comme fruits de dessert.

L'extraction du marbre de Numidie doit commencer également à cette époque et Pline nous signale son apparition à Rome (1).

Il nous faudrait également citer beaucoup de produits agricoles ou de luxe que les Romains demandaient à l'Afrique et qui nous sont signalés çà et là par Pline ou Pétrone.

Nous avons parlé de ces produits en leur lieu et ils sont trop peu importants pour qu'il soit nécessaire de les mentionner à nouveau ici.

Ainsi donc en résumé l'Afrique paraissait destinée à avoir un rôle économique considérable grâce à sa fertilité prodigieuse, mais aussi le manque d'industrie devait forcément rendre moins important un commerce qui aurait pu prendre de grands développements.

Chapitre II

L'Apogée de la Prospérité commerciale de l'Afrique
Les Antonins et les Sévères

A peu près vers le milieu du Ier siècle de l'empire, les possessions romaines en Afrique avaient reçu un accroissement considérable par l'annexion définitive à titre de province de tout le pays situé à l'ouest de la Numidie et qui forma les provinces de la Maurétanie Césarienne et de la Maurétanie Tingitane. Il est facile de comprendre que cet agrandissement de territoire devait avoir une heureuse conséquence sur le développement du commerce.

Mais cette conséquence ne devait se faire sentir qu'une

(1) Pline. — *Hist. Nat.*, XXXVI, 8.

cinquantaine d'années plus tard, au moment de la dynastie antonine. L'annexion de la Maurétanie par Claude, en 42, avait provoqué de nombreux soulèvements de la part des populations indigènes jalouses de leur indépendance. Ces révoltes vaincues, on eût pu espérer travailler en paix au développement de la province si les révolutions qui suivirent la mort de Néron n'eussent pas détourné d'un autre côté l'attention des empereurs qui se succédèrent au pouvoir avec une incroyable rapidité. Toutes ces révolutions de palais empêchaient de songer sérieusement aux provinces et celles-ci demeurèrent dans un état d'abandon presque complet. La dynastie flavienne commença à apporter un peu de calme dans le monde romain et à permettre de s'occuper des provinces. Mais ce mouvement atteignit surtout son apogée sous la dynastie antonine.

On sait combien le gouvernement de ces princes fut heureux pour l'empire. On l'a appelé et à juste titre l'âge d'or de l'empire. Ce fut à coup sûr pour les provinces l'époque de la plus grande et de la plus brillante prospérité. « Sous son règne (1), nous dit le biographe de l'empereur Antonin, les provinces furent heureuses. » Un rhéteur de l'époque, Ælius Aristide, dans son panégyrique de la ville de Rome, prononcé en 145, nous trace un tableau enchanteur de la félicité des provinces à cette époque. « Le monde entier est en fête, nous dit-il, la terre a déposé son ancien vêtement qui était de fer, pour se donner en toute liberté la joie de vivre. Il n'y a plus de rivalités entre les cités, ou plutôt il y en a encore une, pour savoir laquelle sera la plus belle et la plus magnifique. Partout, dans chaque ville, des gymnases, des fontaines, des portiques, des temples, des ateliers, des écoles. Votre générosité ne cesse jamais de combler les villes de toutes sortes de dons ; aussi jamais n'ont-elles été plus heureuses. Tout est splendeur et beauté, et la terre entière est comme un immense jardin de plaisance. Ceux-là seuls sont malheureux, si toutefois il en existe, qui ne sont pas compris dans votre empire, puisqu'ils sont privés de tant de biens. Cette vieille parole si souvent répétée que la terre est la mère commune et la patrie commune de tous les hommes, vous en avez fait une réalité vivante. » (2)

Ce tableau enchanteur que nous trace Aristide, nous pouvons en faire une application particulière à l'Afrique.

(1) J. Capitolin. — *Vie d'Antonin, Histoire Auguste*, VIII.

(2) Aristide. — *Panégyrique de Rome*, éd. Jebb, I, pp. 224-227, passim.

Le biographe de l'empereur Hadrien nous dit d'une façon expresse quelle fut la bienveillance et la sollicitude de cet empereur pour cette province. « Il comble de bienfaits les provinces d'Afrique, nous dit Spartien, et jamais prince ne les visita avec tant de célérité. » (1)

L'administration d'Antonin laissa également en Afrique d'excellents souvenirs, si nous en croyons les nombreux témoignages officiels que la reconnaissance des habitants éleva à l'empereur. Les décurions de Suffetula, dans la Byzacène érigèrent aux frais du budget municipal un arc de triomphe couronné de statues et d'un quadrige en l'honneur d'Antonin le Pieux (2).

Huit autres municipes d'Afrique proconsulaire ont tenu à rendre un hommage public à l'empereur en lui votant des inscriptions au nom de la cité (3). De même en Numidie trois municipes ont laissé des souvenirs de leur gratitude envers le prince (4).

Tout nous montre donc l'Afrique jouissant sous les Antonins d'une prospérité inconnue jusqu'alors. Cette province eut aussi la bonne fortune, que n'eurent pas les autres provinces du monde romain, de ne pas voir s'écrouler avec les Antonins cette prospérité si grande. A la dynastie des Antonins succédèrent les empereurs africains et syriens ; à partir de ce moment l'empire appartient aux soldats, sa possession est le fruit de la violence et du meurtre. Toutefois ces empereurs africains dont le plus célèbre fut Septime Sévère, se souvinrent de leur pays d'origine, et les bienfaits continuèrent à se répandre sur l'Afrique prolongeant ainsi pendant près d'un demi siècle encore la prospérité que cette province avait connue sous les Antonins.

De la Numidie administrée jusqu'alors militairement, Sévère fit une province. Cet acte fait époque. Rome avait alors par sa civilisation envahi toute l'Afrique du Nord. En recevant la Numidie au nombre des provinces, Sévère marquait la fin d'un travail de civilisation remontant à plus de deux siècles, car depuis l'annexion de la Numidie

(1) Spartien. — *Vie d'Hadrien*, XII.

(2) *C. I. L.*, VIII, 228.

(3) *C. I. L.*, VIII, 765 (Thibica), 1320 (Tuccabor), 1332 (Thidibbia), 1779 (Colonia Ælia Augusta Lares), 5326 (Calama), 10499 (Thysdrus), *Eph. épig.*, T. V, N° 295 (Bisica), V, N° 337 (Thaca).

(4) *C. I. L.*, VIII, 4199 (Verecunda), 4587 (Diana), *Eph. Epig.*, T. V, N° 685 (Thamuggas).

il s'était écoulé plus de deux cents ans. Mais le but atteint était digne du travail ; des Syrtes au détroit de Gibraltar Rome régnait et sa civilisation dominait aussi. Et même les bords du désert furent garnis d'une couronne de villes là où de nos jours les nomades conservent à peine une misérable existence. La colonisation des steppes au sud de la Tunisie et de l'Algérie est sans doute un des faits les plus brillants de la domination universelle de Rome (1).

C'est cette prospérité que nous attestent les écrivains du temps et en particulier Tertullien, dans cette description de l'empire romain qui doit être appliquée surtout à l'Afrique. « Jetons les yeux sur l'univers. De jour en jour il devient mieux cultivé et plus riche. Tous les pays sont accessibles, tous sont connus, tous s'ouvrent au commerce. De riants domaines ont remplacé les déserts lugubres, les champs ont dompté les forêts, les bestiaux ont mis en fuite les bêtes fauves, les sables sont ensemencés, les arbres croissent sur les rochers, les marais sont mis à sec ; il y a aujourd'hui autant de villes qu'il y avait autrefois de cabanes .... Partout des maisons, partout des populations, partout des communes, partout la vie.... » (2)

C'est donc l'époque de la grande prospérité de l'Afrique, c'est surtout à cette époque qu'il convient de l'étudier.

Au IIe et au IIIe siècle l'Afrique romaine a atteint sa plus grande extension territoriale. Elle comprend, en allant de l'est à l'ouest, les quatre provinces de l'Afrique proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane.

Au sud, la limite était constituée au moins pour certaines régions par un fossé, derrière lequel il y avait un remblai de terre, obstacle aux malfaiteurs et aux pillards. Une voie reliait les postes, les forts et les camps permanents échelonnés sur cette ligne.

Ce vaste territoire dont nous avons constaté la grande fertilité devait avoir acquis par conséquent un très grand développement commercial.

Partout les relations économiques se développent ; de tous les points de l'empire les produits affluent à Rome, qui présente ainsi dans ses murs comme un abrégé du monde suivant un contemporain d'Antonin, le rhéteur Polimon (3). Un autre rhéteur du même temps, cet Ælius

---

(1) Schulten. — *Afrique Romaine*, p. 30.

(2) Tertullien. — Cité par Gsell, *L'Algérie dans l'Antiquité*, p. 73.

(3) Fabricius. — *Bibilioth. græca*, éd. Harles, VI, p. 3.

Aristide que nous citions plus haut, nous donne un tableau du commerce de Rome à cette époque, tableau qui nous fait bien comprendre quelle était l'activité commerciale qui régnait dans toutes les provinces du monde romain. « Désire-t-on contempler toutes les productions ? Il faut parcourir la terre entière ou séjourner à Rome. Ici on trouve toujours en abondance tout ce que la nature et l'industrie produisent chez tous les peuples. Les fruits de l'Inde ou de l'Arabie heureuse sont si nombreux chez vous que l'on peut croire que tous les arbres de ces pays ont été dépouillés ; si les Indiens ou les Arabes ont besoin des produits de leur sol c'est à Rome qu'il leur faudra venir les chercher. Les tissus de Babylone, les bijoux de la barbarie la plus lointaine arrivent à Rome en plus grande quantité et avec plus de facilité que s'il s'agissait de transporter à Athènes un produit de Naxos ou de Cythnos. Votre domaine agricole comprend la Sicile, l'Égypte et toutes les terres cultivées de l'Afrique, c'est un va et vient continu de navires à vos quais.... » (1)

L'Afrique ne faisait pas exception à cette règle, mais à côté des causes générales de prospérité que nous avons indiquées il y en avait d'autres particulières à l'Afrique qu'il nous faut maintenant passer rapidement en revue.

L'empire jouissait sous les Antonins d'une paix générale. Ce bienfait inappréciable fut également accordé à l'Afrique grâce à la politique ferme et résolue des empereurs. Pendant ce laps de temps relativement considérable, puisqu'il dure à peu près un siècle et demi, nous ne voyons pas qu'il y ait eu dans cette province des troubles et des guerres intestines comme cela avait eu lieu pendant les premiers temps de la conquête, comme cela se renouvellera dans la suite quand l'empire passant aux mains d'incapables, ne sera plus assez fort pour contenir les pillards qui ne demandaient qu'à se jeter sur les riches plaines de l'Afrique romaine, sûrs d'y faire un magnifique butin. Protégés par le limes et par la troisième légion Auguste, les agriculteurs africains peuvent donc sans danger se vouer entièrement à la culture de leurs champs.

Aussi voyons-nous à cette époque les cultures s'étendre et arriver à des points que la colonisation romaine n'avait pu atteindre jusque là, à cause de l'insécurité de ces régions. La frontière reculée au sud permet en effet aux

(1) Ælius Aristide. — *Panégyrique de Rome*, éd. Jebb, I, pp. 200-201.

colons de se livrer à la culture, dans les riches plaines d'Auzia et du Hodna, laissées autrefois en dehors de la frontière ou trop à la limite de celles-ci pour pouvoir être mises en valeur sans danger .L'annexion de la Maurétanie et sa mise en culture permet également de développer la prospérité dans une autre région où jusqu'à présent les récoltes de blé qu'on y faisait n'avaient donné que des résultats précaires et médiocres. Maintenant que l'annone romaine était assurée de trouver des ressources abondantes dans les riches plaines de Sitifis, d'Auzia, etc., il n'était plus besoin de vouloir faire fournir coûte que coûte des céréales à un pays dont ni le sol ni le climat n'étaient favorables à ce genre de culture. Les Romains le comprirent et abandonnant résolument les céréales, ils plantèrent dans la Byzacène des oliviers qui donnèrent bientôt à cette région une prospérité que la culture des céréales ne lui avait jamais donnée. Nous voyons s'élever de tous côtés des villes importantes là où il n'y avait autrefois que des steppes incultes. A quelle époque devons-nous placer cette transformation ? Grâce aux monuments considérables dédiés aux Antonins et aux Sévères nous pouvons dater de ces deux dynasties le changement profond qui s'est opéré dans la Byzacène. Nous trouvons d'ailleurs des témoignages précis de cette protection accordée par les empereurs au développement de la culture des oliviers dans certaines de leurs dispositions législatives. C'est ainsi que sous Septime Sévère un certain Patroclus, procurateur, commentant la Lex Hadriana dit que l'empereur a décidé que les possessores qui viendront à planter ou à greffer des oliviers dans les terres vierges ou incultes depuis dix ans continus, ne seront soumis à aucun impôt pour les fruits qu'ils pourront récolter pendant les dix premières années. De même les arbres fruitiers ne seront pas imposés durant les sept premières années qui en suivront la plantation ou la greffe (1).

On sait le contraste entre l'aspect généralement aride et quasi désertique de l'Afrique qu'a vue et décrite Salluste et la fertilité et la richesse que devait acquérir le pays sous l'empire. M. Bourde a cru trouver dans l'introduction de la culture de l'olivier par les Romains la raison de ce rapide et merveilleux changement. Une inscription trouvée ces dernières années à Aïn el Djemala a permis de se faire une

(1) Dr Carton. — *Commentaire de Patroclus procurator sur la Lex Hadriana sous Septime Sévère*, *Revue archéolog.*, 1893, T. I, pp. 30-40.

idée plus exacte de cette transformation. « Cette mise en valeur du sol ne s'est point bornée au centre de la Proconsulaire. Elle s'est étendue à la province tout entière. Il y avait des champs en friches et des terrains vierges jusque dans le bassin de la Medjerda. Avant que l'exploitation méthodique des saltus impériaux ne fut venue le modifier et l'embellir, le paysage ne devait pas être très différent de ce qu'il est aujourd'hui, des marécages et du maquis. Les Romains ne se sont pas contentés d'un mode uniforme de culture fruitière. Les pétitionnaires parlent d'olivettes, mais ils songent aussi à planter des vignes et même l'empereur souhaite que l'on pratique aussi la culture des céréales. Enfin le mouvement de colonisation n'a pas été laissé au hasard. Né de conditions géographiques et des besoins de la population il a été dirigé par le gouvernement de Rome, entretenu et accéléré par une législation favorable. Nous avons le droit de rapporter cette transformation à un règne précis, non qu'elle soit l'œuvre d'un homme et d'un jour, mais il est arrivé un moment où les efforts individuels qui cherchaient inconsciemment à la réaliser ont été coordonnés sur un plan d'ensemble et l'honneur en revient à Hadrien qui a bien mérité qu'on célèbre officiellement son inébranlable attachement aux intérêts des hommes. » (1)

Grâce à cette mesure que l'on dut sans doute étendre à toute l'Afrique, la culture des oliviers dut prendre une grande extension, non seulement dans la Byzacène, mais encore dans certaines parties de la Maurétanie Césarienne, la vallée du Chéliff par exemple où nous trouvons encore aujourd'hui de nombreuses ruines de pressoirs et parfois des vestiges des anciennes forêts d'oliviers qui devaient couvrir le pays.

Les empereurs d'ailleurs ne se bornaient pas à ces encouragements, ils prenaient à tâche de favoriser d'une manière active, de développer la prospérité économique du pays et cela ils le faisaient par leurs nombreuses constructions et par le régime douanier qu'ils donnèrent à l'Afrique.

On a vu que le tarif de Zaraï était tout à fait inférieur à celui des autres provinces.

Ce qu'il importait surtout, pour le développement économique du pays, c'était d'assurer partout les communications. C'est à quoi travaillèrent les empereurs en

(1) Carcopino. — *L'Inscription d'Aïn Djemala, M. E. R.*, 1906, pp. 447-448.

construisant, souvent à leurs frais, des routes magnifiques reliant entre eux les principaux centres de commerce. Si nous considérons les bornes milliaires sur lesquelles étaient gravés outre la distance, les noms des empereurs qui avaient pris part soit à la construction soit à la réfection de la route, nous voyons que sur 457 inscriptions que nous rapporte le Corpus (1), près de 120 portent le nom d'empereurs de la dynastie des Antonins ou des Sévères.

« Les provinces d'Afrique atteignirent l'apogée de leur splendeur au cours du IIIe siècle, sous la dynastie de l'empereur Sévère qui, natif d'Afrique, a fait beaucoup pour sa patrie. Ces provinces pouvaient être fières d'avoir donné au monde un nouvel empereur, car parmi ceux qui l'avaient précédé on ne comptait comme issus des provinces que Trajan et Hadrien, originaires d'Espagne. Il n'est pas étonnant que dans la série des empereurs originaires des provinces l'Afrique vienne après l'Espagne, car au IIIe siècle l'Afrique était sans conteste le pays le plus florissant de l'empire tout comme Carthage était une deuxième Rome. » (2)

La grande proportion de ces noms nous prouve bien quel soin ces empereurs apportèrent au bon entretien du réseau routier. Nous avons vu Hadrien faire construire entièrement la route de Simitthu à Tabraca pour faciliter l'arrivée des marbres à la mer. Sur beaucoup de points de nouvelles routes sont construites ou prolongées à des points jusqu'alors isolés.

Tous ces travaux, toutes ces mesures législatives contribuèrent beaucoup à développer le commerce de l'Afrique avec les autres parties du monde, mais surtout avec Rome dont Aristide nous a tracé un tableau si brillant.

Les produits que l'Afrique échange avec toutes ces contrées ne sont que ceux que nous avons déjà signalés dans le chapitre précédent, mais leur commerce prend une extension de jour en jour plus grande.

C'est le blé dont les envois à Rome augmentent tous les jours. C'est à cette époque, surtout après la création de la flotte d'Afrique par Commode, que les convois de blé deviennent plus importants sans pour cela être au-dessus des ressources de l'Afrique et causer ainsi son épuisement comme cela aura lieu au IVe siècle.

---

(1) *C. I. L.*, 10016 à 10473.
(2) A. Schulten. — *L'Afrique Romaine*, p. 20.

C'est l'huile dont le commerce prend à cette époque une grande extension grâce aux encouragements donnés par les empereurs à la culture et à la plantation des oliviers.

Nous avons constaté ainsi que le deuxième et le troisième siècle étaient pour les carrières de marbre de Simitthu l'époque de la plus grande activité et de la prospérité sans mélange.

Ce sont les chevaux numides qui triomphent dans toutes les courses de chars de l'époque et qui enrichissent les cochers maures et africains qui les conduisent.

Ce sont tous les produits de luxe que les Garamantes vont chercher au Soudan et qu'ils vendent aux négociants romains de Cidamus ou de Leptis. Nous savons en effet que c'est sous les Sévères que les empereurs se préoccupent d'assurer la tranquillité de ce commerce de transit en établissant des forteresses destinées à arrêter les pillards et les brigands.

Ainsi donc voilà quels étaient les principaux produits que les armateurs africains allaient importer dans les diverses contrées de l'empire romain. Tout ce commerce actif amenait une très grande prospérité dans les villes de l'Afrique, prospérité qui se traduit encore aujourd'hui à nos yeux par les ruines splendides des monuments, amphithéâtres ou temples, que les habitants élevèrent autrefois. C'est ici la place de rappeler le mot de Tertullien que nous citons plus haut. « Partout des maisons, partout des populations, partout des communes, partout la vie. »

Chapitre III

La Décadence de la Prospérité commerciale de l'Afrique du Nord au IVe et au Ve Siècle

---

La prospérité commerciale de l'Afrique que nous venons de voir si brillante pendant le IIe siècle et la première moitié du troisième, subit dans la deuxième moitié de ce siècle une crise profonde qui ira en s'accentuant jusqu'à la chute de la domination romaine.

A cette crise économique on peut attribuer plusieurs causes économiques ou politiques.

Les unes sont générales à l'empire romain tout entier. Déjà le règne des empereurs africains et syriens, des Sévères, n'avait pu conserver à l'empire le calme et la prospérité dont il avait joui pendant la dynastie antonine. Un malaise général commençait à se faire sentir. Mais c'est surtout après la mort d'Alexandre Sévère que l'anarchie et la confusion règnent dans l'empire. Les années qui suivent jusqu'à l'avènement des empereurs illyriens (235-268) ne sont qu'une suite d'intrigues sans nom, d'ambitions méprisables, d'émeutes, de révolutions, d'assassinats. La soldatesque déchaînée est la maîtresse du monde romain ; les légions font et défont les empereurs à chaque instant. En même temps les peuples germains commencent à franchir le Danube et le Rhin et à se jeter sur les provinces voisines comme sur une proie. En résumé, anarchie au dedans, menace d'invasions au dehors.

Cette crise politique si grave est suivie à bref délai d'une crise économique non moins grave qui en est la conséquence et qui va frapper toutes les populations de l'empire. « Au IIIe siècle recommencèrent les guerres extérieures et les révolutions intérieures. Elles enlevaient toute sécurité aux commerçants et nuisaient à la fois au crédit, aux échanges, à la consommation. De l'avènement de Decius à celui de Dioclétien (249-284), les Barbares pendant trente-cinq ans ravagèrent l'empire. En l'espace de quatre-vingts années on compta vingt-quatre empereurs dont deux seulement ne périrent pas de mort violente et quarante tyrans. L'œuvre de réorganisation commencée par Dioclétien, achevée par Constantin rétablit l'ordre et la paix publique. Mais les désordres antérieurs avaient causé de telles ruines qu'une crise commerciale très menaçante se produisit vers l'an 300. La rareté du capital éleva l'intérêt à un taux énorme ; toutes les denrées, tous les services atteignirent une excessive cherté. Les empereurs Dioclétien, Maximien, Constance et Galère se crurent forcés en 301 de promulguer un édit du maximum pour fixer provisoirement le prix des marchandises et du travail : c'est le célèbre *Edictum ad provinciales de pretiis rerum venalium* (1). La tentative de Dioclétien échoua. Personne ne voulant plus vendre, la disette se fit sentir. Il fallut renoncer à cet essai

(1) LACTANCE. — *De Morte persecutorum*, VII, 9.

malencontreux de réglementation qui créait la famine au lieu d'y remédier et rapporter l'édit. » (1)

Ces crises politiques et économiques n'étaient pas sans avoir un fâcheux retentissement sur le commerce de l'Afrique. Pendant toute cette période d'ailleurs, la province était en proie elle aussi à des guerres civiles et à des dissensions religieuses qui survenant en même temps qu'un malaise économique général, devaient avoir pour le commerce de cette contrée les plus fâcheuses conséquences.

Les guerres civiles entre les prétendants à l'empire avaient amené un relâchement dans la dépendance des gouverneurs impériaux. Ceux-ci s'habituèrent à se considérer comme à peu près indépendants, n'ayant plus personne pour les surveiller et contrôler leur administration, ils se relâchèrent de leur vigilance. Aussi les indigènes. qu'avait seule jusque là contenus la main ferme et prudente des généraux romains, recommencèrent leurs soulèvements. Vers le milieu du IIIe siècle, de graves insurrections éclatent chez les Maures. Ces indigènes viennent attaquer et piller des villes importantes et riches comme Auzia et Rapidum.

De nombreuses bandes de pillards, réfugiés dans le massif du Babor et du Djurdjura, s'élançaient sur les riches plaines des alentours et y faisaient un riche butin et un grand nombre de prisonniers dont la rançon était encore pour eux la source de profits abondants. Nous voyons saint Cyprien adresser cent mille sesterces aux évêques de Numidie pour aider à payer la rançon des chrétiens et des chrétiennes qu'ont enlevés les barbares. C'est le produit d'une quête entre les fidèles de Carthage et il envoie leurs noms avec leur argent pour qu'on n'oublie pas de prier pour eux (2).

Il faut que ces brigandages aient été bien fréquents pour qu'il en reste tant de traces dans les inscriptions qui nous sont parvenues. Rien n'y est plus commun en effet que la mention de ces vols ou de ces meurtres. A Simitthu un vétéran est un jour traîtreusement assassiné sur la route et ses camarades ne peuvent que lui élever une tombe à leurs frais (3).

A Auzia nous lisons sur une tombe ces mots touchants :

---

(1) R. CAGNAT et M. BESNIER. — *Art. Mercatura, Dict. Daremberg et Saglio*, T. III, 2e partie, p. 1774.

(2) SAINT CYPRIEN. — *Epis.*, 62 édit Migne, T. IV

(3) *C. I. L.*, VIII, 14603

« Adieu Secundus, fleur de jeunesse que les barbares ont moissonnée. » (1) Un vétéran de la troisième légion, architecte et arpenteur de son état, nous raconte qu'appelé à Saldae pour la construction d'un aqueduc, il avait été attaqué par les brigands sur une des routes les plus fréquentées de la province, dans un pays depuis longtemps soumis et pacifié ; que ses compagnons et lui avaient eu grand'peine à leur échapper et qu'il ne s'était tiré de leurs mains qu'avec quelques blessures et sans son bagage (2).

Les inscriptions nous révèlent donc dans le pays un état d'insécurité et de troubles presque permanent.

Ce qui encourageait ainsi les révoltes et les brigandages, c'est que le plus souvent les pillards ne trouvaient aucune résistance devant eux. La population civile avait perdu tout esprit militaire et ne fournissait aux troupes impériales qu'un petit nombre de recrues. Il arrivait ainsi que l'armée se recrutait surtout dans les familles militaires et chez les barbares indigènes ou étrangers ; ceux qui devaient le plus souhaiter la conservation de l'empire dédaignaient ou étaient incapables de le défendre. La plupart du temps même les commandements supérieurs étaient abandonnés à des indigènes souvent bien imparfaitement romanisés. C'est ainsi que deux frères de Firmus, Gildon et Maszezel, reçurent successivement le commandement de toutes les troupes d'Afrique (3).

On conçoit donc qu'on ne pouvait faire grand fonds sur une armée composée d'indigènes et dont les généraux étaient eux mêmes choisis en dehors de l'aristocratie romaine parmi les indigènes ou parmi les étrangers. Aussi lors de la révolte de Firmus deux corps de troupes passèrent à l'ennemi (4). Plus tard Gildon profita de sa haute situation pour se révolter comme son frère ; il terrifia l'Afrique par ses cruautés et affama Rome en empêchant le départ des convois de blé (5). Enfin ce fut un de ses successeurs, le comte Boniface, qui en appelant les Vandales dans le pays amena la chute de la domination romaine en Afrique.

A ces révoltes et à ces brigandages perpétuels s'ajoutèrent bientôt des guerres civiles occasionnées par les troubles religieux. Jusqu'à la reconnaissance officielle du christianisme par Constantin l'Afrique avait eu à subir

(1) et (2) *C. I. L.*, VIII, 9238. — *Loc. cit.*, 2728.
(3) et (4) Ammien Marcellin. — L. XXIX, 5.
(5) Claudien. — *De Bello Gidonico.* — Zozime, V. 11.

de nombreuses persécutions, quelques-unes très sanglantes et qui avaient amené une grande perturbation dans le pays. Mais c'est surtout après l'édit de Milan que commencèrent en Afrique les troubles causés par les querelles religieuses. Donatistes et orthodoxes se firent une guerre acharnée qui ne resta pas toujours une dispute théologique (1), mais dégénéra souvent en une véritable guerre civile où les deux partis s'efforçaient les armes à la main de faire triompher leurs préférences religieuses. Les montagnes de l'Aurès servirent de citadelles aux défenseurs du donatisme. Condamnés par les Conciles de Rome et d'Arles, puis par Constantin, les donatistes refusèrent de se soumettre. Ils constituèrent une église particulière et devinrent les ennemis du pouvoir impérial qui à plusieurs reprises les persécuta très durement.

« L'histoire d'Afrique au IVe siècle est toute remplie par les mille épisodes de la lutte des catholiques et des donatistes : discussions de docteurs, où les arguments étaient trop souvent étagés sur des pièces fausses et où les textes sacrés se mêlaient aux injures, assommades dans les rues, sacs d'églises. Les plus exaltés parmi les dissidents en viennent même à faire cause commune avec d'autres révoltés qui pour leur part ne se souciaient guère de l'affaire de Cecilien et des auditeurs. Ils virent d'un œil favorable les désordres des prolétaires des campagnes qu'ils appelèrent les combattants du Christ. Ils soutinrent Firmus et Gildon. L'acclamation *Deo laudes !* opposée à la devise catholique *Deo gratias !* devint un cri de guerre poussé à la fois par les puritains, par les Maures pillards et par les paysans anarchistes. » (2)

En effet, indépendamment des révoltes d'indigènes et de ces troubles religieux, une crise économique, très grave, conséquence de ces troubles continuels, avait amené une révolte des paysans des campagnes qui eut les plus fâcheux résultats sur la situation commerciale du pays.

A l'origine les cultivateurs étaient soit des propriétaires soit les locataires des propriétaires. Sans doute ils restaient le plus souvent sur les terres qu'ils avaient louées, mais ils étaient cependant libres de s'en aller s'ils le voulaient ; et quand leur travail les avait enrichis ils pouvaient, en

(1) DUCHESNE. — *Le dossier du Donatisme* dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, an. 1891.

(2) GSELL. — *L'Algérie Romaine*, p. 115.

achetant des biens, devenir propriétaires à leur tour. C'est à quoi beaucoup arrivaient au IIe siècle de l'empire, alors que la prospérité régnait partout en Afrique, et où le cultivateur n'était pas obligé de transformer sa ferme en un véritable château fort. « Je suis né, nous dit le paysan enrichi, dans une pauvre cabane d'un père misérable, qui ne m'a laissé ni argent ni maison. Mais dès que la saison avait mûri le blé, j'étais le premier à le couper ; puis quand les gens qui portent la faucille s'en allaient moissonner dans les plaines de Cirta ou les champs de Jupiter je marchais en tête, le premier à l'ouvrage et je laissais des amas de gerbes liées derrière moi. J'ai ainsi coupé sous un soleil de feu deux fois six moissons jusqu'au jour où je devins moi-même le chef de la troupe. Pendant onze ans encore j'ai moissonné avec eux l'épi mûr dans les campagnes numides. » (1) Voilà comment il gagna de l'argent et finit par devenir propriétaire d'une maison et d'une ferme « qui ne manquaient de rien ». Avec la fortune vinrent les honneurs ; il fut élu décurion dans son pays et même il fut élu par les décurions ses collègues pour être le premier magistrat de sa ville, en sorte que de pauvre laboureur qu'il était il en vint un jour à siéger en qualité de président au beau milieu de la curie. « C'est ainsi, ajoute-t-il, que mon travail m'a valu des années brillantes qu'aucune langue envieuse n'osa jamais troubler. » (2)

Mais à l'époque que nous étudions de pareilles élévations ne sont plus possibles. Avec le Bas-Empire commence en effet à s'établir partout, et en Afrique comme ailleurs, le système du colonat qui attache pour toujours l'homme à la terre. Aussi les colons devant l'impossibilité de s'élever à une position plus haute, perdirent l'ardeur que donnait au travail libre l'ambition d'un sort meilleur. Ils vécurent au jour le jour ; ils se désaffectionnèrent d'un gouvernement qu'ils ne connaissaient plus guère que par la taxe de capitation. Exaspérés contre les rigueurs qui les pressuraient sans mesure beaucoup se révoltèrent. Les prolétaires des campagnes refusèrent de payer leurs redevances, ils pillèrent les châteaux, maltraitèrent et humilièrent leurs maîtres.

Les révoltes des barbares, l'insécurité, l'épuisement des terres auxquelles on avait peut-être trop demandé, des

(1) BOISSIER. — *L'Afrique Romaine*, pp. 145-146.

(2) *C. I. L.*, VIII, 11824.

calamités qui survinrent presque coup sur coup : sécheresses, épidémies, tremblements de terre, réduisirent les petits propriétaires à la gêne ou à la misère. Ils durent vendre aux riches qui avaient mieux résisté. Ils devinrent ainsi simples cultivateurs sur les terres d'autrui. Pour vivre ils se firent colons, petits fermiers ou même ouvriers agricoles. « Les pauvres, dit saint Augustin, se mettent sous la dépendance des riches, afin d'avoir de quoi manger. » (1) Beaucoup de petites propriétés disparurent, les grandes s'étendirent. Dès l'année 250, saint Cyprien parle « de ces riches qui ajoutent des domaines à des domaines et qui excluent les pauvres de leur voisinage » (2).

Or nous avons pu constater que l'Afrique du Nord n'avait guère été dans l'antiquité qu'un pays agricole. Il n'y avait donc pas dans les villes une bourgeoisie aisée qui à défaut de propriétaires fonciers, aurait pu être appelée à la gestion des affaires municipales. Aussi l'autorité impériale dut-elle intervenir pour forcer les décurions à demeurer dans une charge qui était toujours pour ses titulaires une cause de ruine.

Malgré tous ces motifs de ruine et de désorganisation, l'Afrique était encore, quand les Vandales débarquèrent, la contrée la plus prospère ou plutôt la moins éprouvée de l'empire romain. Un prince l'appelait « la meilleure partie de son empire » ; un écrivain chrétien la saluait d'âme de l'État. « C'était, disait un autre, l'ornement de toute la terre. »

C'est qu'en effet, malgré tout, le commerce de l'Afrique continuait à être actif.

C'était le commerce du blé qui prit une importance extrêmement considérable du jour où Rome ne dut plus compter que sur la flotte d'Afrique pour l'alimentation de ses habitants. Aussi voyons-nous les mesures législatives se succéder pour veiller au transport du blé africain à Ostie. Des constitutions interviennent à chaque instant pour bien fixer les obligations des naviculaires dont les charges d'ailleurs sont rendues si lourdes que les membres de cette corporation essaient par tous les moyens de s'y soustraire (3). A ce moment les empereurs Honorius et Valentinien font construire à Rusicade d'importants gre-

(1) SAINT AUGUSTIN. — Cité par Gsell, *L'Algérie dans l'Antiquité*, p. 106.
(2) SAINT CYPRIEN. — *Epist.*, I, *Ad. Donatum*, 8.
(3) Cf. 2e partie, ch. IV.

niers pour entasser la provision de blé que les naviculaires auront à transporter en Italie (1).

L'huile continue aussi à être l'objet d'une exportation assez considérable. Après les Sévères, Constantin abolit bien la taxe qui pesait sur la Tripolitaine (2), mais les exportations d'huile ne cessèrent pas pour cela. Nous avons cité une loi d'Honorius relative aux approvisionnements d'huile destinés à la ville de Rome.

Nous avons vu que si l'exploitation des carrières de Simitthu paraissait avoir cessé vers le IIIe siècle, l'exportation n'en avait pas cessé pour cela. Nous avons cité beaucoup d'empereurs du IIIe et du IVe siècle qui avaient fait expédier à Rome ou en Italie de nombreuses colonnes de marbre numidique pour embellir les palais qu'ils se faisaient construire ou les villes dont ils voulaient récompenser la fidélité ou le loyalisme.

C'est également au Bas-Empire que nous voyons l'industrie de la pourpre organisée d'une façon régulière.

Le commerce était donc bien prospère, mais nous pouvons saisir dans son organisation le même défaut que partout ailleurs. Dans n'importe quelle branche de l'activité, dans le commerce aussi bien que dans l'agriculture et dans l'industrie, le pouvoir tout puissant de l'empereur intervient. C'est lui qui édictera les règles pour le transport du blé et de l'huile, c'est pour lui qu'on emportera le marbre de Simitthu dont les carrières sont sa propriété, c'est lui encore qui gouvernera par son procurator bafiorum (3) les nombreux ateliers de teinturerie de pourpre ou de tissage établis à Carthage ou à Djerba.

En présence de ce pouvoir tout puissant de l'État, de cette mainmise de l'empereur sur tout le commerce, on comprend que l'essor de celui-ci ait été brusquement entravé. Ces entraves jointes aux nombreuses causes de misère que nous avons signalées, nous permettent de croire que l'Afrique n'aurait pas continué longtemps à demeurer le grenier de Rome.

Mais l'invasion des Vandales en 427 vint empêcher de voir à quelles conséquences fâcheuses pour la prospérité de l'Afrique, fût arrivé le régime économique imposé par Rome à cette province jadis si prospère.

La prise de Carthage en 439 par Genséric acheva la

---

(1) *C. I. L.*, VIII, 7975.

(2) Aurelius Victor. — *Vie de César*, 41.

(3) *Not. Dignit.*, T. XI, N° 69, édit. Seck, p. 151.

rupture avec Rome. Quand Bélisaire reconquit la province d'Afrique pour le compte de Justinien, la province fit alors partie de l'empire d'Orient et son histoire entra dans la période byzantine. L'histoire de son commerce à partir de l'époque des Vandales ne nous appartient plus et c'est presque sur un pays désolé et ruiné qu'il nous faut terminer cette étude du commerce d'une région qui avait eu pendant un temps une si grande prospérité.

CONCLUSION

Le Commerce de l'Afrique du Nord sous la Domination Romaine

Au début, après la prise de Carthage, les Romains semblèrent assez embarrassés de leur nouvelle conquête. Ils ne songèrent tout d'abord, suivant l'expression de Mommsen, « qu'à monter la garde autour du cadavre ».

Bientôt les nécessités politiques les contraignirent à accroître leur domination. Successivement par voie de protectorats d'abord, d'annexions ensuite, ils continuèrent leur marche vers l'ouest et finirent par atteindre l'Océan.

Toutes ces conquêtes n'allèrent pas sans hésitations ni retours en arrière. Mais la nécessité où ils étaient de garder une province dont ils connaissaient la fertilité les obligea à annexer les uns après les autres tous les pays environnants.

Au moment même où ils en faisaient la conquête, les Romains allaient avoir plus que jamais besoin de l'Afrique pour assurer leur subsistance. Faire de cette province une terre agricole par excellence, le grenier où Rome viendrait s'approvisionner, tel paraît avoir été le but qu'ont poursuivi les Romains.

Connaissant déjà la fertilité du sol dont ils venaient de se rendre maîtres, ils voulurent l'augmenter encore. Pour cela ils couvrirent le pays de travaux hydrauliques pour la conservation de l'eau qui tombait avec parcimonie. Pour accroître la prospérité agricole rien ne fut négligé. Ils surent se servir des moindres sources, en augmenter le

débit, les entretenir, les aménager, les distribuer selon les besoins et en tirer tout le parti possible. Partout dans le pays on retrouve des traces de ces travaux hydrauliques qui témoignent du savoir-faire et de la vigilance des Romains.

Ces nombreux travaux permirent d'irriguer des terres naturellement fertiles et qui ne demandaient qu'un peu d'eau pour produire des récoltes magnifiques.

La paix profonde dont jouit l'Afrique, surtout pendant le IIe siècle, permit aux agriculteurs africains de se livrer sans crainte à la culture de leurs champs. Grâce à cette paix qu'aucune révolte grave ne vint troubler, les empereurs et les administrations municipales purent développer les ressources du pays. De nombreux colons romains vinrent s'établir dans la région, beaucoup de centres nouveaux furent créés, les anciens s'agrandirent et atteignirent un degré de prospérité que la domination de Carthage n'avait jamais pu leur procurer.

Un réseau routier vaste et bien compris permit aux produits du commerce de se diriger promptement et sûrement des grands centres de l'intérieur jusqu'aux ports de la côte où ils étaient embarqués pour Rome et les autres villes importantes du monde méditerranéen.

Grâce à ces travaux et à ces encouragements l'Afrique nous apparaît comme les Romains avaient rêvé de la voir, un pays agricole, le véritable grenier où les Romains allèrent s'approvisionner le jour où les agriculteurs italiens abandonnant la culture de leurs terres allèrent augmenter à Rome la foule des clients misérables et méprisés, mais nourris par le patron ou par l'empereur.

Toutefois le blé et les produits agricoles ne constituaient pas les seules marchandises que l'Afrique exportait à Rome. Il y avait d'autres objets qui, si leur trafic n'atteignait pas l'importance considérable qu'avait prise le commerce de ces produits agricoles, blé, huile, vin, etc., n'en faisaient pas moins l'objet d'une exportation active. C'est ainsi qu'il ne faut pas oublier le marbre de Numidie, le bois de Numidie et de Maurétanie, les chevaux africains, les tissus de pourpre de l'île de Djerba ou de la Maurétanie Tingitane. Les nombreux produits alimentaires que nous avons signalés devaient aussi tenir une place appréciable dans les échanges avec Rome.

Aussi s'il est juste de constater que le commerce de l'Afrique romaine nous apparaît avant tout comme un

commerce de produits agricoles, on ne peut dire que les exportations n'aient compris exclusivement que des produits de cette catégorie.

La nécessité économique et peut-on dire politique, qu'il y avait pour ces produits d'arriver à date fixe, le moindre retard pouvant avoir des conséquences incalculables, amena de bonne heure les empereurs à prendre sous leur contrôle le commerce des plus importants. Le commerce du blé, de l'huile, du bois, du marbre, de la pourpre devint commerce d'État sous le contrôle direct de fonctionnaires impériaux. Le retard de la flotte d'Afrique pouvait amener les empereurs à suspendre les distributions de blé et d'huile qu'ils avaient coutume de faire au peuple et plus de distributions, c'était une révolution à très brève échéance.

Les forêts de l'Afrique permettaient aussi d'occuper toute cette populace quand elle devenait trop dangereuse et trop remuante. Un édit publiait le programme de jeux sensationnels et tous couraient au cirque voir combattre des lions d'Afrique contre des panthères de Numidie.

La possession de l'Afrique permettait donc aux empereurs de satisfaire les revendications du peuple, revendications qu'il avait coutume de formuler dans ces trois mots bien connus, « Panem et circenses », du pain et des jeux. Du pain, les riches plaines de Numidie et de Maurétanie en fournissaient en quantités plus que suffisantes, les animaux féroces que l'on rencontrait en grand nombre dans les forêts et les déserts de l'Afrique assuraient aux jeux donnés par le prince l'approbation de tous grâce à leur nombre et à leur vigueur.

C'est sans doute cette importance politique des produits africains qui fit accorder par les empereurs des bienfaits si nombreux à cette province. Nulle part ailleurs peut-on dire l'administration romaine ne semble avoir été plus bienveillante pour les vaincus. C'est que de ces vaincus dépendaient la nourriture et l'amusement du peuple romain et par suite la sécurité du trône impérial.

Pays agricole avant tout, l'Afrique du Nord n'avait guère dans l'antiquité d'industrie bien développée. Il n'y avait d'industries que celles qui avaient trait à la préparation des produits agricoles : la fabrication de l'huile et du vin. La fabrication de la pourpre avec le coquillage faisait partie inhérente de la pêche du murex. On peut donc dire d'une manière générale qu'il n'y avait pas d'industrie africaine,

dans tous les cas aucuns de ses produits ne nous sont signalés comme ayant fait l'objet d'un trafic quelconque.

De fait dans la liste des importations nous ne trouvons que très peu de matières premières : les fers et les cuivres espagnols, l'étain gaulois et les nombreux produits exotiques de l'Inde et de la Chine dont les provinces d'Orient s'étaient constituées les pourvoyeurs de tout le monde romain.

Ces importations paraissent avoir eu un développement beaucoup moins grand que les exportations.

Nous serions tenté d'appliquer à toute l'Afrique du Nord ce qu'un géographe latin disait en parlant de la Numidie : « Elle se suffit à elle-même. » (1)

Si peu considérables que soient les importations comparées aux exportations, leur étude n'en a pas moins son intérêt pour nous ; c'est elle en effet qui nous renseigne sur le développement des relations commerciales de l'Afrique. Or nous voyons qu'il n'y a pas de provinces méditerranéennes qui n'aient été en relations d'échange avec l'Afrique.

La place que tenait l'Afrique dans la vie économique du temps devait donc être assez considérable. Sans doute elle n'atteignait peut-être pas l'importance de celle de l'Égypte ou de l'Asie, à cause du commerce de transit que faisaient ces deux pays, mais l'Afrique devait tenir un bon rang parmi les pays commerçants. Son blé, son huile, son bois, son marbre, ses chevaux et ses pourpres étaient autant de produits qu'elle exportait non pas seulement à Rome, mais dans toutes les provinces romaines. En revanche elle constituait un marché largement ouvert où les artistes et les artisans de ces pays pouvaient écouler les produits de leur génie ou de leur industrie.

André LECOCQ.

(1) *Expositio totius mundi*, édit. Riese, p. 122.

NOUVELLE INSCRIPTION DE TIARET

Au mois d'avril 1912, en faisant de nouvelles constructions dans sa propriété de la rue du Quatorze-Juillet, à Tiaret, l'un des auteurs de cette note, M. S. Fabre a mis à jour une seconde fois un mur antique qu'il avait déjà découvert en 1903. Ce mur mal construit renferme parmi ses matériaux des pierres de taille arrachées à des édifices plus anciens. Déjà même on en avait extrait une inscription assez intéressante (1). Une autre vient d'être dégagée.

La pierre sur laquelle elle est gravée est longue de $0^{m}84$, haute de $0^{m}22$, épaisse de $0^{m}60$ environ. Il ne manque presque sur la face inscrite que la partie latérale gauche du cadre qui devait avoir la même largeur que la bande de droite, soit une dizaine de centimètres. La pierre aurait donc, sans cette cassure, un mètre à peu près de longueur.

Gravée soigneusement sur champ légèrement creusé, puis réglé, l'inscription est ainsi conçue :

SALVTI POPVLI ROMANI
VICTORINVS AEDILIS PO*n*
DERARIVM SVA P P DQ

Pour le salut du peuple romain, Victorinus, édile, a de ses deniers fait construire un *ponderarium* et l'a dédié (2).

Le nom de *ponderarium* ne s'applique pas, comme le laisseraient croire les métrologistes modernes (3), à ces tables de mesures dont on a découvert de nombreux exemplaires dans les ruines des cités romaines et tout

(1) Pour la description du mur et l'inscription qu'on y a déjà trouvée, voir Derrien, *Bulletin Soc. Géog. et Arch. d'Oran*, 1904, p. 15.

(2) Cette inscription a été publiée sans commentaires par M. Cagnat. *Bull. Arch. du Comité*, procès-verbaux de mai 1912, p. XV.

(3) E. Michon, dans le *Dict. des Antiquités* de Daremberg et Saglio, IV, 1re partie, p. 547, réfute cette opinion.

particulièrement ces dernières années, en celles des villes africaines (1). De l'étude de quelques inscriptions où se rencontre ce mot, il ressort que le *ponderarium* était l'édifice où les étalons de mesures de la cité étaient conservés (2).

Il semble que l'inscription de Tiaret, par l'aspect et les dimensions de la pierre qui la porte fournit une nouvelle preuve qu'on doive conserver au mot ce sens exclusif. La face supérieure n'est évidée d'aucune de ces cavités dont on trouve toujours creusées les tables. Par contre, ce bloc a fort bien pu servir de linteau à la porte d'un édifice aussi modeste que celui qui était destiné à la garde des étalons de mesures.

La découverte à Tiaret de cette inscription rend désormais certaine l'opinion où l'on était que sur l'emplacement de la ville française il avait existé, à l'époque romaine, non seulement une bourgade, mais une cité (3). A l'époque où fut gravé ce document, vers la fin du IIIe siècle au plus tôt, c'était une commune romaine dont nous connaissons aujourd'hui un magistrat, l'édile Victorinus.

S. FABRE et F.-G. DE PACHTERE.

---

(1) CAGNAT, dans les *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1905, pp. 490-497.

(2) E. MICHON. — *Loc. cit.*

(3) St. GSELL. — *Atlas Arch. de l'Algérie*, feuille 33, n° 14.

INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE A SAINT-LEU

Parmi un tas de moellons, placé dans le village même de Saint-Leu, MM. Bizet et Murat, d'Alger, ont dernièrement découvert :

Une pierre grèseuse jaunâtre, en forme de stèle, ayant une hauteur totale de $1^{m}\,23$; une largeur de $0^{m}\,54$ et une épaisseur de $0^{m}\,10$; brisée en deux fragments, se raccordant parfaitement.

Elle porte l'inscription funéraire suivante, suffisamment nette, en lettres de $0^{m}\,05$:

D M S
VLPIVS
MA!CRVS
VIXIT ANIS
LXXV
H L S

Aux dieux Mânes ! Ulpius Macrus a vécu 75 ans. Il repose ici.

Le cognomen Macrus est inconnu. Il paraît barbare.

On peut rapprocher ce nom de celui de Macrinus, donné par une inscription de Lambèse, ou de celui de Macrina mentionné par une épitaphe de Henchir Khachoun. Mais la conservation des lettres est trop bonne pour que l'on puisse confondre avec Marcus ou Maurus.

Quant à la formule finale, quoique la lecture en soit certaine, elle est incompréhensible; elle doit être considérée comme une erreur du lapicide et se rectifier ainsi :

H E S

hic est situs variante du classique

H S E

hic situs est.

P. ENGEL.

Les Terres Agricoles de la Chaouïa

La Chaouïa constitue un vaste quadrilatère assez régulier de 15,000 kilomètres carrés de superficie que limitent l'Atlantique de Rabat à Azemmour, l'Oum er Rebia de son embouchure à Mechra ben Khallou et une ligne brisée complétant le quadrilatère et qui irait de ce dernier point à l'embouchure du Bou Regreg.

M. A. Brives a donné la géologie de cette contrée. En deux mots, elle consiste en un substratum de schistes et quartzites primaires très plissés et relevés supportant des dépôts plus récents surtout pliocènes (1). Dans beaucoup de vallées, l'érosion a fortement entamé ce revêtement et les roches primaires sont à nu. De la côte à ses limites sud-est et est, le pays chaouïa se relève progressivement, étageant assez obscurément d'ailleurs, trois plateaux dits inférieur, moyen et supérieur.

Les terres cultivées ont leur partie minérale constituée par le produit de la désagrégation par l'intempérisme, les pluies ou la végétation du revêtement dont il vient d'être question. Les poudingues, grès et calcaires pliocènes du plateau inférieur ont particulièrement donné naissance aux terres très fertiles dénommées *Tirs* par les indigènes.

L'importance de cette dernière formation est telle, tant au point de vue de sa fertilité qu'à celui de son origine, qu'il est intéressant de rapporter ici ce qui a été dit à son sujet en y joignant quelques observations personnelles.

Étude sur les « Tirs »

On appelle tirs, des terres *très fertiles* disposées en plages dans tout le Maroc Occidental et qui sont caractérisées — en Chaouïa tout au moins — par une forte

---

(1) A. Brives. — *Voyages au Maroc*, 1901-1907, p. 487.

proportion d'argile. Elles frappent au premier abord par leur couleur *noire* ou même noire-bleue.

Elles sont réparties dans le Rarb, la Chaouïa, les Doukkala, les Abda. Brives les retrouve dans le Sous, aux environs de Tiznit, en bordure de l'Anti-Atlas.

Leur origine a donné lieu à plusieurs interprétations. Brives a élucidé complètement la question (1). Il a remarqué que les tirs reposaient toujours sur un substratum peu profond imperméable, dans le fond d'une cuvette plus ou moins bien délimitée. La couverture géologique de ce substratum (primaire en Chaouïa) est variable : grès néogènes dans le Rarb et au sud de Tiznit, pliocène en Chaouïa, miocène ou éocène en d'autres points. C'est la désagrégation de ces roches par les causes habituelles formatrices des terrains de transport et l'accumulation des produits de cette désagrégation dans les cuvettes précitées à fond imperméable qui a constitué la partie minérale des tirs. Quant à la partie organique dont l'abondance est cause de l'énorme fertilité de ces terres, elle s'explique par l'amoncellement séculaire de tous les restes d'une végétation puissante entretenue par l'humidité — marécages en certains points — due au bas fond imperméable.

Les marais de la route de Fédala nous montrent, sur le vif, du tirs en voie de formation. Qui n'a remarqué, en effet, la poussière noire qui s'élève l'été de ces marais desséchés. Quand la désagrégation des calcaires pliocènes environnants aura apporté la chaux, l'argile et les autres principes minéraux, le tirs sera constitué avec sa coloration caractéristique et son humus déjà préformé. Le substratum imperméable est ici constitué par les roches siluriennes qu'on retrouve tout le long de la côte.

Dans des conditions apparemment semblables de formation le tirs ne s'est pas formé là où le sous-sol était perméable (environs de Ben Laouane avec sous-sol de quartzites dévoniens perméables, d'après Brives).

La diversité des roches donnant naissance par leur désagrégation à la partie minérale du tirs expliquera la diversité de composition chimique qu'on trouvera dans les analyses qui ont été faites ; mais si le tirs doit se définir en partie par sa fertilité proverbiale, l'argile, en

(1) A. Brives. — *Loc. cit.*, pp. 567-581.

forte proportion, ne fera jamais défaut, car la présence de celle-ci est un facteur indispensable de fertilité par sa propriété de rester longtemps humide, qualité indispensable dans un pays qui reste longtemps sans une goutte d'eau. D'ailleurs la ténacité de la terre « tirs » dans les cas où l'argile sera moins abondante, trouvera son explication dans la présence de la grande quantité d'humus.

Tirs de la Chaouïa. — Dans la Chaouïa en particulier, le tirs doit son origine à la désagrégation des grès pliocènes à ciment calcaire. Le sous-sol imperméable est partout formé de schistes primaires dont les îlots émergent en quelques points.

L'épaisseur de la couche fertile est très variable, celle-ci épousant nécessairement le profil du substratum. Atteignant plusieurs mètres en certains points, elle n'a plus que quelques dix centimètres en d'autres.

Les tirs occupent en Chaouïa une superficie de 1.200 à 1.500 kilomètres carrés. Ils sont répartis chez les Mediouna, les Ouled-Hariz, les Medakra, les Ouled-Zian, les Zenata, les Oulad-Saïd. Leur fertilité est proverbiale. Rappelons qu'ils doivent cette fertilité autant à leur composition chimique qu'à leurs propriétés physiques (terres fortes), qui leur permet de retenir longtemps une forte proportion d'eau. Il n'est pas douteux qu'une forte diminution dans la hauteur annuelle de pluie ferait courir de grands risques à la continuité de cette fertilité. On ne saurait donc trop dans cet ordre d'idée conserver au Maroc ses belles forêts et stimuler le reboisement, tous facteurs de précipitations atmosphériques.

D'autre part, l'irrigation, quand elle est possible, ne saurait remplacer l'eau des pluies qu'employée avec circonspection. L'analyse chimique montre en effet que la plupart des sources et oueds de la Chaouïa contiennent une forte proportion de sels marins (jusqu'à 2 grammes par litre). Des irrigations répétées suivies d'évaporation amèneraient dans le sol des doses de chlorure de sodium qui, à partir de moins de 1 % du poids de la terre rendrait celle-ci stérile.

Une irrigation ou des pluies trop abondantes seraient aussi très préjudiciables à toute culture dans le tirs en transformant ceux-ci en marécages permanents. Le drainage serait à conseiller dans ce cas.

ÉTUDE CRITIQUE DES ANALYSES DE TERRES DE LA CHAOUÏA (1)

Les analyses rapportées plus loin sont le fruit des quelques moments de loisir que nous laissèrent nos nombreuses occupations à la Pharmacie de Réserve de Casablanca, durant les années 1910-1911 (jusqu'en mai). C'est sur les conseils du colonel Berguin qu'elles furent entreprises. Les échantillons furent envoyés par les différents bureaux des renseignements, en exécution des prescriptions de la Note de Service n° 476, du 27 février 1911, du général commandant le corps de débarquement. Quoique le nombre des échantillons envoyés soit restreint, une trentaine, les résultats permettent d'éclairer scientifiquement la valeur agricole de la plupart des points cultivés.

A Settat, Ber-Rechid, Mediouna, Camp-Boulhaut, les terres correspondent à des terres « tirs ». La compacité qu'amène la forte proportion d'argile que contiennent certains échantillons est corrigée par l'abondance de l'humus. C'est le terrain de prédilection des céréales et des plantes racines.

Les terres rouges, dites « hamri » (Camp-Boulhaut) sont moins fertiles, elles contiennent moins d'argile, se dessèchent rapidement et l'humus y est assez peu abondant. Elles demandent à être irriguées.

Des terres de Ber-Rechid, Mediouna, Camp-Boulhaut, correspondent à des terres franches. Toutes cultures peuvent y être essayées.

Des terres de la côte (Fédala, Sidi-Ali), celles de Mechra ben Abbou représentent le type de terres légères à élément sableux, tantôt calcaire, tantôt siliceux. La vigne, les pommes de terre, les betteraves y donneront de bons résultats.

Certains tirs incomplètement formés, où subsiste plus ou moins le marais initial (Tit-Mellil, Camp-Boulhaut, etc.) conviendront aux prairies naturelles.

Dar-Chafaï est caractérisé par l'abondance du calcaire dont l'excès nuira à beaucoup de cultures. L'abondance des cailloux calcaires ou siliceux sera, dans certains points, un obstacle sérieux (Mediouna, Camp-Boulhaut).

---

(1) De ces analyses, celles concernant les tirs font suite à la note imprimée, les autres accompagnent le manuscrit déposé à la bibliothèque de la *Société de Géographie*. On pourra aussi consulter : BRIVES, *loc. cit.*, pp. 576-578. *(Note de la Commission de rédaction.)*

Dans toutes ces terres d'ailleurs, il faudra considérer, en dehors de la constitution physique, la composition chimique qui renseignera sur l'engrais à apporter le cas échéant.

La chaux est à peine suffisante dans certains « tirs » qui, en leur qualité de terres fortes, demandent au moins 60 % de carbonate de chaux, pour donner de bons résultats. On y fera un marnage calcaire (Ber-Rechid, Settat, Casablanca).

L'azote, très abondant dans le tirs, souvent plus de 1 gramme 50 % — l'est beaucoup moins dans certaines autres terres et notoirement insuffisant dans quelques-unes (Fédala, Bou-Skoura, Mechra ben Abbou). Des fumures, des jachères répétées, des nitrates ou des sels ammoniacaux modifieront ces points mal partagés. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que la fertilité des « tirs » durera toujours, si on n'y avise. Actuellement, sont en voie d'épuisement ceux qui ne sont plus en rapport avec des marais dispensateurs de l'humus.

L'acide phosphorique est généralement assez abondant, quoique faible. Certains points (Mediouna, Mechra ben Abbou) demanderaient un engrais phosphaté. Guicer présente une teneur excessive. *(Voir plus loin à ce sujet.)*

La potasse est variable, suffisante, sauf sur la côte, en certains points.

L'épaisseur de la terre cultivable du sol arable proprement dit, a été donnée avec chaque analyse. Il faut attacher la plus grande importance à cette donnée, en se rappelant que deux terres d'inégale fertilité, diffèrent souvent plus par leur épaisseur que par leur composition. Aussi l'analyse du sous-sol donnée pour presque tous les échantillons sera-t-elle d'un grand secours. Elle permettra de voir que dans certains cas, il n'y aura pas intérêt — bien au contraire — à ramener à la surface par des labours profonds un sous-sol dont la constitution physique où les éléments fertilisants trop peu abondants ne pourraient que nuire au sol cultivé.

Note minéralogique

a) Les éléments caillouteux du sol et du sous-sol de deux échantillons de terre envoyés de Guicer (Oulad Bou-Ziri et Oulad ben Daoud) sont constitués pour plus de la

moitié de leur poids par un minéral à allure de calcaire ordinaire.

L'examen de la cassure de cette roche la montre constituée par de petits nodules de la grosseur d'une tête d'épingle encastrés au milieu d'une pâte compacte plus grise, de nature siliceuse. Ces nodules sont formés de phosphate de chaux pur.

Des nodules semblables, mais plus gros et au milieu d'une roche calcaire constituent les phosphates de la Somme. La théorie de la formation de ces derniers qu'a donnée Stanislas Meunier s'applique aussi aux premiers.

Quoiqu'il en soit, la présence de phosphate calcique à la surface du sol est à retenir, cette présence pouvant être indicatrice de l'existence de dépôts de phosphate non inclus dont l'importance économique n'échappera pas.

b) La terre de deux des échantillons de Camp-Boulhaut (Keraci et ferme Mannessman) est noirâtre et semble constituée, à premier examen, d'un mélange de petites masses terreuses de la grosseur d'une tête d'épingle à celle d'une cerise. Ces petites masses en réalité sont de nature pierreuse. Un lavage de la terre sur un crible entraîne environ 50 % de terre fine proprement dite et ne désagrège pas ces petites masses qui restent sur le crible. La cassure de ces petites sphères noires montre qu'elles sont constituées par des couches alternativement jaune rougeâtres et brun rougeâtres, la première d'argile ferrugineuse, la seconde de sesquioxyde de fer $Fe^2 O^3$. La teneur en ce produit est de 72 %. Ce minerai constitue typiquement le minerai de fer dit pisolithique ou oolithique. C'est le minerai de la Lorraine, de la Franche-Comté, du Berry, etc., qui donne un fer très apprécié.

Camp-Boulhaut a fait parvenir aussi à la Pharmacie de Réserve deux beaux échantillons de limonite et de fer magnétique exploitable. Il semble qu'on ait en ce point un centre ferrugineux d'un certain avenir.

La Chaouïa ne semble pas posséder d'autres minéraux intéressants. De nombreux échantillons envoyés de tous les postes n'ont jamais rien donné.

Par contre, la ligne d'étapes Rabat-Fez et autres points ont fait parvenir :

a) De Rabat : un échantillon de réalgar, sulfure d'arsenic.

b) Fort-Petit-Jean : un échantillon de naphte analogue à celui de Russie.

c) De chez les Zaërs : un échantillon de cassitérite (bioxyde d'étain) dont l'origine n'est pas douteuse, ayant été rapporté par un officier. L'importance de cette découverte est extrême en raison de la valeur économique du produit.

d) Camp-Marchand : un échantillon d'ocre de première qualité.

e) Des montagnes au nord-est de Fez : un échantillon de plomb argentifère.

f) Du Zerhoun : un échantillon de naphte.

g) Du Sous : des échantillons de minerai de cuivre (azurite) très riches.

h) Du Sous : un lingot de 7 kilogs d'or apporté à Casablanca par les cheikhs du pays. Ce lingot provenait de la fonte de paillettes récoltées par les indigènes.

Il donnait à l'analyse :

Or	52 %
Argent	12
Cuivre	28
Antimoine	2
Étain et autres	6

Ces quelques exemples permettent donc de belles espérances au point de vue de la valeur minière du Maroc.

Casablanca, le 17 avril 1912.

Le Pharmacien-Major,

Signé : MOREAU.

ANALYSES DE TERRES « TIRS » DE LA CHAOUÏA

	NATURE DES TERRES	BER-RECHID				MEDIOUNA						SETTAT		CAMP-BOULHAUT			
		sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol	sol	s/sol
Terre séchée à l'air ‰	Cailloux ... calcaires.	12	»	10	311	380	790	350	250	20	180	4	90	0	0	0	0
	Cailloux ... siliceux ..	0	»	0	0	0	0	13	21	5	20	0	0	0	1	0	5
	Graviers ... calcaires.	50	»	11	25	192	110	201	450	15	160	3	6	11	3	0	3
	Graviers ... siliceux ..	0	»	1	1	10	0	6	13	0	12	1	1	100	55	14	83
	Terre fine	938	»	978	663	418	100	430	266	960	628	992	903	89	941	986	909
Terre fine ‰	Humidité	50	»	59	70	42	64	52	61	48	51	94	98	60	72	71	81
	Sable fin calcaire ..	17	»	26	24	108	313	230	196	218	301	6	6	49	27	91	104
	Sable fin siliceux .	325	»	378	251	30	40	40	46	60	46	144	128	118	101	181	153
	Sable gros calcaire ..	50	»	64	165	90	206	92	120	180	120	40	108	71	29	66	90
	Sable gros siliceux ..	200	»	332	210	21	61	30	190	12	90	267	236	90	119	150	181
	Débris organiques	10	»	16	0	6	0	8	0	10	0	10	0	4	0	5	0
	Argile	340	»	118	264	670	312	506	360	440	360	408	412	510	621	412	342
	Humus	38	»	27	7	18,9	2,1	13,6	3,1	20	13	10	4	8	3	12	6
	Azote total (en Az)	2,70	»	1,81	1	2,1	0,30	1,01	0,40	1,70	1,10	2,14	0,21	0,71	0,12	1,6	0,4
	Acide phosphoriq. P^2O^5	2	»	1,10	1,25	0,91	0,70	1,60	0,65	0,81	0,80	2,6	3,4	0,41	0,71	0,72	0,61
	Potasse (en Koh)	3,10	»	3,25	3,05	3	2,60	2,01	2,01	2,80	2,60	2,40	2,30	1,6	1,3	1,3	0,90
	Chaux (Ca O)	40	»	51	170	110	270	260	180	216	220	29	61	7,2	3,2	81	112
	Magnésie (en Mg O) ...	12	»	9	18	9,1	8	10	9	6,1	10	4,6	6,2	6,1	»	3,2	»
	Fer (Fe)	21	»	25	31	28	16	»	»	16	»	13,6	»	»	»	»	»
	Acide sulfurique SO^4H^2	0,30	»	0,36	»	0,7	»	0,39	0,61	0,36	0,40	»	»	»	»	»	»
	Chlore (en Cl)	0,25	»	0,70	»	0,26	»	0,29	0,16	0,70	0,28	0,60	»	»	»	0,49	»
		« Tirs »		(1)		(2)		(3)		(4)		(5)		(6)		(7)	

(1) Prélèvement fait dans le champ attenant au Bureau des Renseignements de Ber-Rechid. Sol à 0m40 de profondeur, sous-sol caillouteux calcaire (terre franche donnée pour comparaison). (2) à (7) « Tirs ».

(2) Prélèvement fait dans la propriété de Hadj Douah à 600m S. O. de la Casbah. Sol 0m35 de profondeur, le sous-sol est presque entièrement constitué de cailloux calcaires.

(3) Prélèvement fait dans la propriété de El Hadj Thomi à 5 kilomètres au sud de la Casbah. Sol rocailleux de 0m30 de profondeur, sous-sol où dominent les cailloux calcaires.

(4) Prélèvement effectué dans la propriété de El Hadj Abdelkader Cherkaour à 3 kilomètres N. E. de la Casbah. Le sol à 0m35 de profondeur.

(5) Prélèvement effectué sur la route de Ali Mounène à Talfouit à hauteur de la Casbah située sur cette route.

(6) Terre prélevée à Aïn Charrah, argileuse marécageuse.

(7) Terre prélevée près du jardin du goum de Camp-Boulhaut.

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES & ÉCONOMIQUES

concernant la CHAOUÏA[1]

Mois de Juillet et Août 1912

1° *Mercuriales.* — Pendant les mois de juillet et août 1912, les tableaux des mercuriales présentent les variations suivantes pour le marché de Casablanca-ville :

	JUILLET P. H.	AOUT P. H.	
Chameaux	300 »	325 »	par tête.
Bœufs	210 »	150 »	—
Chevaux	300 »	300 »	—
Mulets	560 »	560 »	—
Anes	60 »	100 »	—
Moutons	20 »	20 »	—
Chèvres	15 »	15 »	—
Blé	17 50	20 »	le quint.
Orge	9 50	10 »	—
Pois chiches	12 50	18 »	—
Maïs	» »	10 »	—
Fèves	12 »	14 »	—
Lin	25 »	45 75	—
Coriandre	17 50	» »	—
Laine	» »	» »	la peau.

2° *État comparatif des produits des marchés de la Chaouïa.* — Les états comparatifs donnent pour les neuf marchés de la Chaouïa les chiffres suivants :

	Produits 1911 P. H.	Produits 1912 P. H.	Excédent 1912 P. H.
Juillet	45.122 92	55.993 75	10.870 83
Août	48.932 00	57.744 67	8.812 67
TOTAUX	94.054 92	113.738 42	19.683 50

Pour les six premiers mois l'excédent a été de 63.662 65

Pour les huit premiers mois il s'élève donc à.... 83.346 15

Les marchés de Boucheron, Boulhaut, Settat continuent à donner les plus forts excédents. Seul le marché de Sidi Ali est en déficit.

(1) Voir Bull. juin et septembre 1912.

STATIONS	ALTITUDE mètres	PRESSION BAROMÉTRIQUE moyenne	TEMPÉRATURE MINIMUM	TEMPÉRATURE MAXIMUM	TEMPÉRATURE MOYENNE	TENSION MOYENNE de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ RELATIVE de 0 à 100	PLUIE NOMBRE de m/m	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS DIRECTION des Nuages	VENTS FORCE de 0 à 9	NÉBULOSITÉ de 0 à 10	OBSERVATIONS
JUILLET													
Casablanca...	20	760,1	17,1	24,1	20,6	15,5	80	g.	2	N	2,6	2,2	Quelques gouttes les 27 et 28.
Ber-Rechid...	220	737,6	12,8	25,4	19,1	»	75	g.	2	N, NO	3,6	4,3	2 jours brouillard intense, 7 et 8.
Sidi-Ali......	18	763,9	16,0	25,1	20,5	»	80	g.	1	N, NO	3,3	4,2	2 jours brouillard les 9 et 27; 4 coups de vent.
Mechra-b.-Abbou..	330	743,9	20,4	28,6	24,5	»	»	g.	1	N, S	3,1	1,3	Quelques gouttes le 28; 6 jours sirocco.
Dar Chafaï...	400	720,3	15,5	32,5	24,0	10,6	50	»	»	N, NO	2,0	2,0	
Settat........	370	730,2	16,4	28,8	22,6	13,7	68	»	»	N, O	2,9	0,8	2 coups de vent.
Ben Ahmed..	600	706,7	11,8	28,6	20,2	10,3	60	»	»	»	3,0	1,7	1 jour brouillard le 1er; 2 coups de vent les 10 et 30.
Boulhaut.....	300	721,1	13,8	25,6	19,7	12,4	71	g.	1	N, NO	2,0	2,8	1 jour brouillard le 9.
AOUT													
Casablanca...	20	761,7	16,6	24,3	20,4	15,9	82	»	»	N	1,6	1,3	
Ber-Rechid...	220	738,9	13,2	27,3	20,2	»	77	3,0	1	N, E	3,7	4,2	Éclairs lointains S E, le 12.
Sidi-Ali.....	18	762,9	15,8	26,1	21,0	»	75	»	»	N, E	3,8	2,7	6 jours brouillard; 3 coups de vent.
Mechra-b.-Abbou..	330	743,5	20,7	34,3	27,5	»	34	»	»	N, S	2,8	1,4	1 jour sirocco le 9; 6 jours vent violent.
Dar Chafaï...	400	721,5	19,0	37,0	28,0	11,0	47	»	»	NE, NO	2,0	2,5	3 jours sirocco les 12, 28 et 30; 2 coups de vent.
Settat........	370	731,0	18,2	31,7	24,9	15,4	67	»	»	N	2,0	0,8	2 jours sirocco; 1 coup de vent; 3 jours brouillard, 9, 10 et 12.
Ben Ahmed..	600	707,6	13,8	31,4	22,6	10,1	53	»	»	N	2,6	1,5	2 jours sirocco, 10, 12; 2 coups de vent; 2 jours brouillard.
Boulhaut.....	300	720,9	15,5	28,2	21,8	14,9	69	»	»	N, O	3,0	1,0	1 jour sirocco, 22; Éclairs lointains, 12; 10 coups de vent.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1912

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE minimum	TEMPÉRATURE maximum	TEMPÉRATURE moyenne (2)	TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE NOMBRE en millimètres	PLUIE NOMBRE de jours	VENTS Direction des nuages	VENTS Force (de 0 à 9)	NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
Juin (1912).....	437,4	19,7	30,7	25,2	18,5	77,0	437,4	4,0	2	S. E.	3,7	2,5	13,5	10
Juillet —	235,7	20,9	31,8	26,9	19,0	78,0	235,7	gouttes	0	S. E.	1,1	2,7	13,5	0
Août —	298,9	21,7	32,7	27,2	20,4	79,0	298,9	gouttes	0	S. E.	1,0	3,6	12,5	0
Septembre —	333,0	18,5	29,5	24,0	15,7	76,0	333,0	16,0	5	S. E.	1,1	3,4	15,5	12
Octobre —	420,7	16,2	27,4	21,8	13,3	75,0	420,7	70,5	9	S. E.	1,0	3,0	15,5	11
Novembre —	326,4	12,6	23,2	17,9	9,9	71,0	326,4	30,5	10	S.	1,0	3,0	15,5	13
TOTAUX.....								121,0	27					

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er juin au 1er décembre 1912

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1911	TOTAUX du 1er juin au 1er décembre 1912
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	1	6	2	3	7	2	1	8	2	3	10	4	4	4	2	5	9	6	67	79
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	2	3	0	0	6	2	0	1	0	3	2	2	0	4	0	0	0	0	23	25
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	9	8	12	11	11	15	7	12	15	13	13	15	4	11	16	9	8	12	165	201
S. S. E.	2	0	1	2	2	1	0	1	0	1	0	1	3	1	0	2	0	0	8	17
S.	1	2	1	3	1	0	3	2	2	3	2	0	5	4	5	0	1	6	97	41
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. W.	15	8	13	12	3	10	15	5	6	3	1	7	10	4	6	10	10	6	128	144
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	1	0	0	0	3	1	3	2	0	0	5	0	0	3	2	0	24	20
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	3	0	0	1	1	2	1	3	2	2	1	0	3	2	1	0	0	37	22
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

LE TRAITÉ FRANCO-ESPAGNOL

du 27 Novembre 1912

Le 27 novembre 1912 a été signée à Madrid, au nom de l'Espagne et de la France, la convention qui règle les conditions de l'action de chacune des deux puissances dans sa zone d'influence au Maroc et de ses rapports avec le Sultan. Les deux négociateurs, M. Garcia Prieto pour l'Espagne et M. Geoffray pour la France, ont arrêté et signé le traité dont nous avons cru devoir reproduire ci-après le texte *in-extenso.*

En nous félicitant de la solution intervenue, souhaitons qu'à l'avenir l'accord reste sincère entre les deux gouvernements et que, des deux côtés, on se hâte de faire le nécessaire pour ouvrir le Maroc à la civilisation, au commerce et à l'industrie.

Le président de la République française et Sa Majesté le roi d'Espagne ;

Désireux de préciser la situation respective de la France et de l'Espagne à l'égard de l'empire chérifien,

Considérant, d'autre part, que le présent traité leur offre une occasion propice d'affirmer leurs sentiments d'amitié réciproque et leur désir de mettre en harmonie leurs intérêts au Maroc ;

Ont convenu des dispositions suivantes :

Article premier. — Le gouvernement de la République française reconnaît que, dans la zone d'influence espagnole, il appartient à l'Espagne de veiller à la tranquillité de la dite zone et de prêter son assistance au gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, économiques, financières, judiciaires et militaires dont il a besoin, comme aussi pour tous les règlements nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent, conformément à la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 et à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Les régions comprises dans la zone d'influence déterminée à l'article 2 resteront placées sous l'autorité civile et religieuse du sultan, suivant les conditions du présent accord.

Ces régions seront administrées, sous le contrôle d'un haut commissaire espagnol, par un khalifa choisi par le sultan sur

une liste de deux candidats présentés par le gouvernement espagnol. Les fonctions du khalifa ne seront maintenues ou retirées au titulaire qu'avec le consentement du gouvernement espagnol.

Le khalifa résidera dans la zone d'influence espagnole et habituellement à Tétouan ; il sera pourvu d'une délégation générale du sultan, en vertu de laquelle il exercera les droits appartenant à celui-ci.

Cette délégation aura un caractère permanent. En cas de vacance, les fonctions de khalifa seront provisoirement et d'office remplies par le pacha de Tétouan.

Les actes de l'autorité marocaine dans la zone d'influence espagnole seront contrôlés par le haut commissaire espagnol et ses agents. Le haut commissaire sera le seul intermédiaire dans les rapports que le khalifa, en qualité de délégué de l'autorité impériale dans la zone espagnole, aura à entretenir avec les agents officiels étrangers, étant donné d'ailleurs qu'il ne sera pas dérogé à l'article 5 du traité franco-chérifien du 30 mars 1912.

Le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne veillera à l'observation des traités et spécialement des clauses économiques et commerciales insérées dans l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Aucune responsabilité ne pourra être imputée au gouvernement chérifien du chef de réclamations motivées par des faits qui se seraient produits sous l'administration du khalifa dans la zone d'influence espagnole.

Art. 2. — Au nord du Maroc, la frontière séparative des zones d'influence française et espagnole partira de l'embouchure de la Moulouïa et remontera le thalweg de ce fleuve jusqu'à un kilomètre en aval de Mechra Nlila. De ce point, la ligne de démarcation suivra jusqu'au djebel Beni-Hassen le tracé fixé par l'article 2 de la convention du 3 octobre 1904.

Dans le cas où la commission mixte de délimitation visée au paragraphe I de l'article 4 ci-dessous constaterait que le marabout de Sidi-Maarouf se trouve dépendre de la fraction sud des Beni-Bouyahi, ce point serait attribué à la zone française. Toutefois la ligne de démarcation des deux zones, après avoir englobé le dit marabout, n'en passerait pas à plus d'un kilomètre au nord et à plus de deux kilomètres à l'ouest pour rejoindre la ligne de démarcation telle qu'elle est déterminée au paragraphe précédent.

Du djebel Beni-Hassen, la frontière rejoindra l'oued Ouergha au nord de la Djema des Cheurfa-Tafraout, en amont du coude formé par la rivière. De là se dirigeant vers l'ouest, elle suivra la ligne des hauteurs dominant la rive droite de l'oued Ouergha jusqu'à son intersection avec la ligne nord-sud définie par l'article 2 de la convention de 1904. Dans ce parcours, la frontière contournera le plus étroitement possible la limite nord des tribus riveraines de l'oued Ouergha et la limite sud de celles

qui ne sont pas riveraines en assurant une communication militaire non interrompue entre les différentes régions de la zone espagnole. Elle remontera ensuite vers le nord en se tenant à une distance d'au moins 25 kilomètres à l'est de la route de Fez à El-Kçar El-Kébir par Ouezzan jusqu'à la rencontre de l'oued Loukkos, dont elle descendra le thalweg jusqu'à la limite entre les tribus Sarsar et Tlix. De ce point, elle contournera le djebel Ghani, laissant cette montagne dans la zone espagnole, sous réserve qu'il n'y sera pas construit de fortifications permanentes. Enfin la frontière rejoindra le parallèle 35° de latitude nord entre le douar Mgarya et la Marya de Sidi-Slama, et suivra ce parallèle jusqu'à la mer.

Au sud du Maroc, la frontière des zones française et espagnole sera définie par le thalweg de l'oued Draa, qu'elle remontera depuis la mer jusqu'à sa rencontre avec le méridien 11° ouest de Paris; elle suivra ce méridien vers le sud jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 27° 40' de latitude nord. Au sud de ce parallèle, les articles 5 et 6 de la convention du 3 octobre 1904 resteront applicables. Les régions marocaines situées au nord et à l'est de la délimitation visée dans le présent paragraphe appartiendront à la zone française.

Art. 3. — Le gouvernement marocain ayant, par l'article 8 du traité du 26 avril 1860, concédé à l'Espagne un établissement à Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña (Ifni), il est entendu que le territoire de cet établissement aura les limites suivantes : au nord l'oued Bou-Sedra depuis son embouchure ; au sud l'oued Noun depuis son embouchure ; à l'est une ligne distante approximativement de 25 kilomètres de la côte.

Art. 4. — Une commission technique, dont les membres seront désignés en nombre égal par les gouvernements français et espagnol, fixera le tracé exact des délimitations spécifiées aux articles précédents. Dans son travail, la commission pourra tenir compte, non seulement des accidents topographiques, mais encore des contingences locales.

Les procès-verbaux de la commission n'auront valeur exécutive qu'après ratification des deux gouvernements.

Toutefois, les travaux de la commission ci-dessus prévue ne seront pas un obstacle à la prise de possession immédiate par l'Espagne de son établissement d'Ifni.

Art. 5. — L'Espagne s'engage à n'aliéner ni céder sous aucune forme, à titre même temporaire, ses droits dans tout ou partie du territoire composant sa zone d'influence.

Art. 6. — Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou d'ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine visée par l'article 7 de la déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 et par l'article 14

de la convention franco-espagnole du 3 octobre de la même année et comprise dans les sphères d'influence respectives.

Art. 7. — La ville de Tanger et sa banlieue seront dotées d'un régime spécial qui sera déterminé ultérieurement ; elles formeront une zone comprise dans les limites décrites ci-après :

Partant de Punta-Altarès sur la côte sud du détroit de Gibraltar, la frontière se dirigera en ligne droite sur la crète du djebel Beni-Meyimel, laissant à l'ouest le village appelé Dxar-ez-Zeitun et suivra ensuite la ligne des limites entre le Fahs d'un côté et les tribus de l'Anjera et de Oued-Ras de l'autre côté jusqu'à la rencontre de l'oued Es-Seghir. De là, la frontière suivra le thalweg de l'oued Es-Seghir puis ceux des oueds M'harhar et Tzahadartz jusqu'à la mer.

Le tout conformément au tracé indiqué sur la carte de l'état-major espagnol, qui a pour titre : « Croquis del Imperio de Marruecos » à l'échelle de 1/100.000^{e}. Édition de 1906.

Art. 8. — Les consulats, les écoles et tous les établissements français et espagnols actuellement existants au Maroc seront maintenus.

Les deux gouvernements s'engagent à faire respecter la liberté et la pratique extérieure de tout culte existant au Maroc.

Le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne en ce qui le concerne, fera en sorte que les privilèges religieux exercés actuellement par le clergé régulier et séculier espagnol ne subsistent plus dans la zone française. Toutefois, dans cette zone, les missions espagnoles conserveront leurs établissements et propriétés actuels, mais le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne ne s'opposera pas à ce que des religieux de nationalité française y soient affectés. Les nouveaux établissements que ces missions fonderaient seront confiés à des religieux français.

Art. 9. — Aussi longtemps que le chemin de fer Tanger-Fez ne sera pas construit, il ne sera apporté aucune entrave au passage des convois de ravitaillement destinés au makhzen, ni aux voyages des fonctionnaires chérifiens ou étrangers entre Fez et Tanger, et inversement, non plus qu'au passage de leur escorte, de leurs armes et bagages, étant entendu que les autorités de la zone traversée auront été préalablement avisées. Aucune taxe ou aucun droit spécial de transit ne pourra être perçu pour passage.

Après la construction du chemin de fer Tanger-Fez, celui-ci pourra être utilisé pour ces transports.

Art. 10. — Les impôts et ressources de toutes sortes dans la zone espagnole seront affectés aux dépenses de la dite zone.

Art. 11. — Le gouvernement chérifien ne pourra être appelé à participer à aucun titre aux dépenses de la zone espagnole.

Art. 12. — Le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne ne portera pas atteinte aux droits, prérogatives et privilèges des

porteurs de titres des emprunts 1904 et 1910 dans sa zone d'influence.

En vue de mettre l'exercice de ces droits en harmonie avec la nouvelle situation, le gouvernement de la République usera de son influence sur le représentant des porteurs pour que le fonctionnement des garanties dans la dite zone s'accorde avec les dispositions suivantes :

La zone d'influence espagnole contribuera aux charges des emprunts 1904 et 1910 suivant la proportion que les ports de la dite zone, déduction faite des 500.000 p. h. dont il sera parlé plus loin, fournissent à l'ensemble des recettes douanières des ports ouverts au commerce.

Cette contribution est fixée à 7,95 %, chiffre basé sur les résultats de l'année 1911. Elle sera révisable tous les ans, à la demande de l'une ou de l'autre des parties. La revision prévue devra intervenir avant le 15 mai suivant l'exercice qui lui servira de base. Il sera tenu compte de ses résultats dans le versement à effectuer par le gouvernement espagnol le 1er juin, ainsi qu'il est dit ci-après.

Le gouvernement de S. M. le roi d'Espagne constituera chaque année à la date du 1er mars pour le service de l'emprunt 1910 et, à la date du 1er juin, pour le service de l'emprunt 1904, entre les mains du représentant des porteurs de titres de ces deux emprunts, le montant des annuités fixées au paragraphe précédent. En conséquence, l'encaissement au titre des emprunts sera suspendu dans la zone espagnole par application des articles 20 du contrat du 12 juin 1904 et 19 du contrat du 17 mai 1910.

Le contrôle des porteurs et les droits s'y rapportant, dont l'exercice aura été suspendu en raison des versements du gouvernement espagnol, seront rétablis tels qu'ils existent actuellement dans le cas où le représentant des porteurs aurait à reprendre l'encaissement direct conformément aux contrats.

Art. 13. — D'autre part, il y a lieu d'assurer à la zone française et à la zone espagnole le produit revenant à chacune d'elles sur les droits de douane perçus à l'importation.

Les deux gouvernements conviennent :

1° Que balance faite des recettes douanières que chacune des deux administrations zonières encaissera sur les produits introduits par ses douanes à destination de l'autre zone, il reviendra à la zone française une somme totale de cinq cent mille pesetas hassani, se décomposant ainsi :

A. Une somme forfaitaire de trois cent mille pesetas hassani applicable aux recettes des ports de l'ouest ;

B. Une somme de deux cent mille pesetas hassani applicable aux recettes de la côte méditerranéenne, sujette à revision lorsque le fonctionnement des chemins de fer fournira des éléments exacts de calcul. Cette revision éventuelle pourrait s'appliquer

aux versements antérieurement effectués, si le montant de ceux-ci était supérieur à celui des versements à réaliser dans l'avenir; toutefois les reversements dont il s'agit ne porteraient que sur le capital et ne donneraient pas lieu à un calcul d'intérêts.

Si la revision ainsi opérée donne lieu à une réduction des recettes françaises relatives aux produits douaniers des ports de la Méditerranée, elle entraînera *ipso facto* le relèvement de la contribution espagnole aux charges des emprunts susmentionnés.

2° Que les recettes douanières encaissées par le bureau de Tanger devront être réparties entre la zone internationalisée et les deux autres zones, au prorata de la destination des marchandises. En attendant que le chemin de fer permette une exacte répartition des sommes dues à la zone française et à la zone espagnole, le service des douanes versera en dépôt à la Banque d'État l'excédent de ces recettes, paiement fait de la part de Tanger.

Les administrations douanières des deux zones s'entendront par l'entremise de représentants, qui se réuniront périodiquement à Tanger, sur les mesures propres à assurer l'unité d'application des tarifs. Ces délégués se communiqueront à toutes fins utiles les informations qu'ils auront pu recueillir tant sur la contrebande que sur les opérations irrégulières éventuellement effectuées dans les bureaux des douanes.

Les deux gouvernements s'efforceront de mettre en vigueur à la date du 1er mars 1913 les mesures visées sous le présent article.

Art. 14. — Les gages affectés en zone espagnole à la créance française, en vertu de l'accord franco-marocain du 21 mars 1910, seront transférés au profit de la créance espagnole et réciproquement les gages affectés en zone française à la créance espagnole, en vertu du traité hispano-marocain du 16 novembre 1910 seront transférés au profit de la créance française. En vue de réserver à chaque zone le produit des redevances minières qui doivent naturellement lui revenir, il est entendu que les redevances proportionnelles d'extraction appartiendront à la zone où la mine est située lors même qu'elles seraient recouvrées à la sortie par une douane de l'autre zone.

Art. 15. — En ce qui concerne les avances faites par la Banque d'État sur le 5 % des douanes, il a paru équitable de faire supporter par les deux zones non seulement le remboursement des dites avances, mais d'une manière générale les charges de la liquidation du passif actuel du makhzen.

Dans le cas où cette liquidation se ferait au moyen d'un emprunt à court ou à long terme, chacune des deux zones contribuerait au payement des annuités de cet emprunt (intérêt et amortissement) dans une proportion égale à celle qui a été fixée pour la répartition entre chaque zone des charges des emprunts de 1904 et 1910.

Le taux de l'intérêt, les délais d'amortissement et de conversion, les conditions de l'émission et, s'il y a lieu, les garanties de l'emprunt seront arrêtées après entente entre les deux gouvernements.

Les dettes contractées après la signature du présent accord seront exclues de cette liquidation.

Le montant total du passif à liquider comprend notamment : 1° les avances de la Banque d'État gagées sur le 5 % du produit des douanes ; 2° les dettes liquidées par la commission instituée en vertu du règlement du corps diplomatique de Tanger en date du 29 mai 1910. Les deux gouvernements se réservent d'examiner conjointement les créances autres que celles visées ci-dessus sous les numéros 1 et 2, de vérifier leur légitimité et au cas où le total du passif dépasserait sensiblement la somme de 25 millions de francs, de les comprendre ou non dans la liquidation envisagée.

Art. 16. — L'autonomie administrative des zones d'influence française et espagnole dans l'empire chérifien ne pouvant porter atteinte aux droits, prérogatives et privilèges concédés, conformément à l'Acte d'Algésiras, à la Banque d'État du Maroc, pour tout le territoire de l'empire, par le gouvernement marocain, la Banque d'État du Maroc continuera de jouir dans chacune des deux zones de tous les droits qu'elle tient des actes qui la régissent, sans diminution ni réserve. L'autonomie des deux zones ne pourra pas faire obstacle à son action et les deux gouvernements faciliteront à la Banque d'État le libre et complet exercice de ses droits.

La Banque d'État du Maroc pourra, d'accord avec les deux puissances intéressées, modifier les conditions de son fonctionnement en vue de les mettre en harmonie avec l'organisation territoriale de chaque zone.

Les deux gouvernements recommanderont à la Banque d'État l'étude d'une modification de ses statuts permettant :

1° De créer un second haut commissaire marocain qui serait nommé par l'administration de la zone d'influence espagnole, après entente avec le conseil d'administration de la Banque.

2° De conférer à ce second haut commissaire pour sauvegarder les intérêts légitimes de l'administration de la zone espagnole, sans porter atteinte au fonctionnement normal de la Banque, des attributions autant que possible identiques à celles qu'exerce le haut commissaire actuel.

Toutes démarches utiles seront faites par les deux gouvernements pour parvenir à la revision régulière dans le sens indiqué ci-dessus des statuts de la Banque d'État et du règlement de ses rapports avec le gouvernement marocain.

Afin de préciser et de compléter l'entente intervenue entre les deux gouvernements et constatée par la lettre adressée le 23 février 1907 par le ministre des Affaires étrangères de la

République à l'ambassadeur de S. M. le roi d'Espagne à Paris, le gouvernement français s'engage, en ce qui concerne la zone espagnole sous réserve des droits de la Banque : 1° à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État ; 2° à faire connaître à la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de la dite zone, les candidatures de nationalité espagnole.

Réciproquement, le gouvernement espagnol s'engage, en ce qui concerne la zone française, sous réserve des droits de la Banque : 1° à n'appuyer aucune candidature auprès de la Banque d'État ; 2° à faire connaître à la Banque son désir de voir prendre en considération, pour les emplois de la dite zone, les candidatures de nationalité française.

En ce qui concerne : 1° les actions de la Banque qui pourraient appartenir au makhzen ; 2° les bénéfices revenant au makhzen sur les opérations de frappe et de refonte de monnaies, ainsi que sur toutes les autres opérations monétaires (article 37 de l'Acte d'Algésiras), il est entendu qu'il sera attribué à l'administration de la zone espagnole une part calculée d'après le même pourcentage que pour la redevance et les bénéfices du monopole des tabacs.

Art. 17. — L'autonomie administrative des zones d'influence française et espagnole dans l'empire chérifien ne pouvant porter atteinte aux droits, prérogatives et privilèges concédés conformément à l'Acte général d'Algésiras, pour tout le territoire de l'empire, par le gouvernement marocain, à la société internationale de régie co-intéressée des tabacs au Maroc, la dite société continuera de jouir, dans chacune des deux zones, de tous les droits qu'elle tient des actes qui la régissent sans diminution ni réserve. L'autonomie des deux zones ne pourra pas faire obstacle à son action et les deux gouvernements lui faciliteront le libre et complet exercice de ses droits.

Les conditions actuelles de l'exploitation du monopole, et en particulier le tarif des prix de vente ne pourront être modifiés que d'accord entre les deux gouvernements.

Le gouvernement français ne fera pas obstacle à ce que le gouvernement royal se concerte avec la régie soit en vue d'obtenir de cette société la rétrocession à des tiers de l'intégralité de ses droits et privilèges, soit en vue de lui racheter à l'amiable, par anticipation, les dits droits et privilèges. Dans le cas où, comme conséquence du rachat anticipé, le gouvernement espagnol désirerait modifier dans sa zone les conditions générales de l'exploitation du monopole, et, par exemple, s'il voulait réduire les prix de vente, un accord devra intervenir entre les deux gouvernements dans le but exclusif de sauvegarder les intérêts de la zone d'influence française.

Les stipulations qui précèdent s'appliqueront réciproquement

dans le cas où le gouvernement français désirerait faire usage des facultés reconnues ci-dessus au gouvernement espagnol.

La régie pouvant faire objection à un rachat partiel, les deux gouvernements s'engagent dès maintenant à faire exercer dans l'une et l'autre zone, aussitôt que possible, c'est-à-dire le 1er janvier 1933, en prévenant la régie avant le 1er janvier 1931, le droit de rachat prévu à l'article 24 du cahier des charges. A partir du 1er janvier 1933, chacune des deux zones deviendra libre d'établir selon ses convenances les impôts qui font l'objet du monopole.

Les deux gouvernements se mettront d'accord pour obtenir, en respectant le cahier des charges :

a) La création d'un second commissaire nommé par l'administration de la zone d'influence espagnole ;

b) La définition des attributions qui seraient nécessaires à ce second commissaire pour sauvegarder les intérêts légitimes de l'administration de la zone espagnole sans porter atteinte au fonctionnement normal de la régie ;

c) La répartition par moitié entre les deux commissaires de la somme de 5.000 rials makhzani argent versés annuellement par la régie pour le traitement du commissaire.

Afin de maintenir pendant la durée du monopole l'identité du tarif des prix de vente dans les deux zones, les deux gouvernements prennent l'engagement de ne pas assujettir la régie ou ses ayants droit à des impôts nouveaux sans s'être préalablement entendus.

Le produit des amendes prononcées contre la régie pour inexécution du cahier des charges ou abus (article 31 du cahier des charges) sera attribué au Trésor de la zone dans laquelle les infractions ou abus auront été commis.

Pour le partage de la redevance fixe annuelle et des bénéfices (articles 20 à 25 du cahier des charges) on appliquera un pourcentage qui sera déterminé par la puissance de consommation de la zone espagnole, comparativement à la puissance de consommation totale de l'empire. Cette puissance de consommation sera évaluée d'après les perceptions douanières restant effectivement entre les mains de l'administration de la zone espagnole, compte tenu du reversement prévu à l'article 13 ci-dessus.

Art. 18. — En ce qui concerne le comité des valeurs douanières, le comité spécial des travaux publics et la commission générale des adjudications, durant la période où ces comités resteront en vigueur, il sera réservé à la désignation du khalifa de la zone espagnole un des sièges de délégué chérifien dans chacun de ces trois comités.

Les deux gouvernements sont d'accord pour réserver à chaque zone et affecter à ses travaux publics le produit de la taxe spéciale perçue dans ses ports en vertu de l'article 66 de l'Acte d'Algésiras.

Les services respectifs sont autonomes.

Sous condition de réciprocité, les délégués de l'administration de la zone française voteront avec les délégués du khalifa dans les questions intéressant la zone espagnole et notamment pour tout ce qui concerne la détermination des travaux à exécuter sur les fonds de la taxe spéciale, leur exécution et la désignation du personnel que cette exécution comporte.

Art. 19. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté catholique se concerteront en vue de :

1° Toutes les modifications qui devraient être apportées dans l'avenir aux droits de douanes ;

2° L'unification des tarifs postaux et télégraphiques dans l'intérieur de l'empire.

Art. 20. — La ligne de chemin de fer Tanger-Fez sera construite et exploitée dans les conditions déterminées par le protocole annexé à la présente convention.

Art. 21. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté catholique s'engagent à provoquer la revision, d'accord avec les autres puissances et sur la base de la convention de Madrid, des listes et de la situation des protégés étrangers et des associés agricoles visés par les articles 8 et 16 de cette convention.

Ils conviennent également de poursuivre auprès des puissances signataires toute modification de la convention de Madrid que comporteraient, le moment venu, le changement du régime des protégés et associés agricoles, et éventuellement l'abrogation de la partie de la dite convention concernant les protégés et associés agricoles.

Art. 22. — Les sujets Marocains originaires de la zone d'influence espagnole seront placés à l'étranger sous la protection des agents diplomatiques et consulaires de l'Espagne.

Art. 23. — Pour éviter autant que possible les réclamations diplomatiques, les gouvernements français et espagnol s'emploieront respectivement auprès du sultan et de son khalifa pour que les plaintes portées par des ressortissants étrangers contre les autorités marocaines ou les personnes agissant en tant qu'autorités marocaines et qui n'auraient pu être réglées par l'entremise du consul français ou espagnol et du consul du gouvernement intéressé soient déférées à un arbitrage *ad hoc* pour chaque affaire, désigné d'un commun accord par le consul de France ou celui d'Espagne et par celui de la puissance intéressée ou, à leur défaut, par les deux gouvernements de ces consuls.

Art. 24. — Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté catholique se réservent la faculté de procéder à l'établissement dans leurs zones respectives d'organisations judiciaires inspirées de leurs législations. Une fois

ces organisations établies et les nationaux et protégés de chaque pays soumis, dans la zone de celui-ci, à la juridiction de ces tribunaux, le gouvernement de la République française, dans la zone d'influence espagnole, et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne, dans la zone d'influence française, soumettront également à cette juridiction locale leurs nationaux et protégés respectifs.

Tant que le paragraphe 3 de l'article 11 de la convention de Madrid du 3 juin 1880 sera en vigueur, la faculté qui appartient au ministre des affaires étrangères de Sa Majesté chérifienne de connaître en appel des questions de propriété immobilière des étrangers fera partie, pour ce qui concerne la zone espagnole de l'ensemble des pouvoirs délégués au khalifa.

Art. 25. — Les puissances signataires s'engagent à prêter, dès maintenant, dans leurs possessions d'Afrique leur entier concours aux autorités marocaines pour la surveillance et la répression de la contrebande des armes et des munitions de guerre.

La surveillance dans les eaux territoriales des zones respectives française et espagnole sera exercée par les forces organisées par l'autorité locale ou celles du gouvernement protecteur de la dite zone.

Les deux gouvernements se concerteront pour unifier la réglementation du droit de visite.

Art. 26. — Les accords internationaux conclus à l'avenir par Sa Majesté chérifienne ne s'étendront à la zone d'influence espagnole qu'avec le consentement préalable du gouvernement de S. M. le roi d'Espagne.

Art. 27. — La convention du 2 février 1904, renouvelée le 3 février 1909, ainsi que la convention générale de La Haye du 18 octobre 1907, s'appliqueront aux différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la présente convention et qui n'auraient pas été réglées par la voie diplomatique. Un compromis devra être adressé et il sera procédé suivant les règles des mêmes conventions en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Art. 28. — Toutes clauses des traités, conventions et accords antérieurs qui seraient contraires aux stipulations qui précèdent sont abrogées.

Art. 29. — La présente convention sera notifiée aux gouvernements signataires de l'Acte général de la conférence internationale d'Algésiras.

Art. 30. — La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées, à Madrid, dans le plus bref délai.

PROTOCOLE

concernant le Chemin de fer Tanger-Fez

Article premier. — Dans un délai de trois mois à compter de la signature de la présente convention — restant d'ailleurs entendu que c'est seulement après la ratification de celle-ci qu'il sera procédé à la concession définie par les articles 2 et suivants — les deux gouvernements de France et d'Espagne détermineront, dans leurs zones respectives, le tracé général de la ligne et ses stations principales. Ils arrêteront d'un commun accord, dans ce même délai, d'une part le point où la dite ligne devra traverser les limites nord et sud de la zone espagnole, de l'autre, après consultation des autorités tangéroises qualifiées à cet effet, le tracé de la section comprise entre la limite nord de la zone espagnole et Tanger.

Art. 2. — La ligne tout entière sera concédée à une compagnie unique, chargée à la fois de ses études définitives, de sa construction et de son exploitation.

La concession sera prononcée, savoir :

Pour la section située dans la zone française, par le Sultan, sous l'autorité et avec la garantie de la France ;

Pour la section située dans la zone espagnole, par le khalifa, sous l'autorité et avec la garantie de l'Espagne ;

Et enfin, pour la section comprise entre la limite nord de la zone espagnole et Tanger, par les autorités qualifiées à cet effet et sous la garantie de ces autorités.

Toutefois, dans le cas où les susdites autorités ne seraient pas définitivement constituées au moment où pourront être prononcées les concessions française et espagnole, les deux gouvernements contractants conviennent que la concession du tronçon Tanger-et-banlieue sera prononcée, sous leur garantie commune et après entente entre les deux Cabinets, par le Sultan, pour être repassés ensuite, avec les droits et obligations qu'elle comporte, à l'autorité tangéroise.

Art. 3. — La susdite compagnie ne pourra être concessionnaire d'aucune autre ligne, soit complètement indépendante de la précédente, soit se reliant à celle-ci, exception étant faite, toutefois, pour les voies de quai destinées à desservir le port de Tanger.

Par contre, elle ne pourra se refuser à laisser pénétrer dans ses gares les lignes dont l'établissement viendrait à être décidé par l'un ou l'autre des deux gouvernements, ni à assurer dans

les dites gares le service commun, que ces lignes soient construites et exploitées directement par les deux gouvernements ou concédées par eux à d'autres compagnies.

Elle aura les mêmes obligations en ce qui concerne les embranchements particuliers autorisés par la France ou l'Espagne au profit, soit de leurs nationaux, soit de nationaux étrangers en conformité de l'article 7 du traité franco-allemand du 4 novembre 1911.

Il est entendu, d'ailleurs, que resteront à la charge des Etats, compagnies ou particuliers intéressés, les dépenses des installations nouvelles ainsi rendues nécessaires de leur fait et les frais supplémentaires d'exploitation auquels les lignes et embranchements susvisés donneront lieu.

Art. 4. — Le capital, tant actions qu'obligations de la compagnie concessionnaire, sera pour 60 % français et pour 40 % espagnol.

Toutefois, la France et l'Espagne se réservent la faculté de faire d'un commun accord, s'il y avait lieu, une part aux capitaux de nationalité étrangère, étant d'ores et déjà spécifié que cette part ne pourra, en aucun cas, excéder 8 % et qu'elle sera prélevée par moitié sur chacune de celles de 60 % et de 40 % ci-dessus.

Chacun des deux gouvernements se réserve le droit de désigner tel établissement ou société de crédit, ou tel groupe d'établissements ou sociétés de crédit de sa nationalité qu'il jugera convenable, pour réaliser et souscrire la part de capital à lui réservée.

Si l'un d'entre eux ne croyait pas devoir réaliser cette part tout entière, l'autre se substituerait à lui de plein droit pour la parfaire.

Art. 5. — Le conseil d'administration de la compagnie concessionnaire sera composé de quinze membres, dont neuf français et six espagnols, nommés respectivement par les porteurs d'actions françaises et espagnoles.

A ces quinze membres pourra, si la France et l'Espagne le jugent utile d'un commun accord, en être adjoint un seizième d'une tierce nationalité.

Les décisions du conseil d'administration ne pourront être prises qu'à une majorité représentant au moins les deux tiers des votes exprimés en ce qui concerne les questions intéressant exclusivement, soit la section française, soit la section espagnole ; elles le seront à la majorité simple pour toutes les autres questions.

La compagnie aura un directeur général français et un directeur adjoint espagnol. Le haut personnel, tant de la construction que de l'exploitation, devra être pour 60 % français et pour 40 % espagnol. La nomination du directeur général et

du haut personnel français sera soumise à l'agrément de la France ; celle du directeur adjoint et du haut personnel espagnol à l'agrément de l'Espagne.

En dehors du directeur général, du directeur adjoint et du haut personnel visé ci-dessus, les agents employés aux études et à la construction devront être, autant que possible français dans la section française et espagnols dans la section espagnole.

Quant aux agents d'exploitation ils devront être exclusivement français sur la section française, exclusivement espagnols sur la section espagnole, pour moitié français et pour moitié espagnols sur la section Tanger-et-banlieue. Toutefois, sur cette dernière section et notamment à la gare terminus de Tanger, un certain nombre d'emplois pourront, d'accord entre les deux gouvernements, être confiés à des agents d'une tierce nationalité, la répartition par moitié entre la France et l'Espagne s'opérant alors sur les emplois restants.

Les art. 6 à 11 règlent les études, la construction et l'exploitation de la ligne. Ils n'offrent qu'un intérêt particulier (1).

Art. 12. — Au cas où la compagnie concessionnaire, soit pendant la période de construction, soit après l'ouverture à l'exploitation, ne satisferait pas à l'une des obligations essentielles de son contrat, elle serait mise en demeure de prendre, dans un délai déterminé, lequel ne pourra être inférieur à un mois, ni supérieur à trois, telles mesures que de droit. A défaut par elle de déférer à cette mise en demeure, elle serait déclarée déchue.

La mise en demeure pourra être notifiée, et la déchéance prononcée par chacun des gouvernements français et espagnol, pour la section de ligne située sur son territoire sous réserve d'en donner avis à l'autre.

Si la déchéance était prononcée à la fois pour la section française et pour la section espagnole, elle le serait *ipso facto* et de plein droit pour la section Tanger-et-banlieue.

Art. 13. — Chacun des deux gouvernements français et espagnol se réserve le droit de procéder, à une date quelconque après la mise en exploitation de la ligne entière, au rachat de la section de la dite ligne située sur son territoire, le prix du rachat étant calculé sur les bases qui seront fixées par l'acte de concession.

---

(1) Le Projet de Loi avec l'Exposé des Motifs et les Annexes I et II sont déposés à la Bibliothèque de la Société.

Il devra, dans ce cas, prévenir trois mois à l'avance de ses intentions tant l'autre gouvernement que l'autorité tangéroise, de façon que puissent être arrêtées de concert les mesures intéressant à la fois les exploitations ainsi devenues distinctes des sections rachetées et non rachetées de la ligne.

Celui des deux gouvernements qui aura usé de son droit de rachat devra, ou exploiter lui-même en régie la section rachetée, ou n'en rétrocéder la concession qu'à une société de sa nationalité.

ART. 14. — La France et l'Espagne s'engagent à faire toutes démarches utiles pour que la concession de la section de Tanger-et-banlieue soit, ou prononcée par l'autorité tangéroise en même temps que les concessions française et espagnole si la dite autorité est à ce moment constituée ; ou acceptée par cette même autorité immédiatement après sa constitution si elle avait dû être, en attendant celle-ci, prononcée par les deux gouvernements en conformité du dernier alinéa de l'article 2.

Fait à Madrid, le vingt-sept novembre 1912.

Signé : GEOFFRAY.

Signé : GARCIA PRIETO.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

Le Maroc, par Augustin BERNARD, professeur à la Sorbonne, 1 volume in-8° de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine, 357 p , 5 cartes hors texte. — Félix Alcan, Paris, 1912.

Le mystérieux empire du Maghreb el Aksa qui resta impénétrable et qui brava la civilisation à travers les siècles, nous révèle ses secrets grâce aux patientes recherches et aux courageuses investigations des savants qui ont assumé la lourde tâche de faire l'inventaire de ce pays nouveau, dans un monde si vieux.

Au premier rang de ceux qui se dévouèrent à la tâche ardue — non exempte de dangers — de lever le voile qui nous dérobait l'empire chérifien, nous placerons M. Augustin Bernard. Depuis plusieurs années déjà, dans des livres très documentés, dans des conférences nombreuses et remplies d'intérêt, l'érudit chargé de cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne, grâce à sa profonde connaissance des choses et des gens de ce pays, a puissamment contribué à la diffusion des questions si nombreuses que soulève la conquête politique et économique de ce coin si peu connu de la puissance islamique.

M. Augustin Bernard publie aujourd'hui sous le titre *Le Maroc* un nouvel et important ouvrage qui renferme avec toute la concision permise en pareille circonstance et sous la forme la plus agréable, tout ce que chaque Français, et surtout chaque Algérien devrait savoir de cette nouvelle terre où nous allons continuer l'œuvre magnifique de civilisation que nous poursuivons avec tant de succès depuis trois quarts de siècle en Algérie.

Cet ouvrage vient à son heure et l'accueil chaleureux qu'il a reçu témoigne de sa valeur et de son opportunité.

M. Augustin Bernard fait tout d'abord, avec sa compétence ordinaire, un très lumineux inventaire géographique du Maroc ; puis l'auteur résume sous la forme la plus heureuse cette histoire si difficile à suivre de l'empire chérifien à travers les dominations successives, depuis la conquête arabe jusqu'à nos jours. Des conditions historiques à la description de cette société indigène, qui a passé immuablement la même à travers les âges, il n'y a qu'un pas. M. Bernard le franchit facilement et son étude de l'organisation sociale et politique du pays est certainement la plus claire, la plus intéressante qui ait été donnée jusqu'à ce

jour. Enfin par une heureuse opposition d'idées ce travail se termine par une très attachante étude de la pénétration européenne et un fidèle et suggestif tableau de ce que notre initiative a pu réaliser en quelques années dans la partie de ce pays soumise à notre action.

M. Augustin Bernard estime qu'en poursuivant l'unité de la Berbérie, la France accomplit l'œuvre régénératrice espérée par Prévost-Paradol lorsqu'il écrivait : « Il n'y a pas deux façons de concevoir les destinées de la France. Ou bien nous resterons ce que nous sommes, nous consumant dans une agitation intermittente et impuissante au milieu de la rapide transformation des pays qui nous entourent et nous tomberons dans une douteuse insignifiance sur ce globe occupé par la postérité de nos anciens rivaux. Ou bien 80 à 100 millions de Français fortement établis sur les deux rives de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent maintiendront à travers les temps le nom, la langue et la légitime prospérité de la France. »

Pour si vaste qu'il soit ce programme n'est pas au-dessus de notre puissance colonisatrice et si le Maroc compte beaucoup de zélateurs aussi entendus, aussi dévoués et aussi convaincus que M. Bernard, il y a des chances pour qu'il apporte sa large part à la réalisation de ce beau rêve. C'est le souhait que formule l'auteur et on ne peut que lui savoir gré de mettre sa confiance dans un avenir dont on ne peut encore préciser les promesses.

Des cartes d'une lecture très facile éclairent le texte et permettent de juger très rapidement et très sûrement les conditions hypsométriques et pluviométriques du pays, la densité de la population et la répartition de la production par région. Une carte d'ensemble complète cette partie de l'ouvrage.

Le Maroc constitue une précieuse contribution aux études déjà publiées sur ce pays et nous sommes convaincus qu'il contribuera largement à faire connaître cette nouvelle conquête qui complète si heureusement notre empire colonial Nord-Africain. Nous sommes d'autant plus heureux de dire tout le bien que nous pensons de cette œuvre nouvelle si attachante et si intéressante que nous éprouvons personnellement pour son éminent auteur, M. Augustin Bernard, la plus vive et la plus affectueuse sympathie.

Ed. DÉCHAUD.

Le programme de la France au Maroc, par Couillieaux, ancien élève de l'École Polytechnique, 1 vol. in-8°, 339 p. E. Larose, Paris, 1912.

C'est surtout une étude succincte et claire des rapports entre la France et le Maroc, tels que les ont déterminés les traités, conventions, accords, etc.... intervenus entre la France, le

Maroc et les pays étrangers et en particulier l'Acte d'Algésiras du 7 avril 1906 et l'Accord du 4 novembre 1911 entre la France et l'Allemagne. Il n'est pas encore fait mention et pour cause du Traité de Fez du 30 mars 1912, ni *a fortiori* du Traité de Madrid du 27 novembre 1912.

Après avoir défini le statut international du Maroc, l'auteur étudie les conditions de l'administration de ce pays par la France dans ses diverses manifestations : l'occupation militaire ; le régime foncier ; les douanes ; les impôts ; la situation financière ; la question monétaire ; les travaux publics ; la protection de l'industrie, du commerce et de l'agriculture ; l'assistance publique ; la justice.

Pour rendre possible l'exercice normal de notre protectorat dans l'intérêt bien entendu de tous, c'est-à-dire des Français, des étrangers et des indigènes marocains, de nombreuses réformes sont indispensables ; la plupart d'entre elles ne pourront être appliquées qu'à la suite de nouvelles conversations avec les nations signataires de l'Acte d'Algésiras. On comprend que ce ne sera ni bien facile ni bien court. Les nouveaux accords devront porter principalement sur le remaniement des impôts et des tarifs douaniers ; sur les modalités de la suppression progressive des capitulations (c'est-à-dire de la protection diplomatique et consulaire d'une part et de la juridiction consulaire d'autre part). Mais en réalité pour de nombreux autres points touchant notre administration nous aurons besoin de l'assentiment, au moins tacite, des gouvernements étrangers. Pendant longtemps encore nous serons gênés par cette tutelle internationale.

Les différentes questions à résoudre au plus tôt, sont, d'après M. C., outre la réforme des impôts et des tarifs douaniers, l'établissement d'un budget ; d'un Livre Foncier ; d'un service de conservation des hypothèques ; la création d'un système monétaire permettant la stabilisation du change ; la construction des routes. Sont également à exécuter à bref délai l'aménagement des ports de Casablanca (qui devra être le premier et le plus important), de Mazagan, Mogador et Agadir ; les constructions de chemins de fer et tout d'abord, en vertu de l'accord franco-allemand, celui de Tanger-Fez. La voie Oran-Oudjda-Taza-Fez, qui sera achevée ensuite, est considérée par l'auteur comme pouvant concurrencer au point de vue du trafic de marchandises, celle de Tanger-Fez, de moitié plus courte, et cela grâce à l'immunité douanière presque totale dont jouit le Maroc du côté de l'Algérie, mais à condition qu'elle soit de largeur normale d'un bout à l'autre.

Tout également est à créer pour l'instruction publique. Les seules langues à enseigner seront le français et l'arabe.

Quant aux cultes, le principe à appliquer devra être la tolérance, mais non la faiblesse.

La justice marocaine n'est qu'un mot. Le désordre et la vénalité sont la règle. M. C. préconise l'établissement dans les villes de tribunaux mixtes civils français-indigènes, avec, s'il est nécessaire, l'adjonction de juges étrangers en petit nombre ; et en territoire rural occupé effectivement, de tribunaux militaires ; ailleurs les cadis subsisteraient provisoirement.

L'auteur termine son livre par un chapitre consacré aux affaires.

Actuellement les transactions immobilières manquent de sécurité; il n'existe naturellement pas de cadastre et « *l'acheteur n'est jamais sûr que le vendeur est le véritable propriétaire et le seul propriétaire* ». Quant à l'association agricole avec les indigènes, elle offrirait de nombreux risques. Jusqu'à présent il n'y a guère que les spéculations de terrains urbains qui aient été réellement fructueuses.

Et encore faut-il formuler la théorie suivante qui règle toutes ces opérations, c'est que : « *dans les zones françaises, les Français ont été jusqu'ici dans une situation moins bonne que les étrangers* ».

Dans l'avenir, lorsqu'il existera des voies de communication et des ports, l'agriculture dans la partie occidentale du Maroc sera en bonne posture ; les pluies y sont fréquentes. Les céréales donnent de prodigieuses récoltes. L'industrie en général sera gênée par l'absence de moyens de protection jusqu'à ce que des accords internationaux en aient décidé autrement. L'exploitation des mines paraît offrir de belles perspectives.

Le résumé de l'opinion de M. C. sur le Maroc pourrait être cette phrase de son ouvrage : « *Ce pays n'est pas une mauvaise acquisition, à condition qu'il ne nous coûte pas trop cher comme frais d'administration.* »

Le travail de M. C. nous permet de nous faire facilement une opinion exacte sur notre nouvelle possession. Tous ceux qu'elle intéresse devront le lire.

P. ENGEL.

La Tunisie, pays de colonisation, de mines et de tourisme, par Em. GUILLOT (1 vol., 272 p. et 2 cartes dans le texte, 1 carte hors texte. — Chez Larose, Paris, 1912).

L'auteur cherche « à condenser les multiples documents et renseignements relatifs à ce pays » parus depuis 1881, en y joignant ses observations personnelles faites pendant un long séjour en Tunisie. Dans le chapitre I, il présente un rapide aperçu de l'histoire et de la géographie du pays, rappelle la prospérité de l'antique Byzacène au temps de Carthage et de Rome et sa dévastation à la suite des invasions vandales, arabes

et des insurrections berbères ; il décrit les régions naturelles dont l'une rappelle la Provence et les habitants de races et de langues si diverses, surtout à Tunis, véritable Babel moderne où « tous les idiomes se parlent couramment de même que tous les peuples s'y coudoient ».

Le chapitre II est consacré au système du protectorat français installé en 1881 à la suite du traité du Bardo ; avec des moyens relativement limités, le protectorat est parvenu « à réaliser un vaste programme économique qui a radicalement transformé le pays tout en respectant ses institutions fondamentales, ses croyances, ses mœurs et ses coutumes ».

Le chapitre III est réservé aux ressources de la flore et de la faune indigènes. Dans le chapitre IV, l'auteur fait une très intéressante étude sur la propriété tunisienne, sur les enchirs ou vastes domaines, sur les habous qui occuperaient un quart de la surface du pays, sur le curieux contrat d'Enzel et sur le système de l'immatriculation qui donne toute sécurité aux acquéreurs.

Les chapitres V et VI sont consacrés à l'agriculture et à l'industrie. L'auteur nous montre l'indifférence et la routine de l'Arabe qui n'a pas d'avances pécuniaires et qui est seulement « khammès » ou métayer, par le contrat de « m'rharça » ; l'Arabe ne tire vraiment un bon profit que de la culture du palmier-dattier (20 millions de kilos par an). L'Européen, au contraire, grâce à des cultures judicieusement appropriées à la nature du sol, au climat, au régime des eaux, obtient des résultats merveilleux ; dans la zone septentrionale humide, il cultive les céréales, la vigne, les plantes à parfums ; dans la zone méridionale sèche, il cultive l'olivier, les arbres fruitiers, les dattiers. L'auteur conseille d'employer la polyculture et non la monoculture ; l'exploitation rurale formera un tout dont chaque facteur aura son action distincte mais concourant vers un but commun : le « bénéfice à tirer de l'ensemble de l'opération ». La reconstitution des olivettes tend à redonner à la région de Sousse la prospérité qui avait fait la célébrité de la Byzacène « pays d'une fertilité remarquable où la terre rend au centuple ce que lui confie le cultivateur » (Pline). L'olivette tunisienne est « une forêt en marche ». L'exploitation de l'alfa (1.500.000 hectares) et la culture des plantes textiles (agaves, lin), des plantes fourragères, des arbres fruitiers donnent de grands profits ; la culture du bananier musa, le roi des végétaux pour la valeur nutritive de ses fruits (1 livre de bananes équivaut à 44 livres de pommes de terre), donne d'excellents résultats. En Tunisie, faute de prairies naturelles, on ne peut se livrer qu'à l'élevage du mouton, de la chèvre maltaise. On a fait de bons essais de sériciculture et d'élevage de l'autruche.

Plus que l'agriculture, les richesses minières ont contribué à la prospérité de la Tunisie, car elles ont fait affluer les capitaux et déterminé la création de routes, voies ferrées, ports. La Tunisie récèle dans son sous-sol des minerais de fer, de zinc,

de cuivre et du phosphate de chaux dont l'exportation seule atteignait 1.273.193 t. en 1910 ; mais tous ces produits ne sont malheureusement pas traités sur place. A ces richesses, il faut ajouter les salines, les sources thermales chlorurées sodiques dont le pouvoir minéralisateur et la teneur en acide phosphorique (jusqu'à 40 % par litre) ne sont pas dépassés ; enfin les ressources de la pêche littorale et lacustre. L'exploitation de ces richesses explique que le trafic intérieur soit passé de 400.000 tonnes en 1900 à 2 millions en 1912.

Le chapitre VII est consacré à des renseignements pratiques pour l'immigrant français. Enfin, dans le chapitre VIII, M. Guillot, secondant l'effort du Touring-Club français pour diriger le courant des touristes en Tunisie et en Algérie, dépeint l'aspect pittoresque de la Tunisie qui offre d'incomparables jouissances « à tous ceux qui sont épris de l'Orient, à tous les fervents des splendides effets de lumière et d'ombre sur les primitives demeures d'un peuple n'ayant pas encore subi les atteintes de notre civilisation moderne ».

En résumé, l'ouvrage de M. Guillot est non seulement le tableau du merveilleux développement économique de la Tunisie, mais encore un guide précieux pour le colon, l'industriel, le touriste qui veulent s'installer ou visiter la Tunisie.

E. LEMOISSON.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 7 Octobre 1912

Le lundi sept octobre mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Étaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, DÉCHAUD, POCK, TOURNIER, ARAMBOURG, DANGLES, LEMOISSON, PELLET, PÉREZ.

S'étaient fait excuser : MM. le Dr SANDRAS, BÉRENGER, DE PACHTERE, Abbé FABRE, RENÉ-LECLERC, CAUDRILLIER.

Étaient absents : MM. HUOT, JULLIAN, LEVAIN, PONTET, POUSSEUR, ROUX-FREISSINENG.

M. ARAMBOURG est désigné comme secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de deux sociétaires : M. le colonel Ben Daoud, un de nos plus anciens collègues et M. Stephen Armitage. Le Comité s'associe aux regrets exprimés par le président.

M. DOUMERGUE rappelle que M. Caudrillier, inspecteur d'Académie, a été nommé à Agen, et M. de Pachtere, au lycée d'Alger. Il regrette ces deux départs, d'abord parce qu'ils nous ont séparés de deux collègues très estimés, ensuite parce que ces changements réduisent encore le nombre des membres du Comité pouvant remplir leurs fonctions. Actuellement dix membres se trouvent dans l'impossibilité d'assister aux séances. Le Président demande à ceux qui restent de redoubler de bonne volonté et d'assister aussi régulièrement que possible aux séances. Il se plait d'ailleurs à rendre hommage à leur zèle et à leur dévouement.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. LARNAUDE, professeur agrégé d'histoire au Lycée, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

La BIBLIOTHÈQUE DE NEW-YORK.

Le Président donne ensuite lecture de la correspondance :

M. le Gouverneur général de l'Algérie a adressé à la *Société de Géographie* une lettre de félicitations au sujet de la publica-

tion de l'ouvrage *Oudjda et l'Amalat*. Les félicitations vont d'abord à l'auteur, M. le capitaine Voinot, qui s'est révélé un historien consciencieux, et à la Société qui a édité l'œuvre.

M. le capitaine Voinot remercie la Société d'avoir bien voulu lui attribuer une plaquette en souvenir de sa précieuse collaboration au Bulletin. M. Doumergue fait passer sous les yeux des membres du Comité la plaquette qui sera envoyée immédiatement à M. Voinot.

Au sujet du vœu concernant le Transafricain, M. le Préfet d'Oran a transmis une lettre de M. le Gouverneur général qui juge qu'il serait préférable de laisser le Comité d'Études du Transafricain déposer d'abord son rapport en toute indépendance.

M. Doumergue propose de déférer, provisoirement, au désir de M. le Gouverneur général, mais il tient à faire remarquer que non seulement le Conseil général d'Alger a pris les devants, mais encore que la *Société de Géographie d'Alger* paraît vouloir s'occuper activement de cette question. Une commission d'études a été instituée et la présidence en a été donnée à un des plus hauts fonctionnaires du Gouvernement général. M. Doumergue engage ses collègues à lire les procès-verbaux des séances de cette commission et la lettre de M. Berthelot.

Le Conseil municipal d'Oran et le Syndicat Commercial ont approuvé le vœu qui leur avait été soumis.

Toutes ces délibérations seront transmises en temps opportun au Comité Berthelot.

D'une lettre et du travail de M. Viré qui va paraître au Bulletin, il ressort que la *Rusubbicari* antique s'identifie à Port-aux-Poules des environs d'Alger et non à celui de l'Oranie.

Le Congrès national des *Sociétés de Géographie* se tiendra à Paris au mois de juillet 1913. Le moment venu, la Société pourra désigner un délégué.

L'achat de deux fascicules du *Corpus* est décidé conformément d'ailleurs à une délibération antérieure.

Il est décidé que l'éclairage de la salle de dépôt des Bulletins sera amélioré et le bec à papillon remplacé par un bec Auer.

M. le Président propose de faire le service gratuit du Bulletin aux quotidiens d'Oran en leur demandant de bien vouloir publier les sommaires. Cette proposition est adoptée.

Il est ensuite donné connaissance de la composition du prochain bulletin. Un article sur les terres tirs de la Chaouïa sera publié, mais deux notes ayant déjà paru dans une autre revue ne pourront être insérées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire de la séance,	*Le Président,*
Signé : C. ARAMBOURG.	Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 4 Novembre 1912

Le lundi quatre novembre mil neuf cent douze, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran,* dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. Doumergue, président.

Étaient présents : MM. Doumergue, Flahault, Déchaud, Bérenger, Pock, Tournier, Pellet, Dr Sandras, Pontet, Lemoisson.

S'étaient fait excuser : MM. l'Abbé Fabre, Dangles, René-Leclerc, Pérez, Caudrillier, de Pachtere, Arambourg.

Étaient absents : MM. Jullian, Roux-Freissineng, Pousseur, Levain, Huot.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté sans modification.

Le Comité prononce l'admission comme membre titulaire de M. Larnaude, professeur d'histoire au Lycée, et de la Bibliothèque publique de New-York présentés à la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. Bastos Manuel, manufacturier, présenté par MM. Pock et Bérenger.

M. Bolelli, inspecteur primaire, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. le docteur Brégeat, présenté par MM. Pock et Doumergue.

M. Camallonga, propriétaire du domaine d'Arbal, présenté par MM. Doumergue et Arambourg.

M. le docteur Colombani, présenté par MM. Pock et Doumergue.

M. Girard, propriétaire, maire de Sidi-Chami, présenté par MM. Doumergue et Flahault.

M. Julien A., licencié ès lettres (histoire), étudiant, présenté par MM. Caudrillier et Lemoisson.

M. Meziat, négociant en vins, rue de la Paix, n° 7, présenté par MM. Tournier et Doumergue.

M. Tafanelli, professeur d'histoire au collège de Tlemcen, présenté par MM. A. Lecocq et Doumergue.

M. Tolédano Isaac, 51, boulevard National, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. Vaffier Ernest, lieutenant de vaisseau de réserve à Paris, présenté par MM. Doumergue et Déchaud.

M. Varnier Abel, étudiant à Oran, présenté par MM. Varnier, Haut-Commissaire du Gouvernement à Oudjda et Doumergue.

M. Viré Camille, avocat à Bordj-Menaïel, présenté par MM. Doumergue et Flahault.

Sont acceptées les démissions de MM. le docteur de Vésian, Jouhault, Bel Edgar d'Oran, Everaerts.

M. le Président propose au Comité d'envoyer par télégramme à M. Cagnat, membre de l'Institut, membre d'honneur de notre Société, une adresse de sympathie à l'occasion de ses noces d'argent scientifiques (25 ans de professorat). Il en est ainsi décidé.

M. le Secrétaire général propose d'adresser aussi des félicitations à M. le général Lyautey qui vient d'être élu membre de l'Académie française. Le Comité approuve cette proposition et charge le Président de remplir cette agréable mission.

Il décide en outre d'inscrire M. le général Lyautey comme président d'honneur à vie de la Société.

Au sujet du Transafricain, M. Doumergue signale à l'attention de ses collègues une conférence faite par M. Berthelot sous les auspices de la *Société Commerciale de Marseille* et reproduite dans le Bulletin de cette Société (1[er] trim. 1912).

Il donne lecture d'une lettre de M. L. Gentil qui remercie la Société d'avoir publié le compte rendu de son dernier ouvrage : *Le Maroc physique* et dû à M. le capitaine Berthon. Il saisit cette occasion pour assurer la Société de tout son dévouement.

M. Doumergue annonce ensuite la découverte d'une inscription faite par MM. Bizet et Murat à Saint-Leu ; il espère qu'elle sera donnée au Bulletin.

Il fait part au Comité de l'état dans lequel se trouve le Musée dont les collections sont éparses un peu partout et en grande partie dans des caisses. Les étiquettes, les échantillons délicats risquent d'être détériorés ou détruits. Le Musée ne peut être installé à l'ancien évêché où la place disponible fait à peu près absolument défaut. Cette situation fort regrettable est très préjudiciable à ceux qui ont besoin de consulter les collections. Pour le moment il est bien difficile de remédier à ce fâcheux état de choses qui aurait pourtant pu être prévu et évité. Il est à souhaiter que la Municipalité mette fin le plus tôt possible à cette situation.

M. le Président fait part au Comité que le Conseil général a voté la subvention de 500 francs qu'il accorde annuellement à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : P. BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

du 2 Décembre 1912

L'an mil neuf cent douze et le deux décembre, à cinq heures et demie du soir, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dûment convoqués, se sont réunis au local de la Société, sous la présidence de M. DOUMERGUE, président.

Étaient présents : MM. DOUMERGUE, FLAHAULT, BÉRENGER, POCK, TOURNIER, Abbé FABRE, LEMOISSON, DANGLES, PELLET, Dr SANDRAS, PONTET, PÉREZ, POUSSEUR.

S'étaient fait excuser : MM. DÉCHAUD, ARAMBOURG, RENÉ-LECLERC, CAUDRILLIER, DE PACHTERE.

Étaient absents : MM. JULLIAN, ROUX-FREISSINENG, HUOT, LEVAIN.

Le procès-verbal de la réunion de novembre est lu et adopté

Sont admis comme membres titulaires : MM. BASTOS, BOLELLI, Dr BRÉGEAT, CAMALLONGA, Dr COLOMBANI, GIRARD, JULIEN, MÉZIAT, TAFANELLI, TOLÉDANO, VAFFIER, VARNIER, VIRÉ, présentés dans la dernière séance.

Sont acceptées les démissions de MM. DELARUE, CORRIÉRAS, Dr JOUTY.

Sont proposés comme membres titulaires :

Mlle GLOTZ, professeur agrégée d'histoire et de géographie au Lycée de Jeunes Filles, présentée par MM. Ardaillon, recteur de l'Académie et Doumergue.

M. BALANDE François, entrepreneur de serrurerie à Oran, présenté par MM. Pock et Bérenger.

M. BENTAYOU Xavier, négociant, membre de la Chambre de Commerce à Oran, présenté par MM. Pock et Pousseur.

CERCLE CIVIL D'AÏN-TEMOUCHENT, présenté par MM. Viala et Doumergue.

M. COIGNARD Paul, ingénieur des Arts et Manufactures à Oran, présenté par MM. Flahault et Pousseur.

M. COUGET Léopold, attaché à la Direction de la Dette Marocaine à Tanger, présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. GUILLOT Maurice, licencié ès sciences naturelles, répétiteur au Lycée de Garçons à Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. HUOT Louis, ingénieur à la Cie des Eaux d'Oran, présenté par MM. Engel et Flahault.

M. MARTINEZ Antoine, greffier en chef du Tribunal civil d'Oran, présenté par MM. Pock et Pérez.

M. MOY Antoine, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Sidi-bel-Abbès, présenté par MM. Peyras et Doumergue.

M. PEYSSONNEL Octave, sous-inspecteur des Domaines à la Direction de la Dette Marocaine à Tanger, présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. PRINCETEAU Henry, rédacteur à la Direction de la Dette Marocaine à Tanger, présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. ROUSSET Louis, propriétaire à Oran, présenté par MM. Bérenger et Dr Sandras.

M. SERRET Gaston, attaché à la Direction de la Dette Marocaine à Tanger, présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. SI MOHAMMED SKIREDJ, secrétaire à la Direction de la Dette Marocaine à Tanger, présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. SISSON Jean, chef d'exploitation des mines de Sidi Khamber (Constantine), présenté par MM. Jules Griguer et Doumergue.

M. VINSOT René, officier vétérinaire à Guercif (Maroc), présenté par MM. Lemoisson et Dr Sandras.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Cagnat, membre de l'Institut, remercie le Comité de l'adresse de félicitations qu'il lui a envoyée à l'occasion de ses noces d'argent scientifiques. M. Cagnat assure la Société « de tout son dévouement qu'il manifestera toutes les fois que l'occasion s'en présentera ».

En réponse aux décisions prises dans la dernière séance, M. le général Lyautey, par une lettre datée de Paris, remercie la Société de la sympathie qu'elle lui témoigne et l'assure de son cordial dévouement. « Il m'est si précieux, ajoute-t-il, de maintenir des liens étroits avec cette ville d'Oran où j'ai reçu un tel accueil et passé des années inoubliables. »

Le Comité de Toulouse pour la propagation des méthodes décimales appliquées aux divisions du jour, des angles et du quart de cercle soumet à notre Société, en lui demandant de l'appuyer, le rapport qu'elle adresse au Ministre à ce sujet. Le Comité approuve le rapport et se rappelle aux bons souvenirs de l'un des plus infatigables protagonistes de l'emploi des méthodes décimales M. Rey Pailhade.

Au sujet d'une conférence annoncée, il est décidé qu'une commission composée du Secrétaire général, du Trésorier et du Bibliothécaire sera chargée le cas échéant de l'organisation matérielle de la réunion.

M. le Trésorier se met à la disposition de la Commission des Finances pour lui soumettre les comptes de sa gestion avant la prochaine réunion mensuelle.

M. Augustin Bernard, membre correspondant, a offert à la Société son nouvel ouvrage *Le Maroc*. Dans sa lettre annonçant l'envoi il assure la Société de ses sentiments toujours dévoués.

M. DOUMERGUE annonce que le tome VIII du *Corpus* est parvenu à la Société. Il est d'avis qu'il y a lieu de continuer à

combler le plus tôt possible les lacunes regrettables qui existent dans notre bibliothèque ; il faut, dit-il, nous procurer tous les manuels permettant aux débutants de s'initier à l'étude d'une branche géographique, historique ou scientifique trouvant son application en Algérie. Il invite ses collègues à apporter des propositions à la prochaine séance.

Une somme de 50 francs est mise à la disposition du Président pour lui permettre d'acheter d'occasion et aussitôt qu'ils seront annoncés par les catalogues des bouquinistes, des ouvrages et des brochures rares d'occasion et relatifs surtout à la province d'Oran.

M. le capitaine Voinot a envoyé un travail sur les Tables de concordance des calendriers grégorien et musulman. La publication de ce manuscrit présentant quelques difficultés d'ordre matériel, M. Tournier est chargé d'étudier la question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : P. BÉRENGER.	Signé : DOUMERGUE.

Mouvement de la Bibliothèque

1er et 2me Semestres 1912

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes.* (Bull. 1er trimestre 1912, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

Caetani (Leone, principe de Teano). — Annali dell' Islam, 1 vol. in-12, 740 p. Milano, Ulrico Hœpli, 1905.

Fischer (Dr Paul). — Manuel de conchyologie et de paléontologie conchyliologique ou histoire naturelle des mollusques vivants et fossiles, 2 vol. rel. de 1370 p., 1138 fig., 1 carte des régions malacologiques. Paris, L. Savy, 1887.

Haug (Emile). — Traité de géologie. — Les périodes géologiques, fasc. III, 1 vol. in-8°, 627 p. Paris, Armand Colin, 1911.

Hue (Edmond). — Musée ostéologique. — Etude de la faune quaternaire. — Ostéométrie des mammifères, 2 fasc. in-8° formant 2 albums de 186 pl. Paris, Schleicher frères, 1911.

Widtsoe (John A.) — Le dry-farming (Ext. du *Bull. de l'Office du Gouvernement général de l'Algérie)*, traduction française par M. A. M. Bernard, in-8°, 32 p. Beaugency, Barillier, 1912.

Woodward (Dr S. P. A. L. S.) — Manuel de conchyologie des mollusques vivants et fossiles, 1 vol. relié, 658 p. et 23 pl. L. Savy, éditeur, 1870.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Tunisie, Maroc, Sahara)

Barbin (A.) — Fouilles préhistoriques de la Mouillah, près Marnia *(2e campagne)*. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 16 p., 1 pl. Oran, L. Fouque, 1912.

Becerra Fernandez (Manuel). — Notas referentes à la tribu de Kelaïa (Rif) y al ferrocaril de Melilla à las minas de Beni-Buifrur, broch. in-8°, 19 p., 10 planches, 1 carte. Madrid, Mateu, 1909.

Bernard (Augustin). — Le Maroc, 1 vol. in-8°, 357 p., 5 cartes hors texte. Paris, Félix Alcan, 1912.

Blayac (Joseph). — Esquisse géologique du bassin de la Seybouse et de quelques régions voisines. *(Bull. du Service de la Carte géologique de l'Algérie)*, broch. in-8°, 490 p., 5 pl. Alger, Ad. Jourdan, 1912.

Bories (Dr). — Le tremblement de terre d'Arzew, 24 juillet, 4 août 1912. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 6 p. Oran, L. Fouque, 1912.

Castries (le Comte de). — Les sources inédites de l'histoire du Maroc. 1re série : dynastie saadienne, Tome III, 1 vol. in-4°, 769 p., 6 pl. Paris, E. Leroux, 1911.

Couillieaux. — Le programme de la France au Maroc. L'organisation du protectorat. Les affaires au Maroc, broch. in-8°, 339 p. Paris, E. Larose, 1912.

Debruge (A.) — A propos des escargotières de la région de Tébessa, broch. in-8°, 24 p., 6 pl. Constantine, A. Braham, 1912.

Fabre (S.) — Découverte d'une inscription romaine à Waldeck-Rousseau (dép. d'Oran). (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 6 p. Oran, L. Fouque, 1912.

Flamand (G. B. M.) — Recherches géologiques et géographiques sur le Haut-Pays de l'Oranie et sur le Sahara (Algérie et territoires du Sud), vol. grand in-4°, 1001 p., 16 pl., 22 cartes. Lyon, A. Rey et Cie, 1911.

Gentil (Louis). — Le Maroc physique, broch. in-8°, 319 p. Paris, Félix Alcan, 1912.

Gognalons (L.) — La légende du palmier dans l'Afrique du Nord. Coutumes et croyances. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 14 p. Oran, L. Fouque, 1912.

Guillot (Emile). — La Tunisie, 1 vol. broch. in-8°, 272 p., 3 cartes dont 1 hors texte. Paris, E. Larose, 1912.

Pallu de Lessert (C.) — Les colonies attribuées à César *(Coloniae Juliae)* dans l'Afrique romaine, 1 broch. in-8°, 82 p.

(Extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires*, T. LXXI). Paris, 1912.

Gouvernement Général de l'Algérie :

Direction des Travaux publics et des Mines. — Tableau des entreprises d'irrigation fonctionnant en Algérie au 31 déc. 1910, broch. in-12, 296 p. Alger, Gojosso, 1912.

— Statistiques générales de l'Algérie, année 1910, 1 vol. in-8°, 426 p. Alger, V. Heintz, 1912.

Gsell (Stéphane). — Atlas archéologique de l'Algérie. Edition spéciale des cartes au 200.000e du Service géographique de l'Armée, avec texte explicatif, 2 vol. in-f°, 561 p., 51 cartes. Alger, A. Jourdan, 1911.

Huart (Cl.) — Histoire des Arabes, Tome I, broch. in-8°, 381 p. Paris, Paul Geuthner, 1912.

Joleaud (Léonce). — Etude géologique de la chaîne numidique et des monts de Constantine (Algérie), broch. in-4°, 436 p., 8 pl. Montpellier, Montane, Sicardi et Valentin, 1912.

Lacoste (L.) — Essai sur l'industrie de la pêche maritime à l'époque préhistorique dans le nord de la Berbérie (Maroc, Algérie, Tunisie), broch. in-8°, 20 p. Oran, L. Fouque, 1912.

Lamothe (Général de). — Les anciennes lignes de rivage du Sahel d'Alger et d'une partie de la côte algérienne. (Ext. des *Mémoires de la Soc. Géologique de France)*, broch. in-4°, 288 p., 3 pl., 1 carte. Paris, *Société Géologique de France*, 1911.

Merlin (A.) — Forum et églises de Sufetula, en Tunisie (Régence de Tunis). (Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités et Arts), broch. in-8°, 48 p., 5 pl. Paris, E. Leroux, 1912.

Monceaux (Raoul). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, Tome IV. Le donatisme, broch. in-8°, 527 p. Paris, E. Leroux, 1912.

Pachtere (de) et Bouyssou. — Bornes milliaires de la région de Charrier (Oran). (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 8 p. Oran, L. Fouque, 1912.

Piquet (Victor). — La colonisation française dans l'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), broch. in-8°, 531 p., 4 cartes. Paris, Armand Colin, 1912.

Direction des Antiquités et Arts de la Régence de Tunis. — Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie (fasc. IX), broch. in-4°, 66 p. Tunis, Imp. Rapide, 1912.

Rey (Lieutenant). — La Haute Plaine du Tamlelt (Extrême-Sud Oranais). (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 9 p., 1 carte. Oran, L. Fouque, 1912.

VIRÉ (Camille). — Découverte d'une borne milliaire établissant que la Rusuccuru antique était à Dellys. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, broch. in-8°, 10 p. Oran, L. Fouque, 1912.

VOINOT (Capitaine L.) — De Taourirt à la Moulouya et à Debdou. (Ext. de *La Géographie*), broch. in-8°, 13 p. Paris, Masson et Cie, 1912.

— Oudjda et l'Amalat (Maroc). (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, 1 vol. in-8°, 585 p., 26 planches. Oran, L. Fouque, 1912.

AFRIQUE

CARBOU (Henri). — La région du Tchad et du Ouadaï, Tome I. Etudes ethnographiques. Dialecte toubou. *(Publication de la Faculté des Lettres d'Alger)*, broch. in-8°, 380 p. Paris, Ernest Leroux, 1912.

EUROPE

CARABIN (M.) — En Corse. Géographie, Histoire. (Ext. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran)*, in-8°, 62 p. Oran, L. Fouque, 1906.

GAUTIER (Lucien). — Notice sur la vie d'Arthur de Claparède, 1852-1911. (Ext. du *Journal de Genève)*, broch. in-8°, 15 p. Genève, 1912.

GOURRET (P.) — Les pêcheries et les poissons de la Méditerranée (Provence), 1 vol. relié toile in-16, 360 p. Paris, J. B. Baillère et fils, 1894.

LASTEYRIE (Robert de) et VIDIER (Alexis). — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les *Sociétés Savantes de France, années 1908-1909*, broch. in-4°, 207 p. Paris, Imprimerie Nationale, 1912.

LASTEYRIE (Robert de) et VIDIER (Alexis). — Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les *Sociétés Savantes de France*, 1 vol. broch. in-4°, 229 p. Paris, Imp. Nationale, 1912.

Martin (Dr Henri). — Présentation d'un crâne humain trouvé avec le squelette à la base du moustérien de la Quina (Charente). (Ext. du *Bull. de la Soc. préhistorique)*, broch. in-8°, 12 p., 3 planches. Le Mans, Monnoyer, 1911.

Rivet (P.) — Inauguration du monument de E. T. Lamy, 1 broch. grand in-8°, 31 p. Mâcon, Imp. Protat frères, 1912.

Sarrauton (Henri de). — Projet de langue artificielle, broch. in-4°, 14 p. Paris, G. Fischer, 1911.

Service géographique de l'Armée. — Rapport sur les travaux exécutés en 1910, broch. in-8°, 62 p., 18 planches. Paris, Service géographique, 1911.

Siret (L.) — L'Espagne préhistorique. (Ext. de la *Revue des Questions scientifiques)*, broch. in-8°, 78 p. Bruxelles, Pollennis et Centerik, 1893.

— Tyriens et Celtes en Espagne. (Ext. de la *Revue des Questions scientifiques)*, broch. in-8°, 15 p. Louvain, F. et R. Centerik, 1909.

— La fin de l'époque néolithique en Espagne. (Ext. de l'*Anthropologie)*, broch. in-8°, 20 p. Paris, Masson, 1892.

— A propos de poteries pseudo-mycéniennes. (Ext. de l'*Anthropologie)*, broch. in-8°, 22 p. Paris, Masson, 1907.

— Orientaux et Occidentaux aux temps préhistoriques. (Ext. de la *Revue des Questions scientifiques)*, broch. in-8°, 87 p., 11 planches. Bruxelles, J. Pollennis, 1907.

— Religions néolithiques de l'Ibérie. (Ext. de la *Revue préhistorique*), broch. in-8°, 78 p., 15 planches. Paris, Vigot frères, 1908.

— Villaricos y herrerias, antiguedades punicas, romanas, visigoticas y arabes. *(Memoria descriptiva é historica)*, broch. in-8°, 100 p., 39 planches. Madrid, Jaime Rates, 1908.

— Les Cassitérides et l'empire colonial des Phéniciens. (Ext. de l'*Anthropologie)*, broch. in-8°, 185 p. Paris, Masson, 1910

ASIE

Monographie de la province de Vinh-Long. Géographie physique, économique et historique de la Cochinchine. *(Publication de la Société des Études indo-chinoises)*, broch. in-8°, 35 p., 1 carte. Saïgon, C. Ardui, 1911.

CARTES ET PLANS

Gouvernement Général de l'Algérie :

Service de la Carte géologique :

— *Feuille d'Aïne-Tagrout (Constantine)*, au 1/50.000, dressée par M. J. Savornin, 1910.

— *Feuille de Relizane (Oran)*, au 1/50.000, dressée par M. M. Dalloni, 1910.

— *Feuille de Koléa (Alger)*, au 1/50.000, dressée par M. L. Ficheur, 1910.

— *Feuille de Bouïra (Alger)*, au 1/50.000, dressée par M. L. Ficheur, 1911.

Ministère des Colonies :

Service Géographique et des Missions :

— *Carte de l'Aïr* (mission Cortier), au 1/500.000, dressée par le capitaine Cortier et l'adjudant Malroux, 1912 *(feuilles 1 et 2)*.

— *Carte du Ouadaï et régions avoisinantes*, au 1/1.000.000, dressée par A. Meunier, 1911.

— *Carte des fuseaux horaires de l'Afrique occidentale française*, au 1/6.000.000.

Amérique :

Atlas of Canada. Geology West Sheet. (Publication du Département of the Interior), 2 cartes au 1/6.336.000.

Espagne :

Cuerpo de Estado Mayor del Ejercito de Espana :

Mapa de los terrenos ocupados en el Rif, escala 1/50.000. (4 feuilles, 1910).

AVIS DE CONGRÈS

Le *Cinquante et unième Congrès des Sociétés Savantes* de Paris et des départements s'ouvrira à Grenoble, le mardi 13 mai 1913, à 2 heures. Les journées des mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 mai seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture le samedi 17 mai, à 2 heures.

Les personnes désireuses d'assister au Congrès ou de prendre part à ses travaux trouveront à la *Société de Géographie d'Oran* les instructions relatives à la participation au Congrès et le long programme des questions qui devront être plus particulièrement étudiées.

Ces questions, au nombre de 159, sont relatives :

1° A l'histoire et à la philologie ;
2° A l'archéologie ;
3° Aux sciences économiques et sociales ;
4° Aux sciences ;
5° A la géographie ;
6° A la linguistique.

Le *Touring-Club de France* qui depuis plusieurs années, poursuit une active propagande en faveur des idées de protection, de développement et d'embellissement des forêts, a décidé d'organiser à Paris, du 16 au 20 juin 1913, un *Congrès Forestier International*, où seront traitées toutes les questions qui touchent à ces différents sujets.

Les personnes qui désireraient suivre les travaux du Congrès peuvent demander le programme détaillé à *M. le Président du Comité d'Organisation du Congrès Forestier International*, 65, avenue de la Grande-Armée, Paris.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXXII. — 1912

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE

